

(I)

— N° 102. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 4 MARS 1869.)

I.

BUDGET

DES

VOIES ET MOYENS

POUR L'EXERCICE 1869.

(11)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette note comprend :

- 1^o La statistique des dépenses, pour les exercices 1840 à 1865 ;
 - 2^o La statistique des cotisations aux impôts directs en 1864 ;
 - 3^o La note préliminaire proprement dite, ou explications sur les différences en plus ou en moins des évaluations de recette pour 1869.
-

1^o. — STATISTIQUE DES DÉPENSES.

EXERCICES 1840 A 1865.

La note préliminaire du Budget des Voies et Moyens de 1866 contient une statistique des recettes pour les exercices 1840 à 1865. Comme corollaire de ce travail, on a dressé une statistique analogue pour les dépenses en ce qui concerne les exercices 1840 à 1865.

Il eût été désirable de rattacher à chaque exercice les dépenses qui lui sont propres, c'est-à-dire de lui attribuer toutes celles qui, n'ayant pu être liquidées dans le cours de l'exercice, ont été renseignées dans les comptes subséquents ; mais il a fallu renoncer à en agir ainsi, parce que plusieurs des crédits ne mentionnent pas suffisamment le détail par exercice, et que, d'ailleurs, ce procédé aurait entraîné de grandes complications.

Toutefois, on a eu soin d'indiquer sommairement les sommes formant l'objet soit de reports d'exercices antérieurs, soit de créances arriérées appartenant à des exercices clos.

Le travail comprend par département ou par service :

- 1^o Un résumé général ;
- 2^o Les développements par nature de dépense.

Les crédits spéciaux y sont renseignés séparément des crédits budgétaires ; mais dans les développements ils sont rattachés, le cas échéant, aux articles compétents des Budgets, afin que l'on puisse se rendre instantanément compte des dépenses pour un même objet.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

(Les sommes sont exprimées en

N. B. Le désaccord pour un millier ou deux milliers de francs qui existe parfois entre les détails

Exercices.	Population au 1 ^{er} janv.	DETTE PUBLIQUE.	DOTATIONS	DÉPAR								
				DE LA JUSTICE.			AFFAIRES ÉTRANGÈRES et de la Marine			DE L'INTÉRIEUR.		
				Credits budgétaires	Credits spéciaux	Total.	Credits budgétaires	Credits spéciaux	Total.	Credits budgétaires	Credits spéciaux	Total.
1840.	4,028,584	26.659	5.295	6.522	"	6.522	1.898	"	1.898	8.567	"	8.567
1841.	4,075,162	59.905	5.216	10.506	"	10.506	1.911	"	1.911	4.824	"	4.824
1842.	4,158,582	52.066	5.410	10.224	"	10.224	2.028	"	2.028	5.281	"	5.281
1845.	4,172,706	57.271	5.225	10.540	"	10.540	2.210	"	2.210	4.814	"	4.814
1844.	4,215,865	54.652	5.566	10.691	"	10.691	2.140	"	2.140	5.558	"	5.558
1845.	4,258,426	52.280	5.566	11.521	"	11.521	2.044	0.824	2.868	8.068	"	8.068
1846.	4,298,562	51.577	5.408	12.464	"	12.464	2.697	"	2.697	8.710	"	8.710
1847.	4,537,048	52.575	5.516	12.918	"	12.918	2.958	"	2.958	7.528	"	7.528
1848.	4,558,447	52.411	5.457	12.588	"	12.588	2.584	0.155	2.737	8.567	"	8.567
1849.	4,559,090	50.115	5.598	12.655	"	12.655	2.122	"	2.122	6.872	"	6.872
1850.	4,580,259	55.690	5.589	11.761	"	11.761	2.085	"	2.085	6.752	0.180	6.952
1851.	4,426,202	56.401	5.488	11.480	"	11.480	2.076	"	2.076	7.275	0.545	7.620
1852.	4,475,175	57.675	5.546	11.125	"	11.125	2.078	"	2.078	7.505	0.569	7.872
1853.	4,516,561	57.098	5.659	11.757	"	11.757	2.222	"	2.222	7.099	0.179	7.278
1854.	4,548,507	57.545	5.850	12.697	"	12.697	2.197	"	2.197	7.975	0.050	8.025
1855.	4,584,922	56.915	5.878	15.419	"	15.419	2.509	"	2.509	7.485	0.007	7.492
1856.	4,607,066	57.674	4.026	12.657	"	12.657	2.297	"	2.297	9.555	0.505	9.860
1857.	4,529,461	57.504	4.020	15.897	"	15.897	2.561	"	2.561	8.224	0.215	8.457
1858.	4,577,256	58.856	4.570	15.055	"	15.055	2.522	"	2.522	7.894	0.051	7.925
1859.	4,625,197	58.514	4.454	12.906	0.040	12.946	2.709	"	2.709	9.657	0.054	9.671
1860.	4,671,187	40.727	4.118	15.550	0.085	15.415	2.611	"	2.611	9.945	0.584	10.529
1861.	4,781,957	40.807	4.092	15.688	0.007	15.695	2.680	"	2.680	9.461	0.915	10.576
1862.	4,782,255	40.572	4.181	15.854	0.075	15.927	5.286	"	5.286	10.164	0.895	11.059
1863.	4,856,566	40.266	4.065	14.027	0.467	14.494	5.019	"	5.019	10.451	2.102	12.553
1864.	4,894,071	40.425	4.256	15.066	1.015	16.081	5.554	0.668	4.022	11.054	1.195	12.229
1865.	4,940,570	45.205	4.241	15.050	0.556	15.586	5.270	0.051	5.521	11.710	2.010	15.720

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DES DÉPENSES.

(millions et milliers de francs.)

et le total général, est la conséquence de la suppression des trois derniers chiffres des sommes.

TEMENT									NON- VALEURS et rembourse- ments.	TOTAL GÉNÉRAL.		
DES TRAVAUX PUBLICS.			DE LA GUERRE.			DES FINANCES.				Crédits budgétaires.	Crédits spéciaux.	Total.
Crédits budgétaires.	Crédits spéciaux.	Total.	Crédits budgétaires.	Crédits spéciaux.	Total.	Crédits budgétaires.	Crédits spéciaux.	Total.				
8.973	59.725	68.700	50.802	"	50.802	14.717	3.350	18.067	1.626	102.840	65.074	165.914
12.508	"	12.508	29.682	"	29.682	10.744	"	10.744	1.681	114.977	"	114.977
10.899	25.279	34.178	29.058	"	29.058	11.556	"	11.556	1.773	106.095	25.279	129.374
16.455	1.450	17.885	28.876	"	28.876	12.095	"	12.095	2.958	118.406	1.450	119.856
15.910	"	15.910	27.037	"	27.037	11.587	84.656	96.045	1.827	110.550	84.656	195.186
13.518	20.415	33.731	27.972	"	27.972	12.525	"	12.525	2.058	115.151	21.238	134.389
15.209	5.922	20.431	28.552	"	28.552	12.854	"	12.854	2.960	117.551	5.222	122.753
18.570	5.668	22.058	29.171	"	29.171	14.948	"	14.948	2.539	125.904	5.668	127.572
16.414	8.746	25.160	35.165	"	35.165	15.454	"	15.454	1.945	126.162	8.899	135.061
15.298	0.947	16.245	26.507	"	26.507	12.550	"	12.550	2.007	111.520	0.947	112.267
17.044	2.580	19.424	26.186	"	26.186	10.525	"	10.525	2.739	116.171	2.560	118.751
16.296	0.761	17.057	26.724	"	26.724	11.428	"	11.428	2.555	117.521	1.106	118.627
16.507	1.971	18.478	37.789	"	37.789	11.091	"	11.091	2.599	129.508	2.540	131.848
18.152	4.792	22.944	36.258	"	36.258	10.764	"	10.764	2.592	129.541	4.970	134.511
20.159	9.606	29.765	36.078	"	36.078	10.855	"	10.855	2.585	135.516	9.656	145.172
22.298	10.554	32.652	36.128	"	36.128	11.455	"	11.455	2.681	136.565	10.561	146.926
23.456	8.575	32.029	37.568	"	37.568	11.078	"	11.078	2.757	140.840	8.879	149.728
24.120	8.678	32.807	35.027	"	35.027	11.476	"	11.476	2.761	157.599	8.892	146.291
24.628	5.579	30.207	35.555	"	35.555	11.565	"	11.565	2.711	159.155	5.610	144.745
24.541	4.032	28.595	41.069	0.589	41.458	11.750	"	11.750	2.855	148.574	4.515	152.889
24.086	5.086	29.172	33.277	10.590	45.667	12.055	"	12.055	2.754	142.881	16.145	159.025
25.104	8.519	33.623	34.526	8.217	42.743	12.405	"	12.405	5.015	145.775	17.657	163.432
26.228	11.758	37.986	35.688	15.025	50.715	12.766	"	12.766	2.792	149.551	27.751	177.082
26.517	12.710	59.227	37.295	8.593	45.886	15.407	12.095	25.500	2.070	151.096	55.966	187.062
27.993	12.649	40.642	37.670	7.741	45.414	13.151	9.258	22.569	0.786	155.715	32.508	186.223
50.625	17.824	48.449	55.127	2.855	37.982	12.657	8.757	21.414	0.876	156.741	32.052	188.793

NOTE PRÉLIMINAIRE.

On voit que, pour ce qui concerne les crédits budgétaires, les dépenses de 1865 excèdent celles de 1840 pour tous les Budgets, à l'exception de ceux du Département des Finances et des Non-Valeurs et Remboursements. Mais l'appréciation des éléments de ce tableau ne peut être faite utilement que par l'examen des développements par Budget. On fera remarquer néanmoins que, à part le développement de l'exploitation des lignes ferrées, l'organisation judiciaire en 1845, l'augmentation des petits traitements en 1857 et l'augmentation générale des traitements en 1863 et 1864 ont concouru, dans une certaine mesure, à l'accroissement des dépenses que révèle le tableau qui précède.

Quant aux crédits spéciaux, il ne sera pas sans intérêt d'en donner ici un aperçu.

Le montant des dépenses faites sur ces crédits pendant les années 1840 à 1865 est de 433 millions 402 mille francs. En voici le relevé :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	MONTANT DES DÉPENSES.					
	1840.	1841-1850. (10 ans.)	1851-1860. (10 ans.)	1861-1865. (5 ans.)	Total.	TOTAL général.
	Millions.	Millions.	Millions.	Millions.	Millions.	Millions.
<i>Département de la Justice.</i>						
Construction du Palais de Justice à Bruxelles	"	"	"	1.924	1.924	2.245
— de l'église de Laeken	"	"	0.125	0.194	0.519	
<i>Département des Affaires Étrangères.</i>						
Acquisition, etc., de bateaux à vapeur pour le service d'Ostende à Douvres	"	0.977	"	0.719	1.696	1.696
<i>Département de l'Intérieur.</i>						
Établissement d'un Tir national	"	"	"	0.400	0.400	9.414
Amélioration et complément de l'armement de la garde civique	"	"	"	0.160	0.160	
Défrichements, irrigations, drainage	"	"	0.675	"	0.675	
Voirie vicinale et hygiène publique	"	0.180	0.270	0.212	0.662	
Travaux à la Vesdre et à la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique	"	"	0.002	0.085	0.085	
Travaux d'utilité communale dans les localités atteintes par la crise cotonnière	"	"	"	0.500	0.500	
Construction et ameublement d'écoles	"	"	0.924	5.809	4.755	
Acquisitions pour les bibliothèques, musées, etc.	"	"	"	0.586	0.586	
Restauration et appropriation du Palais de Liège.	"	"	0.068	0.212	0.280	
Appropriation du Palais ducal pour les expositions générales des beaux arts, etc.	"	"	0.178	0.147	0.525	
Agrandissement du Palais du Roi à Bruxelles	"	"	"	1.208	1.208	
<i>Département des Travaux publics.</i>						
Routes, constructions, améliorations	2.594	2.577	0.241	0.837	6.249	248.742
Bâtiments civils, constructions, améliorations. .	"	2.040	1.474	1.517	4.851	
Acquisitions d'immeubles	"	"	0.110	0.285	0.595	
Canaux et rivières. Constructions, améliorations.	"	18.022	29.475	24.728	72.225	
Ports et côtes	"	"	1.825	2.655	4.538	
Réendiguement du polder de Lillo	"	0.520	"	"	0.520	
Chemins de fer. Construction, extension de matériel	57.151	42.947	25.210	32.955	158.241	
Télégraphes. Construction des lignes, appareils	"	"	0.656	0.667	1.525	
Autres	"	"	0.590	0.054	0.450	
<i>Département de la Guerre.</i>						
Agrandissement de la ville d'Anvers et travaux de défense	"	"	10.779	42.255	55.052	55.215
Remboursement à la caisse des veuves de l'armée d'avances faites par elle	"	"	"	0.181	0.181	
<i>Département des Finances.</i>						
Achat d'actions du chemin de fer rhénan	5.550	"	"	"	5.550	118.094
Rachat d'un capital nominal de 169,512,000 fr., dette 2 1/2 p. %.	"	84.656	"	"	84.656	
Rachat du péage sur l'Escaut	"	"	"	50.058	50.058	
Avances à la caisse d'épargne pour frais de premier établissement	"	"	"	0.050	0.050	
TOTAUX.	65.075	151.919	72.478	145.950	455.402	455.402
Moyenne par année.	"	15.192	7.248	29.186	"	"

(1) A partir de 1865 les travaux de restauration du Palais de Liège sont poursuivis par les soins du service des bâtiments civils. La dépense pour 1865 (1.750 fr.) est rattachée au compte du Département des Travaux publics.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Avant d'aborder l'examen des développements, il importe de se rappeler que dans les premières années de la période 1840-1865, il y a eu quelques remaniements d'attributions ministérielles. Il fallait cependant maintenir les totaux des Budgets tels qu'ils ont été arrêtés par les lois de règlement de comptes; mais pour permettre la comparaison des éléments d'une année à ceux d'une autre, on a indiqué, *pour mémoire*, au compte du Département qui a reçu l'accroissement d'attributions, les sommes dépensées précédemment pour ses nouveaux services.

D'un autre côté, on sait que plusieurs libellés de dépenses ont subi pendant cette période de vingt-six ans des modifications : C'est ainsi que des sommes qui étaient renseignées sous telle rubrique se trouvent aujourd'hui classées sous une autre rubrique. Il a donc fallu admettre un libellé pour point de départ et l'on a pris celui de 1865; mais, pour attribuer à ce libellé des dépenses indiquées précédemment cumulativement avec d'autres sommes sous des libellés différents, on a procédé par approximation quand on a trouvé une base soit dans les Budgets, soit dans d'autres documents.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES.

DETTE PUBLIQUE.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

(Les sommes sont exprimées en millions et milliers de francs.)

Exercices.	DETTE PUBLIQUE.	RÉMUNÉ- RATIONS.	FONDS de dépôt.	Total.	Répartition du total.			Rectification du total.		
					DÉPENSES			Ajouté les pensions rattachées aux Budgets des Départements de 1843 à 1849.	Dédait les payements pour le rachat du canal de Charleroy.	RÉSULTAT définitif.
					reportées d' EXERCICES antérieurs.	appartenant à des EXERCICES clos.	propres AU BUDGET de l'exercice.			
1840.	22.062	3.621	0.556	26.639	"	0.850	25.789	"	"	26.639
1841.	35.886	3.667	0.350	39.903	"	"	"	"	0.661	39.242
1842.	27.960	3.743	0.503	32.206	"	0.495	31.711	"	0.661	31.405
1843.	52.419	4.487	0.563	57.469	"	(1) 5.490	51.979	"	0.661	56.318
1844.	50.162	4.048	0.422	54.632	"	0.084	54.548	"	0.661	53.887
1845.	28.632	5.216	0.452	34.300	"	0.067	34.233	1.738	0.661	35.377
1846.	27.862	5.971	0.444	34.277	"	0.141	34.136	1.819	0.406	32.990
1847.	28.905	5.244	0.426	34.575	"	"	34.575	1.897	"	34.472
1848.	28.708	5.285	0.418	34.411	"	"	34.411	1.927	"	34.338
1849.	26.544	5.543	0.426	32.513	"	"	32.513	2.245	"	32.358
1850.	29.764	5.477	0.449	35.690	"	0.816	34.874	"	"	35.690
1851.	29.694	6.226	0.481	36.401	"	"	36.401	"	"	36.401
1852.	31.814	5.599	0.460	37.873	"	"	37.873	"	"	37.873
1853.	31.174	5.459	0.485	37.118	"	"	37.118	"	"	37.118
1854.	31.260	5.558	0.516	37.334	"	"	37.334	"	"	37.334
1855.	30.758	5.656	0.499	36.913	0.119	"	37.032	"	"	36.913
1856.	31.591	5.765	0.518	37.874	0.099	"	37.973	"	"	37.874
1857.	30.912	6.010	0.582	37.504	"	"	37.504	"	"	37.504
1858.	32.052	6.059	0.725	38.836	0.672	"	39.508	"	"	38.836
1859.	31.654	6.247	0.655	38.556	0.056	"	38.612	"	"	38.556
1860.	35.716	6.589	0.622	42.927	0.010	"	42.937	"	"	42.927
1861.	35.606	6.448	0.755	42.809	0.465	"	43.274	"	"	42.809
1862.	35.529	6.542	0.701	42.772	0.105	"	42.877	"	"	42.772
1863.	35.120	6.442	0.704	42.266	"	"	42.266	"	"	42.266
1864.	35.217	6.476	0.752	42.445	0.099	"	42.544	"	"	42.445
1865.	35.699	6.600	0.816	43.115	0.145	"	43.260	"	"	43.115

(1) Ces 5.490 forment le montant de divers payements faits au Gouvernement des Pays-Bas, ensuite du traité du 5 novembre 1812.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DETTE

(Les sommes sont exprimées en

Exercices.	DETTE								
	DETTE CONSTITUÉE (1).								
	ARRÉRAGES d'inscriptions au grand-livre des rentes créées sans expression de capital ou profit		DETTE active à 2 1/2 p. 1/2, inscrite au grand-livre auxiliaire.	CAPITAUX EMPRUNTÉS.			SOMMES (intérêts et dotations) destinées à l'amortissement et dont une partie a été retenue en réserve à cause du cours trop élevé des titres en circulation. (u.)	Réunion des DEUX COLONNES précédentes.	FRAIS relatifs au paiement des INTÉRÊTS et de l'amortissement
	de la ville de Bruxelles. (Loi du 4 déc. 1842.)	du Gouvernement des Pays-Bas. (renté du 5 nov. 1842, art. 63.)		INTÉRÊTS		Total.			
				payés sur les capitaux non amortis.	et dotation de l'amortissement employés au rachat de la dette.				
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.
1840.	"	0.506	9.970	7.780	2.595	10.175	"	10.175	0.109
1841.	"	(1)0.918	(1)14.955	(1)14.541	(1)5.051	(1)17.592	1.014	(1)18.406	0.187
1842.	"	0.612	9.970	11.567	2.690	14.257	0.917	15.174	0.289
1843.	0.500	0.612	9.970	12.560	2.785	15.545	1.156	16.499	0.392
1844.	0.500	0.847	9.118	15.275	1.260	16.535	1.440	17.975	0.551
1845.	0.500	0.846	(2)5.914	16.476	2.566	18.842	1.555	20.175	0.264
1846.	0.500	0.846	5.526	16.409	5.541	19.950	0.299	20.249	0.227
1847.	0.500	0.846	5.505	16.164	5.940	20.104	0.131	20.235	0.279
1848.	0.500	0.846	5.505	16.695	4.511	21.004	0.012	21.016	0.205
1849.	0.500	(2)0.846	5.505	(2)14.855	(2)5.567	(2)18.420	0.015	(2)18.455	0.160
1850.	0.500	0.846	5.505	17.495	4.657	22.150	0.015	22.145	0.206
1851.	0.500	0.846	5.505	17.262	4.869	22.151	"	22.151	0.128
1852.	0.500	0.846	5.505	18.350	5.410 (4)5.984	(4)25.740	0.196	(4)25.956	0.166
1853.	0.500	0.846	5.505	18.021	5.592	23.415	"	23.415	0.092
1854.	0.500	0.846	5.505	17.789	4.975	22.762	"	22.762	0.070
1855.	0.500	0.846	5.505	17.554	5.208	22.762	"	22.762	0.068
1856.	0.500	0.846	5.505	17.519	5.445	22.762	"	22.762	0.062
1857.	0.500	0.846	5.505	16.870	5.697	22.567	"	22.567	0.052
1858.	0.500	0.846	5.505	16.700	5.721	22.421	"	22.421	0.055
1859.	0.500	0.846	5.505	16.452	5.969	22.421	"	22.421	0.040
1860.	0.500	0.846	5.505	18.210	6.549	24.559	"	24.559	0.041
1861.	0.500	0.846	5.505	17.950	6.741	24.671	"	24.671	0.049
1862.	0.500	0.846	5.505	17.641	7.050	24.671	"	24.671	0.064
1863.	0.500	0.846	5.505	17.541	7.550	24.671	"	24.671	0.054
1864.	0.500	0.846	5.505	17.028	7.645	24.671	"	24.671	0.056
1865.	0.500	0.846	5.505	18.061	7.945	26.006	"	26.006	0.055

(1) L'augmentation est due, en grande partie, à un changement de système dans la rédaction du Budget, consistant à y inscrire les intérêts et les dotations à courir dans l'année, sans distinction des époques d'exigibilité.

(2) La diminution est la conséquence de l'abandon du système dont il est parlé dans la note qui précède.

(3) Réduction par suite du rachat d'un capital nominal de 169,512,000 francs, dont le remboursement complémentaire a eu lieu en 1845.

(4) Cette somme représente l'emploi d'une partie des fonds tenus en réserve dont il est parlé dans la note (a) ci-contre. Elle n'est pas comprise dans les totaux attendu que l'amortissement a eu lieu sans crédits rattachés à l'exercice 1852.

(5) Y compris 0.011 pour arriérés.

(6) — Pour arriérés, savoir: 1840, 0.500; 1842, 0.491; 1845, 0.051.

NOTE PRÉLIMINAIRE

PUBLIQUE.

(millions et millions de francs)

PUBLIQUE											Exer cices
RENTES vigores	PLI CLOITANCE — TITRE ET FR S	INTERETS et AMORTISSEMENT au capital 1 1/2 British Queen	TOTAL GENERAL 1 DEBENCS POUR LE SERVICE ANNUEL DE LA DETTE 11 1/2 (Colonnes 2 3 4 5 6)			FRAIS INDRENS A L'EMISSION OU A LA CONVERSION DES EMPRUNTS					
			Sommies	Qualite du HAUTANT	Rapport de la dette au BUT ET les recettes	Confection ou renouvellement de titres	Escompte pour PAYEMENTS anticipes	Frais de NEGOCIATION et courtage	Primes aux DEBENCS de la dette qui ont accepte la conversion		
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20		
0 00,	(6) 1 500	La somme de 150,000 frs qui concerne l'exercice 1842, bien que renseignée en dépense, est restée sans emploi. P. u. contr., il en a été fait recette au compte de 1856	22 060	fr 5 48	21 9					1840	
0 00,	0 30,		31 976							1841	
0 00,	(6) 0 849		0 150	27 049	6 34	23 9				1842	
0 00,	0 330		0 150	25 278	6 78	26 9				1843	
0 00,	0 36,			25 941	6 87	26 2	0 150	0 025	0 125	1844	
0 006	(6) 0 330			21 853	6 53	24 7	"			1845	
(5) 0 017	0 210			27 373	6 57	24 2				1846	
0 00,	1 333			21 720	6 62	23 3				1847	
0 00,	0 37,			28 433	6 56	26 1	0 178			1848	
0 003	0 970			26 217						"	1849
0 003	0 623			29 628	6 77	23 4					1850
0 003	0 634			29 367	6 63	24 3	"				1851
0 001	0 545			31 300	7	23 1	0 074	0 247	0 063	"	1852
0 004	0 656			30 814	6 82	23 9	0 135				1853
0 004	0 587			30 073	6 61	22 7		0 763	0 133		1854
0 005	0 574			29 836	6 51	21 4		"			1855
0 002	0 476			29 951	6 50	20 9	0 050	"			1856
0 002	0 650			29 900	6 60	20 4				0 086	1857
0 002	0 513			29 658	6 48	19 1				"	1858
0 003	0 406			29 521	6 33	18 9	0 049				1859
0 001				31 930	6 69	20 1	0 010	0 344	0 098		1860
0 001				31 370	6 63	20 "	0 014	0 430			1861
0 001				31 383	6 56	19 3	0 017				1862
0 001	"			31 373	6 49	19 2					1863
0 001				31 377	6 41	19 1				"	1864
0 001	0 477			33 188	6 72	19 7	0 097	0 427	0 081		1865

(a) Voir en annexe la situation du capital de la dette constituée

(b) Ces sommes s'élèvent ensemble à 6 342,721 francs ont été portés en recette dans les comptes des exercices suivants : 1844, 282,187 francs, 1845, 211,640 francs, 1846, 27 220 francs, 1847, 12 492 francs (dont 2,208 francs à titre d'intérêts présents), et 1853, 6,009,182 francs. Il a été fait emploi en 1852 d'une partie de la réserve à l'amortissement partiel de deux emprunts savoir : 4 640,400 francs à l'emprunt de 86,910,000 francs et 1 333,376 francs à l'emprunt de fr. 28 621 718 40 c^{ts}, ensemble 5 973 776 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DETTE

(Les sommes sont exprimées

Exercices.	DETTE PUBLIQUE (SUITE).									
	Rachat DU CANAL de Charleroy à Bruxelles.	RACHAT DE LA SAMBRE CANALISÉE.		MINIMUM D'INTÉRÊT GARANTI par l'État, à des sociétés concessionnaires de chemins de fer et de canaux.		RENTE pour LE RACHAT du chemin de fer de Mons à Mauuge. (Loi du 8 juillet 1838.)	Redevance au Gouvernement des Pays-Bas pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances. (Traité du 5 nov. 1842, art. 20, 22, 23.)	Rachat DU RACHT de FANAL. (Traité du 5 nov. 1812.)	DÉPENSES diverses.	TOTAL.
		Remboursement à la Société générale des avances faites aux anciens concessionnaires (Loi du 26 sept. 1835.)	INTÉRÊTS payés aux anciens con- cessionnaires	Payements à titre de minimum. (1.)	Frais de surveillance.					
1840.	(1) "	0.223	0.025	"	"	"	"	"	(4) 0.548	22.662
1841.	0.661	0.225	0.025	"	"	"	"	"	"	35.886
1842.	0.661	0.225	0.025	"	"	"	"	"	(5) 0.002	27.960
1843.	0.661	0.299	0.025	"	"	"	0.055	0.005	(6) 5.099	32.419
1844.	0.661	"	0.012	"	"	"	0.055	0.021	(7) 0.175	30.162
1845.	0.661	"	0.010	"	"	"	0.055	0.021	"	28.632
1846.	0.406	"	0.007	"	"	"	0.055	0.021	"	27.862
1847.	"	"	0.004	"	"	"	(2) 0.159	0.021	"	28.905
1848.	"	"	0.002	"	"	"	0.106	0.021	"	28.708
1849.	"	"	0.001	"	"	"	0.106	0.021	"	26.544
1850.	"	"	"	"	"	"	0.106	0.021	(3) 0.009	29.764
1851.	"	"	"	"	"	"	0.106	0.021	"	29.694
1852.	"	"	"	"	"	"	0.106	0.021	"	31.814
1853.	"	"	"	0.079	"	"	0.106	0.021	"	31.174
1854.	"	"	"	0.169	"	"	0.106	0.021	"	31.269
1855.	"	"	"	0.772	0.002	"	0.106	0.021	"	30.758
1856.	"	"	"	1.279	0.005	"	0.106	0.021	"	31.591
1857.	"	"	"	0.796	0.005	"	0.106	0.021	"	30.912
1858.	"	"	"	0.958	0.005	(3) 1.345	0.106	0.021	"	32.052
1859.	"	"	"	1.253	0.005	0.672	0.106	0.021	"	31.654
1860.	"	"	"	0.921	0.005	0.672	0.106	0.021	(2) 0.289	33.716
1861.	"	"	"	0.966	0.006	0.672	0.106	0.021	"	33.606
1862.	"	"	"	1.120	0.006	0.672	0.106	0.021	"	33.529
1863.	"	"	"	0.959	0.006	0.672	0.106	0.021	"	33.120
1864.	"	"	"	1.054	0.007	0.672	0.106	0.021	"	33.217
1865.	"	"	"	1.100	0.007	0.672	0.106	0.021	"	33.699

(1) La somme payée (661,570 francs), est renseignée au Budget du Département des Travaux publics.

(2) Y compris la rente due pour 1858.

(3) — 52,910 francs, à titre de complément pour l'exercice 1846.

(4) Dépenses arriérées (1857 et antérieures), consistant notamment en 357,686 francs pour remboursements sur les emprunts de 12 et de 10 millions de florins.

(5) Dépenses arriérées (1831 à 1853). Intérêts d'un capital de 8,000 florins inscrit au grand livre auxiliaire de la dette active, au profit de l'administration des pauvres de la commune de Waterland-Kerkje.

(6) Cette somme se décompose comme il suit :

603,175 francs pour paiements faits au Gouvernement des Pays-Bas pour rachat de la part de la Belgique dans l'emprunt contracté pour la construction du Zuid-Willemsvaart. (Traité du 5 novembre 1812, art. 62.)

812,424 — montant du décompte des intérêts bonifiés au même Gouvernement sur une partie des retenues opérées, et dont il a été fait emploi en fonds nationaux, au profit du Trésor belge, sur le paiement de la rente de 5 millions de florins, pendant les années 1839 à 1842.

1,181,481 — (700,000 florins) bonifiés par le Gouvernement des Pays-Bas en acquit des intérêts à 2 1/2 p. 100 du capital de 7 millions de florins inscrit au grand-livre de Belgique. (Même traité, art. 63, § 4.)

202,257 — paiement fait en numéraire à titre d'indemnité pour pertes causées par les événements de guerre de la révolution.

(7) 175,356

id.

id.

id.

id.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PUBLIQUE.

en millions et milliers de francs)

RÉMUNÉRATIONS										FONDS DE DEPOI				Exer cises
PENSIONS CIVILES		Subvention à la Caisse d' retraite des fonction naires du Département des Finances	Intérim d'attente ou pensions supplément aires et secours annuels	Avances aux MILITAIRES de pensions acquies avant le 1 ^{er} janvier 1880 et la charge des pensions restées en liquidation	Part de la Dette publique sur les pensions	TOTAL			Secours à des veterans de la Guerre de 1870-1871 qui sont sur les fonds de l'Etat	Intérêts des cautionne ments	Intérêts des consigna tions	TOTAL (b)		
le BUDGET de LA DÉPENSE publique	les BUDGETS des dépenses de par tements et services (p. mémoire)					non compris les PENSIONS imputées sur les Départements	compris les PENSIONS IMPUTÉES sur les Budgets des Départements							
							Somme	Quantité de l'indemnité habituelle						
2 910	0 095	0 600	0 105	0 008	"	5 621	5 714	0 92		0 291	0 065	0 356	1840	
2 879	0 112	0 684	0 091	0 019	"	5 667	5 809	0 94		0 299	0 061	0 360	1841	
2 906	0 151	0 758	0 090	0 009	"	5 745	5 874	0 94		0 306	0 057	0 363	1842	
2 988	0 150	0 809	0 088	0 004	0 598	4 187	4 617			0 307	0 058	0 365	1845	
2 975	0 140	0 944	0 081	"	0 015	4 048	4 188	0 99		0 341	0 081	0 422	1844	
5 105	1 758	"	0 077	"	0 056	5 216	4 974	1 17		0 356	0 076	0 432	1845	
5 177	1 819	"	0 066	"	0 028	5 271	5 090	1 18		0 374	0 070	0 441	1846	
5 176	1 897	"	0 049	"	0 019	5 244	5 141	1 19		0 369	0 057	0 426	1847	
5 252	1 927	"	0 042	"	0 011	5 285	5 212	1 20		0 345	0 075	0 418	1848	
5 505	2 245	"	0 057	"	0 005	5 545	5 558	1 28		0 366	0 060	0 426	1849	
5 440	2 079	"	0 057	"	"	5 477	5 556	1 21	"	0 402	0 047	0 449	1850	
5 576	0 087	40 816	0 054	"	"	6 226	6 515			0 401	0 080	0 481	1851	
5 567	0 105	"	0 052	"	"	5 599	5 502	1 25	"	0 395	0 065	0 460	1852	
5 409	0 109	"	0 050	"	"	5 459	5 548	1 25		0 405	0 082	0 485	1855	
5 529	0 092	"	0 029	"	"	5 558	5 650	1 24		0 425	0 095	0 516	1854	
5 651	0 100	"	0 025	"	"	5 656	5 756	1 56		0 412	0 087	0 499	1855	
5 742	0 112	"	0 025	"	"	5 765	5 877	1 28		0 419	0 099	0 518	1856	
5 988	0 119	"	0 022	"	"	6 010	6 129	1 55		0 457	0 145	0 582	1857	
6 059	0 117	"	0 020	"	"	6 059	6 176	1 55	"	0 471	0 254	0 725	1858	
6 227	0 115	"	0 020	"	"	6 247	6 560	1 58		0 472	0 161	0 655	1859	
6 575	0 114	"	0 016	"	"	6 589	6 505	1 39	"	0 506	0 116	0 622	1860	
6 599	0 118	"	0 012	"	"	6 411	6 529	1 57	0 057	0 517	0 256	0 755	1861	
6 551	0 115	"	0 011	"	"	6 542	6 457	1 55		0 526	0 175	0 701	1862	
6 451	0 116	"	0 011	"	"	6 442	6 558	1 56	"	0 519	0 155	0 704	1865	
6 470	0 102	"	0 006	"	"	6 476	6 578	1 54	"	0 550	0 182	0 752	1864	
6 686	0 107	"	0 004	"	"	6 690	6 797	1 58		0 585	0 255	0 816	1865	

(8) Remboursement des obligations des emprunts de 1848, émises pour souscriptions volontaires

(9) Supplément au fonds commun il pour insuffisance des recouvrements faits du 21 juillet au 31 décembre 1860.

(10) A partir de 1850 les pensions inscrites sont portées au Budget de la Dette publique, et les Budgets des Départements ne comprennent plus que le crédit nécessaire pour payer le premier terme des pensions

(11) Régularisation des avances faites par le Trésor, de 1837 à 1844

(a) La situation prospère de l'exploitation de deux compagnies les a déjà mises, aux termes des conventions, dans l'obligation de rembourser au Trésor les avances qu'elles en avaient reçues à titre de garantie de minimum d'intérêt. Ces avances s'élevaient ensemble à 814,673 francs sont recouvrées en partie, l'autre partie est en voie de recouvrement

(b) Le paiement de ces intérêts ne constitue pas, en réalité, une dépense pour le Trésor public, l'emploi du fonds des cautionnements et des consignations lui procure même un bénéfice. Le produit de cet emploi est renseigné au Budget des Voies et Moyens

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ANNEXE.

DETTE

(Les sommes sont exprimées

La dette constituée comprend :

1° Les arrérages d'inscriptions au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, savoir :

- a. De 300,000 fr. par an au profit de la ville de Bruxelles pour la cession faite à l'État de divers immeubles,
- b. De 846,500 fr. — — du Gouvernement des Pays-Bas, du chef des avantages de navigation

2° La dette active à 2 1/2 % dérivant de l'exécution de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842. Le capital est réduit à 220,105,651 fr. Ce rachat a eu lieu avec le produit de l'emprunt de 84,656,000 fr. à 4 1/2 %

3° La dette amortissable.

Le tableau suivant donne la décomposition de ces dettes, les réductions de capital, par suite soit d'amor

DÉSIGNATION DES EMPRUNTS OU DETTES.	ÉLÉMENTS DE LA DETTE AMORTISSABLE.				AMORTISSEMENT avant 1840.	CAPITAL restant au 1 ^{er} janv. 1840.	En 1840 par amortissement.
	EMPRUNTS convertis ou non convertis.		Restants de l'EMPRUNT convertis.	Réunion des deux colonnes précédentes.			
	Capital effectif.	Capital nominal.					
5 p. % Loi du 16 décembre 1851.	74,592,464	100,800,000	"	100,800,000	9,883,651	90,916,549	1,551,962
4 p. % Loi du 18 juin 1856	27,554,164	50,000,000	"	50,000,000	1,056,565	28,965,657	363,282
5 p. % } Loi du 25 mai 1858	35,778,054	50,850,800	"	50,850,800	740,421	50,110,379	758,548
5 p. % } Lois du 1 mai 1842 et 24 octobre 1846. (1) 7,624,001	7,624,001	7,624,000	"	7,624,000	"	"	"
5 p. % 1829.	1,481,481	1,481,481	"	1,481,481	14,815	1,466,666	14,815
TOTAUX.					11,675,252	171,457,029	
5 p. % Loi du 26 juin 1840	82,000,000	86,940,000	"	86,940,000			"
5 p. % Loi du 29 septembre 1842.	29,250,000	28,621,718	"	28,621,718			"
4 1/2 p. % Loi du 21 mars 1844	10,000,166	9,721,000 (2) 85,721,852	"	95,442,852			"
4 1/2 p. % Loi du 22 mars 1844	88,042,240	84,656,000	"	84,656,000			"
5 p. % Lois du 26 février et 6 mai 1848	37,513,940	37,513,940	"	37,513,940			"
5 p. % Loi du 20 décembre 1851.	26,150,000	26,000,000	"	26,000,000			"
4 1/2 p. % Lois du 1 déc. 1852 et 14 juin 1855	(3) 14,100,000	15,000,023 (4) 142,613,276	"	157,613,500			"
4 1/2 p. % Lois du 28 mai 1856 et 8 sept. 1859.	45,000,000	45,000,000 (5) 24,582,000	"	69,582,000			"
4 1/2 p. % Loi du 28 mai 1865	60,000,000	59,525,000	"	59,525,000			"
TOTAUX.	358,876,450	385,555,965	252,719,108	856,255,071	11,675,252		2,648,407

Taux moyen { Emprunt à 4 p. % (50,000,000) 91.21 p. %
 du produit. { — à 5 p. % (58,474,800) 74.22 p. %
 { Autres emprunts. 94.56 p. %

Sommes dépensées pour l'amortissement (6). { Emprunt à 4 p. % (50,000,000) 967,600
 — à 5 p. % (58,474,800) 592,592
 { Autres emprunts. 9,589,148

TOTAL. 11,079,140 2,595,298

Taux moyen des rachats (6). { Emprunt à 4 p. % (50,000,000) 95.56 p. %
 — à 5 p. % (58,474,800) 70.55 p. %
 { Autres dettes. 96.88 p. %

Rapport du capital amorti au capital nominal emprunté. { Emprunt à 4 p. % (50,000,000) 5.45 p. %
 — à 5 p. % (58,474,800) 1.27 p. %

(1) Indépendamment d'une somme de 1,234,920 francs rattachée au Budget de l'Intérieur des exercices 1851, 1855 et 1856 et distribuée à titre d'avances, la loi du 1^{er} mai 1842 a mis à la disposition du Gouvernement un crédit de 8,000,000 de francs pour être réparti entre les personnes qui ont éprouvé des pertes par suite des événements de guerre de la révolution.

Les pertes de 500 francs et au delà ont été payées en inscriptions à 3 % au pair. C'est leur montant (7,624,000 francs) qui a été ajouté à l'emprunt de 50,850,800 francs à 3 %.

Quant aux pertes n'atteignant pas 500 francs, elles ont été payées en numéraire. Il en est de même pour le solde qui n'a pu être réglé en inscriptions, mais après réduction d'après le cours de la rente 3 %. Ces divers paiements se sont élevés à 575,625 francs; ils ont été imputés sur le Budget de la Dette publique des exercices 1845 et 1846.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PUBLIQUE.

en millions et milliers de francs.)

collections scientifiques et objets d'art. (Loi du 4 décembre 1842.)

et du commerce assurés à la Belgique par le traité du 5 novembre 1842.

primitif était de 539,417,651 fr., mais il a été racheté 169,512,000 fr. au cours de 50 %; de sorte que le capital de 1844.

tissement, soit de conversion ou de remboursement, et la situation du capital en 1865.

RÉDUCTIONS DU CAPITAL.											CAPITAL restant au 31 déc. 1865.
De 1841 à 1845.		de 1846 à 1850 par amortisse- ment.	De 1851 à 1855.		De 1856 à 1860.		de 1861 à 1865 par amortisse- ment.	TOTAL (1840 à 1865).		Total des amortissements et des conversions ou remboursements de 1840 à 1865.	
par amortissement.	par conversion ou rembourse- ment.		par amortisse- ment.	par conversion ou remboursement.	par amortisse- ment.	par conversion ou rembourse- ment.		Amortissement.	Conversion ou remboursement.		
5,042,735 2,526,249 4,554,775 71,957	84,541,652 " " 1,579,894	" 5,068,782 5,897,135 "	5,559,050 " 7,571,754 "	" " " "	4,087,227 " 8,416,644 "	" " " "	4,851,080 " 9,219,564 "	6,574,717 18,255,650 56,178,056 86,772	84,541,652 " " 1,579,894	90,916,549 18,255,650 56,178,056 1,466,666	" 10,727,985 21,556,545 "
46,917 " 1,128,002 214,195 " " " " "	" " " " " " " " "	5,055,487 1,150,895 6,050,446 2,677,554 " " " " "	7,590,868 2,244,791 7,474,187 5,254,045 575,200 976,967 2,206,910 " "	74,466,728 25,226,052 " " 58,958,740 " " " "	4,041,512 5,951,895 " 641,055 4,975,895 502,195 " "	11,120,868 4,816,751 " 24,582,000 " 6,120,180 2,055,158 " "	54,795,415 14,894,598 " 1,618,000 15,500,985 2,555,551 " "	54,795,415 14,894,598 56,958,740 24,582,000 " " " "	54,795,415 14,894,598 57,515,940 26,000,000 15,500,985 2,555,551 " "	60,647,417 69,761,602 " 26,000,000 144,514,515 66,846,649 59,525,000 "	
15,565,448	85,721,526	25,860,297	55,055,750	156,651,500	51,594,199	24,582,000	58,161,531	144,665,482	246,755,026	591,598,508	455,179,511

De 1841 à 1845.	De 1846 à 1850.	De 1851 à 1855.	De 1856 à 1860.	De 1861 à 1865.	De 1840 à 1865.
2,257,000	2,554,600	5,169,200	5,918,840	4,805,420	17,015,480
5,595,756	5,812,592	5,202,555	6,569,955	7,685,720	27,009,025
6,519,570	15,648,441	25,464,011	18,888,905	24,200,625	88,219,561
12,150,126	19,995,655	31,855,566	29,177,678	56,689,765	152,244,066
96.16 p. %	82.59 p. %	89.55 p. %	95.88 p. %	99.02 p. %	95.51 p. %
74.84 p. %	64.65 p. %	70.57 p. %	75.68 p. %	85.56 p. %	74.66 p. %
100.25 p. %	91.65 p. %	97.27 p. %	98.94 p. %	100.46 p. %	97.75 p. %
7.75 p. %	10.25 p. %	11.80 p. %	15.65 p. %	16.17 p. %	60.79 p. %
7.76 p. %	10.08 p. %	12.61 p. %	14.59 p. %	15.77 p. %	61.87 p. %
					55.76 p. %
					56.86 p. %

(2) Par approximation.

(3) Savoir : 84,541,652 francs de l'emprunt de 100,800,000 francs et 1,380,200 francs de l'emprunt de 1,481,481 francs. La somme de 1,380,200 francs est de 506 francs supérieure au chiffre de la conversion.

(4) Cette somme se répartit comme il suit : 79,107,128 francs de l'emprunt de 86,940,000 francs; 26,569,408 francs de l'emprunt de 28,621,718 francs et 56,958,740 de l'emprunt de 57,515,940 francs. Les deux premières sommes comprennent respectivement 4,640,400 francs et 1,545,376 francs, montant des sommes tenues en réserve sur les fonds d'amortissement des exercices 1841 à 1845, 1847 et 1852.

(5) Emprunt de 26,000,000 de francs.

(6) Y compris les intérêts courus depuis la dernière échéance jusqu'au jour du rachat.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ainsi qu'on vient de le voir, le Budget de la Dette publique comprend :

1° Le service de la dette, le *minimum* d'intérêt garanti à des Compagnies concessionnaires d'exploitations, la rente pour le rachat du chemin de fer de Mons à Manage et d'autres redevances ;

2° Les rémunérations ou pensions ;

3° Les intérêts pour fonds de dépôt.

Les dépenses de 1865 excèdent celles de 1840, savoir :

De 13 millions 037	pour le service de la dette.
De 3 — 069	— les pensions.
De 0 — 460	— les intérêts pour fonds de dépôt.
De 16 — 566	— la totalité.

Dette proprement dite.

Si, quant à la dette, on fait abstraction du *minimum* d'intérêt, etc., pour ne s'occuper que des arrérages de rentes, des intérêts, de l'amortissement et des frais annuels, on constate que l'augmentation sur 1840 est de 11 millions 122 mille francs; mais dans ce chiffre est comprise une somme de 5 millions 500 mille francs (7,945,000 contre 2,595,000 en 1840), qui est consacrée en plus à l'amortissement de la dette.

La quotité de la dépense par habitant, était de fr. 5 48 c^s en 1840, et monte jusqu'à 7 francs en 1852; elle n'est que de fr. 6 72 c^s en 1865 (1).

Il est presque inutile de faire remarquer qu'une grande partie des emprunts contractés ayant été affectée à la création de lignes ferrées, à l'extension du matériel d'exploitation et à l'exécution de divers autres travaux d'utilité publique, l'accroissement de la dette n'est pas de nature à alarmer, puisqu'il a contribué largement au développement de la richesse nationale. On en trouve la preuve dans les produits toujours croissants des revenus du Trésor, obtenus non par suite d'aggravation des impôts, mais malgré de nombreux dégrèvements.

Or, il en est résulté que la dette proprement dite, qui représentait 21.9 p. % du Budget des Voies et Moyens en 1840, et 26.9 p. % en 1845, n'est que de 19.7 p. % en 1865.

L'annexe aux développements relatifs au compte ci-dessus de la Dette publique, contient sur la dette amortissable quelques renseignements que l'on va analyser.

Les emprunts contractés à partir de celui de 100,800,000 francs en 1831, lequel a servi au remboursement des emprunts forcés de 12 et de 10 millions de florins, et à faire face aux dépenses d'organisation du pays, s'élèvent au capital nominal de 585,555,965 francs. A ce capital, il y a lieu d'ajouter : 1° la somme de 5,985,776 francs, tenue en réserve sur le fonds d'amortissement des exercices 1841 à 1845, 1847 et 1852; 2° 506 francs montant de la différence entre le capital converti de l'emprunt de 1,481,481 francs, et la somme portée en augmentation de la dette.

(1) La quotité par habitant dans la dépense de la dette est de fr. 22 70 c^s pour l'Angleterre; de fr. 18 30 c^s pour les Pays-Bas et de fr. 15 87 c^s pour la France.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

On arrive ainsi à un total de fr. 589,518,045 »

Sur cette somme il a été racheté :

Avant 1840 fr. 11,675,252 »
 De 1840 à 1865 144,663,482 »
 ————— 156,338,734 »

Le capital restant au 31 décembre 1865, se réduit donc à . fr. 433,179,311 »

SAVOIR :

En 3 p. 0/0 fr. 21,556,343 »
 En 4 p. 0/0 10,727,985 »
 En 4 1/2 p. 0/0 400,894,983 »
 Au 1^{er} janvier 1840, le capital était de. fr. 171,457,029 »

Il s'est donc accru pendant la période de 1840 à 1865, de . . 261,722,282 »

Mais il importe de se rappeler que l'emprunt de 84,656,000 »
 compris dans la dette amortissable, a été employé au rachat d'un
 capital nominal de 169,312,000 francs à 2 1/2 p. 0/0.

De sorte que l'accroissement de la dette n'est en réalité que de. 177,066,282 »

Il suffit de mettre ce chiffre en regard de celui de 433 millions de francs, dépensés sur crédits spéciaux et dont on a indiqué plus haut l'emploi, pour être pleinement rassuré sur la situation de la dette belge.

Le capital des emprunts, 583,533,963 francs, a produit une somme de 538,876,429 francs.

La quotité pour cent du produit a été de :

91.21 p. 0/0 pour l'emprunt à 4 p. 0/0 (30,000,000).

74.22 — — — à 3 — (58,474,800).

94.56 — pour la totalité des autres emprunts.

Les sommes dépensées pour l'amortissement, les capitaux amortis et les taux moyens de rachat, se sont élevés comme il suit :

	EMPRUNT A 4 0/0 (30 millions).			EMPRUNT A 3 0/0 (38,474,800 fr.)			AUTRES DETTES.		
	SOMMES dépensées. (1)	CAPITAL amorti.	TAUX moyen. (1)	SOMMES dépensées. (1)	CAPITAL amorti.	TAUX moyen. (1)	SOMMES dépensées. (1)	CAPITAL amorti.	TAUX moyen. (1)
Avant 1840. .	967,600	1,036,365	95.56	522,592	740,421	70.55	9,589,148	9,898,466	96.88
De 1840 à 1865.	17,015,480	18,255,650	95.51	27,009,025	36,178,036	74.66	88,219,561	90,249,796	97.75
TOTAL . .	17,983,080	19,272,015	95.51	27,531,417	36,918,457	74.57	97,808,709	100,148,262	97.66

(1) Il est à remarquer que les sommes dépensées pour l'amortissement comprennent les intérêts courus depuis la dernière échéance jusqu'au jour du rachat. Il s'ensuit que les taux moyens de rachat indiqués ici comprennent également ces intérêts.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ainsi présentés, les taux de rachat varient peu; mais il n'en est pas de même si on les établit par périodes; les voici :

	Avant 1840.	1840. à 1845.	1846 à 1850.	1851 à 1855.	1856 à 1860.	1861 à 1865.	MOYENNE générale
Emprunt à 4 $\frac{0}{0}$. . .	$\frac{0}{0}$ 95.56	$\frac{0}{0}$ 97. »	$\frac{0}{0}$ 96.16	$\frac{0}{0}$ 82.59	$\frac{0}{0}$ 89.55	$\frac{0}{0}$ 95.88	$\frac{0}{0}$ 93.51
— à 3 $\frac{0}{0}$. . .	70.55	73.77	74.84	64.65	70.57	73.68	74.57
Autres dettes . . .	96.88	96.86	100.25	91.65	97.27	98.94	97.66

On voit que le taux de rachat, qui avait notablement baissé dans la période de 1846 à 1850, sous l'influence des événements de février 1848, remonte sensiblement à partir de la période de 1851 à 1855.

Le tableau suivant indique dans quelle proportion les emprunts à 4 p. $\frac{0}{0}$ et à 3 p. $\frac{0}{0}$ ont été convertis pendant chaque période.

	Avant 1840.	1840. à 1845.	1846 à 1850.	1851 à 1855.	1856 à 1860.	1861 à 1865.	MOYENNE générale.	RESTE à amortir en 31 dec. 1865.
Emprunt à 4 $\frac{0}{0}$. . .	$\frac{0}{0}$ 5.45	$\frac{0}{0}$ 1.21	$\frac{0}{0}$ 7.75	$\frac{0}{0}$ 10.25	$\frac{0}{0}$ 11.80	$\frac{0}{0}$ 15.65	$\frac{0}{0}$ 16.17	$\frac{0}{0}$ 64.24
— à 3 $\frac{0}{0}$. . .	1.27	1.26	7.76	10.08	12.61	14.59	15.77	56.86

La progression de ces proportions, nonobstant les conditions de moins en moins favorables du rachat, donne la mesure de l'accroissement de la puissance de l'amortissement. Pour l'ensemble de la dette, cette puissance a augmenté dans la période de 1861 à 1865, de 7,512,087 francs, comparativement à la période précédente (56,689,765 francs contre 29,177,678 francs).

Rémunérations.

Si l'on ajoute aux dépenses imputées sur le Budget de la Dette publique le chiffre des pensions payées sur les Budgets des divers Départements, on trouve pour 1865 une somme de 6 millions 797 mille francs, contre 3 millions 714 mille francs en 1840. C'est une augmentation de 3,083,000 ou 83 p. $\frac{0}{0}$; mais la quotité par habitant ne s'est accrue que de 50 p. $\frac{0}{0}$: fr. 0 92 c en 1840, et fr. 1 58 c en 1865.

Fonds de dépôt.

Les intérêts servis de ce chef ne constituent, en réalité, pas une charge, attendu que l'emploi de ces fonds procure au Trésor une recette supérieure à la dépense.

NOTE PRELIMINAIRE

DOTATIONS.

(Les sommes sont exprimées en millions et milliers de francs.)

EXERCICES	LISTE CIVILE	Dotation du Trésor Civil	Dotation du S. A. R. le Comte de Flandre	Dotation de S. A. R. le Duc de Bourgoigne	Dotation de S. A. R. le Duc de Angoulême	Dotation de S. A. R. le Duc de Orléans	SÉNAT	CHAMBRE des Représen- tants	COUR DES COMPTES					TOTAL du BUDGET des DOTATIONS
									Indemnités des membres du tribunal	Indemnités des fonction- naires du bureau	Matériel et dépendances	PENSIONS	TOTAL	
1840	2 731						0 018	0 539	0 043	0 063	0 017		0 123	3 293
1841	2 731						0 019	0 521	0 043	0 063	0 017		0 123	3 216
1842	2 731						0 022	0 512	0 043	0 063	0 017		0 123	3 410
1843	2 731						0 022	0 527	0 043	0 063	0 017		0 123	3 225
1844	2 731						0 024	0 460	0 043	0 071	0 017		0 151	3 366
1845	2 731						0 024	0 452	0 041	0 071	0 017		0 159	3 366
1846	2 731						0 026	0 485	0 048	0 071	0 017		0 146	3 408
1847	2 731						0 025	0 560	0 047	0 071	(1) 0 020	0 003	0 160	3 316
1848	2 731						0 040	0 454	0 058	0 081	(2) 0 040	0 003	0 182	3 437
1849	2 731						0 040	0 456	0 047	0 081	0 017	0 006	0 151	3 398
1850	2 731						0 040	0 450	0 050	0 081	0 017	()	0 148	3 389
1851	2 731						0 040	0 550	0 049	0 081	0 017		0 147	3 488
1852	2 731						0 040	0 406	0 050	0 081	0 017		0 148	3 341
1853	2 731	0 254					0 040	0 447	0 049	0 081	0 017		0 147	3 459
1854	2 731	0 300					0 057	0 414	0 040	0 081	0 017		0 148	3 870
1855	2 731	0 300					0 054	0 444	0 050	0 081	0 017	0 001	0 149	3 571
1856	2 731	0 500	0 150				0 057	0 440	0 050	0 081	0 017		0 148	4 026
1857	2 731	0 500	0 150				0 050	0 438	0 050	0 085	0 017	0 001	0 151	4 020
1858	2 731	0 500	0 150	0 239			0 058	0 519	0 055	0 085	0 017		0 153	4 370
1859	2 731	0 500	0 150		0 230		0 055	0 590	0 058	0 085	0 017		0 158	4 454
1860	2 731	0 500	0 150				0 054	0 555	0 058	0 085	0 017		0 158	4 118
1861	2 731	0 500	0 150				0 052	0 501	0 058	0 085	0 017		0 158	4 092
1862	2 731	0 500	0 150				0 040	0 582	0 058	0 085	0 017		0 158	4 181
1863	2 731	0 500	0 150				0 040	0 435	0 064	0 080	0 017	0 001	0 171	4 065
1864	2 731	0 500	0 150				0 050	0 622	0 071	0 095	0 017		0 183	4 236
1865	2 731	0 500	0 150				0 057	0 600	0 071	0 095	0 017		0 183	4 241

(1) Y compris le loyer et les frais d'appropriation de locaux provisoires par suite de l'incendie du 7 novembre 1846.

(2) Y compris 0 021 pour renouvellement et restauration du mobilier.

(3) A partir de 1850, les pensions inscrites sont portées au Budget de la Dette publique, et le Budget des Dotations ne comprend plus que les sommes nécessaires pour payer le premier terme des pensions.

La dépense, qui était de 3,293,000 francs en 1840, s'élève à 4,241,000 francs en 1865. C'est une augmentation de 948,000 francs, qui se répartit ainsi :

650,000 francs pour la dotation de l'héritier présomptif du Trône et pour celle de S. A. R. le Comte de Flandre;
 59,000 — pour le Sénat;
 201,000 — pour la Chambre des Représentants, et
 38,000 — pour la Cour des Comptes.

(x x)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

(Les sommes sont exprimées en millions et milliers de francs.)

Exercices.	DÉPENSES RATTACHÉES A L'EXERCICE (à l'exclusion des crédits spéciaux)				RECTIFICATION DU TOTAL pour tenir compte des remanements d'attributions ministérielles.						CRÉDITS spéciaux.
	reportés d'exercices antérieurs.	appartenant à des EXERCICES clos.	propres au BUDGET de l'exercice.	TOTAL.	Ajouté pour services transférés D'AUTRES BUDGETS.		Dédutt pour services transférés A D'AUTRES BUDGETS.		RÉSULTAT définitif.		
					Nature DES SERVICES.	Montant.	Nature DES SERVICES.	Montant.			
1840.	"	0.004	6.518	6.522	Cultes, sûreté publ.	4.269	Pensions.	0.066	10.525	"	
1841.	"	0.004	10.502	10.506	"	"	Id.	0.087	10.419	"	
1842.	"	0.037	10.187	10.224	"	"	Id.	0.086	10.138	"	
1843.	"	0.004	10.536	10.540	"	"	Id.	0.085	10.455	"	
1844.	"	0.020	10.671	10.691	"	"	Id.	0.087	10.604	"	
1845.	"	0.240	11.281	11.521	"	"	Id.	0.291	11.230	"	
1846.	"	0.059	12.405	12.464	"	"	Id.	0.275	12.191	"	
1847.	"	0.026	12.892	12.918	"	"	Id.	0.262	12.656	"	
1848.	"	0.048	12.340	12.388	"	"	Id.	0.262	12.126	"	
1849.	"	0.031	12.622	12.655	"	"	Id.	0.256	12.597	"	
1850.	"	"	11.761	11.761	"	"	"	"	11.761	"	
1851.	0.029	0.259	11.212	11.480	"	"	"	"	11.480	"	
1852.	0.035	0.027	11.061	11.125	"	"	"	"	11.125	"	
1853.	0.038	0.092	11.587	11.737	"	"	"	"	11.737	"	
1854.	0.205	0.064	12.428	12.697	"	"	"	"	12.697	"	
1855.	0.002	0.594	13.025	13.419	"	"	"	"	13.419	"	
1856.	"	0.018	12.619	12.637	"	"	"	"	12.637	"	
1857.	0.003	0.823	13.071	13.897	"	"	"	"	13.897	"	
1858.	0.913	"	13.042	13.035	"	"	"	"	13.035	"	
1859.	0.040	0.181	12.685	12.906	"	"	"	"	12.906	0.040	
1860.	0.001	0.022	13.307	13.530	"	"	"	"	13.530	0.085	
1861.	0.061	0.066	13.561	13.688	"	"	"	"	13.688	0.007	
1862.	0.199	"	13.635	13.854	"	"	"	"	13.854	0.073	
1863.	0.154	0.142	13.731	14.027	"	"	"	"	14.027	0.467	
1864.	0.255	0.029	14.782	15.066	"	"	"	"	15.066	1.015	
1865.	0.153	0.125	14.750	15.030	"	"	"	"	15.030	0.556	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPARTEMENT

(Les sommes sont exprimées en

Exercices.	ADMINISTRATION CENTRALE.					ORDRE JUDICIAIRE.				
	Traitement du MINISTRE	Traitements des FONCTIONNAIRES, employés et gens de service.	MATÉRIEL.	Frais de réduction et de publication de DOCUMENTS statistiques; achats d'ouvrages y relatifs.	Frais DE ROUTE et de séjour.	Cour de cassation.		Cours d'appel.		TRIBUNAUX de 1 ^{re} instance et TRIBUNAUX de commerce.
						Personnel.	Matériel.	Personnel.	Matériel.	
1840.	0.021	(1)0.149	0.013	0.004	0.005	0.250	0.005	0.556	0.018	0.845
1841.	0.021	0.159	(1)0.020	0.004	0.006	0.252	0.004	0.542	0.017	0.845
1842.	0.021	0.159	0.020	0.002	0.006	0.255	0.005	0.542	0.017	0.845
1845.	0.014	0.159	0.020	0.001	0.006	0.255	0.005	0.559	0.018	0.857
1844.	0.021	0.159	(2)0.058	0.005	0.006	0.251	0.011	0.559	0.018	0.851
1845.	0.021	0.166	0.020	0.004	0.005	0.255	0.004	(4)0.580	(6)0.047	(1)0.952
1846.	0.021	0.166	0.020	0.004	0.004	0.258	0.007	0.621	0.017	1.055
1847.	0.021	0.170	0.025	0.005	0.005	0.258	0.007	0.622	0.017	1.060
1848.	0.021	0.184	0.025	0.006	0.006	0.254	0.006	0.615	0.016	1.062
1849.	0.021	0.184	0.025	0.007	0.004	0.220	0.006	0.594	0.018	1.054
1850.	0.021	0.184	0.025	0.001	0.006	0.220	0.004	0.569	0.017	1.044
1851.	0.021	0.184	(5)0.045	0.601	0.004	0.219	0.005	0.557	0.018	1.056
1852.	0.021	0.184	0.025	0.005	0.005	0.216	0.005	0.547	0.017	1.051
1853.	0.021	0.189	0.025	0.001	0.004	0.209	0.005	0.556	0.018	1.051
1854.	0.021	0.189	0.025	0.005	0.006	0.210	0.005	0.572	0.018	1.052
1855.	0.021	0.190	0.050	0.005	0.004	0.218	0.005	0.576	0.017	1.051
1856.	0.021	0.190	0.025	0.006	0.004	0.220	0.005	0.569	0.017	1.029
1857.	0.021	0.201	0.055	0.006	0.004	0.215	0.005	0.562	0.017	1.051
1858.	0.021	0.201	0.026	0.005	0.005	0.217	0.005	(8)0.592	0.018	1.055
1859.	0.021	0.201	0.026	0.005	0.004	0.219	0.007	0.588	0.018	(7)1.099
1860.	0.021	0.201	0.057	0.005	0.005	0.219	0.006	0.592	0.051	1.112
1861.	0.021	0.201	0.029	»	0.005	0.215	0.005	0.592	0.016	1.114
1862.	0.021	0.201	0.055	0.005	0.005	0.218	0.005	0.604	0.017	1.114
1865.	0.021	0.225	0.050	0.004	0.007	0.242	0.005	0.681	0.018	1.544
1864.	0.021	0.249	0.050	0.005	0.007	0.264	0.007	0.752	0.016	1.529
1865.	0.021	0.249	0.050	0.006	0.007	0.264	0.005	0.755	0.020	1.526

(1) Dont pour mémoire, 0.042, représentant les traitements du personnel des administrations des cultes et de la sûreté publique, services qui ressortissaient au Département de l'Intérieur, en 1840.

(2) Augmentation par suite de l'ameublement des locaux de l'administration des cultes.

(3) — — — de la restauration de l'ameublement.

(4) Augmentation des traitements.

(5) — — — du personnel à Liège.

(6) Dont 0.029 pour le premier ameublement du palais de justice à Gand.

(7) Augmentation du personnel de plusieurs tribunaux.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DE LA JUSTICE.

(millions et milliers de francs.)

			JUSTICE MILITAIRE.			FRAIS DE JUSTICE en matière criminelle, cor- rectionnelle et de po- lice, traitements des exécuteurs et des pré- posés, à la conduite des voitures cellulaires. (1)		RÉUNION des dépenses pour l'ordre judiciaire, la justice militaire et les frais de justice		PALAIS DE JUSTICE.			Exer- cices.
JUSTICES de paix et TRIBUNAUX de police.	Total.	Cour militaire.		AUDITEURS militaires et PRÉVÔTS. traitements, frais de bureau, etc.	SOMMES.	QUOTITÉ par habitant.	SOMMES.	QUOTITÉ par habitant.	construction, réparation et loyers des locaux.	SUBSIDES aux provinces et aux commu- nes pour les aider à four- nir des lo- caux conve- nables pour le service des tribunaux et des justices de paix	Constructions crédits spéciaux		
		Personnel.	Matériel, frais de bureau, etc.										
0.279	1.911	0.060	0.005	0.040	0.657	fr. 0.16	2.655	fr. 0.66	0.054	¹²⁾ 0.020	"	1840.	
0.278	1.916	0.065	0.005	0.040	0.660	0.16	2.684	0.66	0.187	"	"	1841.	
0.278	1.916	0.062	0.005	0.040	0.671	0.16	2.694	0.65	0.085	"	"	1842.	
0.278	1.908	0.058	0.005	0.040	0.657	0.16	2.668	0.64	0.098	"	"	1843.	
0.278	1.908	0.058	0.005	0.057	0.668	0.16	2.676	0.64	0.057	¹³⁾ 0.050	"	1844.	
⁸⁾ 0.416	2.214	0.055	0.005	0.057	0.646	0.15	2.957	0.69	0.055	¹³⁾ 0.050	"	1845.	
0.554	2.490	0.055	0.005	0.057	0.780	0.18	5.507	0.78	0.008	¹³⁾ 0.050	"	1846.	
0.559	2.505	0.055	0.005	0.055	0.851	0.20	5.449	0.80	0.055	"	"	1847.	
0.558	2.489	0.051	0.005	0.058	0.676	0.16	5.259	0.75	0.007	"	"	1848.	
0.556	2.448	0.027	0.006	0.052	0.569	0.15	5.082	0.70	0.008	0.027	"	1849.	
0.554	2.408	0.026	0.006	0.052	0.510	0.12	2.982	0.63	0.008	¹⁴⁾ 0.050	"	1850.	
0.554	2.589	0.021	0.006	0.050	0.557	0.12	2.985	0.67	0.014	0.011	"	1851.	
0.554	2.370	0.020	0.006	0.050	0.527	0.12	2.955	0.66	0.055	0.009	"	1852.	
0.554	2.575	0.020	0.005	0.051	0.552	0.12	2.981	0.66	0.001	0.026	"	1855.	
0.554	2.591	0.020	0.006	0.050	0.587	0.15	5.054	0.67	0.015	0.014	"	1854.	
0.555	2.405	0.020	0.006	0.050	0.598	0.15	5.057	0.67	0.006	0.025	"	1855.	
0.552	2.392	0.020	0.006	0.050	0.596	0.15	5.044	0.66	0.009	0.045	"	1856.	
0.571	2.599	0.021	0.006	0.051	⁹⁾ 0.668	0.15	5.125	0.69	0.018	0.057	"	1857.	
0.569	2.454	0.021	0.006	0.051	0.626	0.14	5.118	0.68	0.057	0.050	"	1858.	
0.569	2.510	0.021	0.006	0.051	¹⁰⁾ 0.695	0.15	5.265	0.71	0.027	0.045	"	1859.	
0.569	2.529	0.021	0.006	0.051	0.648	0.14	5.255	0.69	0.022	0.059	"	1860.	
0.568	2.508	0.021	0.006	0.051	0.675	0.14	5.241	0.68	0.028	0.024	¹⁵⁾ 0.007	1861.	
0.568	2.526	0.021	0.006	0.051	0.675	0.14	5.259	0.68	0.029	0.050	"	1862.	
0.759	5.029	0.025	0.006	0.057	0.706	0.15	5.801	0.79	0.024	0.072	¹⁵⁾ 0.467	1865.	
0.912	5.480	0.025	00.02	0.046	¹¹⁾ 0.698	0.14	4.251	0.87	0.022	0.072	¹⁵⁾ 1.015	1864.	
0.915	5.485	0.024	0.002	0.045	0.754	0.15	4.508	0.87	0.025	0.054	¹⁵⁾ 0.455	1865.	

(8) Augmentation des traitements.

(9) Dont 0,075 pour dépenses arriérées.

(10) — 0,010 — —

(11) — 0,025 — —

(12) Palais de justice à Bruxelles.

(13) — — à Gand.

(14) — — à Verviers.

(15) Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau palais de justice à Bruxelles

(1) Le montant des frais de justice pour les exercices 1840 à 1865 est de 16 millions 876 mille francs; mais sur cette somme il a été recou-
vré par le Trésor 4 millions 982 mille francs qui figurent au Budget des recettes.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPARTEMENT

(Les sommes sont exprimées

EXERCICES.	PUBLICATIONS OFFICIELLES.			PENSIONS ET SECOURS.			
	IMPRESSION du recueil des lois, du Moniteur et des Annales parlementaires.	ABONNEMENT au Bulletin des arrêts de la Cour de cassation.	PUBLICATION d'un recueil des ANCIENNES LOIS des Pays-Bas, de la principauté de Liège, etc.	PENSIONS civiles.	PENSIONS ecclésiastiques. (Approximatif de 1840 à 1847.)	SECOURS en cas de position malheureuse et d'absence de droit à la pension.	
						A des magistrats et A des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et orphelins.	A d'autres employés du Département ou à leurs veuves et orphelins.
1840.	0.095	0.002	"	0.006	(²) 0.060	0.008	0.005
1841.	0.095	0.002	"	0.008	0.079	0.008	0.005
1842.	0.104	0.005	"	0.006	0.080	0.010	0.005
1843.	0.098	0.002	"	0.005	0.080	0.010	0.005
1844.	0.114	0.002	"	0.005	0.081	0.012	0.005
1845.	0.125	0.005	"	0.162	0.129	0.012	0.005
1846.	0.121	0.005	0.005	0.155	0.120	0.012	0.005
1847.	0.150	0.005	0.005	0.149	0.115	0.012	0.005
1848.	0.150	0.005	0.009	0.147	0.115	0.012	0.005
1849.	0.116	0.005	0.009	0.142	0.114	0.012	0.005
1850.	0.106	0.002	0.009	(²) 0.004	(²) 0.006	0.012	0.005
1851.	0.110	0.005	0.015	0.008	0.007	0.012	0.005
1852.	0.116	0.005	0.011	0.006	0.007	0.012	0.005
1853.	0.119	0.005	0.011	0.004	0.007	0.012	0.005
1854.	0.116	0.005	0.016	0.004	0.009	0.012	0.004
1855.	0.116	0.005	0.017	0.001	0.006	0.012	0.004
1856.	0.116	0.005	0.018	0.005	0.005	0.011	0.005
1857.	(¹) 0.166	0.005	0.018	0.004	0.007	0.011	0.005
1858.	0.150	0.005	0.012	0.009	0.008	0.012	0.002
1859.	0.150	0.005	0.010	0.004	0.005	0.012	0.005
1860.	0.174	0.005	0.011	0.005	0.004	0.012	0.005
1861.	0.172	0.005	0.018	0.004	0.004	0.012	0.005
1862.	0.170	0.005	0.016	0.002	0.005	0.012	0.005
1863.	0.185	0.005	0.010	0.005	0.006	0.012	0.005
1864.	0.199	0.005	0.018	0.005	0.005	0.012	0.005
1865.	0.257	0.005	0.011	0.005	0.006	0.012	0.005

(¹) Y compris 0.038 pour dépenses arriérées.(²) A partir de 1850, les pensions inscrites au grand-livre sont portées au Budget de la Dette publique, et le Budget du Département ne comprend plus que le crédit nécessaire pour payer le premier terme des pensions.(³) Cette somme est renseignée ici pour mémoire; elle est rattachée au compte du Département de l'Intérieur qui avait les cultes dans ses attributions, en 1840.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DE LA JUSTICE.

en millions et milliers de francs.)

CULTES.										
CLERGÉ CATHOLIQUE.		CULTE PROTESTANT ET ANGLICAN.		CULTE ISRAËLITE. Personnel, frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	SUBSIDES pour les ÉDIFICES DU CULTE CATHOLIQUE.		SELOURS à DES MINISTRES des cultes, secours aux anciens religieux et religieux. (Approxim. de 1810 à 1831.)	TOTAL.	Exer- cice.	
PERSONNEL.	BOURSES et DEMI-BOURSES affectées aux grands sémi- naires	PERSONNEL.	SUBSIDES pour frais du culte et dépenses diverses		Église monumentale de Luçon.		Aucun édifice, y compris les TOURS MIXTES et les fruits du culte dans l'église du camp de Beverloo.			
					CRÉDITS budgétaires.	CRÉDITS spéciaux.				
(¹)	3.656	(¹)	0.052	(¹) 0.009	"	"	(¹) 0.550	(¹) 0.020	(¹) 4.087	1840.
	3.656		0.055	0.009	"	"	0.550	0.020	4.090	1841.
	3.656		0.055	0.011	"	"	0.550	0.020	4.090	1842.
	3.656		0.058	0.011	"	"	0.500	0.020	4.045	1845.
	3.656		0.056	0.009	"	"	0.550	0.020	4.091	1844.
	3.606		0.055	0.009	"	"	0.444	0.020	4.154	1845.
	3.629		0.058	0.009	"	"	0.444	0.020	4.160	1846.
	3.652		0.056	0.011	"	"	0.444	0.020	4.185	1847.
	3.661		0.054	0.010	"	"	0.444	0.018	4.187	1848.
	3.654	0.047	0.007	0.009	"	"	0.444	0.018	4.179	1849.
	3.679	0.047	0.006	0.009	"	"	0.444	0.017	4.202	1850.
3.619	0.062	0.047	0.006	0.009	"	"	0.420	0.017	4.180	1851.
3.625	0.062	0.045	0.007	0.009	"	"	0.420	0.017	4.185	1852.
3.635	0.062	0.047	0.006	0.009	"	"	0.420	0.015	4.194	1853.
3.647	0.062	0.048	0.006	0.009	0.090	"	0.415	0.017	4.294	1854.
3.658	0.062	0.048	0.007	0.009	0.090	"	0.420	0.018	4.512	1855.
3.674	0.062	0.048	0.007	0.009	0.090	"	0.420	0.018	4.528	1856.
3.695	0.062	0.050	0.006	0.009	0.090	"	0.420	0.018	4.550	1857.
3.694	0.062	0.052	0.008	0.009	0.090	"	0.444	0.021	4.580	1858.
3.705	0.062	0.052	0.007	0.009	"	0.040	0.476	0.021	4.570	1859.
3.712	0.062	0.052	0.008	0.009	0.528	0.085	0.544	0.021	4.821	1860.
3.719	0.062	0.052	0.010	0.009	0.215	"	0.544	0.021	4.652	1861.
3.729	0.062	0.055	0.009	0.009	0.176	0.075	0.994	0.021	5.126	1862.
4.119	0.062	0.055	(²) 0.010	(²) 0.010	0.085	"	0.544	0.021	4.926	1863.
4.504	0.062	0.065	0.011	0.011	0.097	"	0.725	0.021	5.494	1864.
4.551	0.062	0.066	0.011	0.012	"	0.121	0.725	0.021	5.549	1865.

(¹) Ces chiffres sont renseignés ici pour mémoire; ils sont rattachés au compte du Département de l'Intérieur, qui avait les cultes dans ses attributions en 1840

(²) Il a été alloué en outre, en 1863, des subsides, s'élevant en totalité à 20 mille francs, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPARTEMENT

(Les sommes sont exprimées

Exercices.	ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.								TOTAL.
	FRAIS d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers. (a)	SUBSIDES à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets, pour secours aux victimes de l'épidémie militaire. (b)	FRAIS DE COURTE et de séjour des membres des commissions spéciales, etc. Traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection, etc.	SUBSIDES pour les enfants trouvés et abandonnés.	SUBSIDES pour le patronage des condamnés libérés.	ÉCOLE DE RÉFORMATION pour mendiants et vagabonds de moins de 18 ans. (c)	AVANCES au DÉPÔT de mendicité établi aux colonies agricoles.	IMPRESSION, achat d'ouvrages spéciaux relatifs aux établissements de bienfaisance et frais divers.	
1840.	0.015	0.100	"	0.170	"	"	0.074	"	0.559
1841.	0.015	0.124	"	0.171	"	"	0.048	"	0.558
1842.	0.015	0.106	"	0.165	"	"	"	"	0.584
1843.	0.020	0.120	"	0.166	"	"	"	"	0.506
1844.	0.020	0.120	"	0.174	"	"	"	"	0.514
1845.	0.029	0.121	"	0.156	0.050	"	"	"	0.516
1846.	0.050	0.158	"	0.154	0.019	"	"	"	0.571
1847.	0.056	0.125	0.002	0.141	0.041	"	"	"	0.548
1848.	0.055	0.074	"	0.141	0.015	0.172	"	"	0.455
1849.	(1) 0.068	0.075	"	0.142	0.025	0.195	"	"	0.501
1850.	0.088	0.060	"	0.158	0.018	0.250	"	"	0.554
1851.	(1) 0.101	0.085	"	0.156	0.025	0.255	"	"	0.600
1852.	0.107	0.084	"	0.140	0.022	0.165	"	"	0.516
1853.	(1) 0.194	0.101	"	0.154	0.051	0.162	"	"	0.622
1854.	(1) 0.151	0.159	"	0.127	0.020	0.165	"	"	0.622
1855.	(1) 0.150	0.121	0.008	0.125	0.020	(2) 0.452	"	0.001	0.855
1856.	0.107	0.148	0.010	0.119	0.020	0.215	"	0.005	0.620
1857.	(1) 0.196	0.148	0.008	0.107	0.015	0.198	"	0.002	0.674
1858.	0.159	0.095	0.009	0.102	0.019	0.215	"	0.001	0.578
1859.	(1) 0.157	0.142	0.007	0.099	0.008	0.208	"	0.010	0.651
1860.	(1) 0.161	0.150	0.008	0.090	0.011	0.204	"	"	0.624
1861.	(1) 0.159	0.165	0.008	0.097	0.014	0.204	"	(3) 0.021	0.668
1862.	0.151	0.160	0.009	0.086	0.011	0.206	"	(4) 0.020	0.625
1863.	(1) 0.188	0.155	0.008	0.085	0.011	0.198	"	(1) 0.002	0.645
1864.	0.160	0.166	0.009	0.072	0.007	0.197	"	0.001	0.612
1865.	0.178	0.165	0.008	0.068	0.006	0.181	"	"	0.606

(1) Dont pour dépenses arriérées, savoir : 1849, 0,008; 1851, 0,071; 1853, 0,084; 1854, 0,015; 1855, 0,010; 1856, 0,007; 1857, 0,065; 1859, 0,010; 1860, 0,015; 1861, 0,021; 1863, 0,028; 1865, 0,025.

(2) Dont 0,222 pour dépenses arriérées (1849 à 1855) et ayant pour objet la valeur des produits consommés ou retenus pour le service de l'établissement.

(3) Dont 0,020 pour dépenses relatives à l'enquête sur la bienfaisance.

(4) Même enquête.

(5) Dont pour dépenses arriérées, savoir : 1843, 0,318; 1851, 0,022; 1853, 0,025; 1857, 0,582; 1859, 0,115; 1863, 0,041.

(6) Augmentation due à l'accroissement de la population des prisons et cherté des denrées alimentaires.

(7) Dont 0,025 pour les dépenses relatives à 1849.

(8) Y compris les traitements des employés du service des travaux.

(9) — pour dépenses arriérées, savoir : 1846, 0,041; 1851, 0,051; 1852, 0,009; 1861, 0,022.

(10) — — — — — savoir : 1854, 0,041; 1858, 0,004; 1857, 0,041.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DE LA JUSTICE.

(en millions et milliers de francs)

PRISONS — SERVICE DOMESTIQUE												
FRAIS d'entretien du ha- bitement de couchage et de nourriture des détenués mobiliers des prisons	ALIMENTATION aux détenués employés au service domes- tique	FRAIS de le ha- bitement des gardiens	FRAIS de voyage de un tiers des commis à la substitution des fonctionnaires et employés	TRAI- TEMENTS des employés attachés au service domes- tique et gratification aux employés	FRAIS d'impression et de bureau	ENTRETIEN et travaux d'améliora- tion des bâtimens loyer des locaux etc.	TRAVAUX de construction		ARCHITECTE — Honoraires et indemnités de route réduction de plus de prison, direction et surveillance des travaux, trouvent et fruits de route du contrôleur des constructions (14)	TOTAL		
							CRÉDITS budgétaires	CRÉDITS spéciaux		SOMMES	QUOTITÉ par habitant abstraction faite des chiffres des 4 dernières colonnes	
1 225		Compris dans la colonne précédente	Compris dans la colonne suivante	(3) 0 262	0 019	0 552			La dépense est confondue avec celle des travaux de construction, etc.	1 858	0 57	1840
1 180				0 252	0 012	0 595				1 819	0 55	1841
1 255				0 256	0 012	0 558				1 841	0 56	1842
1 305				(3) 0 590	0 012	0 146				2 151	0 41	1845
1 047				0 534	0 012	0 529				1 942	0 54	1844
(5) 1 352				0 571	0 050	0 651				2 584	0 41	1845
(6) 1 656				0 576	0 011	(2) 0 745				2 770	0 47	1846
(6) 2 086				0 404	0 009	0 800				3 209	0 58	1847
1 596	0 028	0 018	0 010	0 420	0 010	0 097	0 662		0 021	2 862	0 47	1848
1 200	0 002	0 005	0 007	0 418	0 006	0 085	0 576		0 019	2 116	0 58	1849
1 145	0 029	0 015	0 006	0 415	0 015	0 125	0 140		0 019	2 205	0 57	1850
(5) 1 502	(7) 0 052	0 019	0 008	0 420	0 015	(2) 0 217	0 599		0 015	2 445	0 41	1851
1 229	0 050	0 020	0 007	0 419	0 006	(2) 0 256	0 554		0 025	2 506	0 58	1852
1 554	0 051	0 020	0 008	0 455	0 006	0 154	0 162		0 025	2 155	0 41	1855
1 625	0 051	0 020	0 007	0 455	0 015	0 145	(10) 0 701		0 026	3 005	0 47	1854
(3) 1 764	0 051	0 018	0 007	0 455	0 007	0 106	(10) 0 480		0 052	2 880	0 49	1855
1 625	0 051	0 020	0 009	0 440	0 007	0 176	0 525	(11) 0 268	0 029	2 950	0 46	1856
(5) 2 171	0 050	0 016	0 007	0 502	0 018	0 155	(10) 0 597	(11) 0 725	0 017	4 058		1857
1 585	0 050	0 020	0 008	0 505	0 007	0 157	0 756	(11) 0 207	0 058	3 095	0 42	1858
(5) 1 594	0 026	0 020	0 011	0 504	0 006	0 107	0 562		0 027	2 657	0 42	1859
1 284	0 024	0 029	0 011	0 552	0 021	0 161	0 590		0 050	2 682	0 41	1860
1 410	0 026	0 056	0 011	0 560	0 008	(9) 0 158	0 777		0 055	3 019	0 45	1861
1 589	0 025	0 029	0 011	0 571	0 008	0 155	0 660		0 051	2 875	0 42	1862
(5) 1 271	0 025	0 029	0 009	0 600	0 015	0 165	0 525		0 024	2 659	0 40	1865
1 080	0 022	0 029	0 010	0 600	0 007	0 155	0 658		0 055	2 594	0 56	1864
1 112	0 021	0 050	0 010	0 625	0 041	0 190	0 618		0 020	2 676	0 57	1865

(11) Les chiffres figurent ici pour mémoire, ils sont rattachés au compte du Département des Travaux publics

(12) Le traitement et les frais de route du contrôleur figurent dans les chiffres de cette colonne pour cinq à six mille francs. A partir de 1865, ils n'y sont plus compris

(13) La dépense totale pour les exercices 1840 à 1865 est de 2,658,000 francs, mais il a été remboursé au Trésor une somme de 86,000 francs qui figure au Budget des Recettes. Il est à remarquer que les recouvrements pour les exercices 1840 à 1849 s'élèvent à 85,000 francs, de sorte qu'il n'a été remboursé qu'environ 3,000 francs de 1850 à 1865

(14) Les subsides pour l'instruction des sourds-muets, pour les exercices 1840 à 1862, ne sont pas compris dans les chiffres de cette colonne, ils sont renseignés au compte du Département de l'Intérieur. Ces subsides se sont élevés à 0 020 pour les exercices 1840, 1841, 1845, 1846, et 1861, à 0 019 en 1852 et 1862, à 0 018 en 1845, à 0 017 en 1847, à 0 016 de 1850 à 1860, et à 0 014 en 1848 et 1849

(15) Abstraction faite de la somme de 600,000 francs pour frais de premier établissement (1848 à 1851), la dépense totale pour les exercices 1848 à 1865 est de 3,196,000 francs, par contre, les produits recouverts s'élèvent à 2,552,000 francs, qui sont renseignés au Budget des Recettes

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE.

(Les sommes sont exprimées en millions et milliers de francs.)

Exercices.	PRISONS (suite). SERVICES DES TRAVAUX.					FRAIS de police. — MESURES de sûreté publique.	DÉPENSES imprévues.	DÉPENSES non spécifiées appartenant à des EXERCICES clos.	CRÉDITS alloués pour venir en aide aux agents inférieurs DE L'ÉTAT.
	ACHAT de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	GRATIFICATION aux détenus.	FRAIS d'impression et de bureau.	TRAITEMENTS et tautômes des employés.	TOTAL. (1).				
1840.	1.146	0	0	Compris dans la colonne achat de matières pre- mières.	1.146	(2) 0.080	0.004	0.004	0
1841.	0.655	0.155	0.007	0.071	0.888	0.068	0.005	0.004	0
1842.	0.466	0.161	0.006	0.075	0.708	0.068	0.005	0.057	0
1845.	0.622	0.170	0.008	Compris dans les traitements des employés du service domes- t.	0.800	0.068	0.002	0.004	0
1844.	0.786	0.155	0.005	0.078	1.022	0.068	0.006	0.020	0
1845.	0.655	0.161	0.007	0.080	0.885	0.068	0.006	0.020	0
1846.	0.765	0.166	0.005	0.084	1.018	0.068	0.004	0.018	0
1847.	0.622	0.166	0.002	0.082	0.872	0.068	0.005	0.026	0
1848.	0.577	0.165	0.008	0.080	0.850	0.068	0.005	0.058	0
1849.	1.788	0.151	0.002	0.075	2.016	0.058	0.005	0.025	0
1850.	1.126	0.150	0.005	0.085	1.542	0.058	0.005	0	0
1851.	(1) 0.564	0.122	0.007	0.081	0.774	0.058	0.004	0.002	0
1852.	0.465	0.124	0.002	0.079	0.668	0.058	0.002	0.005	0
1853.	1.081	0.156	0.002	0.079	1.298	0.058	0.005	0.005	0
1854.	1.017	0.144	0.007	0.080	1.248	0.058	0.005	0.002	0
1855.	1.496	0.168	0.002	0.087	1.755	0.058	0.005	0.005	0.062
1856.	1.200	0.167	0.002	0.085	1.454	0.058	0.005	0.005	0
1857.	1.579	0.159	0.006	0.089	1.855	0.058	0.005	0.002	0
1858.	1.258	0.165	0.002	0.089	1.492	0.080	0.004	0	0
1859.	1.184	0.148	0.002	0.087	1.421	0.080	0.006	0.005	0
1860.	1.204	0.127	0.005	0.091	1.427	0.080	0.005	0.005	0
1861.	1.281	0.159	0.005	0.091	1.514	0.080	0.005	0.006	0
1862.	1.220	0.119	0.002	0.085	1.426	0.080	0.006	0	0
1863.	1.027	0.120	0.006	0.095	1.248	0.080	(3) 0.059	0.002	0
1864.	1.159	0.115	0.001	0.097	1.372	0.080	0.006	0.004	0
1865.	1.027	0.105	0.002	0.098	1.250	0.080	0.005	0.008	0

(1) Dont 0.108 pour dépenses relatives à 1849.

(2) Ce chiffre est renseigné ici pour mémoire; il est rattaché au compte du Département de l'Intérieur, qui avait ce service dans ses attributions en 1849.

(3) Dont 0.055 se rapportent au déficit d'un agent des prisons.

(4) La dépense totale pour les exercices 1840 à 1865, s'élève à 51,685,000 francs; par contre, les produits de la fabrication figurent au Budget des recettes pour une somme totale de 51,070,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ainsi que cela est indiqué en tête du tableau qui précède, le chiffre de 6,322,000 francs auquel le Budget de 1840 a été arrêté par la loi du règlement de compte, serait de fr. 10,525,000 » si l'on tenait compte des attributions actuelles du Département.

La dépense pour 1865 étant de 15,030,000 »
il y a une augmentation de fr. 4,505,000 »

portant principalement sur les cours et tribunaux (1,572,000 francs, dont 636,000 pour les justices de paix et 684,000 pour les tribunaux de 1^{re} instance); sur les cultes (1,341,000 francs); sur les prisons (838,000 francs); les établissements de bienfaisance (247,000 francs, savoir : 1° 181,000 par suite de la création, en 1848, d'écoles de réforme pour mendiants et vagabonds de moins de 18 ans et dont la dépense est compensée, en grande partie, par les produits de l'exploitation; 2° 163,000 pour frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile est inconnu ou qui sont étrangers); par contre, il y a diminution sur d'autres articles.

Voici la dépense comparée de l'administration de la justice en 1840 et 1865 :

	1840.		1865.	
	SOMMES.	QUOTITÉ par habitant.	SOMMES.	QUOTITÉ par habitant.
	Million.	Fr.	Million.	Fr.
Pour les frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, etc.	0.657	0.16	0.754	0.15
Si l'on y ajoute la dépense des cours et tribunaux.	2.053	0.66	4.508	0.87
Si l'on y ajoute en outre la dépense des prisons (1).	4.159	1.05	6.157	1.21

Ainsi, les frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, pris isolément, sont relativement moins élevés en 1865 qu'en 1840. Il est toutefois à remarquer que si la quotité par habitant a été portée jusqu'à fr. 0.20 (1847), elle n'a été que de fr. 0.12 de 1850 à 1855; mais, depuis 1857, elle varie de fr. 0.14 à fr. 0.15.

Quant à la quotité par habitant dans la dépense pour les prisons, elle s'est élevée à fr. 0.58 en 1847, tandis que, malgré l'augmentation des traitements des employés, en 1857, 1865 et 1864, la dépense par habitant n'est en 1865 que de fr. 0.37, comme elle était en 1840.

(1) Non compris: 1° la dépense pour entretien et construction de locaux; 2° celle pour le service de fabrication dans les prisons, ce service produisant au Trésor plus qu'il ne lui coûte.

$$(x \ x \ x)$$

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

RESULTATS GÉNÉRAUX

(Les sommes sont exprimées en millions et milliers de francs)

Exercices	DÉPENSES RATTACHÉES À L'EXERCICE (à l'exclusion des crédits spéciaux)				RECTIFICATION DU TOTAL pour tenir compte des remboursements d'attributions ministérielles						CREDITS spéciaux
	reportées D'EXERCICES antérieurs.	appartenant à des EXERCICES écoulés	propres au BUDGET de l'exercice	TOTAL	Ajoute pour services transférés D'AUTRES BUDGETS		Dédult pour services transférés A D'AUTRES BUDGETS		RÉSULTAT définatif		
					Nature DES SERVICES	Montant	Nature DES SERVICES.	Montant			
1840			1 898	1 898	Commerce et naviga- tion	0 208			2 106		
1841			1 911	1 911	Id	2 024			3 935	"	
1842			2 028	2.028	Id	0 515			2 545	"	
1843			2 210	2 210	Id	0 255			2 465	"	
1844			2 140	2 140	Id	0 244			2 384	"	
1845			2 044	2 044	Id	0 287	Pensions	0 020	2 311	0 824	
1846			2 697	2 697	"		Id	0 025	2 674	"	
1847			2 938	2 938	"		Id	0 035	2 903	"	
1848			2 584	2 584	"		Id	0 059	2 545	0 155	
1849			2 122	2 122			Id	0 048	2 070	"	
1850			2 085	2 085	"	"	"	"	2 085	"	
1851	0 007	0 001	2 068	2 076	"		"	"	2 076	"	
1852	0 015		2 063	2 078	"		"	"	2 078	"	
1853	0 026	"	2 196	2 222	"	"	"	"	2 222	"	
1854	0 007	"	2 190	2 197	"	"		"	2 197	"	
1855	"		2 509	2 509	"	"	"	"	2 509	"	
1856	0 007	"	2 290	2 297	"	"	"	"	2 297	"	
1857	0 020	"	2 541	2 561	"	"	"	"	2 561	"	
1858	"	0 025	2 497	2 522	"	"	"	"	2 522	"	
1859	"	"	2 709	2 709	"	"	"	"	2 709	"	
1860	0 004	"	2 607	2 611	"	"	"	"	2 611	"	
1861	0 005	"	2 675	2 680	"	"	"	"	2 680	"	
1862	0 006	"	3 280	3 286	"	"	"	"	3 286	"	
1863	0 049	"	2 970	3 019	"	"	"	"	3 019	"	
1864	"	"	3 534	3 534	"	"	"	"	3 534	0 668	
1865	0 010	"	3 260	3.270	"	"	"	"	3 270	0.051	

A. B. Les Budgets des Affaires Etrangères et de la Marine, séparés jusqu'en 1847, ont été réunis à partir de 1848.

A. B Les Budgets des Affaires Étrangères et de la Marine, séparés jusqu'en 1847, ont été réunis à partir de 1848.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPARTEMENT DES

(Les sommes sont exprimées

Exercices.	ADMINISTRATION CENTRALE.				LÉGATION ET					
	TRAITEMENT	TRAITEMENTS	MATÉRIEL,	ACHAT	TRAITEMENTS	TRAITEMENTS	FRAIS	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles, secours pécuniaires à des indigènes, achat et entretien de navires, courants, canots, trains de matériel, transports aux por- taux et errais, penpionnes, etrangere; fruits extraord., et acci dentel, indemni- tes pour un diognon et autre, employes dans des residences en Orient.	MISSIONS	
	du Ministre.	du personnel des bureaux et de gens de service.	de bureau, abonnements aux journaux belges; eclair. ge, chauffage, mobiliier, fonds secrets.	de décorations de l'Ordre de Léopold.	des chefs des légations, des conseillers ou secrétaires et fluis de chancellerie.	des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.			
1840.	0.014	0.060	0.047	0.015	0.477	0.100	0.070	0.075	0.084	
1841.	0.021	0.060	0.048	0.010	0.518	0.110	0.070	0.075	0.051	
1842.	0.021	0.060	0.055	0.010	0.475	0.110	0.070	0.075	0.055	
1843.	0.021	0.068	0.057	0.010	0.527	0.110	0.070	0.075	0.050	
1844.	0.021	0.068	0.055	0.010	0.545	0.110	0.070	0.100	0.050	
1845.	0.021	0.068	0.055	0.010	0.527	0.110	0.070	0.092	0.080	
1846.	0.021	0.082	0.041	0.010	0.520	0.115	0.125	0.080	0.099	
1847.	0.021	0.095	0.040	0.029	0.518	0.117	0.070	0.180	0.061	
1848.	0.021	0.105	0.058	0.010	0.506	0.105	0.070	0.080	0.040	
1849.	0.021	0.107	0.058	0.008	0.551	0.049	0.070	0.109	0.055	
1850.	0.021	0.105	0.058	0.008	0.546	0.049	0.070	0.080	0.044	
1851.	0.021	0.105	0.058	0.008	0.546	0.049	0.070	0.105	0.044	
1852.	0.021	0.105	0.068	0.008	0.545	0.075	0.070	0.095	0.046	
1853.	0.021	0.105	0.058	0.008	0.458	0.085	0.080	0.076	0.057	
1854.	0.021	0.108	0.058	0.008	0.456	0.085	0.049	0.067	0.058	
1855.	0.021	0.108	0.058	0.008	0.450	0.085	0.070	0.075	0.058	
1856.	0.021	0.109	0.058	0.008	0.460	0.085	0.068	0.067	0.058	
1857.	0.021	0.111	0.058	0.008	0.468	0.090	0.068	0.088	0.055	
1858.	0.021	0.111	0.058	0.008	0.487	0.114	0.065	0.078	0.040	
1859.	0.021	0.114	0.058	0.008	0.552	0.119	0.065	0.078	0.040	
1860.	0.021	0.114	0.058	0.008	0.552	0.128	0.070	0.086	0.047	
1861.	0.021	0.114	0.058	0.008	0.559	0.161	0.070	0.075	0.047	
1862.	0.021	0.116	0.058	0.028	0.552	0.156	0.070	0.085	0.047	
1865.	0.021	0.155	0.058	0.010	0.575	0.150	0.065	0.094	0.047	
1864.	0.021	0.146	0.058	0.025	0.611	0.162	0.078	0.090	0.047	
1865.	0.021	0.146	0.058	0.010	0.655	0.161	0.070	0.090	0.047	

(¹) Ces sommes sont renseignées ici pour mémoire; elles sont inscrites dans le compte du Département de l'Intérieur, qui a eu ces services dans ses attributions jusqu'en 1845. La somme de 1,920 mentionnée à l'exercice 1841, pour l'exploitation d'un service transatlantique, représente, à concurrence de 1,847,552 francs, le prix d'achat du navire dit *British Queen*.

(²) Frais d'entretien du même navire.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

en millions et milliers de francs.)

CONSULATS.				COMMERCE. — NAVIGATION. — PÊCHE.								Exer- cices.
DÉPENSES résultées de la conclusion du traité de paix avec les Pays-Bas.	PERSONNEL des droits de CHANCELLERIE et bureau de librai-rie, à Paris.	COUTUME à Lamitan, chef DES NAUOVS.	Total.	CHAMBRES de COMMERCE.	FRAIS divers et encourage- ments au commerce, achat d'échantil- lons et de documents com- merciaux.	NAVIGATION A VAPEUR entre les ports belges et les ports étrangers. Encourage- ments.	Exploitation d'un service transatlan- tique de la navigation à vapeur.	PRIMES pour la construction de navires.	PÊCHE MARITIME. INDENNITÉS des commissions spéciales de la surveillance et des exportis de la pêche.		Subsides aux emissions de prévoyance des pêcheurs, en- couragem- ents à la pêche et à l'éducation pratique des marins	Total
0.179	"	"	0.985	?	(1)0.018	"	"	(1)0.119	(1)	0.059	0.196	1840.
0.193	"	"	0.952	?	(1)0.012	"	(1)1.920	"	(1)	0.080	2.012	1841.
0.075	"	"	0.860	(1)0.012	(1)0.012	(1)0.098	(1)0.250 0.091	(1)0.047	(1)	0.080	0.590	1842.
0.121	"	"	0.953	(1)0.012	(1)0.012	(1)0.100	(2)0.050	(1)0.005	(1)	0.090	0.249	1843.
0.080	"	"	0.965	(1)0.011	(1)0.012	(1)0.097	(2)0.014	(1)0.015	(1)	0.095	0.242	1844.
"	"	"	0.879	(1)0.011	(1)0.012	(1)0.115	"	(1)0.040	(1)	0.094	0.272	1845.
"	"	"	0.957	0.011	0.025	0.112	"	0.027		0.099	0.272	1846.
"	"	"	0.946	0.011	0.020	0.115	"	0.054		0.099	0.279	1847.
"	"	"	0.799	0.011	0.020	0.115	"	0.020		0.099	0.265	1848.
"	"	"	0.654	0.012	0.020	0.114	"	0.020	0.008	0.091	0.265	1849.
"	"	"	0.589	0.012	0.020	0.108	"	0.097	0.008	0.092	0.557	1850.
"	"	"	0.612	0.012	0.020	0.109	"	0.080	0.008	0.092	0.521	1851.
"	"	"	0.627	0.012	0.020	0.099	"	0.005	0.008	0.095	0.257	1852.
"	0.004	0.005	0.725	0.012	0.011	0.059	"	0.026	0.008	0.092	0.208	1853.
"	0.003	0.004	0.700	0.012	0.015	0.052	"	"	0.008	0.092	0.177	1854.
"	0.003	0.004	0.725	0.012	0.016	0.052	"	"	0.007	0.092	0.179	1855.
"	0.003	"	0.719	0.012	0.012	0.051	"	"	0.007	0.092	0.154	1856.
"	0.003	0.010	0.760	0.012	0.014	0.011	"	"	0.007	0.092	0.156	1857.
"	0.006	"	0.790	0.012	0.015	"	"	"	0.007	0.092	0.126	1858.
"	0.006	"	0.840	0.012	0.014	0.150	"	"	0.007	0.092	0.275	1859.
"	0.000	"	0.869	0.012	0.011	0.048	"	"	0.007	0.092	0.170	1860.
"	0.006	"	0.898	0.012	0.028	0.055	"	"	0.007	0.092	0.192	1861.
"	0.006	"	0.916	0.015	0.008	0.075	"	"	0.007	0.087	0.190	1862.
"	0.006	"	0.935	0.012	0.026	0.015	"	"	0.007	0.082	0.142	1863.
"	0.007	"	0.995	0.015	0.043	0.067	"	"	0.007	0.075	0.205	1864.
"	0.007	"	1.050	0.012	0.050	0.005	"	"	0.007	0.064	0.118	1865.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPARTEMENT DES

(Les sommes sont exprimées

Exercices.	MARINE.									
	BÂTIMENTS de guerre — Traitements et vivres	PAQUEBOTS A VAPEUR entre Ostende et Douvres Constructions et réparations maritimes, etc. — Traitements et vivres traitements d'invalides	BÂTEAUX A VAPEUR entre Anvers et la Tête de Blandre — PERSONNEL	PILOTAGE, PHARES ET FANAUX, feux flottants et service de remorque		SAUVETAGE — TRAITEMENTS, vacations pour présence aux exercices et indemnités pour secours portés aux navires en détresse	POLICE MARITIME — Personnel			
				Personnel.			TRAITEMENTS	PRIMES d'arrestation, remises aux receveurs indemnités pour la surveillance de l'embarquement des émigrants indemnités aux agents et canotiers pour le transport et l'emménagement des poudres		
				TRAITEMENTS	REMISES aux pilotes et aux receveurs du pilotage et des droits de fanal	Remboursement de droits à l'administration néerlandaise, restitution de droits par suite de fluctuation du change sur les sommes à payer à l'étranger				
1840	0 447	"	(¹)	0 068	0 055	"	0 016	"	"	
1841	0 434	"	0 018	0 090	0 068	"	0 014	"	"	
1842	0 551	"	0 018	0 152	0 078	"	0 016	"	"	
1845	0 486	"	0 018	0 129	0 129	"	0 016	0 050		
1844	0 434	"	0 018	(²) 0 542		"	0 014	0 050		
1845	0 395	"	0 018	(²) 0 400		"	0 017	0 050		
1846	0 465	"	0 018	(²) 0 496		"	0 014	0 035		
1847	0 496	"	0 018	(²) 0 481		"	0 016	0 037		
1848	0 455	"	0 018	(²) 0 414		"	0 015	0 055		
1849	0 250	"	0 012	0 159	0 156	"	0 014	0 024	0 005	
1850	0 255	"	0 012	0 160	0 149	"	0 015	0 026	0 002	
1851	0 259	"	0 011	0 161	0 145	"	0 015	0 028	0 005	
1852	0 242	"	0 011	0 161	0 185	"	0 015	0 027	0 004	
1853	0 265	"	0 011	0 164	0 201	"	0 015	0 025	0 006	
1854	0 506	"	0 012	0 168	0 215	"	0 012	0 025	0 008	
1855	0 505	"	0 012	0 168	0 210	"	0 012	0 025	0 005	
1856	0 529	"	0 012	0 171	0 258	"	0 015	0 025	0 007	
1857	0 298	"	0 015	0 185	0 255	"	0 012	0 028	0 008	
1858	0 292	"	0 015	0 185	0 251	0 015	0 012	0 050	0 005	
1859	0 289	"	0 012	0 186	0 247	0 014	0 012	0 050	0 004	
1860	0 257	"	0 015	0 186	0 292	0 018	0 012	0 050	0 006	
1861	0 261	"	0 015	0 187	0 511	0 018	0 012	0 050	0 006	
1862	0 262	"	0 015	0 188	0 267	0 017	0 012	0 051	0 006	
1865	"	0 261	0 025	0 217	0 511	0 018	0 015	0 055	0 006	
1864	"	0 527	0 026	0 255	0 559	0 015	0 015	0 055	0 007	
1865	"	0 550	0 026	0 256	0 576	0 015	0 014	0 055	0 006	

(1) Jusqu'en 1840 ce service rentrait dans les attributions du Département des Travaux publics

(2) Y compris la dépense pour matériel et, de plus, pour 1846 et 1847, les frais d'établissement d'un feu flottant dans la passe de Wiehingen, savoir 1846, 0 056, 1847, 0 059

(3) Ces sommes sont renseignées ici pour mémoire, elles sont inscrites dans le compte du Département de l'Intérieur, qui a eu le service dans ses attributions jusqu'en 1845

(4) Y compris 0 098 pour le service des paquebots

(5) — 0 020, indemnité par transaction au propriétaire d'un yacht anglais, pour la perte qu'il a éprouvée dans la nuit du 4 juin 1851.

(6) — 0 086, première partie de la construction et de l'armement d'un feu flottant dans la mer du Nord

(7) A partir de 1880 les pensions inscrites sont portées au Budget de la Dette publique, et le Budget du Département ne comprend plus que le crédit nécessaire pour payer le premier terme des pensions

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Département des Affaires Étrangères a dans ses attributions les légations et consulats, le commerce, la navigation, la pêche et la marine (service des paquebots entre Ostende et Douvres, pilotage, phares et fanaux, sauvetage, etc.).

Jusqu'en 1845 le chapitre relatif au commerce, à la navigation et à la pêche a appartenu au Budget du Département de l'Intérieur. Pour rendre les éléments comparables entre eux, il faut donc ajouter fictivement au compte des affaires étrangères les dépenses relatives à ce Budget. Par suite, le Budget de 1840 se trouve porté de 1,898,000 francs à fr. 2,106,000 »

En 1841, il était de 3,935,000 francs, à cause de l'acquisition du navire la *British Queen*; puis, il descend à 2,072,000 en 1849, pour remonter à partir de 1853, et arriver en 1863 à 3,260,000 »

C'est une augmentation de fr. 1,154,000 » due notamment aux services rattachés au chapitre de la marine, qui se sont accrus de 787,000 francs, chiffre de 1840, à 1,935,000 en 1863. Le service du pilotage entre dans cette augmentation pour 509,000 francs.

La dépense pour les légations et les consulats était de 985,000 francs en 1840. Après être descendue à 634,000 francs en 1848, et à 589,000 en 1849, elle s'accroît successivement pour s'élever à 1,030,000 francs en 1863, soit 45,000 francs de plus qu'en 1840.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

(Les sommes sont exprimées en millions et milliers de francs.)

Exercices.	DÉPENSES RATTACHÉES A L'EXERCICE (à l'exclusion des crédits spéciaux)				RECTIFICATION DU TOTAL pour leur compte des remboursements d'attributions ministérielles.						CRÉDITS spéciaux.
	reportées d'exercices antérieurs.	appartenant à des EXERCICES clos.	propres au BUDGET de l'exercice.	TOTAL.	Ajouté pour services transférés D'AUTRES BUDGETS.		Dédut pour services transférés A D'AUTRES BUDGETS.		RÉSULTAT définitif.		
					Nature DES SERVICES.	Montant.	Nature DES SERVICES.	Montant.			
1840.	»	0.022	8.543	8.567	Milice, garde civi- que, poids et me- sures.	0.100	Cultes, commerce, navigation, sûreté publique, etc.	4.477	4.190	»	
1841.	»	0.001	4.823	4.824	Instruct. publique, lettres, sciences, beaux-arts, poids et mesures.	1.726	Commerce, naviga- tions, etc.	2.024	4.526	»	
1842.	»	0.014	5.267	5.281	Poids et mesures.	0.079	Id.	0.515	4.845	»	
1843.	»	»	4.814	4.814	Id.	0.072	Id.	0.255	4.651	»	
1844.	»	0.157	5.581	5.558	Id.	0.072	Id.	0.244	5.566	»	
1845.	»	0.092	7.976	8.068	Id.	0.075	Idem et pensions.	0.454	7.707	»	
1846.	»	0.107	8.603	8.710	Id.	0.072	Pensions.	0.150	8.652	»	
1847.	»	0.058	7.270	7.528	Id.	0.072	Id.	0.147	7.255	»	
1848.	»	0.008	8.359	8.567	Id.	0.075	Id.	0.168	8.272	»	
1849.	»	»	6.872	6.872	Id.	0.020	Id.	0.201	6.691	»	
1850.	»	»	6.752	6.752	»	»	»	»	6.752	0.180	
1851.	0.010	0.214	7.051	7.275	»	»	»	»	7.275	0.545	
1852.	0.056	0.545	7.124	7.505	»	»	»	»	7.505	0.569	
1853.	0.005	0.155	6.945	7.099	»	»	»	»	7.099	0.179	
1854.	0.002	0.072	7.901	7.975	»	»	»	»	7.975	0.050	
1855.	0.021	0.101	6.565	7.485	»	»	»	»	7.485	0.007	
1856.	0.051	»	9.504	9.555	»	»	»	»	9.555	0.505	
1857.	0.055	0.380	7.789	8.224	»	»	»	»	8.224	0.215	
1858.	0.060	»	7.854	7.894	»	»	»	»	7.894	0.051	
1859.	0.011	»	9.626	9.637	»	»	»	»	9.637	0.034	
1860.	0.050	0.027	9.888	9.945	»	»	»	»	9.945	0.584	
1861.	0.101	»	9.560	9.461	»	»	»	»	9.461	0.915	
1862.	0.072	0.015	10.077	10.164	»	»	»	»	10.164	0.895	
1863.	0.015	»	10.418	10.451	»	»	»	»	10.451	2.102	
1864.	0.015	»	11.019	11.034	»	»	»	»	11.034	1.195	
1865.	0.020	»	11.690	11.710	»	»	»	»	11.710	2.010	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPARTEMENT

(Les sommes sont exprimées

Exercices.	ADMINISTRATION CENTRALE.				PENSIONS ET SECOURS.				STATIS	
	Traitement du MINISTRE.	TRAITEMENTS des fonctionnaires, employés et gens de service; frais du comité, de législation et d'administration générale.	Matériel.	Frais DE ROUPE et de séjour, courriers extraordinaires	Pensions.	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux à laquelle les employés des commissariats d'arrondissement sont affiliés.	Secours A d'anciens employés belges aux Indes, ou à leurs veuves.	SECOURS à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.	Frais DE BUREAU et jetons de présence de la commission centrale; frais de bureau des commissions provinciales, vérification des registres de la population.	
1840.	0.021	(1) 0.148	(3) 0.033	0.002	0.001	"	0.005	0.005	"	
1841.	0.016	(2) 0.103	0.020	0.002	"	"	0.005	0.005	"	
1842.	0.021	0.130	0.024	0.003	0.001	"	0.005	0.007	"	
1843.	0.021	0.134	0.024	0.004	0.001	"	0.005	0.007	"	
1844.	0.021	0.141	0.024	0.004	0.003	"	0.005	0.007	"	
1845.	0.019	0.141	0.048	0.003	0.147	"	0.005	0.007	"	
1846.	0.021	0.147	(5) 0.072	0.002	0.150	"	0.005	0.007	"	
1847.	0.021	(3) 0.202	0.033	0.003	0.147	"	(10) 0.020	0.007	"	
1848.	0.021	0.202	0.030	0.002	0.168	"	0.005	0.007	"	
1849.	0.021	0.192	0.030	0.004	0.201	"	0.005	0.007	0.006	
1850.	0.021	0.192	0.030	0.003	(8) 0.001	"	0.005	0.007	0.007	
1851.	0.021	0.192	(9) 0.066	0.003	0.001	"	0.005	0.007	0.006	
1852.	0.021	0.192	0.065	0.003	0.003	"	0.005	0.007	0.007	
1853.	0.021	0.192	0.040	0.003	0.001	"	0.005	0.007	0.008	
1854.	0.021	(4) 0.204	(1) 0.065	0.003	0.003	"	0.005	0.007	0.007	
1855.	0.021	0.206	(7) 0.078	0.004	0.003	"	0.005	0.007	0.007	
1856.	0.021	0.208	0.048	0.004	0.003	"	0.005	0.007	0.008	
1857.	0.021	0.222	0.048	0.004	0.004	"	0.005	0.007	0.009	
1858.	0.021	0.222	0.048	0.004	0.006	"	0.004	0.010	0.009	
1859.	0.021	0.222	0.051	0.004	0.004	"	0.004	0.010	0.007	
1860.	0.021	0.222	0.051	0.004	0.003	(9) 0.031	0.004	0.010	0.009	
1861.	0.021	0.222	0.049	0.004	0.004	0.018	0.004	0.010	0.009	
1862.	0.021	0.233	0.048	0.004	0.006	0.018	0.004	0.010	0.009	
1863.	0.021	0.267	0.048	0.003	0.006	0.019	0.004	0.010	0.009	
1864.	0.021	0.300	0.049	0.003	0.006	0.022	0.004	0.010	0.009	
1865.	0.021	0.301	0.050	0.003	0.006	0.022	0.004	0.010	0.009	

(1) Y compris 0,037 pour le personnel des administrations des cultes et de la sûreté publique, transférés, à partir de 1841, au Département de la Justice.

(2) Y compris, pour mémoire, 0,027, montant des traitements du personnel des services de l'instruction publique, des lettres, sciences et beaux-arts, services qui, en 1841, appartenaient au Département des Travaux publics.

(3) Augmentation déterminée par le transfert d'autres articles.

(4) — — par la création du bureau de librairie.

(5) Y compris, savoir : 1840, 1,011 (construction de locaux pour bureaux); 1846, 0,042 (créances arriérées).

(6) — — 0,036 pour créances arriérées.

(7) — — 0,030 — —

(8) A partir de 1850, les pensions inscrites sont portées au Budget de la Dette publique, et le Budget du Département ne comprend plus que le crédit nécessaire pour payer le premier terme des pensions.

(9) Y compris 0,016 reportés de l'exercice 1859.

(10) — — 0,013 pour arriérés dus aux enfants d'un colonel.

(11) Y compris pour la statistique industrielle et commerciale, savoir : 1840 et 1841, 0,030; 1842, 0,032; 1843, 1844 et 1845, 0,033.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DE L'INTÉRIEUR.

en millions et milliers de francs.)

TIQUE GÉNÉRALE.		FRAIS D'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES ET DANS LES ARRONDISSEMENTS.							Quotité par HABITANT dans la dépense totale.	Exer- cices.
Frais de RÉDACTION et de publication.	Frais de RECRUTEMENT et frais de publication des résultats.	ADMINISTRATIONS PROVINCIALES.			COMMISSAIRES D'ARRONDISSEMENT.			Total.		
		Traitements.	Frais DE ROUTE et de séjour, frais de bureau, entretien des meubles, etc.	Traitements.	Emoluments pour frais de bureau.	Frais DE ROUTE et de tournée, frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office en vertu de la loi du 1 ^{er} avril 1843.				
Gouverneurs, députations permanentes, greffiers.	Employés et gens de service.									
(¹¹) 0.060	"	0.359	0.364	0.145	0.251	0.017	1.096	fr. 0.27	1840.	
(¹¹) 0.060	"	0.359	0.364	0.147	0.251	0.018	1.099	0.27	1841.	
(¹¹) 0.062	"	0.359	0.365	0.151	0.250	0.018	1.101	0.27	1842.	
(¹¹) 0.058	"	0.359	0.365	0.152	0.251	0.018	1.105	0.27	1843.	
(¹¹) 0.058	"	0.359	0.365	0.160	0.251	0.018	1.115	0.26	1844.	
(¹¹) 0.058	(¹²) 0.015	0.340	0.368	(¹⁷) 0.255	0.270	0.024	1.257	0.29	1845.	
0.041	(¹⁶) 0.250	0.359	0.376	0.175	0.187	0.114	0.024	1.215	0.28	1846.
0.024	(¹⁶) 0.250	0.359	0.375	0.165	0.187	0.114	0.024	1.202	0.28	1847.
0.021	(¹⁶) 0.075	0.359	0.372	0.167	0.187	0.115	0.026	1.204	0.28	1848.
"	(¹⁶) 0.022	0.356	0.374	0.171	0.175	0.092	0.022	1.168	0.27	1849.
0.008	"	0.358	0.374	0.168	0.167	0.081	0.022	1.150	0.27	1850.
(¹²) 0.020	"	0.356	0.375	(¹⁸) 0.212	0.167	0.081	0.024	1.195	0.27	1851.
(¹²) 0.020	"	0.354	0.377	0.175	0.167	0.081	0.025	1.157	0.26	1852.
0.008	"	0.355	0.385	0.157	0.167	0.081	0.025	1.144	0.25	1853.
0.005	"	0.355	0.385	(¹⁹) 0.192	0.167	0.081	0.019	1.177	0.26	1854.
0.005	"	0.357	0.385	(²⁰) 0.190	0.167	0.081	0.024	1.182	0.26	1855.
0.005	(¹⁸) 0.050	0.358	0.415	0.154	0.168	0.081	0.020	1.176	0.26	1856.
0.005	(¹⁸) 0.150	0.356	0.445	0.177	0.168	0.081	0.022	1.227	0.27	1857.
0.005	(¹⁵) 0.004	0.352	0.445	0.157	0.175	0.089	0.022	1.218	0.27	1858.
0.004	(¹⁵) 0.005	0.355	0.445	(²¹) 0.192	0.175	0.089	0.025	1.255	0.27	1859.
0.005	(¹⁵) 0.006	0.351	0.445	(²¹) 0.169	0.175	0.089	0.022	1.220	0.26	1860.
0.005	(¹⁵) 0.007	0.358	0.445	(²¹) 0.196	0.175	0.089	0.022	1.265	0.27	1861.
(¹⁵) 0.022	"	0.356	0.445	(²¹) 0.177	0.175	0.089	0.022	1.242	0.26	1862.
(¹⁵) 0.009	"	0.359	0.492	(²²) 0.212	0.181	0.109	0.022	1.575	0.28	1863.
(¹⁵) 0.008	"	0.577	0.556	0.161	0.190	0.138	0.022	1.444	0.50	1864.
(¹⁴) 0.012	"	0.379	0.557	0.166	0.190	0.137	0.020	1.449	0.29	1865.

(¹²) Y compris pour la publication du rapport décennal (1841 à 1850) 0.012 en 1851, et 0.012 en 1852.(¹³) — — — (1851 à 1860) 0.012 en 1862; 0.004 en 1863, et 0.003 en 1864.(¹⁴) — 0.004 pour la statistique des biens de main morte et 0.003 pour la publication du rapport décennal (1851-1860).(¹⁵) Population.(¹⁶) — agriculture et industrie.(¹⁷) Y compris 0.023 pour créances arriérées : 0.030 pour appropriation et ameublement de l'hôtel du gouvernement à Liège, et 0.010 pour le reclassement des archives et la réorganisation des bureaux de l'administration provinciale à Liège.(¹⁸) Y compris 0.045, savoir : subsides pour l'acquisition d'un hôtel provincial à Bruges, et 0.012 pour appropriation et ameublement du même hôtel.(¹⁹) Y compris 0.020 (dépense arriérée) subside pour l'acquisition d'un hôtel provincial à Bruges.(²⁰) — 0.037 du chef de remboursement, à la province de Namur, des frais d'entretien de l'hôtel provincial, depuis 1850.(²¹) — pour appropriation et ameublement de l'hôtel provincial à Hasselt, savoir : 0.034 en 1859; 0.004 en 1860; 0.027 en 1861 et 0.008 en 1862.(²²) Y compris 0.014 pour dépenses de matériel et renouvellement de mobilier aux gouvernements provinciaux à Liège et à Arlon.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPARTEMENT

(Les sommes sont exprimées

Exercices.	MILICE. — Indemnités des membres du conseil de milice et des secrétaires; frais d'impression et de voyage, etc.	GARDE CIVIQUE.		FÊTES NATIONALES.			RÉCOMPENSES honorifiques et pécuniaires pour actes de courage et d'humanité; frais d'impression, de calligraphie et de distribution des diplômes.	LÉGION D'HONNEUR et CROIX DE FER.		Indemnité pour bestiaux abattus.	Service vétérinaire.
		Inspection, frais de bureau, achat, entretien et réparation d'armes; personnel du magasin central.	Amélioration et complément de l'armement. (Crédits spéciaux.)	Frais de célébration; frais d'illumination.	Tir national.			Pensions et subsides.	Subsides au fonds spécial des blessés de septembre et à leur famille.		
					Prix, tirs communaux; dépenses diverses.	Acquisition de terrain et dépenses de construction d'un établissement pour le tir; subsides pour l'établissement d'autres tirs. (Crédits spéciaux.)					
1840.	0.074	(2)0.020	"	0.050	"	"	0.009	0.060	"	(6)	(6)
1841.	0.059	0.017	"	0.050	"	"	0.006	0.060	"	(6)	(6)
1842.	0.060	0.020	"	0.050	"	"	0.008	0.060	"	(6)	(6)
1843.	0.066	0.020	"	0.050	"	"	0.005	0.075	"	(6)	(6)
1844.	0.062	0.020	"	0.050	"	"	0.005	0.080	"	(6)	(6)
1845.	0.065	0.020	"	0.050	"	"	0.012	0.080	0.010	(6)	(6)
1846.	0.061	0.020	"	0.050	"	"	0.006	0.088	0.020	(6)	(6)
1847.	0.059	0.020	"	(4)0.060	"	"	0.005	0.088	0.025	0.161	(6)
1848.	(1)0.006	(2)0.060	"	(4)0.047	"	"	0.006	0.091	0.025	0.145	0.045
1849.	0.055	0.032	"	0.050	"	"	0.007	0.096	0.022	0.148	0.054
1850.	0.051	0.012	"	0.050	"	"	0.007	0.095	0.022	0.157	0.054
1851.	0.052	0.148	"	(4)0.046	"	"	0.007	0.104	0.022	0.150	0.050
1852.	0.052	0.029	"	0.050	"	"	0.015	0.100	0.022	0.269	0.093
1853.	0.056	0.015	"	0.040	"	"	0.007	0.099	0.022	0.149	0.048
1854.	0.037	0.055	"	0.045	"	"	0.008	0.154	0.022	0.188	0.045
1855.	0.054	0.019	"	0.040	"	"	0.008	0.154	0.022	0.148	0.050
1856.	0.055	0.019	"	(5)0.724	"	"	0.008	0.155	0.022	0.150	0.050
1857.	0.055	0.020	"	(5)0.418	"	"	0.008	0.167	0.022	0.145	0.049
1858.	0.058	0.018	"	0.040	"	"	0.015	0.167	0.022	0.147	0.047
1859.	0.060	0.019	"	0.040	0.025	"	0.015	0.198	0.022	0.205	0.050
1860.	0.065	0.022	"	0.040	0.040	"	0.012	0.199	0.022	0.169	0.049
1861.	0.062	0.020	"	0.044	0.035	0.214	0.008	0.200	0.022	0.229	0.050
1862.	0.058	0.020	"	0.040	0.059	0.158	0.015	0.200	0.022	0.255	0.061
1863.	0.060	0.020	0.060	0.049	0.064	0.045	0.009	0.199	0.022	0.250	0.056
1864.	0.065	0.020	0.095	0.040	0.064	0.005	0.012	0.199	0.022	0.176	0.047
1865.	0.065	0.037	0.005	0.046	0.064	0.002	0.012	0.200	0.022	0.287	0.072

(1) Il n'y a pas eu de tirage au sort en 1848; la somme de 0.006 représente les frais de vacation des officiers de santé et les primes payées pour arrestation de réfractaires.

(2) Cette somme est renseignée ici pour mémoire; elle est rattachée au compte du Département des Travaux publics, qui avait le service de la garde civique dans ses attributions en 1840.

(3) Dont 0.022 pour armement et équipement, et 0.018 pour confection et distribution de drapeaux.

(4) Y compris des créances arriérées, savoir : 1847, 0.028; 1848, 0.008; 1851, 0.016.

(5) Dont, pour 1856, 0.685 et pour 1857, 0.379, ensemble 1.064 représentant les dépenses résultées de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration de S. M. le Roi Léopold I^{er}.

(6) La dépense est cumulée dans les comptes avec celle d'autres articles.

(7) Dont 0.019 de traitements de disponibilité par suite de la suppression du haras.

(8) Dont 0.041 en 1855 et 0.009 en 1856 pour frais d'appropriation des bâtiments de l'ancienne abbaye de Gembloux au service du haras de l'État.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DE L'INTÉRIEUR.

en millions et milliers de francs.)

AGRICULTURE.											
Traitements et INDÉMNITÉS du personnel du haras.	Matériel DU HARAS, frais de voyage du personnel du haras, achat d'étalons	Amélioration de la race chevaline indigène; espèces bovine, ovine et porcine.	Conseil MUNICIPAL et commissions provinciales, subsidés pour concours et expositions; achat d'instruments aratoires nouveaux; achat de graines.	Enseignement professionnel de l'agriculture et de l'horticulture de l'État; matériel, bourses, frais de conférences, subsidés pour l'établissement d'une école forestière.	Défrichements, irrigations, drainage.		ÉCOLE DE MÉDECINE vétérinaire.		École d'horticulture de Bruxelles. — Subsidés.	TOTAL.	Exer- cices.
					CRÉDITS budgétaires.	CRÉDITS spéciaux.	PERSONNEL.	MATÉRIEL, jury vétérinaire.			
(6)	(6)	(6)	(6)	"	"	"	0.164	0.012	0.576	1840.	
(6)	(6)	(6)	(6)	"	"	"	0.154	0.024	0.685	1841.	
(6)	(6)	(6)	(6)	"	"	"	0.155	0.024	0.745	1842.	
(6)	(6)	(6)	(6)	"	"	"	0.155	0.024	0.570	1845.	
(6)	(6)	(6)	(6)	"	"	"	0.155	0.024	0.899	1844.	
(6)	(6)	(6)	(6)	"	13) 0.054	"	0.199	0.024	(12) 0.912	1845.	
(6)	(6)	(6)	(6)	"	0.500	"	0.170	0.024	1.425	1846.	
(6)	(6)	(6)	(6)	"	"	"	0.154	0.024	0.777	1847.	
(6)	(6)	(6)	(6)	"	"	"	0.155	0.024	0.770	1848.	
0.044	0.117	0.050	(9) 0.110	0.015	"	"	0.055	0.072	0.024	(9) 0.719	1849.
0.047	0.115	0.052	(9) 0.108	0.115	"	"	0.055	0.075	0.024	(9) 0.776	1850.
0.049	0.110	0.055	0.110	0.125	"	0.156	0.056	0.070	0.024	0.951	1851.
0.047	0.150	0.060	(10) 0.118 0.058	0.154	"	0.508	0.056	0.075	0.024	1.590	1852.
0.043	0.149	0.054	0.104	0.125	"	0.179	0.056	0.075	0.024	1.009	1853.
0.048	0.082	0.069	0.114	0.118	0.040	0.050	0.056	0.075	0.024	0.907	1854.
0.057	(8) 0.142	0.092	0.104	0.101	0.059	0.001	0.055	0.075	0.024	0.866	1855.
0.058	(8) 0.111	0.095	0.088	0.084	0.042	"	0.056	0.075	0.024	0.809	1856.
0.041	0.102	0.086	0.088	0.081	0.044	"	0.057	0.075	0.024	0.788	1857.
0.041	0.102	0.087	0.088	0.075	0.065	"	0.061	0.069	0.024	0.806	1858.
0.040	0.102	0.095	0.088	0.075	0.076	0.001	0.061	0.069	0.024	0.884	1859.
0.041	0.102	0.094	0.109	(11) 0.146	0.080	"	0.061	0.069	0.024	0.944	1860.
0.041	0.102	0.094	0.109	(11) 0.115	0.085	"	0.061	0.069	0.024	0.979	1861.
0.041	0.102	0.094	0.109	(11) 0.150	0.084	"	0.061	0.069	0.024	1.050	1862.
0.042	0.102	0.095	0.124	0.159	0.085	"	0.064	0.072	0.024	1.049	1865.
0.044	0.098	0.095	0.145	0.121	0.084	"	0.068	0.068	0.024	0.968	1864.
(7) 0.041	0.006	0.095	0.144	0.152	0.047	"	0.068	0.071	0.024	0.985	1865.

(9) Non compris les sommes employées en faveur de l'agriculture, sur le crédit d'un million de francs alloué par la loi du 21 juin 1849 (500,000 francs sur l'exercice 1849 et 500,000 francs sur l'exercice 1850) pour mesures relatives aux subsistances. La dépense pour ces deux exercices réunis est de 0.222 francs.

(10) Ces 0.058, renseignés ici pour mémoire, ont pour objet des subsides aux communes de la province de Luxembourg (0.050) et de la province de Namur (0.008), pour achat de pommes de terre destinées à la plantation, à distribuer aux plus nécessiteux. La somme de 0.050 fait partie d'un crédit de 150,000 francs, alloué par la loi du 27 mars 1852.

(11) Y compris pour frais de premier établissement de l'institut agricole, savoir : 0.062 en 1860; 0.024 en 1861; 0.019 en 1862.

(12) Ces 0.054 sont renseignés ici pour mémoire; ils sont compris dans le crédit de 2 millions alloué par la loi du 24 septembre 1845 pour mesures relatives aux subsistances.

(13) Y compris 0.063 renseignés ici pour mémoire et employés, savoir : 0.047 pour primes d'importation de pommes de terre et 0.016 pour études relatives à la maladie de ces tubercules. Ces sommes font partie du crédit de 2 millions de francs alloué par la loi du 24 septembre 1845 pour mesures relatives aux subsistances.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPARTEMENT

(Les sommes sont exprimées en

Exercices.	VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE; encouragements pour leur amélioration.				COMMERCE. — Encouragements.	ENCOURAGEMENTS. — Subsidés en faveur de l'industrie linière et de la classe des tisserands et des fileux; exécution de diverses mesures proposées par la commission d'enquête. — Expositions. (b)	FRAIS du conseil supérieur de l'industrie et du commerce; traitement de l'inspecteur pour les affaires industrielles et du secrétaire du conseil.	ENSEI	
	Crédits budgétaires.		CRÉDITS spéciaux.	A, confection des plans généraux de délimitation des chemins vicinaux; B, inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau, de l'agriculture et du drainage.				FORME	
	VOIRIE VICINALE (y compris les indemnités aux commissaires voyers). (a)	HYGIÈNE publique. (A)						Écoles	INDUSTRIELLES. (c)
1840.	"	"	"	"	0.050	0.545	"	0.010	
1841.	0.100	"	"	"	0.024	(7) 0.545	"	(10) 0.025	
1842.	0.100	"	"	A 0.142	0.040	0.255	"	0.045	
1843.	0.009	"	"	A 0.142	0.040	0.215	"	0.050	
1844.	0.094	"	"	A 0.050	0.039	0.255	"	0.050	
1845.	(1) 0.726	"	"	A 0.040	0.058	0.215	"	0.050	
1846.	(1) 0.537	"	"	"		(8) 0.497	"	0.050	
1847.	(1) 0.389	"	"	"		(7) 0.549 (9) 0.025	"	0.050	
1848.	(1) 0.850	"	"	"		0.201 (9) 0.615	"	0.050	
1849.	(2) 0.500	(2)	"	"		"	0.008		0.
1850.	(2) 0.299	(2)	(5) 0.180	"		"	0.008		0.
1851.	0.495	"	(5) 0.200	B 0.009		"	0.008		0.
1852.	(2) 0.592	0.183	(5) 0.061	B 0.008		"	0.008		0.
1853.	0.495	0.206	"	B 0.008		"	0.008		0.
1854.	0.700	0.109	"	B 0.022		"	0.008		0.
1855.	0.700	0.010	"	B 0.022		"	0.008		0.
1856.	(1) 1.480	(4) 0.526	"	B 0.020		"	0.008		0.
1857.	0.695	"	"	B 0.025		"	0.008		0.
1858.	0.695	"	"	B 0.022		"	0.008	0.065	
1859.	1.695	"	"	B 0.022		"	0.006	0.061	
1860.	1.695	"	"	B 0.025		"	0.011	0.066	
1861.	0.999	"	(6) 0.001	B 0.022		"	0.012	0.039	
1862.	0.985	0.165	(6) 0.149	B 0.021		"	0.011	0.089	
1863.	0.996	0.154	"	B 0.024		"	0.007	0.102	
1864.	0.998	0.152	"	B 0.016		"	0.011	0.115	
1865.	1.112	0.154	0.062	B 0.016		"	0.006	0.114	

(1) Dans ces chiffres sont compris pour mémoire, savoir : 1845, 0.426; 1846, 0.257; 1847, 0.092; 1848, 0.550; ils font partie de crédits alloués pour mesures relatives aux subsistances, par les lois des 24 septembre 1845, 24 décembre 1846, 29 décembre 1847, et 18 avril 1848.

(2) Voir la note (A)

(3) Dont 0.100, renseignés ici pour mémoire, proviennent d'un crédit de 150,000 francs alloué pour amélioration de la voirie dans le Luxembourg et achat de pommes de terre.

(4) Dont 0.780 (voirie vicinale) et 0.524 (hygiène publique) renseignés ici pour mémoire, proviennent d'un crédit de 1,800,000 francs pour contribuer aux mesures à prendre dans l'intérêt des classes ouvrières et indigentes.

(5) Ces sommes concernent exclusivement la voirie vicinale.

(6) — — — l'hygiène publique.

(7) Y compris pour expositions, savoir : 1841, 0.100; 1847, 0.141.

(8) Dont 0.500 font l'objet d'un crédit extraordinaire pour le perfectionnement de l'industrie.

(9) Ces sommes sont renseignées ici pour mémoire; elles proviennent de crédits alloués pour mesures relatives aux subsistances, etc.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DE L'INTÉRIEUR.

millions et milliers de francs.)

INDUSTRIE.									
ENSEIGNEMENT Moyen.	Achat de moules et de matières perfec- tionnées, voyages, missions, publications, subsidés aux in- dustries, frais relatifs aux caisses de pré- voyance et aux sociétés de secours mutuels; déplacements industriels, expositions.	Indemnité des Généralistes des Conseils de prud'hommes.	FRAIS de PUBLICATION du recueil officiel des brevets d'inven- tion, traitement du rédacteur du recueil.	MUSEE DE L'INDUSTRIE.		Subsidés destinés à DES TRAVAUX d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygienique (crédits spéciaux)	Travaux d'outillage COMMUNAL dans les localités et entées par la caisse de l'industrie coton- nière (crédits spéciaux)	TOTAL.	Bier- cices.
				TRAITEMENTS	MATÉRIEL				
Ateliers				du	et				
D'APPRENTISSAGE				personnel	les divers.				
"	Voir la 1 ^{re} colonne de la rubrique Industrie.	"	"	0.025	"	"	"	0.580	1840.
"		"	"	0.040	"	"	"	0.410	1841.
"		"	"	0.040	"	"	"	0.518	1842.
0.020		"	"	0.040	"	"	"	0.505	1845.
0.030		"	"	0.040	"	"	"	0.535	1844.
0.050		"	"	0.040	"	"	"	0.515	1845.
0.030		"	"	0.040	"	"	"	0.597	1846.
0.050		"	"	0.050	"	"	"	0.471	1847.
0.050		"	"	0.040	"	"	"	0.916	1848.
070		"	"	0.015	0.015	"	"	0.501	1849.
075	0.196	"	"	0.015	0.015	"	"	0.505	1850.
070	(¹¹) 0.519 (¹²) 0.508	"	"	0.015	0.011	"	"	0.751	1851.
015	(¹¹) 0.225	"	"	0.016	0.011	"	"	0.275	1852.
015	0.175	"	"	0.016	0.010	"	"	0.220	1853.
046	0.165	"	"	0.016	0.010	"	"	0.245	1854.
052	(¹¹) 0.195	"	0.006	0.017	0.010	"	"	0.286	1855.
055	(¹²) 0.297	"	0.007	0.018	0.010	"	"	0.595	1856.
057	0.096	"	0.007	0.018	0.010	"	"	0.196	1857.
0.070	0.021	"	0.006	0.018	0.010	"	"	0.196	1858.
0.070	0.021	"	0.007	0.018	0.010	"	"	0.195	1859.
0.060	0.016	"	0.007	0.018	0.010	0.002	"	0.190	1860.
0.052	(¹¹) 0.240	0.008	0.006	0.018	0.006	0.002	"	0.455	1861.
0.054	(¹¹) 0.156	0.015	0.006	0.014	0.006	0.041	"	0.370	1862.
0.054	(¹¹) 0.035	0.015	0.006	0.016	0.006	0.040	0.588	0.667	1865.
0.054	0.021	0.014	0.007	0.016	0.018	"	0.080	0.534	1864.
0.057	0.025	0.014	0.007	0.016	0.008	"	0.052	0.277	1865.

(¹⁰) Ce chiffre est renseigné ici pour mémoire; il est rattaché au compte du Département des Travaux publics (article *Enseignement moyen*), ce Département ayant eu le service de l'instruction publique dans ses attributions en 1841.

(¹¹) Dont pour expositions, savoir : 1851 et 1852, 0.179 (Exposition de Londres); 1855, 0.088 (Exposition de Paris); 1861, 1862 et 1865, 0.554 (Exposition de Londres).

(¹²) Cette somme figure ici pour mémoire; elle provient de crédits alloués pour mesures relatives aux subsistances, etc.

(¹³) Dont 0.196 figurent ici pour mémoire; ils proviennent d'un crédit de 1¹/₂ million et ont été employés comme encouragements aux institutions de prévoyance et d'assistance.

(a) Indépendamment des sommes renseignées dans ces colonnes, il a été affecté à des travaux de voirie vicinale 0.259, et à des travaux d'assainissement 0.106, par imputation sur le crédit d'un million (500.000) sur l'exercice 1849 et 500.000 sur l'exercice 1850, voté par la loi du 21 juin 1849, pour mesures relatives aux subsistances. (Voir l'annexe n° 1 des travaux intéressant l'hygiène publique, pour l'exécution desquels il a été alloué des subsides par l'État, de 1851 à 1866).

(b) Les chiffres de 1840 à 1844 comprennent, savoir : 1840, 0.070; 1841, 0.066; 1842, 0.070; 1843, 0.070 et 1844, 0.035, à titre de garantie accordée par le Gouvernement pour l'exportation de produits de l'industrie cotonnière.

(c) 1840 à 1852. Les sommes renseignées dans cette colonne sont confondues dans les comptes avec la dépense pour l'enseignement moyen (subsides aux établissements communaux et provinciaux).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPARTEMENT

(Les sommes sont exprimées

Exercices	POIDS ET MESURES.			INSTRUCTION PUBLIQUE. — ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.										Dépenses du conseil de perfectionnement.
	TRAITEMENTS des vérificateurs	FRAIS de Bureau et de tournée.	MATÉRIEL.	Dépenses du conseil de perfectionnement.	TRAITEMENTS des fonctionnaires et employés des deux UNIVERSITÉS de l'Etat.	BOURSES	MATÉRIEL des universités.	JURYS D'EXAMEN. — Frais de déplacement, indemnités de séances, salaires des huissiers, matériel	Dépenses du concours universitaire, publication des ANNALES des universités de Belgique.	SUBSIDES pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire, frais de mission, etc.	FRAIS de réduction et de publication des rapports triennaux.	TOTAL.		
												SOMMES.	QUOTITÉ de la dépense par habitant.	
1840.	(1)0.038	(1)0.016	(1)0.005	•	0.455	0.137	0.090	»	»	»	»	0.680	fr. 0.17	»
1841.	(1)0.038	(1)0.016	(1)0.005	»	(2)0.470	(2) 0.137	(2)0.099	»	»	»	»	(2)0.706	0.17	•
1842.	(1)0.038	(1)0.016	(1)0.005	»	0.470	0.137	0.129	»	»	»	»	0.756	0.18	•
1843.	(1)0.031	(1)0.016	(1)0.005	»	0.470	0.137	0.118	»	»	»	»	0.725	0.19	»
1844.	(1)0.031	(2)0.016	(1)0.005	»	0.485	0.137	0.108	»	»	»	»	0.750	0.18	»
1845.	(1)0.031	(1)0.017	(1)0.005	»	0.485	0.137	0.095	0.015	»	»	»	0.752	0.17	»
1846.	(1)0.031	(1)0.016	(1)0.005	»	0.485	0.136	0.106	0.015	»	»	»	0.742	0.16	»
1847.	(1)0.031	(1)0.016	(1)0.005	•	0.495	0.137	0.121	0.011	»	»	»	0.764	0.18	»
1848.	(1)0.032	(1)0.018	(1)0.005	»	0.505	0.126	0.069	0.007	»	»	»	0.707	0.16	»
1849.	(1)0.032	(1)0.018	(1)0.005	»	0.494	0.051	0.072	0.042	0.004	»	»	0.645	0.15	»
1850.	0.033	0.018	0.001	»	0.517	0.051	0.076	0.032	0.035	»	»	0.661	0.15	»
1851.	0.033	0.018	0.002	»	0.518	0.056	0.091	0.050	0.005	»	»	0.700	0.16	»
1852.	0.035	0.018	0.002	0.004	0.550	0.028	0.078	0.052	0.007	»	»	0.699	0.16	0.003
1853.	0.035	0.018	0.002	0.005	0.550	0.029	0.062	0.052	0.010	»	»	0.686	0.15	0.004
1854.	0.035	0.018	0.001	0.005	0.535	0.034	0.039	0.052	0.007	»	0.007	0.717	0.16	0.002
1855.	0.035	0.018	0.007	0.002	0.566	0.056	0.086	0.119	0.009	»	»	0.818	0.18	0.001
1856.	0.031	0.022	0.005	0.005	0.581	0.051	0.085	0.051	0.004	»	»	0.753	0.16	0.002
1857.	0.033	0.017	0.021	0.002	0.588	0.052	0.088	(5)0.126	0.009	»	0.007	0.852	0.19	0.004
1858.	0.035	0.020	0.002	0.002	0.615	0.054	0.086	0.161	0.008	»	»	0.904	0.20	0.003
1859.	0.032	0.018	0.002	0.005	0.620	0.056	0.120	0.147	0.005	»	»	0.951	0.20	0.003
1860.	0.033	0.018	0.002	0.005	0.616	0.056	0.153	0.146	0.009	»	0.007	0.970	0.20	0.004
1861.	0.035	0.017	0.002	0.005	0.622	0.056	0.115	0.175	0.006	»	»	0.955	0.20	0.004
1862.	0.033	0.017	0.001	0.005	0.620	0.056	0.156	0.172	0.006	0.008	»	0.981	0.20	0.004
1863.	0.036	0.018	0.001	0.002	0.665	0.055	0.121	0.175	0.005	0.005	0.007	1.011	0.21	0.002
1864.	0.038	0.018	0.001	0.002	0.705	0.051	0.114	0.175	0.009	0.004	»	1.038	0.21	0.005
1865.	0.031	0.017	0.017	0.002	0.701	0.055	0.117	0.185	0.006	0.005	0.006	1.057	0.22	0.002

(1) Les chiffres pour 1840 à 1848 figurent ici pour mémoire ; il en est de même pour une partie de ceux de 1849 (respectivement 0.015, 0.005, 0.002) ; ils sont rattachés au compte du Département des Finances, qui a eu ce service dans ses attributions jusque dans les premiers mois de 1849.

(2) Ces chiffres figurent ici pour mémoire ; ils sont rattachés au compte du Département des Travaux publics, qui a eu, en 1841, le service de l'instruction publique dans ses attributions.

(3) A partir de 1858 le Budget des Voies et Moyens comprend le produit des inscriptions universitaires. Par contre le Budget de l'Intérieur reçoit l'imputation des frais de jurys d'examen, qui étaient rattachés précédemment au Budget des recettes et dépenses pour ordre.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DE L'INTÉRIEUR.

en millions et millions de francs)

INSTRUCTION PUBLIQUE — ENSEIGNEMENT MOYEN

INSPECTION (traitement frais le tournées et autres dé penses)	ÉCOLE NORMALE de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités, à Liège)		indemnités, matériel et débourss pour les sections des SCIENCES à Gand	BOURSES aux élèves DE L'ÉCOLE normale de l'ensem- moyen du degré supér- subsidés pour élè- les plus d élèves à fréquen- ter les établisse- ment pédagogiques	FRAIS de L'ÉCOLE normale de l'ensem- moyen du degré inférieur à Nivelles (Personnel matériel et bourses)	ATME- NÉES coyau	ÉCOLAS moyen nes	BOUTASSES a des élèves les ÉCOLES moyennes	SUBSIDES a des établisse- ments communaux et provinciaux d'instruction moyenne (A)	FRAIS du CONCOURS général entre les établis- sements d'instruction moyenne	INDENNITÉS aux professeurs sans emploi (Traitement de disponibilité)	ENCOURAGEMENTS pour les publications d'ouvrages classiques	FRAIS de réduction et de publication des rapports triennaux	TOTAL		EX- CÈS
	Aquisition du LOCAL en 6 annuités	Frais de L'ÉCOLE												SOMMES	QUANTITÉ de la dépense par habitant	
0 005	"	"	"	"	"	"	"	"	0 115	"	0 005	"	"	0 125	0 05	1840
(1) 0 007	"	"	"	"	"	"	"	"	(2) 0 115	"	(2) 0 005	"	"	(2) 0 125	0 05	1841
0 007	"	"	"	"	"	"	"	"	0 137	"	0 005	"	"	0 149	0 04	1842
0 007	"	"	"	"	"	"	"	"	0 137	"	0 005	"	"	0 149	0 05	1843
0 007	"	"	"	"	"	"	"	"	0 137	"	0 005	"	"	0 149	0 05	1844
0 007	"	"	"	"	"	"	"	"	0 160	"	0 005	"	"	0 172	0 05	1845
0 010	"	"	"	"	"	"	"	"	0 170	"	0 005	"	"	0 185	0 04	1846
0 010	"	"	"	"	"	"	"	"	0 170	"	0 005	"	"	0 185	0 04	1847
0 010	"	"	"	"	"	"	"	"	0 180	"	0 005	"	"	0 195	0 05	1848
0 010	"	"	"	"	"	"	"	"	0 196	"	0 005	"	"	0 211	0 05	1849
0 010	"	"	"	"	"	"	"	"	0 195	"	0 005	"	"	0 208	0 05	1850
0 020	"	"	"	"	"	"	"	"	0 205 (1) 0 061	"	0 005	"	"	0 289	0 07	1851
0 020	"	"	"	"	"	0 500	0 199	"	0 087	0 010	0 015	"	"	0 634	0 14	1852
0 022	"	0 008	"	"	"	0 500	0 200	0 001	0 106	0 010	0 018	0 005	"	0 672	0 15	1853
0 018	"	0 031	"	"	"	0 500	0 200	0 014	0 107	0 015	0 018	0 002	0 007	0 714	0 16	1854
0 025	"	0 026	0 005	0 009	"	0 500	0 200	0 015	0 104	0 017	0 016	0 008	"	0 727	0 16	1855
0 024	"	0 027	0 005	0 009	"	0 500	0 200	0 015	0 106	0 017	0 016	0 006	"	0 725	0 16	1856
0 025	"	0 026	0 005	0 006	"	0 505	0 240	0 015	0 107	0 017	0 014	0 007	"	0 769	0 17	1857
0 024	"	0 022	0 005	0 006	"	0 505	0 242	0 015	0 107	0 017	0 015	0 006	"	0 765	0 17	1858
0 024	"	0 026	0 004	0 005	"	0 549	0 308	0 015	0 107	0 022	0 015	0 004	0 007	0 889	0 20	1859
0 026	"	0 031	0 004	0 007	"	0 558	0 309	0 015	0 115	0 022	0 017	0 008	"	0 914	0 20	1860
0 026	"	0 035	0 005	0 008	"	0 558	0 309	0 015	0 109	0 022	0 020	0 008	"	0 917	0 20	1861
0 027	"	0 020	0 004	0 008	0 011	0 558	0 312	0 015	0 114	0 022	0 020	0 008	0 009	0 941	0 20	1862
0 028	"	0 051	0 004	0 008	0 015	0 595	0 344	0 015	0 150	0 022	0 020	0 008	"	1 020	0 21	1863
0 027	0 021	0 051	0 004	0 009	0 022	0 458	0 376	0 015	0 155	0 022	0 018	0 004	0 007	1 150	0 25	1864
0 026	0 021	0 029	0 005	0 014	0 019	0 456	0 574	0 015	0 164	0 022	0 016	0 005	"	1 148	0 25	1865

(1) Frais d'organisation de l'enseignement moyen

(2) 1840 à 1852 Les chiffres de cette colonne représentent la dépense, déduction faite des subsides aux écoles industrielles, dont le montant est renseigné sous la rubrique Industrie (enseignement professionnel)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPARTEMENT

(Les sommes sont exprimées en

Exercices.	INSTRUCTION PUBLIQUE (suite).												
	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.												
	Inspection civile.		ÉCOLES normales primaires à Clermont et à Nivelles. Personnel. (traitements et traitements de disponibilité des professeurs.)	ENSEIGNEMENT normal des instituteurs et des institutrices; dépenses diverses.	SERVICE annuel ordinaire de l'instruction primaire communale; SUBSIDES aux communes.	Maison d'école.		Encouragements, subsides, bourses, conférences, récompenses aux instituteurs, prix, subside aux communes pour l'entretien des écoles des instituteurs.	Subsidés à des ÉTABLISSEMENTS spéciaux.		Subsidés aux communes pour les aider à subvenir aux dépenses de l'enseignement primaire dans les écoles d'apprentissage.	TOTAL.	
	PERSONNEL	Dépenses variables, indemnités spéciales aux instituteurs, honoraires civils du chef des conférences et des concours, ainsi que de leur organisation; frais d'administration, commission centrale, rédaction des rapports trimestriels.				CONSTRUCTION, réparation et ameublement.			SALLES d'adultes.	Pour l'enseignement à donner aux sourds et muets.		SOMMES.	QUOTITÉ de la dépense par habitant.
						CRÉDITS budgétaires.	CRÉDITS spéciaux.						fr.
1840.						0.040	"			0.020		0.295	0.07
1841.						(2)0.050	"			(2)0.020		(2)0.328	0.08
1842.						0.075	"			0.019		0.551	0.08
1843.	0.027					0.020	"			0.020		0.435	0.10
1844.	0.027					0.053	"			0.014		0.664	0.15
1845.	0.027					0.061	"			0.018		0.690	0.16
1846.	0.034					0.088	"			0.020	"	0.854	0.19
1847.	0.034					0.069	"			0.017	"	0.925	0.21
1848.	0.034					0.051	"			0.014	"	1.160	0.27
1849.	0.034	0.075	0.038	0.137	0.660	0.115	"	0.117	0.018	0.013	"	1.227	0.28
1850.	0.034	0.065	0.060	0.138	0.751	0.084	"	0.082	0.010	0.016	"	1.220	0.28
1851.	0.034	0.069	0.037	0.162	0.707	0.069	"	0.070	0.028	0.016	"	1.212	0.27
1852.	0.034	0.070	0.056	0.118	(1)0.854	0.104	"	0.048	0.015	0.016	"	1.295	0.29
1853.	0.034	0.070	0.055	0.124	0.782	0.101	"	0.045	0.022	0.016	"	1.249	0.28
1854.	0.035	0.076	0.056	0.128	0.797	0.431	"	0.055	0.037	0.016	"	1.629	0.35
1855.	0.032	0.098	0.065	0.144	0.805	0.028	0.006	0.050	0.024	0.016	"	1.264	0.27
1856.	0.034	0.077	0.060	0.126	0.888	0.038	0.505	0.055	0.025	0.016	"	1.642	0.36
1857.	0.035	0.086	0.059	0.158	0.971	0.101	0.215	0.050	0.026	0.016	"	1.695	0.37
1858.	0.034	0.093	0.059	0.151	1.012	0.175	0.051	0.045	0.028	0.016	"	1.632	0.35
1859.	0.034	0.084	0.059	0.150	1.289	0.182	0.055	0.060	0.028	0.016	"	1.915	0.41
1860.	0.034	0.088	0.059	0.147	1.549	0.128	0.556	0.042	0.031	0.016	"	2.250	0.48
1861.	0.034	0.095	0.057	0.154	1.552	0.181	0.588	0.050	0.011	0.020	"	2.540	0.49
1862.	0.034	0.114	0.052	0.265	1.605	0.168	0.182	0.076	0.052	0.019	0.005	2.572	0.54
1863.	0.041	0.099	0.055	0.255	1.659	0.154	1.027	0.049	0.028	l'excédent passé au	"	5.547	0.69
1864.	0.048	0.118	0.058	0.290	2.095	0.112	0.646	0.065	0.058	Département de la Justice.	0.006	5.474	0.71
1865.	0.048	0.114	0.059	0.357	2.285	0.117	1.566	0.067	0.040		"	4.642	0.94

(1) Y compris 0.050 pour créances arriérées (1851).

(2) Ces chiffres figurent ici pour mémoire; ils sont rattachés au compte du Département des Travaux publics, qui a eu, en 1841, les services de l'instruction publique, des lettres et sciences dans ses attributions.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DE L'INTÉRIEUR.

(millions et milliers de francs.)

RÉUNION de la dépense pour l'enseignement à tous les degrés.		LETTRES ET SCIENCES.										TOTAL.	Exer- cices.
		SUBSIDES, souscriptions, missions littéraires, secours, prix, publications, dépenses diverses.	ACADÉMIE royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.	OBSER- VATOIRE royal. — Personnel, matériel et acquisitions.	BIBLIOTHÈQUE royale. — Personnel, matériel et acquisitions, etc.	MUSÉE ROYAL d'histoire naturelle. — Personnel, matériel et acquisitions.	SUBSIDES à l'association des DOLLANDISTES, pour la publication des Acta Sanctorum.	ARCHIVES			Frais de publication des inventaires, frais de recouvrement de documents, matériel des dépôts, subsides pour les classements et la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics, etc.		
								du ROYAUME à Bruxelles — Personnel, matériel et location d'une maison servant de succursale.	de l'ÉTAT dans les provinces. — Personnel.				
SOMMES.	QUOTITÉ par habitant.												
1.098	0.27	0.064	0.023	0.020	0.060	»	»	0.026	0.009	0.005	0.207	1840.	
1.150	0.28	(2) 0.064	(2) 0.023	(2) 0.020	(2) 0.060	»	»	0.026	0.009	0.005	0.207	1841.	
1.236	0.30	0.064	0.030	0.022	0.065	»	»	0.027	0.015	0.005	0.228	1842.	
1.309	0.32	0.064	0.030	0.022	0.065	»	»	0.027	0.015	0.005	0.226	1843.	
1.343	0.36	0.064	0.030	0.022	0.080	0.015	0.006	0.027	0.015	0.006	0.265	1844.	
1.594	0.38	0.064	0.030	0.024	0.065	0.014	0.006	0.029	0.021	0.005	0.256	1845.	
1.761	0.40	0.066	0.030	0.024	0.065	0.033	0.006	0.032	0.017	0.005	0.298	1846.	
1.874	0.43	0.068	0.030	0.024	0.063	0.026	0.006	0.029	0.016	0.004	0.288	1847.	
2.062	0.48	0.068	0.040	0.024	0.065	0.027	0.006	0.029	0.015	0.004	0.278	1848.	
2.081	0.48	0.063	0.040	0.022	0.060	0.015	0.004	0.030	0.009	0.008	0.251	1849.	
2.089	0.48	0.063	0.040	0.022	0.039	0.016	0.004	0.030	0.011	0.006	0.251	1850.	
2.201	0.50	0.069	0.040	0.022	0.060	0.017	0.004	0.030	0.011	0.004	0.257	1851.	
2.628	0.59	0.070	0.040	0.022	0.061	0.016	0.004	0.030	0.011	0.007	0.261	1852.	
2.607	0.58	0.092	0.040	0.022	0.060	0.017	0.004	0.032	0.013	0.004	0.284	1853.	
3.060	0.67	0.085	0.040	0.023	0.060	0.017	0.004	0.030	0.015	0.004	0.278	1854.	
2.809	0.61	0.082	0.043	0.019	0.060	0.017	0.004	0.030	0.014	0.004	0.273	1855.	
3.120	0.68	0.087	0.042	0.028	0.067	0.017	0.006	0.032	0.017	0.017	0.313	1856.	
3.314	0.75	0.089	0.043	0.024	0.066	0.026	0.006	0.032	0.017	0.011	0.316	1857.	
3.289	0.72	0.087	0.043	0.024	0.066	0.017	0.006	0.031	0.017	0.012	0.303	1858.	
3.733	0.81	0.099	0.040	0.024	0.072	(4) 0.043	0.006	0.042	0.020	0.010	0.356	1859.	
4.114	0.88	0.101	0.056	0.023	0.066	0.017	0.006	0.042	0.020	0.017	0.350	1860.	
4.212	0.89	0.114	0.012	0.024	0.080	{ 0.023 (5) 0.015	0.006	0.046	0.020	0.020	0.390	1861.	
4.494	0.94	0.119	0.033	0.024	0.069	{ 0.020 (5) 0.003	0.006	0.046	0.020	0.018	0.380	1862.	
5.378	1.11	0.111	0.034	0.022	{ 0.073 (5) 0.033	{ 0.024 (5) 0.003	0.006	0.050	0.023	0.015	0.421	1863.	
5.662	1.15	0.125	0.037	0.026	{ 0.078 (5) 0.007	0.018	0.006	0.056	0.028	0.011	0.412	1864.	
6.847	1.30	0.144	0.063	0.026	0.176	0.030	0.006	0.057	0.028	0.017	0.547	1865.	

(3) Crédit spécial pour l'acquisition de la bibliothèque scientifique de feu M. le professeur Muller.

(2) Dont 0.023 pour des collections minéralogiques, manuscrits, notes et cartes se rapportant à ces collections, délaissés par M. Dumont.

(5) Crédit spécial (acquisitions pour la collection de paléontologie et du Musée royal d'histoire naturelle).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPARTEMENT

(Les sommes sont exprimées

BEAUX-ARTS.											
Exercices.	SUBSIDES à de jeunes artis- les, voyages, secours, souscription*, encourage- ments divers, académiques, expositions, etc.	ACADÉMIE ROYALE d'Anvers.	CONSERVATOIRE ROYAL.		MUSÉE ROYAL de peinture et de sculpture.			MUSÉE ROYAL D'ARMURES et d'antiquités.			MONUMENT de la place des Martyrs, salaires des gardiens, frais de surveillance de la COLONNE du Congrès, et du Musée moderne (rue Ducule), entretien et frais divers, etc.
			de	de	PERSONNEL.	MATÉRIEL, acquisitions, im- pressions et vente du catalogue.	ACQUISITION d'œuvres d'art ancien- nes; acquisition pour la galerie des plâtres. (Crédits spéciaux.)	PERSONNEL.	MATÉRIEL et acquisitions, frais d'impression et de vente du catalogue, création d'une section sigillo- graphique.	A. CRÉATION d'une section ethnologique; as. Agrandissement et restauration du monument de la porte de Hal. (Crédits spéciaux.)	
			BRUXELLES.	LIÈGE.							
			Dotation de l'État.	Dotation de l'État.							
1840.	0.114	0.008	0.051	0.010	»	»	»	0.010	»	0.025	
1841.	(1)0.121	(1)0.008	(1)0.055	(1)0.012	»	(1)0.040	»	(1) 0.010	»	(1) 0.025	
1842.	(2)0.150	0.051	0.055	0.012	»	»	»	0.010	»	0.012	
1845.	0.154	0.051	0.055	0.012	»	»	»	0.010	»	0.010	
1844.	0.116	0.051	0.059	0.012	0.015	»	»	0.020	»	0.010	
1845.	(2)0.158	0.051	0.045	0.012	0.015	»	»	0.018	»	0.002	
1846.	0.122	0.051	0.045	0.019	0.015	»	»	0.018	»	0.002	
1847.	0.122	0.051	0.054	0.019	0.015	»	»	0.015	»	0.002	
1848.	(2)0.161	0.025	0.045	0.019	0.015	»	»	0.015	»	0.002	
1849.	0.116	0.025	0.045	0.019	0.004	0.015	»	0.004	0.007	»	0.002
1850.	0.119	0.025	0.045	0.019	0.005	0.072	»	0.004	0.010	»	0.002
1851.	(2)0.149	0.027	0.045	0.020	0.005	0.014	»	0.004	0.007	»	(5) 0.005
1852.	(2)0.128	0.027	0.045	0.020	0.006	0.022	»	0.004	0.018	»	(5) 0.029
1855.	(2)0.216	0.027	0.050	0.022	0.006	0.099	»	0.004	0.008	»	0.002
1854.	(2)0.175	0.027	0.050	0.022	0.006	0.115	»	0.004	0.008	»	(5) 0.106
1855.	0.142	0.041	0.050	0.022	0.006	0.014	»	0.004	0.008	»	(5) 0.075
1856.	0.151	0.059	0.050	0.024	0.007	0.051	»	0.005	0.008	»	(5) 0.117
1857.	(2)0.179	0.029	0.050	0.024	0.008	0.042	»	0.005	0.008	»	(5) 0.087
1858.	0.156	0.042	0.050	0.024	0.008	0.024	»	0.005	0.008	»	(5) 0.147
1859.	0.168	0.052	0.054	0.024	0.008	0.014	»	0.005	0.008	»	(5) 0.192
1860.	(2)0.258	0.052	0.055	0.027	0.008	0.025	»	0.005	0.008	»	0.004
1861.	0.259	0.052	(1)0.068	(5)0.054	0.008	0.025	0.116	0.005	0.022	A 0.011	0.017
1862.	0.551	0.057	(1)0.068	0.027	0.008	0.022	0.040	0.006	0.011	A 0.020	0.021
1865.	(2)0.445	0.057	(1)0.072	0.029	0.009	0.016	0.054	0.008	0.014	A 0.002 B 0.002	0.006
1864.	0.517	0.059	(1)0.080	0.050	0.009	0.007	0.008	0.009	0.015	A 0.006	0.006
1865.	0.517	0.062	(1)0.080	0.050	0.009	0.059	0.025	0.009	0.015	A 0.059	0.029

(1) Ces sommes sont renseignées ici pour mémoire; elles sont rattachées au compte du Département des Travaux publics, qui a eu le service des beaux-arts dans ses attributions en 1841.

(2) Dont pour les expositions, savoir : 1842, 0.020; 1845, 0.028; 1848, 0.020; 1851, 0.020; 1852, 0.005; 1854, 0.025; 1857, 0.042; 1860, 0.025; 1865, 0.100.

(3) Dont 0.089 pour dépenses arriérées.

(4) Y compris : 1° pour l'acquisition d'un orgue, 0.015 pour chacune des années 1861 à 1865, et 2° pour les frais d'achèvement de l'orgue, 0.014 en 1864, et 0.014 en 1865 (2 premiers tiers de 45 mille francs).

(5) Y compris 0.007 pour l'acquisition d'un orgue.

(6) Dont pour la colonne du Congrès, savoir : 1851, 0.005; 1852, 0.025; 1854, 0.104; 1855, 0.071; 1856, 0.115; 1857, 0.085; 1858, 0.115; 1859, 0.189.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DE L'INTÉRIEUR.

en millions et milliers de francs)

								SERVICES DE SANTÉ					Brie- cies
MOYENNEMENTS élevés aux HOMMES ILLUSTRES de la BELGIQUE. Avec le concours des villes et des provinces, médailles commémoratives	SUBSIDES aux provinces et aux communes pour la restauration des monuments, pour la restauration et la conservation d'objets d'arts et d'archéologie appartenant aux établissements publiques aux églises etc	COMMISSION ROYALE des monuments — Personnel, frais de déplacement, matériel, BULLETINS de la commission d'art et d'archéologie	RESTAURATION et appropriation du palais de Liège		Appropriation du palais ducal pour les expositions généralistes des beaux arts, le musée moderne, les solennités publiques (crédits spé- ciaux)	TOTAL	INSPECTION des établisse- ments d'ingénieurs, insalubres et incommodes — Personnel et depenses diverses	FRAIS des commissions médicales provinciales, service sanitaire des portés et des subsidés en cas d'épidémies subsidés aux villes commu- nales	ACADÉMIE ROYALE de médecine	CONSEIL supérieur d'hygiène publique jetons de présence et frais du bureau	TOTAL.		
			CRÉDITS	CRÉDITS									
			budgetaires	spéciaux	(*)								
"	0 026	0 006	"	"	"	0 230	"	"	"	"	0 024	1840	
"	(1) 0 030	(2) 0 006	"	"	"	(1) 0 287	"	"	0 018	"	0 043	1841	
0 045	0 030	0 006	"	"	"	0 309	"	0 014	0 018	"	(12) 0 059	1842	
(7) 0 034	0 030	0 006	"	"	"	0 302	"	"	0 018	"	0 043	1843	
(7) 0 025	0 030	0 006	"	"	"	0 302	"	(12) 0 077	0 018	"	0 090	1844	
(2) 0 022	0 037	0 006	"	"	"	0 316	"	(12) 0 062	0 018	"	0 041	1845	
(7) 0 023	0 030	0 006	"	"	"	0 311	"	(12) 0 056	0 018	"	0 104	1846	
(7) 0 047	0 035	0 006	0 133	"	"	0 479	"	0 058	0 040	"	0 098	1847	
(2) 0 045	0 035	0 006	0 133	"	"	(1) 0 307	"	0 124	0 023	"	0 149	1848	
0 006	0 030	0 006	0 067	"	"	0 346	"	(10) 0 063	0 020	"	(10) 0 083	1849	
0 009	0 030	0 006	0 205	"	"	0 351	"	(10) 0 034	0 020	"	(10) 0 074	1850	
0 014	0 033	0 006	0 167	"	"	0 496	"	(12) 0 117	0 020	0 004	0 141	1851	
0 010	0 033	0 007	0 188	"	"	0 337	"	0 063	0 020	0 004	0 089	1852	
0 010	0 045	0 007	"	"	"	0 496	"	0 066	0 020	0 004	0 090	1853	
0 010	0 048	0 007	"	"	"	0 378	"	0 069	0 020	0 004	0 093	1854	
0 008	0 035	0 007	"	"	"	0 410	"	(12) 0 073	0 020	0 004	0 097	1855	
0 003	0 039	0 007	"	"	"	0 463	0 027	0 069	0 020	0 004	0 120	1856	
0 001	0 036	0 003	"	"	"	0 477	0 011	0 071	0 020	0 004	0 106	1857	
0 005	0 030	0 003	"	"	"	0 307	0 012	0 069	0 020	0 004	0 103	1858	
0 015	0 030	0 008	"	"	"	0 378	0 012	0 071	0 020	0 004	0 107	1859	
0 011	0 036	0 012	"	0 068	0 178	0 725	0 012	0 070	0 020	(11) 0 012	0 114	1860	
0 035	0 030	0 016	"	0 049	0 118	0 863	0 011	0 071	0 020	0 004	0 106	1861	
0 052	0 039	0 023	"	0 102	0 027	0 859	0 009	0 069	0 020	0 004	0 102	1862	
0 090	0 036	0 022	"	0 043	0 002	0 923	0 011	0 068	0 020	0 004	0 103	1863	
0 074	0 035	0 029	"	0 004	"	0 708	0 011	0 073	0 020	0 004	0 108	1864	
0 098	0 038	0 041	"	0 014	"	0 863	0 010	0 084	0 020	0 004	0 118	1865	

(7) Dont pour la statue de Godefrid de Bouillon, savoir 1845, 0 012, 1844, 0 013, 1846, 0 012, 1846, 0 015, 1847, 0 023, 1848, 0 030.

(8) Une partie des dépenses indiquées dans cette colonne a été consacrée à l'appropriation de la partie du palais destinée au logement du gouverneur, à la peinture décorative et à l'ameublement.

(9) Y compris six mille francs pour l'appropriation d'une nouvelle galerie et d'un logement de concubins au local des Musées royaux.

(10) Indépendamment de ces sommes, il a été affecté à des dépenses relatives au choléra, une somme de 69 mille francs par imputation sur le crédit d'un million de francs, alloué par la loi du 21 juin 1849.

(11) Dont huit mille francs pour la rédaction et la publication de la pharmacopée nouvelle.

(12) Y compris pour dépenses arriérées, savoir 1842, 0 014; 1843, 0 036, 1845, 0 036, 1846, 0 028, 1851, 0 011, 1855, 0 008.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.

(Les sommes sont exprimées en millions et milliers de francs.)

Exercices.	AUX DI SPA		HOTELS du gouvernement provinciaux à constitution de Frais d'acquisition de maisons enclavées. (Voir beaux arts, pour les travaux de restauration du palais de Liège.)	Acquisi- tions de HOTELS et d'autres propriétés	PALAIS du Roi agrandisse- ment. (Credits spéciaux.)	TAIEMENTS de disponibi- lité	A Cultes, B Mesures de surveillance publique	PRIMES pour construc- tion de navires	FECHE nationale	Etablissement d'un service de bateaux à vapeur entre la Belgique et les ports étrangers	Construction de tables de décennales de l'état civil Part du L'Etat	Commission de liquidation pour réparation des pertes causées par les événe- ments de guerre de la révolution	MESURES relatives aux CRISES alimentaire et indus- trielles (A)	DÉPENSES	
	SUBSIDES à la ville pour les réparations de ses monuments	TRAITEMENT du contrôleur ou du commissaire du conseil municipal autres leçons												acciden- telle	imprévues non libellées au BUDGET
1840	0 020	0 002	B 0 016	"	"	"	A 4 147 B 0 080	0.119	0 059	"	(5) 0 004	"	"	"	0 050
1841	0 020	0 002	"	"	"	"	"	"	0 080	(4) 1 920	"	"	"	0 001	0 020
1842	0 020	0 002	"	"	"	"	"	0 017	0 080	0 348	"	0 050	"	(8) 0 010	0 018
1845	0 020	0 002	"	"	"	"	"	0 005	0 090	0 100	"	"	"	"	0 011
1844	0 020	0 002	"	"	"	"	"	0 015	0 095	0 097	(5) 0 050	0 051	"	(8) 0 020	0 014
1845	0 020	0 002	(1) 0 050	"	"	"	"	0 010	0 094	0 115	(5) 0 025	0 045	1 998	(9) 0 020	0 014
1846	0 020	0 002	(1) 0 109	"	"	"	"	"	"	"	(5) 0 025	0 047	1 566	"	0 014
1847	0 020	"	(1) 0 067	"	"	"	"	"	"	"	(5) 0 017	0 005	0 787	"	0 008
1848	0 020	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2 000	0 005	0 009
1849	0 020	"	"	"	"	0 008	"	"	"	"	"	"	0 500	"	0 014
1850	0 020	"	"	"	"	0 016	"	"	"	"	"	"	0 500	108 159	0 007
1851	0 020	"	(1) 0 081	"	"	0 011	"	"	"	"	"	"	0 572	"	0 010
1852	0 020	"	(1) 0 006	"	"	0 011	"	"	"	"	"	"	0 160	"	0 010
1855	0 020	"	"	"	"	0 011	"	"	"	"	(7) 0 084	"	"	"	0 010
1854	0 020	"	(1) 0 005	"	"	0 011	"	"	"	"	"	"	"	"	0 001
1855	0 020	"	"	"	"	0 011	"	"	"	"	"	"	"	(11) 0 072 (12) 0 011	0 009
1856	0 020	"	"	"	"	0 010	"	"	"	"	"	"	1 500	"	0 009
1857	0 020	"	"	"	"	0 010	"	"	"	"	"	"	"	"	0 010
1858	0 020	"	B 0 007	"	"	0 010	"	"	"	"	"	"	"	(8) 0 007	0 013
1859	0 005	"	B 0 045	"	"	0 008	"	"	"	"	"	"	"	"	0 010
1860	"	0 005	"	(3) 0 257	"	0 009	"	"	"	"	"	"	"	(13) 0 027	0 010
1861	"	0 005	B 0 004	(3) 0 015	0 001	0 009	"	"	"	"	(7) 0 056	"	"	"	0 011
1862	0 005	0 005	B 0 001	"	0 191	0 010	"	"	"	"	"	"	"	"	0 014
1865	"	0 007	B 0 005	"	0 405	0 025	"	"	"	"	"	"	"	"	0 006
1864	"	0 007	"	"	0 546	0 052	"	"	"	"	"	"	"	"	0 015
1865	"	0 007	"	(3) 0 015	0 267	0 052	"	"	"	"	"	"	"	"	0 018

(1) Hotel du gouvernement provincial à Ailon, les chiffres de 1851 et 1852 comprennent aussi des frais d'ameublement

(2) Hotel de Tiesgnes

(3) Terrain, rue de la Tulipe, à Ixelles

(4) Acquisition du navire dit *British Queen*

(5) Arrière pour la période de 1824 à 1855

(6) Période de 1875 à 1842

(7) — 1845 à 1850

(8) Subsidés pour la construction de caserne de gendarmerie, savoir 1842, à Maeseyck, 1844, à St. Hubert et à Tongres, 1858, à Bourg Leopold

(9) Rédaction d'un rapport sur les octrois communaux

(10) Obseques de S. M. la Reine

(11) Credits de 400 000 et 800 000 francs alloués pour venir en aide aux agents inférieurs de l'Etat

(12) Condamnation au profit de la ville de Liège du chef de dépenses faites en 1850 dans l'intérêt de l'Etat belge

(13) Dont 0 025 pour honoraires dus à l'architecte Dumont.

(A) L'annexe n° 3 fait connaître la destination qu'ont reçue les divers crédits. On a rattaché, pour mémoire, aux articles qui ont une rubrique dans le présent travail, les sommes qui les concernent respectivement (Agriculture, Voirie, Industrie)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.

ANNEXE N° 1.

*Relevé des subsides alloués par l'État, de 1850 à 1865, et qui ont été consacrés
à l'exécution de travaux d'assainissement.*

1° Construction de puits, pompes, fontaines, réservoirs ou abreuvoirs	fr. 372,674	»
2° Construction d'égouts, d'acqueducs, de rigoles, fossés etc., pour l'écoulement des eaux ménagères et malsaines	624,495	»
3° Voûtement de cours d'eau insalubres	78,782	»
4° Assainissement d'étangs, comblement de marais ou fossés d'eau stagnante, drainage de chemins marécageux	99,696	»
5° Assainissement des rues et des habitations insalubres occupées par des ouvriers	275,640	»
6° Percement des rues nouvelles dans les quartiers populeux et élargissement des rues trop étroites.	151,352	»
7° Création de places publiques dans les quartiers occupés par la classe ouvrière.	51,100	»
8° Exhaussement, déblai, nivellement, pavage ou empierrement de rues et chemins insalubres .	721,595	»
9° Distribution d'eau potable dans les localités qui en sont dépourvues	149,126	»
10° Construction d'abattoirs publics	155,054	»
11° Établissement de bains et lavoirs publics, etc	59,994	»
12° Amélioration et assainissement de cimetières communaux	95,501	»
13° Établissement, agrandissement et déplacement de cimetières	162,554	»
14° Construction de maisons d'ouvriers	24,825	»
15° Construction de latrines et d'urinoirs publics	2,750	»
Total	fr. 2,942,596	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.

ANNEXE N° 2.

Destination qu'ont reçue les crédits alloués pour permettre au Gouvernement de prendre des mesures nécessitées par des crises alimentaires, industrielles, etc.

Crédit de 2 millions (loi du 24 septembre 1845) Voir documents parlementaires 1846 1847, n° 11.	Subsides aux communes	fr. 1,880,721 (*)	
	Travaux d'irrigation le long des canaux de la commune	55,005	
	Primes pour l'importation de pommes de terre	47,272	
	Études relatives à la maladie des pommes de terre, et frais de répartition du crédit.	18,102	
Crédit de 1,500,000 fr. (loi du 24 décembre 1846). Voir <i>Moniteur</i> du 9 août 1847.	Subsides remboursables accordés à 855 communes	1,162,014	
	— pour les enfants pauvres des écoles primaires	50,200	
	— gratuits pour la voirie vicinale.	257,516	
	Frais résultant des opérations tendant à modérer sur les marchés une hausse anormale sur les denrées.	66,590	
	Frais de renvoi de mendiants dans leurs foyers	5,500	
Crédit de 500,000 francs (loi du 6 mai 1847). — Pour procurer aux cultivateurs nécessiteux des pommes de terre propres à la reproduction.			
Crédit de 500,000 francs pour mesures relatives aux subsistances dans les Flandres et dans les cantons limités des autres provinces (loi du 29 décembre 1847). Voir documents parlementaires 1848-1849, n° 90.	A la disposition des administrations communales	551,847	
	Employé à l'amélioration de la voirie vicinale	92,185	
	Au développement d'industries nouvelles.	22,566	
	Prêt au dépôt de mendicité de la Cambre	55,000	
	Subsides pour les enfants pauvres des écoles primaires	10,400	
	Autres dépenses	7,985	
Crédit de 2 millions (loi du 18 avril 1848) Voir documents parlementaires 1849-1850, n° 76.	Maintien du travail	457,172	450,158
	Construction d'une caserne à Bruxelles	200,000	200,000
	Travaux de voirie et d'assainissement	550,084	10,000
	Commandes à l'industrie cotonnière	200,000	200,000
	Primes d'exportation	189,485	"
	En faveur du commerce d'exportation	155,000	155,000
	Bourses de voyage.	58,507	"
	Primes aux filateurs qui ont renouvelé ou amélioré leur outillage.	11,972	"
	Travaux aux églises de St-Boniface à Ixelles et de St-Jacques à Bruxelles	20,000	10,000
	Réparations au campanile du beffroi à Gand	50,000	"
	Institutions de prévoyance et d'épargne.	10,550	5,000
	Objets divers	117,560	45,000
Crédit d'un million de francs (500,000 sur l'exercice 1849 et 500,000 sur l'exerc. 1850) (loi du 21 juin 1849) Voir documents parlementaires 1850-1851, n° 90.	Encouragements au commerce d'exportation	154,000	100,000
	Mesures relatives à l'agriculture (colonisation à l'intérieur, expositions, etc.).	222,152	49,700
	Travaux de voirie vicinale	258,495	"
	— d'assainissement	106,089	"
	Maisons d'ouvriers à Lille et à Ixelles	57,821	"
	Dépenses relatives au choléra	69,418	"
	Émigrations.	90,157	"
	Encouragements artistiques et littéraires	65,550	"
	Objets divers.	7,557	"
Crédit de 200,000 francs (loi du 8 juin 1851). — Dépenses résultées de la convention cotonnière conclue le 1 ^{er} juin 1847 avec la ville de Gand dans le but de donner du travail aux ouvriers employés dans les fabriques, en favorisant l'exportation des produits.			
Crédit de 150,000 francs (loi du 27 mars 1852)	Amélioration de la voirie vicinale dans le Luxembourg	100,000	
	Subsides aux communes de la même province pour achat de pommes de terre destinées exclusivement à la plantation, à distribuer aux plus nécessiteux	50,000	
Crédit de 110,000 francs (loi du 27 mars 1852). — Primes pour exportation de tissus.			
Crédit de 1,500,000 francs, mesures dans l'intérêt des classes ouvrières et indigentes (loi du 30 décembre 1855)	Amélioration de la voirie vicinale	780,150	
	Assainissement des villes et des parties agglomérées des communes rurales	524,287	
	Encouragements aux institutions de prévoyance et d'assistance	195,285	

(*) De ces 1,880,721 francs, il en a été consacré 425,657 francs à l'amélioration de la voirie vicinale et 1,455,064 francs ont servi à donner à plus de 1,000 communes le moyen de procurer aux classes ouvrières d'autres travaux ou des aliments aux nécessiteux, à subventionner des comités industriels, et à fournir aux cultivateurs des pommes de terre pour la plantation. Sauf une somme de 28,510 francs, les 1,880,721 francs ont été distribués à titre d'avance; mais le Gouvernement s'est réservé de faire la remise d'une partie de l'avance et, pour l'autre, d'échelonnager les époques de remboursement d'après la situation financière des communes.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La dépense du Budget de l'Intérieur pour 1840 a été arrêtée par la loi de règlement de compte à 8 millions 567 mille francs; mais en tenant compte, d'une part, du transfert à d'autres Départements des services des cultes, du commerce, de la navigation et de la sûreté publique; et, d'autre part, de nouveaux services attribués au Département de l'Intérieur (*Milice, garde civique, poids et mesures*), le total de ce Budget se réduit à fr. 4,190,000 »

Celui de 1865, s'élevant à 11,710,000 »

il excède le chiffre de 1840 de 7,520,000 »

Les frais d'administration dans les provinces et les arrondissements se sont accrus de 553 mille francs (1,459,000 en 1865 contre 1,096,000 en 1840). Mais la quotité de la dépense par habitant n'a guère varié pendant cette période; elle a oscillé de 0^e,25 en 1855 à 0^e,30 en 1864; elle a été de 0^e,27 en 1840 et de 0^e,29 en 1865.

Les pensions et subsides en faveur des membres de la légion d'honneur et des décorés de la croix de fer ont augmenté de 162 mille francs (222,000 en 1865 contre 60,000 en 1840).

Le chapitre *Agriculture* présente une augmentation de 409 mille francs; mais les détails faisant défaut pour les premières années de cette période, il est impossible de signaler les causes de cet accroissement.

Aucune dépense n'est renseignée en 1840 du chef d'encouragements pour amélioration de la voirie vicinale et pour des améliorations qui intéressent l'hygiène publique. En 1841, il n'a été dépensé que 100 mille francs, mais des sommes importantes ont été prélevées pour cet objet en 1845 à 1848 et 1856, sur les crédits alloués pour mesures relatives aux subsistances. En 1859 et 1860, il a été dépensé 1,695,000 francs chaque année; un million en 1861, 1,299,000 en 1862, 1,150,000 en 1863; 1,508,000 francs, dont 62 mille, sur crédits spéciaux, en 1865.

En résumé, la dépense tant sur crédits spéciaux que sur crédits budgétaires s'élève, savoir :

De 1841 à 1845	fr. 1,119,000 »
— 1846 — 1850	2,920,000 »
— 1851 — 1855	5,846,000 »
— 1856 — 1860	6,786,000 »
— 1861 — 1865	5,907,000 »
TOTAL	<u>20,578,000 »</u>

L'annexe n° I aux tableaux de développements ci-dessus indique l'emploi des subsides alloués par l'État de 1850 à 1865, et qui ont été consacrés à l'exécution de travaux d'assainissement.

A part les quelques sommes imputées sur les crédits alloués pour mesures relatives aux crises alimentaires et industrielles, les dépenses pour le chapitre *Industrie* sont peu importantes. Elles étaient de 580 mille francs en 1840 et ne sont que de 277 mille francs en 1865. L'enseignement professionnel figure dans cette dernière somme pour 171 mille francs; il avait coûté 10 mille francs seulement en 1840.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La dépense pour l'instruction publique a subi des augmentations considérables. De 1,098,000 francs, chiffre de 1840, elle s'est élevée à 6,847,000 francs en 1865; mais dans ce dernier chiffre est comprise une somme de 1,566,000 provenant de crédits spéciaux affectés à la construction et à l'ameublement d'écoles.

Voici la dépense faite pour chaque degré d'enseignement :

(Les sommes sont exprimées en millions et milliers de francs.)

PÉRIODES.	SOMMES DÉPENSÉES.			
	ENSEIGNEMENT			TOTAL.
	Supérieur.	Moyen.	Primaire.	
1840	0.686	0.125	0.293	1.098
1841 à 1845.	3.629	0.744	2.468	6.841
1846 à 1850.	5.517	0.984	5.566	9.867
1851 à 1855.	5.620	5.056	6.649	15.305
1856 à 1860.	4.410	4.060	9.102	17.572
1861 à 1865.	5.042	5.176	16.575	26.595
1865	1.057	1.148	4.642	6.847

La quotité de la dépense par habitant a été comme il suit :

	1840.	1865.
Pour l'enseignement supérieur	0.17	0.22
— moyen	0.05	0.25
— primaire	0.07	0.94
Pour les trois degrés réunis	0.27	1.59

Mais on ne doit pas perdre de vue que pour l'enseignement moyen et l'enseignement primaire, la dépense par l'État ne constitue qu'une fraction de l'ensemble des frais d'instruction. En effet, pour ne parler que de l'enseignement primaire, la dépense totale s'est élevée, en 1865, à plus de 12,950,000 francs, dont voici les principaux éléments :

Rétribution des élèves solvables	fr. 1,450,000	»
Bienfaisance publique	464,000	»
Communes.	4,942,000	»
Provinces	1,590,000	»
État.	4,642,000	»

La quotité par habitant de la dépense est donc de 2^f,62. En 1860, la dépense totale était de 6,785,000 francs, soit 1^f,45 par habitant.

Le chapitre *Lettres et sciences* présente en 1865, par comparaison avec 1840, une augmentation de 340 mille francs, dont 86 mille pour les subsides, souscriptions, etc.; 116 mille pour la Bibliothèque royale et 38 mille pour l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il y a également une augmentation sur le chapitre *Beaux-arts*; elle est de 633,000 francs, y compris une dépense de 39 mille sur crédits spéciaux, et se répartit entre tous les articles de la rubrique.

Il y a une différence en plus de 100 mille francs sur le chapitre *Service de santé*; elle se rapporte principalement aux frais des commissions médicales, provinciales, subsides en cas d'épidémies, etc.

La période de 1840 à 1865 compte plusieurs crises alimentaires, industrielles, etc. Pour en atténuer les effets, la Législature a alloué des crédits s'élevant ensemble à 9 millions 260 mille francs. L'annexe n° 2 au tableau de développement qui précède en indique l'emploi.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

RESULTATS GÉNÉRAUX

(Les sommes sont exprimées en millions et milliers de francs.)

Exercices	DEPENSES RATTACHÉES A L'EXERCICE (à l'exclusion des crédits spéciaux)				RÉCAPITULATION DU TOTAL pour tenir compte des réajustements et attributions ministérielles				CREDITS spéciaux	
	reportées d'exercices antérieurs	apportant des exercices écoulés	progrès au BUDGET de l'exercice	TOTAL	Ajouts pour services transférés D'AUTRES BUDGETS		Deduits pour services transférés A D'AUTRES BUDGETS			RÉSULTAT définitif
					Nature DES SERVICES	Montant	Nature DES SERVICES	Montant		
1840	"	"	8 975	8 975			Police, garde et viquet	0 021	8 954	59 725
1841	"	0 156	12 551	12 507	Bien-être du col bat croi	0 061	In traction publi que lettres selen des et lieux arts	1 056	11 551	"
1842	"	0 210	10 689	10 899	Id	0 061	"	"	11 560	25 279
1845	"	"	16 455	16 455	Id	0 061	"	"	17 096	1 450
1844	"	0 624	15 286	15 910	Id	0 061	"	"	14 571	"
1845	"	0 058	15 260	15 518	Id	0 061	Pensions	0 041	15 958	20 415
1846	"	0 280	14 929	15 909	Id	0 406	Id	0 052	15 565	5 222
1847	"	"	18 570	18 570	"	"	Id	0 062	18 508	5 668
1848	"	"	16 414	16 414	"	"	Id	0 075	16 541	5 746
1849	"	"	15 298	15 298	"	"	Id	0 095	15 205	0 947
1850	"	"	17 044	17 044	"	"	"	"	17 044	2 580
1851	0 196	0 179	15 921	16 296	"	"	"	"	16 296	0 761
1852	0 251	0 755	15 521	16 507	"	"	"	"	16 507	1 971
1855	0 562	0 559	17 251	18 152	"	"	"	"	18 152	4 792
1854	0 477	0 0 0	19 652	20 159	"	"	"	"	20 159	9 606
1855	0 640	0 053	21 619	22 298	"	"	"	"	22 298	10 554
1856	0 440	"	25 016	25 456	"	"	"	"	25 456	8 575
1857	0 552	0 458	25 159	26 129	"	"	"	"	26 129	8 678
1858	0 810	0 056	25 782	26 628	"	"	"	"	26 628	5 579
1859	0 525	0 006	24 011	24 541	"	"	"	"	24 541	4 052
1860	0 512	0 004	25 770	26 286	"	"	"	"	26 286	5 086
1861	0 518	0 021	24 765	25 304	"	"	"	"	25 304	8 519
1862	0 555	0 012	25 681	26 228	"	"	"	"	26 228	11 758
1865	0 415	0 058	26 066	26 517	"	"	"	"	26 517	12 710
1861	0 550	0 099	27 564	28 215	"	"	"	"	28 215	12 649
1865	0 475	0 026	50 124	50 625	"	"	"	"	50 625	17 824

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

(Les sommes sont exprimées en millions et milliers de francs.)

Exercices.	ADMINISTRATION CENTRALE.					ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSEES.				
	TRAITEMENT du Ministre.	TRAITEMENTS des fonctionnaires, employés et gens de service.	MATÉRIEL, fournitures de bureau, impressions, mobiliier, chauffage, éclairage et menues dépenses.	FRAIS de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés.	HONORAIRES des avocats du Département.	Routes (A).			Bâtiments civils (C).	
						CRÉDITS budgétaires. — Entretien, amé- lioration, con- struction de nouvelles rou- tes, subsides, voies de rac- cordement aux stations des chemins de fer.	CRÉDITS spéciaux. — Constructions. (B)	PLANTATIONS, à l'exception de celles qui sont comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien.	CRÉDITS budgétaires. — Entretien, réparations, améliorations et agrandisse- ments.	CRÉDITS spéciaux. — Constructions, amé- liorations.
1840.	0.021	0.107	0.017	0.002	Jusqu'en 1854 les honoraires ont été soldés soit sur états, et imputés sur les crédits spéciaux pour l'exécution des travaux, soit sur l'article Dépenses im- prévues.	2.181	2.594	0.049	0.071	"
1841.	0.021	(1) 0.117	(5) 0.106	0.006		2.569	"	0.049	0.075	"
1842.	0.021	0.092	(5) 0.096	0.006		2.570	0.709	0.051	0.073	0.440
1843.	0.021	0.092	(5) 0.041	0.006		2.570	0.552	0.050	0.065	"
1844.	0.021	(2) 0.144	0.041	0.007		2.697	"	0.048	0.169	"
1845.	0.021	0.174	(5) 0.045	0.005		2.669	1.271	0.048	0.125	1.060
1846.	0.021	0.179	(5) 0.050	0.008		5.064	0.025	0.050	0.509	"
1847.	0.021	(3) 0.213	(5) 0.049	0.005		4.567	"	0.050	0.151	0.326
1848.	0.021	0.221	0.055	0.002		2.617	0.020	0.057	0.255	"
1849.	0.021	0.242	0.045	0.005		2.595	"	0.057	0.075	"
1850.	0.021	(2) 0.324	0.054	(2) 0.017		2.621	"	0.057	0.065	0.014
1851.	0.021	0.332	0.044	0.018		2.495	"	0.045	0.250	"
1852.	0.021	0.358	0.045	0.020		2.495	"	0.052	0.110	0.097
1853.	0.021	(2) 0.601	0.055	0.027		2.602	"	0.056	0.155	0.011
1854.	0.021	0.615	0.055	0.050		2.609	"	0.045	0.221	"
1855.	0.021	0.611	0.055	0.027	0.029	2.650	"	0.057	0.252	"
1856.	0.021	0.610	0.055	0.050	0.050	2.855	"	0.054	0.171	0.268
1857.	0.021	0.605	0.055	0.052	0.029	2.652	"	0.058	0.240	0.725
1858.	0.018	0.607	0.054	0.028	0.029	2.745	"	0.044	0.205	0.207
1859.	0.021	0.629	0.054	0.029	0.029	2.921	0.008	0.058	0.178	"
1860.	0.021	0.655	0.054	0.027	0.029	2.655	0.255	0.050	0.159	0.166
1861.	0.021	0.641	0.055	0.052	0.050	2.857	0.174	0.052	0.272	0.082
1862.	0.021	0.646	0.055	0.052	0.029	5.189	0.570	0.059	0.195	0.561
1863.	0.021	(1) 0.678	0.059	0.054	0.050	5.065	0.150	0.040	0.157	0.548
1864.	0.021	(1) 0.691	0.060	0.054	0.050	5.101	0.020	0.040	0.262	0.555
1865.	0.021	0.700	0.060	0.055	0.052	5.207	0.125	0.055	0.218	0.171

(1) Y compris 0.014 francs pour le personnel de l'instruction publique, des lettres, sciences et beaux-arts, attributions qui ont été transférées au Département de l'Intérieur à partir de 1842.

(2) Augmentation par suite de transfert de personnel de l'Administration des chemins de fer, etc.

(3) Y compris, à partir de 1847, la dépense relative à la régie du chemin de fer.

(4) Augmentation générale des traitements.

(5) Y compris : 1° pour loyer de l'hôtel du Ministre : 0.009 en 1841, 1842, 1843 et 1844, et 0.006 en 1845; 2° pour l'ameublement de l'hôtel, 0.060 en 1841 et 0.055 en 1842; 3° pour créances arriérées, 0.015 en 1841, 0.017 en 1845, et 0.028 en 1846.

(A) Les exposés de la situation du royaume pour les périodes décennales de 1841 à 1850 (titre IV, pages 207 à 219), et 1851 à 1860 (tome III, pages 307 à 323), ainsi que les documents statistiques, publiés annuellement par le Département de l'Intérieur, contiennent des renseignements très-détaillés sur les sommes consacrées à la construction de routes. On y constate que la dépense s'est élevée, savoir :

	1841 à 1850.	1851 à 1860.	1861 à 1865.
Routes de l'État.	fr. 18,559,000	fr. 11,962,000	fr. 6,145,000
— provinciales.	12,778,000	686,000	"
— concédées.	7,652,000	541,000	"
Dépenses supplémentaires.	2,034,000	"	"
TOTAL.	fr. 41,003,000	13,189,000	6,145,000

La longueur des routes, qui était

au 31 décembre 1840, de {		619 lieues pour les routes de l'État,		905 lieues.		46 p. 0/0.
		161 — — provinciales,		305 —		89 —
		55 — — concédées,		140 —		184 —

(B) Les dépenses sur crédits spéciaux se rapportent aux travaux suivants :

1° Construction de routes pavées et empierrées (1840, 1845 et 1846)	fr. 5,171,000	} 6,249,000 fr.
2° Amélioration de voies de communication dans le Luxembourg (1842, 1845 et 1848)	2,000,000	
3° Travaux de raccordement de routes tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés (1859 à 1865)	973,000	
4° Idem dans le Luxembourg (1865)	105,000	

(C) Voir à l'annexe n° 1, pour l'indication des travaux (autres que d'entretien, de réparation, etc.), qui ont été exécutés au moyen tant des allocations du Budget que de crédits spéciaux.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPARTEMENT DES

(Les sommes sont exprimées

ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSEES										
Exercices.	CANAUX ET RIVIERES.					PORTS ET CÔTES, PHARES ET FANAUX.			SERVICE des polders.	
	ENTRETIEN ordinaire et extraordinaire.	Amélioration et construction de canaux.		RACHATS. (u)	PLANTA- TIONS.	BACS et passages d'eau, entretien, améliorations, etc.	ENTRETIEN, dépenses d'administra- tion.	Améliorations.		
		CRÉDITS budgétaires.	CRÉDITS spéciaux (A)					CRÉDITS budgétaires.		CRÉDITS spéciaux, (c)
1840.	0.620	"	0.661	Jusqu'en 1850 les frais de plantation ont été compris dans les frais d'entretien, etc.	0.074	0.217	"	0.035		
1841.	1.107	"	(2)0.661		(3)0.092	0.202	"	0.118		
1842.	1.138	2.692	(2)0.661		0.015	0.211	"	0.025		
1843.	1.145	"	(2)0.377		0.009	0.235	"	0.014		
1844.	(1) 2.541	"	(2)6.661		0.011	0.186	"	0.012		
1845.	1.200	6.063	(2)0.776		0.020	0.157	"	0.027		
1846.	1.515	1.119	(2)0.456		0.052	(4) 0.219	"	0.004		
1847.	1.257	5.142	0.150		0.016	(4) 0.222	"	(5) 0.518 crédit spécial.		
1848.	1.272	5.217	0.075		0.015	0.249	"	0.006		
1849.	1.045	0.484	0.050		0.009	0.240	"	(5) 0.005 0.002 crédit spécial.		
1850.	1.254	1.505	0.050		0.017	0.540	"	0.002		
1851.	1.244	0.256	0.050	0.012	0.016	0.517	"	0.002		
1852.	1.215	1.078	0.050	0.025	0.025	0.280	0.022	0.002		
1853.	1.595	5.715	"	0.026	0.010	0.299	0.008	0.002		
1854.	1.791	5.868	"	0.021	0.029	0.246	0.508	0.009		
1855.	1.708	5.179	"	0.008	0.021	0.540	0.131	"		
1856.	1.595	5.749	0.062 crédit spécial.	0.010	0.020	0.528	0.249	"		
1857.	1.716	5.510	"	0.020	0.019	0.559	0.251	"		
1858.	0.988	0.700	1.844	"	0.010	0.027	0.216	0.199	0.257	0.006
1859.	0.889	0.648	2.505	"	0.054	0.017	0.510	0.141	0.568	0.002
1860.	0.975	0.510	1.909	"	0.014	0.015	0.261	0.082	0.501	"
1861.	0.925	0.685	5.209	"	0.006	0.028	0.254	0.102	0.412	"
1862.	0.978	0.655	4.479	"	0.005	0.025	0.415	0.017	0.657	"
1863.	0.865	0.535	5.040	"	0.009	0.025	0.240	0.018	0.650	"
1864.	1.016	0.179	5.570	"	0.011	0.051	0.257	0.012	0.715	"
1865.	1.142	0.584	6.650	"	0.012	0.020	0.277	0.055	0.221	"

(1) Y compris 1.110 francs pour la construction du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.

(2) On a renseigné ici pour mémoire des sommes comprises dans le compte du Budget de la Dette publique et payées pour le rachat du canal de Charleroy. Ces sommes sont : 661 mille francs, pour chacun des exercices 1841 à 1845, et 406 mille francs pour l'exercice 1846.

(3) Le service du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre, a été transféré au Département des Affaires Étrangères à partir de 1841.

(4) Y compris 0.055 (1846) et 0.059 (1847) rattachées au Département des Affaires Étrangères, pour l'établissement d'un feu flottant dans la passe de Wielingen.

(5) Réendiguement du Polder de Lillo.

(6) Y compris 0.108 pour le personnel chargé de la surveillance des travaux des chemins de fer concédés.

(7) Augmentation générale des traitements.

(8) — des petits traitements.

(9) Y compris les sommes payées : 1° pour le rachat du canal de Charleroy, qui sont rattachées au compte de la Dette publique (0.661 pour les exercices 1841 à 1845, et 0.406 pour l'exercice 1846); 2° pour le rachat de la Sambre canalisée (4.716 en 1845; 0.115 en 1846; 0.109 en 1847 et 0.025 en 1848); 3° pour l'établissement d'un feu flottant dans la passe de Wielingen, dont la dépense est renseignée au compte du Département des Affaires Étrangères (0.055 en 1846 et 0.059 en 1847).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TRAVAUX PUBLICS.

en millions et milliers de francs.)

(suite).				ADMINISTRATION DES MINES.								
ÉTUDES DE PROJETS, frais de levée des plans, instruments, cartes, livr., maté ⁽¹⁾ , frais d'impression et de d'adjudication.	PERSONNEL.			TOTAL (non compris les CREDITS spéciaux).	TRAITEMENTS du personnel du conseil.	TRAITEMENTS et indemnités du personnel du corps; salaire des expé- ditionnaires employés par les ingénieurs.	MATÉRIEL, frais de route, frais des JURTS D'EXAMEN, conseil de perfection- nement, etc.	CONFECTION de la CARTE GÉNÉRALE des mines.	CAISSE de provoyance, subsidés et récompenses aux personnes qui se distinguent par des notes de dévouement.	TOTAL.	Exer- cices.	
	TRAITEMENTS des ingénieurs et conducteurs, frais de bureau et de déplacement.	TRAITEMENTS et indemnités des chefs de bureau et commis, des clouiers, pontonniers, sergents d'eau, gardiens-cauval, etc.	FRAIS des JURTS D'EXAMEN et des conseils de perfectionnement, missions des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil.									
0.015	0.415	0.150	Pour les exercices 1840 à 1747, les frais sont compris dans les chiffres de la colonne. Traitements des ingénieurs.	4.508	0.044	0.132	0.009	"	0.045	0.250	1840.	
0.016	0.482	0.182		(²) 5.481	0.044	0.145	0.010	"	0.045	0.242	1841.	
0.019	0.451	0.205		(²) 5.435	0.044	0.156	0.010	"	0.045	0.255	1842.	
0.004	0.447	0.199		(²) 10.115	0.040	0.156	0.010	"	0.045	0.251	1843.	
0.008 approximatif.	0.450	0.242		(²) 6.826	0.045	0.154	0.007	"	0.045	0.251	1844.	
0.010 approximatif.	0.451	0.251		(²) 5.752	0.046	0.171	0.007	"	0.045	0.269	1845.	
0.026	0.454	0.265		(²) 6.191	0.046	0.174	0.010	"	0.045	0.275	1846.	
0.008 (⁵)	0.575	0.290		(²) 7.044	0.044	0.171	0.010	"	0.045	0.270	1847.	
0.003	0.512	0.405		0.007	5.451	0.042	0.164	0.005	"	0.045	0.256	1848.
0.004	0.558	0.584		0.008	4.988	0.056	0.146	0.009	"	0.045	0.256	1849.
0.005	0.555	0.554		0.006	5.282	0.040	0.157	0.012	"	0.045	0.254	1850.
0.005	0.550	0.565		0.005	5.550	0.042	0.157	0.011	"	0.045	0.255	1851.
0.001	0.570	0.571		0.007	5.179	0.041	0.157	0.011	"	0.045	0.254	1852.
0.005	0.601	0.575		0.007	5.491	0.041	0.141	0.011	"	0.045	0.258	1855.
0.004	0.600	0.574		0.006	5.955	0.042	0.141	0.011	"	0.045	0.259	1854.
0.002	0.607	0.585		0.005	5.995	0.042	0.141	0.012	"	0.045	0.240	1855.
0.003	0.604	0.404		0.004	6.005	0.042	0.150	0.012	"	0.045	0.249	1856.
0.007	0.589	(⁵) 0.485		0.007	6.290	0.042	0.146	0.014	"	0.045	0.247	1857.
0.008	0.587	0.499		0.007	6.241	0.059	0.146	0.014	"	0.045	0.244	1858.
0.007	0.587	0.499		0.008	6.279	0.059	0.149	0.014	"	0.045	0.247	1859.
0.024	0.584	0.509		0.007	5.845	0.042	0.175	0.015	"	0.045	0.275	1860.
0.055	0.590	0.510		0.007	6.297	0.042	0.175	0.012	"	0.045	0.272	1861.
0.022	0.589	0.552		0.008	6.665	0.042	0.175	0.011	0.005	0.045	0.276	1862.
0.050	(⁷) 0.645	(⁷) 0.586	0.010	6.041	0.042	(⁷) 0.185	0.015	0.012	0.045	0.295	1865.	
0.021	(⁷) 0.680	(⁷) 0.626	0.010	6.229	0.045	(⁷) 0.192	0.014	0.015	0.045	0.307	1864.	
0.050	0.687	0.651	0.010	6.726	0.040	0.192	0.012	0.014	0.045	0.505	1865.	

(A) Voir l'annexe n° 2 pour l'indication des travaux auxquels les crédits ont été employés.

(B) Les sommes dépensées pour la reprise ou le rachat de voies navigables concernent :

1° Le canal de Charleroy à Bruxelles, 0.661 pour chacun des exercices 1840 à 1845, et 0.406 pour 1846, ensemble	4.372	millions.
2° La Sambre, 4.716 (1845); 0.115 (1845); 0.100 (1847); 0.025 (1848) et 0.062 (crédit spécial, 1856).	5.018	millions.
3° La petite Nèthe : 0.050 pour chacun des exercices 1846 à 1852	0.350	

(C) Les 4.528 (1852 à 1865 pour services spéciaux) se répartissent comme il suit :

Ostende	1.624
Nieuport	0.162
Blankenberghe	0.702
Sans distinction de ports	2.040

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPARTEMENT DES

(Les sommes sont exprimées en

Exercices.	ADMINISTRATION DES CHE									
	CHEMINS DE FER.					POSTES.				
	ACHAT de terrains, constructions, acquisitions et renouvellement de matériel A. Crédits budgétaires, B. Crédits spéciaux.	VOIES et travaux. (A)	TRACTION et matériel. (A)	TRANSPORT. (A)	TOTAL (non compris les CREDITS spéciaux).	TRAITEMENTS et indemnités des fonctionnaires et employés.	TRAITEMENTS et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	TRANSPORT des dépêches.	MATÉRIEL, fournitures de bureau, frais de loyer et de régle, trais de tournée.	TOTAL.
1840.	B 57.151				5.078	0.540	0.250	0.501	0.090	0.961
1841.	"				4.469	0.568	0.500	0.505	0.101	1.072
1842.	B 19.159				4.459					1.185
1845.	B 0.898				5.571	0.798		0.571		1.169
1844.	"				(1) 5.969	0.840		0.440		1.280
1843.	B 12.019				(1) 6.290	0.900		(2) 0.465		1.565
1846.	B 5.560				(1) 7.449	0.920		(3) 0.452		1.372
1847.	"				9.245	0.947		(3) 0.505		1.452
1848.	B 5.509				8.809	0.999		(3) 0.517		1.516
1849.	B 0.461				8.116	1.035		(3) 0.504		1.557
1850.	B 1.061				9.254	1.114		(3) 0.499		1.615
1851.	B 0.505				8.570	1.158		(3) 0.462		1.620
1852.	A 0.521 B 0.706				(1) 8.801	1.158		(3) 0.524		1.682
1853.	B 0.981	2.948	4.101	2.645	(1) 9.695	0.500	0.656	0.517	0.178	1.651
1854.	A 0.215 B 5.555	5.240	4.966	2.788	(2) 11.209	0.515	0.685	0.500	0.165	1.665
1855.	A 0.016 B 5.012	5.449	6.591	2.861	12.717	0.520	0.712	0.501	0.195	1.726
1856.	B 5.876	5.868	7.219	5.120	14.207	0.560	0.755	0.517	0.187	1.817
1857.	B 4.256	4.192	6.607	5.537	(1) 14.156	0.651	0.955	0.524	0.200	2.090
1858.	B 5.195	4.159	7.160	5.272	14.571	0.658	0.985	0.559	0.209	2.209
1859.	B 1.066	4.020	6.764	5.299	14.085	0.716	1.040	0.568	0.255	2.359
1860.	B 2.282	4.070	6.411	5.559	15.840	0.764	1.115	0.418	0.295	2.590
1861.	B 4.566	4.050	6.606	5.558	14.194	0.825	1.175	0.467	0.299	2.763
1862.	B 5.802	4.109	6.715	5.865	14.689	0.874	1.210	0.495	0.504	2.881
1863.	B 6.527	4.544	6.694	4.274	15.512	0.969	1.400	0.442	0.294	3.105
1864.	B 5.825	4.696	6.885	4.698	16.277	1.054	1.496	0.462	0.314	3.306
1865.	B 10.455	4.841	7.867	5.242	17.950	1.082	1.585	0.515	0.596	3.576

(1) Y compris pour dépenses arriérées : 1844, 0.418; 1845, 0.255; 1846, 0.721; 1852, 0.159; 1853, 0.481; 1854 0.056; 1857, 0.260.

(2) Y compris 0.058 montant d'une subvention pour l'établissement de communications entre Ostende et Douvres.

(3) Y compris pour construction de voitures pour le service des postes sur le chemin de fer : 1846, 0.001; 1847, 0.016; 1849, 0.017; 1849, 0.018; 1850, 0.040; 1851, 0.018, 1852, 0.042.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TRAVAUX PUBLICS.

millions en milliers de francs.)

MINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

TÉLÉGRAPHES.					SERVICE EN GÉNÉRAL.					TOTAL GÉNÉRAL (non compris les CREDITS spéciaux).	Exer- cices.
CONSTRUCTION des lignes, appareils. A. Crédits budgétaires. B. Crédits spéciaux.	TRAITEMENTS des fonctionnaires et employés.	SALAIRES des agents payés à la journée ou par mois.	ENTRETIEN.	TOTAL (non compris les CREDITS spéciaux).	TRAITEMENTS et indemnités des fonctionnaires et employés.	SALAIRES des agents payés à la journée ou par mois.	MATÉRIEL, fournitures de bureau, conférences des chemins de fer belges.	SUBSIDE à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'adminis- tration.	TOTAL.		
"	"	"	"	"	La dépense est comprise dans le chiffre renseigné sous la rubrique <i>Chemins de fer</i> .					4.059	1840.
"	"	"	"	"						5.541	1841.
"	"	"	"	"	Id					5.622	1842.
"	"	"	"	"	Id.					6.540	1843.
"	"	"	"	"	Id.					7.249	1844.
"	"	"	"	"	Id.					7.655	1845.
"	"	"	"	"	Id.					8.821	1846.
"	"	"	"	"	Id.					10.697	1847.
"	"	"	"	"	Id.					10.325	1848.
"	"	"	"	"	Id.					9.655	1849.
A 0.252	"	"	"	0.252	Id.					11.079	1850.
A 0.018	0.044	"	0.009	0.071	Id.					10.261	1851.
B 0.068	0.044	"	0.009	0.055	Id.					(*)10.626	1852.
B 0.077	0.044	0.014	0.011	0.069	0.027	0.029	0.212	0.010	0.278	11.695	1853.
B 0.099	0.061	0.016	0.015	0.090	0.052	0.029	0.188	0.010	0.259	(*)15.225	1854.
B 0.051	0.070	0.024	0.020	0.114	0.052	0.050	0.175	0.010	0.245	(*)14.802	1855.
B 0.042	0.085	0.020	0.020	0.125	0.051	0.026	0.209	0.010	0.276	16.425	1856.
B 0.104	0.124	0.057	0.026	0.187	0.049	0.046	0.202	0.020	0.317	16.750	1857.
B 0.054	0.154	0.036	0.050	0.220	0.049	0.052	0.200	0.020	0.321	17.521	1858.
B 0.105	0.187	0.042	0.056	0.265	0.049	0.055	0.251	0.020	0.355	17.060	1859.
B 0.076	0.210	0.054	0.068	0.332	0.052	0.055	0.251	0.020	0.356	17.118	1860.
B 0.062	0.245	0.065	0.056	0.564	0.058	0.056	0.225	0.020	0.357	17.677	1861.
B 0.037	0.280	0.077	0.060	0.417	0.082	0.059	0.277	0.020	0.458	18.425	1862.
B 0.205	0.294	0.101	0.068	0.465	0.091	0.060	0.228	0.020	0.399	19.279	1863.
B 0.163	0.545	0.132	0.072	0.547	0.098	0.061	0.255	0.020	0.414	20.544	1864.
B 0.200	0.408	0.182	0.080	0.670	0.094	0.066	0.265	0.020	0.445	22.659	1865.

(*) Y compris des dépenses arriérées relatives au premier établissement du chemin de fer (0.531 en 1852; 0.215 en 1854, et 0.016 en 1855).

(A) Voir l'annexe n° 3 pour le détail des dépenses des exercices 1855 à 1865.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

(Les sommes sont exprimées en millions et milliers de francs.)

Exercices.	COMMISSION des procédés nouveaux et commission des ANNALES des Travaux publics, frais de route et de séjour matériel, achats de réactifs, d'appareils et publication du recueil des Annales	Traitement des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité	PENSIONS	SECOURS à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents pris sur salaire ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	DEPENSES imprévues non libellées au Budget	Construction et acquisition de locaux A crédits budgétaires B Crédits spéciaux	Plantation d'une haie de clôture au chemin de fer de Woudro et Wares — Crédits spéciaux	Milice et civique	Instruction publique, lettres, sciences et beaux arts	Condamnation de l'Etat dans une instance relative à la concession du chemin de fer de Manège à Erquennes — (crédits spéciaux)	Paiement dans les crédits de 400,000 francs et de 800,000 francs alloués pour venir en aide aux agents inférieurs du Gouvernement
1840	"	"	"	0 002	0 039	"	"	0 021	"	"	"
1841	"	"	"	0 004	0 030	"	"	1 020	"	"	"
1842	"	"	"	0 002	0 031	"	"		"	"	"
1843	"	"	"	0 002	0 030	"	"		"	"	"
1844	"	"	"	0 002	0 031	"	"		"	"	"
1845	0 009	"	0 041	0 005	0 030	"	"		"	"	"
1846	0 010	"	0 052	0 005	0 039	"	"		"	"	"
1847	0 007	"	0 062	0 005	0 038	"	"		"	"	"
1848	0 006	"	0 075	0 005	0 018	"	"		"	"	"
1849	0 002	"	0 095	0 005	0 029	"	"		"	"	"
1850	0 004	"	(1) 0 006	0 004	0 019	"	"		"	"	"
1851	0 005	"	0 009	0 004	0 018	"	"		"	"	"
1852	0 006	"	0 002	0 005	0 013	"	"		"	"	"
1853	0 006	"	0 005	0 004	0 010	(2) 0 006	"		"	"	"
1854	0 006	"	0 002	0 004	0 010	(2) 0 004	"		"	"	"
1855	0 005	"	0 005	0 005	0 054	"	"		"	"	0 450
1856	0 005	"	0 007	0 007	0 017	"	"		"	0 527	"
1857	0 005	0 064	0 012	0 007	0 034	"	0 031		"	0 001	"
1858	0 005	0 057	0 007	0 005	0 012	"	0 024		"	0 001	"
1859	0 006	0 056	0 002	0 007	0 018	(3) 0 105	0 002		"	"	"
1860	0 004	0 064	0 005	0 007	0 007	B (4) 0 110	0 010		"	"	"
1861	0 005	0 059	0 008	0 007	"	B (4) 0 002	0 011		"	"	"
1862	0 005	0 059	0 007	0 009	"	B (4) 0 057	0 014		"	"	"
1863	0 006	0 059	0 007	0 009	"	B (4) 0 005	0 008		"	"	"
1864	0 005	0 055	0 005	0 012	"	B (5) 0 200	"		"	"	"
1865	0 002	0 067	0 007	0 011	0 022	B (5) 0 045	"		"	"	"

(1) A partir de 1850, les pensions inscrites sont portées au Budget de la Dette publique, et le Budget du Département ne comprend plus que le crédit nécessaire pour payer le premier terme des pensions.

(2) Construction et appropriation de locaux pour les bureaux des postes à Bexeloo et à la Louvière.

(3) Acquisition de l'hôtel des postes à Grand.

(4) Acquisition et appropriation d'immeubles destinés notamment aux bureaux de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises, à Liège.

(5) 1° Acquisition d'un immeuble (Hôtel du Regent), destiné à l'installation d'une partie des bureaux de l'administration centrale des chemins de fer, postes et télégraphes (0 200 en 1861, et 0 007 en 1863, 2° acquisition et appropriation d'un immeuble destiné notamment au service de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises, à Mons (0 056 en 1865).

(A) Voir aussi l'annexe n° 1 pour la construction et l'appropriation de locaux, dirigées par le service des bâtiments civils.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

ANNEXE N° 1.

BATIMENTS CIVILS.

Destination qu'ont reçue les principales sommes dépensées en dehors des travaux d'entretien, de réparation, etc., et qui ont été allouées tant par le Budget ordinaire que par des crédits spéciaux.

Travaux aux hôtels des Gouvernements provinciaux à Anvers (1851, 1852), Bruges (1845), Mons et Hasselt (1840, 1842 à 1844), Arlon (1860 à 1862), Namur (1862)	0.179
Travaux d'appropriation de l'hôtel du Ministère des Travaux publics (1844)	0.082
Reconstruction de l'hôtel de la Cour des comptes (1846).	0.126
Construction d'une salle et dépendances pour { 1845 à 1849 et 1851 (1) 0.552 }	0.667
les réunions du Sénat, travaux d'ornementation. { 1865 à 1865 (services spéciaux) 0.135 }	
Entrepôt d'Anvers { Parachèvement (1842, 1845, 1847, 1850, 1852, 1855, services spéciaux) 2.148 }	2.265
{ Travaux 1857, 1858, 1861, 1862 (Budget ordinaire) (1) 0.115 }	
Travaux pour la distribution d'eau aux établissements de l'État à Bruxelles (1855 à 1859)	0.109
Construction de prisons 1856 à 1858 (services spéciaux).	1.200
— aux hôtels des Ministères de la Justice, de l'Intérieur et des Finances (1840, 1841, 1845, 1844, 1851, 1852)	0.079
Travaux aux palais de la Nation, palais Ducal, palais et parc de Tervueren, à l'entrepôt d'Anvers, à la bibliothèque royale (1855 à 1860)	(2) 0.375
Construction de locaux pour le transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics (1860 à 1865), services spéciaux.	1.550
Construction de bâtiments pour le service de la douane (1862 et 1865).	0.059
Établissement d'une grille de clôture à l'Observatoire royal (1861 et 1862).	0.056
Autres	0.050
TOTAL.	6.555

(1) Indépendamment de sommes confondues pour les exercices 1855 à 1860, 1864 et 1865 avec les 0.375 pour travaux au palais de la Nation, etc.

(2) Voir renvoi (1).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

ANNEXE N° 2.

CANAUX ET RIVIÈRES.

Les sommes dépensées de 1840 à 1865, en vertu de crédits spéciaux, s'élèvent à 72 millions 165 mille francs, et se répartissent comme il suit :

Meuse	Dérivation	fr.	7,999,969	
	Canalisation depuis l'embouchure de la Sambre à Namur jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier.		4,884,841	
	Travaux stipulés dans le traité conclu entre la Belgique et les Pays-Bas, le 12 mai 1865, pour régler le régime des prises d'eau.		342,885	
	Canal latéral à la Meuse de Liège à Maastricht. — Construction		7,699,882	
	Travaux destinés à relier les charbonnages et les établissements industriels à l'aval de Liège avec le canal de Liège à Maastricht		2,055,964	
	Part de l'État dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse, entre le bassin d'Avroi et le canal de Liège à Maastricht.		550,000	
	Ourthe. — Reconstruction partielle du mur de quai sur la rive gauche à Liège.		202,227	
Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut et ses embranchemens	Canal de la Campine. — Construction, élargissement, approfondissement.	5,915,999	(1) 16,048,645	
	Canal de Turnhout vers le canal de la Campine	1,414,406		
	Prolongement jusqu'à Anvers	5,470,000		
	Embranchement sur Hasselt et le Demer.	5,191,495		
	Transaction pour mettre fin à un procès relatif aux entreprises	128,145		
	Canal de Turnhout à Anvers par St-Job-in-'t Goor		1,484,835	
Sambre.	Amélioration de l'écoulement des eaux dans les provinces de Hainaut et de Namur	650,000	2,074,784	
	Approfondissement entre Mornimont et la frontière de France.	1,528,095		
	Pont à Oignies	96,691		
	Escaut. — Amélioration de l'écoulement des eaux, de la navigation et du halage		1,495,544	
Lys.	Canalisation de la Lys.	275,501	1,012,155	
	— de la Mandel depuis la Lys jusqu'à Roulers	720,902		
	Nouvelle écluse à sas sur la Lys, à Harlebeke	15,952		
Canal de Deynze vers la mer du Nord	(Dérivation de la Lys).		10,606,097	
	{ Raccordement avec le canal de Gand à Bruges.		175,527	
Canal de Gand à Bruges.	Approfondissement	5,590,566	5,887,422	
	{ Raccordement avec l'entrepôt de Gand.	497,056		
	Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges		580,000	
	Dendre. — Amélioration		4,888,712	
	Canal de Zelzaete à la mer du Nord. — Construction		(2) 4,006,167	
	Senne, les deux Nèthes et l'Yser. — Subsidés pour travaux d'amélioration		500,000	
	Senne. — Amélioration du régime.		16,751	
	Grande Nèthe, Yser et canal de Plasschendaele. — Amélioration au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux		886,555	
	Canal de Charleroy à Bruxelles. — Élargissement entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre		1,547,851	
	Zuillede. — Amélioration de la navigation		26,562	
	La Haine. — Part de la Belgique dans les frais d'exécution de travaux effectués sur le territoire français dans le but d'obvier aux inondations de la vallée		17,000	

(1) Une somme de 1,110,000 francs a été, en outre, imputée sur les allocations du Budget ordinaire de 1841.

(2) — 723,500 id. id. id. (1854 à 1856).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

ANNEXE N° 5.

CHEMINS DE FER. — DÉTAIL DES DÉPENSES.

(Les sommes sont exprimées en millions et milliers de francs.)

Exercices.	VOIES ET TRAVAUX.					TRACTION ET MATÉRIEL.					TRANSPORT.							
	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	Millés rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers.	TOTAL.	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	Primes d'économie et de régularité.	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.	Entretien, réparation et renouvellement du matériel.	TOTAL.	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	Prais d'exploitation.	Commoinage.	Pertes et avaries, indemnités du chef d'arrondissement payées sur le chemin de fer.	Relevances aux compagnies.	TOTAL.
1840 à 1892.	Les détails font défaut.																	
1855.	0.167	1.261	(¹)0.918	(²)0.602	2.948	0.105	1.586	0.054	1.128	1.251	4.104	0.771	1.149	0.207	0.282	0.078	0.156	2.643
1854.	0.177	1.220	(¹)1.520	(²)0.514	3.240	0.118	1.535	0.083	1.752	1.498	4.066	0.801	1.125	0.286	0.257	0.069	0.272	2.788
1853.	0.179	1.267	(¹)1.543	(²)0.660	3.449	0.118	1.714	0.087	2.429	2.045	6.391	0.808	1.256	0.360	0.275	0.086	0.078	2.861
1856.	0.184	1.410	(¹)1.663	(²)0.611	3.868	0.150	1.826	0.082	2.391	2.790	7.219	0.916	1.505	0.402	0.294	0.059	0.144	3.120
1857.	0.211	1.705	(¹)1.666	(²)0.612	4.192	0.181	1.881	0.075	1.922	2.550	6.607	0.954	1.258	0.459	0.356	0.091	0.259	3.557
1858.	0.211	1.620	1.665	0.645	4.139	0.191	2.057	0.066	1.785	3.065	7.160	0.979	1.322	0.451	0.560	0.074	0.086	3.272
1859.	0.218	1.674	1.456	0.672	4.020	0.195	2.149	0.070	1.567	2.785	6.764	1.010	1.577	0.448	0.578	0.051	0.055	3.229
1860.	0.252	1.664	1.456	0.718	4.070	0.199	2.205	0.071	1.527	2.609	6.411	1.040	1.414	0.467	0.406	0.028	0.004	3.259
1861.	0.264	1.686	1.569	0.711	4.050	0.208	2.253	0.105	1.518	2.542	6.606	1.103	1.469	0.480	0.444	0.041	0.021	3.558
1862.	0.270	1.804	1.520	0.715	4.109	0.218	2.260	0.071	1.442	2.724	6.715	1.196	1.529	0.487	0.467	0.102	0.084	3.865
1863.	0.502	1.999	1.530	0.715	4.544	0.243	2.592	0.082	1.521	2.656	6.694	1.552	1.706	0.600	0.482	0.068	0.066	4.274
1864.	0.532	2.189	1.471	0.704	4.696	0.261	2.669	0.078	1.305	2.480	6.885	1.648	1.740	0.720	0.512	0.068	"	4.698
1865.	0.547	2.251	1.529	0.714	4.841	0.274	3.065	0.080	1.721	2.727	7.867	1.815	1.889	0.859	0.577	0.124	"	5.542

(¹) Déduction faite de 30,000 francs ajoutés à la colonne suivante par suite d'un transfert opéré en 1858 pour les outils et ustensiles.

(²) Augmenté de 30,000 francs par les motifs indiqués au renvoi (¹).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de 1840 était de fr. 8,954,000 »
 En 1865, il s'élève à 30,625,000 »
 non compris, pour les deux exercices, les dépenses sur crédits spéciaux.

Les traitements et autres dépenses de l'administration centrale se sont accrus de 710 mille francs; mais il y a lieu de tenir compte de ce fait que cet accroissement n'est pas dû seulement au développement successif du service, mais surtout au transfert à l'administration centrale, du personnel qui, dans le principe, était rétribué sur les crédits alloués pour le service des chemins de fer.

Il y a 1 million 26 mille francs de plus pour les routes.

Pour le service des bâtiments civils la dépense est de 147 mille francs plus forte, en 1865 qu'en 1840. L'annexe n° 1 au tableau des développements qui précède, indique les travaux qui ont été exécutés en dehors de ceux d'entretien et de réparation.

Les frais d'entretien et d'amélioration des canaux et rivières, qui étaient de 620 mille francs en 1840, se sont élevés à 1,526,000 francs en 1865, indépendamment de 6,650,000 francs dépensés sur crédits spéciaux.

En somme, pour l'ensemble de la dépense de l'administration des ponts et chaussées, l'augmentation (en ce qui concerne les crédits budgétaires) s'élève à 2,218,000 francs (6,726,000 en 1865 contre 4,508,000 en 1840).

On renvoie à l'annexe n° 2 pour le détail des travaux de construction et d'amélioration des voies navigables et des ports et côtes auxquels ont été affectés les 72 millions de crédits spéciaux.

Pour l'administration des mines la dépense s'est élevée de 250 mille francs, chiffre de 1840, à 305 mille francs en 1865.

Abstraction faite de la dépense sur crédits spéciaux, les chemins de fer, y compris le service en général, ont coûté, en 1840 fr. 3,071,000 »
 En 1865 la dépense est de 18,395,000 »
 Soit une augmentation de. 15,322,000 »

Cette augmentation s'explique naturellement par le développement de l'exploitation.

L'annexe n° 3 indique, pour les années 1855 à 1865, le détail de la dépense pour les voies et travaux, les frais de traction et de matériel et les frais de transport.

Le service des postes, non compris sa part dans la dépense de service en général, est renseigné dans le compte de l'exercice 1840 pour 961 mille francs; en 1850, il figure déjà pour 1,613,000 francs; puis il monte graduellement jusqu'à 5,576,000 francs en 1865. La dépense pour le personnel, qui n'était que de 570,000 francs en 1840, s'est chiffrée par 2,667,000 francs en 1865.

La construction des lignes télégraphiques n'a commencé qu'en 1850; en 1851, les frais d'exploitation, non compris la part dans la dépense du service en général, étaient de 55 mille francs; ils s'élèvent à 670,000 francs en 1865.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La dépense totale pour construction des lignes télégraphiques et pour les appareils, s'est élevée jusqu'en 1865, à fr. 1,573,000 »
 les frais d'exploitation montent à 3,967,000 »

TOTAL. fr. 5,540,000 »

Mais les produits de l'exploitation montent à fr. 6,497,000 »

De sorte qu'en 1865 la recette excédait déjà de fr. 957,000 »
 les frais de construction et d'exploitation réunis.

(Lxiii)

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE.

(Les sommes sont exprimées en millions et milliers de francs.)

Exercices.	DÉPENSES RATTACHÉES A L'EXERCICE (à l'exclusion des crédits spéciaux)				PENSIONS civiles et mili- taires, pensions de l'ordre de léopold, etc., rattachées au Budget de la Dette publique. (1)	Total des dépenses précédentes.	QUOTITÉ par habitant dans la dépense		Rapport du Budget de LA GUERRE ou Budget géné- ral des recettes de l'Etat.	CRÉDITS SPÉCIAUX.	
	reportées d'exercices antérieurs.	appartenant à des EXERCICES clos.	propres au BUDGET de l'exercice.	TOTAL.			non compris les PENSIONS rattachées au Budget de la Dette publique.	y compris les PENSIONS rattachées au Budget de la Dette publique.		Remboursement à la caisse des veuves de l'armée, d'avances faites pour le paiement des pensions des veuves d'officiers belges décédés à l'armée des Indes.	Agrandissement de la VILLE D'ANVERS et travaux de défense.
1840.	"	"	50.802	50.802	1.650	52.452	fr. 7.65	fr. 8.05	52.2	"	"
1841.	"	"	29.682	29.682	1.905	51.585	7.27	7.75	51.2	"	"
1842.	"	0.511	28.547	29.058	1.885	50.941	7.02	7.48	29.6	"	"
1843.	"	0.217	28.639	28.876	1.955	50.811	6.92	7.53	29.5	"	"
1844.	"	"	27.057	27.057	2.125	29.160	6.42	6.92	26.4	"	"
1845.	"	0.295	27.679	27.972	1.975	29.947	6.57	7.05	26.6	"	"
1846.	"	"	28.552	28.552	2.140	50.492	6.60	7.09	26.9	"	"
1847.	"	0.026	29.145	29.171	2.174	51.545	6.75	7.25	27.6	"	"
1848.	"	"	55.165	55.165	2.294	57.459	8.11	8.65	54.4	"	"
1849.	"	0.016	26.491	26.507	2.406	28.915	6.03	6.65	25.4	"	"
1850.	"	0.004	26.182	26.186	2.460	28.646	5.98	6.54	24.6	"	"
1851.	0.016	"	26.718	26.734	2.488	29.212	6.04	6.60	24.5	"	"
1852.	0.011	"	57.778	57.789	2.529	40.518	8.45	9.01	52.4	"	"
1853.	1.684	0.017	54.557	56.258	2.627	58.865	8.02	8.61	50.1	"	"
1854.	0.712	"	55.566	56.078	2.780	58.858	7.95	8.54	29.5	"	"
1855.	0.109	0.014	56.005	56.133	2.920	59.048	7.88	8.52	28.4	"	"
1856.	0.176	0.041	57.151	57.568	5.052	40.400	8.11	8.77	28.2	"	"
1857.	0.086	"	52.941	55.027	5.181	56.208	7.29	7.99	24.7	"	"
1858.	0.055	"	55.520	55.535	5.241	56.794	7.55	8.04	25.7	"	"
1859.	0.599	0.051	40.459	41.069	5.588	44.457	8.88	9.62	28.4	"	0.589
1860.	0.465	"	52.814	55.277	5.518	56.795	7.12	7.88	25.7	"	10.390
1861.	0.585	0.007	54.154	54.526	5.525	58.049	7.50	8.04	24.5	"	8.217
1862.	0.101	0.025	55.562	55.688	5.485	59.175	7.46	8.19	24.5	0.181	14.844
1863.	0.092	"	57.201	57.295	5.497	40.790	7.71	8.45	25.4	"	8.595
1864.	0.227	"	57.445	57.670	5.524	41.194	7.70	8.42	25.1	"	7.744
1865.	0.010	0.065	55.052	55.127	5.488	58.615	7.11	7.82	22.9	"	2.855

(1) Pour les exercices 1840 à 1847, les chiffres sont ceux des prévisions du Budget; pour les exercices postérieurs, ils indiquent la dépense réelle.

55.052

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPARTEMENT

(Les sommes sont exprimées

Exercices	ADMINISTRATION CENTRALE					ÉTATS-MAJORS			SERVICE DE SANTÉ		
	Traitement du Ministre	Traitements des fonctionnaires et employés civils	Supplément aux officiers et sous-officiers employés au DÉPARTEMENT de la Guerre	Matériel, fournitures de bureaux, impressions, reliures, chauffage, éclairage, mobilier etc.	DÉPENSE de la Guerre (recours militaires, instruments bibliothèque, carte, topographique du 1/35)	TRAITEMENTS et appoints de 1812 Indemnité de fourrages et frais de bureau (2)		INTENDANCE militaire	TRAITEMENTS des officiers de santé et appoints de 1812. Indemnité de fourrages et frais de bureau de l'inspecteur général (3)	Nourriture et habillement des militaires entrés dans les hôpitaux	SERVICE pharmaceutique et médicaments, linges, instruments, émoulinements, etc. médicaments civils pour soins donnés à des militaires
1840.	0 021	0 168		0 044	0 019	0 598	0 275	0 1-0	(3)0 124		0 155
1841	0 021	0 165		0 040	0 016	0 604	0 252	0 111	(3)0 578		0 078
1842	0 021	0 165		0 040	0 019	0 577	0 248	0 105	(3)0 291	0 400	0 092
1843	0 021	0 165	0 008	(1)0 090	0 019	0 509	0 257	0 109	(3)0 281	0 395	0 097
1844	0 021	0 160	0 015	0 040	0 019	0 510	0 251	0 112	(3)0 278	0 598	0 106
1845	0 021	0 158	0 015	0 046	0 019	0 559	0 251	0 110	(3)0 275	0 404	0 108
1846	0 019	0 156	0 017	0 045	0 021	0 557	0 296	0 107	(3)0 262	0 407	0 116
1847	0 021	0 160	0 017	0 040	0 054	0 571	0 501	0 111	(3)0 515	0 479	0 129
1848	0 021	0 159	0 016	0 045	0 051	0 575	0 511	0 109	(3)0 522	0 835	0 195
1849	0 021	0 146	0 015	0 040	0 026	0 641	0 260	0 157	(3)0 515	0 490	0 084
1850	0 019	0 146	0 012	0 040	0 026	0 649	0 258	0 140	(3)0 511	0 458	0 088
1851	0 012	0 146	0 010	0 040	0 026	0 666	0 258	0 140	(3)0 506	0 454	0 070
1852	0 021	0 146	0 011	0 040	0 029	0 671	0 258	0 142	(3)0 515	0 565	0 096
1853	0 021	0 152	0 016	0 040	0 064	0 765	0 369	0 145	0 177	0 585	0 099
1854	0 021	0 151	0 014	0 040	0 064	0 745	0 279	0 148	0 198	0 609	0 099
1855	0 021	0 151	0 014	0 040	0 064	0 789	0 468	0 147	0 195	0 669	0 100
1856	0 021	0 151	0 014	0 045	0 064	0 802	0 282	0 149	0 209	0 655	0 100
1857	0 021	0 157	0 014	0 062	0 055	0 778	0 291	0 145	0 216	0 540	0 100
1858	0 021	0 157	0 014	0 040	0 019	0 805	0 501	0 147	0 215	0 480	0 119
1859	0 021	0 157	0 014	0 055	0 044	0 826	0 501	0 149	0 214	0 541	0 145
1860	0 021	0 157	0 014	0 045	0 044	0 779	0 297	0 150	0 215	0 466	0 110
1861	0 021	0 155	0 016	0 040	0 102	0 817	0 296	0 151	0 216	0 452	0 120
1862	0 021	0 155	0 014	0 040	0 135	0 785	0 295	0 148	0 219	0 508	0 120
1865	0 021	0 156	0 016	0 040	0 119	0 807	0 511	0 155	0 250	0 520	0 119
1864	0 021	0 156	0 016	0 040	0 119	0 828	0 552	0 165	0 242	0 507	0 120
1865	0 021	0 155	0 016	0 040	0 119	0 840	0 555	0 165	0 245	0 475	0 120

(1) Y compris 0 030 pour arriérés remontant aux exercices 1858 et 1859

(2) Jusqu'en 1848 l'indemnité de fourrages et les frais de bureau sont compris respectivement dans les titules masse de fourrages et frais de bureau et d'administration des corps

(3) Y compris la dépense pour le service administratif des hôpitaux

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DE LA GUERRE.

en millions et milliers de francs.)

SOLDE DES TROUPES.											
Traitement, solde, et, à partir de 1849, indemnités de fourrages pour les officiers; moyens de transport, frais d'administration.											
INFANTE- RIE.	CAVALERIE.	ARTILLERIE.	GÉNIE.	COMPAGNIES d'ad- ministration, directeurs et sous-directeurs des hôpitaux, infirmiers, sœurs hospitalières, service de la boulangerie.	MASSE d'habillement et d'entretien.	ENTRETIEN du harnachement et ferures des chevaux.	PRIMES de rangement.	CASERNE- MENT des chevaux.	VIVRES au camp, logement et nourriture en route.	TOTAL. (¹)	Exer- cices.
8.990	5.022	2.121	0.565	Jusqu'en 1852 la dépense pour le service administratif des hôpi- taux est confondue avec celle des traitements des officiers de santé.	2.924	0.162	0.001	0.089	0.550	18.207	1840.
8.556	2.918	2.161	0.572		2.757	0.140	0.001	0.077	0.595	17.555	1841.
10.211	5.244	2.486	0.624		"	0.097	"	0.079	0.548	17.089	1842.
10.051	5.125	2.516	0.628		"	0.037	0.001	0.070	0.555	16.795	1843.
9.556	2.941	2.354	0.648		"	0.075	0.002	0.068	0.555	15.777	1844.
9.856	2.952	2.496	0.671		"	0.075	"	0.070	0.576	16.451	1845.
9.475	5.052	2.501	0.701		"	0.052	"	0.065	0.557	16.161	1846.
9.594	2.961	2.510	0.692		"	0.067	"	0.077	0.551	16.052	1847.
11.250	5.159	5.005	0.779		"	0.081	"	0.087	0.797	19.158	1848.
9.456	5.022	2.652	0.722							15.852	1849.
9.426	5.058	2.655	0.702		A partir de 1842, pour la masse d'habillement, et à partir de					15.859	1850.
9.782	5.061	2.657	0.721		1849, pour les autres articles, la dépense a été réunie à la					16.201	1851.
11.446	5.587	5.026	0.769		solde des troupes.					18.838	1852.
11.800	5.446	2.960	0.786							19.152	1853.
12.514	5.465	2.969	0.794	0.205	"	"	"	"	"	19.745	1854.
11.977	5.505	2.924	0.807	0.250	"	"	"	"	"	19.461	1855.
11.959	5.571	5.025	0.790	0.255	"	"	"	"	"	19.576	1856.
11.792	5.545	2.945	0.781	0.255	"	"	"	"	"	19.518	1857.
11.890	5.501	2.974	0.794	0.258	"	"	"	"	"	19.417	1858.
12.601	5.746	5.528	0.825	0.259	"	"	"	"	"	20.757	1859.
11.927	5.545	5.019	0.814	0.261	"	"	"	"	"	19.564	1860.
11.698	5.464	5.010	0.820	0.254	"	"	"	"	"	19.246	1861.
11.812	5.415	2.981	0.815	0.250	"	"	"	"	"	19.269	1862.
12.569	5.469	5.118	0.844	0.269	"	"	"	"	"	20.269	1863.
15.151	5.677	5.109	0.870	0.278	"	"	"	"	"	21.125	1864.
12.850	5.606	5.176	0.851	0.277	"	"	"	"	"	20.760	1865.

(¹) Non compris, jusqu'en 1849, l'indemnité de fourrages pour les officiers ni les frais d'administration, et jusqu'en 1852, la dépense pour les compagnies d'administration.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPARTEMENT

(Les sommes sont exprimées

Exercices.	ÉCOLE MILITAIRE, état-major enseignant, solde des élèves, dépenses d'administrat ^{ns} .	ÉTABLISSEMENT et MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE (manufacture d'armes, fonderie de canons, arsenal de construction, école de pyrotechnie).		MATÉRIEL DU GÉNIE (bâtiments mili- taires, ouvrages de fortifications, défrichements, ensemencement et plantation des terreins de l'état, dans les places, ou camp de Bessérou et au polygone de Brécassac.)	PAIN.	FOURRAGES (y compris) jusqu'en 1848, l'indemnité de fourrages pour les officiers.	CASERNEMENT des HOMMES (loyer des lits, fournitures appartenant aux communes et à l'état, achat et lavage de couvertures, de sacs de campement, etc.)	RENOUVELLE- MENT de la buffetterie et du harnachem ^{nt} .	FRAIS DE ROUTE et de séjour du Ministre et des officiers.
		Personnel.	Matériel.						
1840.	0.162	0.964		1.569	1.612	5.102	0.655	0.074	0.091
1841.	0.148	0.736		1.698	1.589	5.140	0.617	0.075	0.074
1842.	0.155	0.600		1.228	1.519	2.779	0.619	0.065	0.075
1843.	0.148	0.519		1.256	1.550	5.151	0.629	0.057	0.071
1844.	0.144	0.564		1.440	1.446	2.566	0.617	0.026	0.076
1845.	0.140	0.575		1.271	1.455	2.214	0.614	0.070	0.087
1846.	0.152	0.542		1.551	1.622	2.844	0.589	0.085	0.104
1847.	0.145	0.558		1.145	1.940	5.519	0.611	0.095	0.088
1848.	0.172	1.505		1.768	1.815	5.216	0.760	0.282	0.075
1849.	0.166	0.052	0.492	1.044	1.426	(1) 2.529	0.582	0.145	0.086
1850.	0.157	0.052	0.495	1.058	1.519	1.981	0.575	0.125	0.065
1851.	0.165	0.055	0.498	0.942	1.151	2.426	0.595	0.062	0.081
1852.	0.141	0.055	1.954	5.821	1.959	2.642	0.678	0.258	0.085
1853.	0.155	0.054	1.656	4.575	2.021	2.795	0.671	0.169	0.108
1854.	0.178	0.057	1.754	1.955	2.495	5.612	0.699	0.146	0.096
1855.	0.194	0.055	2.089	1.815	2.652	5.595	0.697	0.106	0.094
1856.	0.206	0.056	2.474	2.257	2.592	5.920	0.589	0.095	0.095
1857.	0.195	0.058	1.045	0.765	2.195	5.422	0.621	0.098	0.089
1858.	0.200	0.058	1.468	1.229	1.650	5.635	0.629	0.099	0.091
1859.	0.175	0.058	4.050	1.912	1.772	4.658	0.649	0.469	0.121
1860.	0.189	0.058	1.672	1.146	1.861	5.565	0.605	0.100	0.115
1861.	0.202	0.041	1.859	1.547	2.189	5.468	0.592	0.102	0.099
1862.	0.190	0.042	5.905	0.807	2.050	5.258	0.576	0.097	0.106
1865.	0.196	0.046	4.968	0.747	1.849	2.955	0.585	0.098	0.091
1864.	0.205	0.045	4.354	0.691	1.797	5.116	0.595	0.098	0.091
1865.	0.202	0.047	1.966	1.052	1.459	5.209	0.596	0.100	0.089

(1) A partir de 1849, l'indemnité de fourrages pour les officiers est comprise dans la solde des corps.

(2) Y compris, jusqu'en 1850, les pensions des militaires décorés sous l'ancien Gouvernement et les secours sur le fonds de Waterloo. A partir de 1851, la dépense est inscrite au Budget de la Dette publique.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DE LA GUERRE.

en millions et milliers de francs.)

TRANSPORTS cavaliers. (Transport de matériel, fournitures de voitures à des militaires malades, etc.)	CHAUFFAGE et éclairage des corps-de-garde.	REMONTE. Achat DE CHEVAUX.	FRAIS de BUREAU et d'administration des corps.	TRAITEMENTS de disponibilité, de non activité, de réforme; INDENNITÉ de fourrages; HONORAIRES D'AVOCATS et frais de procédure; employés temporaires.	FRAIS de représentation aux généralux et aux officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spé- ciale.	PENSIONS militaires temporaires. Premier terme des PENSIONS civiles et militaires. (2)	SECOURS à d'anciens mili- taires, à des veuves et enfants mineurs; subsidés à des réfugiés politiques; secours à des veuves d'anciens officiers décedés aux Indes. (3)	DÉPENSES imprévues et accidentelles.	GENDARME- RIE. — Traitements, solde, fourrages, entretien de la bûche et du harnachement, casernement des hommes et des chevaux, frais de bureau.	Bier- gices. —
0.085	0.004	0.275	0.574	0.561	0.017	0.026	0.006	0.064	1.492	1840.
0.076	0.060	0.150	0.552	0.299	0.015	0.055	0.007	0.046	1.527	1841.
0.060	0.053	0.275	0.550	0.318	0.016	0.044	0.016	(4) 0.558	1.525	1842.
0.058	0.049	0.175	0.549	0.512	0.015	0.045	0.006	(5) 0.252	1.554	1843.
0.056	0.045	0.524	0.529	0.280	0.016	0.044	0.006	0.041	1.552	1844.
0.087	0.055	0.440	0.528	0.277	0.020	0.065	0.050	(6) 0.508	1.558	1845.
0.084	0.055	0.579	0.504	0.275	0.027	0.065	0.025	0.010	1.697	1846.
0.059	0.054	0.415	0.528	0.255	0.020	0.064	0.025	(7) 0.048	1.816	1847.
0.270	0.067	0.996	0.526	0.210	0.012	0.066	0.025	0.025	1.760	1848.
0.045	0.054	0.087	A partir de 1849 la dépense est comprise dans la solde des corps respectifs.	0.199	0.022	0.071	0.020	(8) 0.021	1.685	1849.
0.044	0.045	0.321		0.195	0.015	0.042	0.021	0.005	1.757	1850.
0.094	0.045	0.515		0.161	0.012	0.044	0.019	0.005	1.785	1851.
0.152	0.049	0.820		0.167	0.008	0.067	0.018	0.027	1.810	1852.
0.185	0.055	0.496		0.166	0.050	0.075	0.024	(9) 0.028	1.800	1853.
0.155	0.065	0.664		0.152	0.028	0.056	0.025	0.005	1.887	1854.
0.095	0.072	0.559		0.152	0.021	0.066	0.025	(12) 0.056	1.934	1855.
0.075	0.070	0.558		0.155	0.019	0.075	0.022	(10) 0.041	2.082	1856.
0.049	0.064	0.558		0.124	0.016	0.074	0.022	0.001	1.977	1857.
0.055	0.064	0.558		0.118	0.026	0.067	0.021	0.005	1.889	1858.
0.156	0.055	1.680		0.156	0.054	0.081	0.021	0.009	1.875	1859.
0.106	0.055	0.015		0.128	0.019	0.079	0.021	0.001	1.900	1860.
0.060	0.049	0.558		0.124	0.027	0.081	0.022	0.001	2.075	1861.
0.057	0.050	0.558		0.115	0.028	0.080	0.021	0.001	2.082	1862.
0.056	0.051	0.597		0.125	0.026	0.067	0.019	0.001	2.057	1863.
0.075	0.046	0.580		0.150	0.050	0.061	0.019	0.001	2.089	1864.
0.069	0.044	0.579		0.128	0.029	0.064	0.020	(11) 0.067	2.140	1865.

(3) Le chiffre des subsides accordés à des réfugiés politiques n'est pas connu pour les années 1840 à 1844. Il est renseigné pour 20,000 francs au Budget de 1845, et pour 15,000 francs en 1846; il n'est plus que de 540 francs pour 1865.

(4) Dont 0.511. (5) 0.217. (6) 0.293. (7) 0.025. (8) 0.016. (9) 0.017. (10) 0.041. (11) 0.068 sont relatifs à des faits remontant à 1792, 1815, 1830, etc.

(12) Dont 0.014 pour créances arriérées et 0.021 pour améliorer la position des agents subalternes.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ANNEXE.

DÉPARTEMENT

Tableau indiquant l'effectif moyen

Exercices.	OFFICIERS GÉNÉRAUX.				CORPS d'état-major.				ÉTAT-MAJOR des places.					INTENDANCE militaire.				SERVICE DE SANTÉ.						
	Actif.		Réserve.		Lieutenants colonels.	Majors.	Officiers subalternes	Commandants de pro- vinces.	Commandants.	Majors et adjutants	Portiers-consignes.	Aumôniers et desser- vants.	Intendants			Sous-intendants.	Inspecteurs.	Médecins			Pharma- ciens		Inspecteur-vétérinaire.	
	Lieutenants généraux.	Généraux majors.	Lieutenants généraux.	Généraux majors.									en chef.	de 1 ^{re} classe	de 2 ^e classe.			principaux.	de garnison.	de bataillon et adjoints.	principaux.	autres.		
1840 à 1847.	Les renseignements																							
1848.	8	18	1	4	5	2	6	50	6	52	54	70	50	2	4	16	1	4	7	19	2	20	1	
1849.	7	17	1	4	2	1	8	54	1	26	32	60	50	2	4	16	1	4	6	19	1	29	1	
1850.	7	16	1	4	2	1	8	54	1	25	32	50	29	1	1	4	16	1	4	6	17	1	50	1
1851.	7	17	1	4	2	1	8	50	1	25	32	57	29	1	1	4	16	1	4	6	17	1	50	1
1852.	7	17	1	4	2	2	7	54	1	24	32	55	50	1	1	4	16	1	4	6	17	1	50	1
1853.	8	17	2	4	2	5	6	58	2	24	50	55	29	1	1	4	15	1	4	7	17	1	50	1
1854.	8	17	2	5	1	4	5	41	4	25	28	44	27	1	1	4	16	1	4	7	16	1	50	1
1855.	8	16	2	5	1	4	6	45	5	21	27	41	25	1	1	4	16	1	4	7	14	1	50	1
1856.	8	16	2	5	5	5	6	42	5	21	55	45	26	1	1	4	16	1	4	7	17	1	50	1
1857.	8	16	2	5	5	5	6	41	5	20	55	42	28	1	1	4	16	1	4	7	21	1	50	1
1858.	9	17	2	4	5	5	6	41	5	21	54	42	28	1	1	4	16	1	4	7	21	1	27	1
1859.	8	17	2	5	5	5	6	41	5	21	54	42	27	1	1	4	16	1	5	7	18	1	50	1
1860.	8	17	2	5	5	5	6	58	5	21	55	42	28	1	1	4	16	1	4	7	18	1	28	1
1861.	8	18	2	4	5	5	6	40	5	21	55	40	28	1	1	4	16	1	4	7	19	1	50	1
1862.	8	18	2	4	5	5	6	55	5	21	55	42	28	1	1	4	16	1	4	7	20	1	50	1
1863.	8	18	2	4	5	5	6	55	5	21	55	40	25	1	1	4	19	1	4	7	19	1	50	1
1864.	7	17	3	4	5	5	6	55	5	21	55	58	24	1	1	4	16	1	4	7	21	1	29	1
1865.	8	18	2	4	2	4	6	55	5	21	55	54	25	1	1	4	16	1	4	7	20	1	50	1

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DE LA GUERRE.

en solde, d'après les revues.

OFFICIERS DE TOUS GRADES.						TROUPES.					Compagnie d'administration.	Sœurs hospitalières.	REMONTE.		GENDARMERIE.		Exercices.
Infanterie.	Cavalerie.	Artillerie.	Génie.	Compagnies d'administration.	En disponibilité ou en non-activité.	Infanterie.	Cavalerie.	Artillerie.	Génie.	TOTAL.			Nombre de chevaux achetés.	Prix moyen.	Officiers.	Troupes.	
1,377	545	501	103		148	24,170	4,652	4,089	914	34,705		35	1850	558.59	44	1,581	1848.
1,561	544	515	109		140	17,265	4,144	5,590	658	28,664		55	146	595.93	44	1,574	1849.
1,564	545	514	110		134	17,555	4,069	5,649	572	28,645		55	11 de race. 456 autres.	1258. »	44	1,585	1850.
1,564	544	522	111		107	18,528	4,051	5,505	654	26,698		55		664.70	44	1,587	1851.
1,371	543	510	111		122	24,749	4,501	4,274	794	34,518		55	1555	600.07	46	1,597	1852.
1,419	551	520	110		117	25,550	4,529	4,217	802	32,928		55	748	665.55	45	1,599	1853.
1,525	565	525	112	51	107	25,185	4,658	4,545	784	32,970	286	55	1024	648.51	44	1,579	1854.
1,550	564	530	109	53	90	22,527	4,745	4,056	806	31,933	540	55	775	722.45	45	1,598	1855.
1,555	566	535	105	54	84	21,960	4,813	4,351	757	31,861	547	55	768	726.95	46	1,400	1856.
1,549	566	551	106	59	76	22,220	4,844	4,155	785	32,002	549	55	685	814.61	46	1,590	1857.
1,553	567	550	111	40	70	25,285	4,662	4,250	805	32,978	540	55	775	721.79	45	1,555	1858.
1,555	567	558	115	58	84	22,828	5,141	4,850	845	35,665	555	55	2205	752.75	46	1,275	1859.
1,555	570	541	112	57	86	25,598	4,864	4,515	834	35,411	557	55	17	897. »	46	1,284	1860.
1,547	570	541	114	56	71	22,155	4,585	4,245	788	31,767	558	55	655	855. »	46	1,572	1861.
1,550	572	540	118	54	69	21,966	4,457	4,215	757	31,294	542	55	720	775. »	46	1,582	1862.
1,558	562	530	115	55	74	22,187	4,455	4,214	768	31,602	555	55	854	715. »	46	1,457	1865.
1,545	557	520	111	56	72	21,807	4,715	4,187	700	31,409	565	55	776	762. »	46	1,426	1864.
1,547	561	524	109	57	65	22,245	4,491	4,160	692	31,586	561	55	777	745.05	46	1,424	1865.

ne sont pas publiés.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE.

Recouvrements de produits se rattachant à l'établissement militaire.

Exercices.	VENTE d'objets mobiliers hors d'usage.	PENSIONS des élèves de l'école mili- taire.	BÉNÉFICES de la fonderie de canons.	GÉNIE MILITAIRE.			Recouvrements d'une partie des avances faites par le Département de la Guerre aux corps de l'armée, pour l'usage des habillements et d'entretien.	Recouvrements d'une partie des avances faites aux re- giments par le Département de la Guerre, pour con- struction de nouvelles cop- pies d'armes et de revolvers.	Produits des ventes faites par le Département de la Guerre d'objets hors d'u- sage.	Retenue de 1/2 p. 100 sur les pensions des officiers, de leurs veuves et orphelins pour le service sanitaire.	Autres PRODUITS.	Total.
				Location de bien-fond et de bâtiments.	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	Fermage de pêche et de chasse.						
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.
1840.	francs. ?	francs. 21,992	francs. "	francs. ?	francs. ?	francs.	francs. 552,060	francs. 26,879	francs. "	francs. "	francs. 227	francs. 400,958
1841.	?	55,555	"	?	?		318,245	87,826	"	"	552	439,934
1842.	?	51,567	"	?	?		310,168	19,205	45,520	"	14,191	418,251
1843.	?	42,900	"	?	?		200,000	31,155	"	"	11,182	285,215
1844.	?	24,000	"	?	?		155,000	20,701	"	"	2,902	200,605
1845.	?	17,200	"	?	?		115,000	5,759	"	"	2,528	158,467
1846.	50,462	15,500	"	85,096	58,012		"	"	"	"	192	185,262
1847.	65,587	25,100	"	92,546	57,885		"	"	"	"	"	216,916
1848.	587,682	46,285	"	76,702	56,897		"	"	"	"	1,755	549,519
1849.	72,920	56,167	22,557	76,446	55,185		"	"	"	"	2,661	265,916
1850.	98,185	55,055	55,180	80,105	27,568		"	"	"	"	"	204,089
1851.	56,961	57,100	8,619	77,087	27,571		"	"	"	"	910	188,048
1852.	77,918	21,756	10,674	75,264	27,166		"	"	"	"	1,259	212,037
1853.	84,165	57,055	974	62,251	52,485		"	"	"	"	782	217,688
1854.	80,401	59,626	26,956	62,452	50,572		"	"	"	"	644	260,451
1855.	125,605	85,272	55,401	64,128	54,955		"	"	"	"	"	545,559
1856.	72,960	67,992	9,205	84,144	56,605	Compris dans la colonne 15.	"	"	"	1,755	1,476	274,155
1857.	59,158	62,526	41,504	72,118	22,501	4,458	"	"	"	1,279	"	265,144
1858.	55,415	79,564	27,501	67,927	12,770	5,989	"	"	"	"	1,207	248,265
1859.	202,058	62,218	20,746	78,486	24,404	5,669	"	"	"	1,565	"	594,944
1860.	445,791	66,654	1,951	70,510	22,896	5,548	"	"	"	9,609	"	622,950
1861.	496,574	84,848	26,000	80,955	51,591	4,598	"	"	"	9,829	"	754,575
1862.	484,527	67,415	120	77,745	45,851	5,850	"	"	"	7,428	"	684,692
1863.	111,697	60,276	"	66,694	10,845	5,250	"	"	"	10,406	"	265,166
1864.	59,942	62,600	"	79,599	25,067	5,775	"	"	"	"	"	250,985

NOTE PRÉLIMINAIRE.

En 1840 le Budget de la Guerre était de 30,802,000 francs; il flotta entre les chiffres de 27 à 29 millions de 1841 à 1847; mais, en 1848, par suite des événements de février, il monte de 29,171,000 francs, dépense de 1847, à 35,165,000 francs. En 1849 il descend à 26,507,000 francs et conserve à peu près la même hauteur jusqu'en 1851. A la suite du coup d'État de décembre 1852, la dépense est portée à 37,789,000 francs, et après avoir diminué jusqu'à 33 $\frac{1}{2}$ millions en 1858, elle s'élève à 41 millions en 1859, année où eut lieu la guerre d'Italie. Enfin, pour 1865, le Budget a été arrêté à 35,127,000 francs, soit une augmentation de 4,325,000 francs, par rapport au chiffre de 1840.

En 1840 la quotité par habitant dans la dépense était de fr. 7 65 c^s, tandis qu'elle n'est que de fr. 7 11 c^s en 1865; toutefois, ces quotités sont respectivement de fr. 8 05 c^s (1840) et de fr. 7 82 (1865) si l'on ajoute aux dépenses du Budget le chiffre des pensions militaires imputées sur le Budget de la Dette publique. Pour quelques-unes des années de 1841 à 1851, les proportions ont été plus faibles qu'en 1865; mais depuis lors elles ont été constamment plus élevées, même si l'on en excepte les années où le Budget de la Guerre a subi l'influence des événements politiques extérieurs.

Le rapport du Budget de la Guerre au montant du Budget des Voies et Moyens est de fr. 32 02 c^s p. % pour l'année 1840. Cette proportion n'est que de fr. 22 09 c^s p. % pour 1865.

La différence entre les chiffres de 1840 et 1865 porte principalement sur les articles suivants : Solde des troupes, 2,553,000 francs; matériel de l'artillerie, 1,049,000 francs; la remonte, 306,000 francs; la gendarmerie, 648,000 francs (2,140,000 en 1865 contre 1,492,000 en 1840).

(Lxxiii)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPARTEMENT DES FINANCES.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

(Les sommes sont exprimées en millions et milliers de francs.)

Exercices.	DÉPENSES RATTACHÉES A L'EXERCICE (à l'exclusion des crédits spéciaux)				RECTIFICATION DU TOTAL pour tenir compte des remaniements d'attributions ministérielles.						CRÉDITS spéciaux.
	reportées d'exercices antérieurs.	appartenant à des EXERCICES clos.	propres au BUDGET de l'exercice.	TOTAL.	Ajouté pour services transférés D'AUTRES BUDGETS.		Dédutt pour services transférés A D'AUTRES BUDGETS.		RÉSULTAT définitif.		
					Nature DES SERVICES.	Montant.	Nature DES SERVICES.	Montant.			
1840.	"	3.711	11.006	(1)14.717	"	"	Poids et mesures.	0.079	¹⁾ 14.638	5.550	
1841.	"	0.022	10.722	10.744	"	"	Id.	0.079	10.665	"	
1842.	"	0.745	10.611	11.556	"	"	Id.	0.079	11.277	"	
1843.	"	1.165	10.952	(2)12.095	"	"	Id.	0.072	²⁾ 12.025	"	
1844.	"	0.045	11.544	11.587	"	"	Id.	0.072	11.515	84.656	
1845.	"	0.054	12.469	12.525	"	"	Idem et pensions.	1.257	11.266	"	
1846.	"	"	12.854	12.854	"	"	Id.	1.519	11.555	"	
1847.	"	1.559	15.589	(2)14.948	"	"	Id.	1.542	²⁾ 15.606	"	
1848.	"	0.552	15.102	15.454	"	"	Id.	1.589	12.045	"	
1849.	"	0.002	12.548	12.550	"	"	Id.	1.588	10.762	"	
1850.	0.002	"	10.525	10.525	"	"	"	"	10.525	"	
1851.	0.006	0.187	11.235	(2)11.428	"	"	"	"	²⁾ 11.428	"	
1852.	0.001	0.076	11.014	11.091	"	"	"	"	11.091	"	
1853.	"	0.005	10.761	10.764	"	"	"	"	10.764	"	
1854.	"	0.001	10.852	10.855	"	"	"	"	10.855	"	
1855.	"	"	11.455	11.455	"	"	"	"	11.455	"	
1856.	0.009	0.004	11.065	11.078	"	"	"	"	11.078	"	
1857.	0.007	"	11.469	11.476	"	"	"	"	11.476	"	
1858.	"	0.004	11.561	11.565	"	"	"	"	11.565	"	
1859.	"	0.005	11.725	11.730	"	"	"	"	11.730	"	
1860.	0.128	0.015	11.910	12.053	"	"	"	"	12.055	"	
1861.	0.181	"	12.222	12.405	"	"	"	"	12.405	"	
1862.	"	0.001	12.765	12.766	"	"	"	"	12.766	"	
1865.	"	"	15.407	15.407	"	"	"	"	15.407	12.095	
1864.	"	0.050	15.101	15.151	"	"	"	"	15.151	9.258	
1865.	0.007	0.055	12.615	12.657	"	"	"	"	12.657	8.757	

(1) Y compris 2.201 pour dépenses arriérées des exercices antérieurs à 1850 et de 1850 à 1857, dont le détail exact étant inconnu, ne figure pas dans les développements d'autre part. 1.465 (dont 1.095 pour cotes irrécouvrables) concernent l'administration des contributions et 0.735 se rapportent à l'administration de l'enregistrement.

(2) Y compris pour créances antérieures à 1850 dont le détail est également inconnu : 1845, 0.008 ; 1847, 0.047 ; 1851 0.009.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPARTEMENT

(Les sommes sont exprimées en

Exercices.	ADMINISTRATION CENTRALE.							TOTAL.
	TRAITEMENT du Ministère.	TRAITEMENTS du personnel des administrations centrales	HONORAIRES des avocats et avoués du DÉPARTEMENT, frais de procédure, déboursés, etc. (1)	FRAIS de tournées	MATÉRIEL. (Frais de bureau, éclairage, chauffage, mobillier, etc.)	MAGASIN général des papiers à écrire, à imprimer et à timbre	RÉDACTION et publication de documents statistiques.	
1840.	0.021	0.422	0.091	0.012	0.046	0.117	"	0.709
1841.	0.021	0.424	0.091	0.008	0.035	0.115	0.003	0.697
1842.	0.021	0.424	0.090	0.008	0.035	0.115	0.003	0.696
1843.	0.021	0.452	(1) 0.234	0.008	0.040	0.116	0.024	0.915
1844.	0.021	0.452	0.091	0.008	0.040	0.117	0.023	0.752
1845.	0.021	0.458	0.089	0.008	0.040	0.116	0.023	0.755
1846.	0.021	0.458	0.087	0.008	0.039	0.117	0.023	0.753
1847.	0.021	0.483	(1) 0.111	0.005	0.045	0.133	0.021	0.819
1848.	0.017	0.497	0.091	0.003	0.040	0.133	0.021	0.804
1849.	0.021	0.472	0.075	0.003	0.040	0.113	(2) 0.067	0.791
1850.	0.021	0.472	0.078	0.006	0.050	0.083	0.018	0.750
1851.	0.021	0.479	(1) 0.104	0.006	0.043	0.133	0.018	0.804
1852.	0.021	0.484	(1) 0.096	0.007	0.046	0.103	0.019	0.778
1853.	0.021	0.484	0.078	0.006	0.042	0.115	0.019	0.763
1854.	0.021	0.487	0.079	0.005	0.046	0.105	0.020	0.763
1855.	0.021	0.492	0.078	0.005	0.046	0.109	0.019	0.770
1856.	0.021	0.487	0.074	0.006	0.046	0.100	0.020	0.754
1857.	0.021	0.500	0.067	0.003	0.046	0.093	0.020	0.754
1858.	0.021	0.500	0.072	0.003	0.048	0.102	0.019	0.767
1859.	0.021	0.500	0.069	0.006	0.046	0.112	0.020	0.774
1860.	0.021	0.500	(1) 0.082	0.006	0.061	0.108	0.019	0.797
1861.	0.014	0.500	0.067	0.004	0.046	0.107	0.020	0.758
1862.	0.021	0.503	0.071	0.003	0.046	0.133	0.020	0.817
1863.	0.021	0.574	0.071	0.003	0.046	0.095	0.018	0.830
1864.	0.021	0.593	0.078	0.003	0.050	0.142	0.018	0.907
1865.	0.021	0.593	0.078	0.003	(1) 0.071	0.150	0.018	0.918

(1) Y compris des créances arriérées, savoir: 1843, 0.181; 1847, 0.033; 1851, 0.006; 1852, 0.008; 1860, 0.011.

(2) — 0.028 pour frais de translation des bureaux dans les locaux rue de l'Orangerie.

(3) — 0.048 pour la rédaction de la statistique des propriétaires.

(4) — le traitement du chimiste chargé de la surveillance de l'affinage à l'hôtel des monnaies.

(5) Dont 0.080 en 1846; 0.027 en 1847; 0.090 en 1848 et 0.007 en 1849 pour appropriation des locaux de l'hôtel des monnaies à l'établissement d'un affinage et pour le renouvellement partiel du matériel. Le chiffre pour 1847 comprend en outre 0.034 pour confection et essais de nouveaux types monétaires.

(6) Dont 0.029 en 1860 et 0.009 en 1861 pour confection et essais de nouveaux types monétaires et pour augmentation de matériel et appropriation des locaux de l'hôtel des monnaies.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DES FINANCES.

(millions et milliers de francs.)

ADMINISTRATION DE LA MONNAIE.					ADMINISTRATION de la Trésorerie et de la Dette publique, dans les provinces.			Exer- cices.
TRAITEMENT du graveur de la monnaie et des poigneurs de titre de la garantie.	MATÉRIEL, multiplication des coins, confection de viroles, frais de comptage, etc.	ACHAT DE MATIÈRES et frais de fabrication de monnaies de		FRAIS et pertes résultant de la refonte des monnaies provinciales	TRAITEMENTS des agents du Trésor.	FRAIS de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents.	SERVICE du caissier de l'État.	
		Cuivre.	Nickel.					
0.004	0.000	"	"	0.014	0.087		(9) 1.505	1840.
0.004	0.010	0.509	"	"	0.087		"	1841.
0.004	0.006	"	"	"	0.087		"	1842.
0.004	0.007	"	"	"	0.087		(10) 0.766	1843.
0.004	0.023	0.210	"	"	0.087		"	1844.
0.004	0.026	"	"	"	0.087		"	1845.
0.004	(5) 0.094	0.196	"	"	0.087		0.250	1846.
0.004	(5) 0.078	0.099	"	(7) 0.284	0.087		(11) 1.279	1847.
0.004	(5) 0.106	0.298	"	"	0.087		(12) 0.576	1848.
"	(5) 0.041	"	"	"	0.069	0.018	0.276	1849.
"	0.059	"	"	"	0.069	0.017	0.200	1850.
"	0.015	0.100	"	"	(8) 0.125	(3) 0.024	0.200	1851.
"	0.042	0.100	"	"	0.125	0.025	0.200	1852.
"	0.024	"	"	"	0.126	0.025	0.200	1853.
"	0.007	"	"	"	0.125	0.025	0.200	1854.
"	0.006	0.098	"	"	0.125	0.025	0.200	1855.
0.004	0.021	0.558	"	"	0.124	0.026	0.100	1856.
(1) 0.006	0.011	0.098	"	"	0.126	0.026	0.100	1857.
(1) 0.006	0.009	0.145	"	"	0.127	0.026	0.100	1858.
(1) 0.006	0.010	0.147	"	"	0.127	0.026	0.100	1859.
0.004	(6) 0.056	0.098	0.500	"	0.127	0.026	0.100	1860.
0.004	(6) 0.017	0.089	0.400	"	0.127	0.026	Frottement supprimé	1861.
0.004	0.014	0.014	0.997	"	0.127	0.026	"	1862.
0.004	0.005	0.074	0.998	"	0.128	0.050	"	1863.
0.004	0.009	0.051	"	"	0.150	0.054	"	1864.
0.004	0.015	0.005	"	"	0.154	0.054	"	1865.

(7) Arrière de 1840.

(8) Organisation des agences dans les chefs-lieux d'arrondissement.

(9) Arrière de 1852 à 1857.

(10) — 1838, 1839 et 1840.

(11) Dont 1.039 pour arrière de 1841 à 1844.

(12) — 0.305 — 1845 et supplément pour 1846 et 1847.

(a) Pour les exercices 1840 à 1851 les chiffres ne comprennent pas les frais de procédure concernant l'administration des contributions; ils sont cumulés avec les dépenses pour indemnités, primes, etc.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPARTEMENT

(Les sommes sont exprimées

Exercices.	ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES							
	TRAITEMENTS DU PERSONNEL.							
	SURVEILLANCE générale.	SERVICE de la conservation du cadastre.	SERVICE des contributions directes, des accises et de la comptabilité.	REMISES proportionnelles des receveurs, et indemnités.	SERVICE de la douane et de la recette maritime.	SERVICE de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent.	SUPPLÉMENTS de traitement extraordinaires.	TRAITEMENTS temporaires.
1840.				1.629				0.020
1841.				1.650				
1842.				1.660				
1843.				(1) 1.767				0.009
1844.				1.689				
1845.				1.710				0.018
1846.				1.705				
1847.				1.684				
1848.	0.559	0.510	1.281	1.685	4.085	0.046	0.032	0
1849.	0.556	0.511	1.164	(2) 1.470	5.911	0.045	0.056	(3) 0.120
1850.	0.529	0.512	1.128	1.558	5.955	0.047	0.059	0.166
1851.	0.550	0.511	1.159	1.546	5.947	0.046	0.059	0.117
1852.	0.550	0.510	1.148	1.577	5.955	0.047	0.064	0.098
1853.	0.554	0.509	1.166	1.409	5.948	0.047	0.050	0.084
1854.	0.555	0.507	1.198	1.455	5.957	0.047	0.080	0.035
1855.	0.529	0.506	1.208	1.457	5.907	0.048	0.078	0.044
1856.	0.552	0.505	1.208	1.471	5.885	0.047	0.062	0.052
1857.	0.545	0.519	1.505	1.514	4.512	0.049	0.061	0.029
1858.	0.545	0.522	1.555	1.542	4.255	0.049	0.074	0.028
1859.	0.546	0.522	1.551	1.558	4.268	0.049	0.070	0.025
1860.	0.550	0.521	1.552	1.577	4.289	0.049	0.095	0.035
1861.	0.549	0.526	1.564	1.604	4.535	0.049	0.095	0.022
1862.	0.545	0.532	1.585	1.621	4.235	0.049	0.095	0.018
1863.	0.265	0.548	1.510	1.641	4.449	0.054	0.100	(3) 0.049
1864.	0.289	0.596	1.882	1.650	4.227	0.057	0.101	0.060
1865.	0.296	0.590	1.885	1.671	4.157	0.056	0.108	0.046

(1) Dont 0.084 pour créances arriérées des exercices 1838 à 1842.

(2) Modifications dans la circonscription de bureaux de recette et réduction de certaines indemnités.

(3) Réorganisation des services.

(4) Y compris 0.025 pour créances arriérées relatives à l'exercice 1846.

(5) Y compris 0.308 provenant des crédits de 400,000 et 800,000 francs, alloués pour venir en aide aux agents inférieurs de l'État.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DES FINANCES.

en millions et milliers de francs.)

TES, DOUANES ET ACCISES, DANS LES PROVINCES.									POIDS ET MESURES.	Exer- cices.
TOTAL. (4)	FRAIS de bureau et de tournées.	INDEMNITÉS, primés, dépenses diverses.	POLICE DOUANIÈRE.	MATÉRIEL, impressions, loyer, ameublement, chauffage, etc., des locaux, etc., construction d'embarcations de bureaux et d'autres locaux de la douane.	FRAIS GÉNÉRAUX de l'administration de l'entrepôt d'Anvers.	TOTAL GÉNÉRAL.	OPÉRATIONS cadastrales.	Traitements, frais de bureau et de tournées des vérificateurs.		
								MATÉRIEL.		
(4)	7.016	0.164	0.545	"	0.110	"	7.655	(6) 0.200	0.079	1840.
	7.045	0.170	0.545	"	0.134	"	7.704	(6) 0.200	0.079	1841.
	7.122	0.167	0.567	"	0.134	0.020	7.810	(6) 0.500	0.079	1842.
	7.482	0.107	0.252	"	0.135	0.026	8.062	(6) 0.577	0.072	1843.
	7.600	0.166	0.280	"	0.135	0.025	8.206	(6) 0.209	0.072	1844.
	7.784	0.167	0.521	"	0.135	0.028	8.455	(6) 0.150	0.075	1845.
	7.750	0.186	0.506	"	0.129	0.028	8.509	"	0.072	1846.
	7.789	0.168	0.245	"	0.116	0.028	8.546	"	0.072	1847.
	7.821	0.155	0.250	"	0.101	0.040	8.574	"	0.075	1848.
	7.415	0.045	0.281	0.001	0.134	0.064	7.958	"	0.020	1849.
(5)	7.512	0.045	0.274	"	0.125	0.021	7.775	(7) 0.005		1850.
	7.286	0.046	0.292	0.001	0.154	0.018	7.777	"		1851.
	7.527	0.046	0.274	0.001	0.155	0.019	7.802	"		1852.
	7.527	0.068	0.274	0.004	0.105	0.018	7.796	"		1853.
	7.590	0.068	0.275	0.002	0.117	0.018	7.868	"		1854.
	7.885	0.067	0.270	"	0.105	0.016	8.545	"		1855.
	7.540	0.068	0.265	0.001	0.115	0.016	7.801	"		1856.
	7.952	0.068	0.265	"	0.107	0.016	8.588	"		1857.
	7.946	0.067	0.280	0.001	0.109	0.017	8.420	"		1858.
	7.969	0.068	0.280	"	0.100	0.014	8.451	"		1859.
	8.056	0.067	0.259	0.004	0.117	"	8.485	(8) 0.128		1860.
	8.142	0.066	0.297	"	0.152	Compris dans la colonne précédente pour les exercices 1860 à 1865.	8.637	(8) 0.172		1861.
	8.074	0.065	0.505	"	0.125		8.567	(8) 0.200		1862.
	8.414	0.058	0.507	0.001	0.147		8.927	(8) 0.500		1863.
	8.662	0.061	0.522	0.001	0.145		9.189	(8) 0.600		1864.
	8.609	0.060	0.550	"	0.142		9.141	"		1865.

Le service a été transféré au Département de l'Intérieur
en 1849.

(6) Établissement du cadastre dans les provinces de Limbourg et de Luxembourg. Le chiffre de 1843 comprend 0.077 pour travaux antérieurs à 1850.

(7) Établissement du cadastre dans la commune de Lille.

(8) Révision des évaluations cadastrales.

(4) Voir l'annexe pour la quotité des frais de perception.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPARTEMENT

(Les sommes sont exprimées

Exercices.	ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES, DANS								
	TRAITEMENTS DU PERSONNEL.				REMISES des greffiers.	FRAIS de bureau des directeurs et matériel. confection de timbres, impressions, etc.	DÉPENSES du domaine.	FRAIS de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'État.	INTÉRÊTS MORATOIRES en matières diverses.
	Enregistrement et timbre.	DOMAINES. (Personnel de la navigation, du Palais de Liège, du Palais ducal et du Palais de Ter- rueren.)	FORÊTS. (A)	REMISES des receveurs.					
1840.	0.409	0.037	0.219	0.796	0.041	0.043	0.051	»	»
1841.	0.400	0.048	0.218	0.794	0.041	0.048	0.051	»	»
1842.	0.400	0.047	0.219	0.819	0.041	0.048	0.041	»	»
1843.	0.411	0.053	0.245	(¹) 0.831	0.053	(²) 0.068	0.052	»	»
1844.	0.407	0.074	0.258	0.802	0.041	0.052	0.125	»	»
1845.	0.406	0.073	0.240	0.790	0.041	0.052	0.099	»	»
1846.	0.405	0.077	0.241	0.808	0.049	0.053	0.100	»	»
1847.	0.404	0.082	0.240	0.852	0.036	0.054	(¹) 0.105	»	»
1848.	0.407	0.080	0.240	0.802	0.049	0.061	0.075	»	»
1849.	0.374	0.092	0.241	(²) 0.753	0.047	0.056	0.071	»	»
1850.	0.385	0.095	0.239	0.752	0.045	0.056	0.082	»	»
1851.	0.389	0.104	0.241	0.767	0.043	(³) 0.062	(⁴) 0.172	»	»
1852.	0.388	0.102	0.259	0.776	0.043	0.053	(¹) 0.147	»	»
1853.	0.393	0.103	0.259	0.842	0.043	0.044	0.108	»	»
1854.	0.392	0.105	0.242	0.849	0.043	0.045	0.095	»	»
1855.	0.392	0.105	0.242	0.892	0.043	0.044	0.072	»	»
1856.	0.392	0.110	0.278	0.905	0.042	0.047	0.074	»	»
1857.	0.400	0.112	0.285	0.903	0.041	0.056	0.100	»	»
1858.	0.402	0.111	0.290	0.920	0.039	0.048	0.102	»	»
1859.	0.402	0.112	0.290	0.908	0.041	0.058	0.098	»	»
1860.	0.420	0.110	0.290	0.919	0.044	0.044	0.094	»	»
1861.	0.406	0.111	0.288	0.940	0.048	0.045	0.099	»	»
1862.	0.415	0.113	0.287	0.961	0.047	0.047	0.100	»	»
1863.	0.434	0.119	0.308	(³) 1.001	0.043	0.053	0.101	»	0.001
1864.	0.452	0.128	0.328	1.077	0.047	0.056	0.095	»	0.007
1865.	0.446	0.127	0.328	1.088	0.048	0.056	0.105	0.022	0.001

(1) Y compris 0.018 pour créances arriérées (1838 et 1841).

(2) Changement du tarif des remises.

(3) Dont pour dépenses arriérées, savoir : 1843, 0.018; 1851, 0.007.

(4) — — — — — 1847, 0.020; 1851, 0.087; 1852, 0.049.

(5) Y compris 0.068 provenant des crédits de 400,000 et 800,000 francs, alloués pour venir en aide aux agents inférieurs de l'État.

(6) Au profit des communes de Herve, Petit-Rechain et Dison pour remboursement de capitaux et paiements d'arrérages pour construction de chaussées reprises par les ci-devant États provinciaux.

(7) Bordereaux de collocation à charge de l'État comme adjudicataire des établissements de Couvin.

(8) Dommages-intérêts et indemnité dus aux ci-devant commissaires pour la recherche de biens domaniaux cédés.

(9) Dont 0.028 pour remises de découvertes de domaines (1850 à 1845).

(10) Procès au sujet de terrains de la citadelle de Tournay, expropriés en 1792.

(11) 1° Condamnations possessoires et autres envers des communes usagères dans les forêts ressortissant à l'ancienne gruerie d'Arlon 0.038; 2° restitution de prix de vente de domaines, 0.012; 3° remboursement de capitaux et paiement d'arrérages de rentes en faveur du sieur Blondelet de la ville d'Ath, 0.017.

(12) Capitaux et intérêts d'origine ancienne dus par le domaine.

(13) Dont pour appel en garantie de l'État, pour condamnation au profit de divers, savoir : 1851, 0.048; 1852, 0.017; 1856, 0.003; 1857, 0.001.

(14) Revendication d'un capital de rente.

(15) Dont 1.023 pour bordereaux de collocation à charge du domaine, en qualité d'acquéreur de biens provenant de la succession Doums, à Lessines.

(16) A partir de 1850 les pensions inscrites au grand-livre sont portées au Budget de la Dette publique, et le Budget du département ne comprend plus que le crédit nécessaire pour payer le premier terme des pensions.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DES FINANCES.

en millions et milliers de francs)

LES PROVINCES.			ADMINISTRATION de la CAISSE générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1880 — Tratements et matériel	PENSIONS.	SECOURS à des employés, veuves et familles d'employés, qui, n'ayant pas droit à une pension, se trouvent dans une position malheureuse	DEPENSES imprévues et accidentelles	DEPENSES résultées de l'exécution de l'article 64 du traité du 3 nov. 1842	ACQUISITION de propriétés	CRÉDITS SPÉCIAUX.		Exer- cices
TOTAL.	PAYEMENTS faits par suite de jugements ou d'arrêts en matières domaniales	Rembourse- ment de rentes durs par l'Etat							A Achats de 4,000 actions du chemin de fer rhénan — Rachat d'un capital de 80 millions de francs dette à 2 1/2 p. 100. — Rachat du péage de l'Escaut	Avances des sommes nécessaires pour couvrir les frais de premier établissement de la caisse d'épargne	
1.596	"	"	"	Jusqu'en 1844 les pensions étaient payées par la caisse générale de retraite du département	0 002	0 020	"	(19) 0 639	A 5 550	"	1840
1 600	(6) 0 022	"	"		0 005	0 018	"	"	"	"	1841
1 615	(6) 0 085 (7) 0 410 (8) 0 250	"	"		0 005	0 011	"	"	"	"	1842
1 717	(9) 0 059	"	"		0 004	0 014	0 022	0 005	"	"	1845
1.737	(6) 0 045	"	"		0 004	0 014	0 026	"	B 84 656	"	1844.
1.705	(10) 0 054	"	"		1 184	0 005	0 014	0 014	(20) 0 039	"	1845
1.753	"	"	"		1 247	0 005	0 014	"	"	"	1846
1 771	(11) 0 087	"	"		1 270	0 005	(17) 0 040	"	(21) 0 660	"	1847
1 712	(12) 0 065	"	"		1 316	0 005	0 014	"	"	"	1848
1 614	"	"	"		1 568	0 007	0 008	"	"	"	1849
1 652	"	"	0 002	(16) 0 017	0 008	0 011	"	"	"	"	1850
1 778	(13) 0 060	0 025	0 010	0 015	0 008	(15) 0 467 0 014	"	"	"	"	1851
1 748	(13) 0 017	"	0 007	0 018	0 007	0 009	"	(22) 0 215	"	"	1852
1 776	(14) 0 014	"	0 007	0 017	0 008	0 005	"	(23) 0 001	"	"	1853
1 769	(15) 0 029	0 009	0 007	0 017	0 007	(17) 0 008	"	"	"	"	1854
(5) 1 856	"	"	0 006	0 016	0 007	0 005	"	"	"	"	1855
1 846	(15) 0 005	6 008	0 005	0 017	0 007	0 004	"	"	"	"	1856
1 897	(15) 0 001	"	0 005	0 017	0 008	0 005	"	(25) 0 036	"	"	1857
1 912	"	"	0 004	0 017	0 008	0 007	"	(20) 0 019	"	"	1858
1 909	"	0 053	0 004	0 016	0 007	(17) 0 120	"	"	"	"	1859
1 921	"	"	0 004	0 017	0 008	(17) 0 004	"	"	"	"	1860
1 935	"	"	0 004	0 017	0 007	(17) 0 010	"	(24) 0 200	"	"	1861
1 968	"	"	0 005	0 016	0 008	0 005	"	"	"	"	1862.
2 064	"	"	0 004	0 025	0 010	0 007	"	"	c 12 092	"	1863.
2 190	"	"	0 004	0 019	0 010	0 004	"	"	c 9 258	"	1864
2 221	"	"	0 005	0 020	0 010	0 006	"	(25) 0 144	c 8.707	0 050	1865.

(17) Y compris, savoir 1857, 0 026 pour des sucres bruts et brulés à l'entrepôt St-Michel à Anvers, lors du bombardement, 1854, 0 005 pour une instance relative à des droits de succession, 1859, 0 114 pour indemnité par transaction aux propriétaires des marchandises endommagées ou détruites par le sinistre arrivé au pavillon Nord, par suite de l'incendie de l'entrepôt d'Anvers, le 28 octobre 1857, 1860, 0 005 pour bonification d'une partie des droits d'entrée payés sur des marchandises avariées par suite de l'incendie qui a éclaté à l'entrepôt d'Anvers, le 25 octobre 1859, 1861, 0 009 pour remboursement des droits d'entrée payés sur des marchandises déclarées en transit et qui ont été perdues par suite de l'incendie qui s'est déclaré le 17 juin 1859, à bord du steamer français *Languedoc*, en charge dans le port d'Anvers.

(18) Régularisation de la portion non-remboursée des avances faites par le trésor pour favoriser l'exportation de produits coloniaux, en vertu des conventions arrêtées le 24 octobre 1859 entre le Gouvernement et la banque de l'industrie, à Anvers.

(19) Biens enclavés dans le domaine de Leken.

(20) Acquisition de certains biens pour le domaine de Terwieven.

(21) Hôtel Human, rue du Nord, à Bruxelles (0 170) et hôtel Engler et d'Aubremie, rue de la Loi, ainsi qu'une maison rue de l'Orangerie (0 493).

(22) Hôtel d'Assche.

(23) Biens enclavés dans la forêt de Soignes.

(24) Pour mettre fin aux difficultés entre l'Etat et la province de Brabant au sujet de l'hôtel provincial.

(25) Cette somme se décompose comme il suit : 1^{re} 0 014, pour remboursement d'une avance faite à l'Etat, en 1815, par la liste civile, du chef de l'acquisition d'une maison et de six parcelles de terre qui ont été incorporées au domaine de Leken, 2^e 0 150 pour acquisition d'hôtels, à Mons, pour le logement et les bureaux des directeurs des contributions (0 031), et de l'enregistrement (0 049).

(c) Une partie de la dépense est remboursée au trésor par les communes, les hospices, etc., du chef de la surveillance de leurs bois, la colonne indique le montant de ces remboursements.

(d) Voir l'annexe pour la quote des frais de perception.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPARTEMENT DES FINANCES.

ANNEXE.

FRAIS DE PERCEPTION

(Les sommes sont exprimées en millions et milliers de francs.)

Exercices	ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACISES							ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES							
	DEPENSES			PÉRIODE de sommes non jouées par les provinces et les communes pour frais de perception le fonds centimes additionnels aux contribu- tions directes	RESTE de la dépense reçue	RECEPTE de tout nature 1 ^{re} Ligne des travaux (3)	RAPPORT de la dépense à la recette	DEPENSES		RECEPTE		RESTE de la dépense reçue	RECEPTE de tout nature opérations par la régis- tration	RAPPORT de la dépense à la recette	
	Part approximative dans la dépense d'un exercice centimes (1) et centimes des provinces	Service des provinces)	TOTAL					Part approximative dans la dépense d'un exercice centimes (1) et centimes des provinces	Service des provinces)	TOTAL	1 ^{re} Ligne des travaux et des provinces centimes				Les sommes recouvrées en échange de communes ou pour la servitude de leurs bois
1840	0 206	7 633	7 839	0 073	7 766	61 764	12 6	0 212	1 596	1 808	0 012	0 137	1 659	50 860	5 4
1841	0 234	7 704	7 938	0 076	7 862	61 512	12 6	0 210	1 600	1 810	0 014	0 135	1 661	29 695	5 6
1842	0 234	7 810	8 044	0 078	7 966	64 817	12 5	0 210	1 615	1 825	0 015	0 138	1 672	29 575	5 7
1843	0 241	8 062	8 316	0 083	8 233	65 028	12 7	0 213	1 717	1 950	0 013	0 131	1 786	29 141	6 1
1844	0 244	8 206	8 450	0 085	8 365	67 970	12 5	0 215	1 737	1 950	0 012	0 140	1 788	29 264	6 1
1845	0 244	8 435	8 679	0 091	8 588	68 853	12 5	0 215	1 705	1 916	0 013	0 134	1 769	29 531	6 0
1846	0 244	8 599	8 843	0 092	8 751	67 456	12 7	0 215	1 733	1 946	0 013	0 134	1 790	29 548	6 1
1847	0 265	8 546	8 811	0 096	8 715	64 512	13 1	0 225	1 771	1 994	0 015	0 135	1 844	31 517	5 8
1848	0 269	8 574	8 843	0 099	8 744	66 255	12 9	0 206	1 712	1 918	0 012	0 133	1 775	27 961	6 3
1849	0 265	7 938	8 103	0 101	8 002	69 829	11 6	0 190	1 614	1 804	0 014	0 141	1 649	29 075	5 6
1850	0 246	7 775	8 021	0 104	7 917	70 558	11 2	0 179	1 652	1 851	0 016	0 134	1 681	29 245	5 7
1851	0 264	7 777	8 041	0 108	7 933	71 659	11 1	0 203	1 778	1 987	0 018	0 130	1 859	29 881	6 2
1852	0 257	7 802	8 059	0 111	7 928	74 417	10 7	0 205	1 748	1 951	0 015	0 134	1 802	31 087	5 8
1853	0 250	7 796	8 046	0 116	7 930	75 685	10 7	0 204	1 778	1 980	0 018	0 135	1 827	34 589	5 5
1854	0 250	7 868	8 107	0 125	7 981	75 552	10 9	0 185	1 769	1 954	0 019	0 135	1 800	35 284	5 1
1855	0 257	8 543	8 800	0 126	8 654	74 690	11 5	0 192	1 856	2 048	0 018	0 137	1 895	39 416	4 8
1856	0 256	7 801	8 059	0 132	7 907	76 007	10 4	0 185	1 846	2 029	0 017	0 168	1 844	40 227	4 6
1857	0 246	8 588	8 828	0 118	8 510	80 595	10 6	0 175	1 897	2 072	0 019	0 210	1 845	39 076	4 7
1858	0 229	8 420	8 649	0 140	8 509	86 796	9 8	0 195	1 912	2 107	0 017	0 193	1 895	40 401	4 7
1859	0 230	8 451	8 661	0 145	8 518	87 044	9 8	0 200	1 909	2 109	0 017	0 199	1 895	40 729	4 6
1860	0 231	8 485	8 714	0 146	8 568	91 874	9 5	0 215	1 921	2 154	0 015	0 191	1 928	39 561	4 9
1861	0 244	8 657	8 881	0 146	8 735	96 550	9 1	0 198	1 955	2 153	0 020	0 195	1 920	40 949	4 7
1862	0 247	8 567	8 814	0 149	8 665	98 458	8 8	0 235	1 968	2 201	0 020	0 192	1 989	42 806	4 7
1863	0 265	8 927	9 192	0 161	9 051	100 504	9 5	0 204	2 064	2 268	0 022	0 196	2 050	42 285	4 8
1864	0 262	9 180	9 442	0 165	9 279	100 240	9 5	0 227	2 100	2 417	0 020	0 169	2 208	43 558	5 1
1865	0 267	9 141	9 408	0 171	9 257	105 215	8 9	0 229	2 221	2 470	0 021	0 189	2 240	44 261	5 1

(1) Personnel, frais de tournées, honoraires des avocats et frais d'instance, matériel, etc.

(2) Non compris la dépense pour l'établissement du cadastre, ni celle pour la révision des évaluations cadastrales.

(3) Y compris les centimes additionnels aux contributions directes, au profit des provinces et des communes, ainsi que la part du fonds communal dans le produit des recettes.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de 1840 s'élevait à 14,717,000 francs; mais dans ce chiffre sont compris : 1° des créances arriérées pour 3,711,000 francs se rapportant aux exercices antérieurs à 1830 et à ceux de 1830 à 1837; 2° la dépense pour le service des poids et mesures (79 mille francs) qui ressort actuellement au Département de l'Intérieur. D'autre part, la dépense pour le service de caissier de l'État en 1840 (environ 250 mille francs) est rattachée au compte de 1843. En tenant compte de ces faits, le Budget de 1840 se réduirait à . . . fr. 11,177,000 »

La dépense pour 1865 est de 12,657,000 »
et par conséquent supérieure à celle de 1840 de 1,480,000 »

La dépense pour l'administration centrale s'est accrue de 209,000 francs et celle de l'administration de la trésorerie dans les provinces de 81,000 francs, par suite de l'organisation des agences dans les chefs-lieux d'arrondissement; par contre, le service de caissier de l'État, qui coûtait 250,000 francs en 1840, se fait gratuitement depuis 1861.

L'administration des contributions directes, douanes et accises dans les provinces, figure dans la dépense de 1840 pour 7 millions 633 mille francs. En 1848, sa part était de 8,374,000 francs; mais elle descend à 7,775,000 francs en 1850, par suite de la réorganisation de 1849. Depuis lors, la dépense s'accroît successivement et atteint le chiffre de 9,141,000 francs en 1865. Cet accroissement est dû à deux causes : l'extension des services et les augmentations des traitements en 1857, 1863 et 1864.

La dépense de l'administration de l'enregistrement et des domaines a augmenté de 625,000 francs (1,596,000 francs en 1840 et 2,221,000 en 1865). La différence porte pour 292,000 francs sur les remises des receveurs; pour 90,000 francs sur le personnel de la navigation, par suite, principalement, de la reprise par l'État de diverses voies navigables et de construction de canaux; pour 91,000 francs sur la surveillance générale, le personnel du timbre et le matériel.

Il est à remarquer que l'accroissement de dépense, en ce qui concerne les administrations de recettes, et notamment pour celle des contributions directes, douanes et accises, reste proportionnellement au-dessous de l'augmentation des produits. En effet, on voit par l'annexe au tableau des développements qui précède, que les frais de perception s'élevant à 12.6 p. % des produits, en 1840, et à 13.1 p. % en 1847, descendent à 8.9 p. % en 1865.

Quant à l'administration de l'enregistrement, les frais de perception qui étaient de 5.4 p. % en 1840, et de 6.5 p. % en 1848, tombent à 4.7 p. % en 1861; ils remontent à 5.1 p. % en 1864 et 1865, comme conséquence de l'augmentation générale des traitements.

(Lxxxviii)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

(Les sommes sont exprimées en millions et milliers de francs.)

Exercices.	TOTAL			REPARTITION DU TOTAL GÉNÉRAL.		
	des Non-Valeurs.	des Rembourse- ments.	GÉNÉRAL.	reportées d'exercices antérieurs	appartenant à des exercices clos.	propres au Budget de l'exercice.
1840.	0.685	0.941	1.626	"	"	1.626
1841.	0.708	0.973	1.681	"	"	1.681
1842.	0.750	1.023	1.773	"	"	1.773
1843.	(¹) 0.803	2.133	2.938	"	0.958	1.980
1844.	0.706	1.121	1.827	"	"	1.827
1845.	0.736	1.522	2.058	"	"	2.058
1846.	0.784	1.476	2.260	"	"	2.260
1847.	0.976	1.363	2.339	"	"	2.339
1848.	0.927	1.016	1.943	"	"	1.943
1849.	0.791	1.216	2.007	"	"	2.007
1850.	0.923	1.816	2.739	"	"	2.739
1851.	0.766	1.587	2.353	"	"	2.353
1852.	0.816	1.583	2.399	"	0.042	2.357
1853.	1.166	1.425	2.591	"	"	2.592
1854.	0.858	1.527	2.385	"	"	2.385
1855.	1.074	1.606	2.680	"	"	2.681
1856.	0.647	2.110	2.757	"	0.129	2.628
1857.	0.701	2.060	2.761	"	"	2.761
1858.	0.517	2.194	2.711	"	0.002	2.709
1859.	0.571	2.262	2.833	"	"	2.833
1860.	0.524	2.210	2.734	"	"	2.734
1861.	0.511	2.502	3.013	"	"	3.013
1862.	0.486	2.306	2.792	"	0.063	2.729
1863.	0.503	1.567	2.070	0.017	"	2.053
1864.	0.374	0.412	0.786	"	"	0.786
1865.	0.487	0.389	0.876	"	"	0.876

(¹) Y compris 0.037 pour créances arriérées sur les exercices 1838 à 1841.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

NON-VALEURS ET

(Les sommes sont exprimées

Exercices.	DÉCHARGES, NON-VALEURS, COTES IRRECOUVRABLES, REMISES, MODÉRATIONS.					
	CONTRIBUTION foncière. (A)	CONTRIBUTION personnelle.	DROIT de patente et remise AUX HÂTELIERES en non-activité.	REDEVANCE sur les mines.	DROIT DE DÉBIT	
					des boissons distillées.	des tabacs.
1840	0.219	0.550	0.107	0.009	"	"
1841	0.265	0.550	0.095	"	"	"
1842	0.248	0.574	0.127	0.001	"	"
1845	0.271	(1) 0.539	(2) 0.125	(3) 0.020	"	"
1844	0.252	0.570	0.080	0.004	"	"
1845	0.259	0.598	0.078	0.001	"	"
1846	0.267	0.420	0.095	0.004	"	"
1847	0.274	0.450	0.250	0.002	"	"
1848	0.291	0.435	0.179	0.002	"	"
1849	0.286	0.428	0.071	0.006	"	"
1850	0.427	0.599	0.077	"	0.020	"
1851	0.264	0.401	0.080	"	0.021	"
1852	0.522	0.578	0.087	0.002	0.025	0.001
1853	0.727	0.556	0.075	0.002	0.025	0.005
1854	0.287	0.529	0.210	0.004	0.025	0.005
1855	0.657	0.528	0.085	"	0.025	0.005
1856	0.228	0.509	0.087	"	0.020	0.005
1857	0.519	0.275	0.079	0.009	0.017	0.002
1858	0.208	0.255	0.057	"	0.017	0.002
1859	0.258	0.219	0.068	0.005	0.019	0.002
1860	0.224	0.215	0.058	0.004	0.025	0.002
1861	0.212	0.217	0.056	"	0.024	0.002
1862	0.194	0.206	0.059	"	0.024	0.005
1865	0.217	0.195	0.064	"	0.024	0.005
1864	0.084	0.194	0.069	"	0.024	0.005
1865	0.161	0.199	0.095	0.004	0.025	0.005

(1) Y compris pour arriérés, 0.013 (1840 à 1841).

(2) -- -- 0.048 (1859 à 1840).

(3) -- -- 0.009 (1858).

(4) -- -- 0.055 (1859).

(5) -- -- 0.822 (1858 à 1841).

(6) -- -- 0.009 (1858 à 1842).

(7) Attribution aux employés des postes de la moitié du port des journaux.

(8) Paiements aux anciens concessionnaires de la route de Huy à Tirlemont.

(9) Dont 0.596 pour principal et intérêts des sommes perçues pour compte des saisies réelles du Hainaut.

Le Budget de 1840 s'élevait pour les non-valeurs, à . . . fr. 685,000 »
 Et pour les remboursements, à. 941,000 »
 Celui de 1865 se réduit pour les non-valeurs, à 487,000 »
 et pour les remboursements, à 589,000 »

La diminution, en ce qui concerne les non-valeurs, porte principalement sur la contribution personnelle. Le chiffre en était de 550,000 francs en 1840, et a dé-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REMBOURSEMENTS.

en millions et millions de francs

REMBOURSEMENTS								
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC			ENREGISTREMENT, ETC		TRÉSOR	DEFFI	REMBOURSEMENTS	
Exécution de droits perçus sous séau et remboursement du prix d'instruments ainsi que des frais de comptabilité des titres	Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la gendarmerie	Remboursement du 1 ^{er} Escout	Restitut ou 1 ^{er} droits perçus abusivement et d'indes frs et nature d'enregistrement de l'annuaire et le 1 ^{er} fois secondis appaition des titres	Attribution d'amendes forfaitaire	Recouvrements	divers comptes	des postes aux offices	Autres
0 022		0 612	0 200	0 012			0 061	(¹) 0 054
0 027		0 627	0 200	0 011			0 071	(¹) 0 057
0 017		0 715	0 200	0 012			0 079	
0 022	(⁴) 0 979	(⁴) 0 979	(⁴) 1 022	(⁶) 0 024			0 086	
0 045		0 737	0 227	0 012			0 102	
0 035		0 975	0 222	0 011			0 061	
0 057		1 112	0 246				0 081	
0 026		1 117	0 162				0 058	
0 125		0 705	0 167				0 125	
0 051	0 001	0 969	0 151			0 009	0 055	
0 017	0 001	0 858	0 267		0 010	0 499	0 078	(²) 0 106
0 051	0 001	0 825	0 260		0 002	0 019	0 090	(²) 0 361
0 046	0 001	1 117	0 258		0 001	0 005	0 115	(¹⁰) 0 012
0 051	0 001	1 080	0 191				0 125	
0 028	0 001	1 171	0 200		0 005	0 001	0 121	
0 051	0 001	1 188	0 208		0 059	0 008	0 151	
0 026	0 001	1 500	0 255			0 076	0 145	(¹¹) 0 129
0 051	0 001	1 604	0 190		0 045	0 012	0 179	
0 065	0 001	1 579	0 249				0 298	(¹²) 0 002
0 045	0 001	1 568	0 265			0 010	0 577	
0 059	0 001	1 887	0 229		0 059	0 015		
0 064	0 001	2 155	0 225		0 002	0 025		
0 046	0 001	1 959	0 225		0 014			(¹³) 0 065
0 057	0 001	1 175	0 315			0 004		(¹⁴) 0 017
0 084	0 001		0 295			0 055		
0 062	0 001		0 290		0 018	0 018		

(¹⁰) Années de 1849 ayant pour objet 1^{re} pertes essayées sur le change des monnaies prussiennes reçues par l'administration des chemins de fer (0 018), 2^{de} redevances aux chemins de fer concédés pour circulation de matériel (0 024)

(¹¹) Régularisation des écritures de la trésorerie pour la période du 1^{er} octobre 1850 au 31 décembre 1859

(¹²) Restitution de prix de vente

(¹³) Restitution de sommes perçues depuis le 1^{er} février 1854, du chef du sequestre du comte de Woersternfeld

(¹⁴) Les chiffres de cette colonne comprennent, pour les exercices 1840 à 1863, le montant des secours accordés par le Département de l'Intérieur sur le tiers du produit des deux centimes perçus pour non-valeurs sur la contribution foncière aux personnes qui, par suite d'événements calamiteux, se trouvent dans le besoin. La distribution de ces secours a été supprimée par un arrêté royal du 5 octobre 1865. C'est ce qui explique les diminutions que l'on constate à partir de l'exercice 1864.

passé 400,000 francs pour les exercices 1846 à 1849; mais depuis lors il s'est abaissé constamment pour descendre à 199,000 francs en 1865.

Quant à la réduction du chiffre des remboursements, elle est due à la suppression du remboursement du péage sur l'Escaut, qui figurait au compte de 1840 pour 612,000 francs. Cette suppression est la conséquence du rachat du péage, opéré en 1865.

(xcii)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

2°. — STATISTIQUE DES COTISATIONS AUX IMPOTS DIRECTS

EN 1864.

Le Département des Finances a chargé les receveurs des contributions de relever, par catégories, le nombre et le montant des cotisations en principal et additionnels au profit de l'État, ouvertes dans les rôles formés, en 1864, pour la contribution foncière, pour la contribution personnelle et pour le droit de patente. Ces éléments ont été réunis par province dans des tableaux qui font suite à la présente note; afin de rendre le travail plus complet, des relevés identiques ont été dressés pour les droits de débit de boissons alcooliques et de tabacs.

Ce travail donne des indications précises sur le nombre et sur le montant des cotes d'impôts directs, et présente ainsi une statistique qui permet d'apprécier la répartition de ces impôts par groupe de cotisations; ses résultats ont paru offrir assez d'intérêt pour être communiqués aux Chambres législatives. En les appréciant, il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit du nombre des cotisations et non du nombre des contribuables; en effet, la même personne peut être cotisée pour chacun des impôts directs, et même figurer sous plusieurs articles des rôles formés pour l'un de ces impôts dans la même commune ou dans des communes différentes.

Nous allons résumer, par nature d'impôt, les indications fournies par cette statistique.

CONTRIBUTION FONCIÈRE.

(ANNEXE A.)

On sait que le rapport du revenu cadastral à l'impôt foncier varie chaque année de province à province; pour 1864, il flottait entre 0^f.11 $\frac{5642}{10000}$ et 0^f.11 $\frac{0525}{10000}$, et la moyenne pour le royaume était de 0^f.11 $\frac{565}{10000}$; c'est ce dernier chiffre qui a été adopté pour fixer le taux moyen du revenu cadastral, servant de base à chaque groupe de cotisations.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'impôt foncier, qui produit 18,886,136 francs, a été réparti, en 1864, entre 1,083,713 cotisations, soit une moyenne de 17^f.43 par cote; cette moyenne varie de province à province, comme il suit :

Anvers	21 ^f .68		Liège.	15 ^f .74
Brabant.	19.66		Luxembourg	9.95
Flandre occidentale . . .	51.72		Limbourg	6.82
— orientale.	20.45		Namur	12.17
Hainaut.	16.95			

Plus de la moitié de l'impôt (9,496,323 francs ou 50.29 p. %) est supportée par 123,553 cotisations ou 11.40 p. %, payant de 30 à 500 francs, à raison d'un revenu cadastral de 263 à 2,640 francs; la moyenne par cote de cette catégorie est de 76^f.86 pour le royaume. L'autre moitié de l'impôt est répartie de la manière suivante: 953,600 cotisations, ou les 87.99 p. %, sont inférieures à 30 francs, pour un revenu cadastral au-dessous de 263 francs, et ne payent en totalité que 3,602,617 francs, ou moins du tiers de l'impôt (29.66 p. %), soit une moyenne de 3^f.88 par cote; — 6,357 cotisations ou 0.59 p. %, établies sur un revenu de 2,640 à 15,200 francs, et payant de 500 à 1,500 francs, supportent une contribution de 3,283,576 francs ou 17.40 p. %; la moyenne par cote est de 518^f.47; — enfin, 223 cotisations ou 0.02 p. %, basées sur un revenu de 15,200 à 52,800 francs et plus, et payant de 1,500 à 6,000 francs et au delà, participent dans l'impôt pour 501,621 francs ou 2.63 p. %; c'est une moyenne de 2,249^f.42 par cote. Parmi ces 223 cotisations, 8 seulement dépassent 4,000 francs, savoir : 5 sont comprises entre 4,000 et 5,000 francs, d'après un revenu de 33,200 à 44,000 francs; — 1 est de 5,023 francs, d'après un revenu de 44,220 francs, — et 2 sont supérieures à 6,000 fr., à raison d'un revenu de 52,800 francs et plus.

Les 953,600 cotisations inférieures à 30 francs, qui représentent à peu près les $\frac{9}{10}$ des cotes (87.99 p. %), peuvent être décomposées de la manière suivante : 189,987 ou 17.53 p. % du nombre total payent moins de 1 franc, à raison d'un revenu inférieur à 9 francs; leur quote-part s'élève à 85,996 francs ou 0.46 p. % du montant de l'impôt, et la moyenne est de 0^f.45 par cote; — plus de la moitié des cotisations, 594,934 ou 54.90 p. %, sont établies pour une somme inférieure à 5 francs sur un revenu ne dépassant pas 44 francs, et supportent une charge de 1,157,115 francs ou 6.15 p. %; c'est une moyenne de 1^f.94 par cote; — 766,136 cotisations ou les 70.69 p. % payent moins de 10 francs, d'après un revenu inférieur à 88 francs, et fournissent un contingent de 2,374,120 francs ou 12.57 p. % ($\frac{1}{8}$ de l'impôt); moyenne par cote, 3^f.10; — enfin, 187,464 cotisations ou 17.30 p. %, variant de 10 à 30 francs, à raison d'un revenu de 88 à 263 francs, payent à l'État 3,228,497 francs ou 17.09 p. % de l'impôt; c'est une moyenne de 17^f.22 par cote.

En résumé, 1,077,153 cotisations ou les 99.39 p. %, sont inférieures à 300 fr., pour un revenu cadastral au-dessous de 2,640 francs, et payent une somme de 15,098,940 francs ou les $\frac{8}{10}$ de l'impôt (79.95 p. %); la moyenne est de 14^f.02 par cotisation; — le restant de l'impôt, 3,787,197 francs, est supporté par 6,560 cotisations variant de 300 à 6,300 francs, à raison d'un revenu de 2,640 à 56,000 fr., ce qui donne une moyenne de 577^f.31 par cote.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il résulte de ces indications que la moyenne de l'impôt foncier par cote, s'élève comme il suit :

Pour 189,987 cotes de moins de 1 fr., ayant un revenu cadastral infér. à 9 fr. elle est de 0.45					
-- 594,954	-- 5	--	44	--	1.94
- 766,156	-- 10	-	88	--	5.10
--- 955,600	-- 50	---	265	---	5.88
--- 1,049,685	--- 100	---	880	---	10.15
--- 1,077,155	--- 500	---	2,640	---	14.02
-- 487,464 cotes de 10 à 50		---	de 88 à 265	--	17.22
- 125,555 50 à 500		--	265 à 2,640	---	76.86
-- 6,560 500 à 6,500		---	2,640 à 56,000	--	577.51
- 6,557 500 à 1,500		--	2,640 à 15,200	---	518.47
-- 102 1,500 à 2,000		--	15,200 à 17,600	---	4,706. »
- 98 2,000 à 3,000		--	17,600 à 26,400	--	2,416.45
--- 15 3,000 à 4,000		---	26,400 à 53,200	---	5,561.80
--- 5 4,000 à 5,000		---	53,200 à 44,000	---	4,549.60
--- 4 5,000 à 6,000		---	44,000 à 52,800	---	5,024.55
--- 2 6,000 et au delà.		--	52,800 et au delà.	---	6,500.42

On le voit, l'impôt foncier est supporté presque exclusivement par les petits propriétaires, et les grandes fortunes territoriales font exception dans notre pays. Il n'est pas possible d'ailleurs de connaître exactement ni le nombre des propriétaires fonciers, ni le revenu de chacun d'eux; la statistique dressée en 1848 ne peut être consultée qu'avec beaucoup de réserve. Elle renseigne 758,512 propriétaires; le nombre des cotisations étant pendant la même année de 940,666, les propriétaires seraient aux cotisations dans la proportion de 7 à 9. Pour 1864, les cotisations s'élevant à 1,085,715, les propriétaires devraient être au nombre de 850,000 environ. La propriété foncière tend donc à se diviser davantage; ce fait est confirmé par les écritures des mutations cadastrales, qui fournissent les indications suivantes.

Le nombre des parcelles qui, en 1845, était de 5,720,944 réparties entre 914,937 articles de propriétaires, s'élevait en 1865 à 6,210,931 divisées entre 1,097,737 articles; la moyenne est de 6 parcelles par article. En vingt ans, on constate une augmentation de 489,987 parcelles et de 182,800 articles, ou une moyenne, par année, de 24,500 parcelles et de 9,140 articles; d'autre part, le nombre des nouveaux propriétaires s'accroît chaque année dans une proportion plus forte que celui des propriétaires qui disparaissent par suite des mutations; il en est de même pour les parcelles; voici les résultats des 5 dernières années.

PROPRIÉTAIRES			
	Nouveaux.	Supprimés.	Augmentation.
1866	50,790	57,441	15,549
1865	40,481	51,425	9,056
1864	40,051	50,494	9,557
1863	58,508	51,027	7,281
1862	57,501	29,742	7,759
AUGMENTATION MOYENNE. . .			9,220

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	PARCELLES		
	Nouvelles.	Supprimées.	Augmentation.
1866	158,406	128,709	29,597
1865	166,639	140,433	26,206
1864	155,513	127,101	28,412
1865	125,109	98,786	24,523
1862	101,818	79,555	22,265
AUGMENTATION MOYENNE.			26,420

CONTRIBUTION PERSONNELLE.

(ANNEXE B.)

La contribution personnelle qui s'est élevée en 1864 à 10,848,400 francs, au profit de l'État, a été répartie entre 421,051 cotisations, soit une moyenne de 25^f.77 par cote; cette moyenne varie de province à province, comme il suit :

Anvers	29 ^f .68	Liège.	25 ^f .05
Brabant.	59.58	Limbourg	19.62
Flandre occidentale . . .	21.24	Luxembourg	16.15
— orientale.	24.25	Namur	25.42
Hainaut	18.45		

Comme pour le foncier, plus de la moitié de l'impôt personnel (6,011,791 francs ou 55.42 p. $\frac{0}{0}$), est supportée par les cotes de 30 à 300 francs; elles sont au nombre de 85,638 et représentent le $\frac{1}{3}$ (20.34 p. $\frac{0}{0}$) des cotisations; la moyenne par cote de cette catégorie est de 70^f.20. L'autre moitié de l'impôt se subdivise de la manière suivante : 555,702 cotisations ou les $\frac{8}{10}$ (79.25 p. $\frac{0}{0}$) sont inférieures à 30 francs, et payent en totalité 4,056,099 francs, ou un peu plus du $\frac{1}{3}$ de l'impôt (37.20 p. $\frac{0}{0}$); c'est une moyenne de 42^f.10 par cote; — 1,711 cotisations, ou moins de $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ (0.41 p. $\frac{0}{0}$), supportent le surplus de l'impôt, 800,509 francs, représentant seulement 7.38 p. $\frac{0}{0}$, soit une moyenne de 467^f.86 par cote. De ces 1,711 cotisations, 6 seulement dépassent le chiffre de 1,500 francs; — 40 varient de 1,000 à 1,500 francs; — 69 de 800 à 1,000 francs; — 158 de 600 à 800 francs; — 204 de 500 à 600 francs; — 385 de 400 à 500, — et enfin 849 de 300 à 400 francs.

Si l'on décompose les 555,702 cotisations inférieures à 50 francs qui représentent plus des $\frac{2}{3}$ des cotes, on constate que 158,705, ou plus du $\frac{1}{3}$ (37.70 p. $\frac{0}{0}$), restent au-dessous de 10 francs et payent le $\frac{1}{10}$ de l'impôt (10.55 p. $\frac{0}{0}$), soit 1,144,525 francs, donnant une moyenne par cote de 7^f.21, et que 174,997 cotisa-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

tions ou 41.55 p. % varient de 10 à 30 francs, et supportent une contribution de 2,891,577 francs ou 26.65 p. %; moyenne par cote 16^f.52.

En résumé, la moyenne de l'impôt par cote s'élève comme il suit :

Pour 158,705 cotes de moins de	10 fr., elle est de	7 ^f .21
— 333,702 — — — 50 —		12.10
— 556,612 — — — 40 —		15.54
— 404,059 — — — 100 —		19.06
— 419,540 — — — 500 —		25.96
— 174,997 cotes de	10 à 50 —	16.52
— 85,658 — — — 50 à 500 —		70.20
— 1,711 — — — 500 à 2,000 —		467.86
— 849 — — — 500 à 400 —		545.75
— 585 — — — 400 à 500 —		444.60
— 204 — — — 500 à 600 —		545.82
— 158 — — — 600 à 800 —		690.50
— 69 — — — 800 à 1,000 —		884.51
— 40 — — — 1,000 à 1,500 —		1,159.80
— 6 — — — 1,500 à 2,000 —		1,806.53

DROIT DE PATENTE.

(ANNEXE C.)

Pour dresser la statistique du nombre et du montant des cotisations au droit de patente de 1864, celles qui se rapportent aux sociétés anonymes ont été présentées d'une manière distincte; il a paru que la nature spéciale de ces cotisations, qui sont établies presque exclusivement dans le Brabant, où se trouve le siège de ces sociétés, bien que leurs opérations s'étendent à d'autres provinces, ne permettait pas de les faire entrer dans les éléments servant à établir des comparaisons entre la répartition des divers impôts directs.

Quant aux sociétés anonymes cotisées en 1864, elles sont au nombre de 105 et ont rapporté à l'État 730,508 francs ou près de $\frac{1}{6}$ de l'impôt total, qui est de 4,179,229 francs; la moyenne par cote est de 7,092^f.50.

Après cette déduction, il reste un impôt de 3,448,722 francs, réparti entre 504,257 cotisations, ou une moyenne de 11^f.33 par cote; cette moyenne atteint par province, savoir :

Anvers	15 ^f .55	Liège	11 ^f .79
Brabant	14.07	Limbourg	8.51
Flandre occidentale . .	9.80	Luxembourg	7.12
— orientale	11.15	Namur	8.45
Hainaut	9.82		

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La statistique des cotes de la contribution foncière et de la contribution personnelle fait ressortir que plus de la moitié de chacun de ces impôts est payée par les cotisations de 30 à 300 francs; pour le droit de patente, ce sont les cotisations inférieures à 30 francs qui participent à l'impôt dans cette proportion : elles sont au nombre de 283,344 ou 93.13 p. ⁰/₀, et supportent une contribution de 1,947,745 francs qui représente 56.47 p. ⁰/₀; la moyenne par cote est de 6^f.87; l'autre partie de l'impôt se divise comme il suit : 20,471 cotisations ou 6.73 p. ⁰/₀, de 30 à 300 francs, payent 1,313,753 francs ou 38.10 p. ⁰/₀; c'est une moyenne de 64^f.18 par cote; — 442 cotisations, ou 0.14 p. ⁰/₀, variant de 300 à 1,500 francs, contribuent pour une somme de 187,221 francs ou 5.43 p. ⁰/₀; la moyenne est de 423^f.58 par cote. De ces 442 cotisations, 7 seulement sont fixées à une somme dépassant 1,000 francs; — 4 s'élèvent de 800 à 1,000 francs; — 27 de 600 à 800 francs; — 23 de 500 à 600 francs; — 122 de 400 à 500, — et enfin 239 de 300 à 400 francs.

La décomposition des 283,344 cotisations inférieures à 30 francs donne les résultats ci-après : 152,993 ou la moitié du nombre total (50.28 p. ⁰/₀) restent au-dessous de 5 francs et payent 424,311 francs (12.30 p. ⁰/₀), soit une moyenne de 2^f.77 par cote; — 221,957 cotisations ou près des ³/₄ (72.95 p. ⁰/₀) sont inférieures à 10 francs et supportent un impôt de 919,798 francs (26.67 p. ⁰/₀), en moyenne de 4^f.14 par cote; — 61,587 cotisations ou le ¹/₅ (20.18 p. ⁰/₀) varient de 10 à 30 francs et participent dans l'impôt pour 1,027,948 francs ou 29.80 p. ⁰/₀; c'est une moyenne de 16^f.74 par cote.

En résumé, la moyenne du droit de patente par cote s'élève, savoir :

Pour	8,556	cotes de moins de	1 fr.,	elle est de	0 ^f .73
—	152,993	—	5	—	2.77
—	221,957	—	10	—	4.14
—	283,344	—	30	—	6.87
—	289,854	—	40	—	7.88
—	500,828	—	100	—	9.32
—	505,815	—	500	—	10.75
—	68,964	cotes de	5 à 10	—	7.18
—	61,587	—	10 à 50	—	16.74
—	20,471	—	50 à 300	—	64.18
—	442	—	300 à 1,500	—	423.58
—	239	—	500 à 400	—	545.62
—	122	—	400 à 500	—	450.50
—	23	—	500 à 600	—	552.40
—	27	—	600 à 800	—	657.78
—	4	—	800 à 1,000	—	867.25
—	7	—	1,000 à 1,500	—	1,237.89

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DROIT DE DÉBIT DES BOISSONS ALCOOLIQUES.

(ANNEXE D.)

86,702 débits de boissons alcooliques ont été déclarés en 1864; ils ont produit 1,304,865 francs; soit une moyenne de 15^f.05 par cote; la moyenne par province est de :

Anvers	16 ^f 61		Liège.	14 ^f 85
Brabant.	15.77		Limbourg	15.89
Flandre occidentale . .	15.85		Luxembourg	15.99
— orientale.	15.61		Namur	15.40
Hainaut.	14.67			

Sur 86,702 cotisations, 84,438 ou les 97.39 p. % sont inférieures à 30 francs; elles donnent un produit de 1,231,455 francs ou 94.37 p. %; la moyenne par cote est de 14^f.58; la somme restante, 73,410 ou 5.63 p. %, est supportée par 2,264 cotisations ou 2.63 p. %, de 30 à 60 francs *maximum*; moyenne par cote 52^f.42.

En décomposant les 84,438 cotisations, on en trouve : 1,717 (1.98 p. %), établies entre 3 et 5 francs ⁽¹⁾, payant 6,168 francs ou 0.47 p. %; la moyenne est de 3^f.59 par cote; — 3,157 ou 3.62 p. %, de 5 à 10 francs ⁽¹⁾, produisant 23,167 francs ou 1.78 p. %; moyenne par cote 7^f.38; — 79,584 ou 91.79 p. %, de 10 à 30 francs, supportant un impôt de 1,212,120 francs ou 92.12 p. %; c'est une moyenne de 15^f.25.

Il résulte de ces indications que la moyenne de l'impôt s'élève, savoir :

Pour 1,717 cotes de moins de	5 francs à	5 ^f .59
— 4,854 — — —	10 — à	6.05
— 84,438 — — —	50 — à	14.58
— 3,157 cotes de	5 à 10 — à	7.58
— 79,584 — — —	10 à 50 — à	15.25
— 2,264 — — —	50 à 60 — à	52.42
— 1,858 — — —	50 à 40 — à	50. »
— 295 — — —	40 à 50 — à	40. »
— 115 — — —	50 à 60 (max.) à	52.65

(1) On sait que la loi du 1^{er} décembre 1849 fixe le droit annuel au *minimum* de 12 francs; les cotisations inférieures à ce chiffre sont celles qui ont été établies seulement pour 1, 2 ou 3 trimestres.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DROIT DE DÉBIT DES TABACS.

(ANNEXE E.)

Cet impôt a produit, en 1864, 214,437 francs qui ont été répartis entre 26,859 cotisations, variant de 1 à 96 francs (*maximum*); la moyenne pour le royaume est de 7^f.95, et pour chaque province, elle s'élève comme il suit :

Anvers	9 ^f .10		Liège.	7 ^f .06
Brabant	10.28		Limbourg	6.76
Flandre occidentale	7.85		Luxembourg	6.90
— orientale.	8.50		Namur	6.82
Hainaut	7.86			

26,524 cotisations ou les 98.76 p. % sont inférieures à 30 francs, et participent à l'impôt pour 199,125 francs ou 92.86 p. %; la moyenne par cote est de 7^f.51; 335 cotisations ou 1.25 p. %, de 30 à 96 francs (*maximum*), supportent le surplus de l'impôt, 15,312 francs ou 7.14 p. %; la moyenne est de 45^f.71 par cote.

Les 26,524 cotisations se décomposent de la manière suivante : 1,870 cotes ou 6.96 p. % varient de 1 à 5 francs ⁽¹⁾ et payent 6,456 francs ou 3.01 p. %; moyenne par cote 3^f.45; — 21,474 cotes ou 79.95 p. %, de 5 à 10 francs ⁽¹⁾, payent 128,862 francs ou 60.09 p. %; moyenne par cote 6^f.00; — 3,180 cotes ou 11.85 p. %, de 10 à 30 francs, payent 63,806 francs ou 29.76 p. %; moyenne par cote 20^f.06.

Enfin, la moyenne par cote s'élève :

Pour 1,870 cotes de moins de	5 francs à	5 ^f .45
— 25,544 — — —	10 — à	5.80
— 26,524 — — —	50 — à	7.51
— 21,474 cotes de	5 à 10 — à	6. »
— 3,180 — — —	10 à 30 — à	20.06
— 335 — — —	30 à 96 (max.) à	45.71
— 189 — — —	50 à 40 — à	56. »
— 75 — — —	40 à 50 — à	48. »
— 58 — — —	50 à 75 — à	62.28
— 15 — — —	75 à 96 (max.) à	92.80

(¹) Les cotisations qui restent au-dessous du *minimum* de 15 francs, fixé par la loi du 20 décembre 1861, sont établies seulement pour 1, 2 ou 3 trimestres.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

RÉUNION DES CINQ IMPÔTS DIRECTS.

(ANNEXE F.)

Les résultats obtenus pour chaque nature de contribution sont réunis dans le tableau annexe *F*, qui présente ainsi la statistique des cotisations comprises dans les rôles formés en 1864 pour les cinq impôts directs (foncier, personnel, patentes, boissons et tabacs).

Ces impôts ont produit à l'État une somme de 34,702,560 francs ⁽¹⁾, répartie entre 1,922,582 cotisations; c'est une moyenne de 18^f.03 par cote; cette moyenne est, dans chaque province, savoir :

Anvers	22 ^f .52		Liège	16 ^f .61
Brabant	23.19		Limbourg	10.91
Flandre occidentale	23.52		Luxembourg	7.86
— orientale	19.61		Namur	15.11
Hainaut	15.74			

D'après la population au 1^{er} janvier 1864, la moyenne des impôts directs payés à l'État par habitant (abstraction faite du droit de patente des sociétés anonymes) s'élève pour le royaume à 7^f.09, et pour chaque province, savoir :

Anvers	8 ^f .02		Liège	6 ^f .31
Brabant	8.78		Limbourg	5.93
Flandre occidentale	7.03		Luxembourg	4.70
— orientale	6.87		Namur	6.22
Hainaut	6.70			

Près de la moitié (48.73 p. %) des impôts directs (16,910,591 francs), est supportée par les cotisations de 30 à 500 francs, qui sont au nombre de 232,261, et représentent un peu plus de $\frac{1}{3}$ des cotes (12.08 p. %); la moyenne par cote de cette catégorie est de 72^f.81; l'autre moitié des impôts est divisée comme il suit : 1,681,608 cotisations ou 87.46 p. %, sont inférieures à 30 francs, et payent 13,017,042 francs ou un peu plus du $\frac{1}{3}$ des impôts (37.50 p. %); c'est une moyenne de 7^f.74 par cote; — 8,484 cotisations, ou moins de $\frac{1}{2}$ p. % (0.44 p. %), de 300 à 1,500 francs, payent 4,262,468 francs ou près de $\frac{1}{8}$ (12.29 p. %) des impôts; la moyenne par cote est de 502^f.41; — enfin, 229 cotisations (0.02 p. %) de 1,500 à 6,000 francs et plus participent dans les impôts directs pour 512,459 francs ou 1.48 p. %; soit une moyenne de 2,237^f.80 par cote.

La décomposition de 1,681,608 cotisations qui restent au-dessous de 30 francs, fournit les indications suivantes : — 751,514 ou près des $\frac{2}{3}$ des cotes (39.09 p. %) sont inférieures à 5 francs et supportent une charge de 1,594,049 francs ou 4.59 p. % des impôts; moyenne par cote, 2^f.12; — 1,174,996 ou près des $\frac{2}{3}$ des cotes (61.16 p. %) n'atteignent pas 10 francs et payent 4,603,093 francs ou 13.26 p. %

(1) Le montant des impôts directs au profit de l'État pour 1864 s'est réellement élevé à 55,444,505 francs; la différence entre ces deux sommes provient surtout de ce que le droit de patente des sociétés anonymes a été écarté des éléments du travail qui fait l'objet de la présente notice.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

des impôts; moyenne par cote 54.92; — 506,612 ou plus du $\frac{1}{4}$ des cotes (26.50 p. %) varient de 10 à 50 francs, et participent aux impôts pour 8,413,949 francs ou près du $\frac{1}{4}$ (24.24 p. %); c'est une moyenne de 16.61 par cote.

En résumé, sur 1,922,582 cotisations, il en est 1,913,869 ou les 99.54 p. % qui sont inférieures à 500 francs, et supportent une contribution de 29,927,653 francs, ou les 86.23 p. % des impôts directs; la moyenne est de 15.64 par cote; le surplus, soit 4,774,927 francs ou 13.77 p. %, est réparti entre 8,713 cotisations ou près de $\frac{1}{2}$ p. % (0.46 p. %), de 500 à 6,000 francs; la moyenne par cote est de 548.02.

Il résulte de ces indications que la moyenne par cote des impôts directs au profit de l'État perçus en 1864, s'élève comme il suit :

Pour	498,525 cotes (10.51 p. %)	de moins de	1 franc	à	0.46
—	751,514 — (59.09 —)	—	5 —	à	2.12
—	1,174,996 — (61.16 —)	—	10 —	à	3.92
—	1,590,107 — (72.50 —)	—	15 —	à	5.20
—	1,681,608 — (87.46 —)	—	50 —	à	7.74
—	1,745,107 — (90.76 —)	—	40 —	à	8.71
—	1,868,155 — (97.16 —)	—	100 —	à	12.14
—	1,915,869 — (99.54 —)	—	500 —	à	15.64
—	506,612 cotes (26.50 —)	de 10 à	50 —	à	16.61
—	252,261 — (12.08 —)	50 à	500 —	à	72.81
—	8,484 — (0.44 —)	500 à	1,500 —	à	502.41
—	229 — (0.02 —)	1,500 à	6,000 et plus	à	2,257.80
—	108 — (0.01 —)	1,500 à	2,000 —	à	1,711.35
—	98 —	2,000 à	5,000 —	à	2,416.44
—	15 —	5,000 à	4,000 —	à	5,561.80
—	5 —	4,000 à	5,000 —	à	4,549.60
—	1 —	5,000 à	6,000 —	à	5,025. .
—	2 —	6,000 et plus.	. . .	à	6,500.42

Ces chiffres démontrent qu'en Belgique la plus forte partie des impôts directs au profit de l'État est supportée par la classe moyenne, représentée par les cotisations de 50 à 500 francs; elles sont seulement au nombre de 252,261 ou $\frac{1}{5}$ des cotes, et payent à peu près la moitié (48.73 p. %) des impôts; les degrés inférieurs de l'échelle qui comportent les 87.46 p. % des cotisations (un peu plus de $\frac{7}{9}$), ne participent à l'impôt que jusqu'à concurrence de 15,017,042 francs, ou un peu plus de $\frac{1}{5}$; les degrés supérieurs comprennent seulement 8,713 cotisations ou moins de $\frac{1}{2}$ p. % (0.46 p. %), payant 4,774,927 francs ou $\frac{1}{5}$ des impôts.

La part de chaque nature d'impôt dans la somme totale payée à l'État se traduit par les chiffres suivants : La contribution foncière supporte plus de la moitié des contributions directes (18,886,156 francs ou 54.42 p. %), répartis entre 1,085,713 cotisations ou 56.57 p. %; — la contribution personnelle participe pour 10,848,400 francs ou près de $\frac{1}{5}$ (31.26 p. %), divisés entre 421,051 cotisations ou 21.90 p. %; — le droit de patente contribue pour 5,448,722 francs ou 9.94 p. %, avec 504,257 cotes ou 15.82 p. %; — le droit de débit des boissons pour 1,504,865 francs ou 3.76 p. %, divisés entre 86,702 cotes ou 4.51 p. %; — enfin, le débit des tabacs pour 214,457 francs ou 0.62 p. %, avec 26,859 cotes ou 1.40 p. %.

ANNEXE A.



CONTRIBUTION FONCIÈRE

DE 1864.

TABLEAU PRÉSENTANT,

PAR PROVINCE,

LES RÉSULTATS DE LA RÉPARTITION PAR CATÉGORIE DE COTES

ET DE REVENUS CADASTRAUX.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

REVENU cadastral. moyen.	MONTANT des cotisations.	NOMBRE DES COTISATIONS.										
		Anvers.	Brabant.	Fl. occ.	Fl. or.	Hainaut.	Liège.	Limbourg.	Luxemb.	Namur.	TOTAL.	
											Nombre.	Proportion p. 100.
Moins de 9 fr.	Moins de 1 fr.	11,777	21,680	5,654	15,051	21,562	23,986	19,555	41,559	29,405	189,087	17.55
de 9 à 27	de 1 à 5	15,785	47,086	15,124	31,748	47,249	52,065	25,552	23,517	27,495	259,619	23.90
27 à 44	5 à 5	9,045	25,714	10,748	21,771	29,290	15,218	11,145	9,952	12,467	145,528	13.41
44 à 62	5 à 7	5,845	14,995	7,657	15,084	17,855	8,670	6,586	5,550	6,514	88,512	8.16
62 à 88	7 à 10	5,857	11,007	7,970	14,588	16,510	7,677	5,767	4,692	5,642	82,690	7.63
88 à 152	10 à 15	6,556	15,196	9,190	15,555	16,529	7,559	5,584	4,286	4,958	82,611	7.63
152 à 176	15 à 20	4,546	8,028	5,855	9,080	9,455	4,264	2,887	2,255	2,542	48,668	4.40
176 à 220	20 à 25	2,956	5,021	4,152	6,177	6,152	2,954	1,799	1,351	1,565	52,065	2.96
220 à 265	25 à 50	2,555	4,579	5,214	4,555	4,406	2,008	1,285	910	1,050	24,120	2.22
265 à 552	50 à 40	5,167	5,710	4,795	5,957	5,584	2,862	1,529	1,081	1,547	52,052	2.96
552 à 440	40 à 50	2,100	5,877	5,142	5,795	5,125	2,036	848	608	861	20,690	1.91
440 à 660	50 à 75	2,846	5,561	4,550	5,099	4,566	2,887	1,042	750	1,155	28,456	2.62
660 à 880	75 à 100	1,585	5,097	2,552	2,608	2,275	1,590	484	529	589	14,907	1.58
880 à 1,520	100 à 150	1,409	2,908	2,655	2,575	2,077	1,418	455	294	578	14,555	1.32
1,520 à 1,760	150 à 200	645	1,592	1,496	1,191	927	610	186	125	276	6,846	0.65
1,760 à 2,640	200 à 500	547	1,218	1,550	1,099	858	595	180	122	522	6,269	0.58
2,640 à 5,520	500 à 400	240	524	506	425	570	255	85	69	166	2,656	0.24
5,520 à 4,400	400 à 500	102	255	255	197	226	147	45	45	110	1,556	0.15
4,400 à 5,280	500 à 600	78	154	115	100	105	99	24	18	79	772	0.07
5,280 à 7,040	600 à 800	60	159	117	102	142	97	51	25	98	809	0.08
7,040 à 8,800	800 à 1,000	19	85	51	51	60	41	14	14	68	401	0.04
8,800 à 15,200	1,000 à 1,500	26	62	59	45	85	59	14	17	60	585	0.05
15,200 à 17,600	1,500 à 2,000	4	21	9	11	55	10	2	5	9	102	0.01
17,600 à 26,400	2,000 à 5,000	6	14	5	6	28	9	4	7	19	98	
26,400 à 55,200	5,000 à 4,000	"	5	2	"	6	2	"	1	1	15	
55,200 à 44,000	4,000 à 5,000	"	5	"	1	"	1	"	"	"	5	0.01
44,000 à 52,800	5,000 à 6,000	"	1	"	"	"	"	"	"	"	1	
52,800 et plus	6,000 et plus	"	"	"	"	1	1	"	"	"	2	
TOTAUX.		75,114	179,106	89,079	154,659	189,550	118,906	82,475	67,492	97,572	1,085,715	100 "

MOYENNE PAR COTE. 1

NOTE PRÉLIMINAIRE.

MONTANT DE L'IMPÔT FONCIER AU PROFIT DE L'ÉTAT.										
Anvers.	Brabant.	Fl. occident.	Fl. orient.	Hainaut.	Liège.	Limbourg.	Luxemb.	Namur.	TOTAL.	
									Somme.	Proportion p. 0/0
4,573 98	11,991 45	2,908 96	7,434 74	11,015 79	11,584 49	9,574 45	14,850 81	12,060 94	85,995 57	0.46
27,011 79	91,559 57	25,974 86	62,165 92	95,976 56	60,621 84	45,817 80	45,050 28	52,052 81	500,009 05	2.65
55,927 22	100,567 09	42,951 65	86,401 92	115,353 46	59,562 50	45,581 26	58,684 40	48,520 92	571,110 20	3.02
54,708 60	88,866 51	45,597 57	89,650 50	105,815 15	51,386 55	57,766 84	52,761 50	58,515 09	524,995 89	2.78
49,100 54	117,227 65	67,089 40	122,176 95	138,065 11	64,160 94	48,088 17	59,177 48	46,862 61	692,008 85	3.66
81,554 47	161,554 70	112,579 91	187,729 45	199,548 51	89,505 82	65,855 24	52,521 01	60,272 77	1,010,439 08	5.55
75,556 97	159,425 69	101,228 81	157,120 15	165,407 24	75,528 75	49,795 09	58,479 61	45,825 95	842,544 22	4.46
66,176 15	111,757 51	92,612 69	157,824 71	157,019 14	65,285 40	40,101 1	50,179 78	54,967 79	715,955 55	3.79
65,896 18	119,718 60	87,845 55	124,028 78	120,500 22	54,916 64	55,151 89	24,894 01	28,790 09	659,759 94	3.49
110,244 46	198,875 56	166,072 70	206,451 04	192,908 82	98,875 52	52,852 46	56,907 24	46,564 12	1,109,711 72	5.88
94,054 78	175,422 08	140,575 54	169,511 26	152,424 59	90,889 78	57,756 78	27,144 55	58,508 19	925,864 95	4.89
172,625 41	540,141 67	278,205 72	510,858 41	277,051 83	176,151 52	62,694 28	45,516 56	70,069 89	1,755,275 51	9.18
117,997 17	268,052 58	219,859 57	226,465 54	195,585 68	156,820 05	41,768 58	28,464 76	50,666 67	1,285,056 20	6.81
171,922 96	555,220 11	521,559 15	511,951 51	254,582 26	176,295 51	51,156 18	55,494 05	71,505 77	1,749,245 08	9.26
111,169 55	240,787 55	257,854 68	204,167 48	158,020 46	104,971 84	52,250 61	21,550 89	47,596 21	1,178,129 05	6.24
155,402 18	294,246 10	520,954 40	264,718 75	207,515 57	145,154 50	45,492 92	50,042 05	78,915 85	1,516,442 52	8.05
82,995 78	179,970 96	175,545 25	144,052 46	126,848 52	87,495 72	28,959 51	25,987 87	57,954 56	905,744 21	4.80
45,444 51	104,247 76	102,984 98	87,659 28	101,647 66	65,276 11	19,298 75	19,221 06	48,850 95	594,591 04	3.15
41,956 78	84,255 44	62,904 25	54,299 60	57,637 50	54,002 17	15,062 56	9,742 75	42,865 20	420,704 11	2.25
40,518 86	95,755 58	79,198 51	69,818 75	97,859 46	67,552 54	21,552 69	16,111 69	68,810 14	557,116 02	2.95
16,609 20	75,577 62	45,050 98	45,218 25	55,848 91	56,549 87	12,555 15	12,541 02	59,705 76	355,425 74	1.88
20,402 24	74,458 59	46,507 67	50,684 18	97,488 59	45,869 72	16,257 45	19,571 58	71,977 21	451,996 81	2.59
6,486 62	55,469 24	15,126 28	19,359 65	56,560 14	16,441 25	5,292 27	5,245 77	16,548 1	174,009 18	0.92
15,516 79	52,168 06	10,756 90	15,978 46	67,552 16	25,588 65	10,152 68	16,144 59	45,152 56	256,810 65	1.25
"	10,007 06	6,575 58	"	19,871 94	6,815 20	"	3,227 16	5,950 55	50,427 29	0.27
"	15,715 17	"	4,587 27	"	4,646 05	"	"	"	22,748 49	0.12
"	5,024 55	"	"	"	"	"	"	"	5,024 55	0.05
"	"	"	"	6,556 51	6,064 55	"	"	"	12,600 84	0.06
1,628,671 17	5,521,401 59	2,825,841 50	5,159,910 79	5,208,658 64	1,871,688 82	820,450 15	664,601 65	1,184,822 18	18,886,156 47	100 "
21 68	19 66	51 72	20 45	16 95	15 74	9 95	6 82	12 17	17 45	

(cvi)

ANNEXE **B.**



CONTRIBUTION PERSONNELLE

DE 1864.

NOMBRE ET MONTANT

DES

COTISATIONS PAR CATÉGORIES DE COTES.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

MONTANT DES COTISATIONS.	NOMBRE DES COTISATIONS.										
	Anvers.	Brabant.	Fl. occ.	Fl. or.	Hainaut.	Liège.	Limbourg.	Luxemb.	Namur.	TOTAL.	
										Nombre.	Proportion p 100.
Moins de . . 7 francs. . .	6,555	15,214	7,551	7,080	11,544	8,578	1,558	800	1,525	59,811	14.21
De 7 à 10 " . . .	12,908	15,560	11,007	10,858	25,027	7,556	5,619	5,508	5,291	98,804	25.49
" 10 à 15 " . . .	9,999	9,280	15,541	16,845	17,692	7,812	2,555	5,775	4,489	85,586	20.55
" 15 à 20 " . . .	4,851	5,452	8,818	8,660	8,497	4,692	1,121	1,178	2,557	45,570	10.82
" 20 à 25 " . . .	2,798	3,587	5,799	5,512	4,545	2,556	594	446	1,027	26,664	6.52
" 25 à 50 " . . .	1,881	2,642	5,585	5,526	2,694	1,782	475	264	750	17,177	4.08
" 50 à 40 " . . .	2,668	4,727	5,545	5,885	5,575	2,647	652	546	1,065	22,910	5.44
" 40 à 50 " . . .	2,056	5,807	2,577	2,779	2,157	1,742	422	188	705	16,211	5.85
" 50 à 75 " . . .	5,182	6,107	2,551	5,595	2,526	2,145	406	216	790	21,096	5.01
" 75 à 100 " . . .	1,629	5,418	865	1,462	1,029	1,152	155	90	562	10,140	2.41
" 100 à 150 " . . .	1,491	5,415	615	1,507	720	920	104	79	525	9,002	2.14
" 150 à 200 " . . .	662	1,601	212	490	202	559	42	17	117	5,751	0.89
" 200 à 500 " . . .	458	1,095	126	521	194	215	52	11	78	2,528	0.60
" 500 à 400 " . . .	156	541	44	151	60	66	8	5	55	849	0.20
" 400 à 500 " . . .	65	207	8	46	22	26	"	1	10	585	0.09
" 500 à 600 " . . .	41	101	8	24	2	20	1	"	7	204	0.05
" 600 à 800 " . . .	55	95	5	6	5	7	2	"	9	158	0.04
" 800 à 1,000 " . . .	9	47	1	4	5	4	"	"	1	69	0.02
" 1,000 à 1,500 " . . .	5	55	"	2	"	"	"	"	"	40	0.01
" 1,500 à 2,000 " . . .	"	6	"	"	"	"	"	"	"	6	"
TOTAL.	51,185	74,575	60,050	71,925	80,152	42,357	11,550	10,724	18,899	421,051	100 "

MOYENNE PAR COTE.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

MONTANT DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE, AU PROFIT DE L'ÉTAT.										
Anvers.	Brabant.	Fl. occident.	Fl. orient.	Hainaut.	Liège.	Limbourg.	Luxemb.	Namur.	TOTAL.	
									Somme	Proportion p. 100
55,035 98	81,882 00	34,559 78	40,035 00	67,704 54	58,459 98	8,481 49	4,098 51	9,508 94	318,545 94	2.95
107,925 41	110,977 41	92,738 84	141,704 93	206,977 01	65,555 88	50,018 78	27,023 90	44,056 59	826,178 75	7.62
121,285 24	113,027 79	163,890 66	204,505 28	214,797 04	95,699 90	28,544 99	45,452 94	54,709 74	1,041,915 58	9.60
85,250 01	95,776 22	152,861 61	149,460 80	146,160 46	80,565 78	19,559 22	19,965 60	59,870 28	785,249 98	7.24
62,577 11	80,528 80	129,199 52	118,291 78	101,454 98	57,115 19	15,242 26	9,949 45	22,887 51	595,224 69	5.49
51,491 46	72,107 21	92,256 78	90,985 59	75,499 76	48,700 03	15,065 "	7,195 59	19,895 50	469,188 52	4.32
92,795 91	164,588 19	122,555 69	154,618 86	116,809 51	91,566 81	22,545 28	11,952 67	56,866 18	795,866 10	7.31
90,985 04	170,565 85	105,969 11	124,489 68	95,884 47	77,642 01	18,856 62	8,586 35	51,517 22	725,876 95	6.67
195,705 07	575,618 28	140,159 74	204,961 35	152,010 65	151,128 75	24,242 19	15,190 59	48,504 44	1,281,289 84	11.81
159,735 74	294,165 58	74,519 07	124,801 55	87,867 05	99,574 55	11,721 02	7,600 80	29,897 27	869,482 59	8.02
179,486 22	419,799 55	75,906 25	159,455 20	87,224 55	110,504 55	12,858 74	9,498 28	59,608 50	1,092,519 80	10.07
112,625 04	275,029 96	56,085 15	85,197 97	44,915 57	57,597 09	7,128 24	2,905 50	19,995 09	641,477 19	5.92
111,497 01	262,978 59	50,484 07	76,551 60	46,755 "	52,470 02	7,661 04	2,658 10	18,445 01	609,478 44	5.62
52,884 67	117,751 90	14,958 05	46,549 15	20,757 94	22,819 57	2,752 25	1,750 95	11,844 97	291,849 21	2.69
29,255 29	92,154 64	5,461 62	20,086 61	10,295 86	11,526 56	"	404 56	4,050 75	171,175 69	1.58
22,488 22	55,401 98	4,218 22	12,924 22	1,049 09	10,719 59	550 82	"	5,608 57	110,940 51	1.02
22,765 87	66,088 96	2,174 64	5,850 91	2,017 51	4,691 57	1,281 87	"	6,227 70	109,098 85	1.01
7,850 84	41,897 77	804 52	5,591 80	2,550 55	5,474 07	"	"	868 49	61,017 84	0.56
5,714 26	59,725 26	"	2,155 56	"	"	"	"	"	45,591 08	0.42
"	10,858 29	"	"	"	"	"	"	"	10,858 29	0.10
1,519,510 59	2,956,482 56	1,274,570 50	1,745,989 66	1,478,681 72	1,057,590 08	222,245 79	175,190 95	442,558 55	10,848,599 60	100 "
29 68	59 58	21 24	24 25	18 45	25 05	19 62	16 15	25 42	25 77	

ANNEXE C.



DROIT DE PATENTE

DE 1864.

NOMBRE ET MONTANT

DES

COTISATIONS PAR CATÉGORIES DE COTES.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

MONTANT DES COTISATIONS.	NOMBRE DE COTISATIONS.										
	Anvers.	Brabant.	Fl. occ.	Fl. or.	Hainaut.	Liège.	Limbourg.	Luxemb.	Namur.	TOTAL.	
										Nombre.	Proportion p. 100.
Moins de . . 1 francs. .	805	9,095	882	957	1,454	1,097	107	545	468	8,556	2.74
De 1 à 3 " . . .	6,567	9,186	9,121	10,955	15,014	9,827	2,413	5,710	4,472	69,252	22.76
" 3 à 5 " . . .	6,634	11,058	7,811	10,092	20,040	8,235	2,884	2,574	6,277	75,405	24.78
" 5 à 7 " . . .	5,955	7,091	4,492	5,616	7,482	5,172	1,227	1,157	2,455	58,627	12.70
" 7 à 10 " . . .	5,588	4,488	4,585	4,957	6,255	5,006	1,045	851	1,784	50,537	9.97
" 10 à 15 " . . .	5,804	5,060	5,780	5,596	5,063	5,515	815	655	1,594	50,401	10.02
" 15 à 20 " . . .	1,219	1,421	1,450	1,751	5,490	1,350	458	295	620	14,205	4.67
" 20 à 25 " . . .	1,611	2,261	994	1,687	1,501	1,401	251	214	489	10,459	5.43
" 25 à 50 " . . .	1,024	1,550	551	1,081	841	659	162	95	511	6,254	2.06
" 50 à 40 " . . .	819	1,095	782	1,074	1,525	799	184	125	507	6,510	2.14
" 40 à 50 " . . .	685	1,014	456	719	850	427	68	57	167	4,445	1.46
" 50 à 75 " . . .	675	1,045	551	812	725	645	91	95	215	4,876	1.61
" 75 à 100 " . . .	258	411	150	271	202	271	25	16	55	1,655	0.54
" 100 à 150 " . . .	509	576	118	181	174	241	15	19	49	1,680	0.55
" 150 à 200 " . . .	224	261	59	75	52	91	5	2	15	760	0.25
" 200 à 500 " . . .	159	147	55	57	50	88	4	2	7	547	0.18
" 500 à 400 " . . .	65	72	7	29	24	49	8	2	5	259	0.08
" 400 à 500 " . . .	15	57	2	12	12	20	2	1	1	122	0.04
" 500 à 600 " . . .	1	7	1	2	5	7	"	"	2	25	0.01
" 600 à 800 " . . .	2	10	"	2	4	5	"	"	4	27	0.01
" 800 à 1,000 " . . .	"	"	"	"	4	"	"	"	"	4	"
" 1,000 à 1,500 " . . .	"	"	"	"	7	"	"	"	"	7	"
TOTAUX	52,727	48,687	55,572	45,892	65,161	57,101	9,828	10,018	19,271	504,257	100 "
MOYENNE PAR COTE											

MOYENNE PAR COTE

SOCIÉTÉS

De 800 à 1,000 francs. .	5	4	"	1	"	5	"	"	"	15	"
" 1,000 à 1,500 " . . .	1	4	"	"	"	5	"	"	1	9	"
" 1,500 à 2,000 " . . .	"	6	"	"	8	2	"	"	"	16	"
" 2,000 à 3,000 " . . .	2	5	"	1	1	1	"	"	1	9	"
" 3,000 à 4,000 " . . .	"	6	1	"	2	5	"	"	1	15	"
" 4,000 à 5,000 " . . .	1	5	"	"	2	2	"	"	2	10	"
" 5,000 à 6,000 " . . .	"	5	"	"	1	"	"	"	"	6	"
" 6,000 et plus	"	12	1	4	5	4	"	"	1	25	"
TOTAUX	9	45	2	6	17	20	"	"	6	105	"

NOTE PRÉLIMINAIRE.

MONTANT DU DROIT DE PATENTE, AU PROFIT DE L'ÉTAT.										
Anvers.	Brabant.	Fl. occident.	Fl. orient.	Hainaut.	Liège.	Limbourg.	Luxemb.	Namur.	TOTAL.	
									Somme.	Proportion p. 100.
642 87	1,331 34	644 50	675 95	1,114 10	821 65	153 07	238 99	508 14	6,228 57	0.18
12,778 29	17,322 20	17,322 95	20,775 72	24,502 47	18,251 17	4,610 74	6,706 02	8,549 64	150,397 20	5.78
25,565 02	41,748 58	29,950 05	38,591 21	76,549 86	31,115 32	11,115 04	9,426 01	24,025 37	287,685 34	8.34
23,182 40	42,592 62	26,619 95	53,475 79	44,881 19	30,504 26	7,483 90	7,190 55	14,563 39	230,525 89	6.68
31,021 57	59,547 86	38,258 67	45,144 02	54,482 76	26,531 31	9,055 96	7,446 56	15,625 54	265,162 85	7.69
46,699 18	63,175 85	40,742 65	68,855 45	70,800 80	42,185 60	9,967 96	8,218 28	19,859 53	376,481 08	10.92
20,965 69	23,869 10	24,405 40	29,416 71	94,269 75	26,550 56	7,426 55	5,109 53	10,559 63	242,564 72	7.03
36,385 51	49,750 89	22,195 65	37,500 59	53,145 11	51,515 73	5,576 06	4,859 75	10,840 59	231,745 44	6.72
29,150 02	44,584 87	15,032 51	50,564 12	25,615 75	18,504 "	4,465 46	2,740 18	8,725 64	177,158 56	5.15
28,027 42	38,065 26	26,984 38	37,147 99	45,510 57	28,515 65	6,143 56	4,535 16	10,692 10	225,420 07	6.54
29,456 60	45,655 95	26,564 97	51,278 74	57,652 65	19,575 87	5,010 17	2,845 60	7,505 78	195,504 55	5.66
40,074 58	61,920 22	35,589 52	50,085 05	45,476 74	59,616 79	5,458 66	5,990 15	12,853 77	205,045 28	8.49
21,626 19	54,657 23	15,154 06	25,690 75	17,816 46	21,450 13	2,007 91	1,602 77	4,620 05	145,585 53	4.16
57,887 07	44,628 84	14,521 21	21,875 19	21,596 48	20,791 28	1,496 43	2,452 56	5,946 65	199,995 54	5.79
55,148 85	42,271 58	6,810 15	12,756 42	9,074 86	15,707 59	874 50	516 80	2,256 96	125,197 47	5.65
58,852 77	54,579 12	7,912 74	15,545 76	11,926 67	21,405 87	1,052 90	487 50	1,685 86	151,206 99	5.85
22,806 51	24,906 55	2,509 54	10,255 16	8,014 50	16,664 91	2,869 90	690 25	1,001 "	89,516 12	2.59
6,786 52	25,750 10	884 18	5,765 78	5,300 14	8,702 20	882 20	405 26	419 10	54,961 28	1.39
575 50	5,987 62	561 "	1,150 47	1,625 94	5,756 58	"	"	1,065 90	12,702 81	0.37
1,465 71	6,715 47	"	1,211 "	2,872 61	5,459 04	"	"	2,044 90	17,766 75	0.52
"	"	"	"	5,468 91	"	"	"	"	5,468 91	0 10
"	"	"	"	8,805 22	"	"	"	"	8,805 22	0 26
508,857 51	684,817 25	548,469 46	511,525 65	640,191 52	457,252 27	85,605 67	71,259 10	162,765 54	5,448,721 75	100 .
15 55	14 07	9 80	11 15	9 82	11 79	8 51	7 12	8 45	11 55	

ANONYMES.

4,558 27	5,550 96	"	842 04	"	4,216 79	"	"	"	13,148 06
1,165 50	5,556 47	"	"	"	5,846 55	"	"	1,270 09	11,658 41
"	10,485 18	"	"	15,754 55	5,601 76	"	"	"	27,859 27
4,572 14	7,129 02	"	2,244 45	2,465 70	2,907 28	"	"	2,817 11	21,955 70
"	19,502 65	5,668 28	"	6,798 "	9,155 69	"	"	3,505 35	42,425 97
4,558 42	15,645 71	"	"	9,502 59	11,021 65	"	"	8,456 14	46,804 51
"	26,675 84	"	"	5,051 50	"	"	"	"	51,727 14
"	357,025 82	10,041 51	59,417 48	40,989 94	76,711 56	"	"	10,804 54	554,990 65
14,414 15	445,569 65	15,709 70	42,505 97	78,419 66	111,459 08	"	"	26,651 25	750,507 51

(cxiv)

ANNEXE D.



DROIT DE DÉBIT EN DÉTAIL DES BOISSONS ALCOOLIQUES

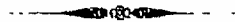
DE 1864.



NOMBRE ET MONTANT

DES

COTISATIONS PAR CATÉGORIES DE COTES.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

MONTANT DES COTISATIONS.	NOMBRE DE COTISATIONS.										
	Anvers.	Brabant.	Fl. occ.	Fl. or.*	Hainaut.	Liège.	Limbourg.	Luxemb.	Namur.	TOTAL.	
										Nombre.	Proportion p. o/o
De 3 à 5 francs.. . . .	127	232	97	191	417	287	60	88	189	1,717	1.98
» 5 à 7 "	47	114	25	58	75	172	28	47	114	680	0.79
» 7 à 10 "	96	278	146	257	539	605	154	128	254	2,457	2.83
» 10 à 15 "	525	1,766	760	1,100	3,145	2,940	1,654	1,123	3,236	15,647	18.04
» 15 à 20 "	5,465	6,750	5,729	7,159	14,608	7,497	1,895	1,855	3,490	52,424	60.47
» 20 à 25 "	1,476	2,504	1,266	1,867	1,459	2,097	257	328	279	11,515	15.28
* 25 à 50 "	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
» 50 à 40 "	525	576	257	298	245	275	24	59	59	1,858	2.14
» 40 à 50 "	55	72	52	25	55	46	1	"	11	295	0.34
» 50 à 60 " (maxim)	16	21	21	15	11	18	"	"	8	115	0.13
TOTAL.	6,132	12,116	8,535	10,968	20,550	15,957	5,460	5,606	7,620	86,702	100 "

MOYENNE PAR COTE

NOTE PRÉLIMINAIRE.

MONTANT DU DROIT DE DÉBIT EN DÉTAIL DES BOISSONS ALCOOLIQUES.										
Anvers.	Brabant.	Fl. occident.	Fl. orient.	Rhinaut.	Liège.	Limbourg.	Luxemb.	Namur.	TOTAL.	
									Soumées.	Proportion p. 100.
465 75	897 »	358 50	701 25	1,351 50	1,033 75	245 75	297 »	637 50	6,168 »	0.47
240 »	634 »	136 »	505 »	458 »	970 »	168 »	282 »	684 »	5,857 »	0.50
742 50	2,169 »	1,134 »	1,960 50	4,171 50	4,759 50	1,218 »	1,062 »	2,092 50	19,309 50	1.48
6,120 »	20,851 75	8,921 75	12,910 75	57,503 25	54,712 25	12,527 50	13,590 50	58,732 75	183,470 50	14.22
51,975 »	100,950 »	85,935 »	107,385 »	219,120 »	112,133 »	28,595 »	27,795 »	52,550 »	786,560 »	60.23
29,522 50	50,087 50	25,522 50	37,340 »	29,292 50	41,943 »	4,740 »	6,460 »	3,580 »	250,290 »	17.65
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
9,750 »	11,280 »	7,110 »	8,940 »	7,550 »	8,230 »	720 »	1,170 »	1,170 »	55,740 »	4.27
2,200 »	2,880 »	2,080 »	920 »	1,520 »	1,840 »	40 »	»	440 »	11,720 »	0.90
860 »	1,530 »	1,090 »	770 »	530 »	930 »	»	»	400 »	5,950 »	0.46
101,875 75	191,079 25	132,087 75	171,252 50	501,076 75	206,917 50	48,052 25	50,456 50	102,086 75	1,504,865 »	100 »
16 61	15 77	15 85	15 61	14 67	14 83	15 89	15 99	15 40	15 05	

(CXVIII)

ANNEXE E.



DROIT DE DÉBIT DE TABACS ET DE CIGARES

DE 1864.

NOMBRE ET MONTANT

DES

COTISATIONS PAR CATÉGORIES DE COTES.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

MONTANT DES COTISATIONS.	NOMBRE DES COTISATIONS.										
	Anvers.	Brabant.	Fl. occ.	Fl. or.	Hainaut.	Liège.	Limbourg.	Luxemb.	Namur.	TOTAL.	
										Nombre.	Proportion p. 100.
De 1 à 5 francs . . .	19	37	55	29	69	75	8	25	52	345	1.28
„ 5 à 5 „ . . .	86	162	124	115	291	545	111	109	184	1,525	5.68
„ 5 à 7 „ . . .	2,558	2,289	2,162	2,224	5,581	4,188	1,277	1,511	2,089	21,459	79.90
„ 7 à 10 „ . . .	•	5	2	•	4	4	•	•	2	15	0.05
„ 10 à 15 „ . . .	49	48	92	62	211	190	15	52	57	776	2.89
„ 15 à 20 „ . . .	19	50	56	51	64	72	6	10	9	277	1.05
„ 20 à 25 „ . . .	594	441	189	505	570	211	49	74	94	2,125	7.95
„ 25 à 50 „ . . .	•	2	•	•	•	•	•	•	•	2	•
„ 50 à 40 „ . . .	25	48	22	21	52	35	5	5	10	189	0.70
„ 40 à 50 „ . . .	15	22	9	7	7	10	2	•	5	75	0.27
„ 50 à 75 „ . . .	6	55	5	5	4	•	2	•	5	58	0.22
„ 75 à 96 (maximum).	5	11	•	•	•	•	•	•	1	15	0.05
TOTAUX. . .	2,950	5,128	2,672	2,795	4,655	5,118	1,475	1,584	2,504	26,859	100 •

MOYENNE PAR COTE.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

MONTANT DU DROIT DE DÉBIT DE TABACS ET CIGARES.										
Anvers.	Brabant.	Fl. occident.	Fl. orient.	Hainaut.	Liège.	Limbourg.	Luxemb.	Namur.	TOTAL.	
									Sommes.	Proportion p. ‰
28 50	55 50	31 50	43 50	106 50	110 50	12 "	57 50	78 "	525 50	0.24
535 "	624 "	471 "	421 50	1,157 "	1,342 50	471 "	455 50	699 "	5,952 50	2.77
14,027 "	15,751 "	12,071 "	15,545 "	21,484 "	25,125 "	7,662 "	7,865 "	12,555 "	128,744 "	60.04
"	27 "	15 "	"	51 50	50 "	"	"	15 "	118 50	0.05
556 "	546 "	951 25	670 "	2,171 25	1,940 "	156 "	554 "	586 "	8,090 50	5.77
559 "	557 "	576 "	546 "	1,086 "	1,161 "	96 "	171 "	150 "	4,662 "	2.17
9,456 "	10,584 "	4,556 "	7,272 "	8,880 "	5,064 "	1,176 "	1,776 "	2,256 "	51,000 "	25.79
"	54 "	"	"	"	"	"	"	"	54 "	0.03
828 "	1,728 "	792 "	756 "	1,152 "	900 "	180 "	108 "	560 "	6,804 "	5.17
624 "	1,056 "	452 "	556 "	556 "	480 "	96 "	"	144 "	5,504 "	1.65
408 "	2,172 "	180 "	512 "	240 "	"	120 "	"	180 "	5,612 "	1.69
276 "	1,052 "	"	"	"	"	"	"	84 "	1,592 "	0.65
26,855 50	52,149 50	20,975 75	25,700 "	56,624 25	56,155 "	9,969 "	10,925 "	17,085 "	214,457 "	100 "
9 10	10 28	7 85	8 50	7 86	7 06	6 76	6 90	6 82	7 95	"

$$(C \times X \times U)$$

ANNEXE F.

STATISTIQUE DES IMPOTS

EN 1864.

NOMBRE ET MONTANT

DES

COTISATIONS COMPRISES DANS LES ROLES

DES CINQ IMPÔTS DIRECTS.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

MONTANT DES COTISATIONS.	NOMBRE DES COTISATIONS.										
	Anvers.	Brabant.	Fl. occ.	Fl. or.	Hainaut.	Liège.	Limbourg.	Luxemb.	Namur.	TOTAL.	
										Nombre.	Proportion p. 100
Moins de 1 franc . .	12,612	23,773	6,516	13,988	23,016	27,085	10,552	41,882	29,871	198,523	10.51
De 1 à 5 francs . .	20,371	56,509	22,278	42,710	60,332	41,965	25,973	27,261	32,010	329,216	17.13
" 5 à 5 " . .	15,912	57,166	18,780	32,167	50,038	24,085	14,207	12,503	19,117	223,975	11.65
" 5 à 7 " . .	18,518	59,751	21,887	50,062	40,315	26,780	10,276	8,848	12,675	209,089	10.87
" 7 à 10 " . .	22,429	52,156	23,308	56,610	48,515	18,828	10,585	8,979	12,975	214,393	11.20
" 10 à 15 " . .	20,933	29,336	27,172	38,934	43,038	21,814	9,621	9,889	14,534	215,111	11.14
" 15 à 20 " . .	13,880	21,641	21,848	26,661	58,121	18,075	6,349	5,569	8,998	161,142	8.38
" 20 à 25 " . .	9,265	15,814	12,580	15,546	14,007	9,199	2,950	2,415	5,432	82,806	4.31
" 25 à 30 " . .	5,240	8,575	7,128	8,940	7,941	4,449	1,022	1,269	2,091	47,555	2.47
" 30 à 40 " . .	7,002	11,936	9,581	11,253	10,561	6,608	2,594	1,594	2,768	65,499	3.50
" 40 à 50 " . .	4,889	8,792	6,056	7,521	6,472	4,261	1,341	853	1,745	41,710	2.17
" 50 à 75 " . .	6,725	12,770	7,436	9,536	7,852	5,691	1,541	1,059	2,171	54,599	2.84
" 75 à 100 " . .	5,275	6,937	5,565	4,541	5,506	5,015	642	453	1,005	26,717	1.39
" 100 à 150 " . .	5,409	6,727	5,564	4,061	2,971	2,609	550	392	952	25,035	1.31
" 150 à 200 " . .	1,551	3,251	1,747	1,765	1,241	1,040	233	142	406	11,557	0.59
" 200 à 300 " . .	1,164	2,458	1,489	1,477	1,102	896	216	155	407	9,544	0.48
" 300 à 400 " . .	461	937	537	586	454	570	99	76	204	5,744	0.19
" 400 à 500 " . .	182	499	245	235	260	193	45	45	121	1,845	0.09
" 500 à 600 " . .	120	262	124	126	110	126	25	18	88	999	0.05
" 600 à 800 " . .	95	244	120	110	149	109	53	23	111	994	0.05
" 800 à 1,000 " . .	28	150	52	55	67	45	14	14	69	474	0.05
" 1,000 à 1,500 " . .	29	97	59	45	90	59	14	17	60	450	0.05
" 1,500 à 2,000 " . .	4	27	9	11	55	10	2	3	9	108	0.01
" 2,000 à 3,000 " . .	6	14	5	6	28	9	4	7	19	98	
" 3,000 à 4,000 " . .	"	5	2	"	6	2	"	1	1	15	
" 4,000 à 5,000 " . .	"	5	"	1	"	1	"	"	"	5	0.01
" 5,000 à 6,000 " . .	"	1	"	"	"	"	"	"	"	1	
" 6,000 et plus . .	"	"	"	"	1	1	"	"	"	2	
TOTAL . .	168,106	517,610	195,686	286,217	360,006	217,299	108,568	125,424	145,666	1,922,582	100
MOYENNE PAR COTE											

RÉSUMÉ PAR NATURE

Contribution foncière . .	75,114	179,106	89,079	134,639	189,550	118,906	82,475	97,492	97,572	1,085,713	56.57
Id personnelle . .	51,185	74,575	60,050	71,925	80,152	42,237	11,550	10,724	18,899	421,031	21.99
Droit de patente . .	52,727	48,687	55,572	45,892	65,161	57,101	9,828	10,018	19,271	304,237	15.82
Débit de boissons . .	6,152	12,116	8,555	10,968	20,550	15,957	5,460	5,606	7,620	86,702	4.51
Débit de tabacs . .	2,950	3,128	2,672	2,795	4,633	5,118	1,475	1,584	2,504	26,859	1.40
TOTAL . .	168,106	517,610	195,686	286,217	360,006	217,299	108,568	125,424	145,666	1,922,582	100

NOTE PRÉLIMINAIRE.

MONTANT DES IMPÔTS AU PROFIT DE L'ÉTAT, EN 1864.										
Anvers.	Brabant.	Fl. occident.	Fl. orient.	Hainaut.	Liège.	Limbourg.	Luxemb.	Namur.	TOTAL.	
									Somme.	Proportion p. 100.
5,217 "	13,542 "	3,533 "	8,129 "	12,130 "	12,406 "	9,727 "	13,090 "	12,429 "	92,225 "	0.26
59,819 "	108,756 "	45,350 "	82,981 "	118,584 "	78,964 "	48,441 "	49,794 "	60,461 "	650,950 "	1.82
62,091 "	143,637 "	75,712 "	125,915 "	194,752 "	92,856 "	55,210 "	48,841 "	75,882 "	870,896 "	2.51
105,193 "	227,700 "	119,915 "	176,807 "	249,552 "	146,126 "	61,362 "	52,797 "	75,802 "	1,206,265 "	3.48
188,849 "	269,949 "	199,256 "	308,987 "	403,728 "	139,090 "	88,579 "	75,509 "	109,252 "	1,802,779 "	5.19
256,174 "	358,935 "	352,887 "	474,668 "	521,640 "	264,044 "	117,050 "	119,916 "	174,141 "	2,622,415 "	7.56
252,067 "	358,558 "	365,003 "	445,925 "	624,045 "	291,262 "	105,049 "	91,520 "	146,754 "	2,661,181 "	7.67
204,117 "	502,700 "	275,865 "	358,229 "	509,799 "	200,921 "	64,851 "	55,205 "	76,552 "	1,824,212 "	5.25
144,517 "	256,265 "	195,153 "	245,576 "	217,616 "	122,121 "	52,678 "	54,828 "	57,407 "	1,506,141 "	4.76
241,645 "	414,537 "	323,515 "	587,894 "	565,722 "	227,706 "	82,420 "	54,655 "	95,652 "	2,191,542 "	6.52
217,501 "	391,560 "	269,419 "	526,556 "	287,618 "	190,429 "	59,720 "	58,575 "	77,515 "	1,858,271 "	5.56
407,670 "	779,182 "	435,194 "	566,966 "	475,550 "	347,827 "	92,495 "	64,697 "	151,809 "	3,517,170 "	9.56
279,655 "	597,888 "	507,292 "	574,955 "	501,268 "	260,645 "	51,497 "	57,669 "	85,268 "	2,500,117 "	6.65
409,296 "	819,649 "	409,786 "	495,240 "	565,204 "	316,589 "	65,492 "	47,441 "	116,861 "	3,041,561 "	8.76
258,944 "	558,089 "	500,728 "	502,121 "	212,011 "	178,276 "	40,255 "	24,575 "	69,828 "	1,944,805 "	5.60
285,752 "	591,604 "	359,351 "	554,816 "	266,178 "	217,028 "	52,187 "	55,187 "	99,044 "	2,257,127 "	6.50
158,686 "	522,650 "	190,810 "	200,654 "	155,621 "	126,978 "	54,561 "	26,409 "	70,780 "	1,287,109 "	3.71
81,464 "	222,115 "	107,551 "	115,490 "	117,554 "	85,504 "	20,181 "	20,028 "	55,281 "	820,726 "	2.57
63,020 "	145,625 "	67,685 "	68,554 "	60,512 "	68,479 "	15,594 "	9,745 "	47,557 "	544,547 "	1.57
64,751 "	168,556 "	81,574 "	74,880 "	102,729 "	73,702 "	22,815 "	16,112 "	77,085 "	685,982 "	1.97
24,440 "	115,476 "	45,845 "	48,810 "	59,868 "	40,021 "	12,555 "	12,541 "	60,572 "	419,911 "	1.21
55,116 "	114,182 "	46,508 "	52,858 "	106,295 "	45,870 "	16,258 "	19,571 "	71,977 "	506,595 "	1.46
6,488 "	46,505 "	15,121 "	19,265 "	56,562 "	16,440 "	5,291 "	5,250 "	16,547 "	184,847 "	0.55
15,517 "	52,168 "	10,757 "	15,978 "	67,552 "	25,589 "	10,155 "	16,144 "	45,155 "	256,811 "	0.68
"	10,007 "	6,576 "	"	19,872 "	6,813 "	"	5,227 "	5,950 "	50,427 "	0.14
"	15,715 "	"	4,587 "	"	4,646 "	"	"	"	22,748 "	0.07
"	5,025 "	"	"	"	"	"	"	"	5,025 "	0.02
"	"	"	"	6,556 "	6,065 "	"	"	"	12,601 "	0.04
5,785,551 "	7,565,929 "	4,601,944 "	5,610,539 "	5,665,254 "	5,609,402 "	1,184,525 "	970,525 "	1,000,205 "	54,702,560 "	100 "
22 52	23 19	25 52	19 61	15 74	16 61	10 91	7 86	15 11	18 05	

DE CONTRIBUTION.

1,628,671 "	3,521,401 "	2,823,841 "	5,159,914 "	5,208,639 "	1,871,689 "	820,450 "	664,692 "	1,184,822 "	13,886,156 "	54.42
1,519,510 "	2,956,485 "	1,274,570 "	1,745,990 "	1,478,682 "	1,037,590 "	222,246 "	175,191 "	442,558 "	10,848,400 "	51.26
508,858 "	684,817 "	548,469 "	511,526 "	610,192 "	457,252 "	85,606 "	71,259 "	162,765 "	5,448,722 "	9.94
101,876 "	191,079 "	152,088 "	171,252 "	501,977 "	206,918 "	48,052 "	50,456 "	102,087 "	1,504,865 "	5.76
26,856 "	52,149 "	20,376 "	25,700 "	56,624 "	56,155 "	9,969 "	10,925 "	17,085 "	214,457 "	0.62
5,785,551 "	7,565,929 "	4,601,944 "	5,610,539 "	5,665,254 "	5,609,402 "	1,184,525 "	970,525 "	1,000,205 "	54,702,560 "	100 "

ff

(CXXVI)

3^o. — NOTE PRÉLIMINAIRE PROPREMENT DITE,

OU EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES EN PLUS OU EN MOINS DES ÉVALUATIONS
DE RECETTE POUR 1869.

Les évaluations de recette portées au Budget des Voies et Moyens, pour l'exercice 1869, s'élèvent à une somme totale de 174,576,000 francs. Ce chiffre excède de 5,185,220 francs les prévisions établies pour l'exercice 1868.

Les Budgets des dépenses pour l'exercice 1869 s'élèvent à 175,173,588 francs, et dépassent ainsi celui des Voies et Moyens de 797,588 francs.

Depuis plusieurs années les recouvrements ont été constamment supérieurs aux prévisions; à moins qu'il ne surgisse des circonstances défavorables, on peut espérer qu'il en sera de même pour ceux de 1869. Néanmoins, cette situation commande beaucoup de prudence: elle démontre que le Trésor ne peut faire abandon d'aucune de ses ressources, et que l'on doit s'abstenir de créer des dépenses qui ne revêtent pas le caractère de nécessité absolue.

Pour les articles qui présentent des différences en plus ou en moins, comparativement aux évaluations de 1868, les propositions sont justifiées par les considérations qui suivent:

IMPOTS DIRECTS.

Le revenu imposable des propriétés foncières au 31 décembre 1865, ayant servi de base au contingent pour 1868 tel qu'il a été décrété par la loi du 8 juin 1867, s'élève à la somme de fr. 282,228,114 40 c^s, qui se décompose comme il suit :

Propriétés non bâties	fr. 188,526,040 40
» bâties	93,702,074 »

(Documents de la Chambre des Représentants, session 1866-67, n^o 21.)

Les opérations annuelles des mutations cadastrales ont établi que ce même revenu atteint, au 31 décembre 1867, le chiffre de fr. 283,745,905 16 c^s, savoir :

Propriétés non bâties	fr. 188,475,344 16
» bâties	95,270,561 »

Ainsi, pendant l'espace de deux années, alors que le revenu imposable des propriétés non bâties a diminué de fr. 50,696 24 c^s par suite du changement

NOTE PRÉLIMINAIRE.

de destination de certaines parcelles, celui des propriétés bâties a augmenté de 1,568,487 francs, provenant des évaluations attribuées à des bâtiments érigés récemment dans diverses communes, et pour lesquels le terme d'exemption stipulé par la loi du 28 mars 1828 a expiré en 1866 et en 1867. En résumé, l'accroissement du revenu cadastral atteint le chiffre de fr. 1,517,790 16 c^s; aux termes de l'article 2 de la loi du 8 juin 1867, ce chiffre doit servir de base à une augmentation de contingent calculée à raison de 6 ⁷⁰/₁₀₀ p. %. Cette proportion donne une somme de fr. 101,691 98 c^s qui, ajoutée au contingent actuel de fr. 18,909,283 66 c^s, porte pour 1869 l'impôt foncier au profit de l'État à fr. 19,010,975 64 c^s.

Pendant l'année 1867 le produit des autres impôts directs n'a pas suivi la marche ascendante qui a été constatée depuis plusieurs années; sauf pour la contribution personnelle, dont l'augmentation est relativement minime, et pour les redevances des mines, les recettes sont demeurées au-dessous des prévisions établies au Budget des Voies et Moyens de 1867. Cette circonstance est le résultat de la stagnation des affaires, qui a exercé une influence toute particulière sur les droits de patente, de débit de boissons alcooliques et de tabacs. La comparaison des prévisions et des produits réalisés pour cet exercice fait ressortir les différences suivantes :

	Prévisions.	Recettes.	En plus.	En moins.
Contribution personnelle fr.	11,400,000	11,452,000	52,000	»
Droit de patente	4,488,000	4,275,000	»	215,000
Débit de boissons	1,450,000	1,459,000	»	11,000
Débit de tabacs	245,000	250,000	»	15,000
Redevances des mines.	400,000	846,000	446,000	»

Quant à l'augmentation exceptionnelle sur les produits des mines, il est probable qu'elle ne se maintiendra pas pendant l'année 1869. Les quantités de charbon de terre extraites en ce moment excèdent les besoins de la consommation et laissent disponible un *stock* considérable. Le ralentissement de l'activité industrielle explique cette situation.

Ces considérations commandent d'apporter beaucoup de réserve dans l'évaluation des produits présumés des impôts directs à inscrire au Budget des Voies et Moyens de 1869; on propose de les établir comme il suit :

Contribution foncière fr.	19,010,000
— personnelle	11,700,000
Droit de patente.	4,655,000
— de débit de boissons.	1,525,000
— de débit de tabacs	245,000
Redevances des mines	600,000

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les produits des mêmes impôts pendant les cinq dernières années sont indiqués ci-après :

	Années.	MONTANT DES RÔLES.	DIFFÉRENCES		PRÉVISIONS du Budget des Voies et Moyens pour 1868.
			en plus.	en moins.	
Contribution personnelle		francs	francs.	francs.	francs.
	1865.	10,691,279	"	"	11,650,000
	1864.	10,896,912	202,633	"	
	1863.	11,098,590	201,678	"	
	1866.	11,287,242	188,652	"	
	1867.	11,452,014	164,772	"	
	Augmentation moyenne		189,454		
Droit de patente	1865.	4,042,768	"	"	4,620,000
	1864.	4,179,676	136,908	"	
	1863.	4,255,590	53,714	"	
	1866.	4,420,775	187,585	"	
	1867.	4,275,534	"	145,451	
	Augmentation moyenne		58,159		
Droit de débit de boissons	1865.	1,257,676	"	"	1,525,000
	1864.	1,306,566	48,690	"	
	1863.	1,575,245	66,879	"	
	1866.	1,424,455	51,190	"	
	1867.	1,459,096	14,661	"	
	Augmentation moyenne		45,555		
Droit de débit de tabacs	1865.	207,976	"	"	245,000
	1864.	214,672	6,696	"	
	1863.	225,856	11,184	"	
	1866.	251,604	5,748	"	
	1867.	250,555	"	1,269	
	Augmentation moyenne		5,590		
Redevances sur les mines	1865.	590,095	"	"	450,000
	1864.	581,916	"	8,179	
	1863.	459,771	77,855	"	
	1866.	567,625	107,854	"	
	1867.	846,557	278,752	"	
	Augmentation moyenne		114,065		

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DOUANES.

Droits d'entrée. — Le tableau ci-après renseigne le produit de ces droits pour les cinq dernières années.

EXERCICES.	RECETTES		
	au profit de l'État.	au profit du fonds communal. (Loi du 18 juill. 1860.)	TOTALES.
1863	francs. 15,515,802	francs. 1,794,411	francs. 15,510,215
1864	12,986,538	2,006,705	14,995,043
1865	15,625,050	2,140,709	15,764,668
1866	12,898,049	2,566,475	15,264,524
1867	15,975,177	2,707,796	16,682,975
MOYENNE . . .	15,599,865	2,205,219	15,605,084

Comme on le voit, les recettes opérées en 1867 au profit de l'État dépassent d'environ 600,000 francs la moyenne des cinq dernières années, et de plus de 900,000 francs le produit de 1866. Si cet accroissement extraordinaire peut être attribué en partie aux améliorations introduites dans notre législation douanière et qui n'avaient pu jusqu'ici produire tous leurs fruits, il est dû aussi à des causes accidentelles, notamment aux quantités considérables de céréales importées pour combler le déficit de la récolte.

Pour éviter tout mécompte, il semble prudent de ne fixer le produit probable que le Trésor retirera des droits d'entrée, en 1869, qu'à 15,400,000 francs, et de n'évaluer la part du fonds communal qu'à 2,230,000 francs.

Droits de tonnage. — Il n'existe plus, à proprement parler, de droits de l'espèce. Seulement la loi du 13 juin 1863, réglant le rachat du péage de l'Escaut, a établi une taxe de 5 francs par tonneau sur les navires des États qui n'ont point pris part à ce rachat. Le produit de cette taxe est évalué, comme pour l'année courante, à 15,000 francs.

ACCISES.

Sel	fr.	5,750,000
Vins		2,500,000 ⁽¹⁾
Eaux-de-vie indigènes		8,500,000 ⁽²⁾
Bières et vinaigres		8,950,000 ⁽³⁾
Sucres		4,290,000 ⁽⁴⁾
Glucoses		50,000
		<u>29,820,000</u>

⁽¹⁾ Non compris la part du fonds communal évalué à 1,240,000 francs.

⁽²⁾ — — — — — 4,570,000 —

⁽³⁾ — — — — — 4,820,000 —

⁽⁴⁾ — — — — — 2,510,000 —

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Sel. — Vins. — Eaux de vie indigènes. — Les propositions se justifient par l'accroissement des produits constatés pour 1866 et 1867.

Bières et vinaigres. — Glucoses. — Les évaluations en 1869 représentent la moyenne du produit des cinq dernières années.

Sucres. — Par arrêté royal du 21 août 1867, le *minimum* du produit de l'accise sur les sucres a été fixé à 6,600,000 francs, la part du fonds communal (35 p. %) comprise.

Enregistrement. — La progression de ce produit continue. La moyenne des cinq dernières années dépasse 15,500,000 francs. La recette de 1866 s'élève à 15,810,000 francs, et celle de 1867 est de 16,755,000 francs. On porte à 16,500,000 francs les prévisions pour 1869.

Greffe. — L'augmentation se maintient. La moyenne quinquennale du produit est de 507,000 francs. Eu égard aux recettes de 1866 et 1867, on évalue à 530,000 francs celle de 1869.

Hypothèques. — Le chiffre de 3,000,000 de francs proposé est en rapport avec la moyenne des recettes pendant les cinq dernières années, combinée avec le produit de 1867.

Successions. — En présence de l'augmentation incessante des droits de succession perçus en vertu de la loi du 27 décembre 1817, on évalue la recette pour 1869 à 15,500,000 francs.

Timbre. — La moyenne quinquennale des recouvrements est de 4,081,000 francs. On estime que le produit de 1869 atteindra le chiffre de 4,150,000 francs, soit 50,000 francs de plus que les prévisions adoptées pour 1868.

Amendes en matières d'impôts. — On porte l'évaluation à 250,000 francs au lieu de celle de 200,000 francs, eu égard à l'augmentation admise pour 1868.

Amendes de condamnations en matières diverses. — Les amendes de simple police prononcées sous l'empire du nouveau Code pénal, appartenant à l'État, on évalue le produit des amendes de condamnations pour 1869 à 300,000 francs. C'est une augmentation de 150,000 francs sur les prévisions pour 1868.

Rivières et canaux. — Les recouvrements ne se sont élevés qu'à 1,844,000 francs en 1866 et à 1,674,000 francs en 1867. En présence de ces faits, on ne peut maintenir, pour 1869, l'évaluation à 2,000,000 portée au Budget de 1868. Elle est réduite à 1,800,000 francs.

Routes appartenant à l'État. — Il s'agit ici des routes sur lesquelles le Gouvernement n'a pas aboli le péage à cause de certains droits existants au profit de tiers. Le produit n'en a été que de 11,500 francs en 1867. Par suite, il n'est porté que

NOTE PRÉLIMINAIRE.

12,000 francs pour 1869, c'est-à-dire 18,000 francs de moins que les prévisions pour 1868.

Postes. — La part du produit des postes attribuée au Trésor, évaluée à 3,894,000 francs au Budget de 1868, peut être portée à 4,050,000 francs pour 1869. Cette augmentation se justifie par la progression normale observée, par le service des articles d'argent internationaux et par l'accroissement incessant des dépôts de quittances à l'encaissement.

Chemins de fer. — Les prévisions de recettes du chemin de fer pour l'année 1868 ont été établies à la somme de 59,000,000 de francs.

Les produits de 1867 ne dépassent guère 56,500,000 francs. Ils sont supérieurs à ceux de 1866 d'environ 1 million et demi; mais ils restent, comme en cette dernière année, au-dessous des prévisions. La différence en 1866 a été d'environ 2 1/2 millions sur 57,500,000 francs; elle est en 1867 d'environ 1 1/2 million sur 58,000,000 de francs.

Ce nouveau mécompte doit, en partie, être attribué à la persistance des influences calamiteuses et politiques qui compriment les opérations commerciales et industrielles. Il est à remarquer, en effet, que le mouvement des grosses marchandises indiqué ci-après pour la période quinquennale écoulée, est resté à peu près le même pendant les deux dernières années :

	TONNES.		PART DE L'ÉTAT.
1865	4,478,641	ayant donné une recette de fr.	45,587,000
1864	5,256,507	— — —	46,750,000
1865	5,898,648	— — —	47,244,000
1866	6,555,040	— — —	47,947,000
1867	6,580,000	— — —	47,965,000
	(Approximativement).		(Approximativement).

Quoi qu'il en soit, et si la situation générale ne permet pas de compter encore sur une amélioration sensible des affaires en 1868, les relèvements introduits récemment dans certains tarifs font espérer un accroissement de produits qui réalise les évaluations pour cet exercice.

Dans ces conditions, et eu égard à l'incertitude des événements, le Gouvernement doit rester dans des limites modérées pour ses prévisions de recettes en 1869 et les arrêter à 59,000,000 de francs, sous réserve de modifier ce chiffre d'après l'observation des faits réalisés dans le cours de l'année 1868.

Télégraphes. — Les recettes de ce chef peuvent être évaluées à 1,150,000 francs, soit 50,000 francs de plus qu'en 1868. Elles ont atteint environ 1,080,000 francs en 1867.

Domaines (valeurs capitales). — L'évaluation n'est portée au Budget de 1868 qu'à un million de francs. On estime à 1,100,000 francs les produits qui seront recouvrés en 1869, en se basant sur l'augmentation obtenue pendant les dernières années.

Forêts. — La moyenne des recettes pendant les cinq dernières années s'élève à 942,000 francs, mais il n'a été perçu que 810,000 francs en 1867. On pense

NOTE PRÉLIMINAIRE.

donc qu'il y a lieu d'abaisser à 900,000 francs les prévisions pour 1869, et qui ont été déterminées à 950,000 francs au Budget de 1868.

Dépendances des chemins de fer de l'État. — Le chiffre proposé de 110,000 francs, soit une augmentation de 20,000 francs sur l'estimation pour 1868, est en rapport avec le produit des cinq dernières années.

Revenus des domaines. — La moyenne de ces revenus pour la période de 1863 à 1867 est de 583,000 francs, somme à peu près égale à celle qui a été recouvrée en 1867. On est donc fondé à fixer l'évaluation pour 1869 à 580,000 francs, chiffre qui est de 80,000 francs plus élevé que l'estimation pour 1868.

Produits divers des prisons. — Les prévisions sont portées au Budget de 1868 pour 155,000 francs; mais elles ne seront pas réalisées par suite de la suppression de la prison de Saint-Bernard. Par ce motif, on n'estime qu'à 75,000 francs la recette de 1869.

Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations. — Les dépôts et consignations ont atteint, depuis deux ans, un niveau tel que l'on peut espérer que le revenu ne descendra plus au-dessous d'un million, même en tenant compte des restitutions que la caisse des dépôts aura à faire prochainement, tant aux agents de change, par suite de l'exécution de la loi sur la liberté du courtage, qu'aux comptables de l'État par suite de la réduction du taux des cautionnements.

Produits de l'administration de la marine. — En présence du développement de la navigation maritime, on évalue à un chiffre équivalent aux produits de 1867 les recouvrements à opérer par cette administration en 1869, savoir :

A 70,000 francs pour les actes des commissariats maritimes.

A 950,000 francs pour le droit du pilotage.

A 250,000 francs pour le droit de fanal.

Remboursements. — Les frais de perception des centimes provinciaux et communaux suivent la progression du chiffre des additionnels aux contributions directes au profit des provinces et des communes. On estime à 200,000 francs les remboursements que celles-ci auront à faire de ce chef pour 1869. C'est une augmentation de 40,000 francs comparativement aux prévisions pour 1868.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1868, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront recouvrés, pendant l'année 1869, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

ART. 2.

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1869, est évalué à la somme de *cent soixante-quatorze millions trois cent soixante-seize mille francs* (174,576,000).

ART. 5.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1868.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1868.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.		
	IMPOTS.		
	Foncier		
	{	Principal	
Personnel.		10 centimes additionnels extraordinaires	
		Frais d'expertise	
	{	Principal	
Patentes		10 centimes additionnels extraordinaires	
	Droit de débit de boissons alcooliques.		
	— de tabacs		
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	{	Principal 507,000 »	
		10 centimes additionnels ordinaires pour non- valeurs 51,000 »	
		3 centimes extraordinaires sur la redevance proportionnelle pour frais de confection d'une carte générale des mines 15,000 »	
		5 centimes sur les trois sommes précédentes pour frais de perception 27,000 »	
		Redevances sur les mines	
	{	Droits d'entrée	
		Droits de tonnage	
	Douanes		
	{	Sel.	
		Vins étrangers	
		Eaux-de-vie indigènes	
		Bières et vinaïgres	
Accises.			
	Sucres de canne et de betterave		
	Glucoses et autres sucres non cristallisables		

POUR L'EXERCICE 1869.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1869.		TOTAL.	OBSERVATIONS.
»	19,010,000		
10,590,000	}	11,700,000	
1,059,000			
51,000			
4,230,000	}	4,653,000	
423,000			
»		1,525,000	
»		245,000	
»		600,000	
(¹) 13,400,000	}	13,415,000	(¹) Déduction faite de 75 p. % de la recette probable sur les cafés, soit 1,980,000 francs, de 35 p. % du produit des droits d'entrée sur les eaux-de-vie, soit 210,000 francs, et de 35 p. % ou 70,000 francs du produit des mêmes droits sur les bières et vinaigres venant de l'étranger, ensemble une somme de 2,330,000 francs attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.
15,000			
5,750,000	}	29,820,000	(²) Déduction faite de 35 p. % du produit probable, soit, fr. 1,240,000 » (³) Id. id. 4,370,000 » (⁴) Id. id. 4,820,000 » (⁵) Id. id. 2,310,000 »
(²) 2,300,000			
(³) 8,500,000			
(⁴) 8,950,000			
(⁵) 4,290,000			
30,000			
A REPORTER.	80,968,000		

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.

IMPOTS. (Suite.)

CONTRIBUTIONS
DIRECTES, DOUANES
ET ACCISES (suite.)

Garantie

Recettes diverses

Droits de marque des matières d'or et d'argent

Recettes extraordinaires et accidentelles, recouvrement de
frais de vérification de marchandises, loyers des bâti-
ments, droits de magasin dans les entrepôts de l'État,
et rétributions du chef des extraits du cadastre.

Enregistrement (principal et 30 centimes additionnels).

Greffes . . . (Id. 30 id.).

Hypothèques . (Id. 25 id.).

Successions. . (Id. 30 id.).

Droit de mutation en ligne directe (princ. et 30 cent. addit.)

Droits, additionnels et amen-
des

Droit dû par les époux survivants (id.).

Timbre

Naturalisations

Amendes en matière d'impôts.

Id. de condamnations en matières diverses

ENREGISTREMENT
ET DOMAINES.

PÉAGES.

Domaines

Rivières et canaux

Routes appartenant à l'État

TRAVAUX PUBLICS.

Postes

Taxe des correspondances en général

Droits sur les articles d'argent

Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842

MARINE

Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et
Douvres.

POUR L'EXERCICE 1869.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1869.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . fr. 80,968,000		
" 300,000		
" 60,000	119,343,000	
16,500,000		
330,000		
3,000,000		
11,500,000		
1,800,000		
200,000	38,015,000	
4,150,000		
5,000		
230,000		
300,000		
1,800,000		
12,000	1,812,000	
3,884,000		
60,000	(1) 4,030,000	
86,000	6,302,000	
" 460,000		
A REPORTER. . . fr.	125,645,000	

(1) Déduction faite de la part de 2,800,000 francs, attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.

POUR L'EXERCICE 1869.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1869.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . fr.	125,645,000	
39,000,000 } 1,150,000 }	40,150,000	
1,100,000		
900,000		
110,000		
250,000	8,440,000	
500,000		
580,000	46,864,000	
" 25,000		
" 75,000		
1,000,000		
70,000		
4,000		
950,000	2,674,000	
250,000		
400,000		
A REPORTER. . . fr.	172,009,000	

POUR L'EXERCICE 1869.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1869.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
Report. fr.	172,009,000	
200,000 } 35,000 } 235,000		
15,000 } 600,000 } 615,000		
1,250,000 } 21,000 } 1,271,000	2,367,000	
20,000 } 100,000 } 76,000 } 9,000 } 246,000 1,000 } 40,000 }		
TOTAL. fr.	174,376,000	

ANNEXES
AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS
POUR L'EXERCICE 1869.

ANNEXE N° 1.

TABLEAU
DES
PRODUITS ET REVENUS DE L'ÉTAT,
RÉALISÉS
PENDANT LES EXERCICES 1865, 1864, 1863, 1866 ET 1867.

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS EN				
		1893.	1901.	1903.		
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	IMPOTS.					
	Foncier	18,886,292	18,886,292	18,886,292		
	Personnel { Principal.	10,694,279	10,896,912	11,098,590		
	10 centimes additionnels extraordinaires					
	Patentes { Principal.	4,042,768	4,179,676	4,253,590		
	10 centimes additionnels extraordinaires					
	Droit de débit de boissons alcooliques	1,257,676	1,506,566	1,573,245		
	— de tabacs	207,976	211,672	225,856		
	Redevances sur les mines.	Principal.	590,095	581,916	459,771	
		10 centimes ordinaires pour non-valeurs				
		5 — extraordinaires sur la redevance proportionnelle, pour frais de confection d'une carte générale des mines				
		5 — sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception				
	Douanes	Droits d'entrée	15,515,802	12,986,558	15,625,959	
		— de sortie.	26,596	75,415	6,520	
		— de tonnage.	576,558	20,770	27,265	
	Accises . .	Sel et eau de mer	5,624,117	5,517,675	5,555,454	
		Vins étrangers	2,009,904	1,987,586	2,079,148	
		Eaux de-vie indigènes	7,517,559	7,855,485	8,189,677	
		— étrangères	41,021	16,227	9,820	
		Bières et vinaigres.	8,740,205	9,045,976	9,414,105	
		Sucres.	5,848,857	5,566,811	5,853,042	
		Glucoses et autres sucres non cristallisables	20,918	20,658	27,227	
		Garantie .	Droits de marque de matières d'or et d'argent	265,709	281,695	292,069
	Recettes di- verses . .	Loyers de bâtiments et droits de magasin des entrepôts de l'État	254,679	169,509	49,557	
		Recettes extraordinaires et accidentelles; recouvrements de frais de vérification de marchandises, et rétributions du chef des extraits du cadastre	51,280	50,768	54,755	

POUR L'EXERCICE 1869.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1869.		Observations.
1868.	1869.		adoptées POUR L'EXERCICE 1868.	proposées POUR L'EXERCICE 1869.	En PLUS.	En MOINS.	
18,886,292	18,886,292	18,886,292	18,909,280	19,010,000	100,720	"	
11,287,212	11,452,014	11,085,807	11,650,000	11,700,000	50,000	"	
4,420,775	4,275,524	4,250,586	4,620,000	4,655,000	55,000	"	
1,421,415	1,459,096	1,560,165	1,525,000	1,525,000	"	"	
251,604	250,355	222,688	245,000	245,000	"	"	
567,625	846,557	529,155	450,000	600,000	150,000	"	
12,898,049	15,975,177	15,599,865	15,000,000	15,400,000	400,000	"	
56,918	10,465	50,745	"	"	"	"	
16,805	17,435	151,757	15,000	15,600	"	"	
5,600,556	5,751,804	5,605,517	5,600,000	5,750,000	150,000	"	
2,609,428	2,551,662	2,205,545	2,100,000	2,500,000	200,000	"	
8,524,849	8,721,785	8,161,827	7,900,000	8,500,000	600,000	"	
"	"	22,556	"	"	"	"	
9,184,055	8,594,855	8,955,451	9,000,000	8,950,000	"	50,000	
5,002,555	4,425,015	5,919,208	5,900,000	4,290,000	590,000	"	
56,597	54,418	27,960	20,000	50,000	10,000	"	
268,968	254,779	272,245	500,000	500,000	"	"	
7,252	8,175	95,790	60,000	60,000	"	"	
12,205	8,124	27,422					
A REPORTER. . . .			79,294,280	81,528,000	2,083,720	50,000	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
		1863.	1864.	1865.	
IMPOTS (suite).					
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Droits, additionnels et amendes.	Inregistrement (principal et 50 centimes additionnels). . . .	14,351,060	15,311,459	15,479,255
		Greffe (id. 50 id. id.). . . .	277,157	291,121	294,771
		Hypothèques . (id. 25 id. id.). . . .	2,609,811	2,798,872	2,900,450
		Successions . (id. 50 id. id.). . . .	12,048,707	12,038,966	12,549,582
		Timbre	5,912,697	4,036,474	4,076,122
		Naturalisations	11,000	4,000	7,500
		Amendes en matière d'impôts	182,149	209,162	217,875
		— de condamnations en matières diverses	148,759	140,575	156,676
PÉAGES.					
Domaines .	Rivières et canaux.	2,635,282	2,512,125	2,251,610	
	Routes appartenant à l'État	1,447,579	1,454,286	1,464,295	
TRAVAUX PUBLICS.	Postes	Taxes des correspondances en général	5,281,066	3,419,785	3,661,746
		Droits sur les articles d'argent			
		Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842			
MARINE.	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	271,511	457,906	457,992	
CAPITAUX ET REVENUS.					
TRAVAUX PUBLICS.	Chemin de fer	51,721,264	55,725,057	55,858,372	
		Télégraphes électriques	612,565	789,599	879,581
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Domaines (valeurs capitales)	855,946	782,128	1,051,901	
	Forêts.	1,052,295	904,112	967,555	
	Dépenses des chemins de fer de l'État	82,825	124,059	88,897	
	Établissements et services régis par l'État	255,595	544,571	554,126	
	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires . .	1,189,698	1,140,720	1,541,059	
	Revenus des domaines.	488,479	588,468	627,579	
TRAVAUX PUBLICS.	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc, perçus par l'administration des chemins de fer, des postes et télégraphes	18,982	24,117	29,155	

POUR L'EXERCICE 1869.

DANT LES ANNÉES		✓ MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1869		Observations.
1866.	1867.		adoptées	proposées	En	En	
			POUR L'EXERCICE 1868	POUR L'EXERCICE 1869	PLUS.	MOINS.	
REPORT.			79,294,280	81,528,000	2,085,720	50,000	
15,810,280	16,755,075	15,542,158	15,700,000	16,500,000	800,000	"	
528,552	514,172	507,174	290,000	550,000	40,000	"	
2,775,886	5,091,865	2,854,977	2,750,000	5,000,000	250,000	"	
12,510,675	15,680,559	12,525,695	12,200,000	(1) 15,500,000	1,500,000	"	(1) Cette évaluation se décompose ainsi qu'il suit :
4,220,555	4,158,951	4,080,959	4,100,000	4,150,000	50,000	"	Successions 11,500,000
4,000	500	5,400	5,000	5,000	"	"	Droit de mutation en ligne directe. 1,800,000
245,287	242,914	219,477	200,000	250,000	50,000	"	Droit dû par les époux survivants. 200,000
126,845	161,916	146,950	150,000	500,000	150,000	"	<u>13,800,000</u>
1,844,548	1,674,469	2,185,606	2,000,000	1,800,000	"	200,000	
1,441,979	11,555	1,165,954	50,000	12,000	"	18,000	
5,658,658	5,849,480	5,574,147	5,894,000	4,050,000	156,000	"	
579,587	415,577	592,075	460,000	460,000	"	"	
54,915,715	57,467,209	54,755,125	59,000,000	59,000,000	"	"	
975,298	1,075,526	865,955	1,100,000	1,150,000	50,000	"	
1,517,547	1,174,456	1,068,552	1,000,000	1,100,000	100,000	"	
979,519	810,294	942,670	950,000	900,000	"	50,000	
102,507	165,596	112,755	90,000	110,000	20,000	"	
296,119	184,107	282,865	200,000	250,000	50,000	"	
1,285,541	1,255,761	1,259,952	500,000	500,000	"	"	
655,855	579,597	585,592	500,000	580,000	80,000	"	
29,745	29,745	26,549	24,000	25,000	1,000	"	
A REPORTER. . . fr.			164,457,280	169,260,000	5,140,720	518,000	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
		1893.	1894.	1895.	
	CAPITAUX ET REVENUS (suite).				
PRISONS.	Produits divers des prisons (pistoies, cantines, ventes de vieux effets) . . .	150,708	109,720	101,788	
	Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations . . .	882,824	722,675	1,029,457	
	— des actes des commissariats maritimes	49,199	53,040	55,096	
	— des droits de chancellerie.	4,046	4,049	5,711	
	— de pilotage	700,668	659,025	705,641	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	— de fanal	155,196	145,245	167,544	
	— de la fabrication des monnaies de nickel.	2,470,947	"	"	
	— de la fabrication des monnaies de cuivre	"	"	"	
	Chemin de fer Rhénan. — Dividendes	225,500	252,500	250,000	
	Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	355,250	522,041	446,909	
	REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	161,582	165,175	171,418	
	Remboursements, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	19,277	21,794	21,545	
ENREGISTREMENT ET DOUANES.	Reliquat de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables.	6,585	59,846	14,868	
	Recouvrement d'avances faites par les divers Départements.	595,471	652,174	629,095	
PRISONS.	Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	1,695,810	1,811,481	1,206,811	
	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier.	22,808	28,508	21,808	
	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	22,294	19,168	18,046	
	Recettes accidentelles.	68,509	395,278	555,874	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées	77,556	81,556	85,611	
	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	9,000	9,000	9,000	
	Prélèvement à faire sur les recettes de la caisse générale de retraite	556	284	"	
	Recettes du chef d'ordonnances prescrites	54,454	71,411	68,514	

POUR L'EXERCICE 1869.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1869.		Observations.
1866.	1867.		adoptées POUR L'EXERCICE 1868.	proposées POUR L'EXERCICE 1869.	En PLUS.	En MOINS.	
REPORT. . . .			164,157,280	169,260,000	5,140,720	518,000	
66,751	150,000	111,795	150,000	75,000	"	55,000	
1,065,992	569,668	855,723	950,000	1,000,000	50,000	"	
57,899	70,401	57,127	55,000	70,000	15,000	"	
4,090	4,008	5,981	5,500	4,000	500	"	
762,474	929,559	747,075	710,000	950,000	240,000	"	
191,762	248,775	177,264	170,000	250,000	80,000	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
259,850	48,252	200,980	"	"	"	"	
608,902	295,920	445,804	400,000	400,000	"	"	
184,872	197,478	175,664	160,000	200,000	40,000	"	
25,754	51,998	24,069	35,000	35,000	"	"	
9,451	5,080	14,766	15,000	15,000	"	"	
640,678	579,672	619,418	600,000	600,000	"	"	
689,568	1,250,000	1,550,294	1,250,000	1,250,000	"	"	
19,676	25,000	25,520	25,000	21,000	"	4,000	
17,951	17,525	18,995	20,000	20,000	"	"	
280,158	522,753	524,515	100,000	100,000	"	"	
80,286	80,286	80,611	80,000	76,000	"	4,000	
9,000	9,000	9,000	9,000	9,000	"	"	
"	504	581	1,000	1,000	"	"	
59,178	54,502	57,568	40,000	40,000	"	"	
TOTAL. . . . fr.		169,190,780	174,576,000	5,566,220	581,000		
DIFFÉRENCE EN PLUS . . . fr.				5,185,220			

5

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 2.

ÉTAT DE RÉPARTITION

DU

CONTINGENT DE LA CONTRIBUTION FONCIÈRE POUR 1868.

PROVINCES.	REVENU IMPOSABLE AU 31 DÉCEMBRE 1865.			CONTINGENT DE 1868.	Observations.
	PROPRIÉTÉS non-bâties.	PROPRIÉTÉS bâties.	TOTAL.		
Anvers	11,988,711 48	12,480,976 »	24,469,687 48	1,659,469 06	
Brabant	51,654,418 51	24,497,848 »	56,152,266 51	3,760,861 86	
Flandre occidentale. .	25,524,661 72	9,189,667 »	34,514,528 72	2,512,460 02	
Flandre orientale . .	27,896,261 15	12,566,953 »	40,463,214 15	2,711,035 55	
Hainaut	57,854,549 80	15,202,845 »	53,057,194 80	3,555,492 05	
Liège	19,924,100 42	11,686,596 »	31,610,496 42	2,117,905 26	
Limbourg	10,558,557 99	2,005,414 »	12,541,751 99	840,297 58	
Luxembourg	7,500,682 62	1,643,751 »	9,144,415 62	612,675 71	
Namur	15,884,516 71	4,450,244 »	20,514,760 71	1,561,088 97	
TOTAUX	188,526,040 40	95,702,074 »	282,228,114 40	18,909,285 66	

POUR L'EXERCICE 1869.

ANNEXE N° 3.



ÉTAT

DU

MONTANT DES ROLES DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE

DE L'EXERCICE 1867.



ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

PROVINCES.	PRINCIPAL DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE DE 1867, SUR							
	LA VALEUR locative.	LES PORTES et fenêtres.	les FOYERS.	le MOBILIER.	LE RACHAT DES QUATRE PREMIÈRES BASES		les DOMESTIQUES.	les CHEVAUX.
					à 8 p. ‰.	à 12 p. ‰.		
Anvers	425,592 20	502,527 99	131,660 71	254,841 21	6,242 16	6,865 88	95,412 72	45,066 06
Brabant	869,921 60	859,040 25	255,702 17	559,254 12	515 92	504 "	207,798 16	124,115 60
Flandre occidentale.	502,465 95	485,682 65	122,846 07	155,522 61	4,060 24	3,001 61	69,025 08	56,968 78
Flandre orientale. .	442,540 07	647,257 17	148,285 74	216,085 29	5,217 44	8,000 28	96,546 92	75,049 56
Hainaut.	552,658 17	547,554 67	174,601 50	178,455 72	"	"	76,778 98	78,581 10
Liège	257,991 56	548,177 49	124,505 26	155,447 45	5,612 96	4,405 80	88,059 50	50,150 90
Limbourg	40,725 92	75,955 42	24,982 85	50,551 02	"	"	22,865 14	14,766 28
Luxembourg	29,215 28	56,655 58	52,195 41	24,845 46	"	"	11,701 54	9,780 60
Namur	84,214 08	154,455 77	61,498 88	70,915 91	"	"	55,405 90	57,570 86
TOTAL.	2,805,524 61	5,655,860 95	1,076,279 57	1,621,477 80	17,646 72	24,775 60	701,591 74	491,650 74

POUR L'EXERCICE 1869.

TOTAL de la CONTRIBUTION.	REMISE			MONTANT DE LA CONTRIBUTION au profit de l'État.					NOMBRE d'articles des rôles.
	De la moitié de la contribution, d'après les 4 premières ba- ses.	Du quart de la contribution, d'après les 4 premières ba- ses.	TOTAL.	PRINCIPAL.	DIX CENTIMES additionnels.	AMENUES.	FRAIS d'expertise.	TOTAL.	
1,448,309 96	768 05	224 04	992 69	1,447,217 27	144,721 59	»	7,539 90	1,599,498 76	53,217
2,877,427 80	6,282 28	2,612 12	8,894 40	2,868,533 40	286,853 07	»	11,930 04	3,167,316 51	78,882
1,107,372 98	2,581 56	978 16	3,559 72	1,104,013 26	119,401 05	42 40	5,377 85	1,318,834 54	61,561
1,656,902 47	1,514 48	1,028 21	2,542 69	1,651,619 78	163,461 72	538 28	6,442 02	1,804,861 80	73,530
1,408,451 14	2,648 70	483 63	3,132 33	1,403,299 81	140,329 64	» 63	6,108 15	1,551,938 21	83,924
1,050,528 70	2,164 40	2,025 04	4,187 44	1,026,141 26	102,613 85	»	4,414 11	1,133,169 22	43,722
207,622 61	»	»	»	207,622 61	20,762 09	»	831 10	229,215 80	11,627
164,569 67	»	»	»	164,569 67	16,457 »	»	639 55	181,446 »	11,069
421,859 40	163 31	93 20	256 51	421,602 89	42,160 09	»	1,970 41	463,733 39	19,986
10,592,587 75	15,725 38	7,444 40	23,167 78	10,569,419 93	1,036,940 10	381 31	43,272 87	11,432,014 23	441,518

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 4.

MONTANT DES RÔLES

DU

DROIT DE PATENTE DE L'EXERCICE 1867.

PROVINCES.	PRINCIPAL des RÔLES PRIMAIRES et des rôles suppléts.	DIX CENTIMES ADDITIONNELS pour LE TRÉSOR.	TOTAL.	NOMBRE D'ARTICLES des RÔLES.	PRINCIPAL des COTISATIONS des sociétés anonymes en 1867. (Pour mémoire)
Anvers	478,025 84	47,802 00	525,825 95	53,860	7,551 60
Brabant.	1,067,318 70	106,729 97	1,174,048 76	49,612	409,056 88
Flandre occidentale	545,097 51	54,510 65	599,608 14	56,900	11,917 65
Flandre orientale.	511,474 66	51,147 64	562,622 30	47,052	50,518 50
Hainaut.	665,566 05	66,555 55	729,701 58	67,567	46,659 65
Liège	517,445 12	51,745 78	569,186 90	57,905	92,450 65 (1)
Limbourg	76,998 59	7,699 45	84,697 82	9,947	»
Luxembourg	66,178 19	6,617 42	72,795 61	10,555	»
Namur	160,761 25	16,075 51	176,836 54	19,562	10,109 62
TOTAL	5,886,661 78	588,661 80	4,275,525 58	512,558	608,024 60

Le montant des rôles du 4^{me} trimestre de 1867 est établi par approximation, d'après les rôles correspondants de 1866. Ceux-ci se sont élevés à fr. 159,556 44 c.

(1) Approximatif.

POUR L'EXERCICE 1869.

ANNEXE N° 5.

MONTANT DES RÔLES

DU DROIT DE DÉBIT EN DÉTAIL DE BOISSONS ALCOOLIQUES

de l'exercice 1867.

PROVINCES.	MONTANT des RÔLES PRIMITIFS et des rôles supplétifs.	NOMBRE D'ARTICLES des RÔLES.	Observations.
Anvers	116,665 25	6,881	Le montant des rôles du 4 ^{me} trimestre de 1867 est établi par approximation, d'après les produits des rôles correspondants de 1866, qui se sont élevés à fr. 8,275 50 c ^s .
Brabant	217,981 25	15,854	
Flandre occidentale.	148,982 25	9,554	
Flandre orientale	188,484 50	12,104	
Hainaut.	556,586 0	25,117	
Liège	218,625 75	14,755	
Limbourg.	51,726 50	5,762	
Luxembourg.	52,575 50	5,755	
Namur.	107,674 75	8,017	
TOTAUX.	1,439,095 75	95,779	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 6.

MONTANT DES RÔLES

DU

DROIT DE DÉBIT DE TABACS DE L'EXERCICE 1867.

PROVINCES.	MONTANT des RÔLES PRIMITIFS et des rôles supplétifs.	NOMBRE D'ARTICLES des RÔLES.	Observations.
Anvers	27,967 50	3,070	Le montant des rôles du 4 ^{me} trimestre de 1867, est établi par approximation, d'après les produits des rôles correspondants de 1866, qui se sont élevés à fr. 1,218 25 c ³ .
Brabant	36,900 »	5,500	
Flandre occidentale.	21,839 50	2,798	
Flandre orientale	24,587 »	2,846	
Hainaut	39,962 »	5,125	
Liège	58,554 »	5,418	
Limbourg	10,247 »	1,556	
Luxembourg	11,460 »	1,679	
Namur	18,998 »	2,695	
TOTAUX.	250,555 »	28,687	

POUR L'EXERCICE 1869.

ANNEXE N° 7.

MONTANT DES RÔLES

DES

REDEVANCES SUR LES MINES DE L'EXERCICE 1867.

PROVINCES.	PRINCIPAL DES REDEVANCES			Additionnels (¹).	TOTAL.	5 centimes pour frais de perception	TOTAL GÉNÉRAL	Nombre d'ARTICLES des RÔLES.
	Fixes.	Pro- portionnelles.	TOTAL.					
Hainaut	8,968 50	539,692 75	548,661 25	71,056 91	619,718 16	30,985 91	650,704 07	202
Liège.	4,846 65	147,156 25	151,982 88	19,612 57	171,595 25	8,579 76	180,175 01	215
Luxembourg . .	1,478 40	5 45	1,483 85	148 54	1,632 39	81 62	1,714 01	10
Namur	5,994 40	7,712 26	11,706 66	1,402 05	13,108 69	655 44	13,764 13	105
TOTAL.	19,287 95	694,546 71	713,834 64	92,219 85	806,054 49	40,502 75	846,557 22	550

(¹) Les additionnels se composent :

1° De 10 centimes au profit du Trésor sur le principal des redevances fixes et proportionnelles;

2° De 5 centimes sur le principal de la redevance proportionnelle, destinés à subvenir aux frais de la confection d'une carte générale des mines.

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 8.

ÉTAT de développement des articles du Budget de l'exercice 1869.

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.		RECETTES FAITES		
		1863.	1864.	1865.
CHAPITRE I^{er}. — IMPOTS.				
ART. 1^{er}. — Enregistrement. — (Principal et additionnels).				
Actes	civils	12,956,764 77	15,695,148 57	15,854,528 08
	sous seing privé	545,760 58	494,599 47	471,715 96
	judiciaires	469,569 57	486,581 64	475,982 77
	d'huissiers	600,914 19	640,055 46	677,827 85
Lettres de noblesse		551 20	275 60	826 80
Permis de changer de nom de famille		275 60	»	551 20
TOTAUX.		14,551,665 91	15,314,458 74	15,470,252 64
ART. 2 — Greffe. — (Principal et additionnels).				
Mise au rôle		45,151 51	46,784 79	48,970 20
Rédaction, dépositions de témoins et expéditions		254,005 54	244,535 79	245,800 41
TOTAUX.		277,156 85	291,120 58	294,770 61
ART. 3. — Hypothèques. — (Principal et additionnels).				
Droits	d'inscription	104,555 56	116,589 57	105,452 84
	de transcription d'actes de mutation.	2,505,455 40	2,682,282 80	2,794,997 58
TOTAUX.		2,609,810 96	2,798,872 17	2,900,450 42
ART. 4. — Successions. — (Principal et additionnels).				
Droits	de succession	9,986,868 54	9,681,619 85	10,015,800 08
	de mutation par décès	580,162 15	281,079 05	182,522 02
	— sur les successions en ligne directe	1,505,588 42	1,858,628 56	1,964,525 19
	dus par les époux survivants	176,288 57	207,659 04	186,956 94
TOTAUX.		12,048,707 26	12,028,966 48	12,549,582 23

POUR L'EXERCICE 1869.

en ce qui concerne l'administration de l'enregistrement et des domaines.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1866.	1867. (au 31 decemb.)	TOTAL		
15,962,009 72	16,755,074 64	77,710,692 22	15,542,158 »	
472,842 15				
564,162 47				
809,556 77				
1,655 00				
275 60				
15,810,280 29	16,755,074 64	77,710,692 22		

55,429 75	544,471 85	1,555,871 51	307,174 »
272,021 87			
528,551 62	544,471 85	1,555,871 51	

127,752 89	5,091,865 09	14,174,885 02	2,854,977 »
2,646,155 49			
2,775,886 58	5,091,865 09	14,174,885 02	

10,545,195 01	11,747,790 66	52,819,055 12	10,565,807 »
1,788,858 99	1,727,155 85	8,844,552 99	1,768,866 »
178,645 05	205,594 75	955,102 15	191,020 »
12,510,675 05	13,680,559 22	62,618,470 24	12,525,695 »

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.		RECETTES FAITES		
		1863.	1864.	1865.
ART 5. — <i>Timbre.</i>				
Débits	Timbres fixes. {			
	Passe-ports {			
	à l'intérieur	216 »	82 »	142 »
	à l'étranger	7,488 »	6,408 »	7,144 »
	Permis de port d'armes de chasse	554,452 »	375,088 »	556,416 »
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	408,827 88	589,949 29	598,434 15
Visa.	Timbres adhésifs {			
	pour effets de commerce {			
	payables en Belgique	85,578 45	101,524 30	109,029 90
	— à l'étranger	20,808 59	21,218 30	22,618 59
	Timbres de dimension	1,693,155 95	1,720,503 45	1,713,617 50
Visa.	Timbres proportionnels	46,492 14	54,550 55	55,011 27
	— de dimension {			
	autres que des journaux étrangers	15,837 54	15,774 96	20,405 65
	des journaux étrangers	4,045 56	5,395 95	5,398 34
Extraordinaire	Timbres fixes. {			
	Warrants	»	100 »	201 »
	Feuilles de patente	154,649 »	137,125 55	159,869 90
	Timbres propor- {			
	tionnels. {			
	Effets de commerce	507,577 10	564,162 05	608,800 20
	Bons de caisse, billets au port, etc.	227,424 69	191,609 58	185,597 75
	Effets, récépissés, obligations, etc	»	24,000 »	1,500 »
	Coupures	»	»	»
Timb. de dimension. {	Papiers blancs pour actes, etc.	264,264 65	262,576 65	273,840 »
	Affiches	164,101 09	170,827 85	182,096 09
TOTAUX.		5,912,696 62	4,056,474 42	4,076,122 50

ART. 6. — *Naturalisation.*

Droits	de naturalisation ordinaire	10,000 »	4,000 »	7,500 »
	de grande naturalisation	1,000 »	»	»
TOTAUX.		11,000 »	4,000 »	7,500 »

ART. 7. — *Amendes en matière d'impôts.*

Doubles, triples droits, etc.	d'enregistrement	54,607 12	68,986 71	74,285 45
	de greffe	»	5 65	7 60
	d'hypothèque	8,941 11	7,547 27	8,701 22
	de succession	101,846 02	120,110 98	123,452 44
	de timbre	16,754 75	12,515 98	11,428 18
TOTAUX.		182,149 »	200,161 93	217,874 89

POUR L'EXERCICE 1869.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1866.	1867. (au 31 décembre)	TOTAL.		
4,220,552 96	4,158,950 97	20,404,797 27	4,080,950 »	
4,220,552 96	4,158,950 97	20,404,797 27		

4,000 »	500 »	27,000 »	5,400 »
4,000 »	500 »	27,000 »	

245,286 72	242,914 18	1,097,386 78	219,477 »
245,286 72	242,914 18	1,097,386 78	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES			
	1863.	1864.	1865.	
ART. 8. — Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.				
Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	en totalité. en partie	139,511 62 9,427 65	151,685 04 8,888 15	147,808 15 8,867 49
Totaux.	148,739 27	140,573 17	156,675 64	

CHAPITRE II. — PÉAGES.

ART. 1^{er}. — Canaux et rivières.

Droits de navigation, de ponts, d'écluses, etc. (Par rivière ou canal).	Canal de Charleroy	969,985 55	884,007 32	703,137 25
	— de Pommerœul à Antoing	184,524 98	157,466 55	159,256 65
	— de Mons à Condé	229,501 20	249,950 21	249,116 90
	— de la Campine	105,950 45	105,084 17	100,241 50
	Sambre canalisée.	559,816 52	555,926 22	444,290 52
	Escaut	86,411 07	88,577 54	89,465 88
	Meuse	70,209 79	65,010 04	62,929 76
	Divers	548,151 95	546,750 08	538,225 74
Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor		992 17	1,059 49	586 52
Produits	des bacs, bateaux et passages d'eau	41,185 94	41,210 81	45,568 51
	des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	40,476 40	40,040 »	40,990 67
TOTAUX.		2,655,281 58	2,512,122 65	2,351,609 68

ART. 5. — Routes appartenant à l'État.

1 ^{re} classe. — Produit des barrières affermées et en régie	605,886 16	602,246 54	587,894 54
2 ^e — — — — —	845,692 50	852,059 45	876,599 08
TOTAUX.	1,447,578 66	1,454,285 97	1,464,295 42

CHAPITRE III. — CAPITAUX ET REVENUS.

ART. 1^{er}. — Domaines. (Valeurs capitales.)

Prix de vente de biens immuables.	Lois des 50 juin 1840, 11 juin 1855, 8 juillet 1858, 9 juillet 1858, 26 mai 1859, 18 juillet 1846, 25 mars 1847, 21 mai 1859, 8 mai 1861, 25 mai 1865, 11 juin 1865, 8 juillet 1848 et 14 septembre 1864.	145,104 67	318,496 62	255,510 97
	Autres aliénations	7,445 51	8,562 84	575 16
A REPORTER.		150,549 98	326,849 46	256,086 15

POUR L'EXERCICE 1869.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1866.	1867. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
120,511 68 6,535 68	161,916 09	734,749 55	146,950 "	
126,843 56	161,916 09	754,749 55		

1,844,548 13	1,674,469 54	10,918,051 56	2,185,606 "
1,844,548 13	1,674,469 54	10,918,051 56	

1,441,978 89	11,553 42	5,819,670 36	1,163,954 "
1,441,978 89	11,553 42	5,819,670 36	

--	--	--	--

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES			
	1863.	1864.	1865.	
ART. 1 ^{er} . — <i>Domaines</i> . (Valeurs capitales) (suite).				
REPORT	150,549 98	326,849 46	256,086 13	
Produits				
{ de succession en déshérence	23,747 65	20,573 70	86,214 35	
{ nets des épaves	1,186 71	1,000 55	785 82	
{ de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	652 21	843 11	1,124 47	
Prix de vente d'objets mobiliers (catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.)	1,848 62	2,496 "	1,165 "	
{ provenant du Département des Finances	173,189 92	16,219 33	252,875 40	
{ — — de la Guerre	111,696 98	59,912 26	67,515 92	
Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage.	58,251 32	18,591 04	18,058 65	
{ — — de la Justice	28,909 61	29,748 50	32,589 37	
{ — — des Travaux publics	11,352 11	10,450 55	5,514 45	
{ — — de l'Intérieur	9,596 10	9,860 70	5,556 "	
{ — — des Affaires Étrangères				
Remboursements de ca-				
{ pitaux				
{ du fonds de l'industrie	7,741 99	5,551 90	2,400 "	
{ de créances ordinaires	207,280 61	223,862 69	244,506 11	
Rachat et transfert de rentes	2,617 69	1,418 31	1,042 58	
Transactions en matière domaniale	120 73	5,500 "	54,500 "	
Domages-intérêts pour inexécution de conventions. (Intérêts moratoires compris).	23,031 35	17,565 50	19,971 42	
Refournissements pour moins value de mobilier (bacs et bateaux)	295 "	"	245 50	
Produits d'objets saisis et confisqués	3,084 97	5,120 91	2,540 21	
Part du Trésor dans les biens possédés par indivis	1,696 44	2,078 88	2,647 50	
Prix de vente de terrains				
{ provenant d'emprises				
{ canaux et rivières	16,522 94	15,856 61	21,494 84	
{ Routes	18,772 92	15,058 31	17,291 18	
TOTAUX	833,945 85	782,128 11	1,031,901 08	

ART. 2. — *Forêts*

Prix de vente				
{ de coupes de bois (décime compris)	905,170 10	777,387 31	801,407 86	
{ de chablis, de bois de délit et d'élagages	106,513 76	80,782 88	84,486 55	
{ d'objets saisis et confisqués	18 50	26 50	17 25	
{ de glandée, panages, foin et herbages	12,893 02	11,406 70	15,550 60	
A REPORTER	1,022,597 38	869,603 39	901,442 24	

POUR L'EXERCICE 1869.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1866.	1867. (au 31 decemb.)	TOTAL.		
1,517,547 37	1,174,456 05	5,541,758 44	1,068,552 »	
1,517,547 37	1,174,456 05	5,541,758 44		

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1863.	1864.	1868.
ART. 2. — <i>Forêts</i> (suite).			
Report	1,022,597 58	869,603 59	901,442 24
Fermage			
{ des propriétés dépendantes des forêts	2,652 50	2,652 50	2,681 50
{ du droit { de chasse	5,022 78	5,010 78	8,548 28
{ de pêche (baux et licences).	1,751 »	1,961 »	1,061 »
Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	15,557 53	18,001 54	22,765 21
Redevances pour construction d'usines, et droits d'usage.	5,175 49	5,592 54	29,859 90
Indemnité pour carbonisation	1,555 86	1,507 25	974 50
Totaux	1,052,992 56	904,112 »	967,552 65

ART. 3. — *Dépendances des chemins de fer.*

Locations	de terrains réservés par l'administration des chemins de fer	12,084 57	9,520 19	10,090 02
	de bâtiments	1,145 95	1,247 78	954 53
	de cafés-restaurants	29,867 15	29,008 57	50,211 52
	d'herbages, d'oseraies, etc.	9,147 76	10,661 28	12,555 58
	de vitanges.	1,015 »	1,101 50	1,596 »
Argent non réclamé		550 84	1,067 56	279 95
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises		1,905 85	55,115 28	15,506 60
Prix de vente.	de mobilier et matériel hors d'usage.	18,248 50	11,551 40	9,458 75
	d'objets non réclamés	5,842 20	5,868 50	4,145 65
	d'arbres, plantations, herbages, etc.	5,257 20	5,266 50	6,541 27
Totaux		82,824 78	124,059 56	88,897 27

ART. 4. — *Établissements et services régis par l'État.*

École militaire. — Pensions des élèves		60,275 60	62,600 »	66,475 90
École vétérinaire	Pensions { des élèves	29,612 50	29,785 35	50,785 35
		9,158 97	9,121 40	8,275 70
	Produit des ventes d'objets divers	552 25	480 »	409 50
Écoles de réforme de Bayselede et de Beernem		115,995 09	222,579 58	165,450 62
Haras. — Produits	de vente de chevaux réformés	1,650 »	1,295 »	64,552 »
	des saillies des étalons au dépôt central.	255 »	225 »	145 »
	d'objets divers.	55 80	28 50	12 »
A REPORTER.		217,555 21	326,112 61	555,862 05

POUR L'EXERCICE 1869.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1866.	1867. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
979,518 74	810,294 32	4,715,350 25	942,670 »	
979,518 74	810,294 32	4,715,350 25		

102,507 30	165,595 73	565,664 44	112,755 »
102,507 30	165,595 73	565,664 44	

--	--	--	--

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1863.	1864.	1865.
<i>Établissements et services régis par l'État (suite).</i>			
REPORT.	217,555 21	526,112 61	555,862 05
Bénéfices de la fonderie de canons	"	"	"
Abonnements. { au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,258 "	15,258 "	15,261 "
{ au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	"	"	"
{ Au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>	"	"	"
Produit du <i>Moniteur</i>	5,000 "	5,000 "	5,000 "
TOTAUX.	255,593 21	544,570 61	554,126 05

ART. 5. — *Produits divers et accidentels.*

Produits	des examens et visa des diplômes.	17,097 15	19,405 28	19,257 02
	des diplômes des artistes vétérinaires	1,555 "	2,615 "	1,292 50
	des brevets d'invention	106,187 46	110,820 "	114,474 92
	des jeux de Spa	707,072 19	695,451 20	848,560 15
	du quart des salaires sur transcriptions.	55,519 52	54,576 61	55,546 52
	de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec l'Angleterre.	"	"	"
	des examens universitaires.	99,620 "	99,172 50	105,452 50
Restitutions volontaires		156 60	510 81	4,096 19
Indemnités	{ pour remplacement	75,648 "	65,962 "	60,944 "
	{ pour décharge de la responsabilité du remplaçant	2,487 22	952 58	1,587 50
	{ pour construction d'usines (forêts exceptées).	1,246 50	1,671 50	2,121 50
Parts non réclamées dans les amendes attribuées		7 45	69 57	26 "
Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées		57 81	101 45	59 68
Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication		110,602 67	116,490 "	147,526 74
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.		279 81	277 48	514 52
Cautionnements judiciaires attribués à l'État		54,201 10	5,844 22	"
TOTAUX.		1,189,608 04	1,149,719 60	1,541,059 12

POUR L'EXERCICE 1869.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1866.	1867. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
296,118 70	184,107 20	1,414,515 77	282,865 »	
296,118 70	184,107 20	1,414,515 77		

1,285,540 80	1,255,760 80	6,199,758 45	1,259,952 »
1,285,540 80	1,255,760 80	6,199,758 45	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES			
	1863.	1864.	1865.	
ART. 6. — <i>Revenus des domaines.</i>				
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	76,107 78	104,000 62	114,725 15	
Fermages de chasse	71 »	71 »	2,181 »	
Génie militaire	Location de biens-fonds et de bâtiments	66,694 20	79,599 06	49,135 02
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	10,845 »	25,006 92	16,455 81
	Fermages de pêche et de chasse	5,240 38	5,775 08	2,675 »
Arrérages de rentes.	1,796 54	1,588 71	1,427 60	
Redevances pour concessions de prises d'eau.	1,565 19	1,604 69	2,155 09	
Intérêts de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	5,148 04	11,229 22	6,455 94
	de créances ordinaires	100,856 74	109,084 15	105,855 55
Produits	de la calamine.	»	»	»
	des sablières et mines (forêts exceptées).	5,958 96	5,792 21	5,047 74
Locations des terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux.	51,769 67	55,555 51	52,760 81
	Routes	579 87	748 47	408 87
Ventes d'arbres, plantations, herbages, etc.	Rivières et canaux	71,565 92	101,926 51	95,055 52
	Routes	80,572 67	71,282 49	155,654 17
Droits de pêche (rivières et canaux).	55,902 10	59,505 77	59,655 71	
TOTAUX.	488,479 26	588,468 41	627,578 74	

CHAPITRE IV. — REMBOURSEMENTS.

ART. 1^{er}. — *Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.*

Débet des comptables.	Forcements en recette	774 10	527 58	4,512 01
	Recouvrements divers	42 47	67 82	55 45
Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes.	»	66	15 07	120 72
Actes de chargement de divers chefs	»	98 64	51 17	151 45
TOTAUX.		915 87	441 44	4,817 59

ART. 2. — *Déficit des comptables.*

Recouvrements	par prélèvements sur cautionnements	4,478 48	24,808 86	7,756 68
	divers	1,190 75	14,595 47	2,295 66
TOTAUX.		5,669 23	39,404 35	10,050 34

POUR L'EXERCICE 1869.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENN.	<i>Observations.</i>
1866.	1867. (au 31 decemb.)	TOTAL		
655,855 55	579,597 27	2,917,959 05	585,592 "	
655,855 55	579,597 27	2,917,959 05		

662 95	884 91	7,829 78	1,566 "
45 45			
7 97			
55 60			
769 97	884 91	7,829 78	

8,680 85	2,195 08	65,999 81	15,200 "
8,680 85	2,195 08	65,999 81	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.		RECETTES FAITES			
		1865.	1864.	1863.	
ART. 5. — Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.					
Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances	552 22	1,912 54	887 29	
	Frais de surveillance de bois appartenant {	aux communes et hospices	195,920 01	188,650 05	180,256 80
		aux acquéreurs de bois domaniaux	356 20	555 02	"
	Remboursement et dégrèvement des contributions	21 95	45 48	18 06	
	5 p. % sur recettes pour ordre (frais de régie)	14,062 52	12,527 58	13,922 22	
	2 p. % sur les biens saisis (Hainaut), frais de garde	"	"	"	
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux des coupes usagères.	12 35	27 15	"	
Ministère de la Justice.	Frais de justice {	en matière criminelle et correctionnelle	154,968 86	158,269 57	159,361 42
		en matière de simple police	127,442 88	153,592 25	155,514 46
		militaire	1,121 15	1,288 69	788 41
	Frais d'entretien de mendiants.	"	50 "	1,570 67	
Ministère de l'Intérieur.	Frais de justice en matière de garde civique	2,480 10	5,705 81	5,051 05	
	Remboursement de subsides.	"	"	"	
	Remboursement du traitement du commissaire près des jeux de Spa.	5,000 "	5,000 "	5,000 "	
	Canal de la Campine. — Remboursement des frais de construction du colateur	"	"	"	
Ministère des Travaux publics.	Frais de surveillance de travaux publics concédés	85,954 "	132,001 26	126,528 60	
	Frais d'entretien de routes concédées.	27,389 51	54,774 71	15,596 15	
	Construction de routes. — Expropriations de terrains. — Remboursement d'une consignation.	497 10	"	"	
	Indemnités pour jouissance d'égouts.	"	"	"	
	Remboursement pour travaux exécutés d'office aux passages d'eau, etc.	1,752 57	"	"	
TOTAUX.		595,471 46	652,175 89	629,095 13	

POUR L'EXERCICE 1869.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1866.	1867. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
640,678 20	579,671 50	3,097,090 27	619,418 2	
640,678 20	579,671 50	3,097,090 27		

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE,

POUR L'EXERCICE 1869.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1869, s'élève en charges permanentes et en charges temporaires, à la somme de . . . fr.	48,702,759 39
Le même Budget pour l'exercice 1868, montait à	45,312,919 18
Différence en plus pour 1869. fr.	<u>3,389,840 21</u>

CHAPITRE I^{er}.

SERVICE DE LA DETTE.

Ce service nécessite des crédits à concurrence de fr.	40,066,373 15
Les crédits qui y avaient été affectés l'année précédente ne s'élevant qu'à	<u>37,034,474 74</u>
Il en résulte pour l'exercice 1869 une augmentation de . fr.	<u>3,031,898 41</u>

Cette augmentation provient des nouvelles allocations afférentes à l'emprunt autorisé par la loi du 10 juin 1867, et d'une modification apportée au crédit relatif au *minimum* d'intérêt garanti par l'État.

La somme nécessaire au payement des intérêts et à l'amortissement du capital nominal de 58,540,000 francs en dette à 4 ½ p. 0/0, qui a été créé pour l'emprunt au capital effectif de 60,000,000 de francs, dont il vient d'être parlé, a été comprise dans le crédit qui fait l'objet de l'article 4 du projet de Budget, pour une somme de fr. 2,927,000 »

Et la somme destinée aux frais relatifs à cette nouvelle dette figure à l'article 5, pour 5,000 »

D'autre part, les allocations présumées nécessaires en 1867 et en 1868, pour le payement du *minimum* d'intérêt, accordé à la Compagnie du chemin de fer du Luxembourg (ligne de l'Ourthe) et de Spa au Grand-Duché, étant dès aujourd'hui reconnues insuffisantes, le crédit doit être augmenté au Budget de 1869 de. 100,000 »

ENSEMBLE. . . . fr.	3,032,000 »
dont il faut déduire la diminution opérée sur l'article 13 relatif aux rentes viagères	101 59

TOTAL ÉGAL. . . . fr.	<u>3,031,898 41</u>
-----------------------	---------------------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le tableau qui suit indique, par catégories de dettes, les sommes employées à l'amortissement partiel de la dette nationale, pendant l'année 1866-1867, ainsi que le capital nominal racheté au moyen de ces fonds.

CATÉGORIES DE DETTES.	FONDS D'AMORTISSEMENT.			CAPITAUX nominaux amortis au moyen du fonds d'amortissement.	Observations.
	DOTATION annuelle.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	TOTAL.		
3 p. %	584,748 "	1,152,129 "	1,736,877 "	2,019,627 55	Août 1866 et février 1867.
4 p. %	500,000 "	804,480 "	1,104,480 "	1,145,104 58	Janvier et juillet 1867.
4 1/2 p. %, 1 ^{re} série. .	954,428 52	1,651,574 24	2,606,002 56	2,575,504 26	Novembre 1866 et mai 1867.
— 2 ^e —	425,280 "	707,585 62 1/2	1,130,865 62 1/2	1,119,511 02	Id.
— 3 ^e —	788,076 50	645,835 75	1,433,952 25	1,421,164 01	Id.
— 4 ^e —	546,910 "	129,856 50	476,766 50	472,650 08	Id.
— 5 ^e —	296,625 "	10,170 "	506,795 "	504,051 92	Id.
Fr.	3,694,067 82	5,101,651 11 1/2	8,795,718 93 1/2	9,055,215 22	

Par suite de l'accroissement des intérêts afférents aux capitaux déjà amortis, qui sont successivement ajoutés aux dotations annuelles, et en tenant compte de ce que, pour la dette à 4 1/2 p. %, 5^e série, l'amortissement comprend deux semestres, tandis qu'il n'en comprenait qu'un seul dans la dernière publication, il a été racheté de plus que l'année précédente, un capital nominal de fr. 427,905 64 c.

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS.

En rapprochant les crédits que renferme ce chapitre de ceux qui ont été alloués en 1868, on constate à l'article 15 relatif aux pensions une augmentation pour 1869 de fr. 207,000 "

et à l'article 17 concernant les traitements d'attente une diminution de 1,058 20

Soit en plus pour 1869 fr. 205,941 80

L'augmentation porte sur les crédits destinés au paiement des pensions des Départements de la Justice, de l'Intérieur, des Travaux publics et des Finances, ainsi que sur le montant des pensions ecclésiastiques.

On a fait connaître, l'année dernière, les causes auxquelles il faut attribuer les augmentations de l'espèce. En se référant aux motifs allégués, on croit devoir indiquer, comme étant encore de nature à exercer une notable influence sur le chiffre des pensions à allouer, l'exécution de la loi du 25 juillet 1867, relative à la mise à la retraite des magistrats et l'application en ce qui concerne les pensions

NOTE PRÉLIMINAIRE.

des membres du clergé, des dispositions des articles 20, 21 et 22 de la loi du 21 juillet 1844, dont les effets se font sentir chaque jour davantage.

CHAPITRE III.

FONDS DE DÉPÔT.

Ce chapitre présente, sur celui du Budget de l'exercice 1868, une augmentation de 152,000 francs, nécessitée par le développement que ne cessent de prendre les divers services de dépôts, notamment ceux des cautionnements de comptables et des consignations.

Pour justifier l'augmentation dont il s'agit, il suffit de rappeler que le solde des versements faits à titre de cautionnement, s'est élevé successivement, savoir :

Au 31 décembre 1864, à fr.	14,071,649 37
— 1865, à	14,770,522 74
— 1866, à	15,081,568 65
Pour atteindre à la fin de 1867 fr.	15,436,746 61

Les intérêts à servir du chef de ces dépôts devant s'accroître dans les mêmes proportions, il est indispensable, pour faire face aux nouveaux besoins qui ne manqueront pas de se produire, d'augmenter le crédit de l'article 18 d'une somme de 100,000 francs.

En ce qui concerne les cautionnements des entrepreneurs et les consignations de toute nature, si l'on tient compte, indépendamment de l'accroissement plus que probable des dépôts, de la circonstance que l'intérêt de certaines catégories de consignations est susceptible d'être augmenté à partir de 1869, en vertu de la loi du 28 décembre 1867, il n'y a rien d'exagéré à prévoir pour les dépenses de cet exercice, un chiffre de 300,000 francs au lieu de 238,000 francs.

Il est à remarquer, du reste, qu'un produit supérieur aux dépenses dont il s'agit, est inscrit au Budget des Voies et Moyens.

Le tableau suivant indique, par chapitre, les différences que présente, en charges ordinaires et en charges extraordinaires, le Budget de l'exercice 1869 comparé à celui de 1868.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1869.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1869,					
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.
								EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.		
I.	Service de la dette	37,053,277 66	1,197 08	37,054,474 74	40,065,277 66	1,095 49	40,066,373 15	3,052,000 »	»	»	101 59	3,051,898 41	»
II.	Rémunérations	6,879,000 »	598,444 44	7,477,444 44	7,094,000 »	589,386 24	7,683,386 24	215,000 »	»	»	9,058 20	205,941 80	»
III.	Fonds de dépôt	801,000 »	»	801,000 »	953,000 »	»	953,000 »	152,000 »	»	»	»	152,000 »	»
	TOTAUX. . . fr.	44,713,277 66	599,641 52	45,312,919 18	48,112,277 66	590,481 73	48,702,759 39	3,399,000 »	»	»	9,159 79	3,389,840 21	»
								EN PLUS : 3,399,000 »		EN MOINS : 9,159 79			
								Augmentation sur l'ensemble du Budget. fr.				3,389,840 21	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1869, à la somme de *quarante-huit millions sept cent deux mille sept cent cinquante-neuf francs trente-neuf centimes* (fr. 48,702,739 39 c^s), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1868.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1869.

DESIGNATION		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			
Articles.	DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		CHARGES ordinares et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE PREMIER					
Service de la dette.					
		SOMMES AFFECTÉES au service	Total		
		des intérêts	de l'amortissement		
			par dette.		
1	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art 65 du traité du 5 novembre 1842	5,502,640 78	"	5,502,640 78	5,502,640 78
2	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 fr., à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 fr., à 5 p. %, émis en vertu des lois du 1er mai 1842 et du 24 décembre 1846 (sem au 1er févr et au 1er août 1869)	1,751,244 "	"	2,538,992 "	2,538,992 "
	Dotation de l'amortissement de ces deux dettes, à 1 p. % du capital (mêmes sem.)	"	584,748 "	"	"
3	Intérêts de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856	1,200,000 "	"	1,500,000 "	1,500,000 "
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à 1 p. % du capital	"	500,000 "	"	"
	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 95,442,852 francs (1re série), montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1er mai et au 1er novembre 1869)	4,294,027 44	"	5,249,555 76	
	Dotation de l'amortissement de cette dette, à 1 p. % du capital (mêmes sem.)	"	954,428 52	"	
	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4½ p. % (2me série), autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1er mai et au 1er novembre 1869)	5,809,520 "	"	4,252,800 "	
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital (mêmes sem.)	"	425,280 "	"	
	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 157,615,500 francs (3me série), montant des obligations émises en vertu des lois du 1er décembre 1852 et du 14 juin 1855 (semestres au 1er mai et au 1er novembre 1869)	7,092,688 50	"	7,880,765 "	
	Dotation de l'amortissement de cette dette, à ½ p. % du capital (mêmes sem.)	"	788,076 50	"	
4	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 24,582,000 francs, résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et sur un capital de 45,000,000 de francs, montant de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859, ensemble 69,582,000 francs (4me série) (semestres au 1er mai et au 1er novembre 1869)	5,122,100 "	"	5,469,100 "	26,725,270 76
	Dotation d'amortissement, à ½ p. % du capital (mêmes semestres)	"	546,910 "	"	
	Intérêts de l'emprunt de 59,525,000 francs, à 4½ p. % (5me série), autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1er mai et au 1er novembre 1869)	2,669,625 "	"	2,966,250 "	
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital (mêmes sem.)	"	296,625 "	"	
	Intérêts de l'emprunt de 58,549,000 francs, à 4½ p. % (6me série), autorisé par la loi du 10 juin 1867 (semestres au 1er mai et au 1er novembre 1869)	2,654,500 "	"	2,927,000 "	
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital (mêmes sem.)	"	292,700 "	"	
TOTAUX		52,080,155 72	5,986,767 82	56,066,905 54	
A RAPPORTER.				56,066,905 54	"

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	36,066,903 54	"	
	Frais relatifs à la dette, à 2½ p % fr. 1,000 "			
5	— — à 3 p % 27,000 "	80,000 "	"	
	— — à 4 p % 1,500 "			
	— aux dettes à 4½ p. % 50,500 "			
6	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	500,000 "	"	
7	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842	846,560 "	"	
8	Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	105,820 10	"	40,066,373 15
9	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842	21,164 02	"	
10	Rente annuelle constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manège (loi du 8 juillet 1858)	672,550 "	"	
11	Minimum d'intérêt garanti par l'Etat, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes (Ce crédit n'est point limitatif, les intérêts qu'il est destiné à servir pourraient s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois)	1,965,000 "	"	
12	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions	7,500 "	"	
13	Rentes viagères	"	579 62	
14	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de fr. 10,517 54 c ^t	"	515 87	
CHAPITRE II.				
<i>Rémunérations.</i>				
		CHARGES		
		Ordinaires	Extraordinaires	
	Pensions ecclésiastiques ci-devant tiercees	"	1,000 "	
	Pensions civiles et autres accordées avant 1850.	"	25,000 "	
	— civiles	"	55,000 "	
	— militaires	5,480,000 "	"	
	— de l'ordre de Léopold.	54,000 "	"	
	Marine — Pensions militaires	25,000 "	"	
	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	"	5,000 "	
	Secours sur le fonds dit de Waterloo	"	4,000 "	
15	Pensions civiles des divers Départements.	7,094,000 "	86,000 "	
	Affaires Etrangères	112,000 "	"	
	Justice	650,000 "	"	
	Intérieur.	510,000 "	"	
	Travaux publics	570,000 "	"	
	Guerre	50,000 "	"	
	Finances	1,765,000 "	"	
	Cour des comptes.	15,000 "	"	
	Pensions ecclésiastiques	270,000 "	"	
	Arrérés de pensions de toute nature.	6,000 "	"	
		7,094,000 "	86,000 "	
	A REPORTER. fr.	47,159,277 66	87,095 49	40,066,373 15

POUR L'EXERCICE 1869.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.														
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.															
	REPORT fr.	47,159,277 66	87,095 49	40,066,575 15														
10	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au ser- vice de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Départe- ment des Finances)	"	500,000 "	7,683,586 24														
17		<table><tr><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>Ordinaires.</th><th>Extraordinaires.</th></tr><tr><td>Traitements d'attente(<i>wachtgelden</i>). — ou pensions supplémen- taires (<i>toelagen</i>) . . .</td><td>1,269 84</td><td rowspan="3">3,586 24</td></tr><tr><td>Secours annuels (<i>jaarlyksche on- derstanden</i>)</td><td>1,708 94</td></tr><tr><td></td><td>517 46</td></tr><tr><td></td><td></td><td>3,586 24</td></tr></table>		CHARGES		Ordinaires.	Extraordinaires.	Traitements d'attente(<i>wachtgelden</i>). — ou pensions supplémen- taires (<i>toelagen</i>) . . .	1,269 84	3,586 24	Secours annuels (<i>jaarlyksche on- derstanden</i>)	1,708 94		517 46			3,586 24	
	CHARGES																	
	Ordinaires.	Extraordinaires.																
	Traitements d'attente(<i>wachtgelden</i>). — ou pensions supplémen- taires (<i>toelagen</i>) . . .	1,269 84	3,586 24															
	Secours annuels (<i>jaarlyksche on- derstanden</i>)	1,708 94																
	517 46																	
		3,586 24																
	CHAPITRE III.																	
	<i>Fonds de dépôt.</i>																	
18	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en nu- méraire dans les caisses du Trésor, par les comp- tables de l'État, les <i>receveurs communaux</i> et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 650,000 "	650,000 "	"	955,000 .														
	Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos 5,000 "		"															
19	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847 (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs).	500,000 "	"															
TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. . . . fr.		48,112,277 66	590,481 75	48,702,759 59														

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1868.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1869.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO	LITTÉRA	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total
des	des		des	de	par dette.
articles.	dévelop-		intérêts.	l'amortissement.	
	pements.				
CHAPITRE PREMIER.					
Service de la dette.					
1	a.	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842	5,502,640 78	"	5,502,640 78
2	a.	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 francs, à 3 p. %, émis en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1869).	1,754,244 "	"	2,538,992 "
	b.	Dotation de l'amortissement de ces deux dettes, à 1 p. % du capital (mêmes semestres) a)	"	584,748 "	
3	a.	Intérêts de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856.	1,200,000 "	"	1,500,000 "
	b.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à 1 p. % du capital. b)	"	300,000 "	
1°	a.	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 95,442,852 francs (1 ^{re} série), montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1869).	4,294,927 44	"	5,249,355 76
	b.	Dotation de l'amortissement de cette dette, à 1 p. % du capital (mêmes semestres) c)	"	954,428 52	
2°	a.	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4½ p. % (2 ^{me} série), autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1869)	5,809,520 "	"	4,352,800 "
	b.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital (mêmes semestres) d)	"	423,280 "	
3°	a.	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 157,615,300 francs (5 ^{me} série), montant des obligations émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1853 (sem. au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novem. 1869).	7,092,688 50	"	7,880,765 "
	b.	Dotation de l'amortissement de cette dette, à ½ p. % du capital (mêmes semestres) e)	"	788,076 50	
4°	a.	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 24,382,000 francs, résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et sur un capital de 45,000,000 de francs, montant de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859, ensemble 69,382,000 francs (4 ^{me} série) (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1869).	5,122,190 "	"	3,469,100 "
	b.	Dotation d'amortissement, à ½ p. % du capital (mêmes semestres). f)	"	546,910 "	
5°	a.	Intérêts de l'emprunt de 59,525,000 francs, à 4½ p. % (5 ^{me} série), autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1869)	2,669,625 "	"	2,966,250 "
	b.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital (mêmes semestres) g)	"	296,625 "	
6°	a.	Intérêts de l'emprunt de 58,540,000 francs, à 4½ p. % (6 ^{me} série), autorisé par la loi du 10 juin 1867 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1869)	2,654,500 "	"	2,927,000 "
	b.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital (mêmes semestres)	"	292,700 "	
TOTAUX.			52,080,155 72	3,986,767 82	56,066,905 54
5	a.	Frais relatifs à la dette à 2½ p. %			1,000 "
	b.	Id. id. 3 —			27,000 "
	c.	Id. id. 4 —			1,500 "
	d.	Id. aux dettes à 4½ —			50,500 "
6	o	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842			
7	o	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842			
			A REPORTER. fr.		

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,502,640 78	"	5,502,640 78	5,502,640 78	"	"	
2,558,992 "	"	2,558,992 "	2,558,992 "	"	"	a) Annexe n° 1.
1,500,000 "	"	1,500,000 "	1,500,000 "	"	"	b) Annexe n° 2.
						c) Annexe n° 3.
						d) Annexe n° 4.
26,725,270 76	"	26,725,270 76	23,798,270 76	2,927,000 "	"	e) Annexe n° 5.
						f) Annexe n° 6.
						g) Annexe n° 7.
80,000 "	"	80,000 "	75,000 "	5,000 "	"	
500,000 "	"	500,000 "	500,000 "	"	"	
846,560 "	"	846,560 "	846,560 "	"	"	
57,295,465 54	"	57,295,465 54	54,561,465 54	2,932,000 "	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																												
		REPORT. fr.																																												
8	•	Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des articles 20 et 23 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances																																												
9	•	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842																																												
10	•	Rente annuelle constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manage, faite à l'État par la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858 (<i>Moniteur</i> n° 212)																																												
11	•	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois)																																												
12	•	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions.																																												
13	•	Rentes viagères																																												
14	•	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de fr. 10,317 34 c'																																												
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.																																												
		CHAPITRE II.																																												
		<i>Rémunérations.</i>																																												
		<table><tr><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>ordinaires.</th><th>extraordinaires et temporaires.</th></tr><tr><td>a. Pensions ecclésiastiques, ci-devant tiercées</td><td>1,000 »</td></tr><tr><td>b. — civiles et autres, accordées avant 1850</td><td>25,000 »</td></tr><tr><td>c. — civiques</td><td>55,000 »</td></tr><tr><td>d. — militaires</td><td>3,489,000 »</td></tr><tr><td>e. — de l'ordre de Léopold.</td><td>54,000 »</td></tr><tr><td>f. Marine. — Pensions militaires</td><td>25,000 »</td></tr><tr><td>g. Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas</td><td>5,000 »</td></tr><tr><td>h. Secours sur le fonds dit de Waterloo</td><td>4,000 »</td></tr><tr><td colspan="2">Pensions civiles des divers Départements.</td></tr><tr><td>i. Affaires Étrangères</td><td>112,000 »</td></tr><tr><td>k. Justice</td><td>650,000 »</td></tr><tr><td>l. Intérieur.</td><td>510,000 »</td></tr><tr><td>m. Travaux publics</td><td>370,000 »</td></tr><tr><td>n. Guerre</td><td>50,000 »</td></tr><tr><td>o. Finances.</td><td>1,765,000 »</td></tr><tr><td>p. Cour des comptes</td><td>15,000 »</td></tr><tr><td>q. Pensions ecclésiastiques.</td><td>270,000 »</td></tr><tr><td>r. Arriérés de pensions de toute nature</td><td>6,000 »</td></tr><tr><td></td><td>7,094,000 »</td></tr><tr><td></td><td>86,000 »</td></tr></table>	CHARGES		ordinaires.	extraordinaires et temporaires.	a. Pensions ecclésiastiques, ci-devant tiercées	1,000 »	b. — civiles et autres, accordées avant 1850	25,000 »	c. — civiques	55,000 »	d. — militaires	3,489,000 »	e. — de l'ordre de Léopold.	54,000 »	f. Marine. — Pensions militaires	25,000 »	g. Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	5,000 »	h. Secours sur le fonds dit de Waterloo	4,000 »	Pensions civiles des divers Départements.		i. Affaires Étrangères	112,000 »	k. Justice	650,000 »	l. Intérieur.	510,000 »	m. Travaux publics	370,000 »	n. Guerre	50,000 »	o. Finances.	1,765,000 »	p. Cour des comptes	15,000 »	q. Pensions ecclésiastiques.	270,000 »	r. Arriérés de pensions de toute nature	6,000 »		7,094,000 »		86,000 »
CHARGES																																														
ordinaires.	extraordinaires et temporaires.																																													
a. Pensions ecclésiastiques, ci-devant tiercées	1,000 »																																													
b. — civiles et autres, accordées avant 1850	25,000 »																																													
c. — civiques	55,000 »																																													
d. — militaires	3,489,000 »																																													
e. — de l'ordre de Léopold.	54,000 »																																													
f. Marine. — Pensions militaires	25,000 »																																													
g. Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	5,000 »																																													
h. Secours sur le fonds dit de Waterloo	4,000 »																																													
Pensions civiles des divers Départements.																																														
i. Affaires Étrangères	112,000 »																																													
k. Justice	650,000 »																																													
l. Intérieur.	510,000 »																																													
m. Travaux publics	370,000 »																																													
n. Guerre	50,000 »																																													
o. Finances.	1,765,000 »																																													
p. Cour des comptes	15,000 »																																													
q. Pensions ecclésiastiques.	270,000 »																																													
r. Arriérés de pensions de toute nature	6,000 »																																													
	7,094,000 »																																													
	86,000 »																																													
15	•	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service des pensions de la caisse des veuves et orphelins du Département des finances).																																												
	a.	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>)																																												
	b.	— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>)																																												
17	c.	Secours annuels (<i>jaarlyksche onderstanden</i>)																																												
		<table><tr><td>1,269 84</td></tr><tr><td>1,798 94</td></tr><tr><td>317 46</td></tr><tr><td>3,386 24</td></tr></table>	1,269 84	1,798 94	317 46	3,386 24																																								
1,269 84																																														
1,798 94																																														
317 46																																														
3,386 24																																														
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.																																												

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
57,295,403 54	»	57,295,403 54	54,501,403 54	2,952,000 »	»	
105,820 10	»	105,820 10	105,820 10	»	»	
21,164 02	»	21,164 02	21,164 02	»	»	
672,550 »	»	672,550 »	672,550 »	»	»	
1,965,000 »	»	1,965,000 »	1,865,000 »	100,000 »	»	a) Annexe n° 8.
7,500 »	»	7,500 »	7,500 »	»	»	
»	579 62	579 62	681 21	»	101 59	
»	515 87	515 87	515 87	»	»	
40,065,277 66	1,095 49	40,066,375 15	37,054,474 74	3,052,000 »	101 59	
AUGMENTATION. . . . fr.				3,051,898 41		
7,094,000 »	86,000 »	7,180,000 »				b) Annexe n° 9.
		b)				
			7,475,000 »	207,000 »	»	
»	500,000 »	500,000 »				
»	5,586 24	5,586 24	4,444 44	»	1,058 20	
7,094,000 »	589,586 24	7,683,586 24	7,477,444 44	207,000 »	1,058 20	
AUGMENTATION. . . . fr.				205,941 80		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
<i>Fonds de dépôt.</i>		
18	a.	Intérêts, à 4 p. $\frac{1}{2}$ %, des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 650,000 »
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 5,000 »
19	c.	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847.
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

Chapitres.	Pages.	Récapitulation.
I.	54	Service de la dette
II.	56	Rémunérations
III.	58	Fonds de dépôt
		TOTAUX. fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
655,000 "	"	655,000 "	565,000 "	90,000 "	"	
500,000 "	"	500,000 "	238,000 "	62,000 "	"	
955,000 "	"	955,000 "	801,000 "	152,000 "	"	

40,065,277 66	1,095 49	40,066,373 15	37,054,474 74	5,051,898 41	"
7,094,000 "	589,586 24	7,683,586 24	7,477,444 44	205,941 80	"
955,000 "	"	955,000 "	801,000 "	152,000 "	"
48,112,277 66	590,481 73	48,702,759 39	45,512,919 18	5,589,840 21	"
AUGMENTATION. . . . fr.				5,589,840 21	

(60)

ANNEXES

AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1869.

ANNEXE N^o I.

**Emprunt de 50,850,800 francs, et Dette de 7,624,000 francs,
ensemble 58,474,800 francs,**

A TROIS POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} février et le 1^{er} août 1867.

Semestre au 1^{er} février 1867.

Dotation : 1/2 p. % du capital de 58,474,800 francs, montant de l'emprunt et de la dette réunis fr.	292,574 »	}	875,946 »
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 58,904,800 francs	583,572 »	}	

Semestre au 1^{er} août 1867.

Dotation : 1/2 p. % du capital de 58,474,800 francs, montant de l'emprunt et de la dette réunis fr.	292,574 »	}	891,251 »
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 59,923,800 francs	598,837 »	}	
TOTAL fr.			1,767,177 »

Situation de l'emprunt et de la dette réunis, à l'échéance du 1^{er} août 1867.

Capitaux primitifs de l'emprunt et de la dette réunis fr.	58,474,800 »	
Dont il a été amorti :		
Avec jouissance du 1 ^{er} février 1867 et jouissances antérieures	59,923,800 »	
RESTANT DU CAPITAL. fr.	18,551,000 »	

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 2.

EMPRUNT DE 30,000,000 DE FRANCS,

A QUATRE POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1867.

(Service du 1^{er} janvier au 31 décembre 1867.)*Semestre au 1^{er} juillet 1867.*

Dotation : 1/2 p. % du capital de l'emprunt fr.	150,000	»	}	557,920	»
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 20,596.000 francs	407,920	»			

Semestre au 1^{er} janvier 1868.

Dotation : 1/2 p. % du capital de l'emprunt fr.	150,000	»	}	569,460	»
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 20,973,000 francs. . . .	419,460	»			
TOTAL. fr.	1,127,580	»			

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} janvier 1868.

Capital primitif de l'emprunt fr. 30,000,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} juillet 1867 et jouissances antérieures 20,973,000 »

RESTANT DU CAPITAL. fr. 9,027,000 »

POUR L'EXERCICE 1869.

ANNEXE N° 5.

DETTE DE 95,442,832 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1844.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1867.*Semestre au 1^{er} mai 1867.*

Dotation : 1/2 p. % du capital de la dette. fr.	477,214 16	}	1,517,567 55
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 57,540,149 78 c.	840,155 37		

Semestre au 1^{er} novembre 1867.

Dotation : ½ p. % du capital de la dette. fr.	477,214 16	}	1,546,558 78
Intérêt du capital amorti : 2 ¼ p. % de fr. 58,656,649 78 c.	869,524 62		
TOTAL. fr.			<u>2,665,906 51</u>

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1867, de la dette 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1844.

Capital primitif de la dette fr. 95,442,852 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1867 et jouissances antérieures. 58,656,649 78

RESTANT DU CAPITAL. fr. 56,806,182 22

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 4.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1867.*Semestre au 1^{er} mai 1867.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de l'emprunt fr.	211,640 »	} 571,668 12 1/2
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 16,001,250 francs	360,028 12 1/2	

Semestre au 1^{er} novembre 1867.

Dotation : 1/4 p. % du capital de l'emprunt fr.	211,640 »	} 584,386 25
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 16,566,500 francs	372,746 25	
TOTAL fr.	1,156,054 57 1/2	

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1867.

Capital primitif de l'emprunt fr.	84,656,000 »
---	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1867 et jouissances antérieures	16,566,500 »
RESTANT DU CAPITAL fr.	68,089,500 »

POUR L'EXERCICE 1869.

ANNEKE N° 3.

DETTE DE 157,615,300 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RESULTANT DE LA CONVERSION DE 1855.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1867.*Semestre au 1^{er} mai 1867.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de la dette fr.	594,038 25	}	724,896 25
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 14,704,800 francs	550,838 »		

Semestre au 1^{er} novembre 1867.

Dotation : 1/4 p. % du capital de la dette fr.	594,038 25	}	741,024 25
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 13,421,600 francs	546,986 »		

TOTAL fr.	1,463,920 50
---------------------	--------------

*Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1867, de la dette à 4 1/2 p. %
résultant de la conversion de 1855.*

Capital primitif de la dette fr.	157,615,300 »
--	---------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1867 et jouissances antérieures	43,421,600 »
--	--------------

RESTANT DU CAPITAL fr.	142,195,700 »
----------------------------------	---------------

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 6.

Dette de 24,382,000 francs, résultant de la conversion de 1857, et emprunt
de 45,000,000 de francs, ensemble 69,382,000 francs,

A 4 1/2 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1867.

Semestre au 1^{er} mai 1867.

Dotation : 1/4 p. % du capital de la dette et de l'emprunt réunis. fr.	173,455 »	}	241,011 25
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 3,002,500 francs . .	67,556 25		

Semestre au 1^{er} novembre 1867.

Dotation : 1/4 p. % du capital de la dette et de l'emprunt réunis. fr.	173,455 »	}	246,377 50
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 3,241,000 francs . .	72,922 50		
TOTAL. fr.			<u>487,388 75</u>

Situation de la dette et de l'emprunt réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1867.

Capitaux primitifs de la dette et de l'emprunt réunis. fr. 69,382,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1867 et jouissances antérieures 5,241,000 »

RESTANT DES CAPITAUX. fr. 66,141,000 »

POUR L'EXERCICE 1869.

ANNEXE N° 7.

EMPRUNT DE 59,325,000 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1867*Semestre au 1^{er} mai 1867.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de l'emprunt fr.	148,512 50	} 158,085 »
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 501,000 francs	6,772 50	

Semestre au 1^{er} novembre 1867.

Dotation : 1/4 p. % du capital de l'emprunt fr.	148,512 50	} 158,543 25
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 454,700 francs	10,230 75	

Total fr.	515,628 25
---------------------	------------

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1867.

Capital primitif de l'emprunt fr.	59,325,000 »
---	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1867 et jouissances antérieures	454,700 »
--	-----------

RESTANT DU CAPITAL fr.	58,870,300 »
----------------------------------	--------------

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 8.

Etat présentant les sommes payées, à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1854 et de lois subséquentes, pendant les années 1861 à 1866.

		ANNÉES					
		1861.	1862.	1863.	1864.	1865.	1866.
Chemin de fer de	la Flandre occidentale . . .	213,461 25	205,551 76	177,405 45	156,000 70	184,537 65	(¹) »
	l'Entre-Sambre-et-Meuse. . .	161,406 54	161,435 37	163,494 63	166,646 16	164,962 56	161,546 77
	Manège à Wavre . . .	197,947 85	187,075 75	185,555 64	171,744 48	156,866 41	160,462 57
	Charleroy à Louvain . . .	(²) »	»	»	»	»	»
	Lierre à Turnhout. . .	155,592 71	157,582 95	169,151 80	144,925 54	117,518 54	168,707 57
	Lichtervelde à Furnes. . .	200,000 »	200,000 »	200,000 »	200,000 »	199,517 75	200,000 »
	Tongres à Bilsen . . .	»	»	10,600 »	75,000 »	75,000 »	(¹) 36,500 »
	— à Ans . . .	»	»	»	20,821 92	40,000 »	(¹) 20,000 »
	Liège vers le chemin de fer du Grand-Luxembourg par la vallée de l'Ourthe (³) . . .	»	»	»	»	72,811 17	347,259 95
	Canal de Bossuyt à Courtrai . .	145,485 58	144,656 02	155,661 45	164,811 56	156,465 25	200,000 »
TOTAUX. . . . fr.		1,051,691 71	1,054,059 85	1,057,664 95	1,077,947 96	1,165,979 11	1,294,276 46

(¹) Le retard dans le paiement du *minimum d'intérêt* à la Compagnie de la *Flandre occidentale* et du 2^{me} semestre dû à la Société Liégeois-Limbourgeois, pour les chemins de fer de *Tongres à Bilsen* et de *Tongres à Ans*, provient de la difficulté et de l'étendue du travail à faire pour la formation et le contrôle des comptes, par suite de la fusion de ces lignes : l'une, avec le réseau des chemins de fer exploité par la Société dite *d'Exploitation*, et l'autre, avec le réseau des chemins de fer de l'*État néerlandais*.

(²) Le produit de l'exploitation dépassant 7 p. ⁰/₁₀ du capital qui a servi de base à la fixation du *minimum d'intérêt* garanti pour ce chemin de fer, la Société concessionnaire est tenue de rembourser au trésor, et rembourse effectivement les sommes qui lui ont été payées à titre de garantie pour les années précédentes.

(³) Par convention du 27 juin 1862, approuvée par arrêté royal du 6 mars 1865, la Société du chemin de fer du Luxembourg a fait abandon, au profit du chemin de fer de Liège à la ligne du Luxembourg, vers Marche, en passant par la vallée de l'Ourthe, et de celui de Spa vers le Grand-Duché, de la garantie d'intérêt qui lui avait été accordée pour la ligne de Namur à Arlon par la convention du 15 janvier 1852, approuvée par arrêté royal du 29 du même mois.

DETTE PUBLIQUE. — PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	Crédits accordés pour 1868.		Crédits demandés pour 1869.			
	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					EN PLUS.	EN MOINS.
A. Pensions ecclésiastiques, ci-devant tiercées	"	2,000	"	1,000	"	1,000
B. — civiles et autres accordées avant 1830	"	25,000	"	25,000	"	2,000
C. — civiques	"	60,000	"	55,000	"	5,000
D. — militaires	5,489,000	"	5,489,000	"	"	"
E. — de l'ordre de Léopold	54,000	"	54,000	"	"	"
F. — de la marine. (Militaires).	25,000	"	25,000	"	"	"
G. — de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	"	5,000	"	5,000	"	"
H. Secours sur le fonds dit de Waterloo	"	4,000	"	4,000	"	"
<i>Pensions civiles des divers Départements.</i>						
I. Affaires Étrangères. {	Marine	28,000	}	112,000	"	"
	Affaires Étrangères	84,000				
K. Justice	603,000	"	650,000	"	45,000	"
L. Intérieur	560,000	"	510,000	"	10,000	"
M. Travaux publics	510,000	"	570,000	"	60,000	"
N. Guerre	50,000	"	50,000	"	"	"
O. Finances	1,715,000	"	1,765,000	"	50,000	"
P. Cour des comptes	15,000	"	15,000	"	"	"
Q. Pensions ecclésiastiques	220,000	"	270,000	"	50,000	"
R. Arriérés de pensions de toute nature	6,000	"	6,000	"	"	"
TOTAUX. . . . fr.	6,879,000	94,000	7,094,000	86,000	215,000	8,000
	6,973,000		7,180,000		Différence en plus. 207,000	

POUR L'EXERCICE 1869.

(69)

[N° 102.]

III.

BUDGET DES DOTATIONS

POUR L'EXERCICE 1869.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Dotations de l'exercice 1869, s'élève à fr. 4,390,897 23 c^s; il présente sur celui de 1868, voté par la Législature au chiffre de fr. 4,386,398 90 c^s, une différence en plus de fr. 4,498 35 c^s.

Cette augmentation est réclamée pour le service de la Chambre des Représentants, à concurrence d'une somme de fr. 18 35 c^s, et le surplus, 4,480 francs, pour le personnel des bureaux de la Cour des Comptes.

En transmettant son Budget au Département des Finances, la Cour des Comptes y a joint la note explicative suivante :

Budget de la Cour des Comptes, formant le chapitre IV du Budget des Dotations, pour l'exercice 1869.

Les crédits votés au Budget de 1868, s'élèvent à la somme	
de.	fr. 184,370 »
Ceux qui sont demandés pour 1869, montent à	188,850 »
Le Budget de 1869 présente donc une différence en plus de . fr.	<u>4,480 »</u>

CHAPITRE IV.

COUR DES COMPTES.

Articles 5, 7 et 8, pas de changement.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ARTICLE 6. — *Traitement du personnel des bureaux.*

La Cour croirait manquer d'esprit de justice envers le personnel de ses bureaux, si, par un scrupule exagéré, elle tardait davantage à attirer sur lui la bienveillante attention de la Législature.

Aux termes de sa loi organique, la Cour nomme ses auxiliaires et fixe leur rémunération : Ce droit lui a été législativement donné pour lui permettre de s'entourer d'un personnel jouissant de toute sa confiance et capable de la seconder dans l'accomplissement de la mission importante et délicate qui lui est dévolue, et qui consiste, comme on sait, à exercer un contrôle minutieux et attentif sur toutes les recettes et les dépenses de l'État et des provinces, à examiner et à juger chaque année les comptes de tous les comptables envers le Trésor public, et enfin à veiller à ce qu'aucun article des dépenses du Budget ne soit dépassé et à ce qu'aucun transfert n'ait lieu.

Les connaissances que doivent posséder nos auxiliaires, pour nous fournir une assistance efficace, ne sont pas moins grandes que celles qui sont exigées des fonctionnaires et employés du même grade, ou d'un grade correspondant dans les Ministères.

Les besoins de la vie matérielle ne sont pas moins grands non plus pour les uns que pour les autres, puisque tous sont obligés de se loger dans la capitale ou les faubourgs.

Sans doute, les Ministères sont placés au sommet de la hiérarchie administrative, mais on voudra bien reconnaître que la Cour des Comptes, dont le mandat émane directement de la Chambre des Représentants, occupe aussi une position élevée dans nos institutions constitutionnelles. En effet, à ses importantes attributions administratives, elle en réunit d'autres qui participent du pouvoir judiciaire et pour lesquelles ou à raison desquelles la loi lui donne rang immédiatement après la Cour suprême et lui confère les mêmes prérogatives. Si un de ses arrêts est cassé, et il ne peut l'être que par cette dernière Cour, c'est devant une commission *ad hoc*, formée dans le sein même de la Chambre des Représentants, que l'affaire est renvoyée pour être jugée sans recours ultérieur.

Cependant, jamais il ne fut possible à la Cour des Comptes, à cause de la situation de son Budget, de porter les traitements du personnel de ses bureaux au même taux que ceux du personnel des bureaux ministériels. Jamais même il ne lui fut possible d'accorder aux collaborateurs qu'elle s'attache, un traitement égal au traitement *minimum* dont jouissent les fonctionnaires et employés occupant des fonctions analogues dans les administrations générales.

Une observation essentielle encore à faire, c'est qu'à la Cour des Comptes l'avancement doit se borner à l'institution même dont le personnel fort restreint, ne permet pas à ceux qui le composent, de parcourir une vaste carrière comme dans les administrations gouvernementales.

Est-il équitable de maintenir une pareille inégalité entre des fonctionnaires qui rendent les mêmes services à l'État, et qui ont à pourvoir aux mêmes exigences de la vie matérielle? La Cour ne le pense pas, et si elle a attendu jusqu'à présent pour mettre l'exposé qui précède sous les yeux de la Législature, c'est qu'elle espérait trouver le moyen d'améliorer la position de ses auxiliaires, sans dépense nouvelle pour le Trésor, en supprimant un ou deux des premiers emplois qui viendraient à

NOTE PRÉLIMINAIRE.

vaquer dans ses bureaux; mais voyant aujourd'hui qu'une pareille mesure ne pourrait être prise qu'en nuisant à la prompte expédition des affaires et à l'efficacité de ses contrôles, qui s'étendent chaque année davantage, elle n'hésite plus à manifester le désir de voir augmenter de 4,480 francs, le crédit porté sous l'article 6 du Budget des Dotations. Cette augmentation, que la Cour regarde comme nécessaire pour atteindre le but qu'elle a en vue, serait répartie presque en totalité entre ceux de ses auxiliaires, dont le traitement est actuellement inférieur à 3,000 francs. Notre intention bien arrêtée, est d'augmenter avant tout les traitements dont le taux s'éloigne le plus de ceux que reçoivent les agents du même grade ou d'un grade correspondant dans les Ministères.

Malgré l'expérience et l'habileté que le personnel de nos bureaux a acquises dans la triture des affaires, ce n'est qu'en redoublant d'efforts que nous parvenons à faire face à l'accroissement de travail, qui résulte de l'augmentation successive des recettes et des dépenses qui sont soumises à nos investigations. Le Budget des recettes et dépenses pour ordre, dont la Cour a également le contrôle comme on sait, a seul augmenté de 41 millions et demi de francs, depuis dix ans.

Nous joignons à la présente note, un état comparatif des traitements dans les Ministères et à la Cour des Comptes.

Comparaison entre la moyenne des traitements, minima et maxima, des fonctionnaires et employés des Départements ministériels et ceux du personnel des bureaux de la Cour des Comptes, depuis le grade de chef de bureau jusqu'à celui d'expéditionnaire.

ADMINISTRATIONS CENTRALES DES MINISTÈRES.

	MINIMUM.		MAXIMUM.
Chefs de bureau	4,100	»	5,000
Sous-chefs de bureau, commis-chefs ou commis de 1 ^{re} classe . .	3,000	»	3,700
Commis de 2 ^{me} classe ou commis de 1 ^{re} classe, là où il existe des sous-chefs de bureau	2,250	»	2,750
Commis de 3 ^{me} classe ou commis de 2 ^{me} classe, là où il existe des sous-chefs de bureau	1,350	»	2,000
Expéditionnaires	1,100	»	1,800

COUR DES COMPTES.

	MOYENNE.
Chefs de bureau et archiviste	3,775
Contrôleur, sous-archiviste, 1 ^{ers} teneurs de livres et vérificateurs de 1 ^{re} classe . .	2,700
Vérificateurs de 2 ^{me} classe et commis d'ordre de 1 ^{re} classe	1,835
— 3 ^{me} — — 2 ^{me} —	1,270
Expéditionnaires	925

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de
l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre
nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre
des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des dotations est fixé, pour l'exercice 1869, à
la somme de *quatre millions trois cent quatre-vingt-dix
mille huit cent quatre-vingt-dix-sept francs vingt-cinq centimes*
(fr. 4,390,897 25 c^s), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1868.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1869.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
1	Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1863)	3,500,000	»	5,500,000
2	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	200,000	»	
CHAPITRE II.				
3	Sénat	50,000	10,000	60,000
CHAPITRE III.				
4	Chambre des Représentants	642,047 25	»	642,047 25
CHAPITRE IV.				
COUR DES COMPTES.				
5	Traitement des membres de la Cour.	70,750	»	188,850
6	— du personnel des bureaux	100,000	»	
7	Matériel et dépenses diverses	16,900	»	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200	»	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. . . . fr.		4,580,897 25	10,000	4,590,897 25

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1868.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles du Budget des dotations.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		CHAPITRE IV.				
		MEMBRES DE LA COUR.				
5	a.	Traitement du président	1	11,250	70,750	°
	b.	— des conseillers	6	51,000		
	c.	— du greffier	1	8,500		
			8			
		Traitement du personnel des bureaux, y compris la rémunération de travaux extraordinaires.				
6	a.	1 ^{re} division. { Un chef de division.	1	5,000	100,000	°
	b.		{ Un archiviste, chef de bureau, contrôleur, commis d'ordre et expéditionnaires	8		
	c.	2 ^e division. { Un chef de division	1	6,000		
	d.		{ Chef de bureau, vérificateurs et teneurs de livres.	7		
	e.	3 ^e division. { Un chef de division.	1	6,000		
	f.		{ Chefs de bureau et vérificateurs	9		
	g.	4 ^e division. { Un chef de division.	1	5,000		
	h.		{ Vérificateurs, teneur de livres et commis d'ordre	5		
	i.	Huissiers, messagers, concierge et boute-feux	7	900 à 1870		
			40			
		MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.				
7	°	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparations de meubles, entretien de l'hôtel, etc.			16,900	°
		PENSIONS.				
8	°	Premier terme des pensions à accorder éventuellement			1,200	°
		TOTAL.				fr.

DE LA COUR DES COMPTES POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
70,750	"	70,750	70,750	"	"	
100,000	"	100,000	95,520	4,480	"	
16,900	"	16,900	16,900	"	"	
1,200	"	1,200	1,200	"	"	
188,850	"	188,850	184,370	4,480	"	

ANNEXE AU BUDGET DE LA COUR DES COMPTES

POUR L'EXERCICE 1869.

Liste nominative des fonctionnaires et employés admis à la pension, du 1^{er} janvier 1867 au 31 décembre de la même année, et des extinctions constatées dans la même période, liste dressée en exécution de l'article 4 de la loi du 17 février 1849.

1^o PENSIONS CONFÉRÉES.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS DES PENSIONNAIRES.	DERNIÈRES FONCTIONS.	MONTANT	DATE DE L'ENTRÉE	Observations.
			de la pension.	en jouissance.	

NÉANT.

2^o PENSIONS ÉTEINTES.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS DES PENSIONNAIRES.	DERNIÈRES FONCTIONS.	MONTANT de la pension.	DATE	DATE	Observations.
				de l'arrêté.	de l'extinction.	
1	Williame, Louis	Chef de bureau.	1,227	28 janv. 1862.	14 janv. 1867.	

SITUATION GÉNÉRALE.

Il y avait à servir, au 1 ^{er} janvier 1867, six pensions s'élevant ensemble à fr.	8,914	»
Pensions éteintes	1,227	»
Il reste donc à servir, au 1 ^{er} janvier 1868, cinq pensions, s'élevant ensemble à fr.	7,687	»

IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1869.



NOTE PRÉLIMINAIRE.



Les allocations demandées, pour l'exercice 1869, s'élèvent à fr.	15,519,648	»
Les crédits alloués au Budget de 1868 sont de	15,502,148	»

DIFFÉRENCE EN PLUS pour 1869. fr.	17,500	»
---	--------	---

Le Département de la Justice n'a généralement à pourvoir qu'à des dépenses fixes et deux chapitres de dépenses ont seuls subi des modifications au Budget de 1869, à savoir les chapitres II et X, où une allocation extraordinaire de fr. 2,500 » est demandée pour la bibliothèque de la Cour d'appel de Liège, et une allocation de 15,000 » pour une adjudication d'imprimés à l'usage des bureaux des prisons.

ENSEMBLE. fr.	17,500	»
-----------------------	--------	---



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1869, à la somme de *quinze millions cinq cent dix-neuf mille six cents quarante-huit francs* (15,519,648 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1868.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

JULES BARA.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE I ^{er} .					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	Traitement du Ministre.	21,000 "	"	335,600 "	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service . . .	271,100 "	"		
3	Matériel.	30,000 "	"		
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques , . .	6,000 "	"		
5	Frais de route et de séjour.	7,500 "	"		
CHAPITRE II.					
ORDRE JUDICIAIRE.					
6	Cour de cassation. Personnel	267,400 "	"	5,531,000	
7	— Matériel	5,250 "	"		
8	Cours d'appel. Personnel	758,030 "	"		
9	— Matériel	19,500 "	2,500 "		
10	Tribunaux de première instance et de commerce	1,560,900 "	1,900 "		
11	Justices de paix et tribunaux de police.	915,500 "	2,000 "	72,775 "	
CHAPITRE III.					
JUSTICE MILITAIRE.					
12	Cour militaire. Personnel.	20,500 "	4,255 "		
13	— Matériel	2,000 "	"		
14	Auditeurs militaires et prévôts	42,500 "	"		
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	5,540 "	"		
CHAPITRE IV.					
FRAIS DE JUSTICE.					
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police.	700,000 "	"	724,608 "	
17	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires	15,500 "	11,108 "		
A REPORTER.fr.		4,642,240 "	21,741 "	4,663,981 "	

POUR L'EXERCICE 1869.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	4,642,240 »	21,741 »	4,663,981 »
	CHAPITRE V.			
	PALAIS DE JUSTICE.			
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.	55,000 »	60,000 »	95,000 »
	CHAPITRE VI.			
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.			
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i>	220,000 »	»	262,500 »
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i> . . .	3,000 »	»	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation . .	25,500 »	»	
22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois.	14,000 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
23	Pensions civiles	25,000 »	»	41,500 »
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	12,000 »	»	
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus.	1,500 »	»	
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	3,000 »	»	
	A REPORTER. . . . fr.	4,981,040 »	81,741 »	5,062,781 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	4,981,040 »	81,741 »	5,062,781 •
	CHAPITRE VIII.			
	CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège . . .	518,200 »	»	5,510,067 •
28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	62,011 •	»	
29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs, pour revenu de cures	4,250,000 »	•	
30	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo. . .	469,000 »	250,000 »	
31	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	69,536 »	»	
32	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	15,000 »	»	
33	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	11,220 »	»	
34	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues. . .	500 »	»	
35	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite. . .	»	20,000 •	
36	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	11,000 •	»	
37	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses	50,000 »	»	
	CHAPITRE IX.			
	ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.			
38	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays	160,000 »	»	660,000 »
39	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	166,000 »	»	
40	Frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, — des médecins chargés de rechercher et de traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophthalmie militaire, — des membres et secrétaires de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection des établissements d'aliénés. — Traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire.	12,000 »	»	
41	Impressions et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers.	2,000 »	»	
42	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	100,000 »	»	
43	Subsides pour le patronage des condamnés libérés	20,000 »	»	
44	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	200,000 »	»	
	A REPORTER. . . . fr.	10,875,107 »	557,741 »	11,252,848 »

POUR L'EXERCICE 1869.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	10,875,107 »	557,741 »	11,332,848 »
	CHAPITRE X.			
	PRISONS.			
	<i>Section 1^{re}. — Service économique.</i>			
45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons. . . .	1,500,000 »	»	
46	Gratifications aux détenus.	34,000 »	»	
47	Frais d'habillement des gardiens.	50,000 »	»	
48	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	11,000 »	»	
49	Traitements des fonctionnaires et employés	712,000 »	»	
50	Frais d'impression et de bureau	10,000 »	10,000 »	
51	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments . .	135,000 »	»	
52	Maison d'arrêt cellulaire à Huy. — Continuation des travaux de construction	»	100,000 »	
53	Maison de sûreté cellulaire d'Anvers. — Agrandissement des constructions ou construction d'une prison militaire et construction de maisons d'arrêt cellulaires à Malines et à Tournay	»	482,000 »	4,200,000
54	Maison de sûreté de Tongres. — Agrandissement.	»	70,000 »	
55	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions	»	26,000 »	
	<i>Section 2. — Service des travaux.</i>			
56	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication . .	1,000,000 »	»	
57	Gratifications aux détenus.	150,000 »	»	
58	Frais d'impressions et de bureau.	5,000 »	5,000 »	
59	Traitements et tantièmes des fonctionnaires et employés	100,000 »	»	
	A REPORTER. . . . fr.	14,532,107 »	1,050,741 »	15,582,848 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1869.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	14,582,107 »	1,050,741 »	15,432,848 »
	CHAPITRE XI.			
	FRAIS DE POLICE.			
60	Mesures de sûreté publique	80,000 »	»	80,000 »
	CHAPITRE XII.			
61	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,000 »	1,800 »	6,800 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . fr.	14,467,107 »	1,052,541 »	15,519,648 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1868.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

JULES BARA.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1869.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		CHAPITRE I ^{er} .				
		ADMINISTRATION CENTRALE.				
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	
1	»	Traitement du Ministre.	1	»	21,000	21,000
2	»	— des fonctionnaires et employés.	85	»	271,100	271,100
3	a.	MATÉRIEL. — Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, re- liures, etc.		11,000	»	50,000 »
	b.	— Éclairage, chauffage de 90 foyers		10,000	»	
	c.	— Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles		9,000	»	
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils et documents statistiques. — Achat d'ouvrages y relatifs.				
5	»	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.				
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.				
		CHAPITRE II.				
		ORDRE JUDICIAIRE.				
		COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>				
6	»	Premier président	1	16,000	16,000	267,400
	»	Président de chambre	1	13,000	13,000	
	»	Conseillers.	15	11,250	168,750	
	»	Procureur général	1	16,000	16,000	
	»	Avocats généraux	2	12,000	24,000	
	»	Greffier en chef	1	7,000	7,000	
	»	Greffiers.	2	4,500	9,000	
	»	Huissiers audienciers	6	750	4,500	
	»	Messagers	2	1,000	2,000	
	»	Secrétaire du parquet	1	3,500	3,500	
	»	Employé	1	1,650	1,650	
	»	Messager et huissier de salle	1	1,000	1,000	
		Concierge du palais de la Cour de cassation	1	1,200	1,200	
		A REPORTER. fr.				

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
271,100	»	271,100	271,100	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
7,500	»	7,500	7,500	»	»	
338,600	»	338,600	338,600	»	»	
Différence. . . fr.				»	»	
267,400	»	267,400	267,400	»	»	
267,400	»	267,400	267,400	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation.			
7	»	La Cour	»	3,000	} 5,250
		Le parquet.	»	1,250	
		Mobilier pour la Cour de cassation	»	1,000	
		COURS D'APPEL. — Personnel.			
		Premiers présidents	5	11,250	} 758,050
		Présidents de chambre	6	8,500	
		Conseillers.	55	7,500	
		Procureurs généraux.	5	11,250	
		Premiers avocats généraux.	5	8,500	
		Deuxièmes avocats généraux	6	8,000	
		Substituts des procureurs généraux	6	7,000	
		Greffiers en chef	5	5,000	
8	»	Greffiers.	15	4,000	
		Secrétaires des parquets	5	3,500	
		Employés	9	1,650	
		Idem	1	1,000	
		Messagers des cours.	5	1,000	
		Huissiers audienciers	11	700	
		Concierges.	1	1,100	
			2	1,000	
		Messagers des parquets.	5	1,000	
		Matériel des Cours.			
9	»	Cour d'appel de Bruxelles	»	5,000	} 19,500
		— de Gand	»	5,000	
		— de Liège	»	5,000	
		Mobilier pour les trois Cours	»	4,500	
Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des comptes.					
A REPORTER. fr.					

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
267,400	»	267,400	267,400	»	»	
5,250	»	5,250	5,250	»	»	
758,050	»	758,050	758,050	»	»	
19,500	2,500	22,000	19,500	a) 2,500	»	a) Cette augmentation est demandée pour pourvoir à la bibliothèque de la Cour d'appel de Liège, pour laquelle le local manquait jusqu'ici, par suite des changements apportés à l'ancien Palais des princes-évêques.
1,050,200	2,500	1,052,700	1,050,200	2,500	»	

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,030,200	2,500	1,032,700	1,030,200	2,500	»	
1,030,200	2,500	1,032,700	1,030,200	2,500	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
					REPORT. fr.	
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE (suite).				
		3 ^e CLASSE. — Audenarde, Courtrai, Furnes, Hasselt, Huy, Malines, Marche, Neuschâteau, Nivelles, Turn- hout et Ypres.				
		Présidents.	11	6,000	66,000	398,200
		Juges d'instruction	11	4,500	49,500	
		Juges	18	4,000	72,000	
		Procureurs du Roi	11	6,000	66,000	
		Substituts	11	4,000	44,000	
10 (suite).	c.	Greffiers	11	3,200	35,200	913,500
		Commis greffiers.	48	2,600	46,800	
		Secrétaires des parquets	41	1,700	18,700	
		Traitement d'attente d'un commis greffier du tribunal supprimé de St-Hubert	1	900	900	
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournay et Verviers	14	1,200	16,800	
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.				
		Juges de paix	203	3,000	609,000	2,000
		Greffiers	205	1,500	304,500	
11	"	Supplément à un juge de Tongres devenu juge de paix à Liège	1	1,500	1,500	2,000
		Greffier de simple police à Liège.	1	1,500	1,500	
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.				

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,050,200	2,500	1,052,700	1,050,200	2,500	»	
1,560,900	1,900	1,562,800	1,562,800	»	»	
913,500	2,000	915,500	913,500	»	»	
3,524,600	6,400	3,531,000	3,528,500	2,500	»	
EN PLUS. . . . fr.				2,500		

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
20,500	4,255	24,755	24,755	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
5,540	»	5,540	5,540	»	»	
68,540	4,255	72,795	72,795	»	»	
DIFFÉRENCE . . . fr.				»		
700,000	»	700,000	700,000	»	»	
45,500	11,108	24,608	24,608	»	»	
745,500	11,108	724,608	724,608	»	»	
DIFFÉRENCE. . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PALAIS DE JUSTICE.		
18	»	Constructions, réparations, entretien et loyers de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
19	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i>
20	»	Abonnement au <i>Bulletin de la Cour de cassation</i>
21	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1793; impression d'avant-projets de loi et d'autres documents législatifs; frais des commissions de révision de la législation
22	»	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de la publication des anciennes lois.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS ET SECOURS.		
23	»	Pensions civiles
24	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse
25	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.
26	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
55,000	60,000	95,000	95,000	»	»	
55,000	60,000	95,000	95,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
220,000	»	220,000	220,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
25,500	»	25,500	25,500	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
262,500	»	262,500	262,500	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
25,000	»	a) 25,000	25,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
41,500	»	41,500	41,500	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

a) L'état détaillé des pensions allouées depuis la publication de celui qui était annexé au Budget de 1868, est inséré sous le n° 1 des Annexes. Le Département de la Justice ne demande que la somme présumée nécessaire pour payer les premiers termes de pension échus.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
CULTES.		
<i>Culte catholique.</i>		
27	»	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.
28	»	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège . . .
29	»	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,914 francs, pour revenu de cures . .
30	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo. . . .
<i>Culte protestant et anglican.</i>		
51	»	Traitements des pasteurs et employés
52	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses
<i>Culte israélite.</i>		
53	»	Traitements des ministres et employés
54	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.
55	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.
<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>		
56	»	Pensions ecclésiastiques. — Payment des termes échus avant l'inscription au Département des Finances.
57	»	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
318,200	»	318,200	318,200	»	»	
62,011	»	62,011	62,011	»	»	
4,250,000	»	4,250,000	4,250,000	»	»	
469,000	256,000	725,000	725,000	»	»	
69,336	»	69,336	69,336	»	»	
13,000	»	13,000	13,000	»	»	
11,220	»	11,220	11,220	»	»	
300	»	300	300	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
11,000	»	a) 11,000	11,000	»	»	a) L'état détaillé des pensions accordées pendant 1867 forme l'annexe n° 2, faisant suite à celui qui a été publié à l'appui du Budget de 1868. Les pensions sont accordées aux ministres des cultes démissionnaires, conformément aux lois du 21 juillet 1844 et du 17 février 1849. Le Département de la Justice ne paye que les premiers termes échus.
50,000	»	b) 50,000	50,000	»	»	b) Des secours sont accordés à des ecclésiastiques, ministres des cultes, anciens religieux ou religieuses âgés, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ministres des cultes encore en fonctions, ou dont les pensions sont très-modiques, lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent dans la détresse.
5,254,067	276,000	5,510,067	5,510,067	»	»	
Différence. . . . fr.						

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.		
38	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays.
39	»	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.
40	»	Frais de route et de séjour des médecins en mission pour rechercher et traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophthalmie militaire; des membres des commissions spéciales pour les établissements de bienfaisance, des membres et secrétaire de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection d'arrondissement; traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Cheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire. (Art. 21 de la loi du 18 juin 1850, et 75 du règlement général du 1 ^{er} mai 1851.)
41	»	Impressions, achat d'ouvrages spéciaux relatifs aux établissements de bienfaisance, et frais divers.
42	»	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces
43	»	Subsides pour le patronage des condamnés libérés
44	»	Écoles de réforme pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
PRISONS.		
SECTION PREMIÈRE. — <i>Service économique.</i>		
45	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons
46	»	Gratifications aux détenus
47	»	Frais d'habillement des gardiens
48	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés.
49	»	Traitements des fonctionnaires et employés
50	»	Frais d'impression et de bureau
51	»	Prisons. — Entretien et améliorations des bâtiments
52	»	Maison d'arrêt cellulaire à Huy. — Continuation des travaux de construction.
53	»	Agrandissement de la maison de sûreté cellulaire à Anvers ou construction d'une prison militaire à Anvers, et construction de maisons d'arrêt cellulaires à Malines et à Tournai. — Continuation des travaux de construction
54	»	Maison de sûreté de Tongres. — Agrandissement
		A REPORTER. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
160,000	»	160,000	160,000	»	»	
166,000	»	166,000	166,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
100,000	»	100,000	100,000	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
200,000	»	200,000	200,000	»	»	
660,000	»	660,000	660,000	»	»	
Différence. . . . fr.				»		
1,500,000	»	1,500,000	1,500,000	»	»	
54,000	»	54,000	54,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
11,000	»	11,000	11,000	»	»	
712,000	»	712,000	712,000	»	»	
10,000	10,000	20,000	10,000	10,000	»	
153,000	»	153,000	153,000	»	»	
»	400,000					
»	482,000	652,000	652,000	»	»	
»	70,000					
2,282,000	662,000	2,914,000	2,904,000	10,000	»	Ces 10,000 francs en plus sont demandés pour couvrir les frais d'une adjudication d'imprimés pour 5 ans.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
53	»	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions
		TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. fr.
		SECTION DEUXIÈME. — <i>Service des travaux.</i>
56	»	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication
57	»	Gratifications aux détenus
58	»	Frais d'impression et de bureau
59	»	Traitements et tantièmes des employés
		TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME. fr.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
		CHAPITRE XI.
		FRAIS DE POLICE.
60	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
61	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,252,000	662,000	2,914,000	2,904,000	10,000	»	
»	26,000	26,000	26,000	»	»	
2,252,000	688,000	2,940,000	2,930,000	10,000	»	
1,000,000	»	1,000,000	1,000,000	»	»	
150,000	»	150,000	150,000	»	»	
5,000	5,000	10,000	5,000	a) 5,000	»	a) 5,000 francs sont demandés en plus au Budget de 1869 pour couvrir les frais d'une adjudication d'imprimés pour trois ans.
100,000	»	100,000	100,000	»	»	
1,233,000	5,000	1,260,000	1,233,000	5,000	»	
3,507,000	693,000	4,200,000	4,183,000	15,000	»	
AUGMENTATION . . .				15,000		
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
5,000	1,800	6,800	6,800	»	»	
5,000	1,800	6,800	6,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
Récapitulation.		
I.	88	Administration centrale.
II.	ib.	Ordre judiciaire
III.	96	Justice militaire
IV.	ib.	Frais de justice
V.	98	Palais de justice
VI.	ib.	Publications officielles
VII.	ib.	Pensions et secours
VIII.	100	Cultes
IX.	102	Établissements de bienfaisance
X.	ib.	Prisons
XI.	104	Frais de police
XII.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinares et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
335,600 »	»	335,600 »	335,600 »	»	»	
5,524,600 »	6,400 »	5,531,000 »	5,528,500 »	2,500 »	»	
68,540 »	4,255 »	72,773 »	72,773 »	»	»	
715,500 »	11,108 »	724,608 »	724,608 »	»	»	
55,000 »	60,000 »	95,000 »	95,000 »	»	»	
262,500 »	»	262,500 »	262,500 »	»	»	
41,500 »	»	41,500 »	41,500 »	»	»	
5,254,067 »	276,000 »	5,510,067 »	5,510,067 »	»	»	
660,000 »	»	660,000 »	660,000 »	»	»	
5,507,000 »	693,000 »	4,200,000 »	4,185,000 »	15,000 »	»	
80,000 »	»	80,000 »	80,000 »	»	»	
5,000 »	1,800 »	6,800 »	6,800 »	»	»	
14,467,107 »	1,052,541 »	15,519,648 »	15,502,148 »	17,500 »	»	
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr.				17,500 »		

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

ÉTAT des pensions conférées à des magistrats, fonctionnaires et employés ressort

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU ET DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Cordyn, François	Bruxelles, 29 juillet 1821	Gardien de 2 ^{me} classe à la prison de Louvain . .
2	Gaffens, Gilbert-Joseph	Bruxelles, 30 décembre 1800	Chirurgien de la prison de Vilvorde
3	Desmet, Louis-Joseph-Antoine	Gand, 9 décembre 1782	Conseiller à la Cour d'appel de Gand.
4	Hustin, Jean-Nicolas	Ethe, 31 octobre 1808	Greffier, à Virton
5	Cammaert, Jean-François	Alost, 11 mars 1801	Instituteur à la prison de Vilvorde
6	Stas, Godefroid-Hubert-Joseph	Maestricht, 24 mars 1802	Conseiller à la cour de cassation
7	Bols, Jean-Baptiste-Frang.-Lucien.	Bruxelles, 27 novembre 1825	Juge de paix, à Wolverthem
8	Riffaert, Paul-Joseph	Gand, 15 décembre 1795	Gardien de 1 ^{re} classe à la prison de Vilvorde . .
9	Walter, François-Joseph.	Namur, 10 octobre 1808.	Juge de paix, à Namur.
10	Roevros, Gaspard	Maestricht, 27 juin 1810.	Gardien de 1 ^{re} classe à la prison de Mons
11	Stiele, Pierre-Jean	Maestricht, 29 décembre 1804.	Greffier, à St-Trond
12	Baron de Gerlache, Étienne-Const.	Biourge, 26 décembre 1785.	Premier président de la Cour de cassation. . . .
13	Peteau, Pierre-Antoine-Ph.	Tournai, 11 janvier 1786	Conseiller à la Cour de cassation
14	Marcq, Louis-Albert-Gh.	Nivelles, 18 septembre 1785	Id. id.
15	Baron de Page, Ferdin.-Joseph-Gh.	Bruxelles, 28 mars 1794.	Premier président de la Cour d'appel de Bruxelles.
16	Lyon, Bernard-Antoine-Joseph	Châtelet, 29 novembre 1792	Président de chambre à la Cour id.
17	De Lannoy, François-Charles-Cyp.	Bruxelles, 25 décembre 1791	Conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles
18	Onraet, Charles-Joseph	Audenarde, 6 août 1792.	Id. id. de Gand
19	Delecourt, Jean-Joseph-Erman.	Mons, 10 janvier 1792	Id. id. id.
20	Raikem, Jean-Joseph.	Liège, 29 avril 1787.	Procureur-général de la Cour d'appel de Liège .
21	Corthouts, Nicolas-Michel-Simon.	Hasselt, 15 janvier 1792.	Conseiller à la Cour d'appel de Liège
22	Tschoffen, Jean-Martin	Fouche, 14 novembre 1789.	Id. id. id.
23	Dubus, François-Louis-Joseph.	Tournai, 22 janvier 1791	Président du tribunal de 1 ^{re} instance de Tournai.
24	Bouché, François-Joseph	Namur, 22 janvier 1794.	Id. id. de Namur
25	Henry, Perpète-Ignace	Dinant, 11 janvier 1794	Id. id. de Dinant
26	Mersch, Louis-Auguste-Joseph.	Durbuy, 24 mars 1788	Id. id. de Marche
27	Morel, Alphonse-Antoine	Gand, 9 septembre 1795.	Vice-président du tribunal de 1 ^{re} instance de Gand.
28	Belin, Antoine-Joseph	Tournai, 5 septembre 1796.	Juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Tournai . .
29	Van de Broucke, Charles-Louis-A.	Menden, 21 juillet 1795.	Juge de paix, à Ypres
30	Beckers, François-Joseph	Liège, 27 mars 1792.	Id. à Namur.
31	Dubois, Charles-Albert-Donat	Tirlemont, 4 mai 1783	Id. à Tirlemont.
32	Moerman, Bellarmio	Kerckhove, 22 décembre 1796.	Id. à Avelghem
33	Versavel, Joseph	Bruges, 5 avril 1797	Id. à Hoogde

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1869.

tissant au Département de la Justice, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1867.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
		ANS.	MOIS.			
30 novembre 1866. .	Infirmités.	18	5	1,100 "	311 "	
31 janvier 1867 . .	Age avancé	56	5	1,200 "	697 "	
23 février 1867 . .	Id.	49	8	7,100 "	4,755 "	
30 septembre 1866 .	Infirmités	22	"	1,782 "	605 "	
31 mars 1867 . . .	Id.	28	2	1,750 "	738 "	
Id.	Age avancé	59	4	10,657 50	5,000 "	
Id.	Infirmités	15	10	3,150 "	762 "	
Fin mars 1867 . . .	Age avancé	50	5	1,509 20	872 "	
Id.	Infirmités	20	4	5,000 "	958 "	
Fin mai 1867 . . .	Id.	53	1	1,200 "	647 "	
Fin juillet 1867. . .	Id.	50	6	1,662 "	779 "	
Fin août 1867 . . .	Age avancé	52	5	15,666 66	13,666 "	
Id.	Id.	56	"	10,875 "	10,875 "	
Id.	Id.	54	1	10,875 "	10,875 "	
Id.	Id.	56	10	10,875 "	10,875 "	
Id.	Id.	50	11	8,249 99	8,249 "	
Id.	Id.	51	8	7,250 "	7,250 "	
Id.	Id.	56	9	7,250 "	7,250 "	
Id.	Id.	50	5	7,250 "	7,250 "	
Id.	Id.	46	10	10,875 "	10,875 "	
Id.	Id.	51	7	7,250 "	7,250 "	
Id.	Id.	45	5	7,250 "	7,250 "	
Id.	Id.	44	10	6,708 55	6,708 "	
Id.	Id.	47	11	6,708 55	6,708 "	
Id.	Id.	46	10	6,658 55	6,658 "	
Id.	Id.	56	10	5,745 "	5,745 "	
Id.	Id.	41	5	6,249 99	6,249 "	
Id.	Id.	52	10	4,665 55	4,665 "	
Id.	Id.	56	5	3,800 "	3,800 "	
Id.	Id.	56	5	3,500 "	3,500 "	
Id.	Id.	53	8	3,400 "	3,400 "	
Id.	Id.	54	7	3,500 "	3,500 "	
Id.	Id.	53	"	3,200 "	3,200 "	
					175,676 "	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N. D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU ET DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
54	Delexhy, Pierre Antoine-Joseph . . .	Jemeppe, 14 juin 1797	Juge de paix, à Hologne-aux-Pierres
55	Bulte, Joseph-Xavier.	Coyghem, 30 octobre 1790	Id. à Oostroosebeke
56	Godtschalck, Louis-Jacques	Warneton, 12 octobre 1790	Id. à Wervicq
57	Masset, Michel-Désiré-Joseph	Hingéon, 12 novembre 1790	Id. à Heron
58	Crépin, Jean-François-Joseph	Rocheftort, 15 janvier 1795	Id. à Rocheftort
59	De Neunheuser, Henri-F.-Joseph	Steinsel, 26 septembre 1794	Id. à Marche
40	Raymaeckers, Pierre-Laurent	Gelinden, 25 octobre 1788	Président du tribunal de 1 ^{re} instance de Tongres.
41	Dewandre, Barth.-F.-D.	Liège, 16 octobre 1791	Conseiller à la Cour de cassation
42	Espital, Henri-Pierre-Joseph	Tournai, 8 février 1783	Président de chambre à la Cour d'appel de Bruxell.
45	Percy, Pierre	Aerschot, 2 avril 1789	Conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles
44	Donny, François-C.-Léonard	Ostende, 18 novembre 1791	Premier avocat-général à la Cour d'appel de Gand.
43	Schaetzen, Louis-UI.-L.	Tongres, 12 décembre 1795	Président de chambre à la Cour d'appel de Liège.
46	Steur, Charles-Joseph	Courtrai, 7 décembre 1794	Juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Gand
47	Duquesnoy, Louis F.-J.	Tournai, 1 ^{er} août 1797	Id. id. de Tournai
48	Radelet, Jean-François	Walhain-St Paul, 7 juin 1797	Id. id. de Nivelles
49	Mulier, Jean-François	Ingelmunster, 19 janvier 1797	Juge de paix, à Thourout
50	Vanhemeltryck, Pierre-Ph.	Hal, 29 septembre 1788.	Id. à Hal
51	Pollet, Jacques-François.	Bassevelde, 9 janvier 1793	Id. à Assenede
52	Bertrand, Xavier-Joseph	Petigny, 11 octobre 1794	Id. à Walcourt
55	Vanden Bussche, Charles-H.-E.	Louvain, 27 octobre 1791	Id. à Ninove
54	Olivier, Nicolas-Amand-Alexis.	Mons, 17 avril 1796	Id. à Lessines
55	Michiels, Jean-Louis-Charles	Tirlemont, 17 août 1797	Id. à Glabbeek
56	De Vlieghe, Albert	Waerschoot, 1 ^{er} juin 1796	Greffier à Waerschoot
57	Delandras, Théodore	Fontaine-l'Évêque, 10 mars 1812.	Gardien de 2 ^{me} classe à la prison de Bruxelles
58	Reynaerts, Pierre-Antoine	Tamise, 6 mars 1822.	Id. id.
59	Laisné, Eugène-Dieudonné-Joseph.	Merbes-le-Château, 2 nov. 1794	Juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Mons
60	Landas, Amédée-César	Lille, 7 juin 1793	Id. id. de Courtrai
61	Stewart, Eugène-H.-Gh.	Namur, 20 avril 1789.	Id. id. de Namur
62	Loop, François-Th.-C.	Montzen, 22 septembre 1797	Juge de paix, à Aubel
65	Dobbelaere, Vital-Édouard	Courtrai, 29 décembre 1786	Id. à Courtrai
64	Ozeray, Michel-Jean-Jacques	Josaphat (France), 11 déc. 1794	Id. à Bouillon
65	De la Barre, Gustave-Alphonse.	Bruxelles, 15 août 1804.	Juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Namur
66	Berghmans, C.-L.-E.-J.	Bruxelles, 19 août 1805.	Id. id. de Bruxelles
67	Rooman, H.-J.-J.	Gand, 22 septembre 1795	Conseiller à la Cour d'appel de Gand.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1869.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 6 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
		ANS.	MOIS.			
				REPORT. . . . fr.	173,676 »	
Fin août 1867 . . .	Age avancé . . .	54	4	3,150 »	3,150 »	
Id. . . .	Id. . . .	47	8	3,100 »	3,100 »	
Id. . . .	Id. . . .	50	7	3,000 »	3,000 »	
Id. . . .	Id. . . .	46	10	2,950 »	2,950 »	
Id. . . .	Id. . . .	45	7	2,950 »	2,950 »	
Id. . . .	Id. . . .	36	9	2,900 »	2,900 »	
Id. . . .	Id. . . .	51	2	6,708 55	6,708 »	
Id. . . .	Id. . . .	55	2	10,875 »	10,875 »	
Id. . . .	Id. . . .	55	1	8,249 99	8,249 »	
Id. . . .	Id. . . .	44	7	7,250 »	7,250 »	
Id. . . .	Id. . . .	52	10	8,249 99	8,249 »	
Id. . . .	Id. . . .	56	6	7,485 55	7,485 »	
Id. . . .	Id. . . .	56	10	4,855 55	4,855 »	
Id. . . .	Id. . . .	52	10	4,555 55	4,555 »	
Id. . . .	Id. . . .	56	4	4,141 99	4,141 »	
Id. . . .	Id. . . .	45	1	5,800 »	5,800 »	
Id. . . .	Id. . . .	54	5	3,500 »	3,500 »	
Id. . . .	Id. . . .	41	1	5,150 »	5,150 »	
Id. . . .	Id. . . .	55	7	3,000 »	3,000 »	
Fin septembre 1867 .	Id. . . .	56	7	5,420 »	5,420 »	
Id. . . .	Id. . . .	56	5	5,220 »	5,220 »	
Id. . . .	Id. . . .	59	6	5,170 »	5,170 »	
Fin août 1867 . . .	Id. . . .	42	5	1,620 »	1,657 »	
Id. . . .	Infirmités . . .	25	5	1,185 55	465 »	
Id. . . .	Id. . . .	18	7	1,115 55	518 »	
Id. . . .	Age avancé . . .	56	10	4,555 55	4,555 »	
Fin septembre 1867 .	Id. . . .	56	6	5,865 »	5,865 »	
Fin octobre 1867 . .	Id. . . .	52	6	4,566 66	4,566 »	
Id. . . .	Id. . . .	40	10	3,090 »	3,090 »	
Fin août 1867 . . .	Id. . . .	22	1	4,000 »	2,944 »	
Id. . . .	Id. . . .	25	4	2,950 »	2,491 »	
Fin septembre 1867 .	Infirmités . . .	56	5	4,559 67	4,559 »	
Fin octobre 1867 . .	Id. . . .	56	7	4,866 66	4,866 »	
Id. . . .	Age avancé . . .	55	»	7,500 »	7,500 »	
				A REPORTER. . . . fr.	516,562 »	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU ET DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
68	Goetsbloets, J.-Godefroid . . .	Hasselt, 10 novembre 1797. . .	Juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Hasselt. . .
69	Vandevelde, Hip.-François . . .	Termonde, 26 février 1803. . .	Procureur du Roi, à Anvers
70	Liedts, Richard-François . . .	Audenarde, 15 février 1805 . . .	Président du tribunal de 1 ^{re} instance d'Audenarde.
71	Haeck, Jacques-Emmanuel. . .	Gand, 9 juin 1796.	Juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Termonde .
72	Belière, Adrien-Joseph . . .	Fontaine-l'Évêque, 5 avril 1792. .	Greffier, à Fontaine-l'Évêque
73	Van Haegenberg, Antoine . .	Bornhem, 19 octobre 1802 . . .	Gardien de 2 ^{me} classe à la prison d'Anvers . . .
74	Cosyns, Pierre-Corneille. . .	Meerbeke, 31 janvier 1795. . .	Juge de paix, à Herzele.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1869.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
		ANS.	MOIS.			
				REPORT. . . . fr.	316,562 "	
Fin novembre 1867 .	Age avancé	55	10	5,894 99	5,894 "	
Fin septembre 1867 .	Infirmités	56	11	7,275 "	7,275 "	
Fin décembre 1867 .	Id.	54	11	5,865 "	5,865 "	
Fin août 1867 . . .	Age avancé	25	9	4,506 66	5,695 "	
Id.	Id.	46	"	1,770 "	1,180 "	
Fin octobre 1867 . .	Id.	41	3	1,188 67	754 "	
Fin août 1867 . . .	Id.	21	9	5,150 "	2,285 "	
TOTAL des 74 pensions. . . . fr.					341,508 "	

Il y avait à servir au 1^{er} janvier 1867 182 pensions, montant à fr. 194,758 "

Inscrites en 1867 . 74 pensions, s'élevant à fr. 341,508 "

Éteintes en 1867 . 25 — — 29,849 "

Augmentation . . 51 — — 311,659 " 51 — — . fr. 511,659 "

RESTE à servir au 1^{er} janvier 1868. . 235 — — . fr. 506,417 "

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

ÉTAT des pensions accordées à des ecclésiastiques.

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU ET DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Beuten, Pierre-Jean	Maeseyck, 12 décembre 1800 . . .	Desservant, à Roclenge-sur-Geer
2	Dutoit, Auguste-Joseph	Arc-Ainières, 21 novembre 1796 . .	Id. à Angre
3	Van Looy, Martin	Deurne, 22 août 1794	Vicaire, à Louvain (St-Pierre).
4	Samain, Ferdinand-Joseph	Dour, 15 janvier 1796	Desservant, à Houtrages.
5	Lemaître, Louis-Alexandre.	Courcelles, 21 octobre 1816	Id. à Esplechin.
6	Gilly, Ferdinand-Joseph-Auguste	Macon, 29 décembre 1801	Chanoine, à Tournai
7	Gérard, Jean	Liège, 50 mai 1800	Desservant, à Jemeppe
8	Bertemes, Henri	Asselborn, 14 avril 1800.	Id. à Wesembach
9	Vanhaverbeke, Arcade-Godefroid	Iseghem, 12 janvier 1796	Id. à St'-Croix-lez-Bruges
10	Le Begue, Gustave-Joseph	Termonde, 19 mars 1802	Aumônier de la prison de Gand
11	Coolens, Pierre.	Oosterzeele, 5 avril 1807	Desservant, à Kemseke.
12	Deloose, Pierre-Désiré	Renaix, 26 novembre 1814.	Vicaire, à Velsique-Ruddershove
13	Wauters, Jean	Bornhem, 15 juillet 1823	Id. à Schooten
14	Guillaume, Charles-Joseph	Laroche, 13 juin 1790	Chapelain, à Bonnerue
15	Danneau, Ghislain-Joseph	Hornues, 17 mars 1798	Desservant, à Steenkerke
16	Poirson, Hippolyte-Antoine.	Walcourt, 18 avril 1805.	Id. à Clermont.
17	Ponselet, Pierre-Joseph	Bertrix, 29 janvier 1794.	Id. à Chassepierre.
18	Versavel, Brunon	Bruges, 13 décembre 1795.	Chapelain, à Bruges
19	Arnould, Eugène	Bray, 18 mars 1811	Desservant, à Fontaine-Valmont
20	Beltonville, Jean	Canne, 14 avril 1793.	Id. à Lanaye
21	Neelneef, Corneille	Breda, 15 janvier 1792	Id. à Vorst-St-Nicolas
22	Delville, Lambert-Joseph	Jeneffe, 6 janvier 1797	Id. à Alleur.
23	Vander Auwera, Égide	Putte, 28 mars 1795	Id. à Corbeek-Dyle
24	Leveugle, Ferdinand-Joseph	Evregnies, 5 mai 1797	Id. à Salle
25	Van Campenhout, Henri.	Malines, 9 août 1799.	Id. à Malines(Notre-Dame-d'Hansewyck).
26	Augustin, Sébastien	Basse-Bodeux, 1 ^{er} septemb. 1802.	Id. à Harzé
27	Monjoie, Maximilien	Eméville, 26 juin 1803	Id. à Lives
28	Constant, François-Lambert-Jos.	Horion-Hozémont, 17 sept. 1793.	Id. à Hollogne-sur-Geer.
29	Chefnay, Jean-François-Joseph	Liège, 18 novembre 1802	Id. à Tilleur
30	Lonay, Gérard	Verviers, 18 août 1806	Curé de 1 ^{re} classe, à Liège (St-Barthélemy) . .
31	Vanpée, François	Bruxelles, 22 février 1802	Desservant, à Leefdael
32	Bruyninckx, André-Benoît	Langdorp, 3 août 1802	Vicaire, à Opvelp.
33	Gravet, Édouard-Louis	Roulers, 21 mars 1809	Id. à Wielsbeke

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1869.

depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1867.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
		ANS.	MOIS.			
31 octobre 1866 . . .	Infirmités	36	8	995 85	885 »	
30 novembre 1866 . . .	Age avancé	43	2	1,001 04	1,001 »	
31 décembre 1866 . . .	Id.	43	4	686 64	686 »	
31 janvier 1867 . . .	Id.	43	4	1,031 46	1,031 »	
Id.	Infirmités	27	1	905 96	580 »	
31 mars 1867 . . .	Age avancé	40	6	2,000 »	2,000 »	
28 février 1867 . . .	Id.	44	2	1,016 67	1,016 »	
31 mars 1867 . . .	Id.	42	8	1,021 87	1,021 »	
Id.	Id.	40	1	1,045 20	1,045 »	
30 avril 1867 . . .	Id.	41	5	2,550 »	2,550 »	
Fin août 1865 . . .	Infirmités	51	2	857 92	605 »	
Fin avril 1865 . . .	Id.	20	10	556 67	516 »	
Fin mars 1867 . . .	Id.	13	5	575 »	505 »	
Fin avril 1867 . . .	Age avancé	41	11	730 »	750 »	
Id.	Id.	43	10	1,027 08	1,027 »	
Fin décembre 1866 . . .	Infirmités	57	5	951 25	869 »	
Fin mai 1867 . . .	Age avancé	41	5	1,098 95	1,098 »	
Fin août 1867 . . .	Id.	46	3	699 99	690 »	
Fin novembre 1866 . . .	Infirmités	52	5	898 54	671 »	
Fin septembre 1867 . . .	Age avancé	48	1	1,158 12	1,158 »	
Id.	Id.	47	11	1,158 12	1,158 »	
Fin octobre 1867 . . .	Id.	47	7	1,075 55	1,075 »	
Fin septembre 1867 . . .	Id.	46	9	1,105 12	1,105 »	
Id.	Id.	44	»	1,059 79	1,059 »	
Id.	Id.	45	7	1,055 12	1,055 »	
Fin octobre 1867 . . .	Id.	42	4	1,058 55	1,058 »	
Fin mai 1867 . . .	Infirmités	52	8	972 29	754 »	
Fin septembre 1867 . . .	Age avancé	48	5	1,150 62	1,150 »	
Fin novembre 1867 . . .	Id.	42	5	1,065 54	1,065 »	
Fin septembre 1867 . . .	Infirmités	32	11	2,047 50	1,564 »	
Id.	Id.	50	»	1,055 12	1,018 »	
Fin janvier 1867 . . .	Id.	25	1	645 55	402 »	
Fin septembre 1867 . . .	Id.	27	8	585 »	578 »	
TOTAL des 55 pensions.fr.					52,044 »	

Il y avait à servir au 1^{er} janvier 1867. 295 pensions, montant à . fr. 212,701 »

Inscrites en 1867. . . 55 pensions, montant à fr. 52,044 »

Éteintes en 1867. . . 29 — — — 20,744 »

Augmentation. . . 4 — — — 11,500 »

Reste à servir au 1^{er} janvier 1868 297 — — — 224,091 »

(116)

V.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1869.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits pour 1868 sont de	fr. 3,456,812 »
Le projet de Budget pour l'exercice 1869, s'élève à	fr. 3,422,312 »
DIFFÉRENCE EN MOINS POUR 1869.	34,500 »

ART. 4.

Le crédit de 9,500 francs porté à l'extraordinaire est supprimé.

ART. 7 ET 9. — *France, Italie.*

Lors du vote du Budget pour l'exercice 1868, la Législature a admis la proposition qui lui avait été soumise d'augmenter, en deux années, 1° de 13,000 francs le traitement de notre Ministre à Paris; 2° de 10,000 francs celui de notre représentant à Florence.

La première moitié de ces augmentations a donc été allouée pour 1868 et il y a lieu de réaliser, en 1869, le complément de la mesure.

Ce but peut être atteint, sans accroissement de dépenses, par la combinaison indiquée à l'article suivant.

ART. 10. — *Mexique.*

Le Gouvernement n'a pas l'intention d'envoyer un nouvel agent diplomatique au Mexique. La somme de 11,500 francs nécessaire pour parfaire les augmentations déjà décidées pour les postes de Paris et de Florence, est défalquée du crédit de 42,000 francs, et le surplus, conformément à la clause facultative inscrite au Budget de 1868, est transféré à l'article 21 (*Consulats*).

L'article 10 est donc supprimé.

ART. 21. — *Consulats.* (ART. 20 NOUVEAU.)

Par suite de l'opération proposée à l'article 10, une somme de 30,500 francs est ajoutée à celle de 160,250.

ART. 40. — *Pêche maritime.* (ART. 39 NOUVEAU.)

La création de l'école de mousses et la surveillance de la pêche absorbant le crédit presque tout entier, l'administration se trouverait dans l'impossibilité de rien allouer aux Caisses de prévoyance des pêcheurs, si le crédit n'était pas augmenté. Une somme de 5,000 francs est introduite de ce chef, ce qui porte l'allocation à 52,945 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 41. — *Dépenses diverses.* (ART. 40 NOUVEAU.)

§ 1^{er}, 6^{me} *alinéa.*

Le crédit extraordinaire figurant au Budget de 1868 est réduit à 50,000 francs. Il sera affecté à la construction de nouvelles chaudières pour le steamer *Perte* et à diverses réparations.

§ 5.

Toutes les dépenses relatives à l'éclairage et au matériel des bateaux pilotes sont réunies et feront l'objet du 2^{me} alinéa.

Le développement constant de la navigation dans l'Escaut occasionne une augmentation de dépenses en même temps qu'il procure un accroissement considérable de recettes. Le crédit affecté au matériel du pilotage est devenu insuffisant pour faire face aux exigences du service. Il est augmenté de 100,000 francs, ce qui élève le chiffre de l'allocation à 205,124 francs.

4^{me} *alinéa.*

Un crédit de 20,000 francs est porté à l'extraordinaire pour renouvellement des chaudières du remorqueur.

10^{me} *alinéa.*

L'allocation pour la construction et l'armement d'un cutter en fer est supprimée.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires Étrangères et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères est fixé, pour l'exercice 1869, à la somme de *trois millions quatre cent vingt-deux mille trois cent douze francs* (5,422,512 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Arr. 2.

Les fonds qui, à la clôture de l'exercice 1868, resteront disponibles sur les articles 22, 26 et 27, pourront être transférés au Budget de 1869.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1868.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

JULES VANDER STICHELEN.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1869.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I ^{er} . ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	»	214,500
2	— du personnel des bureaux	143,700	»	
3	Matériel.	37,600	»	
4	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles. . .	10,000	»	
CHAPITRE II. LÉGATIONS. <i>Traitements des chefs de mission, des conseillers ou secrétaires, et frais de chancellerie.</i>				
5	Autriche	51,500	»	665,970
6	Bavière, Wurtemberg, Bade et Hesse Grand'Ducalé	58,500	»	
7	France	71,000	»	
8	Grande-Bretagne.	71,000	»	
9	Italie.	68,500	»	
10	Pays-Bas	46,500	»	
11	Prusse et Confédération du Nord.	51,500	»	
12	Russie	71,000	»	
13	Brésil	50,000	»	
14	Danemark, Suède et Norwége, etc.	20,000	»	
15	Espagne	22,000	»	
16	États-Unis	50,000	»	
17	Portugal	20,000	»	
18	Turquie.	45,970	»	
19	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation. . . .	26,500	»	
A REPORTER. . . . fr.		878,270	»	878,270

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	878,270 "	"	878
	CHAPITRE III.			
	CONSULATS.			
20	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués	190,750 "	"	190
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE VOYAGE.			
21	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses . .	70,500 "	"	70
	CHAPITRE V.			
	DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.			
22	Percution des droits de chancellerie et bureau de la librairie à Paris.	Personnel	8,240 "	"
23		Frais divers.	560 "	"
24	Indemnités pour un drogman et autres employés dans des résidences en Orient	8,050 "	"	90
25	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat de publications nationales et étrangères; achat, copie et traduction de documents; abonnement aux journaux et écrits périodiques étrangers; frais extraordinaires et accidentels	85,120 "	"	
	CHAPITRE VI.			
	MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
26	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget	47,000 "	"	47
	TOTAL	1,092,070	"	1,092

POUR L'EXERCICE 1869.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	1,286,270 »	»	1,286,270 »
	CHAPITRE VII.			
	COMMERCE, NAVIGATION.			
27	Chambres de commerce	13,500 »	»	69,500 »
28	Frais divers et encouragements au commerce	48,000 »	»	
29	Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers : remboursement des droits de pilotage, de phares et fanaux. (Crédit non limitatif)	8,000 »	»	
	CHAPITRE VIII.			
	MARINE.			
	<i>Paquebots à vapeur. — Services spéciaux. — Constructions et réparations maritimes.</i>			
30	Personnel actif et sédentaire, en disponibilité aux $\frac{2}{3}$ de solde, en non-activité et non remplacé.	559,006 »	»	
	<i>Bateaux à vapeur entre Anvers et la Tête-de-Flandre.</i>			
31	Personnel	26,447 »	»	
	<i>Pilotage, phares et fanaux, feux flottants et service de remorque.</i>			
32	Personnel	Traitements	518,946 »	
33		Remises aux pilotes et aux receveurs du pilotage et des droits de fanal. (Crédit non limitatif).	258,000 »	
34	Remboursement de droits à l'administration néerlandaise, aux termes de l'art. 50 du règlement du 20 mai 1845; restitution de droits; pertes, par suite des fluctuations du change sur les sommes à payer à Flessingue. (Crédit non limitatif)		13,500 »	
	<i>Sauvetage.</i>			
35	Personnel	15,420 »	»	
	<i>Police maritime.</i>			
36	Personnel	Traitements	34,694 »	
37		Primes et remises. (Crédit non limitatif)	4,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	2,565,585 »	»	1,355,570 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR 1869.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	2,565,585 »	»	1,355,570 »
	<i>Écoles de navigation.</i>			
38	Personnel	19,580 »	»	
	<i>Pêche maritime.</i>			
39	Subsides aux caisses de prévoyance des pêcheurs et encouragements à l'éducation pratique des marins.	52,945 »	»	2,061,442 »
	<i>Dépenses relatives aux divers services de la marine.</i>			
40	Dépenses diverses	909,104 »	70,000 »	
	CHAPITRE IX.			
	<i>Pensions et secours.</i>			
41	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	2,500 »	»	
42	Secours à des fonctionnaires, employés, marins et agents sans no- mination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pen- sion, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	3,000 »	»	5,500 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. fr.	3,552,512 »	70,000 »	3,422,512 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1868.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Affaires Étrangères,

JULES VANDER STICHELEN.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

pour l'exercice 1869.

— — — — —

DEVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I ^{er} .		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	»	Traitement du Ministre.
2	»	Personnel des bureaux. -- Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service
3	a	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres et de cartes édités dans le pays, reliures, ports et affranchissements concernant la correspondance à l'intérieur, abonnements aux journaux belges et autres menus frais 11,600
	b.	Éclairage et chauffage 5,500
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, etc. 7,500
	d.	Fonds secrets. 13,000
4	»	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.		
LÉGATIONS.		
Traitements des chefs de mission, des conseillers ou secrétaires, et frais de chancellerie.		
5	»	AUTRICHE . . . { Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire. 41,000
		— d'un secrétaire 8,500
		Frais de chancellerie 2,000
6	»	BAYÈRE, { Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire. 50,000
		WURTEMBERG, — d'un secrétaire 6,500
		BADE ET HESSE GRAND'DUCALE. Frais de chancellerie 2,000
7	»	FRANCE . . . { Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire. 58,000
		— d'un conseiller. 11,000
		Frais de chancellerie 2,000
		A REPORTER. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
145,700	»	145,700	145,700	»	»	
37,600	»	37,600	37,600	»	»	
10,000	»	10,000	19,500	»	9,500	
214,500	»	214,500	225,800	»	9,500	
51,500	»	51,500	51,500	»	»	
38,500	»	38,500	38,500	»	»	
71,000	»	71,000	64,500	6,500	»	
161,000	»	161,000	154,500	6,500	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		CHAPITRE II (SUITE).	
8	»	GRANDE-BRETAGNE. { Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	58,000
		— d'un conseiller	41,000
		Frais de chancellerie	2,000
9	»	ITALIE. { FLORENCE. { Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire	58,000
		— d'un secrétaire	6,500
		Frais de chancellerie	2,000
		ROME. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire	22,000
»	»	MEXIQUE { Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	»
		Frais de chancellerie	»
10	»	PAYS-BAS { Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	58,000
		— d'un secrétaire	6,500
		Frais de chancellerie	2,000
11	»	PRUSSE ET CONFÉDÉRATION DU NORD. { Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	41,000
		— d'un secrétaire	8,500
		Frais de chancellerie	2,000
12	»	RUSSIE. { Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	58,000
		— d'un conseiller	41,000
		Frais de chancellerie	2,000
13	»	BRESIL. — Traitement d'un Ministre résident	
14	»	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÈGE, etc. — Traitement d'un Ministre résident	
15	»	ESPAGNE. — Traitement d'un Ministre résident	
16	»	ÉTATS-UNIS. — Traitement d'un Ministre résident	
17	»	PORTUGAL. — Traitement d'un Ministre résident	
18	»	TURQUIE { Traitement d'un Ministre résident	22,000
		— d'un consul général chancelier	9,000
		— d'un premier drogman	8,000
		— d'un second drogman	5,000
		— de deux khavass et d'un capou-oglan	1,970
		Frais de chancellerie	2,000
19	»	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation	
		TOTAL DU CHAPITRE II.	fr. .

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
461,000	»	461,000	454,500	6,500	»	
71,000	»	71,000	71,000	»	»	
68,500	»	68,500	63,500	5,000	»	
»	»	»	42,000	»	42,000	
46,500	»	46,500	46,500	»	»	
51,500	»	51,500	51,500	»	»	
71,000	»	71,000	71,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
22,000	»	22,000	22,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
45,970	»	45,970	45,970	»	»	
26,500	»	26,500	26,500	»	»	
663,970	»	663,970	694,470	11,500	42,000	
DIMINUTION. . . . fr.				50,500		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
CONSULATS.		
20	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE VOYAGE.		
21	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
CHAPITRE V.		
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
22	»	Perception des droits de chancellerie et { Personnel.
23	»	bureau de la librairie à Paris. . . . { Frais divers
24	»	Indemnités pour un drogman et autres employés dans des résidences en Orient
25	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat de publications nationales et étrangères; achat, copie et traduction de documents; abonnement aux journaux et écrits périodiques étrangers; frais extraordinaires et accidentels
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
190,750	»	190,750	160,250	30,500	»	
190,750	»	190,750	160,250	30,500	»	
70,500	»	70,500	70,500	»	»	
70,500	»	70,500	70,500	»	»	
8,240	»	8,240	8,240	»	»	
560	»	560	560	»	»	
a) 8,050	»	8,050	8,050	»	»	
85,120	»	85,120	85,120	»	»	
99,750	»	99,750	99,750	»	»	

a) Alexandrie.	— 1 drogman . fr.	1,000
—	— 1 khavass . .	780
Andrinople.	— 1 id. . .	500
Beyrouth.	— 1 id. . .	500
Bucharest.	— 1 id. . .	1,000
Salonique.	— 1 id. . .	500
Smyrne.	— 1 id. . .	800
Tanger.	— 1 id. . .	1,000
Trébizonde.	— 1 id. . .	500
Tripoli.	— 1 id. . .	430
Varna.	— 1 id. . .	500
Roustchouck.	— 1 id. . .	500

Fr. 8,050

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
26	»	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
COMMERCE. — NAVIGATION.		
27	»	Chambres de commerce.
28	»	Frais divers et encouragements au commerce, achat d'échantillons et de documents commerciaux.
29	»	Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers, remboursement des droits de pilotage, de phares et fanaux (<i>crédit non limitatif</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
MARINE.		
<i>Paquebots à vapeur. — Services spéciaux. — Constructions et réparations maritimes.</i>		
30	»	Personnel des paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres. fr. 258,510 »
	»	— des services spéciaux 27,480 »
	»	— des constructions et réparations maritimes 50,502 »
	»	— en disponibilité aux $\frac{2}{3}$ de solde, en inactivité et non remplacé 22,714 »
		Fr. 339,006 »
A REPORTER fr.		

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
47,000	»	47,000	47,000	»	»	
47,000	»	47,000	47,000	»	»	
15,500	»	15,500	15,500	»	»	
48,000	»	48,000	48,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
69,500	»	69,500	69,500	»	»	
339,006	»	339,006	339,006	»	»	
339,006	»	339,006	339,006	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		CHAPITRE VIII (SUITE).	
		<i>Bateaux à vapeur entre Anvers et la Têpe-de-Flandre.</i>	
31	»	Personnel	
		<i>Pilotage, phares et fanaux, feux flottants et service de remorque.</i>	
32	»	Personnel. { Traitements	
33		Personnel. { Remises aux pilotes et aux receveurs du pilotage et des droits de fanal (crédit non limitatif)	
	»	Remboursement de droits à l'administration néerlandaise, aux termes de l'article 50 du règlement du 20 mai 1843	10,000
34	»	Restitution de droits	500
	»	Perte, par suite des fluctuations du change, sur les sommes à payer à Flessingue	5,000
		(Crédit non limitatif).	15,500
		<i>Sauvetage.</i>	
35	»	Personnel. { Traitements	12,520
		Personnel. { Vacations pour présence aux exercices prescrits par les règlements, et indemnités pour secours porté aux navires en détresse.	3,100
		<i>Police maritime.</i>	
36	»	Personnel. { Traitements	
37		Personnel. { Primes d'arrestation aux agents; remises aux receveurs sur le montant des droits perçus; indemnités pour la surveillance de l'embarquement des émigrants; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasiner des poudres. (Crédit non limitatif)	
		<i>Écoles de navigation.</i>	
38	»	Personnel	
		<i>Pêche maritime.</i>	
39	»	Subsides aux caisses de prévoyance des pêcheurs et encouragements à l'éducation pratique des marins.	
			A REPORTER. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
359,006	»	359,006	359,006	»	»	
26,447	»	26,447	26,447	»	»	
318,946		318,946	318,946	»	»	
258,000	»	258,000	258,000	»	»	
15,500	»	15,500	15,500	»	»	
15,420	»	15,420	15,420	»	»	
54,694	»	54,694	54,694	»	»	
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
19,580	»	19,580	19,580	»	»	
52,945	»	52,945	47,945	5,000	»	
1,082,558	»	1,082,558	1,077,558	5,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			Report. fr.
		CHAPITRE VIII (suite).	
		Dépenses relatives aux divers services de la marine.	

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,082,538	»	1,082,538	1,077,538	5,000	»	
1,082,538	»	1,082,538	1,077,538	5,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.								
			REPORT. fr.							
		CHAPITRE VIII (SUITE).								
		REPORT. fr.	<table><tr><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>ordinaires.</th><th>extraord.</th></tr><tr><td>881,624</td><td>70,000</td></tr></table>		CHARGES		ordinaires.	extraord.	881,624	70,000
CHARGES										
ordinaires.	extraord.									
881,624	70,000									
		Sauvetage.								
»		Entretien des embarcations, hangars, etc.	2,200	»						
		Police maritime.								
»		Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage des bureaux. . .	4,900	»						
		Écoles de navigation.								
40 (suite).	»	Frais divers	8,080	»						
		Fournitures de bureau, impressions, annonces, etc., pour les divers services								
»			3,800	»						
»		Frais de voyage pour les divers services.	5,500	»						
»		Dépenses imprévues pour les divers services	5,000	»						
			909,104	70,000						
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.								
		CHAPITRE IX.								
		Pensions et secours.								
41	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement.								
42	»	Secours à des fonctionnaires, employés, marins et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse								
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.								

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,082,338	»	1,082,338	1,077,338	5,000	»	
909,104	70,000	979,104	1,009,104	»	30,000	
1,991,442	70,000	2,061,442	2,086,442	3,000	50,000	
DIMINUTION. . . fr.				25,000		
2,500	»	2,500	2,500	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
5,500	»	5,500	5,500	»	»	

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
214,300 »	»	214,300 »	223,800 »	»	9,500 »	
663,970 »	»	663,970 »	694,470 »	»	30,500 »	
190,750 »	»	190,750 »	160,250 »	30,500 »	»	
70,500 »	»	70,500 »	70,500 »	»	»	
99,750 »	»	99,750 »	99,750 »	»	»	
47,000 »	»	47,000 »	47,000 »	»	»	
69,300 »	»	69,300 »	69,300 »	»	»	
1,991,442 »	70,000 »	2,061,442 »	2,086,442 »	»	25,000 »	
5,300 »	»	5,300 »	5,300 »	»	»	
3,352,312 »	70,000 »	3,422,312 »	3,456,812 »	30,500 »	65,000 »	
DIMINUTION. . . . fr.				34,500 »		

ANNEXE
AU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
POUR L'EXERCICE 1869.

Liste nominative et détaillée des fonctionnaires et employés admis à la pension du 1^{er} janvier au 31 décembre 1867, et des extinctions constatées pendant la même période, publiée en exécution de l'article 4 de la loi du 17 février 1849.

1^o PENSIONS CONFÉRÉES.

N ^o d'inscription.	NOMS des PENSIONNAIRES.	QUALITÉ.	PENSION ANNUELLE.	DATE de L'ARRÊTÉ.	DATE DE L'ENTRÉE en jouissance.	Observations.
126	Maertens, P.-J.	Patron des secours mari- times.	149	19 février 1867.	1 ^{er} déc. 1866.	
127	Reyns, A.-G.	Matelot du pilotage. . .	572	10 août 1867.	1 ^{er} mars 1867.	
128	Reiss, N.	Chirurgien aide-major. .	1,058	Id.	1 ^{er} avril 1867.	
129	Cool, P.	Pilote de 5 ^e classe . . .	1,568	Id.	1 ^{er} mai 1867.	
130	Maertens, J.	Pilote extraordinaire . .	400	Id.	Id.	
131	Van de Weyer, S. . . .	Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.	5,000	25 déc. 1867.	27 juin 1867.	
132	Baron Van Zuylen, J.-J.	Chef de division. . . .	2,520	Id.	1 ^{er} août 1867.	
133	Varlet, L.-C.-F. . . .	Directeur.	4,982	Id.	1 ^{er} sept. 1867.	
134	Dekauyt, A.-L.	Patron pilote	1,554	Id.	1 ^{er} octobre 1867.	
TOTAL. . . fr.			17,405			

2^o PENSIONS ÉTEINTES.

					DATE de l'extinction.	DATE du décès.
104	Vanden Broucke, Eg. . .	Portier	551	25 février 1861.	31 mars 1867.	25 mars 1867.
55	Heyde, L.	Lieutenant de vaisseau .	1,405	29 nov. 1848.	8 avril 1867.	8 avril 1867.
1	Goupy de Quabeek, A. . .	Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.	6,000	5 février 1811.	50 juin 1867.	18 juin 1867.
18	Cloquet, M.	Consul-Général	5,000	26 mars 1862.	31 juillet 1867.	30 juillet 1867.
129	Cool, P.	Pilote de 5 ^e classe . . .	1,568	10 août 1867.	31 oct. 1867.	5 octobre 1867.
TOTAL. . . fr.			12,212			

SITUATION.

Lors de la présentation du Budget de 1868, le Département des Affaires Étrangères comptait 70 pensions, s'élevant à. fr.	85,728	»
Depuis cette époque, 9 pensions ont été conférées; elles s'élèvent à.	17,405	»
ENSEMBLE. . . . fr.		103,131
Cinq pensions se sont éteintes; elles montent à.	12,212	»
Reste donc à servir 74 pensions, s'élevant à.	90,919	»

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1869.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'ensemble des crédits nécessaires pour l'exercice de 1869 est de 13,100,280 francs, soit, comparativement à l'exercice 1868, une augmentation de 10,900 francs.

Administration centrale.

Le personnel de l'administration des monnaies a été organisé à une époque où l'établissement de la monnaie était en quelque sorte en inactivité. Depuis lors, et notamment depuis deux ans, les travaux y ont pris un développement considérable, et il s'ensuit que le personnel de l'administration est devenu insuffisant. Déjà l'année dernière, il a fallu demander une augmentation de crédit pour salarier deux essayeurs adjoints, et l'on porte au Budget de 1869 une nouvelle augmentation de 1500 francs, pour permettre de pourvoir à un emploi indispensable. Tout porte à croire que cela ne suffira pas encore si, comme on le prévoit, la fabrication de monnaies continue de se développer.

Administration des contributions directes, douanes et accises.

ART. 13.

Le Budget de 1868 comprend, en charges extraordinaires, une somme de 18,200 francs, qui peut être réduite à 5,000 francs (soit une diminution de 13,200 francs), par suite des promotions qu'ont obtenues les géomètres du cadastre lors de la dernière organisation de ce service.

ART. 14.

Cet article comporte une augmentation de crédit de 5,800 francs, qui s'explique comme il suit :

Augmentations de dépenses :

Création de quatre emplois de commis aux écritures reconnus nécessaires pour assurer le service dans quelques bureaux des douanes, où le travail augmente chaque année par suite de la progression continue de notre commerce avec les pays étrangers, savoir :

1	emploi de 2 ^{me} classe	fr.	1,800	»
1	— de 3 ^{me} —		1,500	»
2	— de 4 ^{me} —		2,400	»
A REPORTER.			fr.	5,700 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT.	fr.	5,700	»
Création d'un bureau des douanes de 6 ^{me} classe		1,800	»
Cinq bureaux des douanes sur le chemin de fer ont été élevés d'une classe, afin de mettre le traitement des titulaires en rapport avec le travail et la responsabilité qui leur incombent.			
2 bureaux sont montés de la 5 ^{me} à la 4 ^{me} classe, ci		2,200	»
5 — — passés de la 6 ^{me} à la 5 ^{me} — ci		2,100	»
TOTAL.	fr.	14,800	»

A déduire :

Suppression de quatre emplois de vérificateur de 4 ^{me} classe, au traitement de 1500 francs		6,000	»
AUGMENTATION.		5,800	»

ART. 16.

Créations :

3 emplois de brigadier, ci	fr.	4,200	»
1 — de sous-brigadier, ci		1,100	»
TOTAL.	fr.	5,300	»

Suppressions :

2 emplois de matelot de 2 ^{me} classe à 1,000 francs l'un		2,000	»
AUGMENTATION.	fr.	3,300	»

ART. 19.

Par suite des mutations réalisées parmi les fonctionnaires et employés en inactivité de service, il y a lieu de réduire de 10,000 francs le crédit destiné à payer les traitements d'attente.

ART. 21.

Les changements dans les propriétés foncières augmentent chaque année. A l'occasion de la révision des évaluations cadastrales, il a été constaté qu'un grand nombre de ces changements n'avaient pas été renseignés au cadastre. Le Gouvernement a pris des mesures pour prévenir ces omissions à l'avenir. Les mutations à faire dans les registres du cadastre s'en ressentiront naturellement. On estime qu'une augmentation de crédit de 10,000 francs est indispensable pour cet objet.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Administration de l'enregistrement et des domaines.

ART. 28 ET 29.

En présence de l'augmentation continue des recettes, il y a lieu d'élever de 10,000 francs le crédit affecté aux remises des receveurs; de 4,000 francs celui des remises des greffiers.

En 1866, les remises des receveurs ont été liquidées à 1,105,000 francs, et celles des greffiers à 53,400 francs.

COMPARAISON

des crédits proposés au Budget de 1869, avec ceux qui ont été alloués pour l'exercice 1868.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1869.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1869,					
								SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.
								EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.		
I.	Administr. centrale	955,400	7,500	962,900	956,900	7,000	963,900	1,500	"	"	500	1,000	"
II.	— de la trésorerie, etc.	170,000	"	170,000	170,000	"	170,000	"	"	"	"	"	"
III.	— des contributions, etc.	9,528,800	107,500	9,636,300	9,547,900	84,500	9,632,400	19,100	"	"	25,200	"	4,100
IV.	— de l'enregistrement, etc.	2,265,180	17,000	2,282,180	2,279,180	17,000	2,296,180	14,000	"	"	"	14,000	"
V.	Pensions et secours. . . .	50,000	"	50,000	50,000	"	50,000	"	"	"	"	"	"
VI.	Dépenses imprévues	8,000	"	8,000	8,000	"	8,000	"	"	"	"	"	"
	TOTAUX. . . fr.	12,957,580	152,000	13,089,580	12,991,980	108,500	13,100,480	54,600	"	"	25,700	15,000	4,100
								EN PLUS : 54,600		EN MOINS : 25,700		EN PLUS : 10,900	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1869, est fixé à la somme de *treize millions cent mille deux cent quatre-vingts francs* (15,100,280 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1868.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1869.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	»	965,900 »
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service . .	600,500 »	3,000 »	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	76,000 »	2,000 »	
4	Frais de tournées.	7,000 »	»	
5	Matériel.	51,000 »	»	
6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.	4,200 »	»	
7	Service de la monnaie	25,200 »	»	
8	Magasin général des papiers	155,000 »	»	
9	Documents statistiques	18,000 »	»	
CHAPITRE II.				
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
10	Traitements des directeurs et agents du Trésor.	155,000 »	»	170,000 »
11	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents.	55,000 »	»	
CHAPITRE III.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
12	Surveillance générale. — Traitements.	504,200 »	»	9,652,200 »
13	Service de la conservation du cadastre. — Traitements	591,500 »	24,500 »	
14	— des contributions di- { Traitements fixes	1,944,400 »	6,000 »	
15	rectes, des accises et { Remises proportionnelles et indem- de la comptabilité. nités (crédit non limitatif) . .	1,700,000 »	»	
16	— des douanes et de la recherche maritime	4,555,500 »	6,000 »	
17	— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent .	60,100 »	»	
18	Suppléments de traitement	120,000 »	»	
19	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non re- placés.	»	30,000 »	
20	Frais de bureau et de tournées	82,200 »	17,800 »	
21	Indemnités, primes et dépenses diverses	445,000 »	»	
22	Police douanière	5,000 »	»	
23	Frais d'expertise en matière de douanes (crédit non limitatif). .	2,000 »	»	
24	Matériel.	162,400 »	»	
A REPORTER. . . . fr.		10,674,800 »	91,500 »	10,766,100 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . fr.	10,674,800 "	91,500 "	10,766,100 "
	CHAPITRE IV. ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
25	Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre . . .	458,800 "	"	
26	— — du domaine	116,800 "	7,000 "	
27	— — forestier	552,580 "	"	
28	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>). . .	1,110,000 "	"	
29	— des greffiers (<i>crédit non limitatif</i>)	34,000 "	"	2,296,180 "
30	Matériel.	60,000 "	"	
31	Dépenses du domaine	95,500 "	10,000 "	
32	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faci- liser l'exploitation des propriétés de l'Etat.	50,000 "	"	
33	Intérêts moratoires en matières diverses (<i>crédit non limitatif</i>). . .	1,500 "	"	
	CHAPITRE V. PENSIONS ET SECOURS.			
34	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	20,000 "	"	
35	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	10,000 "	"	30,000 "
	CHAPITRE VI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
36	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	8,000 "	"	8,000 "
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . . fr.	12,991,980 "	108,500 "	13,100,280 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1868.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

pour l'exercice 1869.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I ^{er} .		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	»	Traitement du Ministre.
2	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service
		CHARGES
		ordinaires. extraordin.
3	a.	Honoraires et émoluments fixes des avocats et avoués du Département des Finances. 56,000 2,000
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. 20,000 »
		76,000 2,000
4	»	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs
Matériel.		
		CHARGES
		ordinaires. extraordin.
5	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres et autres menus frais 18,000 »
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux 20,000 »
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles 16,000 »
		54,000 »
Service de la Monnaie.		
6	»	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie. 4,200 »
		CHARGES
		ordinaires. extraordin.
7	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais. 2,400 »
	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc. 4,800 »
	c.	Multiplication des coins de monnayage, confection de viroles et frais de comptage 12,000 »
	d.	Location d'une maison pour le service de l'administration; contributions, abonnement à l'eau et au gaz 4,000 »
		23,200 »
		A REPORTER. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
600,500	3,000	603,500	604,000	1,500	»	
76,000	2,000	78,000	78,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
54,000	»	54,000	54,500	»	500	
4,200	»	4,200	4,200	»	»	
23,200	»	23,200	23,200	»	»	
785,900	7,000	792,900	791,900	1,500	500	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																										
		Report. . . . fr.																																										
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).																																										
		Magasin général des papiers pour le service de l'administration centrale et des provinces.																																										
		<table><tr><th colspan="2"></th><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th colspan="2"></th><th>ordinaires</th><th>extraordin</th></tr><tr><td rowspan="3">8</td><td>a.</td><td>Papiers à timbrer.</td><td>63,000</td><td>»</td></tr><tr><td>b.</td><td>Papier électoral</td><td>15,000</td><td>»</td></tr><tr><td>c.</td><td>Autres papiers de toute espèce.</td><td>75,000</td><td>»</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>Documents statistiques.</td><td>155,000</td><td>»</td></tr><tr><td rowspan="3">9</td><td>a.</td><td>Frais de rédaction de la Statistique commerciale</td><td>12,000</td><td>»</td></tr><tr><td>b.</td><td>— de publication</td><td>6,000</td><td>»</td></tr><tr><td></td><td></td><td>18,000</td><td>»</td></tr></table>						CHARGES				ordinaires	extraordin	8	a.	Papiers à timbrer.	63,000	»	b.	Papier électoral	15,000	»	c.	Autres papiers de toute espèce.	75,000	»			Documents statistiques.	155,000	»	9	a.	Frais de rédaction de la Statistique commerciale	12,000	»	b.	— de publication	6,000	»			18,000	»
		CHARGES																																										
		ordinaires	extraordin																																									
8	a.	Papiers à timbrer.	63,000	»																																								
	b.	Papier électoral	15,000	»																																								
	c.	Autres papiers de toute espèce.	75,000	»																																								
		Documents statistiques.	155,000	»																																								
9	a.	Frais de rédaction de la Statistique commerciale	12,000	»																																								
	b.	— de publication	6,000	»																																								
			18,000	»																																								
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.																																										
		CHAPITRE II.																																										
		ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.																																										
		<table><tr><th rowspan="2"></th><th rowspan="2">Nombre d'agents.</th><th rowspan="2">TRAITEMENT par an.</th><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>ordinaires.</th><th>extraordin</th></tr><tr><td rowspan="2">10</td><td>a.</td><td>Traitements des directeurs et agents</td><td>28</td><td>3,000 à 8,000</td><td>129,000</td><td>»</td></tr><tr><td>b.</td><td>— des agents auxiliaires</td><td>»</td><td>300 à 600</td><td>6,000</td><td>»</td></tr><tr><td>11</td><td>»</td><td>Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents. . .</td><td></td><td></td><td>53,000</td><td>»</td></tr></table>					Nombre d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES		ordinaires.	extraordin	10	a.	Traitements des directeurs et agents	28	3,000 à 8,000	129,000	»	b.	— des agents auxiliaires	»	300 à 600	6,000	»	11	»	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents. . .			53,000	»												
	Nombre d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES																																									
			ordinaires.	extraordin																																								
10	a.	Traitements des directeurs et agents	28	3,000 à 8,000	129,000	»																																						
	b.	— des agents auxiliaires	»	300 à 600	6,000	»																																						
11	»	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents. . .			53,000	»																																						
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.																																										

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
785,900	7,000	792,900	791,900	1,500	500	
155,000	»	155,000	155,000	»	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
956,900	7,000	963,900	962,900	1,500	500	
AUGMENTATION. . . . fr.				1,000		
155,000	»	155,000	155,000	»	»	
55,000	»	55,000	55,000	»	»	
170,000	»	170,000	170,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
504,200	»	504,200	504,200	»	»	
591,500	24,500	615,800	429,000	»	186,800	
695,500	24,500	720,000	755,200	»	35,200	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.											
		REPORT. . . . fr.											
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).											
		Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.											
		<table><thead><tr><th rowspan="2">Nombre d'agents.</th><th rowspan="2">CLASSES.</th><th rowspan="2">TRAITEMENT par an.</th><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>ordinaires.</th><th>extraordn.</th></tr></thead></table>					Nombre d'agents.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES		ordinaires.	extraordn.
Nombre d'agents.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES										
			ordinaires.	extraordn.									
14	a.	Traitements des contrôleurs	25	1 ^{re}	5,000	425,000	»						
	b.	— des sous-contrôleurs	25	2 ^e	4,200	105,000	»						
			25	3 ^e	3,600	90,000	»						
			25	4 ^e	3,000	75,000	»						
			25	»	2,000	50,000	»						
	c.	— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remi- ses proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémunération insuffisante ou trop élevée	2	1 ^{re}	9,000	18,000	»						
			6	2 ^e	7,000	42,000	»						
			5	3 ^e	5,000	25,000	»						
			11	4 ^e	3,600	59,600	»						
			25	5 ^e	2,500	57,500	»						
			56	6 ^e	1,800	64,800	»						
	d.	— des vérificateurs	52	7 ^e	1,500	78,000	»						
			22	1 ^{re}	3,000	66,000	»						
			26	2 ^e	2,500	65,000	»						
51			3 ^e	2,000	62,000	»							
e.	— des commis aux écritures	52	4 ^e	1,500	48,000	»							
		19	1 ^{re}	2,200	41,800	»							
		26	2 ^e	1,800	46,800	»							
		34	3 ^e	1,500	51,000	»							
f.	— des commis des accises	40	4 ^e	1,200	48,000	»							
		177	1 ^{re}	1,500	265,500	»							
		194	2 ^e	1,200	232,800	»							
		100	3 ^e	1,000	100,000	»							
g.	Indemnités de résidence	100	4 ^e	900	90,000	»							
		»	»	»	57,600	6,000							
		1061	..	..	1,944,400	6,000							
15	»	Remises proportionnelles et indemnités (451 agents) (Crédit non limitatif.)											
		A REPORTER. . . . fr.											

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
693,500	24,500	720,000	733,200	»	13,200	
1,944,400	6,000	1,950,400	1,944,600	5,800	»	
1,700,000	»	1,700,000	1,700,000	»	»	
4,339,900	50,500	4,370,400	4,377,800	5,800	13,200	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMÉRO
des
articles.

LITTÉRA
des
dévelop-
pements.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

REPORT. . . . fr.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).

Service des douanes et de la recherche maritime.

16

		Nombre d'agents.	CLASSÉS.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires.	extraordin.
a.	Traitement du directeur chargé du service actif des douanes sur les chemins de fer	1	»	8,000	8,000	»
b.	Traitement de l'inspecteur des douanes au port d'Anvers.	1	»	3,300	3,300	»
c.	— des contrôleurs	13	1 ^{re}	4,200	63,000	»
		16	2 ^e	3,600	57,600	»
		16	3 ^e	3,000	48,000	»
d.	— des lieutenants	43	»	2,000	86,000	»
e.	— des sous-lieutenants	37	»	1,800	102,600	»
f.	— des brigadiers	437	»	1,400	639,800	»
g.	— des sous-brigadiers.	302	»	1,100	332,200	»
h.	— des préposés	867	»	1,000	867,000	»
		917	»	900	825,300	
		821	»	800	656,800	
i.	— des préposés temporaires.	570	»	»	190,000	»
j.	— des matelots.	31	1 ^{re}	1,100	34,100	»
		28	2 ^e	1,000	28,000	»
k.	— des mousses	4	»	600	2,400	»
l.	Service de la masse d'habillement	»	»	»	8,600	»
m.	Indemnités de résidence.	»	»	»	138,400	6,000
		4546	..	..	4,333,300	6,000

Service de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent.

17

a.	Traitements des contrôleurs	4	1 ^{re}	3,300	14,000	»
		3	2 ^e	3,000	13,000	»
		3	3 ^e	2,300	12,500	»
		3	4 ^e	2,000	6,000	»
		14	»	600 à 1,200	12,600	»
b.	— des essayeurs et essayeurs-adjoints	31	..	..	60,100	»

A REPORTER. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,539,900	30,500	4,570,400	4,377,800	5,800	13,200	
4,533,500	6,000	4,539,500	4,336,000	3,300	»	
60,100	»	60,100	60,100	»	»	
8,733,300	36,500	8,769,800	8,773,900	9,100	13,200	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).
		Suppléments de traitement extraordinaires.
18	"	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique
		Traitements temporaires.
19	"	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés
		Frais de bureau et de tournées.
20	a.	Frais de bureau 30,800 8,800
	b.	Frais de tournées 51,400 9,000
		82,200 17,800
		Indemnités, primes et dépenses diverses.
	a.	Indemnités pour confection des rôles des contributions directes 33,000 "
	b.	— aux géomètres du cadastre 50,200 "
	c.	— aux commis ambulants du service des accises 50,000 "
	d.	— aux experts de la contribution personnelle 60,000 "
	e.	— aux répartiteurs pour les patentes et les droits de débit de tabacs et de boissons alcooliques. 33,000 "
	f.	— aux porteurs de contraintes pour le recensement des patentables. 20,000 "
	g.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes . 1,500 "
	h.	— de déplacement aux employés des provinces. 5,300 "
21	i.	— aux receveurs, pour les copies des rôles des contributions di- rectes à délivrer aux collèges des bourgmestre et échevins, en conformité de l'article 4 de la loi du 1 ^{er} avril 1845, ayant pour objet d'assurer l'exécution régulière de la loi électorale du 5 mars 1851. 61,500 "
	j.	— aux receveurs, pour la formation des sommiers des contribu- tions directes. 61,500 "
	k.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indica- tifs supplémentaires, matrices cadastrales et livres-journaux tenus dans les bureaux de conservation du cadastre . . . 40,000 "
	l.	Primes pour saisies de sel et de boissons distillées, découvertes de brasse- ries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs . . . 1,000 "
	m.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs. . . . 26,000 "
	n.	Frais d'escorte de la douane 16,000 "
		445,000 "
		A REPORTER. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,733,500	36,500	8,769,800	8,775,900	9,100	13,200	
120,000	»	120,000	120,000	»	»	
»	30,000	30,000	40,000	»	10,000	
83,200	17,800	100,000	100,000	»	»	
443,000	»	443,000	435,000	10,000	»	
9,578,500	84,300	9,462,800	9,466,900	19,100	23,200	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																		
		REPORT. . . . fr.																		
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).																		
		Police douanière.																		
22	»	Mesures de police douanière																		
23	»	Frais d'expertise en matière de douane. (Crédit non limitatif.)																		
		Matériel.																		
		<table><tr><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>ordinares.</th><th>extraordin.</th></tr><tr><td>a. Frais des impressions pour registres, états, bordereaux; achat et réparation d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc.</td><td>63,000 »</td></tr><tr><td>b. Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations</td><td>80,000 »</td></tr><tr><td>c. Loyer, ameublement et entretien des bureaux de la garantie</td><td>7,000 »</td></tr><tr><td>d. Construction d'embarcations, de bureaux, d'aubettes et d'autres locaux de la douane</td><td>5,000 »</td></tr><tr><td>e. Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc. .</td><td>7,000 »</td></tr><tr><td>f. Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement</td><td>400 »</td></tr><tr><td></td><td>162,400 »</td></tr></table>	CHARGES		ordinares.	extraordin.	a. Frais des impressions pour registres, états, bordereaux; achat et réparation d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc.	63,000 »	b. Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations	80,000 »	c. Loyer, ameublement et entretien des bureaux de la garantie	7,000 »	d. Construction d'embarcations, de bureaux, d'aubettes et d'autres locaux de la douane	5,000 »	e. Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc. .	7,000 »	f. Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement	400 »		162,400 »
CHARGES																				
ordinares.	extraordin.																			
a. Frais des impressions pour registres, états, bordereaux; achat et réparation d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc.	63,000 »																			
b. Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations	80,000 »																			
c. Loyer, ameublement et entretien des bureaux de la garantie	7,000 »																			
d. Construction d'embarcations, de bureaux, d'aubettes et d'autres locaux de la douane	5,000 »																			
e. Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc. .	7,000 »																			
f. Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement	400 »																			
	162,400 »																			
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.																		

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
9,578,500	84,500	9,662,800	9,466,900	19,100	23,200	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
162,400	»	162,400	162,400	»	»	
9,547,900	84,500	9,632,200	9,636,500	19,100	23,200	
DIMINUTION. . . fr.				4,100		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE IV.						
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.						
Enregistrement et timbre. — Personnel.						
25	a.	Directeurs	9	8,000	72,000	»
	b.	Inspecteurs.	6 1 ^{re} cl.	7,000	42,000	»
			6 2 ^e cl.	6,500	59,000	»
	c.	Vérificateurs	12 1 ^{re} cl.	5,000	60,000	»
			12 2 ^e cl.	4,500	54,000	»
			12 3 ^e cl.	4,000	48,000	»
	d.	Premiers commis de direction.	9	3,300 à 4,500	36,000	»
	e.	Seconds — —	19	1,300 à 2,500	37,000	»
	f.	Seconds commis adjoints	2	1,200 à 1,400	2,800	»
	g.	Surveillants aux ventes à Bruxelles, Anvers, Liège et Gand.	4	2,000 à 2,400	8,800	»
	h.	Indemnités aux agents de change, pour la publication du prix courant des effets publics.	4	»	2,100	»
	i.	Conservateur de l'atelier général du timbre	1	3,000	3,000	»
	j.	Garde-magasin contrôleur du timbre	1	3,200	3,200	»
	k.	Suppléments de traitement alloués à huit seconds com- mis de direction chargés du contrôle du timbre ex- traordinaire	»	»	2,400	»
	l.	Timbreurs, compteurs et tourne-feuilles	31	1,000 à 2,000	43,500	»
m.	Indemnités pour maladies et travaux extraordinaires. .	»	»	3,000	»	
			128		458,800	»
A REPORTER. . . . fr.						

A REPORTER. . . . fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.			
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).						
Domaines. -- Traitements.						
Canal de Pommerœul.						
a.		Receveur principal	1	5,000	5,000	»
b.		Éclusiers-receveurs	2	800 et 1,100	1,900	»
c.		Pontonier au service du contrôle	1	150	150	»
Canal de Charleroy.						
d.		Receveurs	6	550 à 5,000	18,000	»
e.		Éclusiers au service du contrôle	10	200 à 250	2,400	»
Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.						
f.		Éclusiers et pontonniers-receveurs	3	250 à 550	1,150	»
g.		Garde-canal messenger	1	175	175	»
Sambre canalisée.						
h.		Receveurs	2	5,000	10,000	»
i.		Éclusiers-receveurs	11	400 à 900	6,500	»
j.		Messagers gardes-canal.	2	1,000 et 1,150	2,150	»
Canal de Mons à Condé.						
k.		Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	550 à 800	2,700	»
l.		Pontonier au service du contrôle	1	150	150	»
Meuse.						
m.		Percepteurs	5	500 à 1,250	5,500	»
Escaut.						
n.		Éclusiers-receveurs	7	550 à 550	5,050	»
Demer.						
o.		Éclusier-receveur.	1	550	550	»
p.		Pontonier au service du contrôle	1	150	150	»
Lys.						
q.		Éclusiers-receveurs	6	500 à 550	2,500	»
r.		Pontonniers au service du contrôle	2	150 et 200	550	»
A REPORTER.			66		61,775	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
		Domaines. — Traitements (suite).			
		REPORT.			
		Canal de Gand à Ostende.			
s.	Percepteurs	2	700 et 800	1,500	»
t.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	16	200 à 350	5,700	»
u	Éclusier au service du contrôle	1	150	150	»
		Canal de Terneuzen.			
v.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	7	450 à 550	1,550	»
		Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.			
w.	Percepteur	1	700	700	»
x.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	10	250 à 550	4,200	»
y.	Éclusier au service du contrôle	1	150	150	»
z.	Garde-canal messenger	1	175	175	»
		Petite Nèthe canalisée.			
aa.	Éclusiers-receveurs	5	350 à 450	1,150	»
bb.	Pontonnier au service du contrôle	1	150	150	»
		Canal de Liège à Maastricht.			
cc.	Éclusiers-receveurs	4	350 à 700	1,850	»
dd.	Gardes-canal messagers	2	175	350	»
		Yser et canal de Plasschendaele.			
ee.	Percepteur	1	500	500	»
ff.	Éclusiers-receveurs	2	200 et 650	850	»
		Canal de Deynze à Schipdonck.			
gg.	Éclusiers-receveurs	2	150 et 100	550	»
hh.	Contrôleurs des différentes voies navigables	6	3,000 à 4,500	23,600	»
ii.	Sous-contrôleurs	1	2,400	2,400	»
		A REPORTER.			

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

CREDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinares et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
116,800	7,000	123,800	123,800	»	»	
332,580	»	332,580	332,580	»	»	
1,110,000	»	1,110,000	1,100,000	10,000	»	
54,000	»	54,000	50,000	4,000	»	
2,072,180	7,000	2,079,180	2,065,180	14,000	»	

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,072,180	7,000	2,079,180	2,065,180	14,000	»	
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
98,500	10,000	108,500	108,500	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
2,279,180	17,000	2,296,180	2,282,180	14,000	»	
AUGMENTATION fr.				14,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS.		
34	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances.
35	»	Secours à des employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
36	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
Récapitulation.		
I.	132	Administration centrale
II.	154	— de la trésorerie et de la dette publique dans les provinces.
III.	156	— des contributions directes, douanes et accises dans les provinces
IV.	166	— de l'enregistrement et des domaines dans les provinces
V.	176	Pensions et secours
VI.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
956,900 »	7,000 »	963,900 »	962,900 »	1,000 »	»	
170,000 »	»	170,000 »	170,000 »	»	»	
9,547,900 »	84,500 »	9,632,200 »	9,636,500 »	»	4,100 »	
2,279,180 »	17,000 »	2,296,180 »	2,282,180 »	14,000 »	»	
50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	»	»	
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
12,991,980 »	108,500 »	13,100,280 »	13,089,580 »	15,000 »	4,100 »	
AUGMENTATION. . . . fr.				10,900 »		

ANNEXE

AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1869.



LISTE

DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS ADMIS A LA PENSION,

DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1867,

ET DES EXTINCTIONS CONSTATÉES PENDANT LA MÊME PÉRIODE,

publiée en exécution de Part. 4 de la loi du 17 février 1849.



ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

1^{re}. Pensions de retraite accordées

NUMÉROS D'ORDRE	du registre des pension.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils OCCUPÉS MARIES OU VEUF ?	S'ils sont mariés du VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		NOMBRE.	ÂGE.	
1	5069	27 février 1867.	Géomètre du cadastre.	25	72	Veuf . . .	»	»	Age avancé. .
2	5070	Id. . .	Receveur des contributions . . .	23	63	Marié . . .	1	7	Id. . .
3	5071	Id. . .	Contrôleur des contributions . .	20	66	Id. . .	»	»	Id. . .
4	5072	9 mai 1867. .	Receveur de l'enregistrement . .	20	57	Célibataire .	»	»	Infirmités . .
5	5073	Id. . .	Contrôleur des contributions en disponibilité.	40	70	Marié . . .	»	»	Age avancé et infirmités.
6	5074	27 février 1867.	Commis des accises	19	63	Célibataire .	»	»	Infirmités . .
7	5075	Id. . .	Id.	19	60	Id. . .	»	»	Id. . .
8	5076	Id. . .	Lieutenant des douanes	17	66	Marié . . .	»	»	Age avancé .
9	5077	Id. . .	Brigadier des douanes	19	68	Id. . .	»	»	Id. . .
10	5078	Id. . .	Id.	25	60	Id. . .	1	9	Infirmités . .
11	5079	Id. . .	Id.	22	58	Id. . .	»	»	Id. . .
12	5080	Id. . .	Id.	50	65	Id. . .	»	»	Id. . .
13	5081	Id. . .	Id.	26	61	Id. . .	»	»	Id. . .
14	5082	Id. . .	Sous-brigadier des douanes. . .	19	52	Id. . .	2	12 10	Id. . .
15	5083	Id. . .	Préposé des douanes	19	51	Id. . .	4	16 15 11 6	Id. . .
16	5084	9 mai et 27 fév.	Id.	19	58	Veuf . . .	2	17 13	Id. . .
17	5085	27 février 1867.	Id.	20	56	Célibataire .	»	»	Id. . .
18	5086	Id. . .	Id.	53	57	Marié . . .	2	17 13	Id. . .
19	5087	Id. . .	Id.	27	55	Célibataire .	»	»	Id. . .
20	5088	Id. . .	Id.	19	48	Marié . . .	2	17 9	Id. . .
21	5089	Id. . .	Id.	19	59	Célibataire .	»	»	Id. . .
22	5090	9 mai 1867. .	Id.	19	53	Veuf . . .	1	14	Id. . .
23	5091	27 février 1867.	Id.	54	64	Marié . . .	»	»	Id. . .
24	5092	Id. . .	Id.	19	36	Id. . .	2	16 14	Id. . .
25	5093	9 mai 1867. .	Receveur des contributions . . .	50	67	Id. . .	»	»	Age avancé .
26	5094	27 février 1867.	Lieutenant des douanes	19	67	Id. . .	3	16 14 10	Id. . .
27	5095	Id. . .	Sous-brigadier des douanes. . .	58	67	Veuf . . .	»	»	Age avancé et infirmités.
28	5096	Id. . .	Préposé des douanes	19	59	Marié . . .	4	17 15 13 8	Infirmités . .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

du 1^{er} janvier au 31 décembre 1867.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années	ANNEES DE SERVICES							
	ACTIFS	SÉPARENTS	MILITAIRES	TOTAL.				
	Ans Mois Jours	Ans Mois Jours	Ans Mois Jours	Ans Mois Jours				
2,480	"	47 11 "	"	47 11 "	1,635	1 ^{er} janvier 1867	13	Maximum.
3,976	"	40 4 "	"	40 4 "	2,467	Id	"	Id.
4,486	25 " "	17 7 "	5 10 "	46 5 "	2,990	Id	13	Id
6,991	" "	37 10 "	"	37 10 "	3,500	Id	15	Id.
2,830	12 9 "	16 1 "	"	28 10 "	1,356	Id	"	
1,175	33 1 "	"	4 10 "	37 11 "	783	Id.	13	Id.
1,175	50 8 "	"	"	50 8 "	635	Id.	59	
1,910	41 5 25	"	6 5 5	47 9 "	1,275	Id.	13	Id.
1,540	40 " "	"	4 10 "	44 10 "	893	Id	15	Id
1,540	38 8 "	2 " "	"	40 8 "	893	Id	13	Id.
1,540	34 1 "	"	10 5 "	44 4 "	893	Id.	13	Id
1,540	33 7 "	"	"	33 7 "	818	Id	"	
1,540	34 6 "	"	"	34 6 "	840	Id.	"	
1,076	31 6 "	"	" 11 "	32 5 "	650	Id	"	
975	30 " "	"	1 11 "	31 11 "	400	Id.	47	Cumul.
975	28 11 "	"	10 7 "	39 6 "	650	Id.	13	Maximum
975	27 5 27	"	8 8 5	36 2 "	617	Id	"	
975	34 7 "	"	"	34 7 "	613	Id	"	
975	26 7 "	"	"	26 7 "	471	Id	"	
800	6 1 "	"	5 1 "	11 2 "	175	Id.	14	Minimum.
975	26 6 "	"	10 9 "	37 5 "	651	Id	"	
975	25 6 "	"	7 10 "	33 4 "	569	Id	"	
975	30 1 "	"	"	30 1 "	553	Id.	"	
975	27 5 25	"	10 4 5	37 7 "	638	Id.	"	
2,877	2 8 "	33 8 "	"	38 4 "	1,718	Id.	loi du 27 mai 1856.	Officier de volontaires en 1850.
1,910	35 " 15	"	5 11 17	41 " "	1,273	Id.	13	Maximum
1,075	29 10 "	"	"	29 10 "	583	Id.	"	
975	30 7 20	"	8 6 10	39 2 "	650	Id.	13	Id

47

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		nombre.	AGE.	
				Ans.	Ans.			Ans.	
29	3097	27 février 1867.	Préposé des douanes	31	60	Marié . . .	3	17 14 11	Infirmités . . .
30	3098	Id. . .	Sous-brigadier des douanes	21	60	Id.	"	"	Id.
31	3099	Id. . .	Messager au Ministère	21	44	Id.	"	"	Id.
32	3100	Id. . .	Préposé des douanes	19	52	Id.	"	"	Id.
33	3101	Id. . .	Id.	29	64	Id.	1	15	Id.
34	3102	9 mai 1867. .	Receveur des contributions	30	65	Célibataire .	"	"	Id.
35	3103	Id. . .	Receveur de l'enregistrement	21	57	Marié . . .	"	"	Id.
36	3104	27 février 1867.	Garde forestier	41	69	Id.	"	"	Age avancé et infirmités.
37	3105	9 mai 1867. .	Préposé des douanes	36	68	Id.	"	"	Age avancé. . .
38	3106	27 février 1867.	Sous-lieutenant des douanes	25	68	Id.	"	"	Id.
39	3107	Id. . .	Commis des accises	28	67	Id.	"	"	Id.
40	3108	9 mai 1867. .	Sous-brigadier des douanes	19	54	Id.	"	"	Infirmités . . .
41	3109	Id. . .	Id.	25	58	Veuf	"	"	Id.
42	3110	Id. . .	Préposé des douanes	19	56	Célibataire .	"	"	Id.
43	3111	22 juillet 1867.	Recev. des contr. en disponibilité.	22	65	Marié . . .	"	"	Age avancé. . .
44	3112	9 mai 1867. .	Receveur des contributions	30	66	Veuf	"	"	Id.
45	3113	Id. . .	Sous-brigadier des douanes	19	62	Marié . . .	"	"	Infirmités . . .
46	3114	Id. . .	Commis des accises	25	67	Id.	"	"	Age avancé. . .
47	3115	Id. . .	Géomètre du cadastre.	28	70	Id.	"	"	Id.
48	3116	Id. . .	Id.	25	75	Veuf	"	"	Id.
49	3117	22 juillet 1867.	Receveur des contributions	20	63	Marié . . .	"	"	Infirmités . . .
50	3118	Id. . .	Id.	29	65	Célibataire .	"	"	Age avancé. . .
51	3119	9 mai 1867. .	Préposé des douanes	19	55	Marié . . .	"	"	Infirmités . . .
52	3120	Id. . .	Id.	24	60	Veuf	"	"	Id.
53	3121	Id. . .	Id.	18	52	Marié . . .	2	15 5	Id.
54	3122	Id. . .	Id.	22	60	Veuf	"	"	Id.
55	3123	Id. . .	Id.	23	57	Marié . . .	"	"	Id.
56	3124	Id. . .	Id.	21	46	Célibataire .	"	"	Id.
57	3125	Id. . .	Brigadier des douanes	35	65	Veuf	"	"	Age avancé. . .
58	3126	Id. . .	Id.	22	51	Marié . . .	4	15 11 10 7	Infirmités . . .
59	3127	Id. . .	Id.	22	58	Id.	"	"	Id.
60	3128	Id. . .	Préposé des douanes	32	55	Célibataire .	"	"	Id.
61	3129	Id. . .	Brigadier des douanes.	25	61	Marié . . .	2	17 13	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1861, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.				
1,000	29 9 "	"	"	29 9 "	650	1 ^{er} janv. 1867.	5 et 9	Accident.
1,075	38 7 "	"	"	38 7 "	716	Id.	15	Maximum.
900	"	8 10 "	11 1 "	19 11 "	275	Id.	"	
963	24 2 "	"	6 4 "	30 6 "	518	Id.	"	
975	34 7 "	"	"	34 7 "	613	Id.	"	
2,298	"	52 11 "	"	52 11 "	1,165	Id.	"	
5,569	"	55 6 "	"	55 6 "	2,932	1 ^{er} février 1867.	"	
135	27 7 "	"	"	27 7 "	67	Id.	"	
976	31 7 "	"	"	31 7 "	560	Id.	"	
1,715	39 1 17	"	5 5 15	42 7 "	1,145	Id.	13	Maximum.
1,443	59 9 "	"	"	59 9 "	962	Id.	13	Id.
1,100	25 10 "	"	8 "	33 10 "	753	Id.	5, 9 et 13	Accident et maxim.
1,076	30 9 "	"	4 5 "	35 2 "	674	Id.	"	
976	25 4 10	"	11 11 20	37 4 "	629	Id.	"	
2,119	"	59 6 "	"	59 6 "	1,287	Id.	"	
6,278	5 5 "	32 10 "	"	36 1 "	5,500	Id.	13	Maximum.
1,076	32 11 "	"	5 "	37 11 "	717	Id.	13	Id.
1,446	28 5 "	"	15 6 "	41 11 "	964	1 ^{er} mars 1867.	13	Id.
2,494	"	41 10 "	"	41 10 "	1,605	Id.	"	
2,494	"	47 2 "	"	47 2 "	1,662	Id.	13	Id.
6,501	"	45 5 "	"	45 5 "	5,500	Id.	13	Id.
2,749	"	34 4 "	"	34 4 "	1,452	Id.	"	
978	27 1 18	"	7 8 12	34 10 "	598	Id.	"	
978	35 8 "	2 "	"	37 8 "	652	Id.	13	Id.
978	25 5 "	"	7 11 "	33 4 "	571	Id.	"	
978	27 6 25	"	8 4 7	35 11 "	615	Id.	"	
911	22 8 "	"	11 6 "	34 2 "	536	Id.	"	
978	25 8 "	"	"	25 8 "	450	Id.	"	
1,546	30 2 "	"	"	30 2 "	738	Id.	"	
1,546	30 "	"	"	30 "	754	Id.	"	
1,546	32 9 "	"	3 2 "	35 11 "	867	Id.	"	
921	25 "	"	"	25 "	585	Id.	"	
1,546	31 8 20	"	4 1 10	35 10 "	861	Id.	"	

48

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

D'ORDRE.	NUMÉROS du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES. MARIÉS OU VEUF ?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques	lors de leur admission à la retraite.		NOMBRE.	ÂGE.	
				Ans.	Ans.			Ans.	
62	3130	9 mai 1867.	Sous-lieutenant des douanes . . .	19	64	Marié. . .	"	"	Infirmités . .
63	3131	22 juillet 1867 .	Directeur de l'enregistrement . . .	19	71	Célibataire .	"	"	Age avancé. .
64	3132	Id. . .	Garde forestier	40	75	Marié. . .	"	"	Id. . .
65	3133	9 mai 1867. .	Brigadier des douanes	21	65	Id. . .	"	"	Id. . .
66	3134	Id. . .	Id.	25	65	Id. . .	"	"	Id. . .
67	3135	Id. . .	Sous-brigadier des douanes. . .	17	66	Id. . .	4	13 11 8 5	Id. . .
68	3136	Id. . .	Brigadier des douanes	19	66	Id. . .	3	17 11 8	Id. . .
69	3137	Id. . .	Id.	52	65	Id. . .	"	"	Id. . .
70	3138	Id. . .	Sous-brigadier des douanes. . .	20	66	Id. . .	"	"	Id. . .
71	3139	Id. . .	Id.	18	65	Id. . .	5	17 15 12	Id. . .
72	3140	Id. . .	Id.	30	65	Id. . .	2	17 15	Id. . .
73	3141	Id. . .	Préposé des douanes	51	65	Id. . .	"	"	Id. . .
74	3142	Id. . .	Brigadier des douanes	19	65	Id. . .	"	"	Infirmités . .
75	3143	Id. . .	Id.	29	65	Id. . .	"	"	Id. . .
76	3144	Id. . .	Sous-brigadier des douanes. . .	20	56	Id. . .	"	"	Id. . .
77	3145	Id. . .	Préposé des douanes	19	51	Célibataire .	"	"	Id. . .
78	3146	Id. . .	Id.	26	62	Id. . .	"	"	Id. . .
79	3147	Id. . .	Id.	18	58	Id. . .	"	"	Id. . .
80	3148	Id. . .	Id.	19	51	Id. . .	"	"	Id. . .
81	3149	Id. . .	Id.	17	50	Marié. . .	5	14 12 10 7 2	Id. . .
82	3150	Id. . .	Commis des accises	58	66	Veuf . . .	"	"	Age avancé et infirmités.
83	3151	22 juillet 1867 .	Receveur des contributions . . .	25	66	Marié. . .	"	"	Age avancé. .
84	3152	9 mai 1867. .	Préposé des douanes	51	65	Célibataire .	"	"	Id. . .
85	3153	Id. . .	Brigadier des douanes	20	58	Marié . . .	"	"	Infirmités . .
86	3154	Id. . .	Id.	18	62	Id. . .	2	17 14	Id. . .
87	3155	Id. . .	Id.	25	58	Id. . .	"	"	Id. . .
88	3156	Id. . .	Sous-brigadier des douanes. . .	22	62	Id. . .	1	17	Id. . .
89	3157	Id. . .	Id.	19	57	Id. . .	"	"	Id. . .
90	3158	22 juillet 1867 .	Préposé des douanes	19	59	Veuf . . .	1	16	Id. . .
91	3159	9 mai 1867. .	Id.	18	58	Marié. . .	1	16	Id. . .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
	Ans Mois Jours	Ans. Mois Jours	Ans Mois Jours.	Ans Mois. Jours				
1,690	38 11 "	"	4 10 "	45 9 "	1,126	1 ^{er} mars 1867.	13	Maximum
8,000	"	52 1 "	"	52 1 "	5,000	1 ^{er} avril 1867.	15	Id.
537	52 7 "	"	"	52 7 "	518	Id.	"	
1,550	44 6 "	"	"	44 6 "	900	Id.	13	Id.
1,550	40 1 "	"	"	40 1 "	900	Id.	15	Id.
1,080	51 9 "	"	8 5 "	40 0 "	720	Id.	15	Id.
1,550	40 1 "	"	4 9 "	44 10 "	900	Id.	15	Id.
1,550	52 10 "	"	"	52 10 "	805	Id.	"	
1,080	54 7 "	"	5 0 "	59 7 "	720	Id.	15	Id.
1,080	57 4 "	"	4 9 "	42 1 "	720	Id.	15	Id.
1,080	55 0 "	"	"	55 0 "	687	Id.	"	
980	54 10 "	"	"	54 10 "	620	Id.	"	
1,550	58 6 "	"	4 10 "	45 4 "	900	Id.	15	Id.
1,550	54 4 "	"	"	54 4 "	842	Id.	"	
1,100	29 9 "	"	6 1 "	35 10 "	755	Id.	5, 9 et 15	Accident et maxim.
945	25 7 "	"	7 9 "	31 4 "	517	Id.	"	
980	50 4 21	"	5 10 9	54 5 "	599	Id.	"	
980	50 5 "	"	7 1 "	57 4 "	645	Id.	"	
865	22 10 "	"	7 9 "	50 7 "	462	Id.	"	
975	24 4 "	"	8 2 "	52 6 "	555	Id.	"	
1,450	28 10 "	"	"	28 10 "	760	Id.	"	
5,134	"	45 6 "	"	45 6 "	5,422	Id.	15	Maximum.
980	55 5 "	"	"	55 5 "	595	Id.	"	
1,350	28 10 "	"	9 11 "	38 9 "	900	Id.	15	Id.
1,400	52 1 "	"	5 0 "	57 1 "	955	Id.	5, 9 et 15	Accident et-maxim.
1,550	55 0 "	"	"	55 0 "	810	Id.	"	
1,080	59 5 "	"	"	59 5 "	720	Id.	15	Maximum.
1,080	28 5 "	"	9 5 "	57 10 "	714	Id.	"	
900	28 10 "	"	9 0 "	57 10 "	600	Id.	5, 9 et 15	Accident et maxim.
980	51 9 6	"	8 1 24	59 11 "	655	Id.	15	Maximum.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° ORDRE.	NUMÉROS du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions publiques.	lors de leur admission à la retraite.		SOMME.	ÂGE.	
				Ans.	Ans.			Ans.	
92	5160	22 juillet 1867.	Préposé des douanes	50	65	Veuf	2	17 14	Age avancé . .
95	5161	5 sept. 1867. 22 juillet 1867.	Receveur des droits de navigation en disponibilité.	22	57	Marié	2	16 13	Infirmités . . .
94	5162	Id.	Receveur des contributions	56	68	Id.	"	"	Age avancé . .
95	5165	Id.	Préposé des douanes	19	65	Id.	1	11	Id.
96	5164	Id.	Brigadier des douanes	22	58	Id.	5	17 13 10	Infirmités . . .
97	5165	9 mai 1867. .	Vérificateur des douanes.	27	71	Id.	"	"	Age avancé . .
98	5166	22 juillet 1867.	Préposé des douanes	20	56	Célibataire . .	"	"	Infirmités . . .
99	5167	Id.	Id.	19	57	Id.	"	"	Id.
100	5168	21 août et 14 oc- tobre 1867.	Sous-brigadier des douanes. . . .	29	65	Marié	"	"	Age avancé . .
101	5169	22 juillet 1867.	Id.	17	62	Id.	"	"	Infirmités . . .
102	5170	Id.	Préposé des douanes	19	48	Célibataire . .	"	"	Id.
103	5171	Id.	Garde forestier	19	65	Marié	"	"	Age avancé . .
104	5172	22 juillet 1867. 14 octobre 1867.	Contrôleur des contributions en disponibilité.	22	56	Id.	"	"	Infirmités . . .
105	5175	Id.	Receveur des contributions en dis- ponibilité.	27	61	Veuf	"	"	Id.
106	5174	22 juillet 1867.	Premier commis au Ministère . . .	56	59	Célibataire . .	"	"	Id.
107	5175	Id.	Sous-brigadier des douanes. . . .	51	62	Marié	1	15	Id.
108	5176	Id.	Garde forestier.	52	81	Veuf	"	"	Age avancé . .
109	5177	Id.	Contrôleur des contributions . . .	26	46	Célibataire . .	"	"	Infirmités . . .
110	5178	Id.	Commis des accises	19	64	Id.	"	"	Id.
111	5179	Id.	Brigadier des douanes.	21	55	Marié	"	"	Id.
112	5180	Id.	Préposé des douanes	19	62	Id.	2	11 9	Id.
113	5181	Id.	Id.	24	58	Id.	"	"	Id.
114	5182	Id.	Id.	22	55	Id.	5	15 13 11 9 7	Id.
115	5185	Id.	Id.	22	57	Célibataire . .	"	"	Id.
116	5184	1 ^{er} décem. 1867.	Receveur de l'enregistrement . . .	27	68	Id.	"	"	Age avancé . .
117	5185	21 août 1867 .	Inspecteur des eaux et forêts . . .	19	69	Veuf	"	"	Id.
118	5186	Id.	Receveur des contributions	56	67	Id.	"	"	Id.
119	5187	Id.	Id.	25	68	Marié	"	"	Id.
120	5188	14 octobre 1867.	Géomètre du cadastre.	18	56	Célibataire . .	"	"	Infirmités . . .
121	5189	21 août 1867 .	Préposé des douanes	19	59	Marié	"	"	Id.
122	5190	Id.	Premier commis de direction des contributions.	29	68	Id.	"	"	Age avancé . .
125	5191	Id.	Receveur des contributions	25	62	Célibataire . .	"	"	Infirmités . . .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
	Ans Mois Jours	Ans Mois Jours	Ans Mois Jours	Ans Mois Jours				
980	34 10 "	"	"	34 10 "	620	1 ^{er} avril 1867.	"	Maximum.
5,612	"	34 7 "	"	34 7 "	1,920	Id	"	
2,000	"	32 11 "	"	32 11 "	1,012	1 ^{er} mai 1867.	"	
981	34 2 "	"	4 11 "	39 1 "	654	Id.	15	
1,535	36 4 "	"	"	36 4 "	895	Id.	"	
2,460	7 11 "	35 5 "	"	41 4 "	1,618	Id.	"	
981	25 7 "	"	8 " "	33 7 "	577	Id	"	
918	22 10 "	"	10 2 "	35 " "	524	Id.	"	
1,081	30 10 "	"	1 8 "	32 6 "	655	Id.	"	
1,070	34 6 10	"	4 9 20	39 4 "	715	Id.	15	
928	25 1 "	"	5 10 "	28 11 "	472	Id.	"	Id.
459	37 11 "	"	4 10 "	42 9 "	292	1 ^{er} juin 1867.	15	
4,078	"	34 2 "	"	34 2 "	2,145	Id.	"	
5,609	"	34 9 "	"	34 9 "	1,929	Id	"	
2,524	"	25 5 "	"	25 5 "	909	Id.	"	
1,083	31 2 "	"	"	31 2 "	615	Id.	"	
678	49 4 "	"	"	49 4 "	452	Id	15	
2,461	"	20 4 "	"	20 4 "	769	Id.	"	
1,407	29 6 "	"	4 10 "	34 4 "	859	Id	"	
1,356	34 9 "	"	"	34 9 "	856	Id.	"	
985	52 10 23	"	4 2 7	57 1 "	651	Id.	"	Id.
985	34 5 "	"	"	34 5 "	615	Id.	"	
983	26 8 "	"	6 5 "	35 1 "	575	Id.	"	
985	27 11 "	"	6 2 "	34 1 "	592	Id.	"	
6,929	"	41 " "	"	41 " "	3,500	1 ^{er} juill. 1867.	15	
5,390	6 9 23	38 2 "	4 6 7	49 6 "	3,595	Id.	15	
2,102	7 8 "	22 11 "	"	30 7 "	1,034	Id.	"	
3,521	"	43 7 "	"	43 7 "	3,500	Id.	13	
2,690	"	35 9 "	"	35 9 "	1,596	Id.	"	
985	26 9 "	"	10 " "	36 9 "	630	Id.	"	
4,600	"	39 4 "	"	39 4 "	2,785	Id.	"	Id.
2,221	20 2 "	19 4 "	"	39 6 "	1,474	Id.	"	

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFs ?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		Nombre.	Âge.	
124	3192	21 août 1867 .	Receveur des contributions . . .	19	65	Marié . .	1	15	Infirmités . .
125	3193	Id. .	Préposé des douanes	19	50	Célibataire .	"	"	Id. . .
126	3194	1 ^{er} décem. 1867.	Conservateur des hypothèques . .	18	71	Veuf . . .	"	"	Age avancé . .
127	3195	14 octobre 1867.	Préposé des douanes	19	55	Marié . .	5	17 8 2	Infirmités . .
128	3196	21 août 1867 .	Id.	19	57	Veuf . . .	"	"	Id. . .
129	3197	Id. .	Sous-brigadier des douanes. . .	21	55	Marié . .	4	17 12 9 7	Id. . .
130	3198	14 octobre 1867.	Receveur des contributions . . .	27	61	Id. . .	1	8	Id. . .
131	3199	Id. .	Receveur des contributions en dis- ponibilité.	19	65	Id. . .	2	14 9	Age avancé et infirmités.
132	3200	1 ^{er} décem. 1867.	Conservateur des hypothèques . .	26	72	Id. . .	"	"	Age avancé . .
133	3201	14 octobre 1867.	Id.	18	71	Id. . .	"	"	Id. . .
134	3202	Id. .	Receveur du timbre extraordinaire.	27	52	Célibataire .	"	"	Infirmités . .
135	3203	Id. .	Receveur des domaines	27	70	Marié . .	5	14 8 7	Age avancé . .
136	3204	Id. .	Receveur des contributions . . .	19	70	Veuf . . .	"	"	Id. . .
137	3205	1 ^{er} décem. 1867.	Vérificateur des douanes	19	54	Célibataire .	"	"	Infirmités . .
138	3206	Id. .	Receveur des contributions . . .	24	48	Id. . .	"	"	Id. . .
139	3207	14 octobre 1867.	Préposé des douanes	19	56	Id. . .	"	"	Id. . .
140	3208	1 ^{er} décem. 1867.	Receveur de l'enregistrement en non-activité.	18	66	Marié . .	"	"	Age avancé . .
141	3209	Id. .	Garde forestier	25	65	Id. . .	1	14	Id. . .
142	3210	14 octobre 1867.	Receveur de l'enregistrement . .	21	74	Célibataire .	"	"	Id. . .
143	3211	1 ^{er} décem. 1867.	Receveur des contributions . . .	18	68	Marié . .	"	"	Id. . .
144	3212	14 octobre 1867.	Contrôleur des douanes	22	68	Id. . .	"	"	Id. . .
145	3213	1 ^{er} décem. 1867.	Receveur de l'enregistrement . .	24	50	Célibataire .	"	"	Infirmités . .
146	3214	9 février 1868.	Id.	57	70	Id. . .	"	"	Age avancé . .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des Pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 31 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.				
9,000	22 5 "	19 5 "	4 9 "	30 7 "	1,333	1 ^{er} juill. 1867.	13	Maximum.
850	23 6 14	"	7 5 16	31 " "	461	Id.	"	
8,385	"	53 " "	"	53 " "	4,201	1 ^{er} août 1867.	13 et 59	Id.
958	25 6 "	"	8 11 "	34 5 "	575	Id.	"	
986	26 " 19	"	9 5 11	35 6 "	610	Id.	"	
1,086	34 8 "	"	"	34 8 "	684	Id.	"	
2,000	"	34 7 "	"	34 7 "	1,064	Id.	"	
1,688	"	9 5 "	4 9 "	14 2 "	367	Id.	"	
9,500	"	45 10 "	"	45 10 "	3,500	1 ^{er} sept. 1867.	13	Id.
11,637	"	52 10 "	"	52 10 "	3,500	Id.	15	Id.
5,979	"	25 5 "	"	25 5 "	1,555	Id.	"	
7,245	5 4 26	36 10 4	"	42 3 "	3,500	Id.	13	Id.
2,000	11 5 "	36 6 "	"	47 11 "	1,333	Id.	13	Id.
1,590	26 8 26	1 2 "	7 4 4	35 3 "	837	Id.	"	
2,000	"	25 10 "	"	25 10 "	733	Id.	"	
988	26 11 "	"	8 5 "	35 4 "	611	Id.	"	
5,525	"	36 1 24	5 " 6	41 2 "	2,243	7 sept. 1867.	1 et 50	Révocation.
99	59 11 "	"	"	59 11 "	66	1 ^{er} oct. 1867.	13	Maximum.
6,705	"	53 5 "	"	53 5 "	3,500	Id.	13	Id.
4,671	11 9 "	38 8 "	"	50 5 "	3,114	Id.	13	Id.
4,095	28 11 "	8 3 "	"	37 2 "	2,672	Id.	"	
4,075	"	26 3 "	"	26 3 "	1,645	1 ^{er} nov. 1867.	"	
5,027	"	33 2 "	"	33 2 "	2,565	1 ^{er} déc. 1867.	"	
					170,838			

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

2° Extinctions de pensions de retraite qui ont été constatées pendant l'année 1867.

NUMÉROS			ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES naissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
D'ORDRE.	du registre des pensions.	du registre des extinctes.	lors de l'ad- mission à la pension	lors de leur décès	de l'entrée en jouissance des pensions	à partir desquelles les pensions se sont éteintes.				
			Ans.	Ans			Ans. Mois		Francs.	
1	5139	2558	41	41	1 août 1866.	31 août 1866.	0 1	Décès.	553	Orphelin.
2	5170	2539	65	65	1 septemb. 1866.	31 octobre 1866.	0 2	Id.	3,000	Veuve.
3	5911	2545	44	55	1 janvier 1856.	50 novemb 1866.	10 11	Id.	787	Orpheline.
4	4535	2544	64	67	1 novemb. 1865.	Id.	5 1	Id.	525	"
5	455	2545	65	84	1 février 1848.	31 décemb. 1866.	18 11	Id.	255	Veuve.
6	5578	2546	48	54	1 septemb. 1860.	31 octobre 1866.	6 2	Id.	586	"
7	5162	2547	60	60	1 septemb. 1866.	Id.	0 2	Id.	811	Veuve.
8	2439	2549	66	77	1 août 1855.	31 décemb. 1866.	11 5	Id.	608	"
9	2545	2550	65	76	1 novemb. 1855.	Id.	11 2	Id.	706	"
10	91	2551	55	75	1 juin 1845.	50 novemb. 1866.	21 6	Id.	652	Veuve.
11	1646	2552	56	75	1 mai 1850.	Id.	16 7	Id.	355	Id.
12	745	2556	65	85	1 mars 1849.	Id.	17 9	Id.	299	"
13	260	2557	61	81	1 septemb. 1846.	31 décemb. 1866.	20 4	Id.	455	"
14	4945	2558	55	54	1 janvier 1866.	50 novemb. 1866	0 11	Id.	552	Veuve.
15	462	2559	69	87	1 avril 1848.	28 février 1866.	17 11	Id.	252	Id.
16	570	2560	55	74	1 septemb. 1847.	31 décemb. 1866.	19 4	Id.	644	"
17	2259	2561	62	74	1 avril 1854.	31 octobre 1865.	11 7	Id.	598	Veuve.
18	5542	2564	65	69	1 juin 1860.	50 juin 1866.	6 1	Id.	647	Id.
19	547	2565	55	72	1 mai 1847.	50 septemb. 1866.	19 5	Id.	697	"
20	5045	2571	59	59	1 février 1866.	31 mai 1866.	0 4	Id.	586	"
21	4952	2572	58	59	1 janvier 1866.	31 octobre 1866.	0 10	Id.	795	Veuve.
22	4874	2575	68	69	1 septemb. 1865.	50 novemb. 1866.	1 5	Id.	750	Id.
23	4689	2575	75	77	1 février 1865.	31 décemb. 1866.	1 11	Id.	2,578	Id.
24	5054	2580	46	47	1 avril 1866.	28 février 1867.	0 11	Id.	175	Id.
25	1698	2581	66	82	1 janvier 1851.	31 janvier 1867.	16 1	Id.	305	"
26	4604	2585	65	67	1 mars 1865.	28 février 1867.	2 "	Id.	852	"
27	5775	2584	68	74	1 juin 1861.	31 janvier 1867.	5 8	Id.	1,627	"
28	168	2585	54	75	1 décemb. 1845.	Id.	21 2	Id.	694	"
29	1815	2586	61	76	1 novemb. 1851.	Id.	15 5	Id.	1,197	"
30	2275	2589	57	70	1 mars 1854.	31 mars 1867.	15 1	Id.	748	Veuve.
31	5722	2591	51	57	1 mars 1861.	28 février 1867.	6 "	Id.	1,047	Id.
32	5747	2592	65	71	1 juin 1861.	31 mars 1867.	5 10	Id.	1,670	"
33	4552	2595	81	84	1 novemb. 1865.	Id.	5 5	Id.	8	"
34	5165	2594	49	50	1 septemb. 1866.	Id.	0 7	Id.	646	Veuve.
35	522	2596	59	79	1 mars 1847.	31 janvier 1867.	19 11	Id.	852	"

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

NUMÉROS			ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
D'ORDRE.	du registre des pensions.	du registre des extincts.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles les PENSIONS se sont éteintes.				
			Ans.	Ans.			Ans. Mois		Francs.	
56	2709	2597	61	71	1 décemb. 1836.	31 janvier 1867.	10 1	Décès.	5,500	Veuve.
57	3960	2599	72	77	1 juin 1862.	28 février 1867.	4 9	Id.	1,250	Id.
58	2160	2600	69	85	1 octobre 1835.	31 mars 1867.	15 6	Id.	1,654	"
59	595	2601	56	74	1 janvier 1849.	28 février 1867.	18 2	Id.	588	Veuve.
40	3501	2602	66	75	1 mars 1860.	Id.	7 "	Id.	715	Id.
41	5845	2603	55	58	1 décemb. 1861.	Id.	5 5	Id.	489	Id.
42	5158	2606	65	66	1 septemb. 1866.	Id.	0 6	Id.	825	Id.
45	5554	2608	56	57	Id.	31 mars 1867.	0 7	Id.	541	"
44	1875	2612	62	77	1 avril 1852.	30 avril 1867.	15 1	Id.	179	Veuve.
45	1905	2615	62	77	1 juin 1852.	Id.	14 11	Id.	1,625	"
46	591	2616	68	87	1 novemb. 1847.	31 mars 1867.	19 5	Id.	744	"
47	4596	2618	61	64	1 janvier 1864.	30 avril 1867.	3 4	Id.	815	Orphelins.
48	5441	2620	72	79	1 janvier 1860.	31 mars 1867.	7 5	Id.	550	"
49	2247	2621	47	60	1 avril 1851.	30 avril 1867.	15 1	Id.	220	"
50	5209	2623	58	59	1 octobre 1866.	Id.	0 7	Id.	2,760	Veuve.
51	2210	2626	50	65	1 mars 1854.	31 janvier 1867.	12 11	Id.	525	"
52	2215	2627	65	76	Id.	Id.	12 11	Id.	955	"
53	5410	2628	58	65	1 décemb. 1859.	31 mars 1867.	7 4	Id.	646	Veuve.
54	2185	2629	65	76	1 mars. 1854.	Id.	13 1	Id.	585	"
55	5552	2650	55	62	1 août 1859.	30 novemb. 1866.	7 4	Id.	495	Veuve.
56	527	2651	52	70	1 novemb. 1848.	28 février 1867.	18 4	Id.	2,579	"
57	5526	2653	79	87	1 juillet 1859.	Id.	7 8	Id.	716	"
58	4615	2654	75	75	1 décemb. 1864.	31 décemb. 1866.	2 1	Id.	2,191	Veuve.
59	1882	2655	52	47	1 mai 1852.	28 février 1867.	14 10	Id.	175	"
60	4507	2656	64	67	1 juin 1864.	31 mars 1867.	2 10	Id.	2,020	Veuve.
61	5286	2645	70	70	1 janvier 1867.	31 mai 1867.	0 5	Id.	1,556	Id.
62	605	2646	50	68	1 janvier 1849.	Id.	18 5	Id.	547	"
63	4572	2647	61	64	1 octobre 1864.	Id.	2 8	Id.	620	"
64	1970	2649	53	75	1 novemb. 1852.	Id.	14 7	Id.	1,757	Veuve.
65	5451	2650	52	59	1 février 1860.	Id.	7 4	Id.	554	"
66	712	2651	65	83	1 février 1849.	30 juin 1867.	18 5	Id.	1,227	Veuve.
67	4952	2652	52	55	1 janvier 1866.	31 mai 1867.	1 5	Id.	955	Id.
68	5104	2653	65	64	1 juin 1866.	30 juin. 1867.	1 1	Id.	708	Id.
69	2058	2656	65	79	1 février 1855.	31 mai 1867.	14 4	Id.	1,577	"
70	2905	2657	40	50	1 mai 1857.	31 mars 1867.	9 11	Id.	230	"
71	2214	2658	65	76	1 mars 1854.	30 avril 1867.	15 2	Id.	489	"
72	5011	2662	64	65	1 février 1866.	30 juin 1867.	1 5	Id.	704	Veuve.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS			ÂGE des pensionnaires.		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	LES PENSIONNAIRES bénéficient-ils d'une veuve ou des orphelins admissibles à la pension?
N° ORDRE.	du registre des pensions.	du registre des extincts.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles les pensions se sont éteintes.				
							Ans. Mois.		francs.	
73	2072	2663	61	75	1 juin 1853.	31 juillet 1867.	14 2	Décès.	413	Veuve.
74	2095	2664	69	83	1 juillet 1853.	Id.	14 1	Id.	3,335	"
75	3009	2665	75	76	1 février 1866.	31 mai 1867.	1 4	Id.	150	"
76	3156	2667	66	74	1 juillet 1858.	30 avril 1866.	7 10	Id.	348	"
77	3108	2668	63	65	1 juillet 1866.	31 octobre 1866.	0 4	Id.	596	"
78	5049	2669	67	68	1 avril 1866.	30 septemb. 1866.	0 6	Id.	1,299	Veuve.
79	2740	2671	42	61	1 avril 1848.	31 mai 1867.	19 2	Id.	187	"
80	3224	2672	74	82	1 janvier 1859.	Id.	8 5	Id.	1,525	"
81	622	2675	60	79	1 janvier 1849.	31 août 1867.	18 8	Id.	682	"
82	2994	2676	74	84	1 octobre 1857.	31 mars 1867.	9 6	Id.	40	"
83	3725	2678	57	65	1 mars 1861.	31 juillet 1867.	6 5	Id.	407	"
84	4388	2679	62	65	1 janvier 1864.	31 mai 1867.	3 5	Id.	676	Veuve.
85	351	2680	49	68	1 décemb. 1848.	31 juillet 1867.	18 8	Id.	545	"
86	4735	2685	55	55	1 mai 1865.	31 août 1867.	2 4	Id.	597	Veuve.
87	2674	2687	59	69	1 septemb. 1856.	28 février 1866.	9 6	Id.	715	Id.
88	621	2690	47	66	1 janvier 1849.	31 août 1867.	18 8	Id.	586	Id.
89	5400	2692	68	68	1 juillet 1867.	31 juillet 1867.	0 1	Id.	2,785	Id.
90	13	2700	65	86	1 décemb. 1844.	30 septemb. 1865.	20 10	Id.	494	"
91	3595	2702	67	75	1 septemb. 1859.	30 septemb. 1867.	8 1	Id.	281	"
92	3699	2703	56	65	1 mars 1861.	31 octobre 1867.	6 8	Id.	656	"
93	4578	2705	58	62	1 janvier 1864.	30 septemb. 1867.	3 9	Id.	815	Veuve.
94	282	2706	51	52	1 décemb. 1846.	31 juillet 1867.	20 8	Id.	173	"
95	3425	2708	68	76	1 décemb. 1859.	31 août 1867.	7 9	Id.	4,535	Veuve.
96	3790	2709	78	84	1 juillet 1861.	Id.	6 2	Id.	10	"
97	4554	2710	54	57	1 mai 1864.	30 juin 1867.	3 2	Id.	352	"
98	2586	2716	65	77	1 février 1856.	30 septemb. 1867.	11 8	Id.	286	Veuve.
99	598	2717	62	81	1 janvier 1849.	31 juillet 1867.	18 7	Id.	370	"
100	2579	2718	77	89	1 janvier 1856.	Id.	11 7	Id.	175	Veuve.
101	4098	2719	69	74	1 décemb. 1862.	Id.	4 8	Id.	691	"
102	3731	2721	65	70	1 mars 1861.	30 septemb. 1867.	6 7	Id.	788	Veuve.
103	3363	2724	65	70	1 septemb. 1859.	31 mars 1866.	6 7	Id.	968	Id.
104	4594	2726	58	62	1 janvier 1864.	31 juillet 1867.	3 7	Id.	510	"
105	71	2727	57	79	1 mai 1845.	31 août 1867.	22 4	Id.	676	"
106	652	2728	59	77	1 février 1849.	30 septemb. 1866.	17 8	Id.	554	"
107	1656	2729	58	75	1 septemb. 1850.	31 juillet 1867.	16 11	Id.	394	Veuve.
108	3324	2730	59	66	1 juin 1859.	31 mai 1866.	7 "	Id.	622	Id.
109	4722	2731	71	75	1 avril 1865.	31 juillet 1867.	2 4	Id.	3,500	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1869.

NUMÉROS			ÂGE des pensionnaires.		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES bénéficient-ils d'une veuve ou des orphelins admissibles à la pension?
N° ORDRE	du registre des pensions	du registre des extincts.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès	de l'entrée en jouissance des pensions	à partir desquelles les pensions se sont éteintes.				
			Ans	Ans			Ans. Mois		francs.	
110	3973	2755	65	69	1 juin 1862.	31 août 1866	4 3	Décès.	800	Veuve.
111	5047	2736	59	60	1 mars 1866.	Id.	0 0	Id.	507	"
112	4188	2737	51	54	1 mars 1863.	28 février 1866.	3 "	Id.	567	"
113	3127	2738	50	63	1 septemb. 1855.	31 octobre 1866.	15 2	Id.	570	Veuve.
114	2205	2759	66	78	1 janvier 1854.	30 avril 1866.	12 4	Id.	1,101	"
115	2578	2741	65	77	1 février 1855.	31 octobre 1866.	11 9	Id.	345	Veuve.
116	2505	2742	59	50	1 août 1855.	31 décemb. 1866.	11 5	Id.	212	"
117	3955	2750	59	78	1 septemb. 1848.	30 avril 1867.	18 8	Id.	1,108	"
118	3906	2751	71	77	1 mars 1862.	31 octobre 1867.	5 8	Id.	1,444	Veuve.
119	5155	2752	58	59	1 août 1866.	31 août 1867.	1 1	Id.	807	Id.
120	4221	2753	54	58	1 mai 1865.	Id.	4 4	Id.	545	Id.
121	5745	2756	67	73	1 juin 1861.	31 juillet 1867.	6 2	Id.	4,602	Id.
122	5529	2758	48	48	1 septemb. 1867.	31 octobre 1867.	0 2	Id.	755	"
Montant des extinctions constatées en 1867, sur les pensions accordées en vertu de la loi du 21 juillet 1844, ci fr.									108,865	
Les extinctions constatées également en 1867, sur les pensions des fonctionnaires de l'ancienne caisse de retraite, s'élèvent à fr.									21,117	
TOTAL des extinctions en 1867. fr.									129,982	

Au 1^{er} janvier 1868, les pensions à servir des fonctionnaires et employés du Département des Finances, étaient de fr. 1,757,826

Les pensions à accorder en 1868 (non compris le premier terme), sont évaluées à . . . 144,000

Et les extinctions, en prenant pour base la moyenne des années 1865, 1866 et 1867, à . . . 159,545

4,457

Il en résulte que les pensions à servir au 1^{er} janvier 1869 seront de 1,762,285

On présume que les pensions nouvelles pour 1869 (non compris le crédit de 20,000 francs alloué pour le premier terme) atteindront 145,000

Et les extinctions. 140,000

3,000

De sorte que les pensions à servir en 1869, comporteront une somme de fr. 1,765,285

Soit en chiffres ronds 1,765,000

VII.

BUDGET

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

POUR L'EXERCICE 1869.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits affectés aux non-valeurs et remboursements, pour l'exercice 1868, s'élèvent à 787,200 francs.

Ceux que le Gouvernement réclame pour l'exercice 1869, comportent la même somme.

Les crédits portés au présent Budget ont pour objet les imputations suivantes :

NON-VALEURS.

Aux termes de l'article 10 de la loi du 15 mai 1846, les receveurs de l'État peuvent obtenir la décharge des articles non recouvrés, en justifiant qu'ils ont fait toutes les diligences nécessaires.

D'autre part, les lois relatives aux contributions directes permettent d'accorder la décharge ou la réduction des cotes établies aux rôles, et la remise ou une modération de la contribution foncière quand des propriétés ont été ravagées par la grêle, les inondations, etc.

Les crédits compris au chapitre premier s'élèvent ensemble à 425,000 francs, et ont pour objet la régularisation des ordonnances émises de ces divers chefs. Pour établir le produit *net* des impôts directs, il y a lieu de déduire cette somme du montant des rôles.

REMBOURSEMENTS.

Les droits indûment perçus en matière de douane et d'accise sont remboursés aux ayants droit, au moyen d'ordonnances délivrées par le Ministre des Finances ou ses délégués en province. Ces restitutions sont accordées en cas d'erreurs de perception dûment constatées ou, s'il s'agit de droits sur les bières, lorsqu'un brassin déclaré n'a pas reçu un commencement d'exécution par suite de force majeure.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'article 65 de la loi sur la garantie autorise les essayeurs à faire couper les ouvrages d'or ou d'argent qu'ils soupçonnent être *fourrés*. — Si, après vérification, il est reconnu que ces ouvrages ne sont pas frauduleux, le propriétaire est indemnisé du dommage causé.

Les remboursements de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de greffe, d'hypothèque, de successions et de timbre, s'effectuent sur ordonnances spéciales délivrées au profit des ayants droit, par les directeurs provinciaux, en suite de décisions motivées soit du Ministre, soit des directeurs eux-mêmes, ou en vertu de jugements rendus par les tribunaux.

Les remboursements sont proposés d'office par les comptables ou provoqués par les contribuables et par les fonctionnaires supérieurs chargés de la surveillance et du contrôle des opérations des receveurs.

Les non-valeurs et remboursements étant variables, le projet de Budget porte, comme les années précédentes, que les crédits ne sont pas limitatifs, afin d'éviter de devoir demander des crédits supplémentaires si les besoins du service dépassaient les prévisions.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1869, est fixé à la somme de *sept cent quatre-vingt-sept mille deux cents francs* (787,200 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1868.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS POUR 1869.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE PREMIER.					
NON-VALEURS.					
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	120,000	»	425,000	
2	— — — — — personnelle	210,000	»		
5	— — — — — sur le droit de patente.	64,000	»		
4	— — — — — sur les redevances des mines.	5,000	»		
5	— — — — — sur le droit de débit des boissons alcooliques	25,000	»		
6	— — — — — des tabacs.	5,000	»		
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)					
CHAPITRE II.					
REMBOURSEMENTS.					
7	Contributions directes, douanes et accises.	Restitutions de droits perçus abusivement, et remboursement du prix d'instruments ainsi que des fonds reconnus appartenir à des tiers	50,000	»	562,200
8		Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie	1,200	»	
9	Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc, en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	500,000	»	
10		Trésor public. — Remboursements divers.	1,000	»	
11	Déficit des divers comptables de l'État		10,000	»	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)					
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. fr.		787,200	»	787,200	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1868.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DES NON-VALEURS

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.	
NON-VALEURS.	
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière fr.
2	— — — personnelle
3	— sur le droit de patente
4	— sur les redevances des mines
5	— sur le droit de débit des boissons alcooliques.
6	— — — des tabacs
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
7	Contributions directes, douanes et accises. { Restitutions de droits perçus abusivement et remboursement du prix d'instruments, ainsi que de fonds reconnus appartenir à des tiers .
8	
9	Enregistrement et domaines. { Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie
10	
11	Trésor public. — Remboursements divers
11	Déficit des divers comptables de l'État
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs)	
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	
Récapitulation.	
CHAPITRE I. Non-Valeurs fr.	
— II. Remboursements.	
TOTAUX. fr.	

ET DES REMBOURSEMENTS POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
120,000	»	120,000	120,000	»	»	
210,000	»	210,000	210,000	»	»	
64,000	»	64,000	64,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
425,000	»	425,000	425,000	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
1,200	»	1,200	1,200	»	»	
300,000	»	300,000	300,000	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
562,200	»	562,200	562,200	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
425,000	»	425,000	425,000	»	»	
562,200	»	562,200	562,200	»	»	
787,200	»	787,200	787,200	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		

(204)

VIII.

BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

DE L'EXERCICE 1869.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre est établi en exécution de l'article 24 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique : il se compose de tous les fonds étrangers à l'État (fonds de tiers ou particuliers), mais dont le Trésor public est chargé d'effectuer la recette et le remboursement, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comptables. Ces opérations sont renseignées pour ordre dans le compte annuel de l'Administration des Finances.

Le projet présenté pour l'exercice 1869 est établi d'après les renseignements fournis par les Ministères que la chose concerne.

Les opérations, tant en recette qu'en dépense, y sont évaluées à

une somme de	fr.	66,389,100	»
Au Budget voté pour l'exercice 1868, elles sont fixées à . . .		64,610,000	»
Différence en plus au projet de Budget de l'exercice 1869 . fr.		<u>1,779,100</u>	»

FONDS COMMUNAL.

Évaluations
du fonds communal
en 1869.

D'après les évaluations du Budget des Voies et Moyens de 1869, les revenus du fonds communal s'élèveront, savoir :

75 p. % du produit des droits d'entrée sur le café	fr.	1,950,000	»
55 p. % du produit des droits	d'entrée sur	les eaux-de-vie	210,000 »
		les bières et vinaigres	70,000 »
		les vins	1,240,000 »
	d'accise sur	les eaux-de-vie	4,570,000 »
		les bières et vinaigres	4,820,000 »
		les sucres	2,510,000 »
41 p. % du produit brut des recettes de toute nature du service des postes . .		2,800,000	»
TOTAL.		fr.	<u>17,970,000</u> »

La moyenne des sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1866, 1867 et 1868 s'élève à ⁽¹⁾ fr. 17,456,000 »

La différence (534,000 francs) entre cette dernière somme et le montant présumé du revenu du fonds communal, dépassant le montant de l'augmentation du fonds communal, décrétée par le § 2 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862 (1 p. % = 446,100), c'est cette dernière somme qui sera attribuée à la réserve.

(1) Les sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1866, 1867 et 1868 s'élèvent, savoir :

En 1866, à	fr.	17,489,664	14	} Moyenne. . fr. 17,456,000 »
En 1867, à		17,925,635	47	
En 1868 (prévisions du Budget), à		16,894,000	»	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

On peut évaluer à 100,000 francs les intérêts à échoir en 1869, sur les titres déjà acquis et sur les placements à effectuer en 1868. Ces deux sommes réunies, soit 546,100 francs, forment le montant du revenu de la réserve en 1869.

Le revenu probable à répartir entre les communes, en 1869, sera de 17,525,900 francs.

En exécution de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1860, on donne ci-après :

1° Le décompte des revenus du fonds communal en 1867 (annexe A); 2° la situation de la réserve à la fin de ladite année (annexe B); 3° l'état de répartition des sommes attribuées aux communes qui percevaient un octroi (annexe C).

Situation
et répartition
du fonds communal
en 1867.

Le relevé ci-dessous présente le montant des revenus du fonds communal depuis sa création.

ANNÉES.	REVENU BRUT.	INDÉMNITÉS pour les traitements d'attente.	PRÉLÈVEMENT au profit du fonds de réserve.	RESTE à répartir entre les communes. (total des col. 9 et 10.)	MONTANT DES CONTRIBUTIONS (de l'année précédente) servant de base à la répartition du fonds communal			MONTANT DE LA QUOTE-PART des		NOMBRE des communes à octroi qui ont touché une part supérieure au revenu de ces taxes en 1859.
					Communes à octrois.	Communes sans octrois.	TOTAL	78 communes à octrois.	Communes sans octrois.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.
1860 (164 jours)	6,721,511 48	229,470 66	•	6,491,840 82	9,572,595 51	7,606,887 02	16,979,482 55	5,179,039 87 (a) 17,505 75	1,295 275 22	9
1861	15,255,570 57	580,657 55	•	14,872,952 82	9,475,462 69	7,694,848 52	17,170,511 01	11,558,145 80 (a) 49,501 97	5,265,485 03	11
1862	15,795,568 82	550,040 44	•	15,411,428 58	9,548,095 25	7,778,757 95	17,526,851 10	11,558,145 80 (a) 66,214 27	5,820,068 51	15
1865	16,557,282 51	176,727 94 (pour 201 jours).	•	16,995,757 59	9,624,551 05	7,884,152 44	17,508,786 47	11,558,145 80 (a) 87,451 69	4,550,159 90	19
1864	16,445,952 67	•	407,246 25	16,056,706 42	9,717,516 79	8,009,877 70	17,757,424 49	11,558,145 80 (a) 87,462 96	4,591,097 66	20
1865	17,522,980 27	•	429,791 61	16,895,188 66	9,887,509 35	8,140,614 55	18,027,925 86	11,558,145 80 (a) 156,560 •	5,198,482 86	25
1866	17,956,590 95	•	416,926 79	17,189,664 14	10,044,507 87	8,289,559 29	18,555,847 16	11,558,145 80 (a) 176,821 04	1,754,697 50	29
1867	18,578,568 54	•	452,712 87	17,925,855 47	10,157,882 75	8,456,156 19	18,594,018 92	11,558,145 80 (a) 206,566 89	6,160,942 78 (c)	52

(a) Sommes touchées au delà du minimum par les communes dont le nombre est renseigné dans la 11^{me} colonne.

D'après le relevé qui précède, la somme répartie en 1867 entre les communes sans octroi est de plus de 400,000 francs (7 p. %) supérieure à la somme répartie en 1866. Le nombre des communes à octroi qui ont touché une part supérieure au revenu de ces taxes en 1859, s'est encore accru de trois.

D'un autre côté, il a été versé une somme de fr. 452,712 87 c^t au fonds de réserve, dont le montant dépasse actuellement deux millions. (Voir annexe B.)

(1) Voir le renvoi (1) à l'annexe A.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Les Recettes et les Dépenses pour ordre de l'exercice 1869 sont évaluées respectivement à la somme de *soixante-six millions six cent cinquante-neuf mille cent francs* (66,659,100 francs).

Donné à Bruxelles, le 28 février 1868.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

DE L'EXERCICE 1869.

N. DES ARTICLES	DESIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	CHAPITRE PREMIER.		
	<i>Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>		
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor, par les comptables de l'Etat, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	1,200,000 »	
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux	1,000,000 »	
5	Versements faits directement dans la caisse de l'Etat.	1,500,000 »	6,000,000 »
	Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception	4,000,000 »	
	Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception	500,000 »	
4	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	17,525,900 »	
5	Réserve du fonds communal	510,100 »	
6	Fonds locaux. — Versements des communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	200,000 »	
7	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	200,000 »	
8	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	100,000 »	
9	Caisse des veuves et orphelins du Département de la Justice	100,000 »	
10	— — — de l'Ordre judiciaire	200,000 »	
11	— — — du Département des Affaires Étrangères	50,000 »	
12	— — — des officiers de la marine de l'Etat	6,000 »	
15	— — — des pilotes	5,600 »	
14	— — — du Département de l'Intérieur	110,000 »	
15	— — — des professeurs de l'enseignement supérieur	45,000 »	
16	— — — des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne régis par l'Etat	90,000 »	
17	Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains	150,000 »	
18	Caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires	500,000 »	
19	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	140,000 »	
20	Caisse des veuves et orphelins du Département des Travaux publics	520,000 »	
21	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	50,000 »	
22	Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	500,000 »	
25	Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires engagés par l'entremise du Département de la Guerre	600,000 »	
24	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,000,000 »	
25	Masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics	200,000 »	
26	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes, pour le compte des sociétés concessionnaires, des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation	7,000,000 »	
27	Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres), pour le compte des autres services de transport belges et étrangers avec lesquels elle est en relation	70,000 »	
28	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du trésor public, pour le compte de tiers.	10,000 »	
	A REPORTER		57,905,100 »

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions	Total
		DES RECETTES et DES DÉPENSES.	par CHAPITRE.
	Report. fr.		57,905,100 »
	CHAPITRE II.		
	<i>Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
	Administration des contributions directes, douanes et accises.		
29	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux).	80,000 »	28,466,000 »
30	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies et confiscations	10,000 »	
31	Fonds spécial des préemptions	5,000 »	
32	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	5,000,000 »	
33	Droits de magasin des entrepôts perçus au profit de la compagnie des docks, à Anvers.	200,000 »	
34	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	200,000 »	
35	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	500,000 »	
36	Travaux d'irrigation dans la Campine	1,000 »	
	Administration de l'enregistrement et des domaines.		
37	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	650,000 »	
38	Amendes et frais de justice en matière forestière	25,000 »	28,466,000 »
39	Consignations de toute nature	5,000,000 »	
	Administration des chemins de fer, postes et télégraphes.		
40	Primes ou remises, en cas d'exportation, sur les prix des tarifs, pour le transport des marchandises	10,000 »	
41	Encaissements et paiements, pour le compte de tiers, par suite du transport des marchandises.	10,000,000 »	
42	Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà).	150,000 »	
43	Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue	8,000,000 »	
	Ministère de la Justice.		
44	Masse des détenus	215,000 »	
	Ministère de l'Intérieur.		
45	Pensions payées par les élèves de l'institut agricole de l'État	20,000 »	
	CHAPITRE III.		
	<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds des tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.</i>		
46	Subsides offerts pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1858.)	150,000 »	290,000 »
47	Subsides divers pour travaux d'utilité publique	100,000 »	
48	Cautionnements des entrepreneurs défaillants	10,000 »	
49	Prix de médicaments provenant de la pharmacie centrale de l'armée et fournis à d'autres départements.	50,000 »	
	TOTAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. fr.		66,659,100 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1868.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1869.

ANNEXE A.

DÉCOMPTÉ DES REVENUS DU FONDS COMMUNAL EN 1867.

NATURE DES PRODUITS.	Évaluations du BUDGET.	MONTANT DES RECETTES effectuées en 1867.			PART ATTRIBUÉE au fonds communal.	
		Exercice 1866.	Exercice 1867.	TOTAL.	Taux.	Montant.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.		Fr. c.
Café. (Droit de douane).	1,875,000 »	»	2,847,928 95	2,847,928 95	75 %	2,135,946 70
Eaux-de-vie étrangères. (Droit de douane). (Régime du traité du 1 ^{er} mai 1861).	122,500 »	»	995,070 53	995,070 53	55 %	548,274 61
Bières et vinaigres . . (Droit de douane).	52,500 »	»	189,979 68	189,979 68		66,492 89
Vins. (Droit d'accise).	1,120,000 »	941 15	5,587,172 55	5,588,115 60		1,255,859 77
Eaux-de-vie indigènes . (Id.).	4,060,000 »	275,445 04	15,418,151 15	15,691,576 19		4,792,051 65
Bières et vinaigres. . . (Id.).	4,760,000 »	589 20	12,915,150 76	12,915,719 96		4,520,501 99
Sucres. . . (Droit de douane et d'accise).	2,100,000 »	9,788 42	7,256,519 57	7,266,507 79		2,543,207 75
TOTAL des droits de douane et d'accise, le droit sur le café excepté	12,215,000 »	284,765 79	58,562,005 82	A) 58,646,767 61	55 %	15,526,568 65
Postes	2,585,000 »	218,680 52	6,405,859 18	B) 6,624,519 50	41 %	2,716,052 99
TOTAL GÉNÉRAL.	16,675,000 »	505,444 11	47,615,771 95	48,119,216 06		18,578,568 54
1 p/o sur les sommes ci-dessus A et B à verser à la réserve						452,712 87
RESTE NET à répartir.						17,925,655 47 (1)

(1) La somme réellement répartie ne s'élève qu'à fr. 17,925,461 47 c., soit 194 francs en moins. Cette différence provient de la déduction d'une somme de 194 francs, distribuée en trop entre les communes, dans la répartition de 1866, par suite d'une erreur dans la comptabilité d'un receveur, et qui n'a été constatée qu'après cette répartition.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

ANNEXE B.

RÉSERVE DU FONDS COMMUNAL.

D'après le décompte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1868, la réserve du fonds communal présentait, au 31 décembre 1866, un solde disponible de fr. 492,947 95

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} février et le 1^{er} août 1867, d'un capital de 222,000 francs de la Dette publique à 3 p. 0/0, ci. 6,660 »

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1867, d'un capital de 854,500 francs de la Dette publique à 4 1/2 p. 0/0, ci. fr. 58,452 50

TOTAL. fr. 558,060 45

Versement à la caisse générale d'épargne d'une somme de. . fr. 492,947 95

RESTE. fr. 45,112 50

D'après le décompte du fonds communal de 1867, il est prélevé sur ce revenu, au profit de la réserve, une somme de fr. 452,712 87

SOMME DISPONIBLE. fr. 497,825 57

La réserve du fonds communal a reçu jusqu'aujourd'hui, savoir :

Capital	}	1863.	184,796 98	
		1864.	407,246 25	
		1865.	429,791 61	
		1866.	446,926 79	
		1867.	452,712 87	
				1,921,174 50
Intérêts	}	1864.	5,550 »	
		1865.	25,087 50	
		1866.	45,412 50	
		1867.	(¹) 57,436 17	
				150,966 17
TOTAL.			fr.	2,052,440 67

(1) Y compris la somme de fr. 12,525 67 c⁵, montant des intérêts échus le 31 décembre 1867, sur la somme versée à la caisse d'épargne.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1869.

ANNEXE C.

FONDS COMMUNAL.

*État de la répartition définitive, entre les communes, de la somme
de fr. 17,925,461 47 c, pour l'année 1867.*

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS	Revenu net des OCTROIS EN 1859.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition.	QUOTE-PART
		directes en 1866. (Principal.)	Mécanisme de QUOTE-PART des communes à octroi.	après prélèvement du minimum indiqué dans la colonne précédente.	totale de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
1	Nieuport.	13,231 46	23,576 27	"	23,576 27
2	Termonde	47,136 69	82,117 02	"	82,117 02
3	Maliines	187,996 72	297,238 68	"	297,238 68
4	La Bouverie	9,164 93	14,192 35	"	14,192 35
5	Liège.	851,501 54	1,267,562 98	"	1,267,562 98
6	Arlon.	53,527 20	50,914 47	"	50,914 47
7	Ostende	121,238 75	180,507 21	"	180,507 21
8	Turnhout	44,681 11	64,900 "	"	64,900 "
9	Gand	1,079,594 74	1,549,051 "	"	1,549,051 "
10	Bruges	520,187 98	445,684 61	"	445,684 61
11	Hasselt	66,831 53	91,105 80	"	91,105 80
12	Verviers et Rodimont	252,555 61	314,641 67	"	314,641 67
13	Tournay.	227,555 19	294,761 71	"	294,761 71
14	Lokeren	66,764 59	86,732 35	"	86,732 35
15	Lierre	63,396 36	82,582 34	"	82,582 34
16	Mons.	237,885 78	317,815 50	"	317,815 50
17	St-Nicolas	117,676 20	144,157 27	"	144,157 27
18	Louvain	281,621 15	340,740 50	"	340,740 50
19	Frameries	20,937 "	24,996 86	"	24,996 86
20	Huy	61,837 47	72,242 06	"	72,242 06
21	Bruxelles	2,472,164 74	2,865,166 07	"	2,865,166 07
22	Blankenberghe	10,508 79	12,000 "	"	12,000 "
23	Menin	37,631 13	41,662 70	"	41,662 70
24	Namur	194,546 04	214,715 74	"	214,715 74
25	Furnes	27,603 61	29,761 93	"	29,761 93
26	Maeseyck	13,624 48	14,180 65	"	14,180 65
27	Courtrai.	158,946 20	165,798 76	"	165,798 76
	A REPORTER.	7,002,125 08	9,084,406 50	"	9,084,406 50

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS	Revenu net des OCTROIS EN 1889.	SOMMES retenant AUX COMMUNES dans la répartition, après prélèvement du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART
		directes en 1886. (Principal.)	Minimum de QUOTE-PART des communes à actuel.		totale de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
	REPORT.	7,002,123 08	9,084,406 50	"	9,084,406 50
28	Ypres.	112,651 85	114,011 25	"	114,011 25
29	Charleroy	70,810 59	70,585 17	"	70,585 17
50	Lessines.	21,897 28	21,566 92	"	21,566 92
51	Poperinghe.	41,961 44	40,556 65	"	40,556 65
52	Quaregnon	28,752 45	27,659 42	"	27,659 42
53	Alost.	97,591 77	92,492 99	"	92,492 99
54	Audenarde	56,951 05	54,591 52	"	54,591 52
55	Tirlemont	74,992 84	70,054 07	"	70,054 07
56	Spa	56,652 74	54,094 "	"	54,094 "
57	Dinant	41,155 64	58,000 "	"	58,000 "
58	Tongres.	59,975 49	55,696 56	"	55,696 56
59	Herenthals	12,702 16	11,118 41	"	11,118 41
40	Anvers	1,555,248 86	1,550,578 98	"	1,550,578 98
41	Diest	47,280 82	40,998 58	"	40,998 58
42	Philippeville	7,516 57	6,242 72	"	6,242 72
43	St-Trond	52,929 05	44,489 "	"	44,489 "
44	Ath	54,828 52	44,795 98	"	44,795 98
45	Nivelles	49,425 62	56,410 "	"	56,410 "
46	Renaix	45,646 72	52,102 62	"	52,102 62
47	Dixmude.	23,577 54	18,500 "	52 59	18,552 59
48	Aerschot.	15,946 50	11,515 51	129 91	11,645 42
49	Gheel.	21,759 88	14,822 54	1,055 68	15,876 22
50	Péruwelz	52,192 75	21,151 96	2,557 77	25,509 75
51	Stavelot	17,534 80	11,250 60	1,428 67	12,659 27
52	Dour.	27,285 22	17,664 55	2,261 52	19,925 87
53	Grammont	41,465 50	26,725 "	5,555 "	50,280 "
54	Ninove	23,752 57	15,000 "	2,551 50	17,551 50
55	Herve	15,721 51	9,651 88	1,829 24	11,481 12
56	Mariembourg	5,029 99	1,790 01	422 75	2,212 74
57	Gembloux	11,656 75	6,500 "	2,198 10	8,498 10
58	Pâturages	25,576 97	12,179 55	4,892 40	17,071 75
59	Wavre	50,552 57	15,690 20	6,461 10	22,151 50
60	Binche	28,515 72	14,610 "	6,090 54	20,700 54
61	Roulers	49,468 72	24,749 "	11,577 06	56,126 06
	A REPORTER.	9,792,945 67	11,451,791 50	46,421 21	11,498,212 71

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1869.

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1866. (Principal.)	Revenu net des OCTROIS EN 1869. — Minimum de QUOTA-PART des communes à octroi.	SOMMES reversant AUX COMMUNES dans la répartition, après prélèvement du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART totale de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
	REPORT.	9,792,954 67	11,451,791 50	46,421 21	11,498,212 71
62	Rœulx	10,007 85	4,990 "	2,518 55	7,508 55
63	Hornu	18,141 51	8,746 09	4,502 51	15,248 40
64	Jodoigne.	19,752 42	9,494 55	4,950 46	14,424 81
65	Wasmes.	25,935 07	10,751 37	6,742 56	17,493 95
66	Soignies.	28,529 "	12,500 "	8,554 18	20,854 18
67	Leuze.	28,094 55	12,157 12	9,057 04	21,174 16
68	Basele	12,845 97	5,044 15	4,537 04	9,581 17
69	Beaumont	12,548 "	4,625 "	4,594 51	9,017 51
70	Vilvorde.	27,054 55	9,948 46	9,808 96	19,757 42
71	Enghien.	25,808 40	7,500 "	10,086 82	17,586 82
72	Tamise	51,754 57	8,666 91	14,508 24	25,175 15
73	Fontaine-l'Évêque	15,558 15	5,455 "	7,746 16	11,201 16
74	Chimay	17,559 50	2,459 90	10,217 41	12,677 51
75	Bastogne.	8,811 82	1,246 86	5,188 24	6,435 10
76	Bouillon	9,569 20	1,546 99	5,641 21	6,988 20
77	Jemmappes.	40,654 59	2,505 92	27,570 60	29,674 52
78	Eecloo	56,045 15	1,540 "	24,981 61	26,531 61
	Communes à octroi.	10,157,882 75	11,558,145 80	206,566 89	11,764,712 69
	Communes sans octroi.	8,456,156 19	"	6,160,748 78	6,160,748 78
	TOTAL GÉNÉRAL.	18,594,018 92	11,558,145 80	6,567,515 67	17,925,461 47 (1)

$$\text{Marc-le-franc} = 0.75 \frac{0280559}{10,000,000}$$

Le Ministre des Finances arrête, aux sommes portées dans la 6^e colonne, la répartition définitive à effectuer entre les communes pour l'année 1867.

(Signé) FRÈRE-ORBAN.

Bruxelles, le 25 janvier 1868.

(1) Voir le renvoi (1), annexe A.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES, ETC., POUR 1869.

ANNEXE D.

État des sommes payées en 1866, aux diverses sociétés des chemins de fer mixtes et étrangers, ainsi qu'aux offices télégraphiques, du chef des recettes effectuées pour leur compte par l'administration des chemins de fer de l'État.

DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS.		SONMES mandatées.	Observations.
Compagnie du chemin de fer du Centre.		164,504 35	
Id. du Great Eastern railway		570 44	
Société du chemin de fer du Berg et de la Manche		121,450 27	
Id. id. de Dendre et Waes		1,825,071 01	
Id. id. de Tournay à Jurbise		926,147 19	
Id. id. de Hal à la frontière française.		551,201 01	
Grande Compagnie du chemin de fer du Luxembourg		605,957 72	
Société du chemin de fer de Gand à Bruges, par Eecloo		5,546 99	
Id. id. d'Aix-la-Chapelle à Maastricht		5,676 99	
Agence continentale et anglaise		6,151 52	
Compagnie du chemin de fer du Nord		192,487 58	
Id. id. d'Anvers à Gand		2,146 59	
Société autrichienne des chemins de fer de l'État		525 »	
Compagnie de l'Union des chemins de fer suisses.		35 50	
Société du chemin de fer Rhénan		60,055 59	
Compagnie du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois.		2,860 10	
Id. id. du Haut et Bas-Fiénu		77,711 67	
Direction des lignes télégraphiques françaises		147,402 94	
Id. id. prussiennes		556,879 54	
Emploi du matériel.	Société du chemin de fer Rhénan	79,969 20	
	Id. id. du Centre.	76,761 22	
	Id. id. de Manage à Wavre	18,546 01	
	Id. id. Liégeois-Limbourgeois	12,818 96	
	Id. id. du Grand-Central belge	12,451 17	
	Id. id. de Pepinster à Spa.	4,784 26	
	Id. id. de Gand à Bruges	2,001 40	
	Id. d'exploitation de chemins de fer	820 82	
Réparations du matériel.	Id. du chemin de fer d'Aix-la-Chapelle à Maastricht	579 72	
	Société du chemin de fer Rhénan	5,991 01	
	Id. d'exploitation de chemins de fer	1,649 46	
	Id. du chemin de fer du Berg et de la Manche	5,416 79	
	Id. id. d'Aix-la-Chapelle à Maastricht	2,177 90	
	Id. id. de Mons à Hautmont	727 29	
	Id. id. de Lierre à Turnhout	125 50	
	Id. id. de Manage à Wavre	887 »	
	Id. id. de Pepinster à Spa.	291 67	
	Id. id. Liégeois-Limbourgeois	192 75	
TOTAL.		5,051,922 65	

RÉCAPITULATION.

Chemin de fer.	fr. 4,525,465 22
Télégraphes	504,282 28
Emploi du matériel	208,715 76
Réparations.	15,459 57
TOTAL.	fr. 5,051,922 65

IX.

BUDGET

et

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1869.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits portés au Budget de 1868, tel qu'il a été modifié, d'accord entre le Gouvernement et la section centrale, s'élèvent à la somme de fr.	12,708,963 69
Ceux qui sont portés pour 1869, montent à	12,647,353 67
Le Budget de 1869, présente donc une différence en moins de fr.	<u>61,610 02</u>

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Pas de changement.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

Le crédit porté au Budget pour la liquidation des premiers termes des pensions civiles, est augmenté de 4,000 francs. L'allocation primitive de 6,000 francs était insuffisante.

Une note insérée à la suite du Budget, justifie l'augmentation demandée.

CHAPITRE III.

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Pas de changement.

CHAPITRE IV.

FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.

Les crédits extraordinaires alloués aux provinces de Brabant, Liège, Limbourg et Namur, pour dépenses de matériel, disparaissent du Budget de 1869.

CHAPITRE V.

FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.

CHAPITRE VI.

MILICE.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VII.

GARDE CIVIQUE.

CHAPITRE VIII.

FÊTES NATIONALES.

CHAPITRE IX.

DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.

CHAPITRE X.

LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.

CHAPITRE XI.

AGRICULTURE.

CHAPITRE XII.

VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.

CHAPITRE XIII.

INDUSTRIE.

CHAPITRE XIV.

POIDS ET MESURES.

Pour tous ces chapitres il n'y a pas de changement.

CHAPITRE XV.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Les sommes de 4,500 francs, allouées pour le matériel des Universités, et de 7,000 francs, pour les frais de rédaction du sixième rapport triennal, sur l'état de l'enseignement supérieur, disparaissent du Budget de 1869.

CHAPITRE XVI.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

L'allocation pour indemnités à accorder à des professeurs de l'enseignement moyen du 1^{er} et du 2^e degré, qui sont sans emploi, est diminuée de 4,400 francs, par suite de la mise à la pension de deux professeurs de cette catégorie.

CHAPITRE XVII.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Pas de changement.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XVIII.

LETTRES ET SCIENCES.

La somme de fr. 19,471 89 c., demandée pour la part contributive de l'État dans les frais d'agrandissement du local qui sert de dépôt aux archives à Bruges, disparaît du Budget de 1869.

CHAPITRE XIX.

BEAUX-ARTS.

Pas de changement.

CHAPITRE XX.

SERVICE DE SANTÉ.

Le crédit de 5,000 francs, pour le prix quinquennal des sciences médicales, ne doit plus figurer au Budget de 1869.

CHAPITRE XXI.

EAUX DE SPA.

CHAPITRE XXII.

TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.

CHAPITRE XXIII.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

Ces chapitres ne subissent aucune modification.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Recettes provenant de services ressortissant au Ministère de l'Intérieur, qui sont portées au Budget des Voies et Moyens, pour l'exercice 1869.

1 ^o Les permis de port d'armes de chasse	fr.	550,000	»
2 ^o Indemnités de remplacement en matière de milice		70,000	»
3 ^o Tir national		8,000	»
4 ^o Brevets d'invention		130,000	»
5 ^o Jurys d'examen		100,000	»
6 ^o Frais de visa de diplômes médicaux		6,800	»
7 ^o École de médecine vétérinaire		58,200	»
8 ^o Jury d'examen pour la médecine vétérinaire		1,500	»
9 ^o Vente des collections des Chroniques belges inédites, du catalogue de la Bibliothèque royale, etc.		700	»
10 ^o Vente de la carte géologique		500	»
11 ^o Vente des catalogues des Musées royaux		1,200	»
12 ^o Archives générales et archives en province, produits et expéditions	fr.	500	»
TOTAL.		fr.	707,400

TABLEAU COMPARATIF des différences entre les crédits
et ceux qui sont proposés

Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1868.		
		Ordinaires.	Extraordin.	Total.
I.	Administration centrale	575,441 »	2,000 »	577,441 »
II.	Pensions et secours.	45,000 »	4,094 66	49,094 66
III.	Statistique générale	19,000 »	»	19,000 »
IV.	Frais de l'administration dans les provinces	1,115,200 »	31,588 84	1,146,788 84
V.	— — dans les arrondissements.	558,000 »	»	558,000 »
VI.	Milice	70,000 »	»	70,000 »
VII.	Garde civique.	25,405 »	»	25,405 »
VIII.	Fêtes nationales	104,000 »	»	104,000 »
IX.	Décoration civique et récompenses pécuniaires.	20,000 »	»	20,000 »
X.	Légion d'honneur et Croix de fer	»	222,000 »	222,000 »
XI.	Agriculture	856,000 »	84,550 »	940,550 »
XII.	Voirie vicinale et hygiène publique.	1,165,550 »	»	1,165,550 »
XIII.	Industrie	298,850 »	»	298,850 »
XIV.	Poids et mesures	75,800 »	»	75,800 »
XV.	Instruction publique. — Enseignement supérieur	1,102,520 »	8,500 »	1,110,820 »
XVI.	— — — moyen.	1,255,206 »	28,487 80	1,283,695 80
XVII.	— — — primaire	5,940,041 »	5,170 »	5,945,211 »
XVIII.	Lettres et sciences	576,740 »	97,471 89	674,211 89
XIX.	Beaux-arts	761,572 50	112,000 »	873,572 50
XX.	Service de santé	157,540 »	5,000 »	162,540 »
XXI.	Eaux de Spa	7,000 »	»	7,000 »
XXII.	Traitements de disponibilité.	»	55,952 »	55,952 »
XXIII.	Dépenses imprévues	5,900 »	»	5,900 »
TOTAL. fr.		12,072,168 50	656,795 19	12,708,965 69

*ordinaires et extraordinaires proposés au Budget de 1868,
au Budget de 1869.*

CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1869.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1869 :					
Ordinaires	Extraordin.	Total	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
			ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.			
			En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.	En moins.
575,111	2,000	577,111	0	0	0	0	0	0
49,000	1,094 66	50,094 66	4,000	0	0	0	4,000	0
19,000	0	19,000	0	0	0	0	0	0
1,113,200	50 71	1,113,250 71	0	0	0	51,558 15	0	51,558 15
358,000	0	358,000	0	0	0	0	0	0
70,000	0	70,000	0	0	0	0	0	0
25,405	0	25,405	0	0	0	0	0	0
104,000	0	104,000	0	0	0	0	0	0
20,000	0	20,000	0	0	0	0	0	0
222,000	0	222,000	0	0	0	0	0	0
856,000	84,550	940,550	0	0	0	0	0	0
1,165,550	0	1,165,550	0	0	0	0	0	0
298,850	0	298,850	0	0	0	0	0	0
75,800	0	75,800	0	0	0	0	0	0
1,102,520	0	1,102,520	0	0	0	8,500	0	8,500
1,255,206	27,587 80	1,282,793 80	0	0	0	1,100	0	1,100
5,940,041	5,170	5,945,211	0	0	0	0	0	0
576,740	78,000	654,740	0	0	0	19,471 89	0	19,471 89
761,572 50	112,000	873,572 50	0	0	0	0	0	0
157,540	0	157,540	0	0	0	5,000	0	5,000
7,000	0	7,000	0	0	0	0	0	0
55,952	0	55,952	0	0	0	0	0	0
5,900	0	5,900	0	0	0	0	0	0
12,076,168 50	571,185 17	12,647,353 67	4,000	0	0	65,610 02	4,000	65,610 02
DIMINUTION. fr.							61,610 02	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1869, à la somme de *douze millions six cent quarante-sept mille trois cent cinquante-trois francs soixante-sept centimes* (fr. 12,647,553 67 c^s), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1868.

LEOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

EUDORE PIRMEZ.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1869.

Articles	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CREDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1869		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	CHAPITRE I^{er} ADMINISTRATION GÉNÉRALE <i>Personnel</i>			
1	Traitement du Ministre	21,000		
2	— des fonctionnaires employés, gens de service et gens de peine, et frais du comité de législation et d'admini- stration générale (Une somme de 10,000 francs pour être transférée de l'article 9 à l'ar- ticle 133 — Traitements de disponibilité)	500,681		
	<i>Matériel</i>			577,441
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses, frais de ré- daction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Minis- tère de l'Intérieur</i> , matériel du bureau de la librairie	49,460	2,000	
	<i>Frais de déplacement</i>			
4	Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires	4,500		
	CHAPITRE II PENSIONS ET SECOURS			
5	Pensions — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	10,000		
6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires com- munaux, subvention complémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commissariats d'arrondissement sont affiliés	27,000		
7	Secours à d'anciens employés belges aux Indes, ou à leurs veuves		4,094 66	53,094 66
8	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont nean- moins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur posi- tion malheureuse	12,000		
	CHAPITRE III STATISTIQUE GÉNÉRALE			
9	Frais de bureau et jetons de présence de la commission centrale de statistique — Frais de bureau des commissions provinciales — Vérification des registres de population	9,000		
10	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de sta- tistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales	10,000		19,000
	A REPORTER	415,441	6,094 66	449,538 66

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	445,444 »	6,094 66	449,538 66
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
	Province d'Anvers.			
11	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	»	
12	Traitement des employés et gens de service	58,500 »	»	
13	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 »	»	
	Province de Brabant.			
14	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	»	
15	Traitement des employés et gens de service	78,400 »	»	
16	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 »	»	
	Province de la Flandre occidentale.			
17	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	»	
18	Traitement des employés et gens de service	64,000 »	»	
19	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 »	»	
	Province de la Flandre orientale.			
20	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	»	
21	Traitement des employés et gens de service	74,800 »	»	
22	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 »	»	
	Province de Hainaut.			
23	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	»	
24	Traitement des employés et gens de service	73,500 »	»	
25	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 »	»	1,115,250 71
	Province de Liège.			
26	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	»	
27	Traitement des employés et gens de service	66,000 »	»	
28	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 »	»	
	Province de Limbourg.			
29	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	»	
30	Traitement des employés et gens de service	48,000 »	»	
31	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 »	50 71	
	Province de Luxembourg.			
32	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	»	
33	Traitement des employés et gens de service	48,000 »	»	
34	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 »	»	
	Province de Namur.			
35	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	»	
36	Traitement des employés et gens de service	58,000 »	»	
37	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 »	»	
	A REPORTER. fr.	1,558,644 »	6,143 57	1,564,789 57

POUR L'EXERCICE 1869.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	1,558,644 "	6,145 37	1,564,789 37
	CHAPITRE V.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.			
58	Traitement des commissaires d'arrondissement	190,850 "	"	358,000 "
59	Émoluments pour frais de bureau	140,650 "	"	
40	Frais de route et de tournées	26,000 "	"	
41	Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office, en vertu de l'article 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1845	500 "	"	
	CHAPITRE VI.			
	MILICE.			
42	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impression et de voyage pour la milice. — Vacations des officiers de santé; frais d'impression des décisions et arrêts en matière de milice.	67,900 "	"	70,000 "
45	Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription; frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849)	2,100 "	"	
	CHAPITRE VII.			
	GARDE CIVIQUE.			
44	Inspections générales, frais de tournées, d'impression et de fournitures de bureau, et commandants supérieurs	6,885 "	"	25,405 "
45	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central. — Frais d'impression des états de signalement et des brevets d'officiers, et acquisitions de théories, épinglettes, etc. (Une somme de 4,185 francs pourra être transférée de l'article 44 à l'article 45.)	15,000 "	"	
46	Personnel du magasin central	5,520 "	"	
	CHAPITRE VIII.			
	FÊTES NATIONALES.			
47	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination.	40,000 "	"	104,000 "
48	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement des tirs à la cible dans les villes ou communes — Personnel du tir et dépenses diverses.	64,000 "	"	
	CHAPITRE IX.			
	DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
49	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	20,000 "	"	20,000 "
	A REPORTER. fr.	2,136,040 "	6,145 37	2,142,194 37

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	2,156,049 »	6,143 57	2,142,194 57
	CHAPITRE X. LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
50	Pensions de 250 francs en faveur des légionnaires et des décorés de la Croix de fer peu favorisés de la fortune; pensions de 250 francs aux blessés de septembre dont les droits auront été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins	»	200,000 »	922,000 »
	La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée : 1 ^o A desservir de nouvelles pensions; 2 ^o A porter à 125 francs les pensions des veuves; 3 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 4 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.			
51	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.	»	22,000 »	
	CHAPITRE XI. AGRICULTURE.			
52	Indemnités pour bestiaux abattus	240,000 »	»	920,550 »
53	Service vétérinaire; police sanitaire; bourses.	60,000 »	»	
54	Amélioration de nos races d'animaux domestiques.	95,500 »	»	
55	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; dépenses diverses	140,700 »	»	
56	Enseignement professionnel de l'agriculture et de l'horticulture. — Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; matériel de ces établissements; bourses; traitements de disponibilité; frais de conférences agricoles et horticoles, et subside pour une école forestière.	155,000 »	»	
57	Personnel du service des défrichements en Campine	»	25,670 »	
58	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers	»	27,000 »	
59	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance.	69,000 »	»	
60	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire	69,800 »	»	
61	Subside à la société royale d'horticulture de Bruxelles.	50,000 »	»	
62	Traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État.	»	55,880 »	
	A REPORTER. fr.	2,972,049 »	312,695 57	5,284,744 57

POUR L'EXERCICE 1869.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	2,072,049 »	312,695 37	3,284,744 37
	CHAPITRE XII.			
	VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.			
63	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers	1,163,550 »	»	1,163,550 »
	CHAPITRE XIII.			
	INDUSTRIE.			
64	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce; traitement de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et du secrétaire du conseil	12,500 »	»	
65	Enseignement professionnel : Écoles industrielles, ateliers d'apprentissage	208,300 »	»	
66	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels . . .	17,450 »	»	298,850 »
67	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	16,500 »	»	
68	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du <i>Recueil</i>	7,000 »	»	
	<i>Musée de l'industrie.</i>			
69	Traitement du personnel	20,650 »	»	
70	Matériel et frais divers	16,450 »	»	
	CHAPITRE XIV.			
	POIDS ET MESURES.			
71	Traitement des vérificateurs	55,800 »	»	
72	Frais de bureau et de tournées, et frais de la commission des poids et mesures	18,000 »	»	73,800 »
75	Matériel	2,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	4,510,249 »	312,695 37	4,822,944 37

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	4,510,249 "	312,693 37	4,822,944 37
	CHAPITRE XV. INSTRUCTION PUBLIQUE. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
74	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supé- rieur.	4,000 "	"	
75	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État.	746,110 "	"	
76	Bourses. — Matériel des universités.	145,210 "	"	
77	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys d'examen pour les grades académiques, pour le titre de gradué en lettres et pour le grade de professeur agrégé de l'en- seignement moyen de l'un et de l'autre degré, et pour le di- plôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et pour le di- plôme de capacité à délivrer aux élèves de la première commer- ciale et industrielle des athénées; salaire des huissiers des jurys, et matériel.	185,000 "	"	1,102,320 "
78	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'im- pression des <i>Annales des universités de Belgique</i>	10,000 "	"	
79	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet ensei- gnement.	12,000 "	"	
	CHAPITRE XVI. ENSEIGNEMENT MOYEN.			
80	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen.	5,000 "	"	
81	Inspection des établissements d'instruction moyenne (personnel).	20,500 "	"	
82	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établisse- ments d'instruction moyenne	9,000 "	"	
83	Frais et bourses de l'enseignement normal pédagogique, destiné à former des professeurs pour les établissements d'instruction moyenne du degré supérieur et du degré inférieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers; acquisition en six années, du local de l'école normale des humanités, 6 ^{me} annuité	86,928 "	19,587 80	
84	Crédits ordinaires et supplémentaires des athénées royaux; augmen- tation de traitement aux professeurs de flamand, d'allemand et d'anglais dans les athénées royaux, par application des arrêtés royaux des 27 et 28 janvier 1865	477,478 "	"	
85	Part afférente au personnel des athénées royaux dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs	2,800 "	"	1,262,593 80
86	Crédits ordinaires et supplémentaires des écoles moyennes	555,500 "	"	
87	Part afférente au personnel des écoles moyennes dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs	50,000 "	"	
88	Bourses à des élèves des écoles moyennes	15,000 "	"	
89	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruc- tion moyenne	190,000 "	"	
90	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne	25,000 "	"	
91	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^{me} degré qui sont sans emploi	"	8,000 "	
92	Traitements de disponibilité	10,000 "	"	
93	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, etc.	8,000 "	"	
	A REPORTER. fr.	6,847,775 "	540,083 17	7,187,858 17

POUR L'EXERCICE 1869.

Articles	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES	CREDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1869		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	Report li	6,847,77 »	540,085 17	7,187,858 17
CHAPITRE XVII.				
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE				
94	Traitements de l'inspecteur général des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire	48,200		
95	Frais de bureau de l'inspecteur général des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire	10,000 »		
96	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires	54,000		
97	Personnel des écoles normales de l'Etat et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes, traitements et indemnités	114,000		
98	Traitements de disponibilité pour des professeurs des établissements normaux de l'Etat		170 »	
99	Subventions des écoles normales agréées pour la formation d'institutrices	40,000		
100	Depenses variables. Frais d'administration, impressions, registres, etc., réquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire, commission centrale de l'instruction primaire, frais de voyage de l'inspecteur général des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, des inspecteurs provinciaux, des inspectrices déléguées, des inspecteurs ecclésiastiques des écoles protestantes et israélites, indemnités aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires, frais des jurys d'examen dans les écoles normales, matériel des établissements normaux de l'Etat, frais des conférences horticoles des instituteurs; subsides aux bibliothèques cantonales des instituteurs, bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales; bourses de noviciat (art 28, § 2 de la loi), construction de maisons d'école, service annuel ordinaire des écoles primaires communales adoptées, subsides aux communes, subsides à des établissements spéciaux (salles d'asile et écoles d'adultes), récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui ont prouvé d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions, achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires, publications périodiques et autres, intéressant l'instruction primaire, souscriptions, acquisitions, subsides, subsides aux caisses de prévoyance des instituteurs, secours à d'anciens instituteurs et dépenses diverses	3,664,841 »		5,012,211 »
	A REPORTER li	10,787,816	341,255 17	11,155,069 17

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	10,787,816 »	545,235 17	11,133,069 17 .
	CHAPITRE XVIII.			
	LETTRES ET SCIENCES.			
101	Subsides et encouragements; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; sociétés littéraires et scientifiques; acquisition de publications littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Vankereckhove, Gaucet, Denis Soliau et H. Van Peene; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publications des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; bureau de paléographie; publication de documents rapportés d'Espagne; exécution d'une description géographique et historique du royaume de Belgique; continuation de la publication des actes des anciens états généraux	108,000 »	27,500 »	
102	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication d'une biographie nationale; publication d'un texte explicatif de la carte géologique de la Belgique	50,500 »	26,200 »	
103	Observatoire royal; personnel.	18,540 »	»	
104	— matériel et acquisitions	8,060 »	»	
105	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds de la Bibliothèque royale et frais de la rédaction du catalogue général	44,500 »	»	
106	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	58,520 »	»	
107	Musée royal d'histoire naturelle; personnel	11,495 »	»	
108	— — matériel et acquisitions	7,000 »	»	454,740 »
109	Subside à l'association des Bollandistes, pour la publication des <i>Acta Sanctorum</i>	»	6,000 »	
110	Archives du royaume; personnel.	45,325 »	1,800 »	
111	— matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	4,700 »	3,500 »	
112	Archives de l'État dans les provinces; personnel.	55,500 »	»	
113	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes, aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir du gouvernement autrichien; frais de classement, de copie et de transport, etc.	6,800 »	10,000 »	
114	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.	»	5,000 »	
	A REPORTER. fr.	11,164,556 »	425,235 17	11,587,809 17

POUR L'EXERCICE 1869.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	11,164,556 "	425,255 17	11,587,809 17
	CHAPITRE XIX. BEAUX-ARTS.			
115	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages dans le pays et à l'étranger pour les aider à développer leur talent; missions dans l'intérêt des arts; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions; acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides aux sociétés musicales, aux écoles de musique, aux sociétés pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc.; subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner alternativement dans chacun des chefs-lieux de province avec le concours des villes et des provinces intéressées; commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants, ou dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; subsides à des fabriques d'églises à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; académies et écoles des beaux-arts autres que l'Académie d'Anvers; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; grands concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure en taille douce; pensions des lauréats; frais relatifs aux grands concours; acquisition de publications et d'ouvrages pour le service spécial de l'administration des beaux-arts; dépenses diverses	425,000 "	"	
116	Académie royale d'Anvers	40,857 50	25,000 "	
117	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province de Brabant et de la ville de Bruxelles, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel	71,540 "	"	
118	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville de Liège, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel	40,240 "	"	
119	Musée royal de peinture et de sculpture. — Personnel	15,025 "	"	
120	— — — — — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue	25,400 "	"	
121	Musée Wiertz. — Personnel, conservateur des musées modernes de peinture et de sculpture, matériel et frais d'entretien	9,500 "	"	
122	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel	8,700 "	"	
123	— — — — — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; frais de publication d'une édition illustrée de planches et de vignettes du catalogue des collections du Musée; création d'une section sigillographique	12,000 "	7,000 "	
124	Monument de la place des Martyrs; salaire des gardiens. — Frais de surveillance de la colonne du Congrès. — Traitement du concierge du palais de la rue Ducale; frais d'entretien des locaux de ce palais et chauffage des locaux habités par le concierge; frais de surveillance du Musée moderne établi audit palais; frais de conservation, d'entretien, de chauffage et de mobilier, et frais divers imprévus de ce Musée	14,510 "	"	875,372 50
125	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	10,000 "	80,000 "	
126	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation d'objets d'art et d'archéologie, appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	56,000 "	"	
127	Commission royale des arts et monuments. — Personnel. — Jetons de présence, frais de voyage des membres de la commission, du secrétaire et des dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	24,600 "	"	
128	Rédaction et publication du bulletin de la commission d'art et d'archéologie	6,000 "	"	
129	Frais de route et de séjour des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments, et des membres correspondants de cette commission	6,000 "	"	
	A REPORTER. fr.	11,023,928 50	555,255 17	12,461,181 67

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1869.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Reven. . . . fr.	11,925,928 50	535,253 17	12,461,181 67
	CHAPITRE XX.			
	SERVICE DE SANTÉ.			
130	Inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil.	110,200 "	"	137,340 "
131	Académie royale de médecine.	27,140 "	"	
	CHAPITRE XXI.			
	EAUX DE SPA.			
132	Traitement du commissaire du Gouvernement près la société concessionnaire des jeux de Spa	7,000 "	"	7,000 "
	CHAPITRE XXII.			
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
133	Traitements temporaires de disponibilité	"	55,952 "	55,952 "
	CHAPITRE XXIII.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
134	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	5,900 "	"	5,900 "
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. . . . fr.	12,076,168 50	571,185 17	12,647,353 67

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1868.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

EUDORE PIRMEZ.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

pour l'exercice 1869.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre
2	a.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine . . . 296,684 »
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'admini- stration générale 4,000 »
<i>Matériel.</i>		
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses 43,500 »
	b.	Frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'In- térieur</i> 5,960 »
	c.	Matériel du bureau de la librairie 4,000 »
<i>Frais de déplacement.</i>		
4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
5	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
6	a.	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux . . . 20,000 »
	b.	— supplémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commis- sariats d'arrondissement sont affiliés 7,000 »
7	»	Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves.
8	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur posi- tion malheureuse
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
9	a.	Jetons de présence des membres de la commission centrale fr. 3,000 »
	b.	Indemnité du secrétaire 1,500 »
	c.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Véri- fication des registres de population 4,500 »
10	»	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la com- mission centrale, ainsi que des commissions provinciales
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinares et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
300,684 » a)	»	300,684 »	300,684 »	»	»	a) Une somme de 10,000 francs pourra être transférée de l'article 2 à l'article 133 (Traitements de disponibilité.)
49,460 »	2,000 »	51,460 »	51,460 »	»	»	
4,300 »	»	4,300 »	4,300 »	»	»	
575,444 »	2,000 »	577,444 »	577,444 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
10,000 »	»	10,000 »	6,000 »	a) 4,000 »	»	Le tableau détaillé des fonctionnaires et employés pensionnés depuis le 1 ^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1867, est joint au Budget ; il forme l'annexe n° 1.
27,000 »	»	27,000 »	27,000 »	»	»	
»	4,094 66	4,094 66	4,094 66	»	»	a) Voir aux annexes la note explicative n° 2.
12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	»	»	
49,000 »	4,094 66	53,094 66	49,094 66	4,000 »	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				4,000 »		
9,000 »	»	9,000 »	9,000 »	»	»	
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
19,000 »	»	19,000 »	19,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
<i>Province d'Anvers.</i>		
11	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
12	»	Traitement des employés et gens de service
13	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,500 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 17,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de Brabant.</i>		
14	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
15	»	Traitement des employés et gens de service
16	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,700 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,800 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>		
17	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
18	»	Traitement des employés et gens de service
19	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,750 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,750 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de la Flandre orientale.</i>		
20	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
21	»	Traitement des employés et gens de service
22	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,500 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 17,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
58,500	»	58,500	58,500	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
78,400	»	78,400	78,400	»	»	
19,500	»	19,500	25,805	»	6,505	»
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
64,000	»	64,000	64,000	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
74,800	»	74,800	74,800	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
525,700	»	525,700	550,005	»	6,505	»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Province de Hainaut.</i>
23	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
24	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 2,000 »
25	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		<i>Province de Liège.</i>
26	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
27	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,690 »
28	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,810 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		<i>Province de Limbourg.</i>
29	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
30	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,500 »
31	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 15,250 71
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		<i>Province de Luxembourg.</i>
32	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
33	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,200 »
34	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 15,500 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
523,700 »	»	523,700 »	530,005 »	»	6,305 »	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
73,500 »	»	73,500 »	73,500 »	»	»	
19,500 »	»	19,500 »	19,500 »	»	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
66,000 »	»	66,000 »	66,000 »	»	»	
19,500 »	»	19,500 »	51,688 »	»	12,188 »	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
48,000 »	»	48,000 »	48,000 »	»	»	
15,500 »	50 71	15,550 71	22,595 84	»	7,045 13	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
48,000 »	»	48,000 »	48,000 »	»	»	
15,500 »	»	15,500 »	21,500 »	»	6,000 »	
999,200 »	50 71	999,250 71	1,030,788 84	»	51,538 13	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Province de Namur.</i>
35	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
36	»	Traitement des employés et gens de service
37	a.	Frais de route et de séjour. fr. 2,000 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 12,500 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.
38	»	Traitement des commissaires d'arrondissement
39	»	Émoluments pour frais de bureau.
40	»	Frais de route et de tournées
41	»	Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office par les commissaires d'arrondissement, en vertu de l'article 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1843
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
		CHAPITRE VI.
		MILICE.
42	»	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyage pour la levée de la milice; vacations des officiers de santé; frais d'impression des décisions et arrêts en matière de milice.
43	»	Frais d'impression des listes alphabétiques et d'inscription; frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849)
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
999,200 »	50 71	999,250 71	1,050,788 84	»	31,538 13	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
58,000 »	»	58,000 »	58,000 »	»	»	
15,500 »	»	15,500 »	15,500 »	»	»	
1,115,200 »	50 71	1,115,250 71	1,146,788 84	»	31,538 13	
DIMINUTION. . . . fr.				31,538 13		
190,850 »	»	190,850 »	190,850 »	»	»	
140,650 »	»	140,650 »	140,650 »	»	»	
26,000 »	»	26,000 »	26,000 »	»	»	
500 »	»	500 »	500 »	»	»	
358,000 »	»	358,000 »	358,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
67,900 »	»	67,900 »	67,900 »	»	»	
2,100 »	»	2,100 »	2,100 »	»	»	
70,000 »	»	70,000 »	70,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
GARDE CIVIQUE.		
44	»	Inspection générale, frais de tournées, d'impressions et de fournitures de bureau; commandants supérieurs. (a
45	»	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central, frais d'impression des états de signalement et des brevets d'officiers; acquisition de théories, épinglettes, etc.
46	»	Personnel du magasin central.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
FÊTES NATIONALES.		
47	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination.
48	a.	Tir national . prix en argent, objets d'orfèvrerie, armes, etc. fr. 25,000 »
	b.	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement des tirs à la cible dans les villes ou communes 20,000 »
	c.	Personnel du tir et dépenses diverses 19,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
49	»	Décoration civique et récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes; frais de distribution, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
50	»	Pensions de 250 francs en faveur des légionnaires et des décorés de la Croix de fer peu favorisés de la fortune. — Pensions de 250 francs aux blessés de septembre dont les droits auront été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864. — Subsides à leurs veuves et orphelins La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi, sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1 ^{re} à desservir de nouvelles pensions, 2 ^o à porter à 125 francs les pensions des veuves; 3 ^o à augmenter la pension des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'ils atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 4 ^e à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, au chiffre maximum de 400 francs
51	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,885	»	6,885	6,885	»	»	a) Une somme de 4,185 francs pourra être transférée de l'article 44 à l'article 45.
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
5,520	»	5,520	5,520	»	»	
25,405	»	25,405	25,405	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
64,000	»	64,000	64,000	»	»	
104,000	»	104,000	104,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
»	200,000	200,000	200,000	»	»	
»	22,000	22,000	22,000	»	»	
»	222,000	222,000	222,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
AGRICULTURE.		
52	»	Indemnités pour bestiaux abattus
53	»	Service vétérinaire; police sanitaire; bourses
54	»	Amélioration de nos races d'animaux domestiques; subsides aux provinces.
55	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture fr. 18,500 »
	b.	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture 10,200 »
	c.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles. 105,000 »
	d.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; dépenses diverses 7,200 »
		<i>Enseignement professionnel de l'agriculture et de l'horticulture :</i>
56	a.	Personnel de l'institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État. 63,000 »
	b.	Matériel de ces établissements. — Bourses 44,000 »
	c.	Traitements de disponibilité 1,000 »
	d.	Frais des conférences agricoles et horticoles; subside pour une école forestière . . 25,000 »
57	»	Personnel du service des défrichements en Campine
58	»	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers . . .
59	»	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité
60	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses. fr. 63,000 »
	b.	Jury vétérinaire 6,000 »
61	»	Subside à la Société royale d'horticulture de Bruxelles
62	»	Traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État
		TOTAL DU CHAPITRE XI fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
240,000	»	240,000	240,000	»	»	
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
93,500	»	93,500	93,500	»	»	
140,700	»	140,700	140,700	»	»	
133,000	»	133,000	133,000	»	»	
»	23,670	23,670	23,670	»	»	
»	27,000	27,000	27,000	»	»	
69,000	»	69,000	69,000	»	»	
69,800	»	69,800	69,800	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
»	33,880	33,880	33,880	»	»	
836,000	84,550	920,550	920,550	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DEVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMERO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XII.		
VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
65	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale. fr. 980,000 »
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique . . . 150,000 »
	c.	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers 35,550 »
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.
CHAPITRE XIII.		
INDUSTRIE.		
64	a.	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce. 5,500 »
	b.	Traitement de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et du secrétaire du conseil. . 7,000 »
65	a.	Enseignement professionnel. — Écoles industrielles 147,000 »
	b.	— — Ateliers d'apprentissage. 61,500 »
66	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'éco- nomie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de bureau de la commission permanente insti- tuée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses . . . 16,250 »
	b.	Indemnité du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels. 1,200 »
67	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes
68	a.	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> 5,000 »
	b.	Traitement du rédacteur du <i>Recueil</i> 2,000 »
<i>Musée de l'industrie.</i>		
69	»	Traitement du personnel
70	a.	Laboratoire du musée fr. 9,000 »
	b.	Publication du <i>Bulletin</i> 4,000 »
	c.	Bibliothèque technique et artistique 1,800 »
	d.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses 1,650 »
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CREDIT proposé POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,163,550	»	1,163,550	1,163,550	»	»	
1,165,550	»	1,165,550	1,165,550	»	»	
Différence. . . . fr.				»		
12,500	»	12,500	12,500	»	»	
208,500	»	208,500	208,500	»	»	
17,450	»	17,450	17,450	»	»	
16,500	»	16,500	16,500	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
20,650	»	20,650	20,650	»	»	
16,450	»	16,450	16,450	»	»	
298,850	»	298,850	298,850	»	»	
Différence . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIV.		
POIDS ET MESURES		
71	»	Traitements des vérificateurs
72	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs et frais de la commission des poids et mesures.
73	»	Matériel
		TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.
CHAPITRE XV.		
INSTRUCTION PUBLIQUE.		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
74	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur
75	a.	Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État . . . fr. 726,110 »
	b.	Traitement complémentaire des professeurs ordinaires (art. 9, § 5, de la loi du 15 juillet 1849) 20,000 »
76	a.	Bourses 36,000 »
	b.	Matériel des universités 109,210 »
77	»	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys d'examen pour les grades académiques, pour le titre de gradué en lettres, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première commerciale et industrielle des athénées; salaire des huissiers des jurys et matériel
78	»	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>
79	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement
»	»	Frais de rédaction du 6 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale. (Art. 50 du titre 1 ^{er} de la loi du 15 juillet 1849, sur l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État.) (<i>Pour mémoire.</i>) .
		TOTAL DU CHAPITRE XV. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
53,800	»	53,800	53,800	»	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
73,800	»	73,800	73,800	»	»	
Différence. . . . fr.				»		
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
746,110	»	746,110	746,110	»	»	
145,210	»	145,210	146,710	»	1,500	»
185,000	»	185,000	185,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
»	»	»	7,000	»	7,000	»
1,102,520	»	1,102,520	1,110,820	»	8,500	»
Diminution. . . . fr.				8,500	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVI.		
ENSEIGNEMENT MOYEN.		
80	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen
81	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel
82	»	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne
83	a.	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités, à Liège) fr. 34,598 »
	b.	Indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences, à Gand 5,700 »
	c.	Bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur, qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers 10,000 »
	d.	Frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur. (Personnel, matériel et bourses) 36,650 »
	e.	Acquisition, en six années, du local de l'école normale des humanités; 6 ^e et dernière annuité 19,587 80
84	a.	Athénées royaux. — Crédit ordinaire 500,000 »
	b.	— Crédit pour supplément de minerval 62,394 »
	c.	— Crédit pour l'augmentation des traitements accordés par l'arrêté royal du 31 mars 1865 75,000 »
	d.	Augmentation de traitement aux professeurs de flamand, d'allemand et d'anglais, dans les athénées royaux, par application des arrêtés royaux des 27 et 28 janvier 1865. 8,084 »
	e.	Crédits pour suppléments de traitement à titre d'encouragement 32,000 »
85	»	Part afférente au personnel des athénées royaux dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'Etat dont le traitement est inférieur à 1,600 francs
86	a.	Écoles moyennes. — Crédit ordinaire 200,000 »
	b.	— Crédit pour minerval permanent. 71,000 »
	c.	— Crédit pour l'augmentation des traitements accordés par l'arrêté royal du 31 mars 1865 64,500 »
87	»	Part afférente au personnel des écoles moyennes dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'Etat dont le traitement est inférieur à 1,600 francs
88	»	Bourses à des élèves des écoles moyennes
89	»	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, soit du premier degré, soit du second degré.
90	»	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne
91	»	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré, qui sont sans emploi.
92	»	Traitements de disponibilité
93	»	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats
		TOTAL DU CHAPITRE XVI. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
5,000	»	5,000	» 5,000	»	»	
20,500	»	20,500	» 20,500	»	»	
9,000	»	9,000	» 9,000	»	»	
86,928	19,587 80	106,515 80	106,515 80	»	»	
477,478	»	477,478	» 477,478	»	»	
2,800	»	2,800	» 2,800	»	»	
355,500	»	355,500	» 355,500	»	»	
50,000	»	50,000	» 50,000	»	»	
15,000	»	15,000	» 15,000	»	»	
190,000	»	190,000	» 190,000	»	»	
25,000	»	25,000	» 25,000	»	»	
»	8,000	8,000	» 9,100	»	a) 1,100	a) Le crédit a été diminué de 1,100 francs par suite de la mise à la pension de deux anciens professeurs qui recevaient une indemnité sur ce crédit.
10,000	»	10,000	» 10,000	»	»	
8,000	»	8,000	» 8,000	»	»	
1,235,206	27,587 80	1,262,593 80	1,263,695 80	»	1,100	»
DIMINUTION . . . fr.				1,100		»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVII.		
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
94	»	Traitements de l'inspecteur général des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire.
95	»	Frais de bureau de l'inspecteur général des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire.
96	»	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires.
97	»	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités
98	»	Traitements de disponibilité pour les professeurs des établissements normaux de l'État
99	»	Subventions aux écoles normales agréées pour la formation d'institutrices.
	»	Dépenses variables :
	a.	Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire . . fr. 2,000 »
	b.	Commission centrale de l'instruction primaire 6,000 »
	c.	Frais de voyage de l'inspecteur général des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices 4,000 »
	d.	Frais de voyage des inspecteurs provinciaux 21,000 »
	e.	Id. des inspectrices déléguées 4,000 »
	f.	Id. des inspecteurs ecclésiastiques des écoles protestantes et israélites. 500 »
	g.	Indemnités aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires 10,000 »
	h.	Frais des jurys d'examen dans les écoles normales 25,000 »
	i.	Matériel des établissements normaux de l'État. 20,000 »
	k.	Frais des conférences horticoles des instituteurs 10,000 »
	l.	Subsides aux bibliothèques cantonales des instituteurs 8,000 »
100	m.	Bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales 284,000 »
	n.	Bourses de noviciat. (Art. 28, § 2 de la loi). 4,000 »
	o.	Construction de maisons d'école 150,000 »
	p.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes 2,808,341 »
	q.	Subsides à des établissements spéciaux (salles d'asile et écoles d'adultes) . . . 230,000 »
	r.	Récompenses en argent ou en livres aux instituteurs qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions . . 20,000 »
	s.	Achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires 2,000 »
	t.	Publications périodiques et autres intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides. 20,000 »
	u.	Subsides aux caisses de prévoyance des instituteurs 18,000 »
	v.	Secours à d'anciens instituteurs et dépenses diverses. 18,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE XVII. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
48,200	»	48,200	48,200	»	»	
19,000	»	19,000	19,000	»	»	
54,000	»	54,000	54,000	»	»	
114,000	»	114,000	114,000	»	»	
»	5,170	5,170	5,170	»	»	
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
3,664,841	»	3,664,841	3,664,841	»	»	
3,940,041	5,170	3,945,211	3,945,211	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVIII.		
LETTRES ET SCIENCES.		
101	a.	Subsides et encouragements; souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; sociétés littéraires et scientifiques; acquisition de publications et d'ouvrages littéraires et scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés fr. 78,000 »
	b.	Subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Vankerekhoven, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene 3,000 »
	c.	Prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1843 et du 6 juillet 1851 3,000 »
	d.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) 23,000 »
	e.	Publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la Table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique 11,000 »
	f.	Bureau de paléographie. — Traitement du chef de bureau. 3,000 »
	g.	Publication des documents rapportés d'Espagne 4,000 »
	h.	Exécution d'une description géographique et historique du royaume de Belgique. 2,000 »
	i.	Continuation de la publication des actes des anciens états généraux 4,500 »
	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique 47,500 »
102	b.	Subsides extraordinaires à l'Académie de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours 3,000 »
	c.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays 15,000 »
	d.	Publication d'une biographie nationale 8,000 »
	e.	— d'un texte explicatif de la carte géologique de Belgique 3,200 »
103	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service
104	»	— frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions.
105	»	Bibliothèque royale; personnel; frais de fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général.
106	»	— matériel et acquisitions
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
108,000	27,500	135,500	135,500	»	»	
50,500	26,200	76,700	76,700	»	»	
18,540	»	18,540	18,540	»	»	
8,060	»	8,060	8,060	»	»	
44,500	»	44,500	44,500	»	»	
38,320	»	38,320	38,320	»	»	
267,920	53,700	321,620	321,620	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
107	»	Musée royal d'histoire naturelle; personnel	
108	»	— — matériel et acquisitions	
109	»	Subside à l'association des Bollandistes, pour la publication des <i>Acta Sanctorum</i>	
110	»	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles . . .	
111	»	— — matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents.	
112	»	Archives de l'État dans les provinces; personnel	
113	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. fr.	6,800 »
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir du Gouvernement autrichien; frais de classement, de copie, de transport, etc.	10,000 »
	c.	Agrandissement du local qui sert de dépôt aux archives de l'État à Bruges. (Part contributive de l'État. <i>Pour mémoire</i> .)	»
114	»	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État	
TOTAL DU CHAPITRE XVIII.			fr.
CHAPITRE XIX.			
BEAUX-ARTS.			
115	a.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	fr. 14,000 »
	b.	Encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages dans le pays et à l'étranger, pour les aider à développer leur talent; missions dans l'intérêt des arts; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin, ou aux familles d'artistes décédés	13,000 »
	c.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles; aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique, etc.	50,000 »
	d.	Subsides aux sociétés musicales; aux écoles de musique; aux villes pour l'institution de grands festivals de musique classique; aux sociétés pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc.	25,000 »
	e.	Subsides pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner alternativement dans chacun des chefs-lieux de province avec le concours des villes et des provinces intéressées	6,000 »
	f.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants, ou dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art.	100,000 »
A REPORTER.			fr. 188,000 »

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1869.

CREDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1869.			CREDIT proposé POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
267,920 »	53,700 »	321,620 »	321,620 »	»	»	
11,495 »	»	11,495 »	11,495 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
»	6,000 »	6,000 »	6,000 »	»	»	
45,323 »	1,800 »	47,123 »	47,123 »	»	»	
4,700 »	3,500 »	8,200 »	8,200 »	»	»	
33,500 »	»	33,500 »	33,500 »	»	»	
6,800 »	10,000 »	16,800 »	36,274 89	»	19,471 89	
»	3,000 »	3,000 »	3,000 »	»	»	
376,740 »	78,000 »	454,740 »	474,211 89	»	19,471 89	
DIMINUTION. . . . fr.				19,471 89		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . fr. 188,000 »
115 (suite).	g.	Encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés.	100,000 »
	h.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement, pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu	10,000 »
	i.	Académies et écoles des beaux-arts autres que l'Académie d'Anvers; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin	100,000 »
	j.	Grands concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure en taille douce; pensions des lauréats	21,000 »
	k.	Frais relatifs aux grands concours; acquisition et publication d'ouvrages pour le service spécial de l'administration des beaux-arts; dépenses diverses	6,000 »
116	»	Académie royale d'Anvers	
117	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province de Brabant et de la ville de Bruxelles, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel	
118	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville de Liège, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel.	
119	»	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel	
120	»	— — — matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue	
121	a.	Musée Wiertz. — Personnel, conservateur des musées modernes de peinture et de sculpture	8,000 »
	b.	— Matériel et frais d'entretien.	1,500 »
122	»	Musée royal d'armures et d'antiquités; personnel	
123	»	Musée royal d'armures et d'antiquités; matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; frais de publication d'une édition illustrée de planches et de vignettes du catalogue des collections du Musée; création d'une section sigillographique.	
124	a.	Monument de la place des Martyrs; salaires des gardiens	fr. 1,200 »
	b.	Frais de surveillance de la Colonne du Congrès	550 »
	c.	Traitement du concierge du palais de la rue Ducale	1,060 »
	d.	Frais d'entretien des locaux du palais de la rue Ducale; chauffage des locaux habités par le concierge	5,000 »
	e.	Frais de surveillance du Musée moderne établi dans le palais de la rue Ducale	5,900 »
	f.	Frais de conservation, d'entretien, de chauffage, de mobilier et frais divers imprévus du Musée moderne	5,000 »
125	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	
			A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
425,000 »	»	425,000 »	425,000 »	»	»	
40,857 50	25,000 »	65,857 50	65,857 50	»	»	
71,540 »	»	71,540 »	71,540 »	»	»	
40,240 »	»	40,240 »	40,240 »	»	»	
15,025 »	»	15,025 »	15,025 »	»	»	
25,400 »	»	25,400 »	25,400 »	»	»	
9,500 »	»	9,500 »	9,500 »	»	»	
8,700 »	»	8,700 »	8,700 »	»	»	
12,000 »	7,000 »	19,000 »	19,000 »	»	»	
14,510 »	»	14,510 »	14,510 »	»	»	
10,000 »	80,000 »	90,000 »	90,000 »	»	»	
668,772 50	112,000 »	780,772 50	780,772 50	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
126	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments. fr. 44,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique. 12,000 »
	a.	Commission royale des arts et des monuments. — Personnel 12,100 »
	b.	Jetons de présence des membres de la commission 5,800 »
127	c.	Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs. 6,000 »
	d.	Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments 2,000 »
	e.	Compte rendu des séances générales. — Indemnités des sténographes et frais de publication. 700 »
128	»	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie
129	»	Frais de route et de séjour des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique, adjoints à la commission royale des arts et des monuments, et des membres correspondants de cette commission
		TOTAL DU CHAPITRE XIX. fr.
		CHAPITRE XX.
		SERVICE DE SANTÉ.
	a.	Inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel 5,000 »
	b.	Frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection 7,000 »
	c.	Frais des commissions médicales provinciales 60,000 »
150	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achats de livres; impressions et dépenses diverses 34,000 »
	e.	Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil 4,200 »
151	»	Académie royale de médecine
		TOTAL DU CHAPITRE XX. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
668,772 50	112,000	780,772 50	780,772 50	»	»	
56,000 »	»	56,000 »	56,000 »	»	»	
24,600 »	»	24,600 »	24,600 »	»	»	
6,000 »	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
6,000 »	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
761,572 50	112,000	873,572 50	873,572 50	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.					»	
110,200 »	»	110,200 »	115,200 »	»	a) 5,000 »	a) La somme de 5,000 francs, allouée en 1868 pour le prix quinquennal des sciences médicales, disparaît du Budget de 1869.
27,140 »	»	27,140 »	27,140 »	»	»	
157,540 »	»	157,540 »	142,540 »	»	5,000 »	
DIMINUTION. fr.				5,000 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XXI.		
EAUX DE SPA.		
152	»	Traitement du commissaire du Gouvernement près la société concessionnaire des jeux de Spa. .
		TOTAL DU CHAPITRE XXI. fr.
CHAPITRE XXII.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
153	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.
		TOTAL DU CHAPITRE XXII. fr.
CHAPITRE XXIII.		
154	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE XXIII. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
»	35,932	35,932	35,932	»	»	
»	35,932	35,932	35,932	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
5,900	»	5,900	5,900	»	»	
5,900	»	5,900	5,900	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
Récapitulation.		
I.	236	Administration centrale
II.	ib.	Pensions et secours.
III.	ib.	Statistique générale.
IV.	238	Frais de l'administration dans les provinces
V.	242	— dans les arrondissements
VI.	ib.	Milice
VII.	244	Garde civique.
VIII.	ib.	Fêtes nationales
IX.	ib.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
X.	ib.	Légion d'honneur et Croix de fer
XI.	246	Agriculture
XII.	248	Voirie vicinale et hygiène publique.
XIII.	ib.	Industrie
XIV.	250	Poids et mesures
XV.	ib.	Instruction publique. — Enseignement supérieur
XVI.	252	— — — — — moyen
XVII.	254	— — — — — primaire
XVIII.	256	Lettres et sciences
XIX.	258	Beaux-arts
XX.	262	Service de santé.
XXI.	264	Eaux de Spa
XXII.	ib.	Traitements de disponibilité
XXII.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAUX. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
575,444 »	2,000 »	577,444 »	577,444 »	»	»	
49,000 »	4,094 66	53,094 66	49,094 66	4,000 »	»	
49,000 »	»	49,000 »	19,000 »	»	»	
1,115,200 »	50 71	1,115,250 71	1,146,788 84	»	51,538 13	
558,000 »	»	558,000 »	558,000 »	»	»	
70,000 »	»	70,000 »	70,000 »	»	»	
25,405 »	»	25,405 »	25,405 »	»	»	
104,000 »	»	104,000 »	104,000 »	»	»	
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	
»	222,000 »	222,000 »	222,000 »	»	»	
856,000 »	84,550 »	920,550 »	920,550 »	»	»	
1,165,550 »	»	1,165,550 »	1,165,550 »	»	»	
298,850 »	»	298,850 »	298,850 »	»	»	
73,800 »	»	73,800 »	73,800 »	»	»	
1,102,520 »	»	1,102,520 »	1,110,820 »	»	8,500 »	
1,255,206 »	27,587 80	1,262,593 80	1,265,693 80	»	1,100 »	
5,940,041 »	5,170 »	5,945,211 »	5,945,211 »	»	»	
576,740 »	78,000 »	454,740 »	474,211 89	»	19,471 89	
761,572 50	112,000 »	873,572 50	873,572 50	»	»	
137,540 »	»	137,540 »	142,540 »	»	5,000 »	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
»	55,952 »	55,952 »	55,952 »	»	»	
5,900 »	»	5,900 »	5,900 »	»	»	
12,076,168 50	571,185 17	12,647,353 67	12,708,963 69	4,000 »	65,610 02	
DIMINUTION. . . . fr.				61,610 02		

ANNEXES
AU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
POUR L'EXERCICE 1869.

ANNEXE N° 1.



RELEVÉ
DES
PENSIONS ACCORDÉES DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1867.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ÉTAT NOMINATIF des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Heyden	Jean-Sébastien	9 nov. 1809.	Régent à l'École moyenne de Tongres . . .
2	Simons	Laurent-Guillaume	23 juillet 1799.	Professeur à l'École normale et à l'école moyenne de Liège.
3	Crets	Guillaume-Hubert	26 juillet 1803.	Professeur à l'Athénée royal de Hasselt . .
4	Coyon	Auguste-Anne	19 janvier 1806.	Professeur à l'Athénée royal de Namur . .
5	Wesmael	Constantin	6 octobre 1798.	Professeur à l'École de médecine-vétérinaire de l'État.
6	Decondé	Adolphe	5 janvier 1808.	Directeur de l'École moyenne de Visé . . .
7	Geerts	Charles-Grégoire	11 octobre 1804.	Portier concierge à l'Athénée royal de Hasselt.
8	Rogier	Henri-Jean	14 mars 1803.	Professeur à l'Athénée royal d'Arlon . . .
9	Coppin	Louis-François	6 janvier 1822.	1 ^{er} régent à l'École moyenne de Diest . . .
10	Fagniaert	Nicolas-Joseph	12 déc. 1802.	Directeur de l'École moyenne communale de Quiévrain
11	Lefebvre	Hubert-Auguste	25 juin 1803.	Professeur à l'Université de Gand
12	Milet	Pierre-François	7 nov. 1803.	Directeur de l'École moyenne de Huy . . .
13	Myneke	Édouard-Jacques	13 octobre 1809.	Chef de bureau au Gouvernement provincial de la Flandre orientale.
14	Roelants	Joseph	20 mars 1799.	Huissier-messager des jurys d'examen pour les grades académiques.
15	Dering	Pierre	12 février 1795.	Conciergerie du Palais de la rue Ducale . . .
16	Daussoigne	Joseph	10 juin 1790	Directeur du Conservatoire royal de musique de Liège.
17	Meyer	Jean-Nicolas	14 déc. 1804.	Professeur à l'Athénée royal de Hasselt . .
18	Cordens	Félix-Théodore	5 juillet 1799.	Chef de bureau au Gouvernement provincial du Limbourg.
19	Lambert	Jean-Hubert	25 sept. 1800.	Régent à l'école moyenne de l'État à Rœulx.
20	Milet	Pierre-François	7 nov. 1808.	Directeur de l'École moyenne de Huy . . .
21	Rogier	Jean-Henri	14 mars 1803.	Professeur à l'Athénée royal d'Arlon . . .
22	V ^e Paquet, née Bajard . .	Marie-Philippine	16 juin 1789.	Conciergerie de l'hôtel des jurys d'examen . .
23	Dwelshauwers	Pierre-Joseph	8 mai 1807.	Régent à l'École moyenne de l'État d'Anvers.
24	Fraussen	Louis-Joseph	22 mars 1807.	Maître de musique à l'École moyenne de l'État à Turnhout.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1869.

de l'Intérieur, admis à la pension du 1^{er} janvier au 31 décembre 1867.

	NOMBRE d'années DE SERVICE.	TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations
	Ans mois					
	27 11	1,605 »	(¹) 491 »	Infirmités . . .	1 janvier 1867. (Pension révisée)	(¹) Il jouit d'une pension totale de 746 francs, dont 281 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 465 francs par le Trésor public.
	46 10	4,056 »	2,704 »	Age avancé .	Id	(²) Il jouit d'une pension totale de 1,807 francs, dont 390 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 1,417 francs par le Trésor public.
	40 2	2,729 »	(³) 1,417 »	Id	Id	(³) Il jouit d'une pension totale de 1,804 francs, dont 526 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 1,278 francs par le Trésor public.
	54 11	3,101 »	(⁴) 1,478 »	Id	Id	(⁴) Il jouit d'une pension totale de 926 francs, dont 393 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 533 francs par le Trésor public.
	30 »	4,455 »	4,455 »	Id	19 janvier 1867.	(⁵) Il jouit d'une pension totale de 1,897 francs, dont 425 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 1,472 francs par le Trésor public.
	19 6	2,851 »	(⁶) 535 »	Id.	25 janvier 1867.	(⁶) Il jouit d'une pension totale de 682 francs, dont 93 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 587 francs par le Trésor public.
	14 5	751 »	175 »	Id	4 février 1867.	(⁷) Il jouit d'une pension totale de 834 francs, dont 369 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 465 francs par le Trésor public.
	39 »	2,948 »	(⁸) 1,472 »	Id.	19 mars 1867	(⁸) Il jouit d'une pension totale de 1,639 francs, dont 343 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 1,296 francs par le Trésor public.
	22 »	1,862 »	(⁹) 587 »	Infirmités . . .	26 mars 1867	(⁹) Il jouit d'une pension totale de 1,270 francs, dont 318 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 952 francs par le Trésor public.
	57 5	2,017 »	(¹⁰) 226 »	Age avancé .	2 avril 1867	(¹⁰) Il jouit d'une pension totale de 977 francs, dont 460 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 517 francs par le Trésor public.
	55 11	7,666 »	7,469 »	Révision .	25 mars 1867	(¹¹) Il jouit d'une pension totale de 1,621 francs, dont 343 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 1,278 francs par le Trésor public.
	52 5	5,035 »	(¹¹) 1,296 »	Age avancé . .	14 juin 1867.	(¹²) Il jouit d'une pension totale de 1,988 francs, dont 425 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 1,563 francs par le Trésor public.
	56 5	5,255 »	1,822 »	Infirmes .	4 juillet 1867	(¹³) Il jouit d'une pension totale de 687 francs, dont 115 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 572 francs par le Trésor public.
	41 »	1,517 »	850 »	Age avancé .	1 ^{er} août 1867	
	41 11	1,450 »	922 »	Id	4 juillet 1867.	
	55 2	9,450 »	5,000 »	Révision .	12 juillet 1867	
	27 11	2,751 »	(¹²) 952 »	Infirmités .	25 juillet 1867	
	52 9	2,868 »	1,445 »	Age avancé .	28 août 1867	
	54 6	1,400 »	(¹³) 517 »	Id.	Id	
	52 5	5,035 »	(¹⁴) 1,278 »	Révision . .	23 septembre 1867	
	40 5	2,948 »	(¹⁵) 1,555 »	Id	8 octobre 1867.	
	24 10	1,274 »	486 »	Infirmités . . .	Id	
	20 5	2,020 »	(¹⁶) 572 »	Age avancé .	28 août 1867.	
	15 11	252 »	125 »	Infirmes .	12 octobre 1867.	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
25	Neef	Joseph-Antoine	7 juillet 1796.	Vérificateur des poids et mesures à Anvers .
26	Lenger	Jean-Nicolas	22 avril 1809.	Membre de la Députation permanente du Conseil provincial du Luxembourg . . .
27	Heyden	Jean-Sébastien	9 nov. 1809.	Régent à l'École moyenne de Tongres. . .
28	Boudart.	Victorien-Joseph	22 août 1801.	Professeur à l'Athénée royal de Bruxelles. .
29	Liebrecht	Félix.	11 mars 1812.	Professeur à l'Athénée et à l'École normale des humanités de Liège.
30	Juste.	Édouard	23 août 1825.	Professeur à l'Athénée royal de Namur . .
31	Vincart	Joachim-Joseph	26 nov. 1804.	Vérificateur des poids et mesures à Malines.
32	Dulière	Auguste-Joseph	30 août 1802.	Maître d'études à l'École de médecine-vétéri- naire de l'État.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1869.

NOMBRE d'années de service.		TRAVAILLEMENT moyen	MONTANT DES PENSIONS allouées	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS	Observations.
Ans	Mois					
50	3	2,945	1,370	Age avancé	10 octobre 1867	
27	10	3,250	1,591	Infirmités	12 octobre 1867	
27	11	1,057	(14) 518	Révision	14 octobre 1867	(14) Il jouit d'une pension totale de 770 francs, dont 252 francs payés par la Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains, et 518 francs par le Trésor public.
50	4	4,594	(15) 1,826	Age avancé	19 novembre 1867	(15) Il jouit d'une pension totale de 2,221 francs, dont 395 francs payés par la Caisse centrale, et 1,826 francs par le Trésor public.
18	5	5,065	(16) 1,449	Infirmités	22 novembre 1867	(16) Il jouit d'une pension totale de 1,554 francs, dont 105 francs payés par la Caisse locale de Liège, et 1,449 francs par le Trésor public.
20	8	"	(17) 942	Id	Id	(17) Il jouit d'une pension totale de 964 fr., dont 22 francs payés par la Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains, et 942 par le Trésor public.
36	7	2,595	1,460	Id	26 novembre 1867	
41	10	2,450	1,625	Age avancé	5 décembre 1867	
TOTAL des 52 pensions			48,569			

Il y avait à servir, au 1^{er} janvier 1867, 198 pensions, montant à . . . fr 294,848 »

52 pensions ont été accordées pendant l'année 1867, elles s'élèvent à . . . fr 48,569 »

22 — se sont éteintes pendant la même année, elles s'élèvent à . . . 42,105 »

La somme des pensions accordées dépasse celle des pensions éteintes de . . . fr 6,264 »

De manière qu'au 1^{er} janvier 1868, il y avait à servir 209 pensions, s'élevant à . . . fr 301,112 »

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

PENSIONS CIVILES, PREMIER TERME A LIQUIDER.

ART. 3. — Allocation fr. 10,000 »

L'allocation portée aux Budgets des exercices précédents, pour premiers termes des pensions à accorder éventuellement, était de 6,000 francs. Cette somme a été reconnue insuffisante, pour les causes ci-après désignées, savoir :

1° La mise à exécution de la loi du 1^{er} juin 1850, sur l'enseignement moyen, qui a créé une nouvelle catégorie de fonctionnaires, en faisant passer au service de l'État tous les membres du personnel administratif et enseignant des athénées et des écoles moyennes, instituées en vertu de ladite loi.

2° La mesure prise par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 11 avril 1856, de considérer comme fonctionnaires de l'État, les membres du personnel administratif et enseignant des Conservatoires royaux de musique de Bruxelles et de Liège.

3° La faveur accordée aux professeurs de l'enseignement supérieur, en fonctions avant le 1^{er} juillet 1844, et déclarés émérites en exécution des articles 83, 84 et 85 du règlement du 25 septembre 1816, de pouvoir dépasser le *maximum* fixé par la loi du 17 février 1849, ainsi que le porte le libellé de l'article 79 du Budget du Département de l'Intérieur, pour l'exercice 1861.

4° La loi du 26 avril 1865, qui a modifié, en faveur des membres du personnel des établissements d'instruction moyenne, l'âge de la mise à la retraite, en le portant à cinquante-cinq au lieu de soixante-cinq ans, fixé par la loi du 17 février 1849, et qui a admis pour les diplômes de capacité, ainsi que les services rendus dans l'enseignement moyen communal, à raison desquels il n'a pas pu y avoir de participation, soit à une caisse locale de retraite ou à la caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.

5° La loi du 10 mai 1866, qui modifie l'âge et admet les diplômes ainsi que les services communaux rendus dans l'enseignement primaire, en faveur des inspecteurs provinciaux et des professeurs des écoles normales de l'État.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1869.

Par suite de l'insuffisance de l'allocation de 6,000 francs, il est arrivé souvent que les sommes ont dû être imputées sur le Budget de la Dette publique. C'est pour obvier à cet inconvénient et pour satisfaire à la demande du Département des Finances, que l'on porte le crédit de l'article 5, à la somme de 10,000 francs.

(276)

X.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1869.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1869, est basé sur une force moyenne de 42,567 hommes et de 8,782 chevaux.

Comparé à l'effectif qui sert de base au Budget de 1868, l'effectif pour l'exercice 1869 est augmenté de 88 hommes et de 14 chevaux.

RECETTES.

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au Trésor, pendant l'année 1869, et qui figurent au Budget des Voies et Moyens, s'élèvent à fr.

251,700 »

SAVOIR :

Pensions des élèves de l'École militaire fr.	91,800 »
Remboursement des avances faites à quelques villes de garnison , pour construction d'écuries	8,900 »
Valeur de chevaux de réforme et de matériel hors de service . .	73,100 »
Loyer des herbages des fortifications, pêche des fossés , etc. . .	54,900 »
Remboursements divers	1,000 »

SOMME ÉGALE. fr. 251,700 »

Indépendamment de ces recettes, l'Administration de la Guerre donne lieu à des produits que l'on peut classer en deux catégories,

SAVOIR :

Produits directs, estimés approximativement à 280,000 francs, et provenant des droits d'enregistrement et de timbre sur toutes les fournitures; du transport par le chemin de fer, de troupes, de matériel, d'approvisionnements de blé et de denrées fourragères, enfin de ports de lettres, etc.

Produits indirects, non susceptibles d'évaluation, attendu qu'ils sont essentiellement variables. Ils consistent en droits de douane sur tous les objets de provenance étrangère; timbres de requêtes adressées par des particuliers; droits de timbre, d'enregistrement et de greffe en cas de contestation; timbres pour saisies-arêts et exploits; contributions pour les immeubles que le Département de la Guerre tient en location, etc.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPENSES.

Les crédits demandés par le Département de la Guerre, pour l'exercice 1869, s'élèvent à la somme de fr. 56,885,000 »

SAVOIR :

Pour les dépenses ordinaires et permanentes. fr. 54,505,352 54

— extraordinaires et temporaires 429,647 66

Pour l'entretien du corps de la gendarmerie 2,150,000 »

SOMME ÉGALE. 56,885,000 »

Le crédit général pour 1868 a été voté au chiffre de . . . 56,841,800 »

En conséquence, l'ensemble des crédits demandés pour 1869, comparé à celui du Budget alloué pour 1868, présente une augmentation de fr. 43,200 »

Cette augmentation provient principalement d'une allocation de 2,000 francs par régiment, qui est demandée pour couvrir les frais des écoles régimentaires et des cours qui ont été institués pour donner l'instruction à tous les militaires illettrés.

On a donné dans l'armée une plus grande impulsion aux écoles régimentaires, nécessitée par la difficulté, tous les jours plus grande, de recruter des volontaires instruits. Nos régiments doivent créer eux-mêmes leurs cadres, et c'est dans les écoles régimentaires qu'ils puisent les connaissances qui leur sont nécessaires. D'autre part, les cours des soldats illettrés, qui ont été mis à l'essai, ont donné de trop bons résultats pour ne pas persévérer dans cette voie; il importe de les établir d'une manière définitive, et de les munir des objets dont ils ont besoin. De là cette nouvelle allocation de 60,000 francs, qui profite entièrement et efficacement à l'instruction du peuple.

Cette somme, répartie entre les trente régiments, est compensée en partie par quelques diminutions qui ont pu être opérées sur divers articles du Budget.

L'augmentation nette de 43,200 francs, portée au Budget de 1869, est expliquée par les détails qui suivent.

CHAPITRE II.

ART 6. — *État-major général.*

Diminution nette fr. 4,182 55

Cette diminution s'explique par les détails qui suivent.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Diminutions :

1° Supplément en moins pour un général-major commandant de division, 2,000 francs, moins $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ pour médicaments . . . fr.	1,990 »
2° Suppléments en moins pour deux aides de camp, 1,450 francs, moins $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ pour médicaments	1,442 75
3° Indemnité de fourrages en moins pour deux chevaux d'aides de camp, soit 730 journées à fr. 1 30 c ^s	949 »
4° Indemnité de fourrages supplémentaires en moins pour le cheval d'un général-major commandant de division, soit 365 journées à fr. 1 30 c ^s	474 50
5° Réductions des sommes portées en plus en 1868, pour l'année bissextile, 251 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 30 c ^s . .	326 30
TOTAL DES DIMINUTIONS. . . . fr.	5,182 55

Dont il faut déduire les augmentations ci-après :

1° Frais de bureau du gouverneur général de la résidence fr.	500 »
2° Frais de bureau pour le commandant de la 3 ^e brigade d'artillerie	500 »
	1,000 »
RESTE, DIMINUTION NETTE. . . . fr.	4,182 55

ART. 7. — *État-major des provinces et des places.*

Diminution nette fr.	40 50
provenant de la réduction de 31 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 30 c ^s , portées en 1868, pour l'année bissextile, $31 \times 1.30 =$ fr. 40 30 c ^s .	

ART. 8. — *Intendance militaire.*

Diminution de fr.	19 50
provenant de la réduction de 15 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 30 c ^s , portées en 1868, pour l'année bissextile, $15 \times 1.30 =$ fr. 19 50 c ^s .	

ART. 9. — *Service de santé.*

Diminution de fr.	3 90
provenant de la réduction de 3 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 30 c ^s , portées en 1868, pour l'année bissextile, $3 \times 1.30 =$ fr. 3 90 c ^s .	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

ART. 12. — *Traitement et solde de l'infanterie.*

Diminution nette de fr. 101,000 »

Cette diminution s'explique par les détails qui suivent.

Diminutions :

1° Réduction des sommes portées au Budget de 1868, pour l'année bissextile, savoir :

Solde de la troupe fr.	18,011 91	
226 journées d'indemnité de fourrages	293 80	
		<u>18,305 71</u>

2° Diminué en plus qu'en 1868 pour vacances et petites permissions	149,752 54
--	------------

TOTAL DES DIMINUTIONS. . . . fr.	<u>168,058 25</u>
----------------------------------	-------------------

Dont il faut déduire pour les augmentations ci-après :

1° Solde de 13 sergents clairons et de 52 caporaux clairons portés en plus au Budget de 1869. fr.	27,758 25
---	-----------

2° Rectification de la retenue faite en 1868 sur la solde des enfants de troupe, en échange de la ration de viande ; cette retenue ne doit être que de 12 centimes au lieu de 20, soit pour 91,250 journées à 8 centimes ⁽¹⁾	7,500 »
---	---------

3° Allocation demandée pour les frais d'instruction des militaires illettrés, à raison de 2,000 francs par régiment, soit pour 16 régiments fr.	32,000 »	
		<u>67,058 25</u>

RESTE, DIMINUTION NETTE. . . . fr.	<u>101,000 »</u>
------------------------------------	------------------

ART. 13. — *Traitement et solde de la cavalerie.*

Augmentation nette de fr.	<u>14,000 »</u>
-------------------------------------	-----------------

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent.

(¹) Cette augmentation est compensée par une diminution de la même somme à l'article 22 (Viande).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Augmentations :

1 ^o Traitement de 1 vétérinaire de 1 ^{re} classe et de 2 vétérinaires de 3 ^e classe, qui existent dans l'organisation de la cavalerie, et qui n'étaient pas portés au Budget de 1868, soit 8,400 francs, moins 1/2 p. % pour médicaments fr.	8,558	»
2 ^o Majoration de traitement demandée pour les 8 vétérinaires de 1 ^{re} classe, à raison de 500 francs chacun, soit 4,000 francs, moins 1/2 p. % pour médicaments	3,980	»
3 ^o Allocation demandée pour les frais d'instruction des militaires illettrés, etc., à raison de 2,000 francs par régiment, soit pour 7 régiments	14,000	»
TOTAL DES AUGMENTATIONS. . . . fr.	26,538	»

• Dont il faut déduire les diminutions ci-après :

1^o Réduction des sommes portées en 1868 pour l'année bissextile, savoir :

Solde de la troupe fr.	4,819 45	
Masse d'écurie	405 18	
Casernement des chevaux	180 08	
		5,404 71
2 ^o Diminué en plus qu'en 1868 pour vacances et congés	6,933 29	
		12,338
RESTE, AUGMENTATION NETTE. . . . fr.	14,000	»

ART. 14. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

Diminution nette de fr.	68,000	»
-----------------------------------	--------	---

Cette diminution s'explique par les détails qui suivent :

Diminutions :

1^o Réduction des sommes portées en 1868 pour l'année bissextile, savoir :

Solde de la troupe fr.	5,580 52	
38 journées d'indemnité de fourrages	49 40	
Masse d'écurie	140 58	
Casernement des chevaux	62 48	
		5,832 98
2 ^o Diminué en plus qu'en 1868 pour vacances et congés	75,988 02	
TOTAL DES DIMINUTIONS. . . . fr.	81,821	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 81,821 »

Dont il faut déduire les augmentations ci-après :

1^o Majoration de traitement demandée pour 3 vétérinaires de 1^{re} classe, à raison de 500 francs chacun, soit 1,500 francs, moins 1/2 p. 0/0 pour médicaments fr. 1,492 50

2^o Majoration de solde de 3 maréchaux des logis chefs secrétaires, à raison de 50 centimes par jour pour 1,095 journées 528 50

3^o Allocation demandée pour les frais d'entretien des militaires illettrés, etc., à raison de 2,000 francs par régiment, soit pour 6 régiments 12,000 »

13,821 »

RESTE, DIMINUTION NETTE. . . fr. 68,000 »

ART. 15. — *Traitement et solde du génie.*

Diminution nette de fr. 26,000 »

Cette diminution s'explique par les détails qui suivent.

Diminutions :

1^o Réduction des sommes portées en 1868 pour l'année bissextile, savoir :

Solde de la troupe fr. 817 68

56 journées d'indemnité de fourrages 46 80

864 48

2^o Diminué en plus qu'en 1868 pour vacances et congés . . . 28,233 02

TOTAL DES DIMINUTIONS. . . fr. 29,097 50

Dont il faut déduire les augmentations ci-après :

1^o Supplément de traitement pour le capitaine en 1^{er}, adjudant-major du régiment, soit 500 francs, moins 1/2 p. 0/0 pour médicaments fr. 497 50

2^o Allocation demandée pour les frais d'instruction des militaires illettrés, à raison de 2,000 francs par régiment 2,000 »

3^o Frais de bureau des directeurs dans les divisions territoriales 600 »

3,097 50

RESTE, DIMINUTION NETTE. . . fr. 26,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 16. — *Traitement et solde du bataillon d'administration.*

Diminution nette de	fr.	500 »
-------------------------------	-----	-------

Cette diminution s'explique par les détails qui suivent :

1 ^o Réduction de la somme portée en 1868 pour l'année bissextile, sur la solde de la troupe	fr.	679 40
--	-----	--------

Dont il faut déduire l'augmentation ci-après :

Diminué en moins qu'en 1868 pour congés		179 40
---	--	--------

RESTE, DIMINUTION NETTE.	fr.	500 »
----------------------------------	-----	-------

CHAPITRE V.

ÉCOLE MILITAIRE.

ART. 17. — *Solde des élèves.*

Augmentation de	fr.	7,727 75
---------------------------	-----	----------

Cette augmentation est le résultat de l'admission éventuelle d'un plus grand nombre d'élèves destinés à alimenter les cadres de l'artillerie et du génie.

CHAPITRE VII.

MATÉRIEL DU GÉNIE.

Augmentation de	fr.	250,000 »
---------------------------	-----	-----------

Le chapitre VII a été augmenté d'un crédit extraordinaire et temporaire de 250,000 francs. Cette somme est affectée à l'amélioration des locaux destinés à la garnison d'Anvers; ces travaux sont nécessités, d'une part, par une augmentation notable de garnison, d'autre part, par l'abandon d'une caserne de la citadelle du Sud, qui a été reconnue malsaine et tout à fait impropre au logement de la troupe. De là l'obligation de mettre en état et d'approprier tous les locaux dont nous disposons.

CHAPITRE VIII.

ART. 22. — *Pain et viande.*

Diminution nette {	pour le pain, de	fr.	3,000 »	} 15,000 »
	pour la viande, de.		10,000 »	

Cette diminution s'explique par les détails qui suivent.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

A. En ce qui concerne le pain ,

Diminutions :

1° Réduction de 37,064 journées, à 16 centimes, portées au Budget de 1868, pour l'année bissextile. fr.	5,930 24
2° Diminué en plus qu'en 1868, pour congés	865 76
TOTAL DES DIMINUTIONS. fr.	6,796 »

dont il faut déduire l'augmentation ci-après :

Pour 23,725 journées à 16 centimes, du chef des 13 sergents clairons et des 52 caporaux clairons, portés en plus qu'en 1868 à l'article 12	3,796 »
RESTE, DIMINUTION NETTE. fr.	3,000 »

B. En ce qui concerne la viande ,

Diminutions :

1° Réduction de 37,064 journées, à 20 centimes, portées au Budget de 1868, pour l'année bissextile. fr.	7,412 80
2° Diminué en plus qu'en 1868, pour congés	52 20
3° Rectification de la somme portée en 1868 pour les enfants de troupe, à 20 centimes au lieu de 12, soit pour 91,250 journées, à 8 centimes	7,300 »
TOTAL DES DIMINUTIONS. fr.	14,745 »

dont il faut déduire l'augmentation ci-après :

Pour 23,725 journées à 20 centimes, du chef des 13 sergents clairons et des 52 caporaux clairons, portés en plus qu'en 1868 à l'article 12	4,745 »
RESTE, DIMINUTION NETTE. fr.	10,000 »

ART. 23. — Fourrages en nature.

Diminution nette de fr.	18,000 »
-----------------------------------	----------

Cette diminution s'explique par les détails qui suivent.

Diminutions :

1° Réduction des journées qui étaient portées au Budget de 1868 pour l'année bissextile, savoir :

3,367 rations fortes, à fr. 1 25 c ^s fr.	4,208 75
5,689 — légères, à fr. 1 10 c ^s	4,057 90
	8,266 65

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr.	8,266 65
---------------------	----------

2° Réduction de 198 chevaux des régiments de cuirassiers qui recevaient encore la ration forte, et qui ont été remplacés par des chevaux de cavalerie légère, soit pour 72,270 journées à 15 cent ^s .	10,840 50
--	-----------

3° Diminué en plus qu'en 1868, pour chevaux manquants . . .	97 35
---	-------

TOTAL DES DIMINUTIONS. fr.	19,204 50
------------------------------------	-----------

dont il faut déduire l'augmentation ci-après :

Pour 3 chevaux des vétérinaires qui ont été portés en plus à l'article 13, soit 1,095 journées à fr. 1 10 c ^s	1,204 50
--	----------

RESTE, DIMINUTION NETTE. fr.	18,000 »
--------------------------------------	----------

ART. 27. — *Transports généraux.*

Diminution de fr.	10,000 »
-----------------------------	----------

Réduction opérée afin de ramener le chiffre de ce crédit à la somme de 75,000 francs, qui était allouée pour ce service avant 1868.

ART. 28. — *Remonte.*

Augmentation nette de fr.	17,550 »
-------------------------------------	----------

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent.

Augmentation :

Suppression de la réduction qui avait été faite sur le Budget de 1868, pour 60 chevaux de trait qui existaient en sus de l'effectif et qui avaient été placés chez des cultivateurs fr.	59,000 »
---	----------

Dont il faut déduire la diminution ci-après :

Réduction de 30 francs sur le prix d'achat des chevaux de selle, soit pour 715 chevaux fr.	21,450 »
--	----------

RESTE, DIMINUTION NETTE. fr.	17,550 »
--------------------------------------	----------

CHAPITRE X.

ART. 32. — *Pensions et secours.*

Diminution de fr.	5,123 86
-----------------------------	----------

reconnue possible sur le crédit alloué en 1868 pour les pensions temporaires.

CHAPITRE XI.

ART. 35. — *Dépenses imprévues.*

Diminution de fr.	207 62
-----------------------------	--------

pour arrondir le chiffre total du Budget.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ci-joint, conformément à l'article 4 de la loi du 8 mai 1861, le compte détaillé, pour l'année 1867, de l'emploi des fonds accordés par ladite loi, pour l'exécution des travaux qui se rapportent à l'article 20 du Budget (*Matériel de l'artillerie*).

Du 1^{er} janvier 1867, date de la dernière situation, au 31 décembre de la même année, il a été prélevé sur le crédit alloué pour l'exécution de travaux se rapportant au matériel de l'artillerie :

Par arrêté royal du 22 janvier 1867	fr.	150,000	»
— 15 mars 1867		40,500	»
ENSEMBLE.		fr.	<u>190,500</u> »

Sommes qui ont été portées en augmentation au Budget de l'exercice 1866.

Il n'a rien été prélevé pour le Budget de 1867.

Au moyen de ces ressources, les établissements de construction de l'artillerie ont fait face aux dépenses résultant des travaux dont le détail suit :

Fabrication des projectiles nécessaires aux expériences avec les canons destinés à la défense de l'Escaut; fabrication ou achat des outillages et objets nécessaires auxdits projectiles.

Achat de plaques; appropriation d'un affût-bloc; construction de plates-formes pour les forts du Bas-Escaut, et de matériel divers pour les expériences avec les canons précités.

Achat d'approvisionnements destinés auxdits canons, et dont les contrats ont été passés en 1866.

Dans la répartition des prélèvements faits sur le crédit extraordinaire, et ayant servi à couvrir les dépenses dont il est question ci-dessus, les établissements de construction de l'artillerie figurent respectivement pour les sommes suivantes :

La fonderie de canons	fr.	7,546	98
L'arsenal de construction		19,556	82
L'école de pyrotechnie.		163,596	20
ENSEMBLE.		fr.	<u>190,500</u> »

La somme restant disponible sur le crédit, à la date du 1^{er} janvier 1868, s'élève à fr. 1,819,435 66 cs.

Le Ministre de la Guerre,

RENARD.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre est fixé, pour l'exercice 1869, à la somme de *trente-six millions huit cent quatre-vingt-cinq mille francs* (56,885,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 10, 12, 13, 14, 15, 16, 24, 28 et 30 du Budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédit qui pourrait résulter du renchérissement du froment, de la viande et des denrées fourragères, sur les articles 6, 7, 8, 22, 25 et 34.

ART. 3.

Lorsque le Gouvernement jugera nécessaire, dans l'intérêt du Trésor, d'assurer dans quelques localités, le service de la viande par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suif, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'administration de la guerre, et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1868.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

RENARD.

Le Ministre des Finances,

FRERE-ORBAN.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1869.

Articles.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I ^{er} . ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	425,810 »
2	— des employés civils	153,910 »	900 »	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Départe- ment de la Guerre.	16,000 »	»	
4	Matériel	40,000 »	»	
5	Dépôt de la guerre	19,000 »	175,000 »	
CHAPITRE II. ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général	850,817 45	»	1,546,790 15
7	— — des provinces et des places	524,472 20	»	
8	— du service de l'intendance	171,500 50	»	
CHAPITRE III. SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.				
9	Traitement des officiers de santé	244,910 »	»	921,410 »
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	544,500 »	»	
11	Service pharmaceutique.	152,000 »	»	
CHAPITRE IV. SOLE DE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie	11,879,000 »	»	20,674,000 »
13	— — de la cavalerie	5,487,000 »	»	
14	— — de l'artillerie	5,986,000 »	»	
15	— — du génie	894,000 »	»	
16	— — des compagnies d'administration	428,000 »	»	
Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteroient, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.				
A REPORTER		25,192,110 15	175,900 »	25,568,010 15

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	23,192,110 15	175,900 »	23,368,010 15
	CHAPITRE V. ÉCOLE MILITAIRE.			
17	État-major, corps enseignant et solde des élèves	192,400 »	»	218,400 »
18	Dépenses d'administration	26,000 »	»	
	CHAPITRE VI. ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements	50,000 »	»	850,000 »
20	Matériel de l'artillerie	800,000 »	»	
	CHAPITRE VII. MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie	700,000 »	250,000 »	950,000 »
	CHAPITRE VIII. PAIX, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.			
22	Pain et viande	4,439,500 »	»	9,097,150 »
23	Fourrages en nature	2,962,000 »	»	
24	Casernement des hommes	641,000 »	»	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	100,000 »	»	
26	Frais de route et de séjour des officiers	100,000 »	»	
27	Transports généraux	75,000 »	»	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde, etc.	58,000 »	»	
29	Remonte	721,650 »	»	
	CHAPITRE IX. TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires	108,126 20	775 80	158,900 »
31	Frais de représentation	50,000 »	»	
	CHAPITRE X. PENSIONS ET SECOURS.			
32	Pensions et secours	95,026 14	2,975 86	96,000 »
	A REPORTER. fr.	34,288,812 49	420,647 66	34,718,460 15

POUR L'EXERCICE 1869.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	54,288,812 49	429,647 66	54,718,460 15
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget	16,559 85	»	16,559 85
		54,505,352 54	429,647 66	54,755,000 »
	CHAPITRE XII. GENDARMERIE.			
34	Traitement et solde de la gendarmerie	2,150,000 »	»	2,150,000 »
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET. fr.	56,455,552 54	429,647 66	56,885,000 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1868.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de la Guerre,

RENARD.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1869.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^{OS} DES ARTICLES.		LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE I ^{er} .					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	"		Traitement du Ministre fr.	21,000	"
12	"	{	— des fonctionnaires et employés civils 151,000	153,910	900
			— des huissiers, messagers et gens de service. 22,010		
			— d'un employé civil en non-activité 900		
51	"	{	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. 10,000	16,000	"
			— aux sous-officiers — — — — — 6,000		
Matériel.					
4	"	{	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. . . . 18,000	40,000	"
			Chauffage et éclairage 7,600		
			Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, etc. 14,400		
Dépôt de la guerre.					
5	{	a.	Reconnaisances militaires, achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes 19,000	19,000	175,000
		b.	Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 175,000		
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}				249,910	175,900

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.	TOTAL.	CRÉDIT POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	21,000 "	21,000 "	"	"	
	154,810 "	154,810 "	"	"	
	16,000 "	16,000 "	"	"	
	40,000 "	40,000 "	"	"	
	194,000 "	194,000 "	"	"	
	425,810 "	425,810 "	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES,	LITTÉRA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
6	a.	CHAPITRE II.			
		ÉTATS-MAJORS.			
		État-major général.			
		Officiers généraux.			
		SECTION D'ACTIVITÉ.			
		9	56	Lieutenants-généraux, à fr. 18,500 . fr. 166,500 »	
		18	54	Généraux-majors, à 12,700 . . 228,600 »	
				395,100 »	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 1,975 50	
				395,124 50	
		SECTION DE RÉSERVE.			
		2	6	Lieutenants-généraux non employés à un ser- vice sédentaire, à fr. 14,800 . fr. 29,600 »	
		4	8	Généraux-majors en service actif sédentaire, à . 10,160 . . 40,640 »	
				70,240 »	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 551 20	
				69,888 80	
				TOTAL fr. 463,015 50	
				A DÉDUIRE :	
				Pour un lieutenant-général de la section d'activité (Ministre de la Guerre) fr. 18,500 »	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 92 50	
				18,407 50	
				444,605 08	
				A AJOUTER :	
				Le supplément de traitement dû à deux généraux-majors, chargés provisoirement des fonctions attribuées aux lieute- nants-généraux fr. 4,000 »	
				Idem à un colonel commandant de brigade 1,060 »	
				5,060 »	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 25 50	
				5,034 70	
				RESTE fr. 449,640 50	
		Corps d'état-major.			
		3	9	Colonels, à fr. 9,500 . . fr. 28,500 »	
		5	6	Lieutenants-colonels, à 7,100 . . . 21,500 »	
		6	12	Majors, à 6,500 . . . 37,800 »	
		24	48	Capitaines de 1 ^{re} , de 2 ^e et de 5 ^e classe, au traitement moyen de 4,500 . . . 108,000 »	
		8	24	Lieutenants, à 5,250 . . . 26,000 »	
		8		Sous-lieutenants, à 2,800 . . . 22,400 »	
				244,000 »	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 1,220 »	
				242,780 »	
		85	205	A REPORTER fr. 692,420 50	

1869.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

75

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE																																																																																																
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.																																																																																															
		<table><tr><th colspan="2">EFFECTIF.</th></tr><tr><th>HOMMES.</th><th>CHEVAUX.</th></tr><tr><td>85</td><td>205</td></tr></table>	EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	85	205	REPORT. fr. 602,420 50																																																																																											
EFFECTIF.																																																																																																				
HOMMES.	CHEVAUX.																																																																																																			
85	205																																																																																																			
		Aides de camp et officiers d'ordonnance. Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade; Savoir : <table><tr><td>"</td><td>2</td><td>1 Capitaine d'infanterie de 1^{re} classe . . à. fr. 1,500 . . . fr.</td><td>1,500 "</td></tr><tr><td>"</td><td>10</td><td>5 — — de 2^e classe . . à. . 1,000 . . .</td><td>5,000 "</td></tr><tr><td>"</td><td>12</td><td>6 — — de 3^e classe . . à. . 1,000 . . .</td><td>6,000 "</td></tr><tr><td>"</td><td>12</td><td>6 Lieutenants d'infanterie à. . 1,150 . . .</td><td>6,900 "</td></tr><tr><td>"</td><td>2</td><td>1 Lieutenant d'artillerie à. . 500 . . .</td><td>500 "</td></tr><tr><td>"</td><td>2</td><td>1 Capitaine en 1^{er} du génie à. . 500 . . .</td><td>500 "</td></tr><tr><td>"</td><td>2</td><td>1 Lieutenant du génie à. . 500 . . .</td><td>500 "</td></tr><tr><td>"</td><td>42</td><td></td><td>20,700 "</td></tr><tr><td></td><td></td><td>A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ „ pour médicaments</td><td>105 50</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>20,596 50</td></tr><tr><td></td><td></td><td>85</td><td>245</td><td>TOTAL. fr. 713,017 "</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td>d.</td><td>Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative)</td><td>1,424 45</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>Indemnité de fourrages.</td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td>e.</td><td><table><tr><td>245 chevaux × 565 = 39,425 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c'</td><td>fr. 116,252 50</td></tr><tr><td>A ajouter pour 3 rations supplémentaires pour les généraux-majors commandants de division et le colonel commandant de brigade.</td><td>1,425 50</td></tr><tr><td></td><td>117,676 "</td></tr></table></td><td>850,817 45</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>Frais de bureau.</td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td>f.</td><td><table><tr><td>1 lieutenant-général gouverneur de la résidence</td><td>500 "</td></tr><tr><td>14 généraux-majors, chargés du commandement des brigades, à 500 . . .</td><td>7,000 "</td></tr><tr><td>Pour les 4 divisions territoriales et les 4 divisions d'infanterie, à 2,500 . .</td><td>10,000 "</td></tr><tr><td>— 2 — de cavalerie, à</td><td>600 . . 1,200 "</td></tr><tr><td></td><td>18,700 "</td></tr></table></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>A REPORTER. fr.</td><td>850,817 45</td><td></td></tr></table>	"	2	1 Capitaine d'infanterie de 1 ^{re} classe . . à. fr. 1,500 . . . fr.	1,500 "	"	10	5 — — de 2 ^e classe . . à. . 1,000 . . .	5,000 "	"	12	6 — — de 3 ^e classe . . à. . 1,000 . . .	6,000 "	"	12	6 Lieutenants d'infanterie à. . 1,150 . . .	6,900 "	"	2	1 Lieutenant d'artillerie à. . 500 . . .	500 "	"	2	1 Capitaine en 1 ^{er} du génie à. . 500 . . .	500 "	"	2	1 Lieutenant du génie à. . 500 . . .	500 "	"	42		20,700 "			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ „ pour médicaments	105 50				20,596 50			85	245	TOTAL. fr. 713,017 "				d.	Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative)	1,424 45					Indemnité de fourrages.					e.	<table><tr><td>245 chevaux × 565 = 39,425 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c'</td><td>fr. 116,252 50</td></tr><tr><td>A ajouter pour 3 rations supplémentaires pour les généraux-majors commandants de division et le colonel commandant de brigade.</td><td>1,425 50</td></tr><tr><td></td><td>117,676 "</td></tr></table>	245 chevaux × 565 = 39,425 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c'	fr. 116,252 50	A ajouter pour 3 rations supplémentaires pour les généraux-majors commandants de division et le colonel commandant de brigade.	1,425 50		117,676 "	850,817 45					Frais de bureau.					f.	<table><tr><td>1 lieutenant-général gouverneur de la résidence</td><td>500 "</td></tr><tr><td>14 généraux-majors, chargés du commandement des brigades, à 500 . . .</td><td>7,000 "</td></tr><tr><td>Pour les 4 divisions territoriales et les 4 divisions d'infanterie, à 2,500 . .</td><td>10,000 "</td></tr><tr><td>— 2 — de cavalerie, à</td><td>600 . . 1,200 "</td></tr><tr><td></td><td>18,700 "</td></tr></table>	1 lieutenant-général gouverneur de la résidence	500 "	14 généraux-majors, chargés du commandement des brigades, à 500 . . .	7,000 "	Pour les 4 divisions territoriales et les 4 divisions d'infanterie, à 2,500 . .	10,000 "	— 2 — de cavalerie, à	600 . . 1,200 "		18,700 "						A REPORTER. fr.	850,817 45	
"	2	1 Capitaine d'infanterie de 1 ^{re} classe . . à. fr. 1,500 . . . fr.	1,500 "																																																																																																	
"	10	5 — — de 2 ^e classe . . à. . 1,000 . . .	5,000 "																																																																																																	
"	12	6 — — de 3 ^e classe . . à. . 1,000 . . .	6,000 "																																																																																																	
"	12	6 Lieutenants d'infanterie à. . 1,150 . . .	6,900 "																																																																																																	
"	2	1 Lieutenant d'artillerie à. . 500 . . .	500 "																																																																																																	
"	2	1 Capitaine en 1 ^{er} du génie à. . 500 . . .	500 "																																																																																																	
"	2	1 Lieutenant du génie à. . 500 . . .	500 "																																																																																																	
"	42		20,700 "																																																																																																	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ „ pour médicaments	105 50																																																																																																	
			20,596 50																																																																																																	
		85	245	TOTAL. fr. 713,017 "																																																																																																
		d.	Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative)	1,424 45																																																																																																
			Indemnité de fourrages.																																																																																																	
		e.	<table><tr><td>245 chevaux × 565 = 39,425 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c'</td><td>fr. 116,252 50</td></tr><tr><td>A ajouter pour 3 rations supplémentaires pour les généraux-majors commandants de division et le colonel commandant de brigade.</td><td>1,425 50</td></tr><tr><td></td><td>117,676 "</td></tr></table>	245 chevaux × 565 = 39,425 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c'	fr. 116,252 50	A ajouter pour 3 rations supplémentaires pour les généraux-majors commandants de division et le colonel commandant de brigade.	1,425 50		117,676 "	850,817 45																																																																																										
245 chevaux × 565 = 39,425 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c'	fr. 116,252 50																																																																																																			
A ajouter pour 3 rations supplémentaires pour les généraux-majors commandants de division et le colonel commandant de brigade.	1,425 50																																																																																																			
	117,676 "																																																																																																			
			Frais de bureau.																																																																																																	
		f.	<table><tr><td>1 lieutenant-général gouverneur de la résidence</td><td>500 "</td></tr><tr><td>14 généraux-majors, chargés du commandement des brigades, à 500 . . .</td><td>7,000 "</td></tr><tr><td>Pour les 4 divisions territoriales et les 4 divisions d'infanterie, à 2,500 . .</td><td>10,000 "</td></tr><tr><td>— 2 — de cavalerie, à</td><td>600 . . 1,200 "</td></tr><tr><td></td><td>18,700 "</td></tr></table>	1 lieutenant-général gouverneur de la résidence	500 "	14 généraux-majors, chargés du commandement des brigades, à 500 . . .	7,000 "	Pour les 4 divisions territoriales et les 4 divisions d'infanterie, à 2,500 . .	10,000 "	— 2 — de cavalerie, à	600 . . 1,200 "		18,700 "																																																																																							
1 lieutenant-général gouverneur de la résidence	500 "																																																																																																			
14 généraux-majors, chargés du commandement des brigades, à 500 . . .	7,000 "																																																																																																			
Pour les 4 divisions territoriales et les 4 divisions d'infanterie, à 2,500 . .	10,000 "																																																																																																			
— 2 — de cavalerie, à	600 . . 1,200 "																																																																																																			
	18,700 "																																																																																																			
			A REPORTER. fr.	850,817 45																																																																																																

6
(suite).

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
850,817 45	855,000 »	»	4,182 55	
850,817 45	855,000 »	»	4,182 55	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE																																																																																																																																																																	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.																																																																																																																																																																
			REPORT. . . . fr.	850,817 43	"																																																																																																																																																																
		État-major des provinces et des places.																																																																																																																																																																			
		État-major des provinces.																																																																																																																																																																			
	a.	<table><tr><th colspan="2">EFFECTIF.</th></tr><tr><th>HOMMES</th><th>CHEVAUX</th></tr><tr><td>5</td><td>10</td></tr><tr><td>"</td><td>9</td></tr><tr><td>5</td><td>19</td></tr></table>	EFFECTIF.		HOMMES	CHEVAUX	5	10	"	9	5	19	Général-majors ou colonels, à 10,160 francs fr.	50,800	"																																																																																																																																																						
EFFECTIF.																																																																																																																																																																					
HOMMES	CHEVAUX																																																																																																																																																																				
5	10																																																																																																																																																																				
"	9																																																																																																																																																																				
5	19																																																																																																																																																																				
		Supplément de traitement aux aides de camp des commandants de province.	5,760	"																																																																																																																																																																	
			56,560																																																																																																																																																																		
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments.	282 80																																																																																																																																																																		
			56,277 20																																																																																																																																																																		
		État-major des places.																																																																																																																																																																			
	b.	<table><tr><td>4</td><td rowspan="7">a) 12</td><td>Commandants de 1^{re} classe, à fr.</td><td>7,500</td><td>50,000</td><td>"</td></tr><tr><td>11</td><td>— de 2^e — , à</td><td>5,500</td><td>60,500</td><td>"</td></tr><tr><td>3</td><td>— de 3^e — , à</td><td>4,500</td><td>15,500</td><td>"</td></tr><tr><td>4</td><td>Majors, à</td><td>5,800</td><td>15,200</td><td>"</td></tr><tr><td>6</td><td>Adjutants de 1^{re} classe, à</td><td>5,000</td><td>18,000</td><td>"</td></tr><tr><td>12</td><td>— de 2^e — , à</td><td>2,400</td><td>28,800</td><td>"</td></tr><tr><td>11</td><td>— de 3^e — , à</td><td>1,900</td><td>20,900</td><td>"</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>186,900</td><td>"</td></tr><tr><td></td><td></td><td>A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments.</td><td>954 50</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>185,965 50</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td colspan="4">Portiers-consignes.</td></tr><tr><td></td><td>c.</td><td><table><tr><td>10</td><td>"</td><td>Portiers-consignes de 1^{re} classe, à . . . fr.</td><td>550</td><td>5,500</td><td>"</td></tr><tr><td>24</td><td>"</td><td>— de 2^e — , à</td><td>300</td><td>7,200</td><td>"</td></tr><tr><td>34</td><td>"</td><td></td><td></td><td>10,700</td><td>"</td></tr></table></td><td></td><td>524,472 20</td><td>"</td></tr><tr><td></td><td></td><td colspan="4">Aumôniers.</td></tr><tr><td></td><td>d.</td><td colspan="3">Traitement de 55 aumôniers et desservants</td><td>55,200</td><td>"</td></tr><tr><td></td><td></td><td colspan="4">Indemnité de fourrages.</td></tr><tr><td></td><td>e.</td><td colspan="3">51 chevaux $\times$ 503 = 11,515 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c^e fr.</td><td>14,709 50</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td colspan="4">Frais de bureau.</td></tr><tr><td></td><td>f.</td><td colspan="3">9 commandants de province b).</td><td>11,000</td><td>"</td></tr><tr><td></td><td></td><td>1 — de place, à</td><td>1,000</td><td>1,000</td><td>"</td></tr><tr><td></td><td></td><td>2 — , à</td><td>800</td><td>1,600</td><td>"</td></tr><tr><td></td><td></td><td>5 — , à</td><td>500</td><td>2,500</td><td>"</td></tr><tr><td></td><td></td><td>9 — , à</td><td>400</td><td>5,600</td><td>"</td></tr><tr><td></td><td></td><td>8 — , à</td><td>240</td><td>1,920</td><td>"</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>21,620</td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td colspan="3">A REPORTER. fr.</td><td>1,175,280 65</td><td>"</td></tr></table>	4	a) 12	Commandants de 1 ^{re} classe, à fr.	7,500	50,000	"	11	— de 2 ^e — , à	5,500	60,500	"	3	— de 3 ^e — , à	4,500	15,500	"	4	Majors, à	5,800	15,200	"	6	Adjutants de 1 ^{re} classe, à	5,000	18,000	"	12	— de 2 ^e — , à	2,400	28,800	"	11	— de 3 ^e — , à	1,900	20,900	"				186,900	"			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments.	954 50					185,965 50				Portiers-consignes.					c.	<table><tr><td>10</td><td>"</td><td>Portiers-consignes de 1^{re} classe, à . . . fr.</td><td>550</td><td>5,500</td><td>"</td></tr><tr><td>24</td><td>"</td><td>— de 2^e — , à</td><td>300</td><td>7,200</td><td>"</td></tr><tr><td>34</td><td>"</td><td></td><td></td><td>10,700</td><td>"</td></tr></table>	10	"	Portiers-consignes de 1 ^{re} classe, à . . . fr.	550	5,500	"	24	"	— de 2 ^e — , à	300	7,200	"	34	"			10,700	"		524,472 20	"			Aumôniers.					d.	Traitement de 55 aumôniers et desservants			55,200	"			Indemnité de fourrages.					e.	51 chevaux $\times$ 503 = 11,515 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^e fr.			14,709 50				Frais de bureau.					f.	9 commandants de province b).			11,000	"			1 — de place, à	1,000	1,000	"			2 — , à	800	1,600	"			5 — , à	500	2,500	"			9 — , à	400	5,600	"			8 — , à	240	1,920	"				21,620					A REPORTER. fr.			1,175,280 65	"
4	a) 12	Commandants de 1 ^{re} classe, à fr.	7,500		50,000	"																																																																																																																																																															
11		— de 2 ^e — , à	5,500		60,500	"																																																																																																																																																															
3		— de 3 ^e — , à	4,500		15,500	"																																																																																																																																																															
4		Majors, à	5,800		15,200	"																																																																																																																																																															
6		Adjutants de 1 ^{re} classe, à	5,000		18,000	"																																																																																																																																																															
12		— de 2 ^e — , à	2,400		28,800	"																																																																																																																																																															
11		— de 3 ^e — , à	1,900	20,900	"																																																																																																																																																																
			186,900	"																																																																																																																																																																	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments.	954 50																																																																																																																																																																		
			185,965 50																																																																																																																																																																		
		Portiers-consignes.																																																																																																																																																																			
	c.	<table><tr><td>10</td><td>"</td><td>Portiers-consignes de 1^{re} classe, à . . . fr.</td><td>550</td><td>5,500</td><td>"</td></tr><tr><td>24</td><td>"</td><td>— de 2^e — , à</td><td>300</td><td>7,200</td><td>"</td></tr><tr><td>34</td><td>"</td><td></td><td></td><td>10,700</td><td>"</td></tr></table>	10	"	Portiers-consignes de 1 ^{re} classe, à . . . fr.	550	5,500	"	24	"	— de 2 ^e — , à	300	7,200	"	34	"			10,700	"		524,472 20	"																																																																																																																																														
10	"	Portiers-consignes de 1 ^{re} classe, à . . . fr.	550	5,500	"																																																																																																																																																																
24	"	— de 2 ^e — , à	300	7,200	"																																																																																																																																																																
34	"			10,700	"																																																																																																																																																																
		Aumôniers.																																																																																																																																																																			
	d.	Traitement de 55 aumôniers et desservants			55,200	"																																																																																																																																																															
		Indemnité de fourrages.																																																																																																																																																																			
	e.	51 chevaux $\times$ 503 = 11,515 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^e fr.			14,709 50																																																																																																																																																																
		Frais de bureau.																																																																																																																																																																			
	f.	9 commandants de province b).			11,000	"																																																																																																																																																															
		1 — de place, à	1,000	1,000	"																																																																																																																																																																
		2 — , à	800	1,600	"																																																																																																																																																																
		5 — , à	500	2,500	"																																																																																																																																																																
		9 — , à	400	5,600	"																																																																																																																																																																
		8 — , à	240	1,920	"																																																																																																																																																																
			21,620																																																																																																																																																																		
		A REPORTER. fr.			1,175,280 65	"																																																																																																																																																															

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION	DIMINUTION.	
850,817 45		855,000	"	4,182 55	a) A répartir par M. le Ministre, selon les besoins du service.
524,472 20		524,512 50		40 50	
1,175,289 65		1,179,512 50	"	4,222 85	b) A répartir par décisions spéciales, en raison de l'importance des commandements.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^{OS} DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE																	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.																
		REPORT. fr.	1,175,289 65	"																
		Intendance militaire. (a)																		
		Traitement.																		
		<table><tr><th colspan="2">EFFECTIF.</th></tr><tr><th>HOMMES.</th><th>CHEVAUX</th></tr><tr><td>1</td><td>2</td></tr><tr><td>5</td><td>5</td></tr><tr><td>5</td><td>5</td></tr><tr><td>7</td><td>7</td></tr><tr><td>8</td><td>"</td></tr><tr><td>22</td><td>15</td></tr></table>	EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX	1	2	5	5	5	5	7	7	8	"	22	15		
EFFECTIF.																				
HOMMES.	CHEVAUX																			
1	2																			
5	5																			
5	5																			
7	7																			
8	"																			
22	15																			
		Intendant en chef, à fr. 12,700 . . . 12,700 "																		
		Intendants de 1 ^{re} classe, à 9,500 . . . 28,500 "																		
		— de 2 ^{me} id., à 7,100 . . . 21,500 "																		
		Sous-intendants de première classe, à . . . 6,500 . . . 44,100 "																		
		— de deuxième classe, à . . . 4,600 . . . 56,800 "																		
		145,400 "																		
		A DEDUIRE $\frac{1}{2}$ p. o/o pour médicaments. . . . 717 "																		
		142,685 "																		
		Indemnité de fourrages.	171,500 50	"																
		15 chevaux X 565 = 5,475 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c. . fr. 7,117 50																		
		Frais de bureau b) 21,700 "																		
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	1,546,790 15	"																

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.		CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFERENCES.		OBSERVATIONS.																																	
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																		
1,175,389 05		1,179,512 50	"	4,222 85	a)<table><tr><th colspan="3">COMPOSITION ORGANIQUE.</th></tr><tr><th>INTENDANTS.</th><th>officiers COMPTABLES des corps.</th><th>TOTAL</th></tr><tr><td>Intendant en chef.</td><td>1</td><td>"</td></tr><tr><td>— de 1^{re} classe.</td><td>5</td><td>"</td></tr><tr><td>— de 2^{me} —</td><td>3</td><td>"</td></tr><tr><td>Sous-intendants de 1^{re} classe.</td><td>7</td><td>"</td></tr><tr><td>— de 2^{me} —</td><td>8</td><td>"</td></tr><tr><td>Capitaines quartiers maîtres</td><td>"</td><td>31</td></tr><tr><td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs</td><td>"</td><td>65</td></tr><tr><td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem^t.</td><td>"</td><td>51</td></tr><tr><td>22</td><td>(*) 125</td><td>117</td></tr></table>	COMPOSITION ORGANIQUE.			INTENDANTS.	officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL	Intendant en chef.	1	"	— de 1 ^{re} classe.	5	"	— de 2 ^{me} —	3	"	Sous-intendants de 1 ^{re} classe.	7	"	— de 2 ^{me} —	8	"	Capitaines quartiers maîtres	"	31	Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	"	65	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t .	"	51	22	(*) 125	117
COMPOSITION ORGANIQUE.																																						
INTENDANTS.	officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL																																				
Intendant en chef.	1	"																																				
— de 1 ^{re} classe.	5	"																																				
— de 2 ^{me} —	3	"																																				
Sous-intendants de 1 ^{re} classe.	7	"																																				
— de 2 ^{me} —	8	"																																				
Capitaines quartiers maîtres	"	31																																				
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	"	65																																				
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t .	"	51																																				
22	(*) 125	117																																				
171,500 50		171,520 "	"	19 50																																		
1,546,790 15		1,551,052 50	"	4,262 55	b) A répartir tous les ans, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.																																	

b) A répartir tous les ans, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE																																																																												
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.																																																																											
		CHAPITRE III.																																																																													
		SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX (a.																																																																													
		Traitement des officiers de santé.																																																																													
		<table><tr><th colspan="2">LIÉGE.</th></tr><tr><th>NOYVES.</th><th>LUXVICH.</th></tr><tr><td>1</td><td>2</td><td>Inspecteur général, à fr. 12,700</td><td>12,700</td><td>°</td></tr><tr><td>1</td><td>"</td><td>Médecin en chef, à</td><td>9,500</td><td>9,500</td><td>"</td></tr><tr><td>5</td><td>"</td><td>Médecins principaux, a</td><td>7,100</td><td>21,500</td><td>°</td></tr><tr><td>7</td><td>"</td><td>— de garnison, à</td><td>6,500</td><td>41,100</td><td>"</td></tr><tr><td>1</td><td>"</td><td>— de bataillon de 1^{re} classe, à</td><td>4,200</td><td>4,200</td><td>"</td></tr><tr><td>20</td><td>"</td><td>— adjoints, à</td><td>2,500</td><td>50,000</td><td>"</td></tr><tr><td>a. 1</td><td>"</td><td>Pharmacien principal, à</td><td>5,100</td><td>5,100</td><td>"</td></tr><tr><td>8</td><td>"</td><td>Pharmaciens de 1^{re} classe, à</td><td>4,200</td><td>55,600</td><td>°</td></tr><tr><td>12</td><td>"</td><td>— de 2^e classe, à</td><td>2,800</td><td>55,600</td><td>"</td></tr><tr><td>10</td><td>"</td><td>— de 5^e classe, à</td><td>2,550</td><td>25,500</td><td>"</td></tr><tr><td>1</td><td>1</td><td>Inspecteur vétérinaire, à</td><td>5,100</td><td>5,100</td><td>"</td></tr><tr><td>65</td><td>5</td><td></td><td>242,700</td><td>"</td><td></td></tr></table>	LIÉGE.		NOYVES.	LUXVICH.	1	2	Inspecteur général, à fr. 12,700	12,700	°	1	"	Médecin en chef, à	9,500	9,500	"	5	"	Médecins principaux, a	7,100	21,500	°	7	"	— de garnison, à	6,500	41,100	"	1	"	— de bataillon de 1 ^{re} classe, à	4,200	4,200	"	20	"	— adjoints, à	2,500	50,000	"	a. 1	"	Pharmacien principal, à	5,100	5,100	"	8	"	Pharmaciens de 1 ^{re} classe, à	4,200	55,600	°	12	"	— de 2 ^e classe, à	2,800	55,600	"	10	"	— de 5 ^e classe, à	2,550	25,500	"	1	1	Inspecteur vétérinaire, à	5,100	5,100	"	65	5		242,700	"			
LIÉGE.																																																																															
NOYVES.	LUXVICH.																																																																														
1	2	Inspecteur général, à fr. 12,700	12,700	°																																																																											
1	"	Médecin en chef, à	9,500	9,500	"																																																																										
5	"	Médecins principaux, a	7,100	21,500	°																																																																										
7	"	— de garnison, à	6,500	41,100	"																																																																										
1	"	— de bataillon de 1 ^{re} classe, à	4,200	4,200	"																																																																										
20	"	— adjoints, à	2,500	50,000	"																																																																										
a. 1	"	Pharmacien principal, à	5,100	5,100	"																																																																										
8	"	Pharmaciens de 1 ^{re} classe, à	4,200	55,600	°																																																																										
12	"	— de 2 ^e classe, à	2,800	55,600	"																																																																										
10	"	— de 5 ^e classe, à	2,550	25,500	"																																																																										
1	1	Inspecteur vétérinaire, à	5,100	5,100	"																																																																										
65	5		242,700	"																																																																											
		A DÉDUCTE 1/2 p. % pour médicaments.	1,215	50																																																																											
			241,486	50																																																																											
9		Indemnité de fourrages.																																																																													
	b.	5 chevaux X 565 = 1.095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c. fr.	1,425	50	244,910	"																																																																									
		Frais de bureau.																																																																													
	c.	Inspecteur général du service de santé.	2,000																																																																												
		Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.																																																																													
10	"	600,200 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux et les infirmeries, à 90 centimes. fr.	540,180	"																																																																											
	"	4,800 journées de miliciens non-incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation.	4,520	"	544,500	"																																																																									
		Service pharmaceutique.																																																																													
11	"	Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades dans les localités où il ne réside pas de médecin militaire; menues dépenses.	152,000	"																																																																											
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.	921,410	"																																																																											

(306 A)

1867-68

N° 102

Infanterie

Composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LIVRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 11,505,665 °		
		Indemnité de fourrages.		
	b.	226 chevaux $\times$ 565 = 82,490 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^t , fr. 107,257 °		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 150,000 °		
		Logement et nourriture.		
			11,879,000 °	
12 suite.)		Miliciens à incorporer 20,000 journées.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année. 20,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 24,000		
		————— 44,000		
		64,000 journées à fr. 1 25 c ^t . 80,000 °		
		Frais d'administration et d'instruction (1).		
		1 régiment des carabiniers, à fr. 16,000 °		
		Les 15 autres régiments, à 14,500 francs 217,500 °		
	e.	2 compagnies sédentaires, à 400 francs 800 °		
		1 école d'enfants de troupe. 800 °		
		1 division de discipline 1,000 °		
		————— 256,100 °		
		A REPORTER. fr. 11,879,000 °		
		(1) Écoles régimentaires et des illettrés.		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
11,879,000 »	11,980,000 »	»	101,000 »	
11,879,000 »	11,980,000 »	»	101,000 »	

(310 A)

1867-68

N° 102

Cavalerie

Composition de cette arme

cfr 35 mm film

1 plan(s)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.	CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION	DIMINUTION	
11,879,000	11,980,000	0	101,000	
11,879,000	11,980,000	0	101,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr. 5,182,080 10	11,879,000 "	"
		Harnachement, etc.		
	b.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux de troupe, soit 1,645,250 journées, à 9 centimes fr. 147,890 70		
		Casernement des chevaux.		
	c.	1,645,250 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes 65,729 20		
		Moyens de transport.	5,487,000 "	"
	d.	Moyens de transport aux troupes en marche. 6,000 "		
		Logement et nourriture.		
		Miliciens à incorporer 5,040 journées.		
	e.	Mouvements éventuels pendant l'année 10,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour) 12,000		
		<u>22,000</u>		
		25,040 journées, à fr. 1 25 c. 51,500 "		
		Frais d'administration et d'instruction (1).		
	f.	Six régiments à 5 escadrons actifs, à . . fr. 7,200 fr. 45,200 "		
		Un régiment à 6 escadrons actifs, à 10,800 "		
		<u>54,000 "</u>		
		A REPORTER. fr. 15,566,000 "		"
		(1) Écoles régimentaires et des détachés.		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
11,970,000	11,980,000 »	»	101,000 »	
3,487,000 »	3,473,000 »	14,000 »	»	
15,565,000 »	15,453,000 »	14,000 »	101,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
	REPORT. fr.	15,306,000 "	"
	<i>Traitement et solde de l'artillerie.</i>		
	<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
	ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.		
	<i>Officiers.</i>		
	5 10 Colonels, à 9,500 . . fr. 47,500 "		
	5 5 Lieutenants-colonels, à 7,100 . . . 35,500 "		
	5 5 Majors, à 6,500 . . . 31,500 "		
	7 7 Capitaines commandants, à 4,600 . . . 32,200 "		
	11 11 — en second de 2 ^e classe, à 3,500 . . . 38,500 "		
	5 5 Majors commandants du matériel, à 5,500 . . . 27,500 "		
	1 1 Garde d'artillerie principal, à 4,600 . . . 4,600 "		
	6 6 Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe, à 3,700 . . . 22,200 "		
	8 8 — de 2 ^e — , à 2,750 . . . 22,000 "		
	6 6 — de 3 ^e — , à 2,000 . . . 12,000 "		
	59 58	275,500 "	
	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. o/o pour médicaments 1,367 50		
	RESTE fr. 272,132 50		
	<i>Sous-officiers et employés.</i>		
	20 " Conducteurs de 1 ^{re} classe, à . . 1,250 . . fr. 24,600 "		
	20 " — de 2 ^e — , à . . 1,060 . . . 21,200 "		
	12 " — de 3 ^e — , à . . 950 . . . 11,400 "		
	5 " Maîtres artificiers, à 1,250 . . . 5,690 "		
	5 " Contrôleurs de 1 ^{re} classe, à . . 2,750 . . . 8,250 "		
	4 " — de 2 ^e — , à . . 2,090 . . . 8,560 "		
	5 " Réviseurs de 1 ^{re} classe, à . . 1,740 . . . 5,220 "		
	1 " — de 2 ^e — , à . . 1,510 . . . 1,510 "		
14	α. 66 "	84,350 "	
	<i>Régiments et compagnies spéciales.</i>		
	588 527 Officiers de tous grades (*) 1,469,714 50		
	6,551 1,562 Sous-officiers, brigadiers et soldats 2,057,218 50		
	4,719 1,889		
	Haute paye pour chevrons d'ancienneté 10,000 "		
	Indemnité aux sous-officiers promus officiers 1,500 "		
	— de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo et à Brasschaet, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres 4,000 "		
	Première mise de petit équipement à allouer à 1,860 miliciens et 170 volontaires à incorporer, soit { 560 hommes à cheval, à 50 fr. . 18,000 "		
	{ 1,670 — à pied, à 36 " . 60,120 " }	78,120 "	
	3,956,915 50		
	A DÉDUIRE :		
	Pour 61,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 75 centimes 44,550 "		
	Pour vacances et petites permissions 130,683 20		
	175,215 20		
	3,781,702 10		
	A REPORTER. fr. 3,781,702 10	15,306,000 "	"

(314 A)

1867-68

N° 102

Artillerie

Composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	15,566,000	15,453,000	14,000	101,000	

(¹) Y compris les aspirants d'artillerie nommés en vertu de la loi du 27 mai 1868, et qui tiennent la place des sous-lieutenants qui manquent à l'effectif

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report fr. 3,781,702 10	15,566,000 »	»
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 58 chevaux $\times$ 565 = 15,870 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ¹ fr. 18,031 »		
		Harnachement.		
	c.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 1,562 chevaux de troupe, soit pour 570,130 journées, à 9 centimes fr. 51,511 70		
		Casernement des chevaux.		
	d.	1,562 chevaux $\times$ 565 = 570,130 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes fr. 22,805 20		
		Moyens de transport.		
	e.	Moyens de transport aux troupes en marche 13,000 »	3,986,000 »	»
14 (suite).		Logement et nourriture.		
	f.	Miliciens à incorporer 3,700 journées. Mouvements éventuels pendant l'année 5,000 Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 5,000 — — à Brasschaet (id.). 20,100 20,100 29,800 journées, à fr. 1 25 c ¹ . 57,250 »		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).		
	g.	Inspecteur général. fr. 2,500 » Deux directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs 2,400 » Inspecteur des armes de guerre. 500 » Directeur de la fonderie de canons 500 » Six régiments, à 9,000 francs 54,000 » 59,000 »		
		A REPORTER. fr. 19,552,000 »	19,552,000 »	»

(1) Écoles régimentaires et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.	TOTAL.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	15,366,000 »	13,433,000 »	14,000 »	101,000 »	
	5,986,000 »	4,051,000 »	»	63,000 »	
	19,352,000 »	19,507,000 »	14,000 »	169,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DÉMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
			Report. fr.	19,552,000	"
		<i>Traitement et solde du génie.</i>			
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>			
		<i>ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.</i>			
		<i>Officiers.</i>			
		Colonels, à	9,500 . . . fr.	28,500	"
		Lieutenants-colonels, à	7,100 . . .	42,600	"
		Majors, à	6,500 . . .	57,800	"
		Capitaines en 1 ^{re} , à	4,600 . . .	78,200	"
		— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à	5,700 . . .	40,700	"
		Lieutenants, à	2,750 . . .	50,250	"
				258,050	"
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. 100 pour médicaments.	1,200 25		
				256,759 75	
		<i>Gardes.</i>			
		Gardes principaux, à 2,600. fr.	15,000	"	
		— de 1 ^{re} classe, à 2,200.	22,000	"	
		— de 2 ^e —, à 1,800.	27,000	"	
		— de 3 ^e —, à 1,400.	21,000	"	
		Éclusiers, à 900.	4,500	"	
				87,500	"
		<i>Régiment.</i>			
		Officiers de tous grades (1)	247,954	"	
		Sous-officiers et soldats.	298,455 20		
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté	1,000	"	
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	800	"	
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres.	2,000	"	
		Première mise de petit équipement à allouer à 240 miliciens et à 48 volontaires à incorporer, à 56 francs.	10,568	"	
				904,854 95	
		<i>A DÉDUIRE :</i>			
		Pour 14,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 66 centimes.	9,240	"	
		Pour vacances et petites permissions	57,051 95		
				46,291 95	
		RESTE		858,543	"
		A REPORTER. fr.	858,543	"	19,552,000

(318A)

GÉNIE.

Cette armée se compose : 1° d'un état-major particulier ; 2° d'un régiment de dix compagnies et d'un dépôt ; 3° de trois compagnies spéciales.

OFFICIERS.

GRADES.	COMPOSITION DE L'ÉTAT-MAJOR ET DES COMPAGNIES.									TRAITEMENT annuel.	MONTANT.											
	ÉTAT-MAJOR du régiment.		10 compagn. actives.	1 compagn. spéciale.	1 compagn. de ponton- niers.	1 compagn. d'ouvriers.	1 compagn. de dépôt.	TOTAL.														
	Hommes.	Chevaux.						Hommes.	Chevaux.													
<i>État-major du corps.</i>																						
Colonel	1	2	»	»	»	»	»	1	2	9,500	»	9,500	»									
Lieutenant-colonel.	1	2	»	»	»	»	»	1	2	7,100	»	7,100	»									
Majors	5	6	»	»	»	»	»	5	6	6,500	»	18,900	»									
Capitaine en 1 ^{re} adjudant-major	1	1	»	»	»	»	»	1	1	5,100	»	5,100	»									
Lieutenants adjudants-majors.	5	»	»	»	»	»	»	5	»	5,150	»	9,450	»									
Capitaine quartier-maître	1	»	»	»	»	»	»	1	»	3,800	»	3,800	»									
Sous-lieutenant officier payeur.	1	»	»	»	»	»	»	1	»	2,200	»	2,200	»									
Capitaine administrateur d'habillement	1	»	»	»	»	»	»	1	»	5,400	»	5,400	»									
Médecin de régiment, major	1	»	»	»	»	»	»	1	»	6,300	»	6,300	»									
— de bataillon de 1 ^{re} classe	1	»	»	»	»	»	»	1	»	4,200	»	4,200	»									
<i>Compagnies.</i>																						
Capitaine en 1 ^{er}	»	»	10	1	1	1	1	14	»	4,600	»	64,400	»									
— en second de 1 ^{re} et 2 ^e cl.	»	»	10	»	1	»	»	11	»	3,700	»	40,700	»									
Lieutenants.	»	»	10	1	2	1	1	15	»	2,750	»	41,250	»									
Sous-lieutenants	»	»	10	1	1	1	1	14	»	2,350	»	52,900	»									
											14	11	40	5	5	5	5	68	11	249,200	»	
											A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.										1,216	»
											RESTE. fr.										247,984	»

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION DE L'ÉTAT-MAJOR et des compagnies.							NOMBRE de jours.	SOLDE journalière.	MONTANT.
	ÉTAT-MAJOR du corps.	10 compagn. actives.	1 compagn. spéciale.	1 compagn. de ponton- niers.	1 compagn. d'ouvriers.	1 compagn. de dépôt.	TOTAL.			
État-major du corps.										
Adjudants sous-officiers	2	»	»	»	»	»	2	750	2 75	2,007 50
Tambour-major	1	»	»	»	»	»	1	565	2 10	766 50
Caporal-tambour	1	»	»	»	»	»	1	565	1 15	419 75
Sergent-major secrétaire	1	»	»	»	»	»	1	565	2 05	748 25
Sergent armurier	1	»	»	»	»	»	1	565	1 85	675 25
Maîtres tailleur et cordonnier	2	»	»	»	»	»	2	750	» 95	693 50
Sergent garde-magasin	1	»	»	»	»	»	1	565	1 85	675 25
Compagnies.										
Sergents-majors.	»	10	1	1	1	1	14	5,110	2 05	10,475 50
Sergents	»	60	»	6	6	6	78	28,470	1 85	53,669 50
— fourriers	»	10	1	1	1	1	14	5,110	1 85	9,453 50
Caporaux	»	80	»	8	8	8	104	37,960	» 95	36,062 »
Tambours.	»	20	2	2	2	»	26	9,490	» 72	6,832 80
Elèves-tambours	»	»	»	»	»	2	2	730	» 63	489 90
Soldats de 1 ^{re} classe	»	210	»	20	20	»	250	91,250	» 75	68,437 50
— de 2 ^e classe	»	390	»	40	40	»	470	171,530	» 63	108,076 50
	9	780	4	78	78	18	967	352,955		298,455 20

1869.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.	AUGMENTATION.		DIMINUTION.		
10,353,000 "	10,507,000 "	14,000 "	169,000 "		(1) Y compris les aspirants du génie nommés en vertu de la loi du 27 mai 1868, et tiennent la place des sous-lieutenants qui manquent à l'effectif.
10,572,000	10,507,000	14,000	169,000		

(1) Y compris les aspirants du génie nommés en vertu de la loi du 27 mai 1868, et qui tiennent la place des sous-lieutenants qui manquent à l'effectif.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 858,545	19,352,000	"
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 56 chevaux $\times$ 565 = 13,140 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^{ts} 17,082		"
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche. 2,000		"
		Logement et nourriture.	894,000	"
15 (suite).		Miliciens à incorporer 500 journées.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année 1,600		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 1,000		
		— 2,600 —		
		3,100 journées, à fr. 1 25 c ^{ts} 3,875		"
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1)		
		Inspecteur général. 2,500		"
	e.	2 directeurs dans les divisions territoriales 3,000		"
		Le régiment 7,000		"
		— 12,500 —		
		A REPORTER. fr. 20,246,000		"
		(1) École régimentaire et des illettrés.		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.	CRÉDIT ou TOTAL L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
19,352,000 »	19,507,000 »	14,000 »	169,000 »	
894,000 »	920,000 »	»	26,000 »	
20,246,000 »	20,427,000 »	14,000 »	195,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr.	20,240,000 »	»
		<i>Traitement et solde du bataillon d'administration.</i>		
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
	EFFECTIF.			
	57	Officiers de tous grades fr. 125,270 50		
	18	Commis aux écritures. 20,700 »		
	352	Sous-officiers et soldats 247,981 »		
a.	627			
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté 6,000 »		
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers campés à Beverloo 800 »		
		Première mise de petit équipement à 75 volontaires et miliciens à incorporer, à 15 francs 1,125 »		
		401,876 50		
16		<i>A DÉDUIRE :</i>		
		Pour 800 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 10 c' 880 »		
		Pour vacances et petites permissions 3,596 50		
		4,276 50		
		RESTE. fr. 397,600 »		
b.		55 Sœurs hospitalières, à 800 francs. 26,400 »	428,000 »	»
c.		Frais d'administration 4,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr. 20,674,000 »		»

Récapitulation de l'effectif.

	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.		
	Officiers.	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
Art. 12. — Infanterie	»	»	»	1,750	24,409	26,148
» 13. — Cavalerie	»	»	»	572	5,114	5,486
» 14. — Artillerie	50	66	125	588	6,551	6,719
» 15. — Génie	54	50	104	68	967	1,055
» 16. — Bataillon d'administration	»	»	»	57	570	627
	115	116	229	2,624	37,591	40,015

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.		CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.			
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.				
20,246,000		20,427,000	14,000	193,000	Ce bataillon se compose : 1° D'une administration centrale ; 2° De quatre compagnies qui se subdivisent chacune en trois sections, savoir : 1° Service des hôpitaux ; 2° service des boulangeries ; 3° service des fourrages.			
GRADES.		NOMBRE D'OFFICIERS.					Traitement annuel.	MONTANT.
		État-major.	Hôpitaux.	Boulangeries.	Fourrages.	TOTAL.		
Officiers.								
Officier supérieur d'administration . . .		1	»	»	»	1	4,500	4,500 »
Officiers subalternes d'admin. de 1 ^{re} classe.		»	3	1	1	7	3,000	21,000 »
Id. id. de 2 ^e id. . .		»	6	3	4	13	2,500	37,500 »
Id. id. de 3 ^e id. . .		»	6	6	3	17	2,100	35,700 »
Id. id. de 4 ^e id. . .		1	6	3	3	17	1,600	27,200 »
TOTAUX. . .		2	23	17	15	37		125,900 »
		A déduire 1/2 p. 100 pour médicaments.						629 50
		Reste. . . fr.						125,270 50
Commis aux écritures.								
Commis aux écritures de 1 ^{re} classe . . .		»	6	»	3	9	1,200	10,800 »
Idem de 2 ^e id. . .		»	6	»	3	9	1,100	9,900 »
		»	12	»	6	18		
		TOTAL. . . fr.						20,700 »
		EFFECTIF sous les armes.					Nombre de jours.	MONTANT.
GRADES.		Hôpitaux.	Boulangeries.	Fourrages.	TOTAL.			
Sous-officiers et soldats.								
Service des hôpitaux.								
Magasiniers et dépendants de 1 ^{re} classe . . .		10	»	»	10	3,630	1 60	5,840 »
Id. id. de 2 ^e id. . .		10	»	»	10	3,630	1 40	5,110 »
Infirmiers-majors de 1 ^{re} id. . .		12	»	»	12	4,380	1 60	7,008 »
Id. id. de 2 ^e id. . .		12	»	»	12	4,380	1 40	6,152 »
Portiers de 1 ^{re} id. . .		6	»	»	6	2,190	1 45	3,173 50
Id. id. de 2 ^e id. . .		6	»	»	6	2,190	1 25	2,737 50
Cuisiniers de 1 ^{re} id. . .		8	»	»	8	2,920	1 45	4,234 »
Id. id. de 2 ^e id. . .		8	»	»	8	2,920	1 25	3,650 »
Tisanniers de 1 ^{re} id. . .		6	»	»	6	2,190	1 45	3,173 50
Id. id. de 2 ^e id. . .		6	»	»	6	2,190	1 25	2,737 50
Infirmiers de 1 ^{re} id. . .		80	»	»	80	29,200	1 10	32,120 »
Id. id. de 2 ^e id. . .		80	»	»	80	29,200	1 »	29,200 »
Service des boulangeries.								
Sergents surveillants . . .		»	20	»	20	7,500	1 90	13,870 »
Brigadiers . . .		»	24	»	24	8,760	1 60	14,016 »
Ouvriers de 1 ^{re} classe . . .		»	30	»	30	10,950	1 20	15,140 »
Id. id. de 2 ^e id. . .		»	62	»	62	22,050	1 10	24,893 »
Service des fourrages.								
Sergents surveillants . . .		»	»	12	12	4,380	1 90	8,332 »
Brigadiers . . .		»	»	16	16	5,810	1 60	9,544 »
Ouvriers de 1 ^{re} classe . . .		»	»	40	40	14,600	1 20	17,820 »
Id. id. de 2 ^e id. . .		»	»	104	104	37,960	1 10	41,756 »
		244	136	172	552	112,420		247,981 »
428,000		428,300	»	300				
20,674,000		20,855,500	14,000	193,500				

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES	LITTÉRA des développements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CREDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes	Charges extraordinaires et temporaires
		CHAPITRE V.		
		ECOLE MILITAIRE		
		État-major, corps enseignant et solde des élèves		
		État-major et employés du service intérieur		
	a	1 commandant 1 directeur des études 1 commandant en second 2 examinateurs permanents 1 instructeur 2 instructeurs adjoints 4 inspecteurs des études 1 secrétaire 2 dessinateurs 1 aumônier 1 médecin 1 mécanicien 1 préparateur de chimie 1 wagon-mestre conservateur des bâtiments 1 gré le conservateur du matériel 1 conservateur des modèles 1 infirmier 2 portiers 5 hommes de peine 2 timbours et 1 clauon 1 surveillant à l'école d'équitation 1 brigadier et 10 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (le brigadier à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour)	fr. 5 000 2 900 2 000 4,000 600 1,000 6 000 2 500 2 200 2 200 800 1 540 1,200 700 560 560 440 1 700 2 200 547 50 400 547 50	36,995
17		Corps enseignant		
	b	8 professeurs militaires 10 — civils 11 répétiteurs militaires 5 — civils 1 mutie militaire 5 — civils	8 500 45 600 7 700 9 000 700 8 200	192,400
	c	Solde des élèves	79 700 75 705	
		Depenses d administration		
		Frais de bureau Menage Chauffage et éclairage Manipulations des élèves au laboratoire Indemnité aux travailleurs Menage des domestiques 9 hommes à 50 centimes par jour Frais de transport des élèves sous-lieutenants, indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions, frais de transport des instruments, etc Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'école) Achat de livres et d'instruments, achat et entretien du mobilier du commandant de l'école et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues	2,000 5 500 8,000 1,400 755 1 642 50 700 2,000 6,004 50	26,000
18		TOTAL DU CHAPITRE V	fr.	218,400

1869.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.	AUGMENTATION.		DIMINUTION.		
192,400 »	184,672 27	7,727 73	»		
26,000 »	26,000 »	»	»		
218,400 »	210,672 27	7,727 73	»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^o DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VI.		
		ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.		
		<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>		
19	a.	Traitement des employés de la manufacture d'armes fr. 10,500 »	50,000 »	
	b.	— — de la fonderie de canons 25,200 »		
	c.	— — de l'arsenal de construction 11,200 »		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 3,100 »		
		<i>Matériel de l'artillerie.</i>		
	a.	Dépenses diverses dans les places fortes ressortissant aux directions de l'artillerie dans les divisions territoriales 205,370 »		
	b.	Fabrication d'amorces fulminantes, culots, artifices divers, etc. 27,000 »		
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 »		
		<i>Manufacture d'armes.</i>		
		Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.		
	d.	<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i>		
20		Achat de matériaux fr. 70,000 »		
		Salaire des ouvriers 258,000 »		
		Menues dépenses 2,000 »		
		510,000 »		
		A DÉDUIRE la solde des ouvriers militaires. . . fr. 20,000 »		
		290,000 »		
		<i>Fonderie de canons.</i>		
		Fabrication de bouches à feu, projectiles, râteliers d'armes, etc.		
		<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i>		
	e.	Achat de matériaux fr. 58,150 »		
		Salaire des ouvriers 21,400 »		
		Menues dépenses 1,850 »		
		61,400 »		
		A REPORTER. fr. 665,770 »	50,000 »	»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 665,770 »	50,000 »	»
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
20 (suite)	f.	Achat de matériaux fr. 40,000 »	800,000 »	»
		Salaire des ouvriers 55,950 »		
		Menues dépenses 2,800 »		
		90,750 »		
	g.	Dépenses relatives à l'école de pyrotechnie 8,500 »		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 »		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie. . . 4,000 »		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.	850,000 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
	50,000 "	50,000 "	"	"	
	800,000 "	800,000 "	"	"	
	850,000 "	850,000 "	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
21		CHAPITRE VII.		
		MATÉRIEL DU GÉNIE.		
		Entretien ordinaire.		
	a.	Bâtiments militaires fr. 101,190 »		
		Ouvrages de fortification 60,050 »		
		Ouvrages mixtes 23,860 »		
		185,100 »		
		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.		
	b.	Bâtiments militaires fr. 211,350 »		
		Ouvrages de fortification 103,280 »		
		Ouvrages mixtes 68,290 »		
		382,900 »		
	c.	Frais de surveillance générale 22,000 »		
	d.	Achat d'immeubles 6,500 »		
	e.	Location de bâtiments pour le service militaire dans les places et pour le logement du général commandant supérieur dans la résidence royale; location de terrains pour tirs à la cible, etc. 26,500 »	700,000 »	250,000 »
	f.	Frais de bureau ordinaires des commandants du génie dans les places et de la brigade topographique du génie. — Loyer, chauffage et éclairage des locaux servant de bureau. 24,000 »		
	g.	Frais d'instruction pratique des troupes du régiment du génie 28,000 »		
	h.	Levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées et de leurs zones stratégiques; levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires, etc. 10,000 »		
	i.	Frais de mise en état de défense de la citadelle de Tournai 15,000 »		
		Charge extraordinaire.		
	k.	Amélioration du casernement et des logements de la garnison d'Anvers et de ses dépendances. 250,000 »		
	TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.	700,000 »	250,000 »	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.		CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.		DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.							
TOTAL.													

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^o DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaïes et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VIII.		
		PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.		
		Pain.		
	a.	a) 12,856,008 rations de pain, à 16 centimes fr. 2,053,905 28		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission . . . 78,905 28		
			1,975,000 "	
22		Viande.	4,459,500 "	
	b.	b) 12,820,683 rations, à 20 centimes fr. 2,564,137 "		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission . . . 99,637 "		
			2,464,500 "	
		Fourrages en nature.		
		1,156,683 rations fortes, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 25 c' fr. 1,445,856 25		
23		1,419,830 rations légères, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 10 c' 1,561,835 "		
			5,007,691 25	
		2,576,555 (c)		
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 45,691 25	2,962,000 "	
		A REPORTER. fr.	7,401,500 "	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
					</

(*) 382 chevaux des ex-régiments de cuirassiers, incorporés aux 5^e et 1^{er} lanciers, et continuant à recevoir la ration forte, seront remplacés par des chevaux de cavalerie légère, à mesure des extinctions.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE		
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
		REPORT. fr.	7,401,500 »	»	
		<i>Casernement des hommes. (a)</i>			
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires.			
		(Contrat du 9 août 1885.)			
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000 »			
		24,450 — à une — 15 — 366,750 »			
		— — — — — 390,750 »			
		Fournitures appartenant aux communes.			
	b.	b) 5,400,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes 170,000 »	641,000 »	»	
24		Fournitures appartenant à l'État.			
	c.	c) 1,608,275 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes. 32,165 50			
		Dépenses diverses.			
		Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations . . . fr. 5,084 50			
	d.	Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivouacs, matelas, draps de lit, laine, et couettes de fer et de bois 45,000 »			
		— — — — — 48,084 50			
		<i>Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. (d)</i>			
		Infanterie fr. 96,046 »			
		Cavalerie 110,514 80			
25	»	Artillerie 29,164 20			
		Génie 2,029 »			
		Bataillon d'administration 606 80			
		— — — — — 258,560 80			
		A DÉDUIRE, pour objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année. 158,560 80	100,000 »	»	
		— — — — —			
		A REPORTER. fr.	8,142,500 »	»	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																				
TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																					
7,401,500 »	7,452,500 »	»	31,000 »	a) Décomposition des journées d'occupation. Infanterie fr. Cavalerie. Artillerie Génie Bataillon d'administration . . . TOTAL. A déduire les journées de marche . . . RESTE. 28,650 fournitures de la Société des lits militaires, à 365 jours d'occupation 9,587,900 journées. A déduire 1/10 pour non-occupation. 958,790 » RESTE. 8,449,110 » b) Fournitures appartenant aux communes 3,400,000 » c) — — à l'État 1,008,275 » TOTAL ÉGAL. 13,457,385 JOURNÉES. 8,909,285 1,866,610 2,510,815 352,955 112,120 13,552,085 94,700 13,457,385																																																																																																																				
641,000 »	641,000 »	»	»	d) BASE DE L'ALLOCATION. <table><tr><th rowspan="2">CORPS.</th><th rowspan="2">Hommes.</th><th rowspan="2">Chevaux.</th><th colspan="2">ALLOCATION annuelle</th><th colspan="2">MONTANT de l'allocation.</th><th rowspan="2">TOTAL.</th></tr><tr><th>par homme.</th><th>par cheval.</th><th>Hommes.</th><th>Chevaux.</th></tr><tr><td>Régiment des grenadiers . . .</td><td>4,178</td><td>»</td><td>6 »</td><td>»</td><td>26,868 »</td><td>»</td><td>26,868 »</td></tr><tr><td>Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales .</td><td>69,178</td><td>»</td><td>1 »</td><td>»</td><td>69,178 »</td><td>»</td><td>69,178 »</td></tr><tr><td>Infanterie.</td><td>73,656</td><td>»</td><td></td><td></td><td>96,016 »</td><td>»</td><td>96,016 »</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>7,189</td><td>6,363</td><td>1 20</td><td>16 »</td><td>8,626 80</td><td>101,888 »</td><td>110,514 80</td></tr><tr><td>Batteries à cheval</td><td>664</td><td>726</td><td>1 55</td><td>7 25</td><td>1,029 20</td><td>5,965 50</td><td>6,994 70</td></tr><tr><td>— montées et train</td><td>4,015</td><td>3,888</td><td>» 50</td><td>4 25</td><td>2,007 50</td><td>16,324 »</td><td>18,331 50</td></tr><tr><td>— de siège et compag. spéc. .</td><td>10,830</td><td>»</td><td>» 40</td><td>»</td><td>4,340 »</td><td>»</td><td>4,340 »</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>13,529</td><td>4,614</td><td></td><td></td><td>7,576 70</td><td>21,787 50</td><td>29,164 20</td></tr><tr><td>Régiment du génie</td><td>2,029</td><td>»</td><td>1 »</td><td>»</td><td>2,029 »</td><td>»</td><td>2,029 »</td></tr><tr><td>Bataillon d'administration. . .</td><td>1,517</td><td>»</td><td>» 40</td><td>»</td><td>606 80</td><td>»</td><td>606 80</td></tr><tr><td></td><td>99,920</td><td>10,982</td><td></td><td></td><td>115,685 50</td><td>123,675 50</td><td>239,361 00</td></tr><tr><td colspan="7">A déduire pour les objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année. . .</td><td>158,560 80</td></tr><tr><td colspan="7">TOTAL ÉGAL au crédit demandé. . .</td><td>100,000</td></tr></table>	CORPS.	Hommes.	Chevaux.	ALLOCATION annuelle		MONTANT de l'allocation.		TOTAL.	par homme.	par cheval.	Hommes.	Chevaux.	Régiment des grenadiers . . .	4,178	»	6 »	»	26,868 »	»	26,868 »	Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales .	69,178	»	1 »	»	69,178 »	»	69,178 »	Infanterie.	73,656	»			96,016 »	»	96,016 »	Cavalerie	7,189	6,363	1 20	16 »	8,626 80	101,888 »	110,514 80	Batteries à cheval	664	726	1 55	7 25	1,029 20	5,965 50	6,994 70	— montées et train	4,015	3,888	» 50	4 25	2,007 50	16,324 »	18,331 50	— de siège et compag. spéc. .	10,830	»	» 40	»	4,340 »	»	4,340 »	Artillerie	13,529	4,614			7,576 70	21,787 50	29,164 20	Régiment du génie	2,029	»	1 »	»	2,029 »	»	2,029 »	Bataillon d'administration. . .	1,517	»	» 40	»	606 80	»	606 80		99,920	10,982			115,685 50	123,675 50	239,361 00	A déduire pour les objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année. . .							158,560 80	TOTAL ÉGAL au crédit demandé. . .							100,000
CORPS.	Hommes.	Chevaux.	ALLOCATION annuelle					MONTANT de l'allocation.		TOTAL.																																																																																																														
			par homme.	par cheval.	Hommes.	Chevaux.																																																																																																																		
Régiment des grenadiers . . .	4,178	»	6 »	»	26,868 »	»	26,868 »																																																																																																																	
Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales .	69,178	»	1 »	»	69,178 »	»	69,178 »																																																																																																																	
Infanterie.	73,656	»			96,016 »	»	96,016 »																																																																																																																	
Cavalerie	7,189	6,363	1 20	16 »	8,626 80	101,888 »	110,514 80																																																																																																																	
Batteries à cheval	664	726	1 55	7 25	1,029 20	5,965 50	6,994 70																																																																																																																	
— montées et train	4,015	3,888	» 50	4 25	2,007 50	16,324 »	18,331 50																																																																																																																	
— de siège et compag. spéc. .	10,830	»	» 40	»	4,340 »	»	4,340 »																																																																																																																	
Artillerie	13,529	4,614			7,576 70	21,787 50	29,164 20																																																																																																																	
Régiment du génie	2,029	»	1 »	»	2,029 »	»	2,029 »																																																																																																																	
Bataillon d'administration. . .	1,517	»	» 40	»	606 80	»	606 80																																																																																																																	
	99,920	10,982			115,685 50	123,675 50	239,361 00																																																																																																																	
A déduire pour les objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année. . .							158,560 80																																																																																																																	
TOTAL ÉGAL au crédit demandé. . .							100,000																																																																																																																	
100,000 »	100,000 »	»	»																																																																																																																					
8,142,500 »	8,173,500 »	»	31,000 »																																																																																																																					

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	8,142,500 »	»
		<i>Frais de route et de séjour des officiers.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires fr. 95,000 »	100,000 »	»
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre 5,000 »		
		<i>Transports généraux.</i>		
27	»	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	75,000 »	»
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	»	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivouacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes	58,000 »	»
		<i>Remonte.</i>		
		(Remonte ordinaire, calculée à raison de $\frac{1}{4}$ de l'effectif des chevaux.)		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
29	a.	508 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 850. . fr. 421,640 »	721,650 »	»
		154 — de guides et de l'école de cavalerie, à 950. . . 124,620 »		
		75 — de selle d'artillerie, à 950. . . 67,890 »		
		150 — de trait — , à 650. . . 97,500 »		
		805 — — — — — 711,650 »		
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	9,097,150 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION	DIMINUTION.	
8,142,500 "		8,175,500 "	"	51,000 "	
100,000 "		100,000 "	"	"	
75,000 "		85,000 "	"	10,000 "	
58,000 "		58,000 "	"	"	
721,650 "		704,100 "	17,550 "	"	
9,097,150 "		9,120,600 "	17,550 "	41,000 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
50	a.	CHAPITRE IX.		
		TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.		
		Traitement de disponibilité.		
		Général-major fr. 8,460 .		
		Traitement de non-activité.		
		1	»	Lieutenant-colonel, à fr. 3,250 . 5,250 .
		9	»	Majors, à 2,750 . 24,750 .
		7	»	Capitaines de 1 ^{re} classe, à 1,900 . 13,300 .
		8	»	— de 2 ^e — , à 1,700 . 13,600 .
		5	»	— de 3 ^e — , à 1,500 . 7,500 .
		17	»	Lieutenants, à 1,050 . 17,850 .
		7	»	Sous-lieutenants, à 900 . 6,500 .
		1	»	Médecin de bataillon de 1 ^{re} classe, à 1,700 . 1,700 .
		1	»	de 2 ^e classe, à 1,050 . 1,050 .
		56	»	
		Traitement de réforme.		
		1	»	Lieutenant. 325 .
				98,285 .
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments. 491 42
				97,793 58
		Charges extraordinaires.		
		1	»	Lieutenant de corps franc, à fr. 2 12 c ^t par jour. 775 80
				98,567 58
		59	2	
		Indemnité de fourrages.		
b.		2 chevaux $\times$ 565 = 750 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^t fr. 949 .		
c.		Honoraires d'avocats et frais de procédure. 9,585 62		
Frais de représentation.				
»		Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale. 50,000 .		
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr. 138,126 20 775 80				

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
52		CHAPITRE X.		
		PENSIONS ET SECOURS.		
	a.	Pensions temporaires et arriérés fr. 64,876 14		
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires 11,500 »		
	c.	Secours à d'anciens militaires , à leurs veuves et à leurs familles, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre. 16,650 »		
			95,026 14	
	d.	Secours aux réfugiés politiques fr. 540 »		
	e.	Secours à des veuves d'anciens officiers décédés aux Indes, et qui touchaient, sous l'ancien Gouvernement, une pension sur la caisse des veuves et orphe- lins de l'armée des Indes 2,455 86	95,026 14	2,975 86
			2,975 86	
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.	95,026 14	2,975 86
53		CHAPITRE XI.		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
	a.	Dépenses imprévues non libellées au Budget fr.	16,559 85	»
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	16,559 85	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.		CREDIT MONT POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS.
	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
	96,000 °	101,125 86	"	5,125 86	
5	96,000 °	101,125 86	"	5,125 86	
	16,559 85	16,747 47	"	207 62	
	16,559 85	16,747 47	"	207 62	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE										
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.									
		<table><tr><th colspan="2">EFFECTIF.</th></tr><tr><th>HOMMES.</th><th>CHEVAUX.</th></tr><tr><td>46</td><td>60</td></tr><tr><td>1,515</td><td>1,067</td></tr><tr><td>1,501</td><td>1,127</td></tr></table> CHAPITRE XII. GENDARMERIE. (a Traitement, solde et accessoires. Officiers de tous grades fr. 182,254 25 Sous-officiers, brigadiers et gendarmes 1,466,825 50 1,649,059 75 a. Haute paye pour chevrons d'ancienneté 27,000 " 1,676,059 75 A DÉDUCT, pour incomplets et congés. 49,107 20 1,626,952 55 Fourrages. 21,600 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 50 c. 28,470 " 37,600 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes stationnés dans les villes de garnison, où le service des fourrages se fait par entreprise ou en régie, à fr. 1 25 c. 109,500 " b. 501,855 journées d'indemnité représentative pour ceux qui se trouvent en station dans les communes rurales, où le service n'est pas as- suré de la même manière, à fr. 1 10 c. 552,040 50 411,555 470,010 50 A DÉDUCT, pour incomplets fr 19,272 " 450,738 50 Entretien de la buvette et du harnachement. 448 gendarmes à pied, à 1 franc 448 " c. 1,067 — à cheval, à 2 francs. 2,151 " 2,582 " 2,150,000 " Casernement des hommes. d. 552,975 journées de casernement de sous-officiers et gendarmes, à raison de 5 centimes. fr. 27,648 75 Casernement des chevaux. e. 589,455 journées de casernement de chevaux de troupe, à raison de 4 centimes . . . fr. 15,578 20 Frais de bureau. f. Frais de bureau pour les neuf compagnies et pour l'administration centrale 16,500 " g. Moyens de transport aux troupes en marche 200 " h. Frais de route, de séjour et de tournée des officiers. 10 000 " TOTAL DU CHAPITRE XII. fr. 2,150,000 "	EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	46	60	1,515	1,067	1,501	1,127	
EFFECTIF.													
HOMMES.	CHEVAUX.												
46	60												
1,515	1,067												
1,501	1,127												

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																									
TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																										
				a) Cette arme est composée d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après:																																																																																																									
				Officiers.																																																																																																									
				<table><tr><th>Officiers de gendarmerie.</th><th>Officiers comparables.</th><th>Chevaux.</th><th>GRADES.</th><th>RATIONS de fourrages.</th><th>TRAITEM. annuel.</th><th>MONTANT.</th></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>3</td><td>Colonel</td><td>1,093</td><td>10,000 »</td><td>10,000 »</td></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>2</td><td>Lieutenant-colonel</td><td>730</td><td>7,500 »</td><td>7,500 »</td></tr><tr><td>3</td><td>»</td><td>6</td><td>Majors.</td><td>2,190</td><td>6,600 »</td><td>19,800 »</td></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>2</td><td>Capitaine adjudant-major de 1^{re} cl.</td><td>730</td><td>5,500 »</td><td>5,500 »</td></tr><tr><td>»</td><td>1</td><td>»</td><td>— quartier-maitre de 1^{re} cl.</td><td>»</td><td>3,800 »</td><td>3,800 »</td></tr><tr><td>»</td><td>1</td><td>»</td><td>— administrateur d'habil.</td><td>»</td><td>3,400 »</td><td>3,400 »</td></tr><tr><td>7</td><td>»</td><td>14</td><td>Capitaines de 1^{re} classe</td><td>5,110</td><td>5,500 »</td><td>38,500 »</td></tr><tr><td>2</td><td>»</td><td>4</td><td>— de 2^e classe</td><td>1,460</td><td>4,700 »</td><td>9,400 »</td></tr><tr><td>9</td><td>»</td><td>9</td><td>Lieutenants</td><td>3,283</td><td>3,250 »</td><td>29,250 »</td></tr><tr><td>20</td><td>»</td><td>20</td><td>Sous-lieutenants</td><td>7,300</td><td>2,800 »</td><td>56,000 »</td></tr><tr><td>44</td><td>2</td><td>60</td><td></td><td>21,900</td><td></td><td>183,130 »</td></tr><tr><td>46</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="6">A déduire 1/2 p. 1/10 pour médicaments.</td><td>915 75</td></tr><tr><td colspan="6">Restes fr.</td><td>182,234 25</td></tr></table>	Officiers de gendarmerie.	Officiers comparables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.	1	»	3	Colonel	1,093	10,000 »	10,000 »	1	»	2	Lieutenant-colonel	730	7,500 »	7,500 »	3	»	6	Majors.	2,190	6,600 »	19,800 »	1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	730	5,500 »	5,500 »	»	1	»	— quartier-maitre de 1 ^{re} cl.	»	3,800 »	3,800 »	»	1	»	— administrateur d'habil.	»	3,400 »	3,400 »	7	»	14	Capitaines de 1 ^{re} classe	5,110	5,500 »	38,500 »	2	»	4	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	9,400 »	9	»	9	Lieutenants	3,283	3,250 »	29,250 »	20	»	20	Sous-lieutenants	7,300	2,800 »	56,000 »	44	2	60		21,900		183,130 »	46							A déduire 1/2 p. 1/10 pour médicaments.						915 75	Restes fr.						182,234 25
Officiers de gendarmerie.	Officiers comparables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.																																																																																																							
1	»	3	Colonel	1,093	10,000 »	10,000 »																																																																																																							
1	»	2	Lieutenant-colonel	730	7,500 »	7,500 »																																																																																																							
3	»	6	Majors.	2,190	6,600 »	19,800 »																																																																																																							
1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	730	5,500 »	5,500 »																																																																																																							
»	1	»	— quartier-maitre de 1 ^{re} cl.	»	3,800 »	3,800 »																																																																																																							
»	1	»	— administrateur d'habil.	»	3,400 »	3,400 »																																																																																																							
7	»	14	Capitaines de 1 ^{re} classe	5,110	5,500 »	38,500 »																																																																																																							
2	»	4	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	9,400 »																																																																																																							
9	»	9	Lieutenants	3,283	3,250 »	29,250 »																																																																																																							
20	»	20	Sous-lieutenants	7,300	2,800 »	56,000 »																																																																																																							
44	2	60		21,900		183,130 »																																																																																																							
46																																																																																																													
A déduire 1/2 p. 1/10 pour médicaments.						915 75																																																																																																							
Restes fr.						182,234 25																																																																																																							
				Troupes.																																																																																																									
				<table><tr><th>Hommes.</th><th>Chevaux.</th><th>GRADES.</th><th>JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.</th><th>RATIONS de fourrages.</th><th>SOLDE journalière</th><th>MONTANT.</th></tr><tr><td>4</td><td>4</td><td>Adjudants-sous-officiers</td><td>1,460</td><td>1,460</td><td>4 10</td><td>5,986 »</td></tr><tr><td>9</td><td>9</td><td>Maréchaux des logis chefs</td><td>3,283</td><td>3,283</td><td>3 60</td><td>11,826 »</td></tr><tr><td>62</td><td>62</td><td>Maréchaux des logis à cheval</td><td>22,630</td><td>22,630</td><td>3 40</td><td>76,942 »</td></tr><tr><td>18</td><td>»</td><td>— — à pied</td><td>6,370</td><td>»</td><td>2 60</td><td>17,082 »</td></tr><tr><td>138</td><td>138</td><td>Brigadiers à cheval.</td><td>50,370</td><td>50,370</td><td>3 10</td><td>156,147 »</td></tr><tr><td>46</td><td>»</td><td>— à pied</td><td>16,790</td><td>»</td><td>2 40</td><td>40,296 »</td></tr><tr><td>884</td><td>884</td><td>Gendarmes à cheval</td><td>311,710</td><td>311,710</td><td>2 78</td><td>887,202 50</td></tr><tr><td>384</td><td>»</td><td>— à pied</td><td>140,160</td><td>»</td><td>2 15</td><td>301,344 »</td></tr><tr><td>1,515</td><td>1,067</td><td></td><td>582,975</td><td>589,155</td><td></td><td>1,466,825 50</td></tr><tr><td colspan="4">Chevaux d'officier.</td><td>21,900</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="4"></td><td>411,365</td><td></td><td></td></tr></table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.	RATIONS de fourrages.	SOLDE journalière	MONTANT.	4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 10	5,986 »	9	9	Maréchaux des logis chefs	3,283	3,283	3 60	11,826 »	62	62	Maréchaux des logis à cheval	22,630	22,630	3 40	76,942 »	18	»	— — à pied	6,370	»	2 60	17,082 »	138	138	Brigadiers à cheval.	50,370	50,370	3 10	156,147 »	46	»	— à pied	16,790	»	2 40	40,296 »	884	884	Gendarmes à cheval	311,710	311,710	2 78	887,202 50	384	»	— à pied	140,160	»	2 15	301,344 »	1,515	1,067		582,975	589,155		1,466,825 50	Chevaux d'officier.				21,900							411,365																							
Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.	RATIONS de fourrages.	SOLDE journalière	MONTANT.																																																																																																							
4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 10	5,986 »																																																																																																							
9	9	Maréchaux des logis chefs	3,283	3,283	3 60	11,826 »																																																																																																							
62	62	Maréchaux des logis à cheval	22,630	22,630	3 40	76,942 »																																																																																																							
18	»	— — à pied	6,370	»	2 60	17,082 »																																																																																																							
138	138	Brigadiers à cheval.	50,370	50,370	3 10	156,147 »																																																																																																							
46	»	— à pied	16,790	»	2 40	40,296 »																																																																																																							
884	884	Gendarmes à cheval	311,710	311,710	2 78	887,202 50																																																																																																							
384	»	— à pied	140,160	»	2 15	301,344 »																																																																																																							
1,515	1,067		582,975	589,155		1,466,825 50																																																																																																							
Chevaux d'officier.				21,900																																																																																																									
				411,365																																																																																																									
2,150,000 »	2,150,000 »	»	»																																																																																																										
2,150,000 »	2,150,000 »	»	»																																																																																																										

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
CHAPITRES.	PAGES.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
RÉCAPITULATION.				
I.	294	Administration centrale	249,910	173,900 "
II.	296	États-majors.	1,346,790 15	"
III.	304	Service de santé des hôpitaux	921,410 "	"
IV.	306	Solde des troupes	20,674,000 "	"
V.	324	École militaire	218,400 "	"
VI.	326	Établissements et matériel de l'artillerie	850,000 "	"
VII.	330	Matériel du génie	700,000 "	250,000 "
VIII.	332	Pain, viande, fourrages et autres allocations.	9,097,150 "	"
IX.	338	Traitements divers et honoraires	158,126 20	775 80
X.	340	Pensions et secours	93,026 14	2,975 86
XI.	46.	Dépenses imprévues	16,539 85	"
			54,503,352 51	429,647 66
XII.	542	Gendarmerie.	2,150,000 "	"
		TOTAUX fr.	56,435,352 51	429,647 66

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.	CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
425,810 »	425,810 »	»	»	
1,546,790 15	1,551,032 50	»	4,242 35	
921,410 »	921,415 90	»	5 90	
20,674,000 »	20,855,500 »	14,000 »	195,500 »	
218,400 »	210,672 27	7,727 73	»	
850,000 »	850,000 »	»	»	
950,000 »	700,000 »	250,000 »	»	
9,097,150 »	9,120,600 »	17,550 »	41,000 »	
158,900 »	158,900 »	»	»	
96,000 »	101,125 86	»	5,125 86	
16,559 85	16,747 47	»	207 62	
54,755,000 »	54,691,800 »	289,277 75	246,077 75	
2,150,000 »	2,150,000 »	»	»	
56,885,000 »	56,841,800 »	289,277 75	246,077 75	
AUGMENTATION. . . . fr.		45,200 »		

ANNEXE.

État nominatif des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Guerre, admis à la pension de retraite depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1867.

DATES DES ARRÊTÉS d'admission à la PENSION.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.	ANNÉES de service.			MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.	TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	MONTANT de la pension.
				Ans.	Mois.	Jours.			
1867.									
9 mai.	Madou, Jean-Baptiste .	Maître de dessin à l'école militaire.	71	52	11	16	Grand âge	3,230 »	1,655 »
20 août.	Rousserez, Jean-P.-M. .	Garde principal du génie .	65	45	10	12	Id.	3,015 55	2,008 »
Id.	Vereecke, J.-J.-J. . . .	Id.	65	54	11	4	Id.	3,165 32	1,699 »
Id.	Duchesne, G.-J.	Contrôleur d'armes	69	51	10	22	Id.	2,055 17	1,101 »
Id.	Watrin, J.-F.-J.	Portier à la fonder. de canons.	76	56	5	9	Id.	1,100 »	615 »
Id.	Michel, J.-B.	Portier-consigne	66	20	10	14	Grand âge et infirmités	445 »	175 »
8 nov.	Gallez, J.-B.-J.	Id.	64	58	4	07	Id.	660 »	589 »
Id.	Dewelle, C.-J.-J.	Id.	65	52	7	5	Id.	520 »	261 »
TOTAL fr.									7,881 »

État nominatif des pensions civiles dont l'extinction a été constatée depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1867.

NUMÉROS		NOM DU TITULAIRE DE LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou de l'extinction de la pension.	CAUSE de la cessation de la pension.	MONTANT de la pension éteinte.	Observations.
d'ordre.	d'ins- cription.					
64	70	Vigny, Nicolas.	5 avril 1867. . .	Décès	414 »	Au 1 ^{er} janvier 1868 : 104 pensions inscrites . . fr. 97,526 66 — éteintes . . . 50,579 38 — à servir . . fr. 46,747
65	71	Moise, J.-J.	24 août 1867 . .	Id.	1,898 »	
66	69	Petit, C.-F.-J.	5 sept. 1867 . .	Id.	918 »	
TOTAL fr.					3,250 »	

XI.

BUDGET

DU •

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1869.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

La Chambre des Représentants est actuellement saisie du projet de Budget des Travaux publics, pour l'exercice 1868.

Ce Budget s'élevait primitivement à la somme de. . . . fr. 39,762,968 »

Divers amendements y ont été proposés par dépêches ministérielles des 24 octobre 1867 et 23 février 1868, qui l'ont ramené au chiffre de 39,437,068 »

D'après les besoins probables de l'exercice 1869, autant qu'on peut les apprécier à cette époque de l'année, les crédits budgétaires proposés pour cet exercice s'élèvent ensemble à la somme de 39,778,138 »

et présentent, par conséquent, une augmentation de fr. 341,070 »
sur les demandes de crédits dont la Chambre est saisie pour l'exercice 1868.

Cette augmentation se répartit de la manière suivante :

Administration centrale	fr.	9,000	»
Ponts et chaussées		181,550	»
Chemins de fer, postes et télégraphes		150,520	»
TOTAL ÉGAL.	fr.	341,070	»

CHAPITRE I^{er}. — ADMINISTRATION CENTRALE.ART. 2. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Dans le crédit pétitionné pour l'exercice 1868, la part affectée au personnel de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes, est de. fr. 452,425 »

Il est demandé pour 1869 441,425 »

SOIT EN PLUS. . . . fr. 9,000 »

Cette somme représente le complément de crédit justifié à la Note préliminaire du Budget de 1868, pour extension de cadres. (Voir page 389 du *Document de la Chambre* n^o 106 de la session de 1866-1867.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II. — PONTS ET CHAUSSÉES.

L'augmentation de 181,550 francs que présente l'ensemble des allocations sollicitées pour les services des ponts et chaussées est le résultat des différences suivantes :

	Augmentations.	Diminutions.
Routes. fr.	10,000 »	»
Bâtiments civils.	»	22,000 »
Rivières et canaux. — Ports et côtes	193,550 »	»
TOTAL.	203,550 »	22,000 »
AUGMENTATION. . . . fr.	181,550 »	

Routes.

L'allocation nécessaire, chaque année, pour l'entretien ordinaire et l'amélioration des routes existantes, ainsi que pour l'établissement de routes nouvelles, dépend du résultat des adjudications. C'est d'après le résultat probable des adjudications prochaines qu'une augmentation de 10,000 francs est jugée nécessaire.

Bâtiments civils.

Les devis des travaux extraordinaires à exécuter pendant l'exercice 1869, aux divers bâtiments de l'État, s'élèvent actuellement à une somme qui présente une diminution de 22,000 francs sur l'allocation proposée pour 1868; le détail des travaux projetés se trouve dans les développements produits à l'appui du projet de Budget de 1869.

Rivières et canaux.

Les besoins de ce service sont extrêmement variables, et la comparaison entre les allocations demandées pour deux exercices ne constitue pas un élément sérieux d'appréciation. Tel cours d'eau, en effet, qui pendant un exercice n'aura nécessité que des dépenses insignifiantes, peut exiger, l'année suivante, des allocations plus ou moins considérables par suite de la nécessité de reconstruire des ouvrages d'art ou d'opérer des curages, travaux toujours dispendieux.

C'est ainsi, par exemple, qu'en 1868, on n'a demandé pour l'entretien du canal de Terneuzen qu'une somme de 18,100 francs, tandis qu'on prévoit pour 1869 la nécessité d'une allocation de 209,800 francs, destinée, notamment, à la reconstruction des ponts de Langerbruggen et de Selzaete, travail qu'il sera indispensable d'exécuter en 1869, à cause du mauvais état dans lequel se trouvent ces ouvrages et de l'urgence de profiter d'une baisse d'eau qui ne peut avoir lieu que tous les trois ans, par suite d'un accord intervenu entre les Gouvernements belge et des Pays-Bas. En tenant compte de cette allocation notable, on constate que les différences que présentent les autres allocations demandées pour le service des ponts et chaussées, se balancent à peu de chose près. Le tableau des développements publié à la suite du présent projet de Budget fait, du reste, ressortir ces différences par service.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV. — CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Les prévisions pour l'exercice 1869, en ce qui concerne les chemins de fer, postes et télégraphes, sont provisoirement établies aux chiffres pétitionnés pour l'exercice 1868, augmentés des compléments ou parties de compléments d'allocations, au montant de 150,520 francs, justifiés aux Budgets antérieurs pour besoins existants ou services installés durant les exercices auxquels ils se rapportent.

Le Gouvernement, en remettant ces propositions dix mois à l'avance, pour se conformer au vœu de la loi, doit se réserver de les modifier selon les circonstances qui peuvent se produire pendant l'exercice courant.

On comprend aisément combien il est difficile, en présence de l'incertitude qui pèse sur les affaires commerciales et industrielles, d'établir des besoins dont l'importance est affectée par la situation de ces affaires, tant au point de vue de l'intensité de mouvement et des services rendus, que du prix des matières à employer.

Le tableau suivant résume les crédits sollicités et fait ressortir, pour chacune des branches du service, les augmentations par rapport aux prévisions de 1868.

	CRÉDITS demandés pour 1869.			CRÉDITS afférents à l'exercice 1868.	DIFFÉRENCES.	
	Charges ordinaires et permanentes	Charges extraordinaires et temporaires	TOTAL.		Augmen- tations.	Diminution.
I. Chemins de fer :						
1 ^{re} section. — Voies et travaux.	6,406,120	"	6,406,120	6,406,120	"	"
2 ^e — — Traction et matériel	11,176,180	"	11,176,180	11,169,480	6,700	"
3 ^e — — Transports	7,515,510	"	7,515,510	7,252,140	81,570	"
ENSEMBLE. fr.	24,895,810	"	24,895,810	24,807,740	88,070	"
II. 4 ^e — — Postes	4,222,800	"	4,222,800	4,204,100	18,700	"
III. 5 ^e — — Télégraphes.	1,270,715	"	1,270,715	1,226,965	43,750	"
IV. 6 ^e — — Services en général. (Che- mins de fer, postes et télé- graphes).	717,615	"	717,615	717,615	"	"
TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	51,106,940	"	51,106,940	50,956,420	150,520	"
AUGMENTATION. . . . fr.					150,520	

Cette augmentation comprend, pour les services du chemin de fer, une somme de 88,070 francs, et se répartit sur quatre articles du Budget, comme il suit :

ART. 60. — Complément du crédit de 15,400 francs, justifié à la Note préliminaire du Budget de 1868. (Voir page 448, n° 106 des Documents de la Chambre, session de 1866-1867), ci. . . . fr. 6,700 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr.	6,700 »
ART. 65. A. — Dernier quart du crédit de 159,000 francs, justifié à la Note préliminaire du Budget de 1867. (<i>Voir page 37, n° 150 des Documents de la Chambre, session de 1865-1866.</i>) fr.	
	59,670 »
B. — Dernier tiers du crédit de 96,600 francs justifié, dans les développements aux amendements du Budget de 1867. (<i>Voir page 48, n° 83 des Documents de la Chambre, session de 1866-1867</i>) . . .	
	52,200 »
Et C. — Dernier quart du crédit de 58,000 francs, justifié dans les développements précités, même page.	
	9,500 »
	81,370 »
ART. 71. — Complément du crédit de 57,400 francs, justifié à la Note préliminaire du Budget de 1868. (<i>Voir page 424, n° 106 des Documents de la Chambre, session de 1866-1867</i>)	
	18,700 »
ART. 75. A. — Complément du crédit de 64,000 francs, justifié à la Note préliminaire du Budget de 1867. (<i>Voir page 44, n° 150 des Documents de la Chambre, session de 1865-1866.</i>) fr.	
	21,500 »
B. — Deuxième tiers du crédit de 66,750 francs, justifié à la Note préliminaire du Budget de 1868. (<i>Voir page 426, n° 106 des Documents de la Chambre, session de 1866-1867.</i>)	
	22,250 »
	43,750 »
TOTAL ÉGAL. . . . fr.	150,520 »



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux publics,
et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics, pour l'exercice 1869, est fixé à la somme de *trente-neuf millions sept cent septante-huit mille cent trente-huit francs* (59,778,158 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Les dépenses pour le matériel, les fournitures de bureau, les papiers, les impressions, les achats et les réparations de meubles, le chauffage, l'éclairage, le loyer des locaux et les menues dépenses, ne peuvent être prélevées qu'à charge des allocations affectées aux dépenses de l'espèce, à faire pour chacun de ces services.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1868.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre des Travaux publics,***A. JAMAR.***Le Ministre des Finances,***FRÈRE-ORBAN.**

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1869.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	"	966,005
2	— des fonctionnaires et employés	744,805	"	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale.	55,200	"	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service	61,000	"	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparations de meubles, chauffage, éclairage et menues dépenses,	76,000	"	
6	Honoraires des avocats du Département.	50,000	"	
CHAPITRE II.				
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.				
SECTION 1 ^{re} . — Ponts et chaussées.				
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides.	5,198,550	"	
8	Travaux de plantations de toute nature le long des routes, à l'ex- ception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	41,000	"	
SECTION 2. — Bâtiments civils.				
9	Entretien et réparation des palais, édifices et monuments appar- tenant à l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à la charge de l'État, travaux d'amélioration, d'agran- dissement, de restauration, etc.	200,000	"	
10	Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments des Musées, au palais de Tervueren, aux hôtels des Ministères de la Guerre, de l'Intérieur et des Affaires Étrangères, à l'hôtel du gouvernement provincial à Bruxelles, à la façade de l'hôtel situé, rue de la Loi, occupé par la direction générale des ponts et chaussées et des mines; établissement de paratonnerres sur des bâtiments civils et sur les locaux du palais de Justice, à Bruxelles, renfermant les archives du royaume	"	175,500	
11	Travaux de reconstruction et d'appropriation à exécuter aux bâti- ments du gouvernement provincial à Bruges (2 ^e crédit)	"	40,000	
SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.				
12	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.	810,500	516,400	
A REPORTER. . . . fr.		5,215,855	751,900	966,005

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	5,215,855 "	731,900 "	966,005 "
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.			
	<i>Bassin de la Meuse.</i>			
13	Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg . .	"	51,000 "	
14	Ourthe	"	7,000 "	
15	Canal de Liège à Maestricht	"	10,000 "	
16	— de Maestricht à Bois-le-Duc.	"	6,000 "	
17	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	"	10,200 "	
18	— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	"	2,000 "	
19	— — vers Hasselt	"	29,000 "	
20	Sambre canalisée	"	58,000 "	
21	Canal de Charleroy à Bruxelles	"	20,000 "	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
22	Escaut	"	7,800 "	
23	Canal de Mons à Condé.	"	3,000 "	
24	— de Pommerœul à Antoing	"	59,000 "	7,276,665 "
25	Lys.	"	900 "	
26	Canal de dérivation de la Lys	"	2,800 "	
27	— de Gand à Ostende	"	9,000 "	
28	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges	"	2,000 "	
29	— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France	"	2,800 "	
30	— de Gand à Ternuzen	"	5,250 "	
31	— de Selzaete à la mer du Nord	"	500 "	
32	Moervaert	"	6,400 "	
33	Rupel	"	2,500 "	
34	Dyle et Demer	"	115,000 "	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>			
35	Yser	"	6,000 "	
	<i>Plantations.</i>			
36	Plantations nouvelles	25,000 "	"	
	A REPORTER. fr.	5,240,855 "	1,116,850 "	8,242,668 "

POUR L'EXERCICE 1869.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr	5,240,835 "	1,116,850 "	8,242,668
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
37	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau ; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	55,000 "	"	
	SECTION 4. — Ports et côtes.			
38	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	195,100 "	72,700 "	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
39	Port d'Ostende	"	57,000 "	
40	Port de Nieuport	"	0,000 "	
41	Côte de Blankenberghe.	"	105,000 "	
42	Phares et fanaux	"	16,000 "	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.			
43	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc ; frais d'adjudications	28,000 "	"	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.			
44	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées ; frais de bureau et de déplacements	667,770 "	10,000 "	
45	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergent d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées	669,595 "	15,000 "	
46	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	12,000 "	"	
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
	SECTION 1^{re}. — Personnel du conseil.			
47	Personnel du conseil des mines. — Traitements	40,510 "	"	
48	— — — — — Frais de route	600 "	"	
49	— — — — — Matériel	2,000 "	"	
	SECTION 2. — Personnel du corps.			
50	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires employés par les ingénieurs.	201,120 "	"	521,050 "
51	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et missions des élèves ingénieurs de l'école spéciale des mines.	10,000 "	"	
52	Confection de la carte générale des mines.	"	15,000 "	
	A REPORTER. . . . fr.	7,102,148 "	1,409,550 "	8,563,698 "

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	7,102,148 "	1,409,550 "	8,563,698 "
	SECTION 3. — Caisses de prévoyance.			
55	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement	45,000 "	"	
	SECTION 4. — Impressions, etc.			
54	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments, publica- tions de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences	7,000 "	"	
	CHAPITRE IV.			
	CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.			
	SECTION 1^{re}. — Voies et travaux.			
55	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	455,740 "	"	
56	Salaires des agents payés à la journée ou par mois	5,187,000 "	"	
57	Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	1,856,400 "	"	
58	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers.	928,480 "	"	
	SECTION 2. — Traction et matériel.			
59	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	565,580 "	"	
60	Salaires des agents payés à la journée ou par mois	5,952,000 "	"	
61	Primes d'économie et de régularité	107,000 "	"	
62	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	2,600,000 "	"	
65	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	4,175,800 "	"	
	SECTION 3. — Transports.			
64	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,966,250 "	"	
65	Salaires des agents payés à la journée ou par mois	2,404,260 "	"	
66	Frais d'exploitation	1,108,000 "	"	31,106,940 "
67	Camionnage.	750,000 "	"	
68	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux	100,000 "	"	
69	Redevances aux compagnies	5,000 "	"	
	A REPORTER. . . . fr.	52,049,938 "	1,409,550 "	59,670,658 "

POUR L'EXERCICE 1869.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	52,049,938 "	1,409,350 "	59,670,638 "
	SECTION 4. — Postes.			
70	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	1,229,500 "	"	
71	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	1,853,000 "	"	
72	Transports des dépêches	647,000 "	"	
73	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie . . .	511,500 "	"	
	SECTION 5. — Télégraphes.			
74	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	735,715 "	"	
75	Salaires des agents payés à la journée ou par mois	565,000 "	"	
76	Entretien	130,000 "	"	
	SECTION 6. — Services en général.			
77	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	137,515 "	"	
78	Salaires des agents payés à la journée ou par mois	75,300 "	"	
79	Matériel et fournitures de bureau.	434,000 "	"	
80	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'admini- stration	20,000 "	"	
81	Conférences des chemins de fer belges	1,000 "	"	
	(Les crédits portés aux articles 2, 55, 59, 64, 70, 74 et 77 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)			
	CHAPITRE V.			
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.			
82	Frais de route et de séjour.	1,000 "	"	
83	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. . .	1,000 "	"	
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.			7,000 "
84	Frais de route et de séjour.	800 "	"	
85	Publication du recueil, frais de bureau, etc.	4,200 "	"	
	CHAPITRE VI.			
86	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par me- sure générale ou pour un terme illimité.	"	59,500 "	59,500 "
	A REPORTER. . . . fr.	58,268,088 "	1,469,650 "	59,737,158 "

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1869.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	58,268,088 »	1,469,050 »	59,737,138 »
	CHAPITRE VII.			
87	Pensions; premier terme	10,000 »	»	10,000 »
	CHAPITRE VIII.			
88	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	15,000 »	»	15,000 »
	CHAPITRE IX.			
89	Dépenses imprévues non libellées au Budget	18,000 »	»	18,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. fr.	58,509,088 »	1,469,050 »	59,778,138 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1868.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux publics,

A. JAMAR.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1869.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA- des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	"	Traitement du Ministre. fr.
2	a.	Secrétariat général et cabinet du Ministre. . fr. 158,280 "
	b.	Ponts et chaussées et mines. 151,600 "
	c.	Chemins de fer, postes et télégraphes. 441,425 "
	d.	Surveillance des chemins de fer concédés. 55,500 "
5	"	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés.
4	"	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc.
5	"	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses
6	"	Honoraires des avocats du Département
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.		
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
PREMIÈRE SECTION.		
PONTS ET CHAUSSÉES.		
7	a.	Entretien ordinaire des routes et entretien de nouvelles sections en 1869 fr.
	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc.
	c.	Travaux de construction et de rectification de routes; allocation de subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux de grande communication et de chaussées communales réunissant des routes de grande voirie, ou servant de raccordement aux stations de chemin de fer
8	"	Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . fr.
DEUXIÈME SECTION.		
BATIMENTS CIVILS.		
9	"	Entretien et réparation des palais, édifices et monuments de l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. fr.
10	"	Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments des Musées, au palais de Tervueren, aux hôtels des Ministères de la Guerre, de l'Intérieur et des Affaires Étrangères, à l'hôtel du gouvernement provincial à Bruxelles, à la façade de l'hôtel situé rue de la Loi, occupé par la direction générale des ponts et chaussées et des mines; — établissement de paratonnerres sur des bâtiments civils et sur les locaux du Palais de Justice à Bruxelles, renfermant les archives du royaume
11	"	Travaux de reconstruction et d'appropriation à exécuter aux bâtiments de l'hôtel du Gouvernement provincial à Bruges (2 ^e crédit)
"	"	Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments des Musées, au palais de Tervueren, à l'hôtel de la Cour des comptes, à l'hôtel, situé à Mons, affecté à la direction provinciale des contributions, à l'intérieur de divers bâtiments ministériels, aux bâtiments de l'école vétérinaire à Cureghem; travaux d'appropriation et de restauration à l'ancien hôtel du Ministère de la Justice; établissement de paratonnerres sur des bâtiments civils; restauration et ornementation des façades des hôtels des Ministères de la Guerre et de l'Intérieur (pour mémoire)
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	"	21,000	21,000	"	"	Seconde moitié du crédit de 18,000 francs justifié au projet de Budget de 1868 (voir Do- cuments de la Chambre, n° 106 de la session de 1866-1867, p. 539).
744,805	"	744,805	753,805	9,000	"	
55,200	"	55,200	55,200	"	"	
61,000	"	61,000	61,000	"	"	
76,000	"	76,000	76,000	"	"	
50,000	"	50,000	50,000	"	"	
966,005	"	966,005	957,005	9,000	"	
AUGMENTATION. . . fr.				9,000	"	
1,998,550	"	1,998,550	1,988,550	10,000	"	
400,000	"	400,000	400,000	"	"	
800,000	"	800,000	800,000	"	"	
41,000	"	41,000	41,000	"	"	
5,259,550	"	5,259,550	5,229,550	10,000	"	
200,000	"	200,000	200,000	"	"	
"	175,500	175,500	"	175,500	"	
"	40,000	40,000	45,000	"	5,000	
"	"	"	194,500	"	194,500	
200,000	215,500	415,500	457,500	175,500	197,500	

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
202,000 "	32,000 "					
5,000 "	"					
1,400 "	"					
40,000 "	5,000 "					
50,000 "	"					
94,100 "	5,000 "					
10,000 "	"					
50,000 "	45,000 "					
10,000 "	"					
6,000 "	"					
74,400 "	22,000 "					
71,000 "	55,000 "					
19,500 "	16,000 "					
16,000 "	17,000 "					
20,700 "	46,800 "					
17,600 "	15,150 "	1,526,700 "	1,219,650 "	107,050 "	"	
25,500 "	22,700 "					
5,000 "	"					
28,150 "	25,500 "					
2,000 "	"					
5,000 "	2,000 "					
5,800 "	"					
5,800 "	204,000 "					
25,000 "	20,000 "					
2,000 "	5,250 "					
1,200 "	"					
4,100 "	4,500 "					
5,000 "	"					
2,250 "	"					
25,500 "	"					
18,000 "	"					
6,000 "	"					
6,500 "	1,500 "					
810,500 "	516,400 "	1,526,700 "	1,219,650 "	107,050 "	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i>	
		BASSIN DE LA MEUSE.	
		<i>Meuse. (Province de Namur.)</i>	
	a.	Construction de perrés, enrochements et jetées, etc.	
	b.	Construction de cascades dans les ravins des ruisseaux affluents à la rivière	
		<i>(Province de Liège.)</i>	
15	c.	Travaux divers d'amélioration consistant notamment en empièremments de parties de chemin de halage, construc- tion de rampes d'abordage, établissement de pilots d'amarre, garde-corps, etc.	
		<i>(Province de Limbourg.)</i>	
	d.	Travaux d'amélioration à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas, et amélioration du chemin de halage, bermes, etc.	
		<i>Ourthe.</i>	
14	"	Travaux divers d'amélioration	
		<i>Canal de Liège à Maestricht.</i>	
15	"	Revêtement des berges du canal, au moyen de bordages avec moellons, et travaux divers d'amélioration	
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>	
16	"	Travaux de renforcement de contre-digues, établissement de garde-corps et travaux secondaires d'amélioration.	
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>	
		1^{re} SECTION.	
	a.	Travaux divers d'amélioration	
		2^{me} ET 3^{me} SECTIONS.	
17	b.	Construction de deux nouvelles maisons pour les aides-éclusiers aux écluses n°s 2 et 3	
	c.	Travaux divers d'amélioration consistant dans l'établissement de bornes kilométriques, de garde-corps, de pa- vages, etc.	
		<i>Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i>	
18	"	Travaux divers d'amélioration	
		<i>Canal d'embranchement vers Hasselt.</i>	
19	"	Continuation des travaux d'exhaussement des digues du canal et travaux divers d'amélioration	
			A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
810,500 "	516,400 "	1,326,700 "	1,219,630 "	107,030 "	"	
"	10,000 "					
"	5,000 "					
"	11,000 "	51,000 "	51,000 "	"	"	
"	25,000 "					
"	7,000 "	7,000 "	7,000 "	"	"	
"	10,000 "	10,000 "	15,500 "	"	5,500 "	
"	6,000 "	6,000 "	"	6,000 "	"	
"	5,000 "					
"	7,400 "	19,200 "	112,000 "	"	92,800 "	
"	6,800 "					
"	2,000 "	2,000 "	2,000 "	"	"	
"	29,000 "	29,000 "	29,000 "	"	"	
810,500 "	640,600 "	1,450,900 "	1,454,130 "	115,030 "	96,500 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Canal d'embranchement vers Tarnhout.</i>
"	"	(Pour mémoire).
		<i>Sambre canalisée.</i>
		PROVINCE DE HAINAUT.
20	a.	Construction de perrés, empierrement du chemin de halage et travaux secondaires d'amélioration
	b.	Construction d'une passerelle sur le canal de dérivation, en amont de l'écluse n° 11, à Charleroy.
		PROVINCE DE NAMUR.
	c.	Construction de perrés, empierrement du chemin de halage et travaux secondaires d'amélioration
		<i>Canal de Charleroy à Bruxelles.</i>
21	a.	Construction de dépendances à des maisons éclusières et pontonnières
	b.	Etablissement de garde-corps, clôtures, etc, construction de perrés aux endroits où seront établis des gardes-corps, et travaux divers d'amélioration
	c.	Exhaussement de digues et acquisition de terrains pour l'élargissement de digues
		BASSIN DE L'ESCAUT.
		<i>Escaut.</i>
22	a.	Travaux divers d'amélioration dans la province de Hainaut
	b.	Travaux divers d'amélioration dans la Flandre orientale
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>
25	"	Travaux secondaires d'amélioration.
		<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>
24	a.	Exhaussement de quatre maisons éclusières.
	b.	Continuation des travaux d'empierrement du chemin de halage et travaux divers d'amélioration
		<i>Lys.</i>
23	"	Travaux secondaires d'amélioration.
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
810,500 "	640,600 "	1,450,900 "	1,454,150 "	115,050 "	96,500 "	
"	"	"	1,000 "	"	1,000 "	
"	20,000 "	58,000 "	55,000 "	5,000 "	"	
"	15,000 "					
"	5,000 "					
"	8,000 "	20,000 "	14,000 "	6,000 "	"	
"	7,000 "					
"	5,000 "					
"	7,000 "	7,800 "	7,400 "	400 "	"	
"	800 "					
"	5,000 "	5,000 "	10,500 "	"	7,500 "	
"	10,000 "	59,000 "	55,000 "	6,000 "	"	
"	29,000 "					
"	900 "	900 "	900 "	"	"	
810,500 "	749,500 "	1,559,600 "	1,555,950 "	128,450 "	104,800 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Canal de dérivation de la Lys.</i>
26	"	Travaux secondaires d'amélioration.
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>
27	a.	Travaux secondaires d'amélioration dans la Flandre orientale
	b.	Construction de revêtements en briques; renforcement des digues et travaux divers d'amélioration dans la Flandre occidentale
"	"	Canal de raccordement entre le canal de Gand à Ostende et le bassin de commerce, à Gand (<i>pour mémoire</i>)
		<i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>
28	"	Travaux secondaires d'amélioration.
		<i>Canal de Plasschendaale, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France.</i>
29	"	Continuation des travaux d'empierrement du chemin de halage et travaux divers d'amélioration.
		<i>Canal de Gand à Terneuzen.</i>
30	"	Travaux divers d'amélioration et acquisition de terrains nécessaires pour l'aplatissement des talus
		<i>Canal de Selzaete à la mer du Nord.</i>
31	"	Travaux secondaires d'amélioration
		<i>Moervaert.</i>
32	a.	Construction d'une habitation pour servir de logement au préposé à la manœuvre du pont de Sinay
	b.	Travaux secondaires d'amélioration.
		<i>Rupel.</i>
33	c.	Construction de jetées longitudinales pour relier les épis et provoquer la formation de nouvelles rives
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinales et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
810,500 "	740,500 "	1,550,000 "	1,555,950 "	128,450 "	104,800 "	
"	2,800 "	2,800 "	11,400 "	"	8,600 "	
"	2,000 "	9,000 "	7,200 "	1,800 "	"	
"	7,000 "					
"	"	"	200 "	"	200 "	
"	2,000 "	2,000 "	2,000 "	"	"	
"	2,800 "	2,800 "	20,000 "	"	17,200 "	
"	5,250 "	5,250 "	5,500 "	"	250 "	
"	500 "	500 "	500 "	"	200 "	
"	6,000 "	6,400 "	600 "	5,800 "	"	
"	400 "					
"	2,500 "	2,500 "	5,000 "	"	500 "	
810,500 "	780,550 "	1,590,650 "	1,586,550 "	150,050 "	151,750 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Dyle et Demer.</i>
54	a.	Rectification de la Dyle sous les communes de Muysen et de Hever
	b.	Travaux divers d'amélioration
	c.	Élargissement du Zwartebeke, à Diest, et agrandissement d'un pont de halage
		<i>Petite Nèthe canalisée.</i>
"	"	(Pour mémoire).
		<i>Grande Nèthe.</i>
"	"	(Pour mémoire).
		BASSIN DE L'YSER.
		<i>Yser.</i>
55	"	Renforcement des talus au moyen de revêtements en briques et travaux divers d'amélioration.
		<i>Plantations.</i>
56	"	Plantations nouvelles
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>
57	"	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existant et de leurs dépendances.
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.
		QUATRIÈME SECTION.
		<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
58	a.	Port d'Ostende
	b.	— de Nieuport
	c.	— de refuge de Blankenberghe
	d.	Côte de Blankenberghe
	e.	Phares et fanaux
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT proposé pour l'exercice 1868.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
810,500 "	780,550 "	1,590,650 "	1,586,350 "	156,050 "	151,750 "	
"	40,000 "	115,000 "	"	115,000 "	"	
"	5,000 "					
"	70,000 "					
"	"	"	4,500 "	"	4,500 "	
"	"	"	200 "	"	200 "	
"	6,000 "	6,000 "	57,500 "	"	51,500 "	
25,000 "	"	25,000 "	25,000 "	"	"	
55,000 "	"	55,000 "	55,000 "	"	"	
870,500 "	901,350 "	1,771,650 "	1,688,350 "	251,050 "	167,950 "	
AUGMENTATION. . . fr				85,100 "		
58,500 "	50,000 "	267,800 "	242,550 "	25,450 "	"	
50,000 "	"					
5,000 "	10,000 "					
100,000 "	12,700 "					
1,600 "	"					
195,100 "	72,700 "	267,800 "	242,550 "	25,450 "	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>	
		PORT D'OSTENDE.	
39	"	Construction de maisons pour le personnel de l'écluse des bassins de commerce et de l'ancienne écluse de chasse.	
		PORT DE NIEUPORT.	
40	"	Revêtements en briques des talus de la rive droite du canal d'évacuation de Vladsloo.	
		CÔTE DE BLANKENBERGHE.	
41	a.	Continuation des travaux de construction du perré existant devant la ville de Blankenberghe; renforcement et aplatissement des dunes à Blankenberghe et à Heyst, continuation des revêtements en briques établis sur les parties des dunes aplaties	
	b.	Travaux de parachèvement des pavages et des murs de soutènement établis dans le chemin creux qui conduit à l'estran, à l'est de Blankenberghe	
		PHARES ET FANAUX.	
42	a.	Exécution de travaux et acquisitions d'objets nécessaires pour améliorer les phares et fanaux des ports d'Ostende et de Nieuport.	
	b.	Établissement de trois nouveaux feux de marée sur le musoir de l'estacade d'est, à Ostende	
		TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION.	fr.
		CINQUIÈME SECTION.	
		FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS. — ROUTES, BATIMENTS CIVILS, TRAVAUX HYDRAULIQUES. — CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.	
43	"	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications	fr.
		TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION.	fr.
		SIXIÈME SECTION.	
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.	
44	"	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements	
45	"	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées.	
46	"	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	
		TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION.	fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
195,100 »	72,700 »	267,800 »	242,550 »	25,450 »	»	
»	57,000 »	57,000 »	»	57,000 »	»	
»	6,000 »	6,000 »	8,000 »	»	2,000 »	
»	88,000 »	105,000 »	88,000 »	15,000 »	»	
»	15,000 »					
»	1,000 »	16,000 »	1,000 »	15,000 »	»	
»	15,000 »					
195,100 »	254,700 »	449,800 »	559,550 »	112,450 »	2,000 »	
AUGMENTATION. . . . fr.				110,450 »		
28,000 »	»	28,000 »	28,000 »	»	»	
28,000 »	»	28,000 »	28,000 »	»	»	
667,770 »	10,000 »	677,770 »	677,770 »	»	»	
669,595 »	15,000 »	682,595 »	682,595 »	»	»	
12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	»	»	
1,349,165 »	25,000 »	1,572,165 »	1,572,165 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre II.		
		1 ^{re} SECTION. — Ponts et chaussées.
		2 ^e — — Bâtiments civils
		3 ^e — — Service des canaux et rivières, etc.
		4 ^e — — Ports et côtes
		5 ^e — — Frais d'études, d'adjudications, etc.
		6 ^e — — Personnel des ponts et chaussées.
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
MINES.		
1^{re} SECTION. — Personnel du conseil.		
47	•	Personnel du conseil des mines. — Traitements.
48	»	— — — Frais de route
49	»	— — — Matériel
2^{me} SECTION. — Personnel du corps.		
50	•	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, salaires des expéditionnaires employés par les ingénieurs
51	»	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines
52	»	Confection de la carte générale des mines.
3^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.		
55	•	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement
4^{me} SECTION. — Impressions, etc.		
54	•	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
5,259,550 "	"	5,259,550 "	5,229,550 "	10,000 "	"	
200,000 "	215,500 "	415,500 "	437,500 "	"	22,000 "	
870,500 "	901,350 "	1,771,850 "	1,688,550 "	81,100 "	"	
195,100 "	254,700 "	449,800 "	539,550 "	110,150 "	"	
28,000 "	"	28,000 "	28,000 "	"	"	
1,549,165 "	25,000 "	1,572,165 "	1,572,165 "	"	"	
4,882,115 "	1,594,550 "	7,276,665 "	7,095,115 "	205,550 "	22,000 "	
Augmentation. . . . fr.				181,550 "		
40,510 "	"	40,510 "	40,510 "	"	"	
600 "	"	600 "	600 "	"	"	
2,000 "	"	2,000 "	2,000 "	"	"	
201,120 "	"	201,120 "	201,120 "	"	"	
10,000 "	"	10,000 "	10,000 "	"	"	
"	15,000 "	15,000 "	15,000 "	"	"	
45,000 "	"	45,000 "	45,000 "	"	"	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	
506,050 "	15,000 "	521,050 "	521,050 "	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.		
—		
PREMIÈRE SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
55	a.	Direction centrale du service
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc.
	c.	Constructions nouvelles et entretien des bâtiments et dépendances.
	d.	Indemnités, frais de déplacements, intérim et travaux extraordinaires
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
56	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
	b.	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.)
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
57	a.	Fourniture de billes.
	b.	— de rails et accessoires
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers :</i>		
58	a.	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances.
	b.	Travaux d'amélioration
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et divers
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
64,140 »	»	455,740 »	455,740 »	»	»	
242,400 »	»					
98,200 »	»					
29,000 »	»					
2,254,500 »	»	5,187,000 »	5,187,000 »	»	»	
952,700 »	»					
852,900 »	»	1,856,900 »	1,856,900 »	»	»	
740,500 »	»					
285,500 »	»					
705,000 »	»	928,480 »	928,480 »	»	»	
170,000 »	»					
55,480 »	»					
6,406,120 »	»	6,406,120 »	6,406,120 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
59	a.	Direction centrale du service
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations, approvisionnements . . .
	c.	Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
60	a.	Traction des convois (machinistes et chauffeurs)
	b.	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, waggons, etc., dans les stations . .
	c.	Grandes réparations du matériel en général à l'arsenal
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel
	e.	Agents en service général (veilleurs, pompes, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) . .
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
61	a.	Pour économie constatée dans la consommation du coke
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
62	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc.
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
65	a.	Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, waggons, matériel fixe, mobilier, etc.
	b.	Renouvellement et amélioration du matériel
	c.	Entretien et renouvellement de bureaux ambulants pour le service des postes
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
93,280 "	"	563,580 "	556,680 "	a) 6,700 "	"	a) Cette somme représente le complément du credit de 13,400 francs justifié à la note préli- minaire du Budget 1868 (voir page 418, n° 106 des Documents parlementaires, session de 1866- 1867).
135,100 "	"					
98,100 "	"					
16,900 "	"					
951,000 "	"	5,952,000 "	5,952,000 "	"	"	
849,000 "	"					
850,000 "	"					
470,000 "	"					
852,000 "	"	107,000 "	107,000 "	"	"	
70,000 "	"					
37,000 "	"					
2,010,000 "	"					
590,000 "	"	2,600,000 "	2,600,000 "	"	"	
2,375,800 "	"					
1,780,000 "	"					
20,000 "	"					
11,176,180 "	"	11,176,180 "	11,169,480 "	6,700 "	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
64	a.	Direction centrale du service
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des waggon; convoyage des voyageurs et des marchandises.
	c.	Trafic. — Surveillance du service; distribution des coupons; inscription des bagages et des marchandises; factage; pertes et avaries; relations internationales, etc.
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements; intérim; travail extraordinaire; dévouements des gardes-convois, etc.
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois et des manœuvres :</i>		
65	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc.
	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes-freins, veilleurs, etc.
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords
<i>Frais d'exploitation :</i>		
66	a.	Matériel et consommation pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc.
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement; outils, ustensiles, etc.
	c.	Loyers de locaux pour bureaux de marchandises à l'intérieur des villes et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État
	d.	Usage de la station d'Herbesthal; quote-part des dépenses du personnel des convois rhénans et du service belge-allemand; autres dépenses analogues
67	»	<i>Camionnage.</i> — Prise et remise à domicile des marchandises
68	»	<i>Pertes et avaries.</i> — Indemnités aux ayants droit et frais d'expertise, de procédure, etc; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer
69	»	<i>Redevances aux compagnies.</i> pour l'usage de leur matériel.
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
201,500 "	"					
962,850 "	"	2,966,250 "	2,881,880 "	a) 81,370 "	"	(a Cette somme représente les compléments de crédit détaillés et justifiés comme suit : A. A la Note préliminaire du Budget de 1867 (voir page 57, n° 150, des <i>Annales parlementaires</i>, session de 1865-1866), dernier quart du crédit de 159,000 francs, soit . . . fr. 59,670 " B. Aux développements du Budget de 1867 révisé (voir page 48, n° 85, des <i>Documents</i>, session de 1866-1867), dernier tiers du crédit de 96,600 fr. 52,200 " C. Idem, dernier quart du crédit de 58,000 francs 9,500 " ENSEMBLE. . . fr. 81,370 "
1,724,900 "	"					
77,000 "	"					
1,656,260 "	"					
618,000 "	"	2,404,260 "	2,401,260 "	"	"	
150,000 "	"					
855,500 "	"					
196,000 "	"	1,108,000 "	1,108,000 "	"	"	
56,000 "	"					
20,500 "	"					
750,000 "	"	750,000 "	750,000 "	"	"	
100,000 "	"	100,000 "	100,000 "	"	"	
5,000 "	"	5,000 "	5,000 "	"	"	
7,515,510 "	"	7,515,510 "	7,252,140 "	81,370 "	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
POSTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
70	a.	Direction centrale. — Surveillance et contrôle
	b.	Bureaux de perception et de distribution
	c.	Bureaux ambulants
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>		
71	a.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les villes desservies par un bureau de perception (facteurs de ville).
	b.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux)
	c.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc.
<i>Transport des dépêches :</i>		
72	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches
	b.	Indemnités ou subsides pour transport des dépêches par services affluents, messageries et bateaux à vapeur
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées
73	"	<i>Matériel.</i> — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, entretien et appropriation des bâtiments de l'État, fourniture et entretien de mobilier, menues dépenses
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		
CINQUIÈME SECTION.		
TÉLÉGRAPHES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
74	a.	Direction centrale et surveillance du service
	b.	Bureaux de transmission et de réception, frais de déplacements et d'intérim, et indemnités pour travail extraordinaire, etc.
75	"	<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois.</i>
76	"	<i>Entretien des lignes et des appareils, mobilier et consommations diverses, etc.</i>
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
100,450	"	1,229,500	1,210,600	a) 18,700	"	a) Cette somme représente le complément du credit de 37,400 francs, justifié à la note préli- minaire du Budget de 1867 (voir page 424, n° 106, des Documents parlementaires, session de 1866-1867).
966,050	"					
162,800	"					
655,500	"	1,855,000	1,855,000	"	"	
1,041,950	"					
159,750	"					
185,000	"	647,000	647,000	"	"	
409,800	"					
50,000	"					
24,200	"	511,500	511,500	"	"	
511,500	"					
4,222,800	"	4,222,800	4,204,100	18,700	"	
159,200	"	755,715	711,965	b) 45,750	"	b) Cette somme représente les compléments de credits détaillés et justifiés comme suit : A. A la note préliminaire du Budget de 1867 (voir page 44, n° 150, des Documents parlémén- taires, session de 1865-1866), dernier tiers du credit de 64,000 francs, ci . . . fr. 21,500 " B. A la note préliminaire du Budget de 1868 (voir page 426, n° 106, des Documents parlementaires, session de 1866-1867), deuxième tiers du credit de 66,750 francs, ci . . . fr. 22,250 "
616,515	"					
565,000	"					
150,000	"	150,000	150,000	"	"	
1,270,715	"	1,270,715	1,226,965	45,750	"	

97

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SIXIÈME SECTION.		
SERVICES EN GÉNÉRAL. (<i>Chemins de fer, postes et télégraphes.</i>)		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
77	a.	Surveillance et contrôle des gestions comptables, atelier du timbre, masse d'habillement, magasin central et dépôts de réception
	b.	Indemnités. — Frais de déplacements et d'intérim, travail extraordinaire, etc.
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
78	a.	Entretien et classement des approvisionnements, et délivrance aux dépôts, etc., par le magasin central
	b.	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des approvisionnements présentés en réception.
	c.	Fabrication de timbres-poste et de coupons Edmondson, etc.
79	»	<i>Matériel et fournitures de bureau pour tous les services, à l'exception de celui des postes.</i> — Papiers, impressions, publications, mobilier et fournitures de bureau, frais de loyer et de régie aux agents du chemin de fer et du télégraphe, dont les bureaux ne sont pas installés dans un local de l'État, ou qui sont tenus à pourvoir au chauffage et à l'éclairage de leurs bureaux; menues dépenses
80	»	<i>Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration</i>
81	»	<i>Conférences des chemins de fer belges</i> (Les crédits portés aux articles 2, litt. C, 33, 39, 64, 70, 74 et 77, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre IV.		
1 ^{re}	SECTION.	Voies et travaux
2 ^e	—	Traction et matériel
3 ^e	—	Transports
4 ^e	—	Postes
5 ^e	—	Télégraphes
6 ^e	—	Services en général. (<i>Chemins de fer, postes et télégraphes.</i>)
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
122,515 "	"	157,515 "	157,515 "	"	"	
15,000 "	"					
29,500 "	"	75,500 "	75,500 "	"	"	
18,400 "	"					
27,400 "	"					
484,000 "	"	484,000 "	484,000 "	"	"	
20,000 "	"	20,000 "	20,000 "	"	"	
1,000 "	"	1,000 "	1,000 "	"	"	
717,615 "	"	717,615 "	717,615 "	"	"	
6,406,120 "	"	6,406,120 "	6,406,120 "	"	"	
11,176,180 "	"	11,176,180 "	11,169,480 "	6,700 "	"	
7,515,510 "	"	7,515,510 "	7,252,140 "	81,570 "	"	
4,222,800 "	"	4,222,800 "	4,204,100 "	18,700 "	"	
1,270,715 "	"	1,270,715 "	1,226,965 "	43,750 "	"	
717,615 "	"	717,615 "	717,615 "	"	"	
51,106,940 "	"	51,106,940 "	50,956,420 "	150,520 "	"	
AUGMENTATION. . . . fr.				150,520 "		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V. COMMISSIONS. 1^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.		
82	"	Frais de route et de séjour.
85	"	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.
2^{me} SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.		
84	"	Frais de route et de séjour.
85	"	Publication du recueil, frais de bureau, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI. TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
86	"	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII. PENSIONS.		
87	"	Premier terme des pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux publics
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII. SECOURS.		
88	"	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX. DÉPENSES IMPRÉVUES.		
89	"	Dépenses imprévues non libellées au Budget.
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1869.

CREDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
1,000 »	»	1,000 »	1,000 »	»	»	
1,000 »	»	1,000 »	1,000 »	»	»	
800 »	»	800 »	800 »	»	»	
4,200 »	»	4,200 »	4,200 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
»	59,500 »	59,500 »	59,500 »	»	»	
»	59,500 »	59,500 »	59,500 »	»	»	
10,000 »	»	10,000 »	7,000 »	3,000 »	»	
10,000 »	»	10,000 »	7,000 »	3,000 »	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
Récapitulation.		
I.	560	Administration centrale
II.	ib.	Ponts et chaussées
III.	574	Mines
IV.	576	Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes
V.	586	Commissions des procédés nouveaux et des Annales des travaux publics
VI.	ib.	Traitements de disponibilité
VII.	ib.	Pensions
VIII.	ib.	Secours.
IX.	ib.	Dépenses imprévues.
		TOTAL DU BUDGET.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
966,003 »	»	966,003 »	957,005 »	9,000 »	»	
4,882,115 »	1,594,550 »	7,276,665 »	7,095,115 »	181,550 »	»	
506,050 »	15,000 »	521,050 »	521,050 »	»	»	
51,106,940 »	»	51,106,940 »	50,956,420 »	150,520 »	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
»	59,500 »	59,500 »	59,500 »	»	»	
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,952 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	
57,509,088 »	1,469,050 »	59,778,158 »	59,457,068 »	541,070 »	»	
AUGMENTATION fr.				541,070 »		

([^])

(SUPPLÉMENT AU N^o 402.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SESSION DE 1867-1868

NOTES EXPLICATIVES

A L'APPUI DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

POUR L'EXERCICE 1869.



BRUXELLES,

FR. GOBBAERTS, IMPRIMEUR DU ROI, SUCCESSEUR D'EM. DEVROYE.

RUE DE LOUVAIN, 40.

—
1868

(SUPPLÉMENT AU N° 102.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SESSION DE 1867-1868

NOTES EXPLICATIVES

A L'APPUI DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

POUR L'EXERCICE 1869.

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Voir les cahiers précédents.

CHAPITRE II.

PENSIONS CIVILES.

ART. 5. *Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement fr. 6,000*

Le nombre des pensions créées pendant l'année 1867, en faveur de fonctionnaires ou d'employés, en vertu de la loi générale du 21 juillet 1844, modifiée par celle du 17 février 1849, et de la loi du 26 avril 1865, ainsi que de celle du 10 mai 1866, a été de 52 (*voir aux annexes du budget, le relevé n° 1*), et leur chiffre global est de 48,439 francs.

Pendant l'année 1867, 22 pensions se sont éteintes; elles montaient ensemble à 42,105 francs.

Le nombre des pensions accordées pendant la même année dépasse donc de 10 celui des pensions éteintes, et l'augmentation de dépense a été 6,264 francs.

A la date du 1^{er} janvier 1868, le nombre global des pensions à servir était

NOTES EXPLICATIVES.

de 209, s'élevant à 301,412 francs, soit une moyenne de 4,440 francs, inférieure à celle de 1866, de 45 francs.

La liquidation des premiers termes des pensions accordées pendant l'année 1867 a complètement absorbé le crédit de 6,000 francs, ouvert, à cet effet, au budget du Ministère de l'Intérieur.

Le relevé suivant indique le nombre et le montant des pensions créées, ainsi que de celles qui ont été éteintes, pendant une période quinquennale, savoir :

	PENSIONS CRÉÉES.		PENSIONS ÉTEINTES	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant.
1865.	28	fr. 38,546	10	fr. 20,781
1864.	31	33,672	12	18,370
1863.	41	48,007	18	23,069
1866.	36	33,586	31	31,124
1867.	32	48,369	22	42,105
	468		93	

ART. 6, litt. A. *Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux* fr. 20,000

Comme on l'a dit dans les notes explicatives des budgets antérieurs, la somme de 20,000 francs, portée à l'art. 6 du budget, est demandée en vertu du n° 4 de l'art. 4 de la loi du 30 mars 1861, instituant une caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux du royaume, article conçu dans les termes suivants : « Les ressources ordinaires de la caisse consistent en un subside annuel de l'État, égal à 2 p. c. de la somme totale des traitements des secrétaires communaux du royaume, participant à la caisse.

La subvention liquidée par l'État s'est élevée, en 1867, à fr. 21,452-84, supérieure à l'allocation portée au litt. A de l'art. 6, mais dont une partie a été imputée sur le litt. B dudit article.

ART. 6, litt. B. *Subvention supplémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commissariats d'arrondissement sont affiliés.* fr. 7,000

C'est en vertu de l'arrêté royal du 25 juillet 1864, que les employés des commissariats d'arrondissement ont été immatriculés à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux. La participation est facultative.

Le personnel des bureaux des commissariats d'arrondissement se compose de 115 employés, dont 46 ont contribué à la caisse, en 1867. Les traitements des employés affiliés s'élevaient ensemble à 53,000 francs; le montant de la retenue qu'il subissent à raison de 3 p. c., s'élève à 1,650 francs. La subvention liquidée par l'État, pendant la même année, calculée à 6 p. c., a été de 3,300 francs, soit ensemble 4,950 francs.

NOTES EXPLICATIVES.

Il a été constaté que le nombre des participants à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux, pendant 1867, était de 2,467, dont 2,421 secrétaires et 46 employés des commissariats d'arrondissement.

Le chiffre global des traitements a été de 1,072,642 francs.

Le montant des recettes s'est élevé, en 1867, à fr.	153,588-96
et celui des dépenses à	22,877-64
Excédant des recettes sur les dépenses	150,508-32

A la date du 1^{er} janvier 1868, la caisse avait à servir 163 pensions et 7 secours, montant à 17,244 francs.

La caisse possédait à la même date, en capitaux placés en rentes sur l'Etat, à 4 1/2 p. % (valeur nominale), une somme de 808,400 francs, produisant un intérêt annuel de fr. 5,077-25.

Comme pour les années précédentes, on croit devoir donner un résumé des opérations et de la situation de chacune des autres caisses dépendant du Département de l'Intérieur et ressortissant à la direction de comptabilité générale et des pensions. Ces caisses ne reçoivent aucun subside de l'Etat.

Elles sont au nombre de quatre, savoir :

1^o La caisse des veuves et orphelins des fonctionnaires et employés du Ministère de l'Intérieur ;

2^o La caisse des veuves et orphelins des professeurs de l'enseignement supérieur ;

3^o La caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'Etat ;

4^o La caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.

Les renseignements qui suivent sont relatifs aux opérations des recettes et des dépenses de l'année 1867 :

1^o Caisse des veuves et orphelins des fonctionnaires et employés du Ministère de l'Intérieur.

Nombre de participants : 1,031.

Montant des recettes. fr.	110,998 15
Montant des dépenses	91,658 67
Excédant des recettes fr.	19,336 46

La caisse a à servir 143 pensions, montant à 87,619 francs.

Elle possède en capitaux placés sur l'Etat (valeur nominale) :

En rentes 2 1/2 p. % fr.	1,412,400
— 3 p. %	127,000
— 4 1/2 p. %	427,000

Ces capitaux rapportent un intérêt annuel de 58,344 francs.

NOTES EXPLICATIVES.

2^e Caisse des veuves et orphelins des professeurs de l'enseignement supérieur.

Nombre de participants : 127.

Montant des recettes	fr. 196,452 21
Montant des dépenses	54,457 62
Excédant des recettes	fr. 141,974 95

La caisse avait à servir 30 pensions, montant à 50,524 francs.

Elle possède en capitaux placés sur l'État (valeur nominale) :

En rentes 2 1/2 p. ‰	fr. 609,200 »
— 4 1/2 p. ‰	128,400 »

Ces capitaux produisent un intérêt annuel de 21,008 francs.

On remarquera que le montant des recettes s'élève à une somme de beaucoup supérieure à celle des années précédentes. Voici comment cette augmentation est expliquée :

La situation financière défavorable de la caisse de pensions des veuves et orphelins des professeurs de l'enseignement supérieur a engagé le Gouvernement à proposer aux Chambres législatives un projet de loi tendant à rembourser les sommes à charge du trésor public, payées indûment par la caisse, en exécution de l'arrêté royal du 25 septembre 1850 et de l'art. 61 de la loi du 24 juillet 1844.

L'exposé des motifs de ce projet de loi justifie la demande soumise aux chambres ; on croit donc devoir donner ce document ci-après :

« Messieurs, au moment de la publication de la loi générale sur les pensions civiles, du 24 juillet 1844, il n'existait pas de caisse particulière pour le service des pensions des veuves et orphelins des membres du haut enseignement. Le Gouvernement supportait les dépenses résultant des pensions, sans astreindre les professeurs à aucune retenue sur leurs traitements.

» Mais aux termes de la loi de 1844, le service de toute pension de veuve ou d'orphelin devait être désormais à la charge exclusive des caisses formées par les fonctionnaires eux-mêmes ; le Gouvernement y resterait complètement étranger (art. 54 de la loi).

» En vertu de cette disposition, une caisse de pensions fut instituée au Ministère de l'Intérieur en faveur des veuves et orphelins des professeurs de l'enseignement supérieur. Mais cette caisse était, au moment de sa fondation, en présence d'un *arriéré* considérable. Les services rendus par les professeurs, depuis un grand nombre d'années, ne pouvaient, sans iniquité, être perdus pour la liquidation des pensions de leurs veuves. D'un jour à l'autre, des pensions devaient s'ouvrir dans ces conditions, et la caisse, à peine formée, se serait trouvée dans l'impossibilité de les servir. Cette éventualité motiva l'insertion dans la loi de 1844, de l'art. 61, aux termes duquel les pensions des veuves et des orphelins des professeurs qui viendraient à décéder *dans*

NOTES EXPLICATIVES.

les cinq années après la promulgation de la loi, resteraient à la charge du trésor public.

» On avait supposé que, pendant ces cinq dernières années, la caisse amasserait les ressources nécessaires pour satisfaire désormais à ses obligations.

» Cette supposition ne se réalisa pas, car la caisse ne possédait, au 31 décembre 1850, qu'un capital de 118,000 francs, produisant un intérêt annuel de 5,771 francs, et c'est dans cette situation qu'intervint l'arrêté royal du 25 septembre 1850, aux termes duquel les veuves et orphelins des professeurs qui, à l'époque de la promulgation de la loi du 21 juillet 1844, étaient attachés aux universités de l'État, peuvent réclamer, sur les fonds de la caisse, le bénéfice du règlement du 25 septembre 1816.

» En vertu de cette disposition, la caisse fut obligée de tenir compte aux veuves, des services rendus par leurs maris, même avant leur participation à la caisse.

» Cet arrêté, en reconnaissant les droits des veuves à raison des services rendus par leurs maris, avant 1844, a consacré un principe de justice incontestable et fondé, d'ailleurs, sur le § 1^{er} de l'art. 61 de la loi de 1844, mais il rompit l'équilibre entre les ressources et les charges de la caisse.

» Cependant on doit affirmer qu'il était peu équitable d'astreindre la caisse à payer entièrement aux veuves de professeurs nommés antérieurement à 1844, des pensions fixées conformément au règlement de 1816, et cela pour plusieurs motifs.

» D'abord, ces professeurs avaient accompli un certain nombre d'années de services à une époque où la caisse n'existait pas, où l'État supportait seul l'obligation de pensionner les veuves. Par conséquent, l'État aurait dû conserver à sa charge, dans les pensions qui allaient s'ouvrir postérieurement à 1844, une quotité correspondante aux services qui lui avaient été rendus avant cette date, et l'on n'aurait dû mettre à la charge de la caisse qu'une quotité correspondante aux services accomplis après son établissement. La caisse aurait eu à payer aux veuves des professeurs attachés aux universités avant sa création, une pension calculée sur les bases déterminées dans ses statuts et l'État aurait dû fournir le supplément pour atteindre le chiffre fixé par le règlement de 1816, supplément dont il était débiteur à raison des services rendus précédemment. De cette façon, les veuves eussent obtenu la pension à laquelle elles avaient droit sans faire peser sur la caisse des obligations excessives.

» Ensuite, les droits pour les professeurs et pour leurs veuves de faire liquider leurs pensions, conformément aux dispositions du règlement de 1816 (bien plus favorables que celles qui ont été adoptées dans les statuts), droit que la loi de 1844 a formellement reconnu, ce droit leur était acquis avant l'établissement de la caisse. Il s'ensuit que les conséquences résultant de son exercice devaient rester pour le compte de l'État. La caisse n'existant pas encore quand le droit dont il vient d'être parlé a pris naissance, il n'a pu naître que contre l'État alors débiteur des pensions : c'était donc à lui à en supporter les conséquences ; c'est-à-dire, que la majoration dans le chiffre des pensions des

NOTES EXPLICATIVES.

veuves de professeurs antérieurs à 1844, majoration provenant de ce que ces pensions étaient liquidées d'après les bases du règlement de 1816, au lieu de l'être d'après les dispositions des statuts, cette majoration était une dette de l'Etat, puisqu'elle avait sa cause dans un droit né contre lui et qui n'a jamais pu exister contre la caisse

» Cette conclusion s'impose avec plus de force encore quand on envisage la question à un autre point de vue, c'est-à-dire par rapport aux professeurs qui n'ont commencé leurs fonctions qu'après 1844. Rien n'était plus contraire à l'équité que de permettre aux veuves des anciens professeurs de se faire payer par la caisse une pension liquidée sur les bases du règlement de 1816. En effet, tous les professeurs, soit antérieurs, soit postérieurs à 1844, ont dû contribuer également aux versements pour former le fonds commun. Les mises étant égales, les avantages devaient aussi être égaux, comme cela a lieu dans toutes les sociétés. Or, permettre aux veuves des professeurs nommés avant 1844 de prendre une pension beaucoup plus élevée que celle qu'obtenaient les veuves des professeurs nommés après 1844, c'était méconnaître, au préjudice de celles-ci, les plus simples notions d'équité; c'était consacrer un partage quasi lésion, d'autant plus que les anciens professeurs étant les plus nombreux et les plus âgés, il devait s'ouvrir en faveur de leurs veuves, dans un avenir peu éloigné, un grand nombre de pensions dont le résultat serait de faire à la caisse une brèche irréparable à l'aide de ses seules ressources.

» Ces raisons démontrent que l'art. 61 de la loi générale et l'arrêté de 1850, en accordant aux veuves des anciens professeurs, sur la caisse, des pensions déterminées en vertu du règlement de 1816, ont imposé à celle-ci des obligations qui ne lui incombait pas et que, d'après l'équité, l'Etat aurait dû supporter.

» Le Gouvernement, en proposant et en arrêtant ces dispositions, n'a nullement cru qu'elles seraient un jour défavorables aux professeurs et à la caisse. Ce résultat est donc le produit d'une erreur qui a été commune au Gouvernement, au législateur et aux professeurs eux-mêmes. Cette erreur a consisté à croire, lors de la discussion de la loi de 1844, qu'il suffisait, pour satisfaire aux exigences de l'équité et pour assurer l'avenir de la caisse, de laisser à la charge de l'Etat les pensions qui viendraient à s'ouvrir pendant les cinq dernières années, et que, passé ce délai, l'institution nouvelle se trouverait à même de servir toutes les autres pensions qui écherraient postérieurement, tout en liquidant celles des veuves des anciens professeurs sur le pied du règlement de 1816. C'est dans la pensée que ce moyen sauvegardait tous les intérêts qu'il a été proposé par le Gouvernement, consacré par les Chambres et accueilli avec confiance par les membres du haut enseignement. Comme chacun était persuadé de son efficacité, on ne remarqua point, à défaut d'intérêt, qu'il constituait une mesure peu équitable.

» La situation critique de la caisse doit donc être attribuée essentiellement à l'arriéré considérable qui existait au moment de sa fondation; c'est-à-dire, les années de services des professeurs de 1816 à 1844, services qui n'ont rien donné

NOTES EXPLICATIVES.

à la caisse et dont elle a, néanmoins, dû tenir compte aux veuves des professeurs décédés. Si cette situation se prolongeait, elle conduirait inévitablement à une ruine certaine et rapide.

» Ce désastre peut-il être prévenu par les mesures ordinaires que fournit la loi, en portant à quatre ou cinq pour cent, les retenues opérées sur les traitements? Evidemment non. C'est un remède dont l'efficacité serait de courte durée.

» Pour tirer la caisse de la position critique dans laquelle elle se trouve, il faut une mesure extraordinaire qui se résume dans les propositions suivantes :

» 1° Le montant des pensions liquidées, d'après le règlement de 1816, et dont le service doit être continué, à la date du 31 décembre 1865, est de 42,856 francs.

» La caisse contribuerait au service de ces pensions, pour la somme qu'elle aurait eu à payer si les pensions avaient été calculées d'après les statuts organiques du 29 décembre 1844, soit 26,140 francs.

» Le trésor public payerait le surplus, soit. fr. 16,716

» 2° Les paiements effectués par la caisse, jusqu'au 31 décembre 1865, s'élèvent :

» Pour les pensions restant à servir, à fr. 246,452

» Pour les pensions éteintes, à 25,960

Total fr. 272,414

» De cette somme, la caisse doit prendre à sa charge, conformément aux statuts organiques :

» Pour les pensions restant à servir . . fr. 127,209

» Pour les pensions éteintes 15,004

Total. fr. 142,213

» Le trésor public prendrait à sa charge, comme ayant été payées en vertu du règlement de 1816, les sommes suivantes :

» Pour les pensions restant à servir fr. 119,245

» Pour les pensions éteintes 10,956

Ensemble . . fr. 130,199

» La somme résultant du n° 1° (16,716 fr.), diminuée ou augmentée suivant les modifications qui surviendraient dans l'état des pensions, serait versée annuellement à la caisse par le trésor public.

» La somme résultant du n° 2° (130,199 fr.) serait remboursée à la caisse.

» Les charges extraordinaires qui précèdent, que l'application du règlement de 1816 a imposées à la caisse, sont détaillées dans les tableaux ci-annexés sous les litt. A et B.

» D'après cet exposé, on voit que la demande tend uniquement au remboursement des dépenses extraordinaires que le règlement de 1816 a imposées à la

NOTES EXPLICATIVES.

caisse, et à l'exonération de celles que ce même règlement doit imposer encore pendant quelques années.

» De son côté, la caisse établirait, dans le régime de ses statuts organiques, les modifications qui assureraient son maintien dans l'avenir, et dans ce but, le conseil d'administration a adopté les deux propositions suivantes :

» 1^o La retenue sur les traitements et les suppléments de traitements serait augmentée de 1 p. % et portée à 4 p. %, si le traitement s'élève à 5,000 francs ; à 3 1/2 p. %, s'il n'atteint pas ce chiffre ;

» 2^o Toute augmentation de traitement sera perçue au profit de la caisse pendant trois mois.

» Ces propositions sortiraient leurs effets dès que la Législature se serait prononcée sur les remboursements que la caisse sollicite à charge du trésor public.

» C'est d'après les ordres du Roi que nous avons l'honneur de présenter à la Chambre le projet de loi ci-annexé, qui tend à restituer à la caisse les sommes ci-dessus énoncées.

» *Le Ministre de l'Intérieur,*

» VANDENPEEREBOOM.

» *Le Ministre des Finances,*

» FRÈRE-ORBAN. »

Relevé des pensions accordées à des veuves de professeurs de l'enseignement supérieur, du 1^{er} août 1849 au 31 décembre 1865, dont le taux a été établi d'après le règlement de 1816, et qui sont encore à servir à cette dernière date.

N° D'ORDRE.	NOMS DES PENSIONNAIRES.	ENTRÉE EN JOUISSANCE.	MOYENNE du TRAITEMENT.	TAUX CALCULÉS d'après		DIFFÉRENCE.	SOMME GLOBALE que le trésor public doit payer au 31 décembre 1865.		SOMME QUE LA CAISSE a payée.	TOTAL.	Observations.
				le règlement de 1816.	les statuts.		Nombre d'années.	Montant.			
1	Veuve Tandel . . .	1 ^{er} novembre 1850	6,090	2,116	960	1,156	15 2	17,436	14,560	31,996	
2	— Houdet . . .	1 ^{er} août 1851	4,000	1,500	640	860	14 5	12,398	3,147	17,545	
3	— Minne . . .	1 ^{er} mars 1851	6,000	1,772	960	812	15 10	12,857	15,200	28,057	
4	— Lefrançois . .	1 ^{er} mai 1854	4,000	1,772	640	1,132	11 8	13,206	7,666	20,872	
5	— Lesbroussart.	1 ^{er} août 1855	6,000	2,116	1,020	1,096	10 5	11,416	10,625	22,041	
6	— Dumont . . .	1 ^{er} mars 1857	6,000	2,116	1,115	1,001	8 10	8,835	9,745	18,580	
7	— Mareska . . .	1 ^{er} avril 1858	6,000	2,116	1,180	936	7 9	7,254	9,445	16,399	
8	— Morren . . .	1 ^{er} janvier 1859	6,600	2,116	1,225	891	7 0	5,937	8,575	14,512	
9	— Joret . . .	1 ^{er} octobre 1859	4,500	2,116	952	1,164	6 3	7,275	5,950	13,225	
10	— Rassmann . .	1 ^{er} août 1859	6,000	2,116	1,260	856	6 5	5,491	8,085	13,576	
11	— Martinowski.	1 ^{er} décembre 1861	3,000	1,840	710	1,130	4 1	4,614	2,899	7,513	
12	— Raikem . . .	1 ^{er} novembre 1862	6,000	2,116	1,455	661	3 2	2,093	4,606	6,699	
13	— De Block . . .	1 ^{er} septembre 1862	6,000	2,116	1,443	671	3 4	2,236	4,816	7,052	
14	— Moke	1 ^{er} janvier 1863	6,000	2,116	1,465	651	3 0	1,953	4,395	6,348	
15	— Cantraine . .	1 ^{er} janvier 1864	6,000	2,116	1,525	591	2 0	1,182	3,050	4,232	
16	— Defooz	1 ^{er} décembre 1863	6,000	2,116	1,520	596	2 1	1,211	3,166	4,407	
17	— Callier	1 ^{er} octobre 1863	5,575	2,116	1,396	720	2 3	1,620	3,141	4,761	
18	— Timmermans.	1 ^{er} septembre 1864	6,233	2,116	1,563	553	1 4	737	2,084	2,821	
19	— Kickx	1 ^{er} octobre 1864	7,250	2,116	1,824	292	1 3	365	2,280	2,645	
20	— Roelandt . . .	1 ^{er} mai 1864	5,033	2,116	1,310	806	1 8	1,074	1,746	2,820	
21	— Van Coetsem.	1 ^{er} novembre 1865	7,500	2,116	1,975	441	0 2	23	328	351	
				42,856	26,110	16,716	»	119,243	127,209	246,452	

NOTES EXPLICATIVES.

(9)

[N° 102.]

Relevé des pensions accordées à des veuves de professeurs de l'enseignement supérieur, du 1^{er} août 1849 au 31 décembre 1865, dont le taux a été établi d'après le règlement de 1816, et qui sont éteintes depuis cette dernière date.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES PENSIONNAIRES.	ENTRÉE EN JOUISSANCE.	MOYENNE du TRAITEMENT.	TAUX FIXÉ d'après le règlement de 1816.	TAUX FIXÉ d'après LES STATUTS.	DIFFÉRENCE.	DATE DE L'EXTINCTION.	DURÉE de la JOUISSANCE.	MONTANT des paiements effectués par les pensionnaires.	PAYEMENTS incombant au TRÉSOR PUBLIC.	PAYEMENTS incombant à LA CAISSE.
1	Orpheline Dupret . .	1 ^{er} juin 1851	9,000	2,116	1,550	766	31 juillet 1858	7 2	15,795	5,400	8,505
2	Veuve Destriveaux . .	1 ^{er} mai 1855	6,000	2,116	960	1,156	31 mai 1854	1 6	2,997	1,657	1,560
3	— Fuss	1 ^{er} février 1860	6,000	2,116	1,290	826	31 octobre 1865	5 9	7,935	5,098	4,857
4	— Verheyen . . .	1 ^{er} novembre 1864	4,100	2,116	862	1,254	31 mai 1865	" 7	1,255	751	502
									25,960	10,956	15,004

NOTES EXPLICATIVES.

[N^o 102.]

(10)

NOTES EXPLICATIVES.

La Législature a admis le mode de remboursement proposé et une loi a été promulguée sous la date du 13 mars 1867. Elle est conçue en ces termes :

« Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

» **ART. 1^{er}.** Il est ouvert au Ministère de l'Intérieur un crédit de cent trente mille francs (130,000 francs), destiné à rembourser à la caisse des veuves et orphelins des professeurs de l'enseignement supérieur, les sommes que cette caisse a payées à titre de pensions, depuis le 1^{er} août 1849 jusqu'au 31 décembre 1866 et qui incombent à l'État en vertu de l'arrêté royal du 23 septembre 1816.

» **ART. 2.** Un crédit de dix-huit mille francs (18,000 francs) est également ouvert à ce Département, à l'effet de rembourser à ladite caisse les sommes payées, dans les mêmes conditions, pendant l'année 1866.

» **ART. 3.** Il sera annuellement porté au budget du Ministère de l'Intérieur, le crédit nécessaire pour rembourser à la caisse susmentionnée, les parts de pension qu'elle payera à la décharge de l'État, et ce, jusqu'à extinction des pensions accordées ou à accorder en vertu de l'arrêté royal du 23 septembre 1816.

» **ART. 4.** Les crédits indiqués aux art. 1 et 2 de la présente loi seront couverts au moyen des ressources ordinaires du budget, et formeront les art. 136 et 137 du budget du Ministère de l'Intérieur pour 1866.

» Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*. »

L'arrêté royal, pris pour l'exécution de cette loi, porte la date du 23 mars 1867; il est conçu comme suit :

« Vu la loi du 13 mars 1867, *Moniteur belge*, n° 73, qui ouvre au Département de l'Intérieur des crédits de 130,000 francs et de 18,000 francs, destinés à rembourser à la caisse des veuves et orphelins des professeurs de l'enseignement supérieur, les sommes que cette caisse a payées à titre de pensions, depuis le 1^{er} août 1849 jusqu'au 31 décembre 1866, et qui incombent à l'État en vertu de l'arrêté royal du 23 septembre 1816;

» Considérant qu'il y a lieu de liquider, au profit de ladite caisse, les crédits votés par la Législature;

» Sur la proposition de notre Ministre de l'Intérieur,

» Nous avons arrêté et arrêtons :

» **ART. 1^{er}.** Notre Ministre de l'Intérieur est autorisé à faire liquider au profit de la caisse des veuves et orphelins des professeurs de l'enseignement supérieur, 1^o une somme de cent trente mille^a francs, à titre de remboursement d'avances telles qu'elles sont déterminées par la loi du 13 mars 1867; 2^o une somme de dix-huit mille francs du chef des avances faites pendant l'année 1866.

» Ces sommes seront prélevées respectivement sur les art. 136 et 137 du budget du Ministère de l'Intérieur, pour l'exercice 1866.

NOTES EXPLICATIVES.

» Art. 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté. »

Pour compléter la mesure proposée, un arrêté, tendant à modifier les statuts organiques du 29 décembre 1844, a été pris sous la date du 19 août 1867; il est conçu comme il suit :

« Vu l'art. 14 des statuts organiques de la caisse de pensions des veuves et orphelins des professeurs de l'enseignement supérieur, approuvés par arrêté royal du 27 décembre 1844, article conçu en ces termes :

» Le traitement de tout professeur désigné à l'art. 2 subira, au profit de la caisse, s'il s'élève :

» A 4,000 francs et au-dessus, une retenue de 5 p. %;

» A moins de 4,000 francs, une retenue de 2 1/2 p. %;

» Vu l'art. 15 des mêmes statuts, qui porte : seront également retenus au profit de la caisse :

» 2° Les deux premiers mois de toute augmentation de traitement qui sera obtenu à l'avenir ;

» Vu également les art. 87, 88 et 89 ;

» Vu l'avis émis par le conseil d'administration de la caisse précitée, relativement à l'augmentation des retenues établies ;

» Vu la loi du 13 mars 1867, qui ouvre au Département de l'Intérieur des crédits destinés à rembourser les sommes que cette caisse a payées à titre de pensions, et qui incombent à l'Etat, en vertu du règlement du 25 septembre 1816 et de l'arrêté royal du 25 septembre 1850 ;

» Vu l'exposé des motifs qui a été soumis aux Chambres législatives à l'appui de ladite loi ;

» Sur la proposition de notre Ministre de l'Intérieur,

» Nous avons arrêté et arrêtons :

» Art. 1^{er}. A partir du 1^{er} janvier 1868, la retenue établie par l'art. 14 des statuts organiques de la caisse de pensions des veuves et orphelins des professeurs de l'enseignement supérieur est augmentée d'un pour cent et fixée comme il suit :

» A 4 p. %, si le traitement s'élève à 5,000 francs ;

» A 5 1/2 p. %, s'il n'atteint pas le chiffre de 5,000 francs.

» L'art. 15, n° 2, desdits statuts est modifié, à partir de la même date, de la manière suivante : « Toute augmentation de traitement sera perçue au profit de la caisse, pendant trois mois. »

» Art. 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté. »

NOTES EXPLICATIVES.

Caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'Etat.

Nombre de participants : 839.

Montant des recettes	fr. 109,473 31
Montant des dépenses, y compris les frais d'administration et les dépenses diverses.	40,111 94
Excédant des recettes	fr. 69,361 37

La caisse a à servir 74 pensions montant à fr. 32,595 00

La caisse possède, en capitaux placés (valeur nominale), en rentes 2 1/2 p. % sur l'État, une somme de 1,660,400 francs, produisant un intérêt annuel de 41,510 francs.

Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.

Nombre de participants : 1,596.

Montant des recettes	fr. 131,620 76
Montant des dépenses	80,141 29
Excédant des recettes	51,479 47

La caisse a à servir 205 pensions montant à fr. 77,667 00

La caisse possède, en capitaux placés (valeur nominale) en rentes 2 1/2 p. % sur l'État, une somme de 1,641,400 francs, produisant un intérêt annuel de 41,055 francs.

Récapitulation.

1° Nombre de participants :

Caisse des secrétaires communaux	2,467
Caisse du Ministère de l'Intérieur	1,031
Enseignement supérieur.	127
— moyen	839
Caisse urbaine	1,596
Total	5,860

2° Capitaux :

A 2 1/2 p. %.	fr. 5,325,400
A 5 p. %.	127,000
A 4 1/2 p. %.	1,563,500

Ces capitaux produisent un intérêt annuel de 194,974 francs.

NOTES EXPLICATIVES.

CHAPITRE III.

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

- ART. 1. *Frais de bureau et jetons de présence de la commission centrale de statistique. — Frais de bureau des commissions provinciales. — Vérification des registres de population.* . . . fr. 9,000
- ART. 2. *Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales.* fr. 10,000

RECENSEMENT GÉNÉRAL. — Dans la séance du 5 mai 1868, le Ministre a présenté les résultats provisoires du recensement, en ce qui concerne la population.

Actuellement, l'administration est en mesure de publier les résultats définitifs du recensement de la population; l'impression en est commencée et se poursuit sans relâche.

Quant aux deux autres parties du recensement, l'agriculture et l'industrie, les gouverneurs ont été invités, par circulaire du 2 octobre 1868, à faire en sorte que les documents, vérifiés et complétés conformément aux instructions, parviennent au Département de l'Intérieur avant la fin de l'année, l'engagement ayant été pris d'en entreprendre la publication à partir de 1869.

DOCUMENTS ANNUELS. — Un nouveau volume des *Documents statistiques*, le douzième de la collection, a été distribué aux Chambres législatives, dès les premières séances de leur session actuelle. Comme les volumes précédents, celui-ci renferme six titres principaux qui embrassent le mouvement de la population et le recrutement de l'armée, le tableau des élections pour les Chambres législatives, la situation financière de l'État, des provinces et des communes, le mouvement du commerce, de la navigation et de la pêche maritime, résumé d'après le tableau du commerce que publie tous les ans le Département des Finances, enfin les diverses sections qui se rapportent au Ministère des Travaux Publics, tels que les routes, les chemins de fer, les voies navigables, les postes, les télégraphes, l'industrie minérale, les machines à vapeur, etc. Un relevé spécial fait connaître pour chaque commune du royaume le nombre des décès occasionnés par le choléra et de ceux qui sont attribués à d'autres maladies, avec des récapitulations par province et par mois, en distinguant l'état civil, l'âge et le sexe des personnes décédées.

RÉSUMÉ ANNUEL ET COMPARATIF DE LA STATISTIQUE GÉNÉRALE. — De commun accord avec les autres départements ministériels, il a été résolu de publier tous les ans un recueil résumant, pour les quinze années écoulées, les principaux documents compris dans les publications annuelles et décennales, avec l'indication des sources à consulter. Le premier recueil est en voie d'élaboration.

NOTES EXPLICATIVES.

CHAPITRE IV.

FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.

Pas d'observations.

CHAPITRE V.

FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.

Pas d'observations.

CHAPITRE VI.

MILICE.

ART. 42 et 43. Crédit fr. 70,000 »

Les explications fournies lors de la publication des premières notes explicatives s'appliquent au budget de 1869.

Résultats généraux des levées de 1867 et 1868 faisant suite à ceux qui ont été donnés pour les levées précédentes :

	Levée de 1867.	Levée de 1868.
Nombre d'inscrits	39,218	41,234
— d'exemptés définitivement	2,954	3,046
— — pour un an	9,267	9,755
— de désignés pour le service	26,997	28,463
— d'incorporés en personne	5,951	6,428
— — par remplacement	802	808
— — par substitution	2,443	2,049
Ajournés ou inscrits des levées précédentes :		
Incorporés en personne	592	584
— par remplacement	44	43
— par substitution	406	408
Nombre d'inscrits des deux catégories qui, n'ayant pas satisfait à l'appel, ont été déclarés retardataires et manquent au contingent	Total des incorporés, 9,608	Total des incorporés, 9,687
	392	343
	40,000	40,000

Nombre de miliciens compris dans le contingent qui ont été dispensés du service actif, comme se destinant :

	à l'état ecclésiastique.	à l'enseignement primaire.	Instituteurs. Normalistes.
Pour les huit classes de milice (1861 à 1868).	1861 59	1861 48	
	1862 55	1862 66	
	1863 62	1863 60	
	1864 41	1864 64	
	1865 58	1865 70	
	1866 49	1866 77	
	1867 65	1867 85	
	1868 65	1868 92	
Totaux	454	562	

NOTES EXPLICATIVES.

Nombre de communes, auxquelles on a dû faire, en 1867 et 1868, application de l'art. 89 de la loi du 8 janvier 1817, pour compléter le contingent à fournir par chacune d'elles, par suite de l'insuffisance d'hommes disponibles sur les premières classes de milice desdites années.

	1867	1868
	Nombre de communes.	Nombre de communes.
Provinces : Anvers	2	1
— Brabant	3	3
— Flandre occidentale	5	»
— — orientale	2	2
— Hainaut	9	8
— Liège	3	2
— Limbourg	5	7
— Luxembourg	2	1
— Namur	5	12
Totaux	56	56

CHAPITRE VII.

GARDE CIVIQUE.

ART. 44. *Inspections générales, frais de tournée, d'impressions et de fournitures de bureau fr. 6,883 »*

Des inspections générales ont eu lieu, en 1868, dans les villes et dans les communes dont l'indication suit :

Alost,	Malines,	Philippeville,
Charleroy,	Molenbeek,	Verviers,
Hasselt,	Mariembourg,	Wavre.
Huy,		

Les notes fournies pour les inspections générales aux budgets précédents, se rapportent également à celui de 1869.

La loi sur la garde civique, limitant à cinq années la durée des grades, des élections générales ont eu lieu dans toutes les *gardes civiques actives*, il y sera procédé dans le courant du mois d'avril 1869 dans les communes où cette garde est *non active*.

ART. 45. *Achat, entretien des armes et des objets d'équipement, magasin central, frais d'impression des états signalétiques et des brevets d'officiers, acquisition de théories, d'épinglettes, etc. fr. 15,000*

Le crédit alloué sera à peu près absorbé.

NOTES EXPLICATIVES.

ART. 46. *Personnel du magasin central.* fr. 3,520

Sans observation.

CHAPITRE VIII.

FÊTES NATIONALES.

ART 48. *Tir national : prix en argent, en armes et en objets d'orfèvrerie, subsides pour la construction de tirs et l'encouragement des tirs à la cible dans les villes et dans les communes ; personnel du tir et dépenses diverses.* fr. 64,000

Voir les notes fournies :

1° Pour le budget de 1865. Résultat des tirs de 1858 à 1864 ;

2° — 1866. — du tir de 1865 ;

3° — 1867. — — 1866 ;

4° — 1868. — — 1867.

Résultat du tir en 1868.

Le tir national, fondé en 1858, dans de très-modestes proportions, s'est élevé bientôt à la hauteur des bonnes et utiles institutions : il est non-seulement le champ où les gardes civiques de toutes nos provinces se réunissent et s'exercent au maniement de leurs armes, mais il est devenu aussi le rendez-vous où les tireurs belges et étrangers viennent fraterniser et se disputer, dans ces luttes pacifiques et amicales, les prix nombreux que la Belgique est heureuse de leur offrir.

On peut le dire avec satisfaction, le tir national s'est acquis une bonne renommée et s'est créé de nombreuses sympathies, tant dans le pays qu'à l'étranger; aussi, voit-on s'augmenter chaque année, au grand concours international, le nombre de tireurs venus des pays voisins. C'est à l'institution du tir national que la Belgique doit ces magnifiques manifestations de 1866 et 1867 entre les volontaires anglais et nos gardes civiques; on se rappelle encore avec bonheur cette réception splendide, cordiale et sympathique que l'Angleterre a faite l'an dernier à notre milice citoyenne qu'elle a accueillie avec les démonstrations les plus chaleureuses, les plus enthousiastes et les plus amicales.

Ce ne sont pas seulement les nombreux tireurs d'Angleterre qui aiment à venir prendre part à nos concours. On constate avec plaisir la présence des tireurs français, suisses et hollandais; outre les différentes villes de l'Angleterre, Paris, Saint-Quentin, Nancy, etc., ont envoyé leurs contingents de nouveaux tireurs, et tous indistinctement ont applaudi à la bonne organisation de notre établissement de tir.

Lors du premier concours, en 1858, la garde civique tirait avec le fusil lisse, 41 p. % de balles dans la cible; avec le fusil rayé, en 1863, 36 p. %; en 1866, 62 p. %; en 1867, 64 p. %, et en 1868, 67 p. %.

NOTES EXPLICATIVES.

Pour marcher dans la voie du progrès et rechercher par tous les moyens à développer et améliorer l'institution du tir national, on a organisé en 1866 les tirs à grandes distances. La première année ce tir eût un grand succès, quant au nombre de tireurs, grâce à la présence à Bruxelles de douze à quinze cents volontaires anglais, qui en grande partie prirent part au concours de septembre. En 1867, le nombre de tireurs fut moindre, ce tir n'ayant guère été fréquenté que par des amateurs belges, dont un petit nombre seulement avait ses armes réglées pour ces distances. En 1868, on a vu les cibles à 550 mètres très-fréquentées, tant par les tireurs belges que par les tireurs anglais, français et suisses; il y aurait donc utilité à annexer au tir national actuel un tir permanent à grande distance, aussi la commission directrice du tir national a-t-elle appelé sur ce point toute l'attention du Gouvernement, en émettant le vœu de le voir établi dans le plus bref délai possible.

Le crédit de 64,000 francs est réparti comme il suit :

Fr. 25,000 en prix au concours annuel ;
 20.000 en subsides dans les villes et dans les communes ;
 19,000, personnel du tir et dépenses diverses.

Les villes ou communes qui ont reçu des subsides pour constructions de tirs, depuis que l'allocation figure aux budgets, sont celles d'Anvers, Alost, Ath, de Bruges, Charleroy, Courtrai, Dinant, Liège, Louvain, Mons, Mariembourg, Malines, Namur, d'Ostende, de Philippeville, Saint-Nicolas, Termonde, Tournay, Verviers, Vilvorde, Wavre et d'Ypres.

CHAPITRE IX.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

ART. 49 Crédit. fr. 12,000

Un arrêté royal du 15 septembre 1868 a accordé des récompenses honorifiques pour actes de courage, de dévouement et d'humanité sur lesquels les autorités civiles et militaires avaient appelé l'attention du Gouvernement. Ces récompenses se subdivisent de la manière suivante :

Croix civique de 1 ^{re} classe.	5
— 2 ^e —	22
Médaille de 1 ^{re} —	94
— 2 ^e —	170
— 3 ^e —	456

Les croix et les médailles de 1^{re} classe ont été distribuées solennellement pendant la célébration de nos fêtes nationales, et les autres l'ont été de la même manière par les autorités locales.

NOTES EXPLICATIVES.

CHAPITRE X.

CROIX DE FER. — LÉGION D'HONNEUR.

ART. 50. fr. 200,000

Ce crédit, qui constitue la dotation des décorés de la croix de fer, est entièrement engagé pour 1868.

Les extinctions ont permis d'admettre à la pension un plus grand nombre de décorés de la croix de fer et d'accorder à tous les décorés à la fin du dernier trimestre de 1867 un supplément de 8 francs ;

De porter pour 1868, les pensions de 250 à 260 francs ;

La même cause amènera une nouvelle répartition de l'excédant de 1868, avec le quatrième trimestre de la même année et une augmentation pour 1869, dont le chiffre ne peut encore être indiqué.

Les subsides des veuves ont été augmentés de 25 francs depuis deux ans.

ART. 51. *Fonds spécial, secours aux blessés de septembre 1850 et à leurs familles* fr. 22,000

Ce crédit est totalement employé en subsides aux blessés de septembre qui se trouvent dans une position exceptionnelle par suite de circonstances malheureuses, ainsi qu'à leurs parents.

CHAPITRE XI.

AGRICULTURE.

ART. 52. *Indemnités pour bestiaux abattus.*

Allocation de 1867	fr. 240,000	»
Crédit supplémentaire	600,000	»
Total.	fr. 840,000	»
Somme dépensée	642,143	91
Il reste disponible.	: fr. 197,856	09

C'est dans le courant de l'année 1867 que l'Etat a eu les plus grands sacrifices à faire pour arrêter les progrès de la peste bovine, qui a fait irruption dans quatre provinces et notamment dans le Limbourg. A Hasselt, chef-lieu de cette province, 1,594 têtes de bêtes à cornes ont dû être abattues pour éteindre le vaste foyer épizootique qui s'y était développé et empêcher la propagation du mal.

Voici le relevé par province des sommes payées, en 1867, à titre d'indemnités du chef d'animaux abattus par suite du typhus contagieux :

NOTES EXPLICATIVES.

PROVINCES.	BETES A CORNUS.			BETES OVINES			TOTAL GENERAL des INDENNITES payées
	Nombre	Valeur	Indemnité payée.	Nombre	Valeur	Indemnité payée.	
Anvers	48	18,276 93	12,181 62	"	"	"	12,181 62
Flandre orientale . .	12	4,364 96	2,976 64	454	5,790 "	3,860 "	6,836 64
Liège	76	33,119 82	22 079 87	8	386 97	257 98	22,337 85
Limbourg	1,335	789,021 61	484,997 82	"	"	"	484,997 82
TOTAUX . . .	1,471	884,783 22	522,238 93	162	6,176 97	4,117 98	526,356 93

Attendu qu'on peut considérer le pays comme définitivement débarrassé de la peste bovine, il semble opportun de résumer ici en quelques chiffres, les ravages que ce fléau a exercés depuis 1865 jusqu'en 1868 (Quatre années.)

Relevé détaillé des animaux morts ou abattus par suite du typhus contagieux, en 1867.

(Les relevés relatifs aux années 1865 et 1866 ont été publiés.)

PROVINCES.	NOMBRE DE COMMUNES infectées	NOMBRE DES BETES BOVINES				NOMBRE DES BÊTES OVINES			
		Mortes	Malades abattus	Suspects abattus	TOTAL des bêtes abattues	Mortes	Malades abattues	Suspects abattus	TOTAL des bêtes abattues
Anvers	3	4	25	20	54	"	"	"	"
Flandre orientale	1	"	6	8	14	3	16	138	154
Liège	2	2	80	4	84	"	"	8	8
Limbourg	3	8	331	1,072	1,403	"	"	"	"
TOTAUX . . .	9	14	442	1,113	1,569	3	16	146	162
MEME RELEVÉ POUR 1868									
Anvers	4	2	15	42	57	"	"	"	"
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DE 1865 A 1868.									
1865	16	21	286	118	434	"	8	"	8
1866	17	9	144	226	370	61	33	87	420
1867	9	14	442	1,113	1,569	3	16	146	162
1868	4	2	15	42	57	"	"	"	"
TOTAUX	76	43	887	1,529	2,416	64	57	233	290
Animaux morts	"	"	"	"	43	"	"	"	64
Total général des pertes	"	"	"	"	2,416	"	"	"	354

NOTES EXPLICATIVES.

On voit donc que, de 1865 à 1868, l'autorité a fait abattre : 1° comme atteintes du typhus contagieux, 887 bêtes bovines et 57 moutons; 2° comme suspectes à raison de leur contact plus ou moins direct avec les animaux malades, 1,529 bêtes bovines et 255 moutons, et enfin 5° que le total des pertes éprouvées a été de 2459 bêtes bovines et de 354 bêtes ovines.

Voici le relevé des indemnités payées par l'État du chef des animaux abattus par suite de la peste bovine de 1865 à 1868.

PROVINCES.	BÊTES BOVINES.			BÊTES OVINES.			TOTAL des S O M M E S payées.
	Nombre.	Valeur.	Sommes payées	Nombre.	Valeur.	Sommes payées.	
1865	425	»	94,726 53	8	»	520 »	95,046 53
1866	565	»	90,052 42	91	»	3,240 »	95,292 42
1867	1,471	»	522,258 93	162	»	4,117 98	526,556 95
1868	57	»	17,974 23	»	»	»	17,974 23
TOTAUX	2,517	»	724,991 95	261	»	7,677 98	752,669 95

Le nombre des animaux abattus de 1865 à 1868 a été de 2,416 pour les bêtes bovines et de 290 pour les bêtes ovines; l'indemnité a donc été refusée pour 99 des premières et pour 29 des secondes, parce que les propriétaires ne se sont pas conformés aux prescriptions établies en vertu de la loi.

Si l'on ajoute à la somme ci-dessus mentionnée les dépenses occasionnées par la surveillance spéciale qu'il a fallu organiser dans tout le pays et par les mesures spéciales prises dans certaines localités infectées, ainsi que les frais extraordinaires de voyage du corps vétérinaire, etc., etc., dépenses que, dans leur ensemble, on peut évaluer, pour les années 1865 à 1867, à une somme de 80,000 francs, l'on voit que la peste bovine a coûté à l'État plus de 800,000 francs. Quoique cette perte soit peu importante en égard à celle que d'autres pays ont eu à subir, elle est cependant assez considérable pour faire apprécier les maux qu'une épizootie de ce genre, même combattue avec succès par les moyens préventifs les plus rationnels, peut provoquer, et combien il serait désirable qu'on put à l'avenir en préserver le pays.

Les indemnités allouées du chef de l'abatage d'animaux atteints d'autres maladies contagieuses ne se sont élevées, pour l'année 1867, qu'à la somme de fr. 115,207-86.

En voici le relevé détaillé :

RELEVÉ des indemnités payées pour chevaux et bestiaux atteints pendant l'année 1867.

PROVINCES.	CHEVAUX EMPLOYÉS A L'AGRICULTURE.			CHEVAUX DE ROULAGE, ETC.			BÊTES A CORNES.			BÊTES OVINES.			TOTAL GÉNÉRAL des INDEMNITÉS payées.
	Nombre.	Valeur.	Indemnité payée.	Nombre.	Valeur.	Indemnité payée.	Nombre.	Valeur.	Indemnité payée.	Nombre.	Valeur.	Indemnité payée.	
Anvers	3	2,167	624 32	6	5,487	432 50	7	2,999	500 "	"	"	"	1,636 82
Brabant.	36	17,792	4,865 49	77	52,452	5,422 90	161	56,063	12,722 98	"	"	"	22,709 57
Flandre occidentale	13	9,442	1,668 55	50	15,854	2,175 "	75	27,697	5,564 15	"	"	"	9,403 46
Flandre orientale.	13	6,424	1,460 85	20	9,751	1,476 "	115	57,941	8,515 76	"	"	"	11,452 56
Hainaut.	49	27,297	6,554 15	66	29,551	4,985 "	71	22,520	5,215 15	"	"	"	16,550 50
Liège	89	44,887	11,197 47	57	18,929	2,799 "	247	81,812	19,565 51	"	"	"	55,559 78
Limbourg	1	600	150 "	3	1,250	200 "	56	11,952	2,874 99	"	"	"	5,204 99
Luxembourg	18	9,547	2,540 "	15	7,755	1,185 "	72	18,697	3,465 77	"	"	"	8,990 77
Namur	19	9,553	2,428 51	11	5,000	842 "	71	16,745	4,447 47	"	"	"	7,717 78
TOTAUX	245	127,581	50,746 90	265	121,749	19,555 40	881	276,206	64,927 56	"	"	"	115,207 86
Montant des indemnités payées pour bestiaux atteints par suite de typhus contagieux.	"	"	"	"	"	"	1,471	884,785	522,258 93	162	6,176	4,117 98	526,556 95
Frais d'impressions	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	579 12
TOTAUX GÉNÉRAUX	245	127,581	50,746 90	265	121,749	19,555 40	2,552	1,160,989	587,166 51	162	6,176	4,117 98	642,145 91
Disponible.													197,856 09

NOTES EXPLICATIVES.

NOTES EXPLICATIVES.

ART. 53. *Service vétérinaire ; police sanitaire ; bourses.*

Allocation de 1867.	fr. 60,000 »
Crédit supplémentaire	60,000 »
Total.	fr. 120,000 »

Emploi du crédit :

1 ^o Frais de voyage des médecins vétérinaires du Gouvernement, fr.	67,627 63
2 ^o Dépenses relatives aux mesures de police sanitaire prises en vue de combattre la peste bovine	21,894 42
3 ^o Indemnités temporaires aux médecins vétérinaires du Gouvernement.	15,070 85
4 ^o Impressions de documents relatifs à la police sanitaire	2,572 97
5 ^o Dépenses diverses	153 »
Total.	fr. 107,318 85
Excédant disponible.	12,681 15

Il y a 240 sections vétérinaires dont la surveillance est confiée, au point de vue de la police sanitaire des animaux domestiques, à des vétérinaires du Gouvernement.

225 médecins vétérinaires sont attachés à ces sections ; 20 sections sont vacantes et desservies provisoirement par les médecins vétérinaires les plus voisins ; à cinq sections sont attachés deux vétérinaires.

552 personnes sont portées sur les listes officielles de 1868, comme étant autorisées à pratiquer la médecine vétérinaire, savoir :

392 médecins vétérinaires ;
160 maréchaux vétérinaires.

Voici le relevé des animaux atteints de maladies contagieuses et déclarés aux autorités pendant les années 1861 à 1867.

	Chevaux.	Bêtes à cornes.	Moutons.	Porcs.	Total.
1861.	974	5,845	»	10	4,829
1862.	1,156	5,917	66	22	5,161
1863.	1,076	5,259	254	35	4,602
1864.	916	2,248	»	116	5,278
1865.	809	5,199	8	16	4,032
1866.	602	2,495	77	5	5,177
1867.	587	5,409	180	89	4,265

En ce qui concerne la pleuropneumonie exsudative, voici le nombre des cas constatés pendant les cinq dernières années :

En 1862.	5,553
En 1865.	2,796
En 1864.	1,858

NOTES EXPLICATIVES.

En 1865.	2,302
En 1866.	1,774
En 1867.	1,418

On remarquera la diminution croissante des cas de pleuropneumonie exsudative depuis que l'entrée du bétail a été prohibée, par suite de la peste bovine.

Art. 54. *Amélioration de nos races d'animaux domestiques; subsides aux provinces.*

Allocation de 1867. . . . fr. 93,500

La dépense est répartie de la manière suivante :

1 ^o Amélioration de la race chevaline indigène. -- Subsides pour aider à couvrir les frais d'exécution des règlements provinciaux sur la race chevaline	45,412 61
2 ^o Subsides pour couvrir les frais d'exécution des règlements provinciaux sur l'amélioration de la race bovine	3,945 »
3 ^o Amélioration des espèces bovine, ovine et porcine.	15,045 73
Total. . . . fr.	64,403 34
Restant disponible.	28,096 66

A la suite d'une enquête, dont le résultat a été communiqué aux Chambres Législatives, les conseils provinciaux ont été invités, par circulaire du Ministre de l'Intérieur, du 27 février 1866, d'examiner s'il y avait lieu de maintenir, de modifier ou d'abroger les règlements provinciaux sur l'amélioration des races chevaline et bovine. Répondant à cette invitation, tous les conseils à l'exception de celui de Liège, ont décidé, dans leur session de 1866 et 1867, de maintenir les règlements pour la race chevaline ; dans les provinces des deux Flandres, du Hainaut, du Limbourg et du Luxembourg, les conseils ont pris la même décision quant aux règlements relatifs à la race bovine. En outre, dans quatre provinces, celles du Brabant, de la Flandre occidentale, de la Flandre orientale et de Namur, on proposa d'augmenter les primes de concours et de conservation.

Ces décisions ont donné lieu à un accroissement de dépenses de 12,000 francs environ, dont la moitié est à charge de l'État, et l'autre moitié à charge des provinces.

En ce qui concerne la race bovine, deux provinces, celles de la Flandre occidentale et du Limbourg, ont demandé aussi que les primes instituées par le règlement fussent augmentées d'une somme totale de 1,760 francs.

Il est à remarquer toutefois qu'à dater de l'exercice 1869, aucune dépense ne sera plus prélevée sur le budget de l'État pour l'exécution de ces derniers règlements.

On a constaté, en effet, que les avantages qui en résultent ne compensent pas suffisamment les inconvénients qui y sont attachés et que, pour ce qui concerne notamment les concours établis par ces règlements, il est préférable d'abandonner

NOTES EXPLICATIVES.

aux associations agricoles le soin de les établir dans les localités où l'utilité peut en être reconnue.

Par une circulaire du 14 avril 1868, le Ministre de l'Intérieur a informé en conséquence MM. les gouverneurs des provinces, qu'à dater de l'année 1869, l'Etat n'interviendrait plus dans les frais d'exécution de ces règlements.

L'économie qui résultera de cette mesure sur l'art. 54 sera de 8,500 francs, montant approximatif de la dépense normale.

L'achat d'animaux de races perfectionnées en Angleterre, suspendu depuis l'invasion de la peste bovine dans ce pays, n'a pas été repris jusqu'ici.

C'est là la cause de l'excédant assez considérable que présente l'art. 54.

Des achats de reproducteurs de races bovines perfectionnées ont néanmoins eu lieu dans le pays par les soins des administrations provinciales du Brabant, de la Flandre occidentale, du Hainaut et de Namur.

21 taureaux et 17 génisses de pur sang Durham ont été acquis de cette façon et mis à la disposition des éleveurs, soit par des ventes publiques, soit par le placement en station permanente. Des subsides montant ensemble à la somme de fr. 11,058-25, ont été alloués à ces provinces qui ont contribué dans la dépense pour une part à peu près égale.

ART. 55. *Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; encouragements aux sociétés agricoles, etc.*

Le crédit de 140,700 francs, alloué pour l'exercice 1867, a été entièrement absorbé, il a été réparti de la manière suivante :

1 ^o Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture	fr. 10,400 »
2 ^o Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture	13,151 63
3 ^o Subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles	107,935 98
4 ^o Encouragement aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles. — Dépenses diverses	9,273 59
Total.	fr. 140,700 »

ART. 56. *Enseignement professionnel de l'agriculture et de l'horticulture.*

Allocation de 1867 fr. 130,000 »

La somme allouée est entièrement absorbée, elle a été répartie comme il suit :

1 ^o Institut agricole de l'État.	fr. 83,710 55
2 ^o École d'horticulture de l'État, à Vilvorde	19,750 »
3 ^o — — — à Gendbrugge	13,700 »
A reporter.	fr. 117,160 55

NOTES EXPLICATIVES.

	Report. . . fr.	117,160 55
4° École forestière de Bouillon.		3,000 »
5° Frais des jurys d'examen et des commissions de surveillance. — Dépenses diverses		1,854 40
6° Traitements de disponibilité.		900 »
7° Frais des conférences.		7,085 15
	Total. . . fr.	130,000 »

En exécution de l'art. 10 de la loi du 18 juillet 1860, un rapport spécial a été présenté lors de la dernière session aux Chambres législatives, sur la situation de l'enseignement agricole; il comprenait tous les faits relatifs aux années 1864 à 1867.

ART. 57. *Service des défrichements de la Campine.*

La somme de 23,670 francs, allouée pour l'exercice 1867, a été dépensée comme il suit :

1° Traitement du personnel.	fr.	19,800 »
2° Frais de bureau		1,800 »
3° — de route.		2,051 83
	Total . . fr.	23,651 83
	Disponible . .	18 17
		<u>23,670 »</u>

ART. 58. *Mesures relatives au défrichement, etc.*

Allocation de 1867.	fr.	27,000 »
-----------------------------	-----	----------

Détail de la dépense :

1° Travaux d'entretien des irrigations de la Campine, travaux graphiques, frais des manœuvres de nuit pour servir à l'alimentation des canaux		6,159 73
2° Indemnités et frais de voyage des agents de défrichement et de boisement, dans les provinces d'Anvers, de Limbourg, de Liège, de Luxembourg et de Namur.		9,961 75
3° Subsidés pour l'entretien des pépinières d'arbres forestiers, créées dans les provinces de Luxembourg, de Liège et de Namur		3,911 84
4° Subsidés aux communes pour reboisement		2,550 82
	Fr	21,584 14
	Disponible . .	5,615 86
	Fr.	<u>27,000 »</u>

NOTES EXPLICATIVES.

ART. 59. *Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État.*

Allocation de 1867.	fr. 69,000 »
Dépensé	68,476 85
Disponible	fr. 523 17

ART. 60. *Matériel de l'école; jury.*

Allocation de 1867.	fr. 69,800 »
Dépensé	69,782 53
Disponible	fr. 17 47

ART. 61. *Subside à la société royale d'horticulture de Bruxelles.*

Allocation de 1867	fr. 50,000 »
Dépensé.	24,000 »
Disponible	fr. 6,000 »

La somme disponible représente le montant d'un subside supplémentaire qui avait été alloué en vue de certaines obligations que devait remplir la société royale d'horticulture. Celle-ci ne s'est pas montrée disposée à remplir ses engagements, de sorte que le subside n'a été liquidé que sur l'ancien pied et l'augmentation de 6,000 francs a été retranchée du budget à partir de l'exercice 1868.

ART. 62. *Traitement de disponibilité du personnel du haras de l'État.*

Allocation de 1867	fr. 35,620 »
Somme dépensée	51,018 10
Il reste disponible.	fr. 2,861 90

A la page 19 des notes explicatives fournies à l'appui du budget de 1868, on a indiqué la marche qu'on se propose de suivre, pour régler la position des employés du haras de l'État, en ayant égard à leur âge et à la durée de leurs services, etc., etc.

La dépense à faire de ce chef décroîtra successivement et sera réduite pour l'année 1869 à la somme de 16,560 francs.

CHAPITRE XII.

VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.

ART. 65. *Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers . . . fr. 1,165,550 »*

Cette somme a été répartie, en 1867, ainsi qu'il suit :

NOTES EXPLICATIVES.

<i>A.</i> Pour l'amélioration de la voirie vicinale	fr.	973,624	»
<i>B.</i> Pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique.		452,806	»
<i>C.</i> Inspection des chemins vicinaux.		45,925	25
<i>D.</i> Indemnités aux commissaires voyers		22,750	»
Total.		fr.	1,465,102 25
Disponible			447 75
		Fr.	4,165,550 »

Voici le détail de cette répartition, en ce qui concerne la voirie vicinale et l'hygiène publique :

A. Voirie vicinale :

Anvers	fr.	97,994
Brabant		415,147
Flandre occidentale		120,218
Flandre orientale		418,090
Hainaut		419,546
Liège		415,992
Limbourg		407,418
Luxembourg		84,428
Namur		94,988

B. Hygiène publique :

Anvers	fr.	12,000
Brabant		50,109
Flandre occidentale		56,586
Flandre orientale		5,005
Hainaut		29,890
Liège		7,296
Limbourg		»
Luxembourg		52,120
Namur		»

Ainsi qu'on l'a dit dans la note explicative du budget de 1868, chaque province reçoit, pour deux années, une somme équivalente aux deux neuvièmes des crédits votés ; nous croyons donc utile de donner ci-après la répartition des deux crédits de 150,000 francs chacun, alloués en 1866 et 1867 pour l'encouragement des travaux d'assainissement.

	1866	1867	Total.
Province d'Anvers	16,599	12,000	28,599
— de Brabant	5,567	50,109	55,476
— de Flandre occidentale.	4,184	56,586	40,570
— de Flandre orientale . .	26,975	5,005	51,980
— de Hainaut	1,500	29,870	31,370

NOTES EXPLICATIVES.

	1866	1867	Total.
Province de Liège	53,615	7,296	40,911
— de Limbourg	26,175	»	26,175
— de Luxembourg.	2,600	52,120	54,720
— de Namur	53,526	»	53,526

Le rapport comprenant le compte rendu de l'emploi des subsides accordés pour l'amélioration de la voirie vicinale, pendant la période quinquennale de 1861 à 1865, sera présenté prochainement à la Chambre des Représentants.

ART. 63. Inspection générale de l'agriculture, des chemins vicinaux et des cours d'eau.

Aucun changement ne s'est produit depuis une année dans le service spécial institué pour l'inspection de l'agriculture, des chemins vicinaux et des cours d'eau, en ce qui concerne la composition du personnel qui y est attaché et les attributions qui lui sont confiées. Il comprend, comme par le passé, un inspecteur général, un ingénieur et un chef de bureau.

Depuis le 15 octobre 1867 jusqu'à l'époque correspondante de l'année 1868, les agents de ce service ont été appelés :

1° A contrôler les plans et les devis relatifs à la construction de quarante-huit chaussées vicinales;

2° A intervenir dans une réception de travaux qui présentait certaines difficultés;

3° A donner un avis sur les plans d'alignement des communes d'Ougrée et de Ruysselede, sur l'élargissement de la rue Sainte-Croix à Liège, sur la classification de la route de Beaumont vers Maubeuge.

4° A s'occuper des difficultés survenues à propos de l'entretien d'un chemin mitoyen entre Braine-le-Comte et Virginal-Samme, et du chemin international de Postel à Luyckxgestel;

5° A instruire les nombreux recours qui ont été adressés au Roi, d'une part, contre les arrêtés des députations permanentes des conseils provinciaux relatifs à la suppression de sentiers sur le territoire des communes de Souvret, Renaix et Tournay, à la fixation du tracé du chemin de Dottignies à Saint-Léger, et à la répartition entre les communes intéressées des dépenses occasionnées par l'établissement du chemin de Boussoit à la station de Havré-Ville; d'autre part, contre les impositions spéciales réclamées à divers industriels par les communes d'Ath, Belœil, Chièvres, Gingelom, Goyer, Gesves, Maffes, Meldert, Momalle, Montenaeken, Quévy-le-Grand, Tongres-Notre-Dame, Saint-Servais, Saint-Marc, Rosoux-Creewick, Verlaine et Voroux-Goreux, pour dégradations extraordinaires aux chemins vicinaux de ces localités;

6° A étudier diverses questions concernant la suppression des péages sur les chaussées vicinales, l'application des règlements relatifs à la fermeture des

NOTES EXPLICATIVES.

barrières en temps de dégel, l'établissement des péages sur les chemins de la commune de Dour, la détermination, au moyen du cubage, du poids du chargement des voitures circulant sur les routes communales ;

7° A examiner les plans et les devis de deux ponts à construire sur l'Escaut, l'un à Melle, l'autre entre Poltes et Haulechin, ainsi que les pièces analogues relatives à divers travaux d'assainissement à exécuter à Cuesmes et à Lessines ;

8° A instruire une réclamation d'un usinier de Hollogne-aux-Pierres.

En outre, l'inspecteur général a eu à s'occuper personnellement de tout ce qui concerne la surveillance des études, les programmes des cours, les nominations du personnel, les examens de passage et de sortie dans les écoles d'agriculture et d'horticulture, de l'installation de nouveaux directeurs pour l'école vétérinaire et pour l'école d'arboriculture de Vilvorde, de modifications aux travaux hydrauliques destinés à alimenter d'eau la ville de Roulers, des difficultés survenues à propos de l'érection du hameau de la Louvière en commune distincte, et de la délimitation des communes de Denderleeuw et de Teralphene, de la rédaction d'une carte de chemins vicinaux qui restent à améliorer dans le Hainaut, de l'examen de la carte agricole de Belgique, présentée par M. le professeur Malaise, et de la rédaction du programme des indications nécessaires pour la compléter, des travaux d'appropriation du musée Wiertz, du triage des collections du musée de l'industrie et de la surveillance des travaux nécessités par la réorganisation de cet établissement, des réclamations auxquelles a donné lieu la construction du mur de clôture de l'hôtel des bains à Spa.

Il a été appelé à faire partie du conseil supérieur d'hygiène publique et du comité provisoire institué pour administrer le musée de l'industrie, en attendant sa réorganisation complète.

Il a dirigé, en qualité de président de la société agricole du Brabant, la remarquable exposition d'agriculture qui a eu lieu, à Bruxelles, au mois de juin 1868. A la suite de la mission qu'il a remplie à l'occasion de la dernière exposition universelle de Paris, il a publié un très-volumineux rapport sur les produits de la quarante-huitième classe, comprenant le matériel et les procédés des exploitations rurales et forestières.

CHAPITRE XIII.

INDUSTRIE.

ART. 64. *Frais du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce ;
traitements de l'inspecteur pour les affaires de l'industrie et du
secrétaire du conseil fr. 12,500*

Le conseil n'a pas eu de réunion en 1867.

La somme prélevée sur cet article durant cet exercice a été de fr. 6,999-96.

NOTES EXPLICATIVES.

ART. 65. *Enseignement professionnel : écoles industrielles, ateliers d'apprentissage* fr. 223,500

Cet article se divise en deux littéras :

Litt. A. — *Écoles industrielles* fr. 162,000

Une somme de 136,000 francs avait été allouée au budget de 1867, en faveur de ces institutions. Les imputations sur cet exercice se sont élevées à fr. 135,644-70; reliquat, fr. 558-30.

La somme de 16,325 francs, qui a été votée naguère par la Législature pour couvrir les dépenses ordinaires de l'école industrielle projetée à Bruxelles, continue à rester disponible, mais tout fait espérer qu'elle pourra être employée dans un avenir très-rapproché, par suite de l'organisation de cette institution au Musée de l'Industrie.

Des arrêtés royaux, en date du 15 février et du 9 août 1867, ont autorisé le Ministre de l'Intérieur à prendre, de concert avec les administrations communales d'Ostende et d'Ypres, les dispositions nécessaires pour fonder des écoles industrielles dans ces deux villes. Les règlements organiques de ces institutions ont été approuvés par des arrêtés ministériels des 14 février et 8 septembre 1867.

Aucun changement n'étant survenu dans l'organisation et le régime des écoles précédemment établies, on ne peut que se référer, à cet égard, aux explications données les années précédentes.

Voici le détail des dépenses effectuées en 1867 :

	PART DE L'ÉTAT.	PART des PROVINCES.	PART des COMMUNES.	TOTAL.
Dépenses ordinaires des institutions (au nombre de dix-neuf) adoptées et régulièrement subventionnées	153,437 22	44,172 66	85,089 84	262,719 72
Subside en faveur des cours publics et gratuits de Bruxelles.	2,500 »	»	10,800 »	13,300 »
TOTAUX	155,937 22	44,172 66	95,889 84	276,019 72

Litt. B. — *Ateliers d'apprentissage* fr. 61,500

Pareille somme a été allouée au budget de 1867, en faveur de ces établissements.

Comme précédemment, le Gouvernement a mis à la disposition de MM. les gouverneurs des Flandres des subventions extraordinaires ayant pour objet d'améliorer et de développer le matériel servant à l'apprentissage professionnel.

NOTES EXPLICATIVES.

Le tableau ci-après indique les dépenses auxquelles les ateliers ont donné lieu pendant l'année 1867 :

	PART DE L'ÉTAT.	PART des PROVINCES.	PART DES COMMUNES et des bureaux de bienfaisance.	TOTAL.
Ateliers de la Flandre orientale. Dépenses ordinaires	12,428 »	5,818 94	3,461 33	19,708 27
Ateliers de la Flandre occidentale. Id.	44,950 43	10,614 43	13,910 14	69,475 03
Frais de séjour et de route des inspecteurs dans les Flandres.	1,704 90	»	»	1,704 90
TOTAUX	59,083 58	14,433 37	17,371 47	90,888 22

Art. 66, litt. A. — *Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit et d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de bureau de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses fr. 15,250*

Litt. B. — *Traitement du secrétaire de la commission permanente des sociétés de secours mutuels fr. 1,200*

Le crédit alloué au budget de 1867, était, dans son ensemble (litt. A et B), de 17,450 francs.

Voici l'indication des dépenses qui ont été effectuées, en 1867, sur cette allocation :

a. Secours à des associations de prévoyance, pour leur permettre de couvrir leurs frais de premier établissement; frais de bureau de la commission permanente des sociétés de secours mutuels, traitement du secrétaire de la commission, et frais de publication du rapport sur les comptes des sociétés de secours mutuels pour l'exercice 1865	fr. 5,426 »
b. Achat de décorations en faveur des travailleurs industriels auxquels a été conféré le signe de distinction institué par l'arrêté royal du 7 novembre 1847; frais d'impression des diplômes, etc.	6,899 »
c. Publications utiles; achat d'ouvrages relatifs à l'industrie, à la technologie, au droit industriel	2,680 »
d. Missions et explorations industrielles, y compris les frais de voyage alloués à l'inspecteur général de l'industrie	4,156 60
Total. . . . fr.	17,141 60

NOTES EXPLICATIVES.

(Voir les notes explicatives fournies à l'appui des budgets antérieurs, et notamment le budget pour l'exercice 1861.)

Art. 67. *Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes.* fr. 17,450

La somme allouée en 1867 était la même. Les imputations faites sur ce crédit se sont élevées à fr. 16,666-66.

Le tableau ci-après fait connaître le résultat des travaux des conseils de prud'hommes pendant l'année 1867.

LOCALITÉS où siègent les conseils de prud'hommes.	CONTESTATIONS										
	DE LA compétence du conseil, entre			EN DEHORS de la compétence du conseil, entre			TOTAL.	conclues.	jugées.	restées sans suite.	Affaires pendantes au 31 décembre.
	ouvriers.	chefs d'industrie et ouvriers.	chefs d'industrie.	ouvriers.	chefs d'industrie et ouvriers.	chefs d'industrie.					
Province d'Anvers.											
Anvers	»	130	»	»	»	»	150	132	18	»	»
Province de Brabant.											
Bruxelles	14	602	3	11	4	1	633	562	47	20	6
Molenbeek-St-Jean .	2	172	1	»	»	»	173	98	58	22	»
Province de la Flandre occidentale.											
Bruges.	»	127	»	»	»	5	132	151	1	»	»
Courtrai.	»	476	»	1	15	1	491	530	94	80	1
Ostende	»	25	»	»	»	»	25	19	5	1	»
Roulers	»	54	»	»	»	»	54	41	10	1	2
Thielt	»	89	9	2	8	5	111	78	1	32	»
Ypres	»	28	»	»	»	3	31	50	»	1	»
Province de la Flandre orientale.											
Alost	»	55	»	»	»	»	55	22	11	»	»
Audenarde	»	8	»	»	»	»	8	8	»	»	»
Eecloo.	»	54	»	»	»	»	54	50	1	3	»
Gand.	1	503	»	»	»	»	504	284	»	18	2
Grammont.	»	116	»	»	»	2	118	44	5	69	»
Lokeren	»	25	11	»	5	»	39	37	1	1	»
Renaix.	»	275	»	»	»	»	275	259	54	»	»
Saint-Nicolas	7	78	»	»	»	19	104	65	52	9	»
Termonde	»	53	»	»	»	»	53	23	4	4	»

NOTES EXPLICATIVES.

LOCALITÉS où siègent les conseils de prud'hommes	CONTESTATIONS										
	DE LA compétence du conseil, entre			EN DEHORS de la compétence du conseil, entre			TOTAL.	conciliées.	Jugées.	restées sans suite	Affaires pendantes au 31 décembre
	ouvriers.	chefs d'industrie et ouvriers.	chefs d'industrie.	ouvriers	chefs d'industrie et ouvriers	chefs d'industrie.					
Province de Hainaut.											
Dour.	31	44	»	»	2	»	77	44	17	13	3
Pâturages	13	21	»	»	»	»	36	16	10	8	2
Tournay.	»	89	»	»	»	»	89	63	19	5	»
Province de Liège.											
Verviers.	5	393	»	»	»	»	400	233	123	8	22

ART. 68. *Frais de publication du Recueil spécial des brevets d'invention.*
Traitement du rédacteur de ce recueil fr. 7,000

Les imputations faites sur cet article, en 1867, n'ont rien laissé de disponible.

Dans les notes explicatives fournies à l'appui du budget pour l'exercice 1868, on a fait connaître le montant des recettes provenant des droits de brevets pendant les années 1864, 1865 et 1866; ce chiffre était pour 1864 de 110,820 francs; pour 1865, de fr. 114,474-92, et pour 1866, de 116,120 francs.

Pour 1867, la recette s'est élevée à 120,360 francs.

Depuis la mise à exécution de la loi du 24 mai 1854 jusqu'au 31 décembre 1867, les annuités de brevets ont produit une somme de fr. 1,202,485-09. Au 31 décembre 1867, on avait délivré 23,051 brevets, et on en avait annulé 15,837; il en restait donc 7,214 en vigueur.

La publication du *Recueil des brevets* se fait régulièrement par livraisons trimestrielles. Quatorze années ont déjà paru et la quinzième est en voie d'exécution.

ART. 69 ET 70. *Musée de l'industrie fr. 37,100*

Les sommes respectivement allouées au budget de 1867, du chef du Musée de l'industrie, étaient de 20,650 et 16,450 francs; total, 37,100 francs.

Voici quelle a été, en 1867, la répartition de la somme allouée :

NOTES EXPLICATIVES.

1 ^o Personnel (art. 69)	fr. 48,725 17
2 ^o Frais divers ; matériel (art. 70) :	
<i>a.</i> Frais de publication du Bulletin.	2,171 20
<i>b.</i> Bibliothèque technique et artistique	5,891 22
<i>c.</i> Entretien des locaux , chauffage , éclairage et menues dépenses.	5,460 75
Total . . . fr.	32,246 17

CHAPITRE XIV.

POIDS ET MESURES.

ART. 71. *Traitement des vérificateurs* fr. 53,800

Les imputations faites sur le même crédit alloué au budget de 1867, sont de fr. 52,074-75.

ART. 72. *Frais de bureau et de tournées des vérificateurs* 18,000

Les sommes imputées sur cet article, en 1867, s'élèvent à fr. 17,574-99.

ART. 73. *Matériel* 5,000

En 1867, le crédit de cet article s'élevait à 6,780 francs ; les dépenses, en y comprenant l'achat d'un certain nombre d'instruments nouveaux qui ont servi à compléter le matériel des bureaux de vérification, se sont élevées à fr. 6,777-08.

Pendant l'année 1867, le nombre d'instruments soumis, tant à la vérification première qu'à la vérification périodique, est de 1,110,264, soit une différence de 155,062 objets en moins comparativement au résultat de l'année 1866. Il est à remarquer, en outre, que dans ce nombre se trouvent comprises les balances qui ont été soumises à une nouvelle vérification. Le nombre de ces instruments est de 70,906.

Voici les tableaux récapitulatifs des opérations des cinq dernières années :

NOTES EXPLICATIVES.

A. Poids, mesures ou balances neufs ou remis à neuf, qui ont été admis au premier poinçonnage.

ESPÈCES D'INSTRUMENTS.	ANNÉES				
	1863.	1864.	1865.	1866.	1867.
Mesures de longueur	5,515	5,731	5,638	5,569	6,715
Mesures agraires.	"	"	"	"	"
Poids { en fer	103,158	121,282	93,631	92,970	176,748
. { en cuivre	120,547	75,890	77,510	128,775	51,074
Mesures de capacité { à matières sèches.	2,817	1,694	2,181	2 292	1,662
. { à liquides	47,067	51,457	58,124	54,592	72,879
Mesures de solidité.	"	"	"	"	"
Balances { à bras	11,191	11,995	12,610	27,069	10,421
. { à bascule	5,455	5,650	4,154	5,385	11,692
TOTAUX	292,685	272,657	255,885	516,650	511,191

Outre les instruments mentionnés dans ce tableau, il a été poinçonné 3,156 compteurs à gaz d'éclairage.

Le nombre moyen d'instruments neufs poinçonnés par bureau, en 1867, est de 19,449.

A. Poids et mesures employés dans le commerce et qui ont été admis et poinçonnés à la vérification périodique.

ESPÈCES D'INSTRUMENTS.	ANNÉES						
	1863.	1864.	1865.	1866.	1867.		
	1 ^{re} SECTION.	2 ^e SECTION	2 ^e SECTION.]	1 ^{re} SECTION.	2 ^e SECTION.		
Mesures de longueur	20,561	22,286	21,525	21,786	16,945		
Mesures agraires	"	"	"	"	"		
Poids	{	en fer	251,182	267,551	262,984	284,829	198,197
		en cuivre	516,949	541,545	525,767	555,674	280,586
Mesures de capacité {	{	à matières sèches.	7,416	10,140	7,554	10,924	6,499
		à liquides	228,431	259,615	261,572	229,210	226,115
Mesures de solidité	45	25	34	12	27		
Balances	{	à bras	"	"	"	62,005	59,948
		à bascules	"	"	"	6,256	10,938
TOTAUX	804,404	880,956	847,454	948,676	799,075		

NOTES EXPLICATIVES.

Les instruments mentionnés dans ce tableau sont les seuls qui soient assujettis à des vérifications périodiques ; les autres ne sont soumis à une vérification nouvelle que dans les cas de nécessité.

Le nombre moyen d'instruments en usage, poinçonnés par bureau, est de 49,942. En 1866, il était de 49,849.

En réunissant le nombre moyen des instruments neufs et celui des instruments en usage poinçonnés, on trouve, par bureau, 69,391 pour 1867. En 1866 la moyenne était de 79,082 instruments.

CHAPITRE XV.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

L'enseignement supérieur, donné dans les deux universités de l'État, a continué d'être régi, pendant l'année 1867, par les dispositions du titre 1^{er} de la loi du 15 juillet 1849.

En vertu d'une loi de prorogation en date du 30 juin 1865, les examens qui conduisent à l'obtention des grades académiques ont eu lieu, et les jurys chargés de ces examens ont été nommés par le Gouvernement, pendant l'année 1867, conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} mai 1857.

Une loi du 6 juin 1867 a prorogé de nouveau pour les années 1868 et 1869 le mode de nomination des jurys, ainsi que le système d'examen actuellement en vigueur. Il sera nécessaire qu'une nouvelle loi intervienne pour assurer la marche de cette partie du service en 1870.

En vertu de la loi du 30 juin 1865, les certificats de fréquentation des cours portent la mention *avec fruit*, depuis l'année académique 1865-1866.

ART. 74. *Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur* fr. 4,000 »

Le conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur a été constitué ainsi qu'il suit pendant l'année 1867.

Président : M. Leclercq, procureur-général à la cour de cassation ;

Membres : MM. Ch. Faider, premier avocat-général à la cour de cassation,
président de jurys universitaires, président du conseil de
perfectionnement de l'instruction moyenne ;
Roulez, administrateur-inspecteur de l'université de Gand,
membre de droit ;
Andries, recteur de la même université, membre de droit ;
Polain, administrateur-inspecteur de l'université de Liège,
membre de droit ;
De Cuyper, recteur de la même université, membre de droit ;
Wagner, professeur ordinaire à la faculté de philosophie de
l'université de Gand ;

NOTES EXPLICATIVES.

MM. Valerius, professeur ordinaire à la faculté des sciences de la même université;
 De Kemmeter, professeur ordinaire à la faculté de droit de la même université;
 Burggraeve, professeur ordinaire à la faculté de médecine de la même université;
 Troisfontaines, professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège;
 Trasenster, professeur ordinaire à la faculté des sciences de la même université;
 De Savoye, professeur ordinaire à la faculté de droit de la même université;
 et Th. Vaust, professeur ordinaire à la faculté de médecine de la même université.

Aux termes du second paragraphe de l'art. 28 de la loi du 15 juillet 1849, le conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur doit se réunir, une fois au moins chaque année. Convoqué en 1867, au mois de décembre, il a délibéré sur les affaires que le Gouvernement lui avait soumises, ainsi que sur les propositions qui émanaient du droit d'initiative attribué aux membres de l'assemblée.

Les dépenses liquidées pour le service du conseil de perfectionnement sur le budget de l'exercice 1867 se sont élevées à la somme de 2,216-00 francs. En 1866, une somme de fr. 1,823-20 avait été dépensée pour le même service.

Art. 75, litt. a. *Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État.* fr. 726,110

Le personnel des deux universités de l'État se composait, au 31 décembre 1867, de :

2 administrateurs;
 57 professeurs ordinaires;
 13 professeurs extraordinaires;
 99 agents administratifs et autres.

Ces professeurs, fonctionnaires et employés se répartissaient de la manière suivante entre les deux établissements :

1^o Université de Gand.

1 professeur ordinaire, chargé des fonctions d'administrateur-inspecteur;
 23 professeurs ordinaires;
 8 professeurs extraordinaires;
 2 ingénieurs des ponts et chaussées ayant le rang de professeur ordinaire;
 15 répétiteurs ou autres agents chargés d'une partie quelconque de l'enseignement;
 31 préparateurs, chefs de manipulation, surveillants, employés administratifs et autres.

NOTES EXPLICATIVES.

2° Université de Liège.

4	administrateur-inspecteur ;
34	professeurs ordinaires ;
5	professeurs extraordinaires ;
16	répétiteurs ou autres agents chargés d'une partie quelconque de l'enseignement ;
55	préparateurs, conservateurs, prosecteurs, employés administratifs et autres.
—	
94	

Dans le cours de l'année 1867, un professeur ordinaire a été déclaré émérite, à savoir :

M. J.-J. Haus, professeur ordinaire à la faculté de droit de l'université de Gand, par application de l'art. 85 du règlement du 25 septembre 1816. (Arrêté royal du 14 décembre 1867.)

ART. 75, litt. b. *Traitements complémentaires des professeurs ordinaires.* (Art. 9, § 3, du titre I^{er} de la loi du 15 juillet 1849.) fr. 20,000

10,000 francs sont attribués pour ce service à chacune des deux universités. A l'université de Gand, sept professeurs ont joui, en 1867, d'un traitement complémentaire en vertu de l'art. 9, § 3, du titre I^{er} de la loi du 15 juillet 1849 ; à l'université de Liège, sept professeurs ont joui du même avantage.

Voici la liste des membres du corps enseignant auxquels la disposition précitée était appliquée en 1867 :

1° Université de Gand.

MM. Roulez,	professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres,	fr. 4,500
Haus,	— à la faculté de droit	3,000
Laurent,	— —	1,000
Namur,	— —	1,000
Burggraeve,	— à la faculté de médecine.	1,000
Soupart,	— —	1,000
Lamarle,	— à la faculté des sciences	1,500
		Fr. 10,000

NOTES EXPLICATIVES.

2^e Université de Liège.

MM. Borgnet, professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres, fr.	4,
Thiry, — à la faculté de droit	4,
Namur, — — — — —	4,
Nypels, — — — — —	4,
Lacordaire, — à la faculté des sciences.	4,
Spring, — à la faculté de médecine.	4,
Schwann, — — — — —	2,
	Fr. 9,

400 francs restent disponibles.

La dépense totale pour les fonctionnaires et employés des deux universités l'État, a été :

En 1866, de	fr. 700,973 81
En 1867, de	698,441 64

Comme suite aux renseignements fournis sur les deux universités de l'État dans les notes précédentes, à l'appui des projets de budget, nous donnons ci-après le relevé comparatif de la population de ces établissements au 10 novembre 1866 et au 10 novembre 1867, ainsi que des détails sur la population et les examens dans les écoles spéciales annexées aux universités de Gand et de Liège.

Relevé comparatif de la population des deux universités de l'État.

FACULTÉS.	UNIVERSITÉ DE GAND.			UNIVERSITÉ DE LIÈGE		
	POPULATION		DIFFÉRENCE.	POPULATION		DIFFÉRENCE.
	au 10 NOVEMBRE 1866	au 10 NOVEMBRE 1867.		au 10 NOVEMBRE 1866.	au 10 NOVEMBRE 1867.	
Philosophie et lettres.	14	16	2 en plus.	39	68	9 en plus.
Sciences.	37	32	5 en moins.	52	59	7 en plus.
Droit.	71	54	17 en moins.	108	105	3 en moins.
Médecine	59	60	1 en plus.	85	84	1 en moins.
Ecoles spéciales	179	184	5 en plus.	266	247	19 en moins.
TOTAUX.	360	346	14 en moins.	570	561	9 en moins.

NOTES EXPLICATIVES.

NOTES RELATIVES AUX ÉCOLES SPÉCIALES.

A. ÉCOLES PRÉPARATOIRES ET SPÉCIALES DU GÉNIE CIVIL ET DES ARTS ET MANUFACTURES ANNEXÉES A L'UNIVERSITÉ DE GAND.

TABLEAU DE LA POPULATION PENDANT L'ANNÉE 1866-1867.

Écoles préparatoires du génie civil et des arts et manufactures.

Division transitoire	6	
École préparatoire, 1 ^{re} année	22	
— 2 ^e —	12	
Arts et manufactures	21	
Élèves libres	5	
Population de l'école préparatoire	64	64

Écoles spéciales du génie civil et des arts et manufactures.

ÉCOLE SPÉCIALE DU GÉNIE CIVIL.

Élèves ingénieurs, 1 ^{re} classe	2	
— 2 ^e —	5	
— 5 ^e —	9	
Total.	16	16
Élèves conducteurs, 1 ^{re} classe	10	
— 2 ^e —	19	
Total.	29	29
Total des élèves des ponts et chaussées	45	45
Élèves libres. {		
Division supérieure { 1 ^{re} classe. 24		
(Ingénieurs civils et ingénieurs architectes.) { 2 ^e — 29		
Division inférieure. { 1 ^{re} classe. "		
(Conducteurs des constructions civiles.) { 2 ^e — "		
Élèves non classés	1	
Total.	54	54
Population de l'école spéciale du génie civil	99	99

ÉCOLE SPÉCIALE DES ARTS ET MANUFACTURES.

Élèves de 1 ^{re} classe	15	
— 2 ^e —	18	
Élèves non classés.	"	
Population de l'école spéciale des arts et manufactures	31	31
Population des écoles spéciales	150	150
Total général.	194	194

NOTES EXPLICATIVES.

Le tableau ci-après présente le résultat des examens de passage et de sortie pendant la même année :

		RÉCIPENDAIRES.		
		Inscrits.	Reçus.	Non reçus.
Ponts et chaussées.	Division transitoire	4	4	»
	École préparatoire	1 ^{re} année. 13	12	1
		2 ^e — 11	8	3
	École spéciale. {	1 ^{re} année. 10	8	2
		2 ^e — 8	8	»
		3 ^e — 5	5	»
		Sortie . . 2	1	1
		1 ^{re} année. 20	17	5
		2 ^e — 11	9	2
		Sortie . . 7	6	1
Génie civil. Élèves libres.	Division supérieure. (Ingénieurs civils et ingénieurs architectes.)	1 ^{re} année. 24	24	»
		2 ^e — 28	19	9
		Sortie . . 26	18	8
	Division inférieure (Conducteurs des constructions civiles.)	1 ^{re} année. »	»	»
		2 ^e — »	»	»
		Sortie . . »	»	»
Arts et manufactures.		1 ^{re} année. 16	9	7
		2 ^e — 11	10	1
		3 ^e — 17	12	5
		Sortie . . 9	7	2

B. ÉCOLES SPÉCIALES ANNEXÉES A L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

Le nombre des élèves qui se sont fait inscrire aux cours de ces écoles a été de 345.

337 ont fréquenté les exercices du régime intérieur.

8 ont suivi les cours en qualité d'élèves libres.

Les 337 élèves réguliers se sont répartis comme suit entre les différentes sections de l'école :

Enseignement préparatoire.

Mines	1 ^{re} année	54	121
	2 ^e —	18	
Arts et manufactures	1 ^{re} —	30	
Mécaniciens.	2 ^e —	19	

Enseignement spécial.

Mines	3 ^e année	33	95
	4 ^e —	28	
	5 ^e —	34	
A reporter		216	

NOTES EXPLICATIVES.

	Report.	216
Arts et manufactures	{ 2 ^e --- 29	90
	{ 3 ^e --- 34	
	{ 4 ^e --- 27	
Mécaniciens	{ 2 ^e --- 15	31
	{ 3 ^e --- 16	
TOTAL des élèves réguliers.		337
— libres		8
TOTAL GÉNÉRAL des élèves		345

Le tableau suivant présente le résultat des examens de passage et de sortie pendant la même année :

DÉSIGNATION DES SECTIONS.	ANNÉES D'ÉTUDES.	RÉCIPENDAIRES		
		INSCRITS.	REÇUS.	ajournés ou absents à l'examen.
<i>Section des mines</i> Elèves qui aspirent à entrer dans l'admini- stration des mines. Aspirants au diplôme d'ingénieur civil des mines.	1 ^{re} année.	20	11	9
	2 ^e —	14	11	3
	3 ^e —	24	21	3
	4 ^e —	21	21	0
	5 ^e —	20	20	0
	1 ^{re} —	4	2	2
	2 ^e —	5	3	0
	3 ^e —	7	6	1
	4 ^e —	6	6	0
	5 ^e —	13	14	1
<i>Section des arts et manufactures</i>	1 ^{re} —	53	27	6
	2 ^e —	25	17	8
	3 ^e —	50	23	5
	4 ^e —	27	26	1
<i>Section des élèves mécaniciens</i>	1 ^{re} —	16	11	5
	2 ^e —	11	8	3
	3 ^e —	14	13	1
TOTAUX.		290	242	48

Le tableau ci-après indique les grades obtenus à l'examen de passage et de sortie par les récipiendaires dans chaque section :

NOTES EXPLICATIVES.

DÉSIGNATION DES SECTIONS.	ANNÉES D'ÉTUDES.	RÉCIPIENDAIRES ADMIS				TOTAL.
		avec la plus grande dis- tinction.	avec grande dis- tinction.	avec distinction.	d'une manière satis- faisante.	
Section des mines.	2 ^e année . . .	0	0	5	6	11
	3 ^e — . . .	0	0	5	6	11
	4 ^e — . . .	0	1	3	17	21
	5 ^e — . . .	0	1	4	16	21
	Examen de sortie.	0	0	4	16	20
	2 ^e année . . .	0	0	0	2	2
	3 ^e — . . .	0	0	1	2	3
	4 ^e — . . .	0	0	0	6	6
	5 ^e — . . .	0	1	0	5	6
	Examen de sortie.	0	0	5	11	14
Section des arts et manufactures . .	2 ^e année . . .	0	1	6	20	27
	3 ^e — . . .	0	1	7	9	17
	4 ^e — . . .	0	1	5	21	23
	Examen de sortie.	0	1	2	25	26
Section des élèves mécaniciens . . .	2 ^e année . . .	0	0	4	7	11
	3 ^e — . . .	0	0	0	8	8
	Examen de sortie.	0	0	5	10	13
TOTAUX		0	7	50	185	242

22 élèves ont été nommés sous-ingénieurs honoraires des mines par arrêté royal du 15 novembre 1867;

14 de la section des élèves ingénieurs qui n'aspirent point à entrer dans le corps des mines, ont été diplômés ingénieur civil des mines;

26 élèves ont été diplômés ingénieur civil des arts et manufactures;

13 élèves ont été diplômés ingénieur civil mécanicien ;

Total. 75 diplômés.

Le Département des Travaux Publics a accordé, en 1867, des bourses de voyage à cinq élèves de l'école des mines qui se sont le plus distingués dans leurs études.

Dix bourses d'études de 300 francs chacune ont été conférées, par la province de Liège, à 10 élèves des écoles spéciales, pour l'année 1867.

ART. 76. Litt. A. Bourses fr. 36,000 »

En 1867, les soixante bourses de 400 francs chacune, créées par l'art. 40 de la

NOTES EXPLICATIVES.

loi du 1^{er} mai 1857, ont été réparties comme suit entre les quatre universités du royaume :

UNIVERSITÉ DE GAND.		UNIVERSITÉ DE LIÈGE.		UNIVERSITÉ DE BRUXELLES.		UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.	
Par continuation.	Pour la 1 ^{re} fois.	Par continuation.	Pour la 1 ^{re} fois.	Par continuation.	Pour la 1 ^{re} fois.	Par continuation.	Pour la 1 ^{re} fois.
11	4	12	4	13	2	9	5

Les six bourses de voyage, instituées par l'art. 42 de la même loi, en faveur de jeunes gens, Belges de naissance, ayant obtenu le grade de docteur avec la plus grande distinction, ont été réparties de la manière ci-après indiquée, pour les années 1867-1868 :

Docteurs en philosophie	»
Docteurs en droit	2
Docteurs en sciences	»
Docteurs en médecine	4
Total	<u>6</u>

ART. 76, litt. B. *Matériel des universités de l'État* . . . fr. 109,210 »

Charges extraordinaires. 1,000 »

(pour l'appropriation d'une salle et l'acquisition de modèles nécessaires à l'enseignement du dessin à main levée aux élèves des écoles spéciales, à Gand).

Le crédit ordinaire de 107,710 francs, voté au budget de 1867, a reçu la destination suivante :

1 ^o Part attribuée aux dépenses du matériel de l'université de Gand (y compris les écoles spéciales)	fr. 51,850 »
2 ^o Part attribuée aux dépenses du matériel de l'université de Liège (y compris les écoles spéciales)	54,965 »
3 ^o Frais généraux	282 91
	<u>Fr. 107,097 91</u>

Il a été dépensé pour le matériel des universités de l'État :

En 1866, une somme de	fr. 128,316 82
En 1867, —	107,097 91

ART. 77. *Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys d'examen pour les grades académiques, pour le titre de gradué en lettres, etc.* fr. 185,000 »

Les sommes indiquées ci-après ont été dépensées, en 1866 et en 1867, pour

NOTES EXPLICATIVES.

les service des jurys d'examen, à raison des frais de route et de séjour et des indemnités de séance, savoir :

	1866	1867
Jurys combinés pour les grades académiques fr.	101,116 46	108,297 90
Jury central pour les grades académiques. . . .	12,471 64	2,376 80
Jury central des études moyennes.	1,798 38	1,653 55
Jurys de gradué en lettres	33,678 »	33,768 60
Jury de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} degré (humanités)	1,673 60	2,268 40
Jury chargé de délivrer le diplôme de capacité pour les langues vivantes	574 40	776 »
Jury de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} degré (sciences)	986 60	1,594 60
Jury de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 2 ^e degré	4,242 »	5,192 40
Jury chargé de délivrer le diplôme de capacité aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées royaux	2,273 40	3,517 60
Totaux . . . fr.	158,814 45	159,445 85

Les dépenses faites, pendant les mêmes années, pour le salaire des huissiers et pour le matériel des divers jurys, a été de fr. 15,447-21, en 1866 et de fr. 17,050-14, en 1867.

Le produit des inscriptions prises par les récipiendaires continue d'être mentionné annuellement au budget des voies et moyens. Ce produit a été de fr. 96,128-74, en 1867.

ART. 78. *Dépenses du concours universitaire et frais de publication des ANNALES UNIVERSITAIRES* fr. 10,000

La publication des *Annales universitaires* continue d'être suspendue. On fait paraître séparément, lorsqu'il y a lieu, les mémoires envoyés au concours universitaire et dont le jury a demandé l'impression.

Quant au concours universitaire de 1866-1867, il ne s'y est présenté qu'un seul concurrent, lequel a envoyé un mémoire en réponse à la question de sciences naturelles. Ce concurrent a été admis à toutes les épreuves et proclamé **PREMIER en sciences naturelles.**

Voici le relevé des dépenses qui ont été liquidées sur l'art. 78 du budget de 1867 :

Fournitures d'exemplaires de deux mémoires couronnés précédemment	fr. 3,069 »
Indemnité du secrétaire de la commission des <i>Annales</i>	500 »
A reporter	fr. 3,569 »

NOTES EXPLICATIVES.

Report	fr. 3,569 »
Indemnités de frais de route et de séjour payées aux membres du jury du concours universitaire, aux représentants des quatre universités au concours en loge, etc.	4,074 60
Frappe et livraison de la médaille pour le lauréat	113 »
Dépenses diverses.	849 40
Impressions pour le concours universitaire	875 77
Total.	fr. 6,481 77

En 1866, une somme de fr. 5,829-34 avait été dépensée pour le même service.

ART. 79. *Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions, ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement* fr. 12,000 »

Les subsides de ce genre, liquidés sur le budget de 1867, se sont élevés à la somme de 7,160 francs, répartis de la manière suivante :

Missions.	fr. 4,560
Publications	2,800

En 1866, une somme de 5,566 francs avait été dépensée sur la même allocation.

CHAPITRE XVI.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART. 80. *Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne.* fr. 5,000

Le conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne s'est réuni une fois dans le courant de l'année 1867.

Les questions sur lesquelles il a été appelé à délibérer dans cette session, sont notamment les suivantes :

Programmes généraux officiels de l'enseignement moyen du degré supérieur et du degré inférieur pour l'année scolaire 1867-1868;

Choix des livres classiques;

Organisation des concours généraux de l'enseignement moyen pour l'année 1867;

Dispenses du diplôme légal de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1^{er} et du 2^e degré (art. 10, § 7, de la loi du 1^{er} juin 1850).

Le conseil de perfectionnement a fait de regrettables pertes en 1867; trois membres sur neuf sont décédés : c'est ce qui explique pourquoi le conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne n'a pas été réuni plus souvent pendant ladite année.

NOTES EXPLICATIVES.

Les dépenses de ce service, imputées sur le budget de 1867, se sont élevées à la somme de fr. 1,956-55.

En 1866, une somme de fr. 5,541-10 avait été dépensée pour le même service.

Art. 81. *Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel* fr. 20,500 00

Le traitement des inspecteurs de l'enseignement supérieur est fixé :

Au taux *maximum* de 8,000 francs, pour l'inspecteur général.

— 7,000 francs, y compris 1,000 francs en vertu de l'arrêté royal du 21 juillet 1868, pour l'inspecteur chargé d'inspecter spécialement les classes de mathématiques et de sciences;

Au taux *moyen* de 5,500 francs, pour l'inspecteur chargé d'inspecter spécialement les classes d'humanités.

Total. . . 20,500 francs.

Les dépenses imputées sur l'article personnel de l'inspection se sont élevées, tant en 1866 qu'en 1867, à 19,000 francs.

Art. 82. *Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne* fr. 9,000 00

L'inspection a embrassé les athénées royaux, les écoles moyennes de l'État, les établissements communaux subventionnés sur le trésor public, les établissements patronnés et les écoles moyennes exclusivement communales de Bruxelles. Il a été dépensé pour :

Frais de tournées des inspecteurs en 1866.	fr. 6,987 40	En 1867.	fr. 7,899 80
Frais de bureau	— . . 1,000 »	—	. . 1,000 »
Total	. . 7,987 40		8,899 80

Art. 83 *Frais et bourses de l'enseignement normal pédagogique destiné à former des professeurs pour les établissements d'instruction moyenne du 1^{er} et du 2^e degré; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur, qui ont terminé leurs études, à fréquenter les établissements pédagogiques étrangers.*

(Charges ordinaires et permanentes) fr. 86,928 »

(Charges extraordinaires et temporaires) 19,587 80

L'enseignement moyen normal a continué de se donner, en 1867, dans les quatre établissements désignés ci-après, savoir :

NOTES EXPLICATIVES.

1^{er} DEGRÉ.

1^o École normale des humanités à Liège (établissement spécial).

2^o École normale des sciences à Gand, annexée à l'école préparatoire du génie civil.

Nul n'est admis à l'examen d'entrée de l'une ou de l'autre de ces deux écoles normales, s'il n'est muni du titre de gradué en lettres.

En 1867, il s'est présenté à Liège, comme à Gand, plus de récipiendaires qu'il n'y avait de places d'élève disponibles.

On forme, dans ces deux établissements, des professeurs agrégés de l'enseignement moyen du degré supérieur, pour le recrutement du personnel enseignant, tant des athénées royaux que des collèges communaux.

Les études se font en quatre ans à l'école de Liège et en trois ans à l'école de Gand.

Il peut y avoir au *maximum* : à Liège, 14 élèves répartis dans les quatre années d'études ; à Gand, 6 élèves répartis dans les trois années d'études. Total, 20. Ce chiffre, qui correspond au nombre des bourses de 500 francs dont le Gouvernement dispose, en vertu de la loi du 4^{er} juin 1850, n'est plus en rapport avec les besoins, surtout en ce qui concerne les établissements communaux.

2^e DEGRÉ.

3^o Cours normaux institués à Nivelles, et destinés à préparer à l'examen de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur les élèves diplômés des écoles normales primaires de Lierre et de Nivelles qui auront fait preuve d'une aptitude spéciale.

4^o Cours normaux institués près de l'école moyenne de Bruges et destinés également à former des professeurs agrégés de l'enseignement moyen du degré inférieur.

Dans ce dernier établissement, les cours de la première année sont accessibles : 1^o aux élèves des deux écoles normales primaires de l'État, munis du diplôme d'instituteur ; 2^o aux jeunes gens qui ont terminé les études de la troisième latine ou de la troisième professionnelle, telles qu'elles se font dans les établissements où l'on se conforme au programme général, publié par le Gouvernement. Les uns et les autres ne sont admis qu'après avoir subi, avec succès, un examen dont les conditions ont été déterminées par un arrêté ministériel du 7 septembre 1863.

Les cours sont d'un an à Nivelles et de deux ans à Bruges.

Le personnel enseignant des écoles moyennes se recrute principalement : à Nivelles, pour les provinces wallonnes ; à Bruges, pour les provinces flamandes.

Dans l'état actuel des choses, le nombre des élèves formés dans les deux écoles ne suffit pas aux besoins du recrutement.

NOTES EXPLICATIVES.

l'enseignement moyen du degré inférieur, sans avoir été préparés dans une institution normale, font preuve généralement d'une insuffisance déplorable.

Le Gouvernement ne négligera aucun moyen d'améliorer cette situation.

Les dépenses pour le service de l'enseignement normal moyen du 1^{er} et du 2^o degré se sont élevées à la somme de fr. 86,555-80.

En 1866, une somme de fr. 85,151-89 avait été dépensée pour le même service.

ART. 84. *Athénées royaux.* fr. 477,478 »

Les dépenses relatives aux athénées royaux ont peu varié depuis 1864; elles se sont élevées à, savoir :

		1866	1867
a.	Crédit pour subsides ordinaires . . . fr.	300,000 »	300,000 »
b.	— supplément de minerval . . .	56,596 62	56,462 45
c.	— l'augmentation des traitements, accordé par l'arrêté royal du 31 mars 1865	72,948 50	73,580 55
d.	— l'augmentation des traitements des professeurs de langues (arrêtés royaux du 27 et du 28 janvier 1865). . . .	5,484 »	6,146 50
e.	— supplément de traitement à titre d'encouragement . . .	»	»
TOTAL. . . fr.		434,828 92	456,189 50

Il est à remarquer que ce n'est qu'à partir de 1868 que les Chambres ont alloué un crédit de 52,000 francs pour supplément de traitement, à titre d'encouragement.

La population des dix athénées royaux était :

Au 10 novembre 1865,	de 3,515 élèves;
—	1866, de 3,183 —
—	1867, de 3,200 —

ART. 85. *Part afférente au personnel des athénées royaux dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs* . . . fr. 2,800 »

Les règles suivies en 1864 ont continué de présider à l'allocation des traitements supplémentaires en faveur de ceux des membres du personnel des athénées royaux, dont le traitement est inférieur à 1,600 francs.

Le crédit voté pour ce service au budget a été dépensé jusqu'à concurrence de 2,200 francs, en 1866, et fr. 2,233-52, en 1867.

NOTES EXPLICATIVES.

ART. 86. *Écoles moyennes.* fr. 355,500 »

Comme pour les athénées royaux, les dépenses relatives aux écoles moyennes de l'Etat ont peu varié depuis 1864 ; elles se sont élevées à, savoir :

	1866	1867
a. Crédit pour subsides ordinaires . . . fr.	199,400 »	196,400 »
b. — minerval permanent . . .	68,558 23	69,599 96
c. — l'augmentation des traitements, accordée par l'arrêté royal du 31 mars 1865. . . .	61,554 12	62,485 38
TOTAL . . fr.	329,012 37	328,485 34

La population des cinquante écoles moyennes de l'Etat était au 10 novembre :

1865, de 8,020 élèves ;
1866, de 7,992 —
1867, de 8,021 —

ART. 87. *Part afférente au personnel des écoles moyennes dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs . . fr. . 50,000 »*

La même observation que celle que nous avons faite, en ce qui concerne les règles de répartition du crédit qui fait l'objet de l'art. 85, s'applique au crédit demandé à l'art. 87.

Ce dernier crédit a été dépensé jusqu'à concurrence d'une somme de fr. 47,308-27, en 1866, et de fr. 48,599-98, en 1867.

ART. 88. *Bourses à des élèves des écoles moyennes.* fr. 15,000 »

La collation des bourses à des élèves des écoles moyennes a continué de se faire de la même manière que les années précédentes.

Chacune des cinquante écoles moyennes de l'État peut disposer d'une somme de 300 francs sur cette allocation. Cette somme est répartie, sur la proposition du bureau administratif, le directeur entendu, en bourses entières de 150 francs, en demi bourses de 75 francs, ou en tiers de bourses de 50 francs. Les élèves étrangers à la localité, siège de l'école moyenne, peuvent seuls être appelés à jouir de cette faveur.

Le crédit de 15,000 francs a été entièrement absorbé en 1867.

ART. 89. *Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, soit du premier degré, soit du second degré fr. 190,000 »*

Le nombre des établissements communaux, subventionnés sur le trésor public, est de vingt-neuf, y compris les trois collèges patronnés d'Enghien, de

NOTES EXPLICATIVES.

Herve et de Saint-Trond, qui continuent à recevoir des subsides dont ils jouissaient sur le Trésor, avant la mise en vigueur de la loi du 1^{er} juin 1850.

La dépense totale, imputée sur l'art. 89, a été :

En 1866, de fr.	173,870 34
— 1867, de	179,355 53

ART. 90. *Frais du concours général de l'enseignement moyen du 1^{er} et du 2^e degré fr. 25,000 »*

L'arrêté royal qui a organisé le concours général de l'enseignement moyen du 1^{er} degré, en 1867, porte la date du 10 juin 1867.

L'arrêté royal relatif au concours de l'enseignement moyen du 2^e degré est du même jour.

Un rapport sur ces deux concours a été inséré au *Moniteur* du 5 juillet 1868, n° 187.

Les dépenses pour le concours de 1867 s'élèvent à fr. 24,997-60.

Elles se répartissent ainsi qu'il suit :

Indemnités aux membres des jurys chargés d'apprécier le concours fr.	10,700 »
Frais de route et de séjour des délégués chargés de surveiller le concours	6,128 40
Achat de livres à donner en prix	4,118 »
Impressions, reliures, dépenses diverses.	4,051 20
Total. . . . fr.	24,997 60

ART. 91. *Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré, qui sont sans emploi. (Charges temporaires fr. 8,000 »*

Les indemnités accordées, en 1866, se sont élevées à 9,400 francs. En 1867, elles n'ont été que de 9,400 francs.

Le crédit voté dans le budget qui a suivi la mise en vigueur de la loi du 1^{er} juin 1850, était de 20,000 francs ; il n'est plus que de 8,000 francs dans le projet de budget de 1869. Le crédit diminue, à mesure des extinctions.

ART. 92. *Traitements de disponibilité fr. 10,000 »*

En 1866, la dépense totale imputée sur ce crédit a été de fr. 9,033-34. En 1867, elle ne s'est élevée qu'à fr. 6,808-55.

NOTES EXPLICATIVES.

ART. 93. *Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques, subsides, achats, souscriptions* fr. 8,000 »

Les dépenses imputées sur ce crédit, en 1867, se sont élevées à la somme de fr. 4,589-64, répartie de la manière suivante :

Souscriptions	fr. 4,571 45
Achats	2,818 21
Subsides	200 »
Fr.	4,589 64

Les dépenses imputées sur le même crédit, en 1866, se sont élevées à la somme de fr. 5,894-53.

CHAPITRE XVII.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Le règlement organique des écoles d'adultes, du 1^{er} septembre 1866, a été modifié par l'arrêté royal que nous reproduisons ci-après :

« LÉOPOLD II, Roi des Belges;

» A tous présents et à venir, SALUT.

» Considérant qu'il y a lieu de modifier quelques dispositions du règlement organique du 1^{er} septembre 1866, relatif aux écoles d'adultes;

» Vu l'art. 25 de la loi du 23 septembre 1842 (*Bulletin officiel*, n° 83);

» Vu l'art. 67 de la Constitution ;

» Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur,

» Nous avons arrêté et arrêtons :

» Les sept premiers articles du règlement du 1^{er} septembre 1866 sont remplacés par les dispositions suivantes :

» ART. 1. Les conseils communaux sont invités à établir des écoles spéciales pour les adultes.

» ART. 2. L'enseignement sera donné aux adultes dans les locaux des écoles primaires et par le personnel de ces écoles.

» Toutefois, il pourra être dérogé à cette règle, dans le cas d'insuffisance du personnel ou pour d'autres motifs exceptionnels, avec l'autorisation du gouverneur de la province.

» Il y aura des écoles distinctes pour chaque sexe.

NOTES EXPLICATIVES.

» ART. 3. La durée des cours à l'école primaire sera diminuée d'une demi-heure le matin et d'une demi-heure l'après-midi, les jours où le personnel enseignant devra s'occuper des adultes.

» ART. 4. Les autorités communales ont sur les écoles d'adultes les mêmes droits que sur les écoles primaires; elles ne peuvent aliéner ces droits.

» Les écoles d'adultes sont soumises à l'inspection civile.

» Les inspecteurs pourront être aidés dans la surveillance de chaque école par un ou plusieurs délégués dont le mandat est purement gratuit. Les délégués sont choisis par l'inspecteur provincial, sous l'approbation du gouverneur, le collège des bourgmestre et échevins entendu.

» ART. 5. L'enseignement religieux, donné sous la direction des ministres du culte de la majorité des élèves, pourra toujours faire partie du programme de l'école d'adultes.

» L'école pourra, lorsque l'enseignement religieux y sera donné, être soumise à l'inspection ecclésiastique.

» ART. 6. Toute école d'adultes se compose de deux divisions : une *division élémentaire* et une *division supérieure*.

» Les deux divisions recevront l'instruction séparément.

» Sauf dispense à accorder par le Gouvernement, le programme de chaque école comprendra au moins :

» *Dans la division élémentaire :*

- » 1° La lecture et l'écriture ;
- » 2° Le système légal des poids et des mesures ;
- » 3° Les éléments du calcul ;
- » 4° Les éléments de la langue française ou flamande ou allemande, suivant les besoins des localités.

» *Dans la division supérieure :*

- » 1° La langue française ou flamande ou allemande ;
- » 2° L'arithmétique ;
- » 3° Le dessin ;
- » 4° Les éléments de la géographie et de l'histoire, principalement de la géographie et de l'histoire de la Belgique ;
- » 5° Des notions de droit constitutionnel, au moyen de lectures expliquées ;
- » 6° Des notions d'hygiène ;
- » Les notions de droit constitutionnel seront remplacées par des notions d'économie domestique, pour les femmes.

» ART. 7. Le programme de l'école sera arrêté par le conseil communal.

» Un plan d'études, déterminant, avec leurs développements, les cours à

NOTES EXPLICATIVES.

donner dans les deux divisions et le nombre de leçons dont les cours doivent se composer, sera arrêté par l'inspecteur provincial, sur la proposition des instituteurs réunis en conférence, les inspecteurs cantonaux entendus. »

« Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

» Donné à Laeken, le 11 septembre 1868.

» LÉOPOLD.

» Par le Roi :

» *Le Ministre de l'Intérieur,*

» EUDORE PIRMEZ. »

En ce qui concerne les dépenses de l'instruction primaire en général, elles font chaque année l'objet d'un compte spécial, conformément au paragraphe final de l'art. 25 de la loi du 25 septembre 1842.

NOTES EXPLICATIVES.

LETTRES, SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Actes principaux émanés du Ministère de l'Intérieur, direction générale des beaux-arts, des lettres et des sciences en 1867.

- 1867
- 4 janvier. Arrêté royal approuvant l'élection d'un membre titulaire dans la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique.
- 7 janvier. Nomination du jury chargé de juger le concours des sciences naturelles, pour la période quinquennale de 1862-1866.
- 7 janvier. Loi qui approuve l'acte d'accession du grand-duché de Saxe-Weimar, à la convention conclue, le 28 mars 1863, entre la Belgique et la Prusse, pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres littéraires et artistiques, des dessins et marques de fabrique.
- 7 janvier. Loi qui approuve l'acte d'accession du duché de Saxe-Altembourg, à la convention entre la Belgique et la Prusse, dont il est parlé ci-dessus.
- 29 janvier. Arrêté ministériel modifiant les dispositions qui régissent l'allocation et le mode de paiement des primes instituées par l'arrêté royal du 31 mars 1860, en faveur des ouvrages dramatiques en langue flamande.
- 29 janvier. Circulaire aux gouverneurs relative au nouveau règlement pour l'allocation des primes instituées en faveur de la littérature dramatique flamande.
- 31 janvier. Rapport adressé au Ministre de l'Intérieur sur les résultats des travaux scientifiques exécutés dans les cavernes des environs de Dinant.
- 10 février. Arrêté ministériel portant nomination des membres du comité provincial de lecture, institué à Bruxelles pour examiner les ouvrages dramatiques en langue flamande, et pour donner son avis sur toutes les questions relatives à la littérature et à l'art dramatiques flamands.
- 14 février. Circulaire aux gouverneurs relative à l'intervention des communes et des provinces dans les encouragements à accorder aux élèves des académies de beaux-arts.

NOTES EXPLICATIVES.

- 1867
- 13 mars. Circulaire aux gouverneurs, transmissive d'un rapport du conseil de perfectionnement des arts du dessin.
- 16 mars. Rapport du jury chargé de décerner le prix de littérature dramatique en langue française, pour la période triennale 1864-1866.
- 21 mars. Arrêté ministériel portant nomination de la commission chargée de juger l'épreuve préparatoire du grand concours de peinture.
- 24 mars. Arrêté royal portant modification au règlement du conservatoire royal de musique de Bruxelles.
- 20 avril. Circulaire aux gouverneurs. Demande de renseignements statistiques relatifs aux académies et écoles de dessin, qui désirent participer à la distribution de médailles royales, à l'occasion de concours locaux.
- 29 avril. Circulaire aux gouverneurs. Instructions relatives au mode de répartition des fonds à allouer aux sociétés musicales en 1867.
- 7 mai Arrêté royal allouant une indemnité par feuille d'impression aux membres des commissions académiques chargées de la publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays.
- 20 mai. Arrêté royal approuvant la nomination d'un membre titulaire de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique.
- 14 juin. Arrêté royal décrétant l'érection d'un monument à la mémoire de J.-B^{te}. Van Helmont. Ce monument sera érigé sur l'une des places publiques de la capitale.
- 3 juillet. Circulaire aux gouverneurs relative à la création d'écoles de musique et à l'organisation de grands festivals populaires de musique classique.
- 12 juillet. Arrêté royal nommant un membre du conseil d'administration de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers.
- 17 juillet. Arrêté royal nommant un membre de la commission administrative du conservatoire royal de musique de Liège.
- 24 juillet. Loi qui approuve la convention conclue, le 11 octobre 1866, entre la Belgique et le Portugal, pour la garantie réciproque de la propriété littéraire, artistique et industrielle.
- 8 août. Arrêté royal portant nomination du jury chargé de juger le concours pour le grand prix de peinture de 1867.

NOTES EXPLICATIVES.

- 1867
9 août. Arrêté royal autorisant le Ministre de l'Intérieur à prendre, de concert avec l'administration communale d'Ypres, les dispositions nécessaires pour organiser l'académie des beaux-arts et l'école professionnelle de cette ville.
- 17 août. Arrêté royal nommant un professeur d'architecture et de dessin appliqué à l'industrie à l'académie royale des beaux-arts d'Anvers.
- 20 août. Loi qui approuve la convention conclue, le 25 avril 1867, entre la Belgique et la Suisse, pour la garantie réciproque de la propriété artistique et littéraire.
- 8 septembre. Arrêté ministériel portant règlement de l'académie des beaux-arts et de l'école professionnelle d'Ypres.
- 4 octobre. Nomination d'un membre correspondant de la commission royale des monuments pour la province d'Anvers.
- 8 octobre. Circulaire aux gouverneurs relative aux frais de route des membres correspondants de la commission royale des monuments.
- 14 octobre. Nomination d'un professeur de géométrie à l'académie royale des beaux-arts d'Anvers.
- 7 novembre. Circulaire aux gouverneurs relative aux rapports annuels, à fournir par les administrations communales des localités où sont établies des academies et des écoles de dessin.
- 16 novembre. Arrêté royal qui porte à huit, outre le président, le nombre des membres de la commission directrice du musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie.
- 11 décembre. Arrêté royal qui décerne le prix quinquennal des sciences naturelles.
- 11 décembre. Arrêté royal portant nomination du jury chargé de juger le concours de littérature française, pour la période quinquennale 1863-1867.
- 13 décembre. Arrêté royal portant nomination du jury chargé de décerner le prix de littérature dramatique flamande, pour la quatrième période triennale.
- 14 décembre. Arrêté royal nommant le président de l'Académie royale de Belgique, pour l'année 1868.
- 20 décembre. Arrêté royal approuvant la nomination de divers membres effectifs du corps académique de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers.

NOTES EXPLICATIVES.

1867

- 50 décembre. Arrêté royal qui nomme un professeur de déclamation lyrique, française et flamande, au conservatoire royal de musique de Bruxelles.
- 31 décembre. Arrêté royal approuvant l'élection faite par la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique d'un membre titulaire de ladite classe.

CHAPITRE XVIII.

LETTRES ET SCIENCES.

ART. 102, litt. a. *Subsides et encouragements ; souscriptions, voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques ; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale ; sociétés littéraires et scientifiques ; dépenses diverses ; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés.* fr. 78,000 »

I. SUBSIDES ET ENCOURAGEMENTS.

Dans le courant de l'année 1867, des subsides montant ensemble
à fr. 11,900 »
ont été alloués à vingt-huit auteurs d'ouvrages de littérature en langue française et en langue flamande ;

Des subsides s'élevant à. 4,750 »
ont été répartis entre neuf auteurs, afin de les aider à publier des ouvrages historiques ;

Deux auteurs ont reçu chacun un subside de 400 francs pour la publication d'ouvrages lexicographiques, ci. 800 »

Une somme de 300 »
a été allouée à l'auteur d'un ouvrage traitant des sciences physiques et mathématiques ;

Une somme de 400 »
a été allouée à l'auteur d'un ouvrage de droit administratif ;

Un auteur dramatique a reçu un subside de 300 »

Une somme de 3,500 »
a servi à payer les frais de divers cours publics d'histoire et de littérature donnés à l'hôtel de ville de Bruxelles.

NOTES EXPLICATIVES.

II. SOUSCRIPTIONS.

L'administration a souscrit :

1° A 52	ouvrages de littérature française ou flamande	fr. 7,990 94
2° A 15	— d'histoire.	4,820 »
3° A 4	— traitant des sciences physiques ou mathématiques	1,556 50
4° A 6	— de philosophie, sciences sociales, etc.	1,727 50
5° A 7	— de jurisprudence, législation et droit administratif	1,557 50
6° A 1	— de numismatique	180 »
7° A 2	— lexicographiques	365 »
8° A 2	— d'histoire naturelle.	730 »
9° A 3	— d'horticulture ou de botanique	550 »
10° A 6	— d'hagiographie et d'histoire religieuse	2,680 »
11° A 5	— d'archéologie	2,775 »
12° A 4	— de bibliographie	940 »
13° A 14	— dramatiques	612 50

III. VOYAGES ET MISSIONS LITTÉRAIRES OU SCIENTIFIQUES.

Une somme de fr. 4,800 »

a servi à payer les frais de trois voyages littéraires et scientifiques à l'étranger.

IV. FOUILLES ET TRAVAUX DANS L'INTÉRÊT DE L'ARCHÉOLOGIE NATIONALE.

Une somme de fr. 13,850 »

a été employée à couvrir les frais de diverses fouilles entreprises dans l'intérêt de l'archéologie nationale et de la paléontologie.

V. SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES.

Il a été alloué :

A 3	sociétés littéraires une somme de	fr. 4,550 »
A 2	— de numismatique	500 »
A 1	société de botanique	1,500 »
2	sociétés ont reçu, à l'occasion de l'organisation de congrès littéraires, des subsides s'élevant ensemble à	5,500 »

Ces subsides ont été alloués pour aider les sociétés à publier, soit leurs annales, soit des ouvrages relatifs à la science dont elles s'occupent.

VI. DÉPENSES DIVERSES.

Sous cette dénomination ont été liquidés les frais de route et de séjour des

NOTES EXPLICATIVES.

jurys chargés de décerner les prix quinquennaux, les dépenses d'impression de rapports, etc.

Ces dépenses se sont élevées, en 1867, à fr. 5,875 39

VII. SECOURS A DES LITTÉRATEURS, A DES SAVANTS OU A DES FAMILLES DE LITTÉRATEURS
OU DE SAVANTS DÉCÉDÉS.

Ces secours se sont élevés à fr. 750 »

ART. 103 b. *Subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs
Van Rijswijk, Vankerckhoven, Gaucet, Denis Soliau et
H. Van Peene.* fr. 3,000 »

La somme de 3,000 francs a été allouée aux veuves et aux orphelins désignés dans le libellé.

ART. 103, c. *Prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du
1^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 23 novem-
bre 1859* fr. 3,000 »

Sur ce crédit a été liquidé, en 1867, le montant du prix quinquennal des sciences naturelles. Ce prix a été décerné à M. Van Beneden, pour son ouvrage intitulé : *Recherches sur l'histoire naturelle des polypes des côtes de Belgique.*

ART. 103, d. *Encouragements à la littérature et à l'art dramatiques (litté-
raire et musical)* fr. 25,000

Dans le courant de 1867, cinq ouvrages dramatiques en langue française et treize ouvrages dramatiques en langue flamande ont été admis au bénéfice des primes instituées par l'arrêté royal du 31 mars 1860.

Dans le courant de la même année, huit pièces en langue française ont été représentées avec jouissance de subsides.

Il a été payé de ce chef une somme de 3,660 francs pour trente-six représentations données sur cinq théâtres.

Quatre-vingt-sept pièces en langue flamande ont été représentées avec jouissance de primes; ces primes se sont élevées à fr. 16,714-58 pour trois cent et onze représentations, données sur trente et un différents théâtres.

En dehors des droits d'auteur et des primes, des subsides, s'élevant à 13,885 francs, ont été alloués, dans le courant de l'exercice 1867, à vingt et une sociétés dramatiques, afin de les aider à continuer leurs représentations, à ouvrir des concours littéraires ou dramatiques, etc.

Aux fêtes anniversaires de l'indépendance nationale, des représentations dramatiques en langue flamande ont eu lieu aux frais du Gouvernement.

Ces représentations ont été données comme suit :

Le 23 septembre, représentation par la troupe du théâtre national : *Maria van*

NTES EXPLICATIVES.

Burgondie, opéra en quatre actes et cinq tableaux, par N. Destanberg, musique de Ch. Miry.

Le 24 septembre, représentation par la société De Morgendstar : *de Dood van Egmont*, drame national en trois actes, par F. Van Geert; *Een man die de broek draagt*, vaudeville en un acte, par P. De Cort.

Le 25 septembre, représentation par la société royale De Wijngaard : *Margaretha de Zwarte*, drame national en cinq actes, par F. Roelants; *De Bolders*, vaudeville en un acte, par P. Geiregat.

Le 26 septembre, représentation par la troupe du théâtre national : *Maria van Burgondie*.

Deux millè deux cents cartes ont été distribuées pour chacune de ces représentations, qui ont eu lieu au théâtre de la rue du Cirque.

ART. 103, e *Publication des chroniques belges inédites; réduction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique.* fr. 11,000 »

Une somme de fr. 10,587 80

a servi, en 1867, à payer les frais de la publication de diverses chroniques et les frais de rédaction des bulletins destinés à la table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique.

Ont paru ou ont été mis sous presse pendant la même année :

Le tome V de la *Chronique liégeoise*, de Jean d'Outremeuse;

La *Chronique des ducs de Bourgogne*, de Brandon, avec les additions d'Adrien de Bat;

Le 2^e volume de la *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*;

La première partie du *Cartulaire de Saint-Trond*;

Trois cahiers du *Bulletin de la commission royale d'histoire*.

ART. 105, f. *Bureau de paléographie. Traitement du chef de bureau.* fr. 3,000 »

La somme de 3,000 francs, inscrite au budget de 1867 a été employée à la destination pour laquelle elle avait été votée.

Pendant l'année 1867, le chef du bureau de paléographie a continué le dépouillement des manuscrits de la Bibliothèque royale renfermant des documents relatifs à l'histoire des villes, communes, abbayes, etc., de Belgique, et il en a fait parvenir deux inventaires à la commission royale d'histoire.

Il a mis sous presse la table générale des notices historiques publiées dans les revues et recueils périodiques belges depuis 1830. Dans une excursion en Angleterre, il a exploré le *Record office* et le Musée britannique, et a fait dans ces deux dépôts différentes transcriptions pour la commission royale d'histoire.

NOTES EXPLICATIVES.

ART. 103, g. *Publication des documents rapportés d'Espagne*, fr. 4,000 »

Une somme de fr. 4,598-63 a servi, en 1867, à payer les dépenses de cette publication.

Dans le courant de l'année 1867 a paru le 1^{er} volume des correspondances françaises des gouverneurs généraux des Pays-Bas avec Philippe II. Ce volume comprend la correspondance de Marguerite d'Autriche avec Philippe II, du 14 août 1559 au 16 novembre 1561.

ART. 103, h. *Sous cet article figurait au budget de 1867 un crédit de 6,000 francs pour l'exécution d'une description géographique et historique du royaume de Belgique.*

Rien n'a été liquidé de ce chef en 1867.

ART. 103, j. *Continuation de la publication des anciens actes des États-Généraux* fr. 4,500 »

Une somme de 782 60

a servi à payer les frais de copie et d'expédition d'un registre aux résolutions des États-Généraux des Pays-Bas de l'année 1578.

Les crédits de l'art. 103 du budget de 1867 s'élevaient à. . fr. 139,500 »

Les dépenses renseignées plus haut s'élèvent à 139,488 76

Somme non employée fr. 14 24

ART. 104, a. *Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique* fr. 47,500 »

La somme de 47,500 francs a été liquidée en son entier au nom de l'Académie.

L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique a continué, pendant l'année 1867, le cours de ses séances et de ses impressions.

Tout en énumérant les travaux de cette année, il n'est peut-être pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur les diverses collections qui forment actuellement l'ensemble des publications de la compagnie.

Elles se composent de :

1^o L'*Annuaire*, imprimé au commencement de chaque année sous format in-12 de 200 à 300 pages. Ce recueil, indépendamment des éphémérides, du calendrier et des règlements, est réservé aux notices consacrées à la vie et aux travaux des membres décédés et aux comptes rendus annuels de la caisse centrale des artistes belges. Des portraits accompagnent, en outre, les notices biographiques.

La 35^e année, pour 1867 (4 vol. de 155 pages), renferme des notices sur le

NOTES EXPLICATIVES.

chanoine J.-B. David, par M. Snellaert, et sur P.-J. Braemt, par M. Ad. Quelelet.

2° Les *Bulletins*, ou comptes rendus mensuels des séances, formant chaque année deux volumes in-8° de 600 pages chacun environ, soit de 1,200 à 1,400 pages.

Ce recueil, l'une des collections les plus intéressantes au point de vue tant du progrès des sciences que du mouvement des études littéraires et historiques dans notre pays, est destiné à recueillir et à enregistrer immédiatement les découvertes et les faits nouveaux acquis à la science; il se publie à la suite de chaque séance et renferme, indépendamment de la correspondance de chacune des classes, les programmes de concours, les rapports sur les travaux soumis par les savants étrangers, et les lectures faites en séance par les membres. Il est spécialement réservé, aussi, aux communications dont l'étendue ne nécessite pas l'impression dans les recueils in-4°.

Commencé en 1816, lors du rétablissement de la compagnie, le *Journal des séances*, qui précéda les bulletins, se publiait sous format in-4° dans les *Mémoires*; il fut continué jusqu'en 1852 et ne servait qu'à relever les procès-verbaux des réunions, en ne donnant que des extraits des lectures faites ou la mention seulement des communications présentées.

L'intérêt, et surtout l'extension des travaux académiques, suggéra l'idée, en 1852, de créer un recueil in-8° destiné à recueillir tous les travaux de chaque séance sous forme de comptes rendus ou de *Bulletins*. Publiés chaque mois, par cahiers, à la suite des réunions de chacune des trois classes, ils forment actuellement 66 volumes, soit : 1^{re} série, années 1852 à 1886, XXIII tomes formant 44 volumes, non compris les tables générales et analytiques de ces tomes; 2^e série, années 1887 à 1866, XXII tomes formant 22 volumes, indépendamment du volume des tables générales et analytiques des XX premiers tomes de cette série.

L'utilité des bulletins fut bientôt reconnue, malgré la méfiance qui accueillit leur apparition, et, en rapprochant les dates de la publication des recueils analogues de la plupart des sociétés savantes, il est facile de remarquer qu'ils sont dus à l'initiative prise par l'Académie.

En consultant les tables générales et analytiques des 64 volumes publiés de 1852 à 1866, on pourra se faire une idée de l'étendue et de la variété des sujets des travaux académiques. Toutes les branches des connaissances humaines ont formé l'objet des études des académiciens, ainsi que des savants étrangers qui ont coopéré à ce recueil.

Les tomes XXIII et XXIV de la 2^e série, publiés en 1867, forment ensemble 2 volumes de 1,573 pages.

5° Les mémoires, destinés aux travaux académiques dont l'étendue et les proportions dépassent le format des bulletins et qui ne réclament pas une publication immédiate, se subdivisent en :

a. *Mémoires des membres*, publiés chaque année par volume in-4° de 400 à 500 pages. La collection actuelle se compose de XXXVI tomes, dont le

NOTES EXPLICATIVES.

premier, publié en 1820, renferme les travaux datant de 1816, époque du rétablissement de la compagnie.

Le tome XXXVI, publié au mois de mai 1867, renferme les travaux suivants : 1^o *Recherches expérimentales et théoriques sur les figures d'équilibre d'une masse liquide sans pesanteur*, 7^e série, par M. J. Plateau ; 2^o *Recherches sur la faune littorale de la Belgique (polypes)*, par M. P.-J. Van Beneden ; 3^o *Description de la flore fossile du premier étage du terrain crétacé du Hainaut*, par M. Eug. Cocmans ; 4^o *Observations des phénomènes périodiques des plantes et des animaux qui ont été faites sur différents points de la Belgique, pendant les années 1863 et 1864*, et recueillies par M. Ad. Quetelet ; 5^o *Sur la stabilité des systèmes liquides en lames minces*, par M. Ernest Lamarle.

b. *Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers*, publiés, chaque année, par volume in-4^o de 400 à 500 pages. La collection actuelle se compose de 53 volumes, dont le premier a été publié en 1817.

Le tome XXXIII, publié au mois de novembre 1867, renferme les travaux suivants : 1^o *Exposé historique de la théorie du tonus musculaire*, par M. le Dr Isidor Cohnstein ; 2^o *Description minéralogique et stratigraphique de l'étage inférieur du terrain crétacé du Hainaut (système aachénien de Dumont)*, par MM. A. Briard et F.-L. Cornet ; 3^o *Sur la vision des poissons et des amphibies*, par M. Félix Plateau ; 4^o *Mémoire sur la transformation des séries et sur quelques intégrales définies*, par M. Eug. Catalan ; 5^o *Recherches sur la capillarité*, 1^{er} et 2^e mémoire, par E. Bède ; 6^o *Histoire du droit pénal dans l'ancien duché de Brabant*, par M. Edmond Pouillet ; 7^o *Projet d'assassinat de Philippe le Bon par les Anglais (1424-1426)*, par M. A. Desplanque ; 8^o *Les colonies wallonnes en Silésie, particulièrement à Breslau*, par M. Colmar Grunhagen.

4^o *Mémoires couronnés et autres mémoires*, publiés aussi, en moyenne, chaque année, par volume in-8^o de 500 à 600 pages. Ce recueil, composé jusqu'à ce jour de XIX tomes, date de 1840, époque où le format in-8^o fut adopté pour les travaux devant recevoir une prompte publicité.

Le tome XIX, publié au mois de décembre 1867, renferme :

1^o *Études sur l'ethnographie de l'homme de l'âge du renne dans les cavernes de la vallée de la Lesse : ses caractères, sa race, son industrie, ses mœurs*, par M. Édouard Dupont ; 2^o *Corrélation entre le pouvoir réfringent et le pouvoir calorifique de diverses substances*, par M. Martigny ; 3^o *Note sur les tremblements de terre, en 1863, avec suppléments pour les années antérieures, de 1843 à 1864*, par M. Alexis Perrey ; 4^o *Metz, cité épiscopale et impériale (x^e au xvi^e siècle) : un épisode de l'histoire du régime municipal dans les villes romanes de l'empire germanique*, par M. H. Klipffel.

Pendant l'année 1867, les concours des trois classes ont donné lieu aux résultats suivants :

La classe des lettres et des sciences morales et politiques avait inscrit six questions au programme de cette année : elle a reçu cinq mémoires en réponse à ces questions. Une médaille d'argent a été décernée à l'auteur du travail en réponse

NOTES EXPLICATIVES.

à la première : Faire l'appréciation du talent de Chastellain, de son influence, de ses idées politiques et de ses tendances littéraires. Cette médaille n'a pas été réclamée, l'auteur ne s'étant pas encore fait connaître. Une médaille d'or a été décernée à l'auteur du mémoire en réponse à la troisième question : On demande l'histoire du droit pénal dans l'ancien duché de Brabant. L'auteur, M. Edmond Pouillet, professeur à l'université de Louvain, est venu recevoir, en séance publique, cette distinction.

La classe des beaux-arts avait mis quatre questions au concours : elle a reçu trois mémoires : l'un d'eux relatif à la deuxième question concernant les principales méthodes de dessin, a dû être écarté, l'auteur s'étant fait connaître. Quant aux deux autres, relatifs à la question sur Quentin Metsys, le premier a obtenu une mention honorable et le second une médaille d'argent qui a été réclamée par l'auteur, M. E. Van Cleemputte.

La classe des sciences avait inscrit six questions à son programme : elle n'a reçu de réponses à aucune d'elles.

Par suite des décès survenus en 1866, les élections ont appelé, aux places vacantes :

Dans la classe des lettres : M. le général Guillaume, déjà correspondant depuis 1860, à la place de membre titulaire laissée vacante par la mort de M. le chanoine J.-B. David. MM. Farr, Stephani, Amédée Thierry et Ed. Laboulaye, aux places d'associé laissées vacantes par la mort de MM. le baron de Barante, Warnkönig, Victor Cousin et Whewell. En outre, MM. H. Conscience et Émile Delaveleye ont été appelés à figurer parmi les correspondants.

La classe des beaux-arts n'a procédé à aucune élection soit de membre, soit d'associé ou de correspondant.

La classe des sciences a réorganisé ses cadres en nommant M. Charles Montigny, correspondant depuis 1837, au titre de membre titulaire, en remplacement de M. M. Schaar. MM. Ph. Gilbert et Jacobi ont été élus associés en remplacement de MM. A. Bache et Faraday, décédés, et MM. Ed. Mailly et Al. Briart ont été désignés comme correspondants.

La classe des sciences qui avait été appelée par le Gouvernement, à dresser la liste des membres du jury pour le quatrième concours quinquennal des sciences naturelles, a proclamé, dans sa séance publique du mois de décembre les résultats de cette période. Le prix de cinq mille francs a été décerné, sur les conclusions du jury, à M. P.-J. Van Beneden, pour son mémoire sur les polypes de la faune littorale de la Belgique, travail qui a paru dans le tome XXXVI des mémoires in-4° de l'Académie.

La classe des beaux-arts a procédé par mode d'élection à la désignation du double jury pour les cantates françaises et flamandes du grand concours de composition musicale de cette année.

Deux concours ont été institués : l'un pour les poèmes français et l'autre pour les poèmes flamands. Le premier a donné cinquante-six pièces pour résultat et l'autre dix-neuf. Le prix des cantates françaises a été décerné au poème : *Jeanne D'arc*, dû à M. Clément Michaëls, fils, de Bruxelles. Le prix des cantates

NOTES EXPLICATIVES.

flamandes a été décerné au poème : *Het Woud*, dû à M. Charles Versnaeyen, de Bruges.

D'après les conclusions du jury pour le grand concours de composition musicale, le premier prix a été décerné à M. P.-H.-P.-J.-B. Waelput, de Gand; un second prix, en partage, a été accordé à MM. L. Van Gheluwe, de Wanneghem-Lede et L.-A. Haes, de Tournay.

La cantate : *Het Woud*, de M. Waelput, a été exécutée à la séance publique de la classe qui a eu lieu lors des fêtes anniversaires de l'indépendance nationale.

D'après l'invitation de M. le Ministre de l'Intérieur, la classe des lettres a formé en nombre double la liste des candidats parmi lesquels ont été choisis les membres des jurys chargés de décerner : 1^o le prix quinquennal de littérature française, pour la quatrième période, expirant au 31 décembre 1867; 2^o le prix triennal de littérature dramatique flamande, pour la quatrième période, expirant à la même époque.

Enfin, la classe des beaux-arts a proclamé, en séance publique, les résultats du grand concours de peinture de 1867, résultats qui, d'après les opérations du jury, accordent à M. Charles-Ernest Vandenkerckhoven, de Bruxelles, le premier prix et une mention honorable à MM. Louis Lebrun, de Gand, et à M. Xavier Mellery, de Laeken, lez-Bruxelles.

ART. 104, litt. B. *Subsides extraordinaires à l'Académie de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées au programme de ses concours* fr. 5,000 »

Cette somme a été affectée en son entier à la destination pour laquelle elle avait été votée.

ART. 104, litt. C. *Publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays* fr. 11,000 »

Cette somme a été entièrement absorbée par les frais des susdites publications.

M. le Dr Snellaert, membre de la classe des lettres, qui avait recueilli l'héritage littéraire de feu M. le chanoine David, a dû, à regret, encore ajourner la publication du *Boec der Wraeken*, de Van Maerlant, que son honorable confrère s'était proposé d'éditer pour la collection des monuments flamands. Ce travail, aux trois quarts terminé, verra cependant bientôt le jour, et la commission espère pouvoir reprendre ses travaux interrompus depuis la mort de son président.

M. le baron Kervyn de Lettenhove a continué de mettre au jour les matériaux qu'il a recueillis pour la collection des œuvres des grands écrivains du pays. Le tome I^{er} des *Lettres et négociations de Philippe de Commines*, les tomes II et III des *Oeuvres de Froissart* et le tome III des *Dits de Jean de Conzé* ont été successivement publiés. M. J. Petit, de la bibliothèque royale, a donné le

NOTES EXPLICATIVES.

tome V de *Li ars d'amour*, etc., d'après le texte d'un manuscrit de cet établissement.

ART. 104, litt. D. *Publication d'une biographie nationale*. . . fr. 8,000 »

La somme ci-dessus a été affectée en son entier à la rédaction et à la publication de la biographie nationale.

Publié vers le milieu de l'année 1866, le tome I^{er} de cette œuvre a reçu son complément pendant l'année 1867. Le comité chargé de la publication de ce travail poursuit activement la tâche qui lui a été imposée. Les notices formant le complément de la lettre *B* ont été livrées à l'imprimeur et un nouveau volume pourra paraître bientôt. Aucun obstacle n'arrêtera dorénavant la marche de l'œuvre à élever aux gloires nationales et aux personnages qui se sont distingués comme savants, artistes ou littérateurs.

ART. 104, litt. E. *Publication d'un texte explicatif de la carte géologique de Belgique*. fr. 3,200 »

M. le professeur Dewalque vient de publier le prodrome de la description géologique de la Belgique, dont il a été chargé. Pendant l'année 1867, il a consacré tous ses soins à cet important travail.

Une somme de 2,000 francs lui a été payée de ce chef à titre d'indemnité.

Les 1,200 francs restants n'ont pas été dépensés par suite du déplacement de l'aide qui avait été adjoint à M. Dewalque pour la publication du texte dont il s'agit.

ART. 105. *Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service*. fr. 18,540 »

Somme dépensée en 1867 18,450 »

Aucun changement n'est survenu dans le personnel de l'observatoire royal.

ART. 106. *Observatoire royal. — Frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions* fr. 8,060 »

Il a été liquidé sur ce crédit, en 1867 :

1 ^o Pour frais d'impression des annales, etc.	fr. 3,945 25
2 ^o Pour acquisition d'ouvrages, d'instruments, etc.	1,567 50
3 ^o Pour dépenses diverses, appropriation des locaux, etc. . . .	2,507 96
Ensemble . . . fr.	8,020 71

NOTES EXPLICATIVES.

<i>Art. 107. Bibliothèque royale. — Personnel ; frais de fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général fr.</i>		45,500 »
Somme dépensée.		45,492 80
Somme non employée . . . fr.		7 20

<i>Art. 108. Bibliothèque royale. — Matériel et acquisitions . . . fr.</i>	38,320 »
--	----------

EMPLOI DU CRÉDIT PENDANT 1867.

1° Entretien, chauffage, port de lettres, de paquets, fournitures de bureau, etc. fr.	5,057 83
2° Ameublement et casiers	287 01
3° Impressions	233 50
4° Achat de livres imprimés et manuscrits, de monnaies anciennes, de médailles et d'estampes	24,089 »
5° Reliure	8,648 87
	38,518 21
Somme non employée. . . .	1 79
Ensemble . . . fr.	38,320 »

Les travaux du catalogue de la fusion des trois fonds ont donné les résultats suivants :

Ouvrages catalogués. . . .	8,635;
Bulletins écrits	24,271.

Le nombre des ouvrages catalogués s'élevait, à la fin de l'année 1867, en tout à 74,765, le nombre des bulletins écrits, à 192,843.

ACCROISSEMENTS DES IMPRIMÉS.

Le chiffre des ouvrages ou recueils, portés à l'inventaire de 1867, est de 761, formant 2,481 volumes.

Dans ce chiffre ne sont pas comprises plusieurs centaines de brochures, pièces volantes, etc., acquises de divers côtés et que l'on s'occupe à classer et à réunir en volumes.

CABINET DES ESTAMPES.

Le cabinet des estampes s'est accru pendant l'année 1867 de 932 pièces, abstraction faite d'un nombre assez considérable d'estampes extraites de recueils des anciens fonds et qui, au fur et à mesure de leur montage, sont réparties dans l'œuvre de leurs auteurs respectifs.

NOTES EXPLICATIVES.

MÉDAILLES.

La collection numismatique de la bibliothèque s'est accrue de la manière suivante :

MONNAIES ET MÉDAILLES ENTRÉES.

	Or.	Argent.	Billon	Cuivre et bronze	Plomb
Dons.	»	6	6	14	2
Echanges	»	20	»	»	»
Acquisitions	2	13	»	33	»
Totaux.	2	39	6	47	2

MONNAIES ET MÉDAILLES DOUBLES SORTIES PAR SUITE D'ÉCHANGES.

Or.	Argent.	Billon.	Cuivre et bronze.
3	17	4	1

Le total des prix des monnaies acquises s'élève à 1,592 francs.

DEUXIÈME SECTION. — MANUSCRITS.

Le nombre des codices dont s'est augmentée la bibliothèque des manuscrits, pendant l'année 1867, est de 2.

Le nombre total s'élève donc aujourd'hui à 22,083.

SALLES DE LECTURE.

La salle de lecture de la 1^{re} section a été fréquentée en moyenne par trente et un lecteurs par jour, pendant les deux cent cinquante quatre séances, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1867, soit sept mille neuf cent quarante-six visites; quatorze mille cent quatre-vingt-huit ouvrages ont été demandés en lecture.

Dix mille cent quatre-vingt et onze volumes ont été prêtés au dehors à quatre cent trente et une personnes.

La salle de lecture de la 2^e section a été visitée par deux mille sept cent soixante-sept personnes, auxquelles sept cent soixante-sept ouvrages ont été communiqués; cent quinze volumes, renfermant sept cent quatre-vingt seize codices, ont été prêtés au dehors.

ART. 109. *Musée royal d'histoire naturelle ; personnel* . . fr. 11,495 »

Pendant l'année 1867, il a été dépensé sur ce crédit une somme
de 11,494 80

NOTES EXPLICATIVES.

ART. 110. *Musée royal d'histoire naturelle ; matériel et acquisitions* fr. 7,000 »

Ce crédit a été employé de la manière suivante :

1 ^o Préparation et conservation des objets	fr. 2,621 54
2 ^o Jetons de présence des membres du conseil de surveillance.	78 »
3 ^o Bibliothèque	955 80
4 ^o Chauffage. — Mobilier. — Entretien des Galeries. — Dépenses diverses	2,164 66
5 ^o Achats	1,200 »
Ensemble.	fr 7,000 »

ART. 111. *Subside à l'association des Bollandistes, pour la publication des ACTA SANCTORUM* fr. 6,000 »

Conformément à l'engagement pris par les bollandistes, le xii^e volume des *Acta Sanctorum* a paru dans le courant de l'année 1867, et dix exemplaires de ce volume ont été transmis au Département de l'Intérieur.

La somme de 6,000 francs, a été liquidée en son entier en 1867.

ART. 112. *Archives du royaume à Bruxelles ; personnel ; frais de classement des archives espagnoles.* fr. 46,025 »

En 1867, une somme de 44,200 francs a été liquidée sur cet article. .

ART. 113. *Archives du royaume à Bruxelles ; matériel, atelier de reliure pour la restauration des documents* fr. 8,200 »

Somme dépensée 8,197 51

Somme non employée. 2 69

Accroissement du dépôt. — 1^o La mise à exécution de l'arrêté royal du 15 juin 1863, qui ordonne la réunion, aux Archives du royaume, des greffes des justices échevinales, seigneuriales et féodales des communes de la province actuelle de Brabant, a été continuée en 1867. Les registres et papiers des justices seabinales de Cortenaeken, de Hougaerde, de Malderen, de Neerlinter, de Sichem et de Thildonck ont été remis à ce dépôt.

2^o Aux termes de la convention d'échange faite entre les deux gouvernements de Belgique et d'Autriche, les archives impériales de Vienne nous ont remis, au mois de juillet 1867, trois caisses de documents provenant des archives de l'audience du conseil d'État, du conseil privé, du conseil du gouvernement général des Pays-Bas, de la secrétairerie d'État et de guerre, et de l'évêché de Tournay.

Les documents provenant des Archives de l'audience, comprennent :

a. Les correspondances françaises de 1578 à 1598, avec Philippe II, du duc

NOTES EXPLICATIVES.

de Parme, du comte de Mansfelt, de l'archiduc Ernest, de l'archiduc Albert, gouverneurs généraux des Pays-Bas ;

b. Des lettres adressées par de Tisnacq, garde des sceaux des Pays-Bas, à Philippe II, et apostillées par ce souverain ;

c. Des lettres des secrétaires de Courtewille et de Berty adressées à Viglius, président du conseil privé ;

d. Les instructions secrètes et particulières des gouverneurs généraux, de 1595 à 1670.

e. Quantité d'autres pièces traitant de matières diverses.

Les archives du conseil d'État qui ont été restituées, sont relatives à l'organisation de ce conseil. Elles comprennent aussi des consultes, lettres et avis divers.

Quant aux archives du conseil privé, elles ont rapport aux affaires ecclésiastiques, aux nominations d'abbés et d'abbesses. On y a trouvé aussi des papiers provenant du chef et président de Neny, des années 1769 à 1779.

Le conseil du gouvernement général figure dans cet envoi pour des extraits des protocoles des séances, des mémoires et représentations.

Les papiers de la secrétairerie d'État et de guerre, qui nous ont été remis, concernent principalement des contestations territoriales avec les puissances voisines, les cartes relatives à ces contestations, et les démêlés que le clergé eut avec le gouvernement de Joseph II.

Les archives de l'évêché de Tournay comprennent :

a. Des actes synodaux des *xiv^e* et *xv^e* siècles ;

b. Des comptes de la mense épiscopale de la même époque ;

c. Des pièces concernant les subsides accordés aux évêques de Tournay par le clergé de ce diocèse ;

d. Les registres aux actes du vicariat et du secrétariat de l'évêché, de 1618 à 1732 (avec lacunes) ;

e. Des registres aux dispenses du *xviii^e* siècle et aux ordinations, de 1671 à 1763 ;

f. Des pièces relatives aux différends de l'évêque avec l'université de Louvain, de 1728 à 1787 ;

g. Des lettres des souverains et des gouverneurs généraux des *xvi^e*, *xvii^e* et *xviii^e* siècles.

Nous avons reçu aussi des archives impériales plusieurs recueils de copies de la correspondance de Charles V avec l'archiduchesse Marguerite, sa tante, et la reine Marie, sa sœur, sur les affaires des Pays-Bas.

5° Un échange a été fait entre les Archives générales du royaume et le dépôt des archives de l'État à Bruges. Ce dépôt leur a cédé :

a. Une copie moderne d'un recueil aux privilèges et autres documents concernant la ville et le Franc de Bruges ;

b. Des comptes généraux de la châtellenie du Franc de Bruges, de 1458 à 1763 (avec lacunes) ;

NOTES EXPLICATIVES.

c. Deux registres aux actes et résolutions des états de Flandre, de 1667 et 1678 ;

d. Des comptes généraux de la châtellenie d'Ypres, de 1559 à 1794 (avec lacunes) ;

e. Des comptes généraux de la seigneurie de la prévôté de Saint-Donatien, de 1675 à 1779 (avec lacunes) ;

f. Plusieurs comptes particuliers de ladite prévôté, du xvii^e siècle et du suivant ;

g. Des comptes généraux de la châtellenie de Courtrai, de 1576 à 1789 (avec lacunes).

4^o L'administration des archives a acquis :

L'Encyclopédie historique du gouvernement des Pays-Bas autrichiens, par Jean de Leenheer ;

a. Déclaration des domaines des Pays-Bas, dressée en 1657 ;

b. Un recueil de copies de placards ;

c. Un registre aux privilèges du métier des boulangers de Bruxelles ;

d. Un registre aux résolutions des marguilliers de l'église Saint-Jean, à Bruxelles, de 1697 à 1717 ;

e. Une liasse de correspondances entre divers personnages, concernant la révolution dite brabançonne et la révolution française du siècle dernier ;

Les lettres par lesquelles Louis XI ordonne de restituer aux héritiers du seigneur d'Humbercourt les biens qui proviennent de sa succession ;

Une charte originale de Maximilien, archiduc d'Autriche, du 14 janvier 1478 (n. st.), ratifiant les lettres y insérées de la duchesse Marie, qui confirment l'institution du conseil de Brabant ;

Deux chartes de Bouchard d'Avesnes, du mois de mars 1257 ; une de Louis de Namur, seigneur de Peteghem, de juin 1576, et une de la même date, donnée au même seigneur par Simon de Boussu, Hugues et Simon, ses fils.

a. Un volume contenant des copies d'actes divers concernant le droit en Brabant, les coutumes de Louvain, des extraits des coutumes d'Anvers, les coutumes de Bruxelles, des privilèges accordés au métier de Saint-Nicolas à Bruxelles, et autres actes relatifs à cette ville ;

b. Un registre contenant le dénombrement original des domaines de l'État qui étaient engagés en 1636 ;

c. Un registre aux privilèges et ordonnances du métier des bouchers de Bruxelles ;

Un registre contenant le dénombrement fait, vers 1441, des biens allodiaux au quartier de Tirlemont.

5^o Il a été fait don aux archives :

Par M. Pinchart, chef de section à ce dépôt,

a. D'une vingtaine de pièces diverses appartenant à la correspondance de Marguerite d'Autriche avec Jérôme Vander Noot, chancelier de Brabant, de 1513 à 1525 ;

NOTES EXPLICATIVES.

b. D'un manuscrit du xvi^e siècle traitant des affaires de justice et des magistratures en Brabant;

c. D'une description de la seigneurie de Celles, en 1642;

Par le Gouvernement du grand duché de Luxembourg, d'un registre censal de la seigneurie de Wavre, de 1531.

Travaux de classement. — Première section.

1^o Le classement des archives du conseil d'État a été continué : les affaires de guerre, les contributions militaires et les lettres de passeports, formant en tout 42 cartons, ont été mises en ordre et inventoriées.

2^o Les archives du conseil du Gouvernement général des Pays-Bas, institué par Joseph II, avaient été classées à titre provisoire dans un grand nombre de cartons et de liasses. Un classement définitif de ces papiers a été commencé en 1867. Tous ceux du 6^e département, qui concernent les domaines, bois, forêts, moulins, loteries, droits de main-morte et biens communaux ont été mis en ordre; ils remplissent 84 cartons. 24 autres cartons du 7^e département, relatifs aux affaires de caisse, ont également été classés.

3^o Cette section s'est aussi occupée du triage des archives rendues par l'Autriche et appartenant au conseil d'État, au conseil privé, au conseil royal, à la secrétairerie d'État et de guerre et à l'évêché de Tournay.

4^o Elle a, de plus, mis en ordre, les lettres concernant les missions étrangères confiées à des religieux de la Compagnie de Jésus, qui font partie du fonds de la province Flandro-Belgique. Ces lettres ont été distribuées en deux catégories, savoir :

a. Lettres annuelles des supérieurs des missions au père général, comprenant les missions en Éthiopie (1626), au Brésil (1620), au Mexique (1618 à 1619), au Paraguay (1618 à 1619), au Pérou (1618 à 1620), en Chine (1618 à 1619), en Cochinchine (1620), à Goa (1618 à 1620), au Japon (1618 à 1620), à Valabar (1618), dans les îles Philippines (1604 à 1620) et dans les îles Mariannes (1673 à 1674);

b. Lettres écrites par des missionnaires à des pères de la Compagnie de Jésus, et qui ont pour objet les missions du Brésil (1664 à 1673), du Chili (1629 et 1662), du Canada (une lettre sans date), de Carthagène (1683), du Mexique (1664 à 1679 et 1743), du Paraguay (1656 à 1699), du Pérou (1642 à 1676 et 1755), de Chine (1619 à 1700), des Indes (1647 à 1680), du Japon (1621 à 1632), d'Ispahan, capitale de la Perse (1631), des îles Philippines (1642 à 1675), des îles Mariannes (1673 à 1697).

Cette collection est prête à être reliée; elle formera 5 volumes.

5^o Enfin la première section a continué et terminé la rédaction du deuxième supplément à l'inventaire des cartes et plans manuscrits et gravés. Ce supplément comprend mille cent quarante-quatre cartes manuscrites et cent neuf cartes gravées : en tout mille deux cent cinquante-trois numéros

Une mesure d'une grande utilité pour la conservation de la collection topographique des archives a été prise en 1867 : c'est la construction d'un meuble où les cartes et les plans sont rangés à plat dans toute leur longueur.

NOTES EXPLICATIVES.

Deuxième section. — Les travaux de cette section ont eu pour objet la continuation :

1° De l'inventaire des comptes des provinces et des villes ;

2° Du fonds des cartulaires et manuscrits ;

3° Du recollement des actes de reliefs de fiefs du comté de Flandre. Elle a aussi trié et réparti entre les différents fonds, les documents remis par le gouvernement autrichien en juillet 1867.

Plusieurs recueils de correspondances appartenant à la collection de l'audience et qui tous sont revenus de Vienne, ont été mis en ordre et reliés, savoir :

a. Correspondance de Charles V et de la reine Marie, sa sœur, avec les ambassadeurs de l'empereur en Angleterre, 1544 à 1545, 2 vol.

b. Correspondance de Philibert Emmanuel de Savoie, avec Philippe II, 1556 à 1558, 1 vol.

c. Id. de Marguerite d'Autriche, avec Philippe II, 1559 à 1561, 2 vol.

d. Id. du duc d'Albe avec Philippe II, 1567 à 1573, 6 vol.

e. Lettres du secrétaire de Berty, au président Viglius, 1568 à 1576, 1 vol ;

f. Id. du secrétaire Courtewille, à Viglius, 1556 à 1571, 1 vol.

g. Id. et billets du garde des sceaux, Ch. de Tisnacq à Philippe II, 1562 à 1569, 1 vol.

Troisième section. — Les travaux, dans cette section, ont embrassé les archives au conseil souverain de Brabant, de la cour féodale de ce duché, du grand conseil et de l'office fiscal de Malines, ainsi que les greffes scabinaux qui ont été réunis aux archives du royaume par l'arrêté royal du 15 juin 1865.

1° Le triage de l'immense quantité de dossiers de procès plaidés devant le conseil de Brabant a été continué ;

2° Il en a été de même du classement, dans l'ordre chronologique, des procès jugés par le conseil de Flandre, et portés en appel devant le grand conseil ;

3° L'inventaire raisonné, en même temps que le triage des dossiers renfermés dans les portefeuilles de la cour féodale de Brabant, au nombre de soixante et un, a été terminé. Une quantité considérable de papiers de procédure se trouvait mêlée, dans ces dossiers, à des documents très-intéressants relatifs aux affaires que la cour féodale eut à traiter et à décider ; elle a été mise à part ;

4° Il a été procédé à la vérification, d'après un inventaire rédigé au siècle dernier, des avis de l'office fiscal du grand conseil et des dossiers du même office concernant les affaires civiles et criminelles. Ces papiers, qui appartiennent aux xv^e, xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles, ont été distribués en deux cent soixante-neuf liasses ;

5° Le triage et le classement des papiers des greffes scabinaux des deux arrondissements judiciaires de Louvain et de Nivelles ont été continués

Archives des corporations religieuses — L'archiviste-adjoint, qui est spécialement chargé du classement de ces archives, l'a à peu près terminé. Il doit encore réunir aux papiers de chaque établissement les dossiers des procès qu'ils

NOTES EXPLICATIVES.

ont soutenus devant le grand conseil de Malines, le conseil de Brabant et les tribunaux subalternes.

Il a réuni les registres et papiers provenant d'hospices, hôpitaux et autres établissements de bienfaisance, et s'est occupé de leur mise en ordre.

Publication des inventaires. — L'impression de l'inventaire des archives de la cour féodale de Brabant a été continuée.

Celle de l'inventaire des archives de la cour féodale du pays de Malines a été terminée. Des tables alphabétiques des noms des lieux ; des corporations civiles et religieuses et des personnes ont été placées à la suite de ce dernier inventaire.

Atelier de reliure et de restauration des documents endommagés. — Pendant l'année 1867, cent quarante neuf recueils ont été reliés ; trois cent et un volumes, huit cent soixante dix-neuf pièces détachées et deux mille cent soixante-dix cartes ont été restaurés.

Communications au public, recherches, expéditions. — Quatre-vingt onze personnes ont travaillé dans la salle du public et ont obtenu communication de neuf cent six registres, liasses ou dossiers.

Trente et une personnes se sont adressées, par écrit, à l'administration des archives, afin que des recherches y fussent faites ou dans le but d'obtenir des copies d'actes.

Vingt personnes ont demandé des expéditions de pièces (on ne parle pas ici des demandes faites par les Départements d'administration générale).

Le produit du droit d'expédition s'est élevé à la somme de 112 francs, qui a été versée au Trésor.

ART. 114. <i>Archives de l'État dans les provinces ; personnel.</i>	fr.	29,600
Somme dépensée.		29,400
Reste	fr.	200

Dépôt d'Arlon (5^e classe). Le classement des archives seigneuriales et seigneuriales, envoyées à ce dépôt en 1866, a été continué. Le conservateur a formé une collection spéciale de pièces concernant l'ancien pays de Bouillon sous le gouvernement de ses ducs et sous les différentes administrations qui s'y sont succédé jusques et y compris le gouvernement des Pays-Bas.

Il a commencé la mise en ordre du fonds dit : « Villes, communautés d'habitants, etc. »

Dépôt de Bruges (2^e classe). Ce dépôt s'est accru :

a. D'une liasse de documents du siècle dernier, envoyée aux Archives de l'État par l'administration provinciale ;

b. D'un grand nombre de doubles de comptes envoyés par l'administration des Archives du royaume ;

c. De plusieurs cahiers de comptes d'églises, acquis en 1867, à la vente de la bibliothèque Vanden Bogaerde, à Bruges ;

NOTES EXPLICATIVES.

d. De quelques comptes et registres terriers des communes d'Aertrycke, Bekeghem, Couckelaere, Ichteghem, Leffinghe, et d'autres localités, acquis au mois d'août dans une vente publique;

e. D'un document de l'an 1704, relatif à l'abbaye d'Hemelsdale, et donné par M. Vanden Busche, conservateur-adjoint du dépôt;

f. De neuf comptes de la commune de Lendelede, donnés par M. de Somviele, d'Iseghem;

g. De nombreux envois d'archives faits par la famille de M. le comte de Meulenaere, ministre d'État. Ces documents concernent les communes d'Eeghem, Wyngene, Pitthem, Meulebeke et Coolscamp.

Une table alphabétique des noms des personnes qui sont citées dans les états de biens des chambres pupillaires, 3^e série, a été dressée. Elle contient sept mille deux cent soixante-huit noms. La partie déjà classée de cette collection renferme quarante-quatre mille sept cent nonante-sept numéros.

L'inventaire des chartes des abbayes et des couvents a été continué. Il en a été analysé, dans le courant de l'année, quatorze cent soixante-deux. Le nombre total des chartes du dépôt est de plus de sept mille. Elles proviennent, pour la plupart, d'abbayes et de couvents de Bruges; quelques-unes de l'église collégiale de Notre-Dame à Courtrai.

Le dépouillement des nombreux paquets de mélanges, dépouillement qui avait été arrêté en 1866, au n° 645, a été repris. Quatre cent soixante-quatorze numéros nouveaux ont été ajoutés à ceux-là.

Des inventaires ont été dressés des archives acquises par le dépôt en 1867, ou qui lui ont été données, et l'examen des comptes de toutes les collections a été entamé dans le but d'en retirer les doubles, pour les envoyer aux Archives du royaume.

Vingt-huit personnes se sont livrées à des recherches suivies dans le dépôt. Deux ont demandé des copies d'actes.

Dépôt de Gand (1^{re} classe). Ce dépôt s'est accru :

a. D'un grand nombre de registres et de liasses provenant de couvents et d'établissements religieux supprimés, ainsi que de documents relatifs à des biens de fabriques d'églises, d'hospices, etc., à la dotation de la Légion d'honneur, à la vente des biens nationaux, etc., qui y ont été remis par la direction provinciale de l'enregistrement et des domaines;

b. De neuf registres et nonante-neuf liasses provenant du greffe scabinal de Tronchiennes;

c. D'un cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand, acquis en vente publique;

d. De quelques documents relatifs à la famille Murray, donnés par M. André Wauters.

Les conservateurs ont continué la mise en ordre et l'inventaire des archives des deux villes et pays d'Alost.

Ils ont classé et inventorié trois cent cinquante liasses de papiers faisant partie des archives administratives de la province.

NOTES EXPLICATIVES.

Quatre-vingt et une personnes ont travaillé dans la salle de lecture, et il leur a été fait quatre cent quarante-neuf communications.

Des expéditions formant en tout quatre rôles ont été délivrées, indépendamment de cinq copies faites pour des administrations publiques.

Au moyen de l'allocation de 1,000 francs votée annuellement en faveur du dépôt par le Conseil provincial, il a pu être relié huit cent septante-quatre registres appartenant à différents fonds, savoir : Châtellenie d'Alost, trois cent soixante-neuf ; métier de Bouchaute, deux cent trente-huit ; cour féodale de Termonde, nonante-cinq ; seigneurie de Voorde, quarante-sept ; burgraviat d'Oombergen, quarante et un ; seigneuries de Destelbergen, trente-six ; recueils d'édits et ordonnances, quarante-huit.

Dépôt de Liège (1^{re} classe). M. Conrard, notaire à Herstal, a fait à ce dépôt la remise des protocoles suivants de différents notaires qui ont instrumenté dans cette commune au siècle dernier :

a. De François Boussart, quatre liasses des années 1718 à 1724, avec lacunes, et quatre registres des années 1725 à 1734, avec lacunes.

b. De H. Conrard, vingt-deux registres des années 1755 à 1783 (manquent ceux de 1775 et 1782) ;

c. De J. Conrard, quarante-cinq registres des années 1758 à 1780 ;

d. De Walther Dethier, liasses aux actes de 1730 à 1791 (moins celles de 1755) ;

e. De Michel Duchâteau, une série d'actes de 1788 à 1796.

f. De J. Lovinfosse, collection d'actes de 1744 à 1779.

M. Conrard a remis de plus trois registres aux actes de N. Thonnar, notaire à Bruxelles, des années 1709 à 1712.

Le dépôt a reçu encore de M. Drion, greffier de la justice de paix du canton Est et Nord de la ville de Liège, un registre aux œuvres de loi de la cour de Hermalle sous Argenteau, du 5 janvier 1611 au 19 avril 1617.

Les travaux accomplis par le personnel des archives ont consisté dans la rédaction :

D'une table alphabétique de tous les rendages proclamatoires venus devant l'officiel de Liège ;

D'un index alphabétique des actes reçus par les échevins de Liège ;

D'un inventaire analytique des chartes des collégiales du pays de Liège ;

Et dans le dé pouillement (par continuation) des papiers qui sont déposés dans les combles de l'ancien local des archives.

Un grand nombre de documents ont été communiqués à des hommes de lettres et à d'autres personnes, qui ont visité le dépôt.

Les expéditions qui ont été délivrées montent au chiffre de quarante-sept, dont huit ont été demandées par des administrations publiques.

Dépôt de Mons (1^{re} classe). M. Halin, religieux de la Compagnie de Jésus, a fait don à ce dépôt :

a. D'un registre intitulé : *Libvre des villages du pays de Haynaut touchant les impôts, 1542* ;

NOTES EXPLICATIVES.

b. D'un registre aux criées des impôts courants du Hainaut, de 1530 et 1531.

Une personne, qui a désiré garder l'anonyme, a donné une carte de biens appartenant à des particuliers et situés à Bierecée.

Le conservateur du dépôt (M. Laeroix) a fait don lui-même :

a. D'un plan de la ville de Valenciennes, fait en 1773 ;

b. D'une carte de la Belgique, publiée en 1842 ;

c. D'un plan figuratif de la porte de l'abbaye d'Epinlieu, avant sa démolition, en 1678.

Le dépôt doit aussi au conservateur-adjoint (M. Léopold Devillers), un plan des villages de Tongres-Notre-Dame et de Ladeuze.

Un inventaire a été dressé des nombreux documents qui ont été retirés de la partie judiciaire et réunis à la partie historique des archives.

L'inventaire des cartes et plans, commencé depuis plusieurs années, a été repris.

Six cent cinquante-deux registres appartenant au conseil de Hainaut ont été mis en ordre.

La salle de lecture a été fréquentée par cinquante-six personnes. Onze cents documents environ leur ont été communiqués.

Dix expéditions ont été délivrées, et une copie a été faite pour le Département de la Justice.

Dépôt de Namur (2^e classe). Ce dépôt a reçu les accroissements suivants :

M. le greffier du tribunal de première instance y a remis :

a. Un répertoire, formé en 1777, des protocoles de notaires qui avaient été déposés au greffe du conseil provincial de Namur ;

b. Un manuscrit du xviii^e siècle, traitant des coutumes de Namur ;

c. Une liasse d'actes scabinaux.

L'administration des Archives générales du royaume y a fait parvenir un cartulaire des rentes en grains de l'abbaye de Géronsart, de 1470 à 1482.

Il a été fait don aux archives :

a. Par M. Anciaux, notaire à Namur, de trente-deux actes sur parchemin, des xv^e, xvi^e et xvii^e siècles, émanés des cours de Wavremont, Assesses, Crupet, Ciney et Rendarche ;

b. Par le conservateur du dépôt (M. Jules Borgnet), de deux liasses d'actes concernant l'église et la seigneurie de Schaltin ;

c. Par M. Barbier, vicaire à Namur, d'un protocole du notaire Lambots, de 1589 à 1616 ;

d. Par M. Hauzeur, juge de paix à Ciney, d'actes capitulaires de la collégiale de Notre-Dame de Ciney, de 1686 à 1707, un volume in-folio, incomplet ;

e. Par le bureau de bienfaisance de Ciney, d'un registre du xv^e siècle, concernant les cens, rentes et titres de l'hôpital, de la table des pauvres et de la maladrerie de Ciney.

Les travaux de classement ont eu principalement pour objet les archives des greffes scabinaux.

NOTES EXPLICATIVES.

Trente-sept registres appartenant aux collections du conseil provincial et des corporations religieuses ont été reliés.

Une cinquantaine de recherches ont été faites à la demande d'administrations publiques et de particuliers.

Quatre expéditions ont été délivrées.

Dépôt de Tournay (5^e classe). Les manuscrits suivants, qui proviennent de la succession de M. René de Rasse et desquels M. Garcia de la Vega a fait don à la ville, ont été, du consentement de l'administration municipale, réunis aux collections que renferme ce dépôt :

a. Deux registres aux procès-verbaux des comparutions devant le bailliage de Tournay-Tournaisis, de 1737 à 1756;

b. Un registre aux commissions des baillis, procureurs, greffiers, sergents et administrateurs des biens de l'abbaye de Saint-Martin, de 1743 à 1793;

c. Plumitif des actes aux résolutions des états du bailliage de Tournay et Tournaisis, de 1788 à 1794;

d. Plumitif des assemblées tenues par les états du Tournaisis du 16 messidor an II de la république française au 20 frimaire an III.

Le conservateur a continué le classement et l'inventaire des comptes particuliers des impôts du Tournaisis, ainsi que des dossiers et papiers renfermés dans des cartons.

Le produit du droit d'expédition, perçu dans les dépôts d'archives provinciales de l'État, en vertu de l'arrêté royal du 31 mars 1863, a été, en 1867 :

A Arlon. . . .	fr.	»
A Bruges	9	»
A Gand.	4	»
A Liège.	103	»
A Mons.	59	»
A Namur	16	»
A Tournay. . . .		»

Les sommes perçues ont été versées au Trésor.

ART. 113 a. *Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel de dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives fr. 6,800 »*

NOTES EXPLICATIVES.

ART. 115, litt. B. *Recouvrements d'archives restées au pouvoir du Gouvernement autrichien; frais de classement, de copie, de transport, etc.* fr. 10,000 »

Sur la somme de 16,800 francs, formant le total des crédits de l'art. 115 ont été liquidés en 1867 :

1° Une somme de fr. 385 10
employée au recouvrement de documents tombés dans des mains privées;

2° Une somme de 662 36
qui a servi à couvrir diverses dépenses de matériel des dépôts de province;

3° Une somme de 1,867 »
montant de quatre subsides alloués pour le classement et la publication d'archives communales ou provinciales;

4° Une somme de 1,491 16
pour diverses dépenses d'impression, etc., relatives aux archives.

5° Une somme de 5,200 »
qui a servi à payer les frais d'une mission en Italie à l'effet de rechercher et de recueillir dans ce pays des faits et des documents se rattachant à l'histoire de la Belgique;

6° Une somme de 450 »
pour frais de copie de pièces allemandes.

7° Une somme de 5,741 »
qui a servi à payer divers travaux effectués et diverses fournitures faites dans l'intérêt de la conservation des documents restitués par l'Autriche, etc. .

Ensemble. fr.	15,794 62
Somme non employée.	1,005 38
Total. fr.	16,800 »

ART. 116. *Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État* fr. 6,000 »

Cette somme a été complètement absorbée en 1867.

NOTES EXPLICATIVES.

BUREAU DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE. — LIBRAIRIE.

Une convention pour la garantie de la propriété des œuvres d'esprit et d'art a été conclue avec la Suisse, dans le courant de l'année 1867; signée le 25 avril de ladite année, cette convention a été mise en vigueur le 9 août suivant. Outre ce traité, quatre nouvelles accessions à la convention littéraire belge-prussienne du 28 mars 1863 ont également eu lieu, en 1867; ce sont celles des principautés de Schwarzbourg-Rudolstadt, Schwarzbourg-Sondershausen, Reuss (ligne aînée) et Reuss (ligne cadette). Les ratifications ont été échangées le 31 décembre 1867, et ces différents actes sont entrés en vigueur le 10 janvier suivant.

Sont aussi entrés en vigueur pendant l'année 1867 : 1^o la convention conclue avec le Portugal, le 11 octobre 1866; 2^o l'acte d'accession du duché de Saxe-Cobourg et Gotha à la convention littéraire conclue entre la Belgique et le royaume de Saxe; 3^o les actes par lesquels le duché de Saxe-Altenbourg et le grand-duché de Saxe-Weimar ont accédé à la convention littéraire belge-prussienne du 28 mars 1863.

Par suite de ces divers arrangements, le droit de propriété internationale des produits de l'intelligence se trouve garanti entre la Belgique et vingt et un États.

Le relevé ci-après indique le total des dépôts ou enregistrements effectués, pendant l'année 1867, aussi bien en exécution de la loi du 23 janvier 1817, que des conventions littéraires internationales.

1^o Dépôts effectués en exécution de la loi du 23 janvier 1817 :

	En 1866	En 1867
a. Livres et publications périodiques.	427	414
b. Compositions musicales	170	98
c. Cartes et plans	12	9
d. Gravures, lithographies, photographies	52	74
	<u>661</u>	<u>595</u>

2^o Dépôts effectués en exécution de la convention littéraire avec la France :

a. Livres et publications périodiques.	386	383
b. Compositions musicales	1,039	1,133
c. Gravures, lithographies, photographies	36	70
	<u>1,461</u>	<u>1,586</u>

3^o Enregistrements effectués en exécution de la convention littéraire avec la Prusse :

a. Publications littéraires ou scientifiques	9	13
b. Compositions musicales	78	52
c. Estampes	7	»
	<u>94</u>	<u>65</u>

NOTES EXPLICATIVES.

4° Enregistrements effectués en exécution de la convention littéraire avec la Saxe royale :

	1866	1867
a. Publications littéraires ou scientifiques	1	13
b. Compositions musicales	»	41
	<u>1</u>	<u>54</u>

5° Dépôts ou enregistrements effectués en exécution d'autres conventions littéraires :

Angleterre : onze ouvrages (un imprimé et dix gravures).

Italie : un ouvrage.

Saxe-Weimar : un ouvrage.

Suisse : vingt-cinq ouvrages, dont deux de musique.

Le nombre total des dépôts ou enregistrements effectués en 1866 était de 2,219; pour 1867, il s'est élevé à 2,538, soit une différence de 119 en plus sur le nombre correspondant de l'année antérieure. — Il y a lieu de remarquer cependant, que, comparé au chiffre de 1866, le nombre des dépôts belges a subi une nouvelle diminution, tandis que celui des ouvrages déposés en exécution de la convention franco-belge a encore augmenté. Pour les productions indigènes, la réduction porte principalement sur les compositions musicales; l'augmentation, en ce qui concerne les dépôts d'ouvrages d'origine française, se répartit sur les œuvres musicales et les estampes. — 63 publications d'origine prussienne ont été déclarées, soit 29 de moins qu'en 1866; par contre, la convention avec le royaume de Saxe, en vertu de laquelle un seul ouvrage avait été enregistré en 1866, a donné lieu à 54 enregistrements dans le courant de l'année 1867.

CHAPITRE XIX.

BEAUX-ARTS.

ART. 117, litt. A. *Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études* (1) fr. 14,000 »

PEINTURE, DESSIN, GRAVURE.

On a accordé six subsides s'élevant à. 1,225 »

ARCHITECTURE.

Trois élèves architectes ont reçu chacun un subside de 600 francs. 1,800 »

(1) Les crédits des différents littéras d'un article du budget ne sont pas limitatifs.

NOTES EXPLICATIVES.

MUSIQUE.

Trois élèves musiciens ont obtenu des subsides s'élevant à . . . 550 »

BOURSES D'ÉTUDES.

Dix élèves de l'académie royale des beaux-arts d'Anvers ont joui pendant l'exercice 1867, d'une bourse d'études de 250 francs . . . 2,500 »

Dix élèves de la même académie ont obtenu chacun une demi-bourse de 125 francs 1,250 »

Les subsides suivants ont été alloués pour être répartis entre les élèves méritants et sans ressources des académies et des écoles des beaux-arts :

D'Anvers fr.	600	»
De Bruxelles	500	»
De Bruges	500	»
De Gand	400	»
De Liège	400	»
De Louvain	300	»

Deux élèves du conservatoire royal de musique de Bruxelles ont joui pendant l'exercice 1867, d'une bourse d'études de 250 francs . . . fr. 500 »

Vingt-deux élèves du même établissement ont obtenu chacun une demi-bourse de 125 francs 2,750 »

Douze élèves du conservatoire royal de musique de Liège ont joui pendant la même année de, savoir :

4 bourses de 250 francs.	1,000	»
8 demi-bourses de 125 francs.	1,000	»

ART. 117, litt. B. *Encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages dans le pays et à l'étranger, pour les aider à développer leur talent; missions dans l'intérêt des arts; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés.* fr. 15,000 »

I. ENCOURAGEMENTS.

Quinze jeunes artistes ont reçu, à titre d'encouragement, des subsides qui s'élèvent ensemble à 6,200 »

II. ÉTUDES ARTISTIQUES A L'ÉTRANGER.

Des subsides s'élevant à 5,275 »
ont été alloués à dix artistes pour les aider à compléter leurs études à l'étranger.

NOTES EXPLICATIVES.

III. MISSIONS.

Sept missions dans l'intérêt des arts 4,000 »

IV. SECOURS.

Huit artistes ou veuves d'artistes qui se trouvaient dans le besoin
ont reçu ensemble, à titre de secours, une somme de. 4,970 »

ART. 117, litt. C. *Encouragements à la gravure en taille douce, à la gravure
en médailles; aux publications relatives aux beaux-arts;
subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un
intérêt artistique ou archéologique, etc.* fr. 30,000 »

I. ENCOURAGEMENTS A LA GRAVURE EN TAILLE DOUCE.

Sept graveurs en taille douce ont reçu dans le courant de l'exer-
cice 1867, des subsides s'élevant à fr. 6,173 »

Ces subsides ont été alloués pour les aider à commencer ou à
achever la gravure de tableaux de l'école belge.

En retour de ces subventions, les graveurs sont tenus de fournir
un certain nombre d'exemplaires de leur œuvre.

On a alloué, à un imprimeur en taille douce, afin de l'indemniser
des services qu'il a rendus aux graveurs belges, en tirant des
épreuves de leurs gravures 500 »

Une somme de 1,500 »
a été allouée à la Société pour l'encouragement des beaux-arts
d'Anvers, afin de l'aider à faire exécuter, pour les loteries de ses
expositions, la gravure d'un tableau moderne.

II. ENCOURAGEMENTS A LA GRAVURE EN MÉDAILLES.

Une somme de fr. 1,224 »
a été dépensée en 1867, pour encouragements à des graveurs en médailles et
acquisition de diverses médailles exécutées par des artistes belges.

530 médailles provenant de souscriptions ou de commandes antérieures ont
été distribuées entre les bibliothèques communales des principales villes du pays
et aux établissements ci-après dénommés, savoir :

A la bibliothèque de la Chambre des Représentants, 7 médailles; à la biblio-
thèque royale, 76; à l'hôtel des monnaies, 162; à la bibliothèque de l'université
de Gand, 7; à la bibliothèque de l'université de Liège, 7; à la bibliothèque de
l'école normale de Liège, 7; à la bibliothèque de l'école normale de Nivelles, 7;
à la bibliothèque de l'académie royale des beaux-arts d'Anvers, 7; à la biblio-
thèque d'Anvers, 7; de Malines, 4; de Louvain, 7; de Tirlemont, 40; de
Bruges, 7; de Courtrai, 3; d'Ypres, 7; de Furnes, 2; d'Ostende, 40; d'Aude-

NOTES EXPLICATIVES.

narde, 2; de Termonde, 4; de Mons, 7; de Tournay, 7; d'Ath, 4; de Charleroi, 40; de Chimai, 2; de Verviers, 6; de Hasselt, 7; d'Arlon, 7; de Namur, 7; à la société royale de numismatique, 4; au musée d'objets d'art établi à l'hôtel de ville de Louvain, 17; à la bibliothèque publique de Melbourne (Australie), 19.

III. PUBLICATIONS RELATIVES AUX BEAUX-ARTS.

Huit subsides ont été alloués pour la publication d'ouvrages relatifs aux beaux-arts, ensemble fr. 5,500 »

On a employé à l'acquisition, par voie de souscription, d'ouvrages concernant les beaux-arts, une somme de fr. 7,315 89

Acquisitions et souscriptions à des gravures, lithographies et photographies d'artistes belges fr. 5,059 »

42 gravures et 99 lithographies ont été distribuées à 9 sociétés qui avaient organisé des tombolas dans un but philanthropique, et à divers établissements pour l'ornementation de leurs locaux.

Acquisition et souscriptions à diverses publications musicales dues à des compositeurs belges fr. 1,681 50

ART. 117, litt. D. *Subsides aux sociétés musicales; aux écoles de musique; aux villes pour l'institution de grands festivals de musique classique; aux sociétés pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc* . . . fr. 25,000 »

I. SOCIÉTÉS DE MUSIQUE.

Les subsides ci-après ont été alloués en 1867, aux sociétés musicales du pays, savoir :

Dans la province d'Anvers	fr. 300	répartis entre	6 sociétés.
— du Brabant	1,500	—	50 —
— de la Flandre occidentale.	1,225	—	18 —
— de la Flandre orientale	550	—	6 —
— du Hainaut	625	—	9 —
— de Liège	600	—	10 —
— du Limbourg	550	—	6 —
— du Luxembourg	700	—	9 —
— de Namur	600	—	8 —

Parmi ces cent et deux sociétés qui ont reçu des encouragements de l'Etat cinquante-sept ont des écoles de musique ou des cours de solfège.

Des subsides s'élevant à fr. 8,600 »
ont été en outre accordés à sept administrations communales pour le soutien et le développement de leurs écoles de musique.

NOTES EXPLICATIVES.

Une somme de 4,500 »
a été accordée pour l'exécution d'un oratorio.

Un subside de 2,000 »
a été alloué pour aider à l'organisation de concerts populaires de musique classique à Bruxelles.

Enfin, deux subsides s'élevant à 900 »
ont été accordés pour aider à l'organisation de séances populaires de musique classique à Bruxelles et à Gand.

II. SOCIÉTÉS INSTITUÉES POUR L'ENCOURAGEMENT DES BEAUX-ARTS.

Une somme totale de fr. 1,000 »
a été accordée à titre d'encouragement à deux sociétés artistiques.

III. EXPOSITIONS LOCALES.

Des expositions de tableaux et d'autres objets d'art ont été organisées en 1867, par les sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts à Anvers et à Malines, par la société de l'Union des artistes à Liège, par le cercle archéologique de Bruges et par la société des aquarellistes à Bruxelles. Il a été alloué de ce chef des subsides qui se sont élevés à fr. 5,600 »

Ces associations ont mis à la disposition du Gouvernement des actions des tombolas de ces expositions.

Trois tableaux échus au Gouvernement, à la suite du tirage de ces tombolas, ont été donnés à des administrations communales pour enrichir leurs musées ou pour servir à la décoration des locaux de ces administrations.

ART. 117, e. *Commandes et acquisition d'œuvres d'artistes vivants ou dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art* fr. 100,000

Une somme de 25,500
a servi à l'acquisition de tableaux et de sculptures ayant figuré à l'exposition générale des beaux-arts de 1866 et dus à MM. Stevens, Robert, Clays, Fassin et Begas.

En outre, une somme de 58,870
a été affectée au paiement de tout ou partie de commandes ou acquisitions d'œuvres de peinture et de sculpture.

Parmi ces œuvres il faut noter spécialement :

1° Une composition originale de feu Decamps représentant un *Épisode de la défaite des Cimbres*, acquis par l'État pour le musée de peinture, au prix de 29,000 francs, sur lequel 9,000 francs ont été payés en 1867, 10,000 sur le budget de 1868 et 10,000 sont à payer sur le budget de 1869.

NOTES EXPLICATIVES.

2° Le tableau de feu Wiertz, représentant *les Grecs et les Troyens se disputant le corps de Patrocle*, acquis par l'État pour le musée de la ville de Liège, au prix de 17,307 francs, dont 8,307 ont été payés sur le budget de 1867 et 9,000 sur celui de 1868.

Une administration communale a obtenu un subside de . . . fr. 1,111
pour faire l'acquisition d'une collection d'estampes et de dessins anciens et modernes.

Huit administrations communales ont reçu ensemble 17,650
pour aider à l'acquisition ou à la commande d'œuvres de peinture et de sculpture.

Quatorze fabriques d'église ont obtenu aux mêmes fins une somme totale de. 19,906

AUT. 117, f. *Encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés.* . fr. 100,000

Le tableau ci-après reproduit l'ensemble des commandes en voie d'exécution et indique la part de l'État, des provinces, des communes ou des établissements intéressés dans la dépense.

DESIGNATION DES TRAVAUX	DÉPENSE TOTALE	PART DE LA DÉPENSE incombant à l'Etat	PART DES COMMUNES et des fabriques d'église	SOMMES liquidées jusques et y com- pris l'exercice 1867	DÉPENSES à liquider SUR LE BUDGET de 1868	DÉPENSES à liquider SUR LES EXERCICES à venir	Observations.
Décoration de l'hôtel de ville d'Anvers	200,000 »	125,000 »	75,000 »	70,000 »	12,500 »	37,500 »	(a) L'intervention de l'Etat a lieu par voie de sub- sides alloués à la fabrique d'église
Id. du musée d'Anvers	200,000 »	125,000 »	75,000 »	70,000 »	12,500 »	37,500 »	(b) Une dépense supplémentaire de 9 195 francs ayant été reconnue nécessaire, l'Etat a consenti à aug- menter sa part d'intervention du tiers de cette somme
Id. du palais de la rue Ducale	84,000 »	84,000 »	»	50,400 »	8,400 »	25,200 »	— La première annuité à payer de ce chef en 1867, soit fr. 1,532 50, n'ayant pu être mise en liquidation
Id. de l'église Saint-Georges, à Anvers	123,418 »	61,709 »	61,709 »	61,709 »	»	»	par suite du peu d'avancement des travaux, cette an- nuité sera éventuellement payée sur 1868 et la seconde
Id. de l'église de Saint-Trond	40,564 »	29,500 »	11,064 »	20,500 »	3,000 »	(a) 6,000 »	sur un exercice suivant
Id. de l'église Saint-Pholien, à Liège. .	14,000 »	9 666 »	4,334 »	6,444 »	1,611 »	1,611 »	(c) Il y a lieu de remarquer que par suite de circon- stances imprévues, les annuités de 1865 et 1866 n'ont
Id. id, dépenses supplémentaires	9,195 »	3,065 »	6,130 »	(b) »	1,532 50	1,532 50	pu être liquidées sur ces deux exercices. L'annuité
Id. de l'église Sainte-Anne, à Gand . .	110,000 »	69,200 »	40,800 »	38,450 »	7,690 »	23,060 »	de 1865 a été payée sur 1867 et celle de 1867 sur 1868,
Id. de la salle du magistrat (halles d'Ypres)	50,000 »	40,000 »	10,000 »	(c) 21 000 »	7,000 »	12 000 »	de façon qu'il ne reste plus à solder que 12,000 francs
Id. des halles d'Ypres	80,000 »	65,000 »	15,000 »	(d) 19,500 »	6,500 »	39,000 »	qui seront payés ultérieurement
Id. de l'école communale d'Ixelles . . .	24,000 »	24,000 »	»	(e) 22,000 »	»	2,000 »	(d) Les annuités de 1866 et de 1867 n'ont pu être
Id. id, dépenses supplémentaires	12,000 »	12,000 »	»	12,000 »	»	»	mis en liquidation par suite du peu d'avancement
Id. de l'université de Gand	80,000 »	50 000 »	30,000 »	50,000 »	»	»	des travaux. Ces annuités seront donc payées sur les
Id. id, dépenses supplémentaires	20,000 »	20,000 »	»	4,000 »	(f) 4,125 »	11,875 »	exercices 1868 et 1869 ou ultérieurement, selon que le
Id. de l'église Notre-Dame, à St-Nicolas	140,000 »	»	»	g 27,500 »	»	»	travail fait justifiera l'octroi de ces subventions.
Id. de l'hôtel de ville de Malines . . .	13,000 »	8,000 »	5,000 »	(h) 4,000 »	4,000 »	»	(e) Les 2,000 francs restant ne seront payés qu'après
Id. de l'église Saint-Antoine, à Liège. .	14,200 »	6,000 »	8,200 »	3 333 33	(i) 1,333 33	13,333 34	complet achèvement des travaux
	1,214,377 »	732,140 »	342,237 »	490,536 33	70,191 83	198 611 84	(f) Cette somme sera éventuellement liquidée sur
Le Gouvernement s'est en outre engagé, pendant le courant de l'année 1868, à intervenir dans les dépenses des peintures murales suivantes .							les exercices 1868 et suivants selon le degré d'avance- ment du travail
Église de Notre-Dame à Courtrai (chapelle des comtes de Flandre)	20,500 »	12,750 »	12 750 »	»	(k) 1,270 »	11,470 »	(g) Le Gouvernement intervient annuellement par
Église de Saint-Georges à Anvers, dépenses sup- plémentaires	30,000 »	15,000 »	15,000 »	(l) »	»	15,000 »	voie de subside dont la quotité est fixée selon les res- sources du budget et le degré d'avancement des tra- vaux

NOTES EXPLICATIVES.

En outre, le Gouvernement a accordé :

1^o Un subside de fr. 5,000
au conseil de fabrique de l'église de Burst pour l'aider à couvrir la
dépense à résulter des peintures murales exécutées pour compléter la
décoration de cette église

2^o Un subside de 5,500
à l'administration communale d'Ixelles pour l'aider à faire face aux
dépenses à résulter de travaux décoratifs complémentaires (*légendes
historiques à transcrire sur les murs, cartes géographiques, etc*),
que nécessite l'ensemble des peintures murales de l'école communale
de cette localité.

ART. 117, g. *Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour
l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère
artistique reconnu* fr. 10,000 »

Onze fabriques d'église ont reçu ensemble. 7,665 61
pour les aider à couvrir les frais d'exécution d'objets mobiliers
offrant un caractère artistique reconnu

ART. 117, litt II. *Académies et écoles des beaux-arts, autres que l'Académie
d'Anvers; conseil de perfectionnement de l'ensei-
gnement des arts du dessin* fr. 100,000 »

Les subsides suivants ont été alloués en 1867 :

A l'Académie des beaux-arts de Bruxelles	fr. 20,000 »
— de Bruges	5,000 »
— de Gand	5,000 »
— de Liège	5,000 »

Cinquante-neuf administrations communales ont reçu une
somme de 41,775 »
pour aider au développement de leurs écoles de dessin.

Trois artistes ont reçu ensemble 1,500 »
à titre d'encouragement pour le travail qu'ils ont présenté au con-
cours institué pour la meilleure méthode de dessin.

La maison Bruylant-Christophe et C^{ie} a reçu une somme de. . . 5,850 »
pour frais d'impression et fourniture au Département, de 1,000 exem-
plaires de l'ouvrage intitulé « Listes générales et catalogue illustré
des modèles recommandés par le conseil de perfectionnement de
l'enseignement des arts du dessin.

NOTES EXPLICATIVES.

Une somme de. 3,530 19
a servi à payer diverses dépenses du conseil de perfectionnement
de l'enseignement des arts du dessin, dépenses consistant, outre
l'indemnité du président et le traitement du secrétaire, en jetons
de présence, frais de route et de séjour des membres, travaux
d'écritures, fourniture d'ouvrages, etc.

Une somme de. 2,077 50
a servi à payer des médailles en vermeil et en argent, accordées en prix aux
élèves des académies, des écoles de dessin et des écoles de musique.

Le tableau ci-après donne le relevé des médailles accordées par province :

PROVINCES.	ACADÉMIES ET ÉCOLES DE DESSIN.			CONSERVATOIRES ET ÉCOLES DE MUSIQUE.		
	MÉDAILLES			MÉDAILLES		
	en vermeil.	en argent de grand module.	en argent de petit module.	en vermeil.	en argent de grand module.	en argent de petit module.
Anvers	7	42	17	»	»	»
Brabant.	7	46	25	»	8	»
Flandre occidentale.	4	7	15	»	»	»
Flandre orientale.	2	7	25	»	»	»
Hainaut.	4	5	14	»	7	5
Liège	3	4	5	»	»	»
Limbourg.	»	»	3	»	»	»
Luxembourg	»	»	2	»	»	»
Namur.	»	»	3	»	»	4

ART. 117, litt. I. *Grands concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure en taille douce; pensions des lauréats.* fr. 21,000 »

L'administration a liquidé sur ce crédit, en 1867 :

La pension du lauréat du concours d'architecture (1866).	fr.	3,500	»
— de sculpture (1864)		3,500	»
— de peinture (1863, dernière année)		3,500	»
— de peinture (1865)		3,500	»
— de composition musicale (1863, dernier semestre, 4 ^e année)		1,750	»
— de composition musicale (1865)		5,500	»

En 1867 a eu lieu à Anvers le grand concours de peinture. Le 1^{er} prix a été décerné à M. Vandenkerekhove Ernest, de Bruxelles, et une mention honorable en partage aux sieurs Louis Lebrun, de Gand et Xavier Mellery, de Bruxelles.

NOTES EXPLICATIVES.

Le concours de composition musicale qui a eu lieu à Bruxelles, la même année, a donné les résultats suivants :

1^{er} prix, M. Philippe-Henri Waelput, de Gand ;

2^e prix, M. Léon Vangheluwe, de Gand, en partage avec M. Louis Haes, de Tournay.

ART. 117, litt. J. *Frais relatifs aux grands concours ; dépenses*

diverses fr. 6,000 »

Sous cette rubrique, une somme de 13,447 69 a été payée pour les frais relatifs aux grands concours et pour dépenses diverses non spécialement prévues dans les libellés des autres littéras de cet article, telles que dépenses pour travaux au temple des Augustins, exécution des cantates couronnées au concours de composition musicale, frais d'entretien de l'orgue du conservatoire royal de Bruxelles qui se trouve au palais de la rue Ducale.

Sur les crédits de l'art. 113 du budget de 1869 pourra être éventuellement imputée tout ou partie des sommes dues pour exécution ou fournitures des objets suivants :

1^o Commande à M. le baron Wappers d'un tableau d'histoire, représentant *Charles I^{er}, roi d'Angleterre, marchant à l'échafaud*, au prix de 25,000 francs.

12,500 francs sont payés sur le budget de 1868.

12,500 francs restent à payer après achèvement et fourniture du tableau sur le budget de 1869 ou suivants.

2^o Acquisition à M. Chaudron de Bruxelles, d'un tableau de Robert, représentant *Luca Signorelli, peignant son fils mort par accident*, au prix de 6,000 francs.

3,000 francs ont été payés sur le budget de 1868 ;

3,000 francs restent à payer sur le budget de 1869 ;

3^o Commande au sieur Dubois, artiste peintre, d'une copie du tableau de Rembrandt, *la Ronde de nuit*, qui se trouve au Musée d'Amsterdam, au prix de 6,000 francs.

Une somme de 3,000 francs a été payée sur le budget de 1868.

Une somme de 3,000 francs, reste à payer après achèvement et fourniture de l'œuvre sur le budget de 1868 ou suivants.

ART. 118. *Académie royale d'Anvers* fr. 63,850 »

Charges ordinaires 58,850 »

— *extraordinaires* 25,000 »

MUSÉE DES ANCIENS.

Le musée des anciens s'est enrichi de cinq œuvres :

1^o Une marine de Bonaventure Peeters, *vue de la ville de Middelbourg* ;

NOTES EXPLICATIVES.

2° Nature morte d'Alexandre Adriaenssen, *fruits, oiseaux morts et poissons épiés par un chat*.

Ces deux tableaux ont été cédés à la ville par la société *Artibus Patriæ*;

3° Un tableau de Henri De Caisne, *Mater dolorosa*, offert par le frère de l'auteur M. P. De Caisne, médecin principal de la garnison d'Anvers;

4° Buste ancien de Rubens. Ouvrage en terre cuite portant la date de 1634, et légué à l'académie par feu M. Jean-Abraham Nottebohm, de Rotterdam;

5° Buste en plâtre de Wenceslas Coberger (Henri Picquery) offert à la ville pour le Musée par M. Bortier de Ghistelles.

STATISTIQUE DES ÉLÈVES.

Le nombre des élèves inscrits pendant l'année académique 1867-1868, s'est élevé à 1585.

Le tableau ci-après présente le relevé de tous les élèves par classe et indique s'ils sont nés à Anvers, dans les autres parties du royaume ou à l'étranger.

BRANCHES D'ÉTUDES.	NOMBRE D'ÉLÈVES NÉS			
	à Anvers.	dans d'autres communes du royaume.	à l'étranger.	TOTAUX.
Peinture et dessin d'après le modèle vivant et d'après l'antique	48	49	36	73
Principes du dessin de figure	254	43	40	304
Peinture de paysage et animaux	6	7	»	43
Sculpture.	23	28	42	63
Architecture civile.	445	78	17	240
Architecture navale	48	1	3	22
Arts appliqués à l'industrie.	40	3	4	44
Principes du dessin d'ornements	680	180	46	876
Gravure au burin	9	4	»	10
TOTAUX.	4,430	360	95	4,585

Les élèves fournis par les provinces du Royaume ou les pays étrangers, se répartissent de la manière suivante :

La ville d'Anvers	4,430
Autres communes de la province	254
Brabant	23
Flandre occidentale.	46
— orientale	55

A reporter 4,458

NOTES EXPLICATIVES.

Report	1,458
Hainaut	12
Liège	10
Limbourg.	8
Luxembourg	1
Namur	4
États-unis d'Amérique	4
Angleterre	8
Autriche	4
Bavière	1
Canada	1
France.	5
Grèce	2
Hollande	62
Prusse.	6
Saxe	2
Suède	1
Suisse	1
Total	1,585

Le tableau suivant indique quels sont les arts et les métiers que les élèves exercent déjà ou auxquels ils se destinent :

Peintres artistes	84
Peintres décorateurs	100
Sculpteurs statuaire	52
Sculpteurs ornementalistes	40
Architectes et dessinateurs.	40
Graveurs	15
Orfèvres et ciseleurs	25
Imprimeurs et relieurs.	5
Brodeurs	4
Doreurs	3
Tapissiers.	18
Constructeurs de navires et voiliers	26
Carrossiers et peintres de voitures	26
Charpentiers et menuisiers.	245
Ébénistes	37
Tailleurs de pierres et marbriers.	64
Plafonneurs et maçons	54
Forgerons et mécaniciens	53
Chaudronniers et ferblantiers	15
En service militaire	7
Métiers divers	59
Élèves dont la carrière n'est pas encore déterminée	661
Total	1,585

NOTES EXPLICATIVES.

PERSONNEL DE L'ACADÉMIE, EN 1867.

Il y a à l'académie royale des beaux-arts d'Anvers :

Un directeur, professeur de composition historique, au traitement de	fr. 6,525	»
Un administrateur	4,550	»
Un professeur de dessin d'après nature	2,720	»
— de peinture	2,720	»
— de sculpture	2,592	»
— de peinture de paysage et animaux	2,176	»
— de gravure au burin	2,176	»
— d'architecture civile.	1,740	»
— —	1,740	»
— d'art industriel	1,740	»
— d'histoire, antiquités et costumes.	2,176	»
— de dessin de figures.	1,088	»
— de gravure sur bois.	1,200	»
— de dessin d'ornements	1,088	»
— de modelage et sculpture d'ornements	704	»
— d'architecture navale	1,505	»
— assistant de dessin de figure	250	»
— — d'ornements	250	»
— — —	250	»
— d'architecture d'ordres.	150	»
— d'expression	545	»
— d'anatomie pittoresque.	870	»
— de géométrie.	600	»
— de perspective pittoresque.	545	»
— d'esthétique, littérature générale et d'architecture comparée.	5,200	»
Un conservateur-adjoint du musée.	2,000	»
Un concierge	550	»

ART. 119. *Conservatoire royal de musique de Bruxelles. Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province du Brabant et de la ville de Bruxelles, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel fr. 69,540*

Cet établissement comptait, au 31 décembre 1867, 577 élèves, dont 12 étrangers.

Les classes de violon étaient fréquentées par 48 élèves, celles d'harmonie par 48, celles de piano par 98, et celles de solfège par 187.

Dans les classes de solfège on a décerné, en 1867, 24 premiers prix, 16 seconds, 11 accessits.

NOTES EXPLICATIVES.

Dans celles d'instruments à vent, 9 premiers prix, 11 seconds, 9 accessits.

Dans celles d'instruments à cordes, 6 premiers prix, 6 seconds, 4 accessits.

Dans celles de chant, 6 premiers prix, 4 seconds, 4 accessits.

Les classes de piano ont produit 3 premiers prix, 2 seconds, 4 accessits.

Celles d'harmonie, 6 premiers prix, 4 seconds, 4 accessits.

2 premiers prix, 1 second ont été obtenus par les élèves de composition.

2 premiers prix, 4 seconds, 1 accessit, ont été obtenus par les élèves de la classe d'accompagnement.

Dans la classe d'orgue on a décerné 3 premiers prix, 1 second et 2 accessits.

Il a été accordé en tout 149 distinctions.

Tous les crédits prévus au budget du conservatoire ont été épuisés.

Les recettes effectives se sont élevées à	fr. 96,440 »
Les dépenses à	90,968 85
Excédant des recettes	fr. 5,471 17

En conséquence le fonds de réserve qui, au commencement de l'année 1867, était de	2.008 29
se trouvait porté à la fin du même exercice à	7,479 46

Personnel du Conservatoire royal de musique, en 1867.

1 directeur, professeur de composition	fr. 8,000
1 professeur d'harmonie	2,200
1 — d'harmonie pratique	1,900
1 — de musique d'ensemble	1,900

COURS DE VIOLON.

1 professeur, au traitement de	fr. 1,900
1 — —	1,900
1 répétiteur	450

VIOLONCELLE.

1 professeur, au traitement de	fr. 1,800
1 — —	400

CONTREBASSE.

1 professeur, au traitement de	fr. 1,800
--	-----------

PIANO.

1 professeur, au traitement de	5,600
1 — —	2,400
1 — —	1,900
1 professeur adjoint, au traitement de	800
5 répétiteurs, chacun au traitement de 450 francs.	1,550

NOTES EXPLICATIVES.

ORGUE.

1 professeur, au traitement de fr. 3,000

CHANT.

1 professeur, au traitement de fr. 2,400

1 — — 2,400

1 — — 740

CLARINETTE.

1 professeur, au traitement de fr. 2 400

1 professeur adjoint, au traitement de 1,000

TROMPETTE.

1 professeur, au traitement de fr. 1,800

SAXOPHONE.

1 professeur, au traitement de fr. 1,600

CORNET A PISTON.

1 professeur, au traitement de fr. 1,800

FLUTE.

1 professeur, au traitement de fr. 1,800

BASSON.

1 professeur, au traitement de fr. 1,800

COR.

1 professeur, au traitement de fr. 1,800

HAUTBOIS.

1 professeur, au traitement de fr. 1,500

1 — — 1,500

TROMBONNE.

1 professeur, au traitement de fr. 1,600

DÉCLAMATIONS FRANÇAISE ET FLAMANDE.

1 professeur, au traitement de fr. 1,800

1 — — 1,200

NOTES EXPLICATIVES.

D'ITALIEN.

1 professeur, au traitement de fr. 4,200

SOLFÈGE.

4 professeurs, chacun au traitement de 1,200 francs. fr. 4,800

1 bibliothécaire à 2,100

2 professeurs-adjoints, à 800 francs chacun 1,600

4 répétiteurs, au traitement de 450 francs. 1,800

2 — — 400 francs. 800

L'administration comporte en outre :

1 secrétaire, au traitement de 1,800

1 secrétaire-adjoint 1,200

1 surveillant. 1,480

1 — 1,200

1 accordeur 400

1 huissier 200

1 souffleur d'orgue 200

ART. 120. *Conservatoire royal de musique de Liège. Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville de Liège, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel fr. 40,240*

Le conservatoire royal de Liège a été fréquenté pendant l'année scolaire 1867-1868, par 743 élèves ; ils étaient répartis dans cinquante classes de la manière suivante :

Une classe de composition.	5 élèves ;
— d'harmonie (hommes)	16 —
— — (demoiselles)	8 —
— de chant (demoiselles)	13 —
— — (hommes)	13 —
Six classes de violon	46 —
Une classe de violoncelle	7 —
— de contrebasse.	6 —
— de flûte.	7 —
— de hautbois.	6 —
— de clarinette	8 —
— de basson	5 —
— d'orgue	14 —
Quatre classes de piano (hommes)	47 —
Sept — (demoiselles)	86 —
A reporter	287 élèves.

NOTES EXPLICATIVES.

Report	287 élèves.
Six classes de solfège (garçons)	136 —
Quatre — (demoiselles)	90 —
Deux classes de déclamation	13 —
Une classe de chant d'ensemble (hommes et garçons).	64 —
— — (demoiselles)	48 —
— d'orchestre.	52 —
— de quatuor.	14 —
— de piano et archets	14 —
— de cor	8 —
— de trombonne et tuba	12 —
Deux classes de cornet à pistons et trompette	18 —
Cinquante classes.	Total. 743 élèves.

Des 743 élèves qui précèdent, 50 payaient leurs cours, les autres fréquentaient l'établissement à titre gratuit.

On constate dans le chiffre de la population du conservatoire, comparé à celui de l'année précédente 1866-1867, une différence de 73 élèves en plus pour l'année scolaire 1867-1868.

Concours.

145 élèves ont pris part aux concours.

Il a été décerné à ces concours 6 premiers prix de solfège, 6 seconds et 12 accessits ; — dans les classes d'instruments à vent, 3 premiers prix, 5 seconds prix et 5 accessits ; — dans celles d'instruments à archet, 2 premiers prix, 5 seconds et 2 accessits ; — dans celles de chant, 3 premiers prix, 5 seconds et 3 accessits ; — dans la classe de déclamation, 4 accessits ; — dans les classes de piano (hommes), 2 premiers prix, 2 seconds et 2 accessits ; — dans celles des demoiselles, 2 premiers prix, 6 seconds et 1 accessit ; — dans les classes d'harmonie, 1 premier prix, 2 seconds et 1 accessit ; — dans celle de quatuor, 1 premier prix et 3 seconds ; — enfin dans la classe d'ensemble piano et archet, 2 seconds prix.

Pour les concours supérieurs, le jury a décerné cinq médailles de vermeil et dix médailles d'argent.

Personnel en 1867.

1 directeur, au traitement de	fr. 7,000
5 professeurs de solfège, au traitement de 1,200 francs	3,600
1 — —	1,550
2 — de chant, au traitement de 1,500 francs	3,000
2 — de piano, — de 1,500 francs	3,000
1 — — (double service)	2,500
1 — —	1,200
5 — adjoints piano, au traitement de 600 francs	1,800

NOTES EXPLICATIVES.

1	professeur de violon, chargé en outre de la classe des quatuors.	3,000
2	— au traitement de 1,200 francs	2,400
1	— de violoncelle et de musique classique	1,800
1	— de flûte	1,350
1	— de cor	1,350
1	— de trompette	1,500
1	— de contrebasse	1,200
1	— de trombone	1,300
1	— de clarinette	2,000
1	— d'orgue	1,500
1	— de hautbois	2,000
1	— de basson	1,550
1	— de déclamation	1,200
1	archiviste bibliothécaire	1,500
1	caissier	800
1	accordeur	400
1	concierge	900
1	femme de peine chargée du nettoyage des locaux du conservatoire.	450

ART. 121. *Musée royal de peinture et de sculpture, personnel* fr. 12,425 »

ART. 122. *Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisition. — Frais d'impression et de vente du catalogue*, fr. 23,400 »

restant de 1866, transféré au budget de 1867 7,405 50

Dépenses de 1867.

1° Jetons de présence et frais de route des membres de la commission administrative fr. 2,854 50

M. Navez, président de cette commission a par suite de son grand âge, prié à plusieurs reprises le Gouvernement, d'accepter la démission de ces fonctions. L'administration s'est rendue aux sollicitations de cet honorable artiste et l'a nommé président honoraire.

2° Frais de vacation et de voyage des commissaires experts. fr. 107 60

3° Frais de conservation des tableaux anciens. — Entretien et renouvellement de cadres. 1,664 »

La majeure partie de cette somme a été employée aux soins de conservation les plus urgents que réclamaient plusieurs productions de maîtres anciens.

4° Bibliothèque 270 66

5° Chauffage, mobilier, entretien des galeries, dépenses diverses. 2,704 04

A reporter . . . fr. 7,580 60

NOTES EXPLICATIVES.

	Report fr.	7,580 60
6° Achats		21,612 50

Cette somme a été employée à l'acquisition des œuvres suivantes :

1° 2 portraits de femme, par *Théodore De Keyser*.

2° 4 grandes toiles dues au pinceau de *Pierre Snyers*, elles représentent :

Le siège de Courtrai.

La bataille de Prague.

La bataille de Hoechst.

La bataille de Wimpfen.

3° Un portrait de Sa Majesté la reine Marie-Louise, dessiné, par M. Wullemans.

4° Un tableau de *David Teniers le vieux*, reproduisant des épisodes de la profanation des hosties miraculeuses.

Ensemble. fr. 29,193 40

Il reste donc à employer fr. 1,612-40, disponibles sur la somme de fr. 30,805-50, formant le total de l'article ci-dessus.

Le transfert de ces fr. 1,612-40 sera demandé à la Législature, lors de la discussion du budget de 1869.

Des acquisitions d'une importance majeure ont été faites en outre, au moyen du crédit de 200,000 francs alloué par la loi du 30 juin 1865, savoir :

1° Un tableau de *David Teniers*, représentant *une fête flamande*, cédé au Musée par la famille Bosschaert d'Anvers, au prix de 125,000 francs.

2° Une œuvre capitale de Bernard Van Orley, composée de cinq panneaux formant tryptique dont les sujets sont tirés de l'histoire de Job, au prix de fr. 50,000

3° Une nature morte, par J. Wenix } 35,000 »

4° Une vue du Rhin, par J. Wynandts. }

5° Un tableau de *Melchior Hondekoeter*, intitulé, *le Chant du coq* 4,500 »

Plusieurs œuvres ont été offertes pour les collections du Musée moderne. Parmi ces objets il convient de mentionner particulièrement :

Le Jugement de Salomon, par M. Navez (don de l'auteur).

Tête de vieillard, par feu M. De Senezcourt, offerte au Musée par la veuve de cet artiste; trois cadres renfermant 48 caux fortes (études paysages), exécutées par M. C. De Haes et données au Musée par l'auteur.

Le Musée s'est enrichi en outre, de plusieurs œuvres dont le Gouvernement a fait l'acquisition pour ce dépôt.

NOTES EXPLICATIVES.

TABLEAUX.

Alex. Robert. *Sac du couvent des Carmes, à Anvers*;
 Clays. *Une accalmie sur l'Escaut*;
 Fourmois. *La mare*;
 Navez. *Le mauvais riche*;
 Jules De Senezcourt. *Le joueur de Luth*;
 Ingres. *Tu Marcellus eris*. Étude des trois principales figures du tableau exécuté par l'auteur en 1820;
 Huet. *La falaise d'Houlgatt* (Normandie).

DESSINS.

Decamps. *Un épisode de la défaite des Cimbres*;
 Ingres. *La mort de Léonard de Vinci*;
 Le même. *Profil du duc d'Albe*.

SCULPTURES.

Fassin. *Un acquajolo napolitain*, statue, marbre.
 Begas. *Une jeune fille sortant du bain*, statue, plâtre.

La collection des costumes militaires de l'époque de la révolution brabançonne, destinée à la galerie historique, s'est augmentée d'une nouvelle série de vingt-quatre panneaux.

Le Musée a reçu pour la galerie des copies dont l'installation a été ajournée à défaut d'un local pour exposer les œuvres qui doivent y figurer, savoir:

1° Une copie d'après le Titien, *l'amour sacré et l'amour profane*, exécutée par M. Legendre, lauréat d'un grand concours de peinture;

2° Une copie d'après Raphaël, *la Vierge au chardonneret*, exécutée par M. Van den Bussche, lauréat;

3° Une copie du tableau de Rembrandt, représentant *les syndics des drapiers*, par M. Louis Dubois;

4° Une collection de 318 planches photographiques reproduisant les dessins du Louvre.

5° Une collection de 149 planches d'après les dessins du Musée de la ville de Bâle.

ART. 123. Musée Wiertz; personnel, surveillance, concierge et matériel fr. 3,500 »

Une somme de 1,030 »

a été affectée au traitement du concierge de ce Musée; les dépenses diverses, de matériel et de chauffage se sont élevées en 1867, à la

somme de 1,247 20

NOTES EXPLICATIVES.

ART. 124. *Musée royal d'armures et d'antiquités; personnel*, fr. 8,700 »

ART. 125. *Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; frais de publication d'une édition illustrée de planches et de vignettes du catalogue des collections de ce musée; création d'une section sigillographique :*

Charges ordinaires fr. 12,000 »

Charges extraordinaires 7,000 »

Une somme de 6,000 francs environ a été consacrée à diverses acquisitions destinées à combler des lacunes dans trois grandes sections du Musée : Armes et armures, antiquités, ethnologie.

Si ces acquisitions n'ont pas eu une plus grande importance, c'est qu'il a fallu se tenir dans les limites du crédit dont une partie doit en outre, couvrir les dépenses purement matérielles.

Au moyen du crédit spécial, alloué par la loi du 30 juin 1865 pour la formation d'une galerie belge, le Musée s'est enrichi de quarante-trois cartons, calques et *fac simile*, représentant les principaux vitraux d'anciens édifices religieux de la Belgique, collection formée par M. Capronnier, artiste-verrier à Bruxelles, et qui a été acquise pour la somme de 20,000 francs.

Parmi les autres acquisitions, il faut signaler :

Le drapeau de la corporation des armuriers de Gand (xiv^e siècle). fr. 1,131 »

Une statuette en ivoire attribuée à Gérard Segers 900 »

Un autre travail en ivoire (xvi^e siècle). 400 »

Un meuble flamand en bois d'ébène et palissandre (xvii^e siècle) . 930 »

Le Département de l'Intérieur a envoyé à ce musée des antiquités trouvées, en 1866, dans la tranchée du chemin de fer de Frameries à Tournay et d'autres objets découverts dans les travaux de canalisation de la Dendre.

Le musée a acquis en outre les remarquables antiquités exhumées en 1861 à Willemeau, près de Tournai.

Plusieurs dons ont encore été faits par M. T'Kint, envoyé belge en Chine, et par M. Levy, consul de Belgique à Belize. Les autorités de la ville de Bâle ont envoyé le *fac-simile* en plâtre d'une table en bronze, portant une inscription à la mémoire d'Isabelle de Portugal, femme de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. S. A. R. le comte de Flandre a fait don de plusieurs armes, parmi lesquelles on remarque le sabre de cavalerie ayant appartenu à S. M. le roi Léopold I^{er}. On est enfin redevable à M. le comte de Renesse et à M. De Badt, de plusieurs sceaux intéressants.

La collection sigillographique, qui est également formée au moyen du crédit extraordinaire figurant au budget, s'est accrue d'une manière notable. Déjà plus de 4,000 sceaux, choisis parmi les plus précieux des archives nationales ont été moulés et sont classés

NOTES EXPLICATIVES.

ART. 126, litt. <i>A. Monument de la place des Martyrs; salaires des gardiens fr.</i>		1,200	»
<i>B. Frais de surveillance de la colonne du Congrès</i>		550	»
<i>C. Traitement du concierge du palais de la rue Ducale</i>		1,060	»
<i>D. Frais d'entretien des locaux du palais de la rue Ducale; chauffage des locaux habités par le concierge.</i>		3,000	»
<i>E. Frais de surveillance du musée moderne, établi dans le palais de la rue Ducale . .</i>		3,600	»
<i>F. Frais de conservation, d'entretien, de chauffage, de mobilier, et frais divers imprévus du musée moderne.</i>		5,000	»

Il a été dépensé sur cet article, en 1867 :

Salaires des gardiens de la place des Martyrs et de la colonne du Congrès fr.	1,550	»
Pour le traitement du concierge du palais de la rue Ducale . .	550	»
Le titulaire de cet emploi a été admis à une pension de retraite, à partir du 1 ^{er} juillet 1867.		
Pour frais d'entretien, de chauffage et d'éclairage des locaux du palais de la rue Ducale	3,097	29
Pour frais de surveillance du Musée moderne	3,600	»
Pour frais de conservation, entretien, chauffage, etc., et dépenses diverses imprévues du Musée moderne.	4,828	95

ART. 127. *Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables.*

Charges ordinaires.	10,000	»
Charges extraordinaires	80,000	»

Sur ce crédit ont été liquidés en 1867 :

Le 3 ^e tiers de la part de l'État dans les frais d'exécution de la statue de David Teniers, à Anvers	6,000	»
Le 3 ^e et dernier paiement de la part de l'État dans les frais d'exécution de la statue d'Ambiorix, à Tongres	1,650	»
Le 3 ^e et dernier paiement du prix d'exécution d'une statue de Boduognat, destinée à une des portes monumentales d'Anvers . .	3,750	»
Le 3 ^e et dernier paiement du prix d'exécution d'une statue d'Ambiorix, destinée à une des portes monumentales d'Anvers . . .	3,750	»

NOTES EXPLICATIVES.

La 4^e annuité de la quote-part de l'État dans les frais d'exécution d'une statue à Baudouin de Constantinople, à ériger à Mons ⁽¹⁾. . . 13,083 53

Une somme de 6,000 »
a été accordée à la commission du Cercle archéologique du pays de Waes pour l'aider à faire ériger à Rupelmonde une statue à la mémoire de Gérard Mercator.

Une somme de 1,000 »
pour 1^{re} moitié du prix d'un buste en marbre du jurisconsulte Damhouder, destiné à la cour de cassation.

Une somme de 1,000 »
pour 1^{re} moitié du prix d'exécution d'un buste en marbre de monseigneur De Ram, destiné à être placé dans la salle des séances publiques de l'Académie royale de Belgique.

Il faut noter que le Gouvernement, indépendamment de la somme de 2,000 fr. qui reste encore à payer pour les deux bustes dont il s'agit, devra en outre faire face aux dépenses à résulter de l'exécution des deux consoles qui doivent supporter ces bustes.

Cette dépense qui sera de 425 francs, pour chacune de ces consoles, sera également imputée sur le crédit au budget de 1869 ou suivant, selon la date d'achèvement du travail.

Une somme de fr. 6,000 »
a été consacrée à l'exécution de deux médailles frappées en commémoration d'événements mémorables, savoir :

1^o Coins d'une médaille commémorative, du mariage de Leurs Altesses Royales le comte et la comtesse de Flandre 5,000 »

2^o Médaille commémorative de la prestation de serment de S. M. Léopold II 1,000 »

Le tableau ci-après reproduit l'ensemble des travaux en voie d'exécution et indique la part de l'État, des provinces, des communes ou des établissements intéressés dans les dépenses.

(1) La première annuité a fait l'objet d'un transfert de l'exercice 1864 sur l'exercice 1865.

Etat des commandes de monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, et dont le paiement se trouve échelonné sur plusieurs exercices.

DÉSIGNATION.	MONTANT total DE LA DÉPENSE	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT.	PART de LA PROVINCE.	PART de LA COMMUNE.	SOMMES imputées sur LES BUDGETS ANTÉRIEURS à 1868	DÉPENSES à imputer sur LE BUDGET de 1868	SOMMES à liquider sur LES BUDGETS SUIVANTS.	Observations.
Statue d'Ambiorix, à Tongres.	35,000 »	21,650 »	3,350 »	10,000 »	21,650 »	»	»	
Statue de Baudouin de Constantinople.	100,000 »	65,416 67	7,500 »	27,083 33	52,333 32	13,083 35	»	
Modèle d'une statue d'Ambiorix destinée à une des portes monumentales d'Anvers	10,000 »	10,000 »	»	»	10,000 »	»	»	
Modèle d'une statue de Boduognat destinée à une des portes monumentales d'Anvers	10,000 »	10,000 »	»	»	10,000 »	»	»	
Statue de David Teniers, à Anvers.	31,000 »	18,000 »	»	13,000 »	18,000 »	»	»	
Buste à la mémoire du jurisconsulte Damhouder . .	2,000 »	»	»	»	1,000 »	^(a) 1,000 »	»	(a) A payer selon l'époque d'achève- ment du travail.
Console	425 »	»	»	»	»	^(a) 425 »	»	
Buste à la mémoire de feu monseigneur De Ram . .	2,000 »	»	»	»	1,000 »	^(b) 1,000 »	»	(b) Idem
Console	425 »	»	»	»	»	^(b) 425 »	»	
Statue de Jacques Van Artevelde, à Gand	74,030 »	49,363 34	»	24,666 66	41,973 34	^(c) 7,390 »	»	(c) Cette somme ne sera payée qu'après achèvement du piedestal.
TOTAUX.	264,880 »	174,430 01	10,850 »	74,749 99	153,956 66	23,323 35	»	

NOTES EXPLICATIVES.

[N° 102. 1

(106)

NOTES EXPLICATIVES.

Indépendamment des monuments compris dans le présent état, l'administration est saisie de plusieurs autres propositions d'élever, avec le concours des provinces et des communes, des statues ou des monuments à nos grands hommes, et entre autres, à Van Helmont, à Agneessens, etc., mais des arrangements définitifs n'étant pas encore intervenus avec les administrations intéressées, à l'exception du monument de Van Helmont, il n'est pas possible de comprendre ces projets dans la liste des commandes définitivement arrêtées. Toutefois, en ce qui concerne le monument de Van Helmont, bien que la commande n'en soit pas encore faite, les parts de la commune, de la province et de l'État sont réglées.

ART. 128, litt. A. *Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments fr. 44,000 »*

LISTE DES SUBSIDES ALLOUÉS EN 1867.

Pour la restauration de l'hôtel de ville d'Anvers	fr. 10,000 »
— — — — — de Bruxelles	8,000 »
— — — — — du bâtiment et de la salle des magistrats des halles d'Ypres	18,000 »
Pour la décoration extérieure du bâtiment des halles, à Ypres	2,200 »
Pour la restauration de l'hôtel de ville de Hal	4,458 »
— — — — — de la façade de l'hôtel de ville de Courtrai	5,700 »
ART. 128, litt. B. <i>Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique. fr. 12,000 »</i>	
Église des SS. Michel et Gudule, à Bruxelles. — Restauration de vitraux	fr. 538 33
Eglise de Brecht. — Restauration d'un retable de la chapelle d'Overbroeck	196 25
Eglise d'Anderlecht. — Restauration du tombeau d'Arnould de Horne et de sa femme, Anne de Montmorency	200 »
Eglise de Londerzeel — Restauration de tableaux	236 78
Travaux de conservation et d'entretien au tumulus de Landen	630 »
Restauration des peintures murales de la salle des magistrats aux halles d'Ypres	2,480 »
Frais d'entretien au tumulus de Waleffes	21 »
Réparation de la porte principale d'entrée du château des anciens comtes de La Roche	58 85

NOTES EXPLICATIVES.

ART. 129, litt. A. Commission royale des arts et des monuments; personnel		fr. 11,200 »
B. Jetons de présence des membres de la commission		3,800 »
C. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs		fr. 6,000 »
D. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments		2,000 »
E. Compte rendu des séances générales. Indemnité des sténographes et frais de publication		700 »
Total.		fr. 23,700 »

Dans le courant de l'année 1867, la commission a tenu 77 séances; elle a eu trente conférences avec les auteurs de projets soumis ou avec les délégués des administrations intéressées; elle a fait 44 inspections et examiné un total de 689 affaires, concernant des édifices de tout genre.

Le personnel de la commission royale des monuments était composé comme suit :

D'un secrétaire, aux appointements de	fr. 5,000 »
D'un commis-rédacteur aux appointements de	1,500 »
D'un commis-comptable, à	1,400 »
D'un dessinateur, à	1,400 »
D'un expéditionnaire, à	800 »
D'un huissier, à	1,100 »
Montant de l'allocation	fr. 11,200 »

Les différents crédits votés au budget de l'année 1867, en faveur de ce comité, ont été entièrement absorbés.

ART. 130. Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie

fr. 6,000 »

Les dépenses faites en 1867, pour la rédaction et la publication de ce bulletin, se subdivisent comme suit :

Traitement du secrétaire.	1,000 »
Frais de rédaction	2,510 »
Publication-impressions	2,424 93
Menues dépenses	47 75

NOTES EXPLICATIVES.

ART. 131. *Frais de route et de séjour des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments, et des membres correspondants de cette commission.* fr. 6,000 »

Une somme de 1,972 »

a été dépensée sur ce crédit pendant l'année 1867.

ART. 132. Un crédit extraordinaire de 10,000 »

a été voté pour couvrir les travaux d'appropriation de la rotonde du Musée royal de peinture qui doit servir d'annexe à la salle des séances publiques de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique et de l'Académie de médecine.

Une somme de 6,330 36

a été liquidée sur ce crédit en 1867.

Le transfert des 3.669 64

restants sera demandé à la Législature lors de la discussion du budget de 1869.

CHAPITRE XX.

SERVICE DE SANTÉ.

Aucun fait important à signaler ne s'étant produit en 1867, relativement au service de santé, on se borne à renseigner l'emploi des crédits affectés à ce service pour ladite année.

ART. 133. *Inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation ; personnel, frais de route et de séjour ; dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection.* fr. 12,000 00

Dépensé 11,536 40

Disponibile . . . 643 60

ART. 134. *Frais des commissions médicales provinciales ; service sanitaire des ports de mer, des côtes, etc.* fr. 84,000 »

Sur cette somme il a été payé :

Pour les commissions médicales, la police sanitaire et le service des épidémies fr. 49,416 27

Pour le service des ports de mer et des côtes . . . 6,163 »

A reporter fr. 55,579 27

NOTES EXPLICATIVES.

Report	fr.	55,579 27
Pour 88 médailles de la vaccine		9,315 68
Pour subsides aux élèves sages-femmes et aux sages-femmes (études, examens, frais de premier établissement, accouchements gratuits chez les indigents)		7,721 55
Pour subsides aux communes où ont régné des épidémies		3,400 »
Pour secours à des médecins, à des veuves de médecins et à d'anciennes sages-femmes se trouvant dans la nécessité.		700 »
Pour frais d'impression des rapports des commissions médicales provinciales pour l'année 1865		963 »
Pour achat de virus vaccin.		25 »
Pour souscription à des publications médicales et subsides à des sociétés savantes		6,177 50
Pour frais d'impressions de formules pour le service des commissions médicales		118 »
		Fr. 84,000 »

ART. 155. *Académie royale de médecine* fr. 25,140 »

Cette somme a été absorbée par les dépenses annuelles et ordinaires de l'Académie royale de médecine, détaillées dans les Notes explicatives à l'appui des budgets précédents.

ART. 156. *Conseil supérieur d'hygiène publique ; jetons de présence et frais de bureau* fr. 4,200 »

Dépensé	4,195 80
Disponibles . fr.	4 20

CHAPITRE XXI.

EAUX DE SPA.

Voir les cahiers précédents.

CHAPITRE XXII.

Pas d'observations.

CHAPITRE XXIII.

Pas d'observations.

NOTES EXPLICATIVES.

ANALYSE

DES EXPOSÉS DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE DES PROVINCES.

SESSION DE 1868.

I. — POPULATION.

Les exposés des deux Flandres contiennent, avec plus ou moins de détails, les résultats du recensement général de la population exécuté à la date du 31 décembre 1866, et le mécanisme de cette importante opération est présenté dans les exposés de la Flandre occidentale, du Hainaut et du Limbourg.

« Les instructions, successivement édictées pour la mise à exécution de l'arrêté royal organique du 31 octobre 1866 sur la tenue des registres de population, ne sont pas encore partout observées avec la ponctualité qu'il convient d'appor-
» porter dans le service : » Ainsi s'exprime, dans son exposé, la députation permanente de la Flandre orientale. Dans le but de combler les lacunes signalées et de faire disparaître les irrégularités qui s'étaient glissées dans la formation des nouveaux registres de population, M. le Ministre de l'Intérieur a jugé opportun d'appeler l'attention des administrations locales et des commissaires d'arrondissement, par une circulaire du 11 octobre 1867, insérée au Mémorial administratif de la province, sur les points essentiels à observer pour que ces registres répondent entièrement à leur destination, et a tracé le modèle des rapports que MM. les commissaires d'arrondissement auront à dresser annuellement, au sujet de l'inspection de ces documents. « Il est à espérer, ajoute la députation perma-
» nente, que ces mesures auront pour effet d'assurer à ce service toute l'exactitude
» désirable. » — Après avoir signalé la mauvaise pratique que suivent plusieurs des officiers publics chargés de dresser les actes de l'état civil, de ne les signer que de terme en terme, par fournées et non immédiatement, pratique qui se produit surtout dans les communes dont le secrétaire réside dans une autre localité, où il fait toutes les écritures relatives à l'administration, y compris souvent celles de l'état civil, la députation permanente reconnaît que c'est là un abus contre lequel on ne saurait trop s'élever, mais qu'il serait difficile de faire disparaître complètement, dans les conditions d'organisation actuelles des administrations communales. — La confection des tables des anciens registres de baptême, de mariage et d'enterrement se poursuit activement dans plusieurs localités de la

NOTES EXPLICATIVES.

Flandre orientale ; jusqu'ici, toutefois, aucun de ces relevés n'a été déposé aux greffes des tribunaux de première instance de la province.

La députation permanente du Hainaut regrette que le travail relatif au triple recensement, travail excessivement long et compliqué dans ses détails, soit loin encore d'être terminé, même pour ce qui concerne la partie relative à la population. Nonobstant les instances les plus pressantes, tant auprès des administrations communales que de MM. les commissaires d'arrondissement, la situation est telle qu'on ne saurait préciser encore l'époque à laquelle la récapitulation générale pour la province pourra être faite. La députation rend cette justice au Département de l'Intérieur qu'il n'a rien négligé pour faciliter la marche des opérations, particulièrement en ce qui concerne l'envoi des fonds destinés à rénumérer les agents chargés du travail. — L'ancienne formule des registres de population ne se conciliant plus avec les instructions contenues dans l'arrêté royal du 31 octobre 1866 pour la tenue des registres de population, les administrations ont dû employer une nouvelle formule dont le modèle leur a été donné et qui satisfait à toutes les exigences du service. Dans leurs nombreuses tournées d'inspection, MM. les délégués du Département de l'Intérieur, membres de la commission centrale de statistique, ont constaté, à plusieurs reprises, la non observation de certaines règles tracées dans les instructions. Une circulaire, signalant les divers points defectueux observés et indiquant les moyens d'y obvier, a été adressée aux administrations communales et à MM. les commissaires d'arrondissement ; ceux-ci ont été chargés de rendre compte, par un rapport formulé dans un cadre spécial donné par M. le ministre de l'Intérieur, de la situation des registres de toutes les communes de leur arrondissement respectif. — La constatation annuelle du mouvement de la population s'opère en vertu d'une circulaire du Département de l'Intérieur, en date du 30 septembre 1841, au moyen de formules imprimées qui sont remplies par toutes les administrations communales. L'expérience de vingt-six années, jointe à l'étude approfondie qu'a exigée le recensement général du 31 décembre 1866, a fait reconnaître la nécessité d'apporter certaines modifications aux tableaux employés jusqu'à présent pour établir le mouvement de la population. De nouvelles formules ont donc été adoptées par le Département de l'Intérieur sur la proposition de la commission centrale de statistique, et serviront à calculer le chiffre de la population à partir du 1^{er} janvier 1867. — Parmi les communes de la province qui ont résolu d'entreprendre la formation d'une table générale des registres de baptêmes, de mariages et d'enterrements antérieurs à 1792, six seulement ont terminé ce travail et se trouvent dans les conditions pour obtenir le subside accordé par l'État, à raison de deux centimes par nom. — Comme complément du travail relatif aux tables générales des registres paroissiaux, M. le Ministre de l'Intérieur a pensé qu'il y a lieu de dresser, pour les anciens dénombrements généraux ou partiels de la population de la Belgique, considérée dans sa circonscription actuelle ou antérieure, des tables alphabétiques analogues à celles des registres précités. Suivant M. l'archiviste général du royaume, il existerait dans les archives des principales villes de la Belgique plus d'un ancien dénombrement local. Une circulaire adressée aux administrations des

NOTES EXPLICATIVES.

treize villes qui correspondent directement avec l'autorité provinciale, leur a prescrit des recherches à cet égard, et elles ont été priées d'en faire connaître le résultat au moyen d'un inventaire sommaire des dénombremens existans, avec l'indication du nombre d'articles renfermés dans chacun d'eux. Les réponses de ces administrations ont été communiquées à M. le Ministre de l'Intérieur, qui décidera ultérieurement s'il y a lieu d'entreprendre la formation de ces tables. — La statistique des causes de décès, pour la formation de laquelle des instructions ont été données l'année dernière, s'opère assez régulièrement dans les communes. Quelques administrations ayant cru pouvoir se dispenser de former le relevé des décès par maladies, sous le prétexte que les hommes de l'art refusent de donner les renseignements nécessaires à cette fin, des observations ont été faites aux administrations communales que la chose concerne, en leur rappelant les instructions ministérielles indiquant de quelle manière il doit être suppléé, le cas échéant, aux déclarations des médecins. — Des omissions et des irrégularités graves, provenant de la négligence du secrétaire communal, ont été signalées dans les registres de l'état civil d'une commune de l'arrondissement de Mons.

Dans la province de Liège, la tenue des livres de l'état civil continue à faire l'objet de la sollicitude de l'administration et particulièrement de MM. les commissaires d'arrondissement, qui la contrôlent dans leurs visites aux autorités communales; peu d'irrégularités ont été constatées dans cette branche si importante du service public, lors de la vérification de 1867 par les magistrats du parquet, et l'on ne peut qu'être satisfait de l'amélioration, chaque jour plus sensible, qui s'y opère.

L'exposé du Limbourg, analysant un à un les nouveaux modèles de tableaux qui devront servir désormais à constater le mouvement annuel de l'état civil et de la population, fait ressortir l'intérêt que peut offrir la circonstance de la légitimité ou de l'illégitimité des enfans qui meurent avant d'avoir accompli leur cinquième année; ces indications doivent être consignées dans des colonnes spéciales d'un des relevés passés en revue. « En publiant les résultats de la première » application de ces nouvelles prescriptions, ajoute la députation permanente, » nous aurons soin, le cas échéant, d'accompagner les résultats de notes explicatives; mais, il ne faut pas se le dissimuler, toutes les modifications à une » routine établie par une série d'années de pratique, amènent naturellement des » complications qui retardent l'achèvement prompt et régulier des travaux. »

Dans la province de Luxembourg, le renouvellement des registres de population, d'après le nouveau modèle transmis par le Gouvernement, est en voie d'exécution ensuite du recensement général; le travail complet ne s'exécutera qu'en 1868, sur la vérification des opérations du recensement. La vérification des registres de l'état civil, pour 1866, a été l'objet d'une dépêche de M. le procureur général près la cour de Liège, en date du 14 septembre 1847, constatant que la tenue des actes de l'état civil se trouve dans des conditions satisfaisantes.

Après avoir constaté qu'il ne lui est pas encore possible de faire connaître le résultat du recensement général de la population, de l'agriculture et de l'industrie, ordonné par arrêté royal du 5 juillet 1866, la députation permanente de la

NOTES EXPLICATIVES.

province de Namur s'exprime ainsi qu'il suit : « Des renseignements qui nous » sont parvenus, il résulte que ce travail est assez avancé ; mais il est lent et » pénible à accomplir. Dans les bureaux de l'administration provinciale, comme » dans ceux des commissariats d'arrondissement, les tableaux relatifs au dépouil- » lement des bulletins ne peuvent être dressés qu'après de nombreuses rectifica- » tions dans les bulletins, à cause de la mauvaise exécution du recensement fait » par des agents qui ne se sont pas suffisamment pénétrés des instructions sur la » matière. » Les registres de population continuent à être tenus d'une manière régulière dans la province de Namur ; les communes comprennent, de plus en plus, l'importance de ce service qui bientôt, nous l'espérons, ajoute la députation permanente, ne laissera plus rien à désirer. Suivant les rapports de MM. les procureurs du roi, chargés par la loi de la vérification des registres de l'état civil, la tenue de ces registres continue également à s'améliorer dans les diverses communes de la province. En constatant que le concours prêté par MM. les commissaires d'arrondissement, sous la direction de M. le gouverneur, aux magistrats du parquet, contribue puissamment à améliorer l'important service de l'état civil, M. le procureur général près la cour d'appel de Liège a demandé que ces fonctionnaires fussent chargés, ainsi que cela a été mis en pratique, sur son initiative, dans la province de Liège où la mesure a produit d'utiles résultats, de dresser, pour lui être transmis annuellement, un tableau, par noms et dates, des derniers actes inscrits au moment de la visite faite par eux dans les communes de leur arrondissement. Cette mesure dont l'emploi a également été recommandé à MM. les procureurs du roi, a pour but de remédier à un abus déjà signalé dans l'exposé administratif de 1866 et consistant en ce que les actes sont souvent rédigés ou les signatures apposées à un intervalle plus ou moins long des déclarations. Des instructions, en conséquence, ont été données par M. le gouverneur de la province de Namur à MM. les commissaires d'arrondissement.

II. — CHAMBRES LÉGISLATIVES.

Dans la province d'Anvers, le nombre des réclamations en degré d'appel, contre la formation des listes électorales dressées en 1867, s'élèvent à vingt : quinze avaient pour objet des demandes d'inscriptions nouvelles, cinq la radiation de noms inscrits ; neuf des premières et trois des secondes ont été admises. Des trois commissaires d'arrondissement de la province, un seul, celui de Malines, s'est trouvé dans le cas d'interjeter des appels d'office au nombre de trois, en vertu de l'art. 7 de la loi du 1^{er} avril 1845.

Les réclamations dont la députation du Brabant a été saisie en degré d'appel contre la formation des dernières listes électorales, sont au nombre de vingt-cinq : seize avaient pour objet des demandes d'inscriptions nouvelles ; neuf, la radiation de noms inscrits. Douze des premières seulement ont été admises. Douze radiations ont été provoquées d'office par MM. les commissaires d'arrondissement, et huit noms ont été rayés des listes.

La députation permanente de la Flandre occidentale a été saisie directement

NOTES EXPLICATIVES.

par les intéressés, de soixante-dix appels contre les décisions prises, en première instance, par les autorités communales; ces appels, qui avaient pour objet soit la radiation, soit le maintien, soit l'inscription sur les listes électorales, de soixante-quatorze personnes, ont été admis pour trente-sept d'entre elles, et n'ont pas été accueillis pour trente-sept autres. En outre, le collège a eu à statuer sur cinq appels interjetés d'office par MM. les commissaires d'arrondissement, se rapportant à vingt personnes dont l'inscription était contestée; six d'entre elles ont été maintenues sur les listes. Deux personnes se sont pourvues en cassation contre les décisions de la députation; la cour suprême les a déboutées de leur pourvoi. La même cour a également, par arrêt du 6 septembre 1867, cassé et annulé une décision prise en matière électorale, par la députation permanente du conseil provincial de la Flandre orientale, le 27 juillet précédent. Le même arrêt renvoyait la cause devant la députation permanente de la Flandre occidentale afin de décision. Il s'agissait de résoudre la question de savoir si les droits, respectivement établis par les lois des 12 juillet 1821, 18 mars 1838 et 1^{er} décembre 1849 sur le débit en détail de boissons alcooliques et sur le débit de tabac, constituent des impôts directs, et si, dès lors, ils doivent compter pour la formation du cens électoral. La députation de la Flandre occidentale a résolu cette question négativement. Cette décision a été l'objet, de la part de M. le gouverneur de la province, d'un pourvoi près la cour de cassation, laquelle, par un nouvel arrêt en date du 29 février 1868, a cassé et annulé l'arrêté dont il s'agit et renvoyé la cause devant la députation permanente du Brabant. Ce collège s'est rallié à la jurisprudence de la cour suprême.

« L'année 1867, lit-on dans l'exposé de la Flandre orientale, n'a pas été aussi » fertile que celle qui l'a précédée, en réclamations en appels contre la formation » des listes électorales pour la composition des Chambres législatives. » La députation permanente n'a été saisie en tout, que de trente et une réclamations, dont dix-huit demandes en inscription, onze en radiation et deux appels d'office par MM. les commissaires d'arrondissement. Douze demandes en inscription et sept demandes en radiation ont été accueillis; il en a été de même des deux appels d'office. Deux arrêtés de la députation ont fait l'objet de pourvois en cassation: le premier, formé par un particulier, a été écarté; le second, formé par le gouverneur contre un arrêté qui avait refusé d'admettre le droit payé pour débit de boissons alcooliques dans la composition du cens électoral, a été accueilli, et par la cour de cassation, et par la députation permanente du Brabant, devant laquelle l'affaire avait été renvoyée en dernier ressort.

A l'occasion de la formation des listes électorales pour les Chambres et le conseil provincial, la députation permanente du Hainaut a été saisie de trente-trois appels de décisions rendues par les collèges des bourgmestre et échevins: treize appels ont été formés par les intéressés et vingt par des tiers; quinze appels ont été admis et les dix-huit autres ont été rejetés. D'une discussion qui a eu lieu à la Chambre des Représentans, à l'occasion de la loi du 19 mai 1867, concernant la réforme électorale, il est résulté que, contrairement à une circulaire du Département de l'Intérieur du 26 mai 1858, l'on ne doit plus compter, dans

NOTES EXPLICATIVES.

la computation du cens d'éligibilité au Sénat, les centimes additionnels au profit des provinces et des communes, établis par la loi du 12 juillet 1821.

Dans la province de Liège, la révision des listes des électeurs généraux pour l'année 1867 a donné lieu à trente réclamations devant la députation permanente : dix-neuf ont été admises et onze rejetées. Dans ce nombre sont compris neuf appels interjetés d'office par les commissaires d'arrondissement et dont cinq ont été accueillis. Un pourvoi en cassation, formé contre l'une des décisions de la députation, a été admis par la cour. En citant la loi de réforme électorale du 19 mai 1867, comme l'exposé administratif du Hainaut vient de le faire également, celui de la province de Liège l'apprécie en ces termes : « Elle détermine la forme des » bulletins de vote, qui sont maintenant fournis par le Gouvernement, les causes » de nullité de ces bulletins et un nouvel ordre d'appel des électeurs au scrutin. » En outre, elle frappe de peines sévères, tout moyen de fraude ou de corruption » employé, ainsi que tout désordre ou violence commis en cette matière. Un » arrêté royal du 17 août 1867 règle l'exécution de quelque-unes de ses dispo- » sitions. » Cette loi, poursuit la députation permanente, s'applique aux élections provinciales et communales, comme aux élections générales; de même que celle du 8 septembre 1863, sur le payement effectif du cens électoral, elle a pour but d'assurer, le plus possible, la sincérité des listes.

Dans le Limbourg, la révision des listes électorales a soulevé, en 1867, deux réclamations, dont une a été accueillie. Quatre appels ont été interjetés par MM. les commissaires d'arrondissement; ils ont été reconnus fondés.

Dans le Luxembourg, comme dans les autres provinces, la révision des listes électorales pour les Chambres législatives et pour le conseil provincial a eu lieu à l'époque déterminée, du 1^{er} au 15 avril 1867 : la députation permanente a eu à statuer sur neuf appels : elle en a admis six et rejeté trois.

La révision des listes électorales a eu lieu en 1867, dit, à son tour, la députation permanente de la province de Namur, dans toutes les communes, à l'époque fixée et d'après les principes posés par les lois du 3 mars 1831, du 1^{er} avril 1843 et du 8 septembre 1863. Cette opération a donné lieu à vingt-neuf appels, formés par MM. les commissaires d'arrondissement, en vertu de l'art. 7 de la loi précitée du 1^{er} avril 1843 : vingt-quatre de ces appels ont été accueillis; cinq, ont été rejetés. Cinq réclamations contre des omissions et des inscriptions indues ont également eu lieu : trois ont été rejetées et deux ont été déclarées non recevables. Aucune de ces décisions n'a été déférée à la cour de cassation.

Le 11 juin 1867, les collèges électoraux, convoqués par l'arrêté royal du 13 mai précédent, en exécution de la loi du 7 mai 1866, se sont réunis dans les provinces d'Anvers, de Brabant, de la Flandre occidentale, du Luxembourg et de Namur, à l'effet de procéder aux élections périodiques pour le renouvellement partiel des membres du Sénat dont le mandat expirait cette année.

NOTES EXPLICATIVES.

III — ADMINISTRATION PROVINCIALE.

Dans la province d'Anvers, vingt-cinq réclamations, même nombre que l'année précédente, ont été adressées à la députation permanente contre la formation des listes électorales pour le conseil provincial : treize ont été admises et douze rejetées ; aucun appel n'a été interjeté d'office par MM. les commissaires d'arrondissement. — Parmi les actes du conseil provincial auxquels une suite a été donnée, on remarque celui qui concerne le palais de justice à ériger à Anvers. Un terrain mesurant 8,842 mètres et formant le lot n° 79 des anciens terrains militaires de la place, a été acquis par la province, de la compagnie immobilière, pour la somme de 160,000 francs. Par arrêté du 6 décembre 1867, la députation a institué pour la production d'un plan, un concours entre les architectes belges et étrangers. Le programme a reçu la plus grande publicité, tant dans le pays qu'au dehors. Les plans doivent être déposés au gouvernement provincial d'Anvers avant le 1^{er} juin 1868. — Sous le titre de *circonscription territoriale*, on lit dans l'exposé ce qui suit : « Les territoires belges-néerlandais sont séparés par des » bornes ou poteaux dont l'entretien est à la charge des deux gouvernements. » La dernière inspection qu'en ont faite MM. les bourgmestres des communes » limitrophes a constaté l'état de parfaite conservation dans lequel se trouvent » ces poteaux. Nous avons délégué, MM. Caerts et Heylen, membres de notre » collège, pour faire partie de la commission internationale chargée du règlement » définitif du partage des biens des pauvres de Bar-le-Duc et Bar-le-Nassau. Dans » une réunion générale des administrations intéressées, il a été décidé que tous » les immeubles possédés en commun seront vendus aux enchères publiques, » libre à chacun de racheter ceux qui leur conviendront. La députation permanente a approuvé cette résolution. »

Dans le Brabant, neuf appels ont été adressés à la députation permanente contre la formation des listes électorales provinciales : sept réclamaient l'inscription d'un pareil nombre de citoyens et deux la radiation d'autant de noms inscrits. Cinq demandes d'inscription étaient fondées et ont été admises ; aucune demande de radiation n'a été accueillie. De leur côté, MM. les commissaires d'arrondissement ont interjeté appel contre douze inscriptions ; huit noms ont été rayés de la liste.

Dans la Flandre occidentale, aucune réclamation ne s'est élevée au sujet de la formation des listes électorales supplémentaires. — Le dépôt des archives de l'État à Bruges s'est encore enrichi, en 1867, de plusieurs pièces importantes. Cette précieuse collection de documents historiques continue à faire l'objet de travaux spéciaux de classement et d'analyse au sujet desquels M. le conservateur a adressé un rapport à M. l'archiviste général du royaume, sous la date du 6 janvier dernier, rapport reproduit par extrait dans l'exposé.

L'exposé de la Flandre orientale n'a à enregistrer, pour l'année 1867, que deux appels relatifs à la confection des listes des électeurs exclusivement provinciaux ; ces réclamations tendaient à deux inscriptions, qui ont été ordonnées. — L'exposé renferme, comme celui de la Flandre occidentale, des détails intéressants

NOTES EXPLICATIVES.

sur les accroissements que les archives provinciales ont reçu pendant l'année 1867.

« Il est constaté par le registre aux communications tenu en conformité de »
» l'art. 14 du règlement de 1831, dit la députation permanente, en terminant,
» que quatre cent quarante-neuf personnes ont travaillé dans la salle de lecture.
» Trois personnes ont été autorisées à recevoir des communications avec déplace-
» ment. Comme par le passé, il a été fourni de vive voix ou par correspondance
» un grand nombre de renseignements, à des administrations publiques, à des
» fonctionnaires et à des particuliers. »

Dans l'exposé du Hainaut on lit que, par décisions du 19 juillet 1839 et du 17 juillet 1840, le conseil provincial avait ordonné la publication d'un recueil complet de toute la législation provinciale du Hainaut. Ce recueil devait être divisé en trois parties comprenant : la première, les règlements antérieurs à la réunion de la Belgique à la France ; la seconde, les actes intervenus entre cette réunion et l'année 1842 ; la troisième, la législation provinciale contemporaine. La seconde partie seule a été publiée ; l'impression de la première partie est commencée par les soins de la commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique, et quant à la troisième série de ce recueil, le travail en a été fait et vient d'être envoyé à MM. les conseillers provinciaux comme annexe au mémorial administratif. — Plus loin sont donnés des renseignements détaillés sur les nouveaux accroissements du dépôt des archives de l'État à Mons et à Tournay. — Une diminution a été constatée dans le produit de la taxe provinciale sur les chiens, en 1867. Elle doit être attribuée aux circonstances fâcheuses qui ont pesé sur les populations pendant les années 1866 et 1867 ; il n'y a aucun doute, dit la députation, que dans l'état de gêne qui en est résulté, un certain nombre de contribuables n'aient dû prendre le parti de se défaire de leurs chiens. Les mêmes circonstances auront exercé quelque influence sur la délivrance des permis de port d'armes, dont le nombre a diminué de cent soixante-six sur le chiffre de deux mille quatre cent quatre, constaté l'année précédente, bien qu'ici il y ait lieu de tenir compte de l'effet de la taxe provinciale de 10 francs établie sur les permis de port d'armes à partir du 1^{er} janvier 1867.

Dans la province de Liège, la révision des listes électorales pour le conseil provincial, a donné lieu à dix pourvois, dont sept ont été formés d'office par le commissaire d'arrondissement de Huy ; neuf ont été admis, et le dixième a été rejeté. — Parmi les travaux exécutés pendant l'année au dépôt des archives de l'État à Liège, on remarque la confection d'une table alphabétique des rendages proclamatatoires venus devant la cour de l'officialité de Liège ; cette table aidera singulièrement à retrouver les anciens titres des propriétés immobilières situées dans la ville de Liège. Il a aussi été fait, au moyen des documents conservés aux archives, un rapport à M. le Ministre de l'Intérieur, sur la population, à diverses époques, de l'ancien pays de Liège.

Dans la province de Limbourg, indépendamment des réclamations concernant les listes électorales pour les chambres législatives, il s'en est encore produit une se rapportant à un électeur provincial et qui n'a pas été accueillie. La demande en revendication de l'encaisse de la province, au 1^{er} octobre 1850, a enfin été

NOTES EXPLICATIVES.

admise par le Département des Finances ; l'exposé reproduit différents documents relatifs à cette affaire.

L'exposé du Luxembourg contient un rapport détaillé sur le service des archives de l'État à Arlon, en 1867.

Un semblable rapport sur les archives provinciales, pour la même année, est donné par extrait dans l'exposé de la province de Namur, lequel renferme, à la page 39, le testament de feu M. Victor Pirson, ancien gouverneur, par lequel il fait divers legs à la province.

IV. — ADMINISTRATION COMMUNALE.

Dans la province d'Anvers, dix-huit réclamations ont été adressées à la députation permanente, contre la formation des listes des électeurs communaux ; six ont été admises et douze rejetées.

Dans le Brabant, le nombre de réclamations contre la formation des listes électorales s'est élevé à vingt : il y a eu dix-huit demandes d'inscription, dont treize ont été accueillies ; aucune des demandes de radiation n'a été admise. En exécution d'une décision du conseil provincial, M. le gouverneur, par circulaire du 1^{er} août 1867, rappelant celle du 23 mars 1860, a soumis aux administrations communales de la province, la question de savoir si le traitement actuel des secrétaires communaux est suffisant et, dans la négative, il les engage à l'augmenter. A la suite de cette circulaire, quarante-six conseils communaux ont augmenté les émoluments de leurs secrétaires. Malgré les instances réitérées de la députation permanente, plusieurs receveurs communaux cherchent, par tous les moyens possibles, à se soustraire à l'obligation de fournir le cautionnement exigé pour garantie de leur gestion. « Nous regrettons, continue la députation, d'avoir à » constater que les administrations des communes intéressées, loin de seconder » nos efforts, semblent, par leur inaction, encourager le mauvais vouloir des » receveurs. Nous renouvelerons nos instances, et si elles restent encore sans » effet, nous signalerons nominativement, dans le prochain exposé de la situation » administrative de la province, ceux des receveurs qui seront restés sourds à » nos recommandations. »

La société concessionnaire des travaux de l'assainissement de la Senne, à Bruxelles, a mis la main à l'œuvre, le 3 février 1867. Conformément au cahier des charges, elle a commencé par les collecteurs isolés, en aval de Bruxelles. Les premières fouilles ont été faites au boulevard du Jardin botanique, et les travaux de terrassement et de maçonnerie ont été poursuivis presque sans solution de continuité, depuis le boulevard jusqu'à la rue Verte, au delà du ruisseau le Maelbeek, soit sur environ trois kilomètres de longueur. Depuis, on a entrepris une nouvelle partie de près de deux kilomètres, qui va se diriger de la rue Verte, à Schaebeek, vers l'usine de décantation.

Les rapports présentés aux conseils communaux, dans la Flandre occidentale, en vertu de l'art. 70 de la loi du 30 mars 1836, exposent, d'une manière développée, la situation des dépôts des archives, et donnent des renseignements sur le degré de classement auquel on est parvenu. De même que les années précé-

NOTES EXPLICATIVES.

dentes, l'exposé de la situation administrative de la province reproduit ces rapports par extrait; on y découvre, entre autres, de nouveaux détails biographiques sur Jean Breidel, le fameux chef populaire du xiv^e siècle, auquel il est question d'ériger un monument, ainsi qu'à son compagnon de Coninek. A l'occasion de la discussion, à la Chambre des Représentants, du projet de loi concernant la réforme électorale, dont il a déjà été fait mention ci-dessus, au § 2, passages relatifs aux provinces de Hainaut et de Liège, on a soulevé la question de savoir si les art. 110 de la Constitution, 86 n° 4 de la loi provinciale et 76 n° 5 de la loi communale, ont eu pour effet d'abroger les dispositions de la loi du 12 juillet 1821, établissant la perception sur le principal des contributions foncière et personnelle, de six centimes additionnels pour la province et de cinq ou sept centimes pour la commune. Répondant à cette question, le Gouvernement, par l'organe de MM. les Ministres de l'Intérieur et des Finances, a déclaré que celle-ci devait être résolue affirmativement, attendu qu'aux termes des lois précitées, les provinces et les communes sont libres de s'imposer comme elles l'entendent, et de choisir telles bases d'impôt qui leur conviennent, sauf l'approbation royale et les restrictions posées par les dispositions sur la matière. En présence de cette déclaration, qui posait en principe l'abrogation des art. 14 et 15 de la loi du 12 juillet 1821, la députation permanente de la Flandre occidentale a saisi les conseils communaux de la question de savoir si l'état des finances communales permettait de supprimer une ressource si importante, qui avait présenté, jusque-là, tous les caractères de la durée illimitée. Ces collèges ont été unanimes à se prononcer pour le maintien des centimes additionnels dont il s'agit, pendant un terme indéterminé. Les délibérations soumises à cet effet, ont été approuvées en temps utile. Les communes ne sont autorisées à contracter des emprunts qu'en cas d'absolue nécessité, et alors qu'il s'agit de dépenses extraordinaires d'une utilité constatée et durable, qui ne peuvent être couvertes par les ressources d'un budget normal. Lorsqu'une commune se trouve dans la nécessité de recourir à la voie de l'emprunt, on exige qu'en présentant sa demande en autorisation, elle indique les ressources à l'aide desquelles elle pourvoira à l'amortissement et au service régulier de l'intérêt de la dette. Cette mesure de précaution a pour effet de prévenir tout embarras dans l'accomplissement des engagements que les communes contractent, en même temps qu'elle tend à établir leur crédit sur des bases solides et durables. Les emprunts doivent être rangés parmi les actes qui peuvent, éventuellement, donner lieu à l'enquête prescrite par l'art. 75 de la loi communale, modifiée par celle du 30 juin 1865. Comme ces opérations ont la garantie de la publicité et d'autres formalités essentielles, et que, d'un autre côté, les délibérations soumises en 1867 s'appliquaient presque toutes à des projets déjà approuvés par l'autorité compétente, il n'y a pas eu lieu, dans la Flandre occidentale, de recourir à l'instruction prescrite. Les dettes communales se partagent en quatre divisions : dettes provenant d'emprunts, dettes constituées, dettes arriérées, et dettes exigibles. Les actions judiciaires, qui constituent le contentieux des communes, sont soumises à l'autorité de la députation permanente, et les règles à suivre en cette matière, ont été fixées par les art. 148, 149 et 150 de la loi communale.

NOTES EXPLICATIVES

En 1867, la formation des listes des électeurs communaux dans la Flandre orientale, a provoqué soixante-huit appels ; dont vingt-cinq demandes en inscription (neuf admises et seize rejetés), et quarante-trois demandes en radiation (vingt-six admises et dix-sept rejetées). Deux de ces décisions ont été déférées à la censure de la cour suprême : les deux pourvois ont été rejetés. — Il y a encore, dans la Flandre orientale, quarante-huit secrétaires communaux qui ne touchent pas le *minimum* fixé par la loi, c'est-à-dire 200 francs ; les subsides incombant à la province et aux communes en faveur de la caisse centrale de retraite, s'élèveront respectivement, cette année, à fr. 1,456-52 et à fr. 4,509-56. — Au paragraphe des cimetières et des concessions de terrain pour sépultures particulières, la députation permanente de la Flandre orientale s'exprime en ces termes : « L'épidémie cholérique de 1866 a eu pour conséquence de fixer l'attention de » l'autorité supérieure sur l'opportunité, au point de vue de l'hygiène, de » déplacer ou d'agrandir plusieurs cimetières. Les administrations locales appré- »cient en général les graves inconvénients résultant de l'existence des lieux » d'inhumation au sein des agglomérations, et font de louables efforts pour » seconder les vues des autorités publiques, qui tendent à éloigner les cimetières, » autant que possible, des quartiers habités. Mais ces mesures rencontrent sou- » vent une résistance assez vive, inspirée par des sentiments dont il importe de » tenir compte dans l'examen de ces questions délicates. Dans le courant de » l'exercice 1867, plusieurs conseils communaux ont soumis à l'approbation de » notre collège des tarifs-règlements, fixant *a priori* le *quantum* de libéralités » à faire pour l'obtention de concessions de terrain pour sépultures particulières. » Nous avons cru ne pas pouvoir revêtir ces documents de notre approbation, » parce qu'il nous a paru qu'il convient de laisser, dans chaque cas, à la géné- »rosité des demandeurs en concession le soin de faire librement les offres de » libéralités, et que, si celles-ci sont insuffisantes, le conseil communal et l'éta- »blissement de bienfaisance avantagés conservent toujours le droit, sous l'appro- »bation de notre collège, de refuser les libéralités à la réalisation desquelles la » concession est légalement subordonnée. » L'année 1867 n'a pas offert de résul- tats moins favorables que les dernières, quant à la répartition du fonds communal, entre les communes de la province qui n'avaient pas d'octroi avant 1860 ; l'augmentation constatée, quoique n'étant pas aussi considérable que celle des années précédentes, ne manque cependant pas d'importance, surtout si l'on tient compte de l'accroissement notable et rapide que le fonds dont il s'agit à déjà éprouvé depuis son origine.

A l'occasion de la révision des listes des électeurs communaux pour 1867, la députation permanente du Hainaut a été saisie de cent trente-neuf pourvois contre les décisions rendues en première instance par les conseils communaux ; quarante-sept pourvois ont été formés par les intéressés et quatre-vingt-douze par des tiers ; trente-deux ont été admis, cent cinq ont été rejetés et deux sont restés sans suite. Un pourvoi en cassation a été rejeté. — Dans la même province, on a encore soumis la question déjà plusieurs fois résolue, de savoir comment on doit déterminer l'ordre de préséance des échevins entre eux. Il est évident qu'aux

NOTES EXPLICATIVES.

termes de l'art. 107 de la loi communale, l'échevin qui vient immédiatement après le bourgmestre, c'est le premier dans l'ordre des nominations, sans que cette disposition établisse cependant aucune supériorité de l'un des échevins sur l'autre. — La situation financière des villes et des communes du Hainaut, d'après les comptes de 1866, présente des changements peu importants, relativement aux années précédentes. Le peu d'utilité que peut offrir la publication résumant cette situation a été comprise par le Gouvernement lui-même. Il résulte en effet d'une dépêche de M. le Ministre de l'Intérieur, que la statistique financière des villes et communes rurales de moins de 5,000 habitants ne sera plus imprimée à l'avenir que tous les cinq ans, dans le recueil des documents statistiques publiés par les soins de son Département.

Vingt-trois pourvois ont été adressés à la députation permanente de la province de Liège à l'occasion de la révision des listes électorales pour la commune. De ces pourvois, quatre ont été admis et dix-neuf rejetés comme non fondés ou pour défaut de forme. Aucun recours en cassation n'a été formé contre ces décisions. — Le conseil communal de Huy s'étant refusé à dresser le budget de l'exercice courant, la députation permanente de la province a délégué en qualité de commissaires spéciaux, M. Sagehomme, commissaire de l'arrondissement de Verviers, et M. Petit, chef de ses bureaux, pour recueillir ou dresser au besoin ce budget conformément aux lois sur la matière. — Dans la ville de Verviers, les travaux de la distribution d'eau de Mangombroux ont été commencés en avril 1866 et poursuivis avec activité ; le conseil communal a arrêté le règlement sur les abonnements. Un emprunt de trois millions a été voté pour l'établissement de la distribution spéciale à provenir du réservoir de la Gileppe et qui servira en même temps à d'autres communes des environs. — « L'utilité de la caisse d'épargne instituée sous la garantie » de l'État, dit la députation permanente de la province de Liège, est de plus en » plus appréciée des administrations communales ; un grand nombre de celles-ci » y déposent les fonds qui se trouvent momentanément disponibles. En agissant » de la sorte, elles font preuve de sollicitude pour les intérêts qui leur sont con- » fiés ; en effet, les chances de sécurité que présentent les maisons de banque » ne peuvent évidemment être comparées à celles d'un établissement fondé sous » le patronage de l'État. En donnant la préférence à ce dernier, les communes » font donc acte d'une sage prudence et répondent en outre au vœu du Gouver- » nement qui, à plusieurs reprises, a instamment engagé les administrations » publiques à jouir des avantages que présente l'institution dont il s'agit. »

Dans la province de Limbourg, deux réclamations se sont produites, en 1867, en matière d'inscription sur la liste des électeurs communaux ; elles ont été reconnues non fondées. — Un grand nombre de conseils communaux ont réglé, par de nouvelles dispositions, la tenue des registres de population ; il en a été également fait mention au Mémorial administratif. — Un petit nombre d'administrations communales du Limbourg ont déposé, pendant 1866, à la caisse générale d'épargne et de retraite des fonds momentanément sans emploi ; les renseignements font défaut, ajoute la députation permanente, pour apprécier ce qui s'est fait en 1867, mais elle a tout lieu de croire que les dépôts auront été plus

NOTES EXPLICATIVES

considérables. — La députation fait ensuite les réflexions suivantes au sujet de la comptabilité communale : « Le service des comptabilités, considéré dans son » ensemble, se trouve dans une bonne situation. Les irrégularités qui, la plupart » du temps, sont le résultat d'une interprétation erronée des instructions sur la » matière ou de l'insuffisance des connaissances des comptables, tendent tous les » ans à diminuer. Comparées à celles faites sur les comptes de 1865, les obser- » vations auxquelles ont donné lieu les comptes de 1866 confirment ce que nous » venons de dire : on constate successivement des progrès dans la tenue des » écritures. Quoi qu'on fasse, les comptabilités étant entre les mains d'un per- » sonnel nombreux, au sein duquel des mutations se produisent continuellement, » et ce personnel ne pouvant généralement pas être recruté parmi des hommes » qui ont des connaissances spéciales, l'administration supérieure aura toujours » des irrégularités à redresser ; mais, pour les prévenir autant que possible, il » faut que la vigilance de l'autorité, chargée du contrôle, ne se relâche pas un » instant, et s'applique sans cesse à familiariser les receveurs avec le mécanisme » et tous les détails de leur gestion. Dans ce but, nous ne nous bornons pas, en » arrêtant les comptes, à faire disparaître les erreurs dans l'inscription des » recettes et des dépenses ; mais nous avons soin de signaler aussi aux comptables » par où ils pèchent le plus fréquemment, en leur indiquant en même temps la » marche à suivre pour entrer dans une meilleure voie. Nous ne pouvons que » répéter, en ce qui concerne les vérifications trimestrielles des caisses, que les » collèges échevinaux en général ne se livrent pas à ces opérations d'une manière » assez sérieuse. Les procès-verbaux qui sont envoyés à l'administration provin- » ciale ne révèlent presque jamais la moindre particularité qui puisse nécessiter » ou justifier de notre part l'exercice d'une surveillance spéciale sur le comptable. »

Dans la province de Luxembourg, la révision des listes électorales communales, en 1867, a donné lieu à sept appels devant la députation permanente : quatre décisions ont réformé les délibérations des conseils communaux et trois ont maintenu les résolutions primitives ; il n'y a pas eu de recours en cassation. — Parmi les actes des conseils communaux de la province, pendant l'année 1867, on en remarque un grand nombre sur les changements de domicile et la tenue des registres de population.

Dans la province de Namur, enfin, la révision a donné lieu à sept appels, dont deux ont été accueillis, un rejeté et quatre déclarés non recevables, pour vices de formes dans la procédure ; aucun recours en cassation n'a été pris contre ces décisions. — Quatre-vingt-six pages de l'exposé sont consacrées à la reproduction des pièces de la correspondance à laquelle a donné lieu l'examen et le règlement du budget communal de la ville de Namur, pour 1867, ainsi que les arrêtés, au nombre de quatre, par lesquels le Roi a statué sur cette affaire, et la dépêche de M. le Ministre de l'Intérieur, accompagnant l'envoi de ces arrêtés.

V. — BIENFAISANCE PUBLIQUE.

« Les capitaux des établissements de charité sont sujets à de nombreuses » mutations, dit la députation permanente de la province d'Anvers. Ceux qui

NOTES EXPLICATIVES.

» sont inscrits sur des immeubles sont le plus souvent remboursés en cas de
 » décès des débiteurs ou de vente de l'hypothèque. Quand nous autorisons la
 » main-levée des inscriptions, nous prescrivons toujours le remploi immédiat du
 » capital remboursé. Le dernier emprunt provincial offre un placement avanta-
 » geux pour les capitaux disponibles des établissements publics. Outre l'intérêt
 » de 4 p. % par an, il assure une prime de 50 p. % aux obligations qui sortent
 » au tirage annuel. L'appel que nous avons fait à ces capitaux a été entendu :
 » c'est ainsi qu'en 1867 une somme de 66,500 francs a été placée en obligations
 » provinciales par des établissements de charité. » — « Comme nous l'avons
 » dit dans un article précédent, la cherté des denrées alimentaires et les épidémies
 » des dernières années ont exercé une influence défavorable sur la situation
 » financière des établissements de charité. Les mesures à prendre contre les
 » épidémies entraînent des dépenses extraordinaires et les secours à distribuer
 » en temps de crise alimentaire doivent être plus nombreux et plus élevés. Il
 » est donc aisé de comprendre que la réunion et même la succession de pareilles
 » circonstances doivent peser lourdement sur les finances des bureaux de
 » bienfaisance. »

Dans l'exposé du Brabant, la députation permanente de cette province dit que le Département de la Justice n'a pas encore fait connaître s'il avait des objections à présenter au sujet de la formation, par les bureaux de bienfaisance, d'hospices, orphelinats et infirmeries dans les communes rurales.

L'exposé de la Flandre occidentale contient les résultats statistiques du dernier recensement de la population indigente de la province. Relativement à l'année 1866, l'accroissement du chiffre des indigents secourus d'une manière permanente en 1867, est de 1,703 ; le recensement donne un indigent inscrit et assisté sur 7.76 habitants. — L'institution de la caisse générale d'épargne et de retraite compte à peine trois années d'existence ; et déjà le solde créditeur des établissements publics de la Flandre occidentale, s'élevait au 31 décembre 1867, à fr. 1,252,866-27.

Les établissements destinés au traitement des maladies mentales, qui existent dans la Flandre orientale, continuent à se maintenir dans la voie du progrès, dit la députation permanente. « D'importantes améliorations sont successivement
 » introduites dans cet hospice, où de nouveaux ateliers viennent d'être construits.
 » Ces locaux, actuellement occupés par les aliénés, sont établis dans les meil-
 » leurs conditions et dans le style de l'édifice. Il ne reste maintenant, pour
 » achever complètement cette importante institution, qu'à construire la chapelle. »
 — « La population de la maison des filles repenties, à Gand, était, au 1^{er} jan-
 » vier 1867, de soixante-huit pensionnaires ; vingt-sept y sont entrées pendant
 » l'année et vingt-deux en sont sorties. La maison de préservation, servant d'asile
 » à des jeunes filles pauvres, en attendant qu'elles soient à même de pourvoir à
 » leurs besoins par le travail, en comptait soixante-trois au 1^{er} janvier 1867 :
 » vingt-sept y sont entrées pendant l'année ; vingt-deux en sont sorties. » —
 La députation permanente de la Flandre orientale se plaît à constater que le nombre des sociétés de secours mutuels reconnues continue à s'accroître ; on compte,

NOTES EXPLICATIVES.

dans la province, dix-huit associations qui ont obtenu la reconnaissance légale en conformité de la loi du 5 avril 1851.

Dans le Hainaut, le Gouvernement a décrété, pour l'hospice d'aliénés de Froidmont, des travaux d'amélioration et d'appropriation, qui en feront un établissement de premier ordre; ces travaux, qui sont en cours d'exécution, permettront de porter le nombre de pourvus à quatre ou cinq cents. Pendant l'année 1867, 295 malades ont été traités à l'institut ophthalmique provincial à Mons; les maladies qui se sont le plus fréquemment présentées sont les cataractes.

Au chapitre de l'administration des bureaux de bienfaisance, la députation permanente de la province de Liège fait connaître ce qui suit: « Désirant se » rendre compte de la situation des établissements de bienfaisance dans leur » ensemble, et les renseignements insérés dans les exposés des provinces ne per- » mettant pas, à cause de la diversité des cadres suivis, de résumer les chiffres » et d'en établir la comparaison, M. le Ministre de la Justice a arrêté les modèles » des états que nous aurons désormais à publier. » — A en juger par la statis- » tique des condamnations prononcées du chef des contraventions en matière de » mendicité et de vagabondage, la loi du 6 mars 1866 n'a pas jusqu'ici produit les bons résultats qu'on en espérait, dit la même députation. « Loin de diminuer, » le chiffre des arrestations s'est considérablement accru; c'est ainsi que le » nombre des mendiants et vagabonds traduits devant le tribunal de simple » police de Liège, qui n'avait été que de 291 pendant la période du 1^{er} août 1864 » au 31 juillet 1865, s'est élevé, du 1^{er} août 1866 au 31 juillet 1867, à 615, » dont 555 ont subi une condamnation. Nos communes ne sont donc pas dégre- » vées des charges dont elles se plaignaient sous le précédent régime; si les états » des frais dus à l'établissement de Reckheim ont été légèrement diminués, en » revanche les communes domiciles de secours ont à verser, dans la caisse de » l'État, des sommes parfois considérables pour les frais d'entretien, dans les » maisons pénitentiaires et dans les prisons cellulaires, des mendiants et vaga- » bonds mis à la disposition du Gouvernement à l'expiration de leur peine. Nous » nous abstenons toutefois en ce moment de toute critique contre la loi nou- » velle, car peut-être la crise industrielle dont le pays a souffert et le renchéris- » sement des vivres ne sont-ils pas complètement étrangers à l'état de choses que » nous signalons. »

Dans la province de Luxembourg, les villes d'Arlon, de Bastogne, de Bouillon, de Laroche et de Virton seules possèdent des hospices destinés uniquement à secourir les indigents domiciliés.

VI. — CULTES.

L'exposé de la province d'Anvers contient la réflexion suivante au sujet des propriétés des fabriques d'église: « Si les biens immeubles des fabriques d'église » ne subissent pas de nombreuses mutations, c'est que les fabriques ne vendent » ceux qu'elles possèdent que lorsqu'on en offre un prix élevé ou qu'elles ont » besoin de ressources pour l'exécution de travaux aux églises ou aux presby-

NOTES EXPLICATIVES.

» tères. Les fabriques n'achètent de propriétés immobilières que dans le cas où
 » elles sont destinées à améliorer d'autres propriétés adjacentes ou que le service
 » du culte exige qu'on en fasse l'acquisition. »

VII. — INSTRUCTION PUBLIQUE.

Dans le même exposé il est dit que l'instruction primaire continue à être l'objet de toute la sollicitude du Gouvernement et de l'administration provinciale.

« Les communes, à leur tour, continue la députation permanente, témoins des
 » bons résultats qui ont été obtenus déjà, se montrent généralement disposées à
 » seconder les vues bienveillantes de l'administration supérieure. Des sommes
 » considérables sont affectées, chaque année, à la construction de bâtiments
 » d'écoles, ainsi qu'à l'amélioration du sort des instituteurs. Néanmoins il reste
 » beaucoup à faire; sans cesse de nouveaux besoins se révèlent. Les locaux qui
 » étaient trop grands, il y a une quinzaine d'années, sont devenus insuffisants.
 » Il faut donc créer de nouvelles écoles et augmenter le nombre des instituteurs.
 » Le nombre des écoles communales spécialement destinées aux filles augmente
 » chaque année. Des institutrices diplômées ont été nommées... On constate
 » avec bonheur que les villes surtout semblent aujourd'hui donner l'élan en
 » créant des écoles de garçons et des écoles de filles et en augmentant le personnel enseignant des écoles communales. » — L'arrêté royal du 1^{er} septembre 1866 et la circulaire ministérielle du 20 octobre concernant l'organisation des écoles d'adultes sont en voie d'exécution. Les villes d'Anvers, de Malines et de Lierre ont répondu à l'appel qui leur a été fait en organisant des écoles distinctes pour chaque sexe. Un nombre assez considérable de communes ont également répondu à l'invitation qui leur a été adressée de pourvoir à la création d'écoles d'adultes; cependant il reste un très-grand nombre de communes rurales qui n'en ont pas encore établi. Il est à espérer que d'ici à quelques années chaque commune, chaque hameau, en possession d'une école primaire, aura aussi son école d'adultes. — « Les avantages que procurent les écoles gardiennes aux classes
 » pauvres et ouvrières, ne sont plus contestés aujourd'hui. Depuis l'introduction
 » du système de Froebel, les méthodes et les moyens d'éducation se perfectionnent d'année en année. Ce qui est surtout difficile à trouver, ce qui manque
 » pourtant pour assurer à ces écoles une organisation convenable, ce sont les
 » ressources. Les locaux ne sont pas assez spacieux et ne réunissent pas toujours
 » les convenances hygiéniques; le personnel enseignant n'est pas convenablement rétribué et pour ce motif se recrute difficilement. C'est surtout dans les
 » grandes villes, comme Anvers, que l'on s'aperçoit de l'insuffisance des ressources, en présence des besoins pour ainsi dire incalculables... » — Le personnel enseignant de l'école adoptée dite *Nyverheidsscholl* d'Anvers, dont la nomination était à l'étude lors de la publication du dernier exposé, a été définitivement nommé et admis par le Gouvernement au mois d'août 1867. L'art. 2 du règlement organique, donne pour nouveau programme des cours : le dessin, l'arithmétique, la géométrie, la physique, la mécanique, la chimie, dans leur

NOTES EXPLICATIVES.

application à l'industrie, l'architecture, l'économie politique et la législation en matière industrielle.

Quatre écoles industrielles sont actuellement ouvertes dans la Flandre occidentale ; elles ont leur siège à Bruges, Courtrai, Ostende et Ypres. L'école de Bruges a produit les résultats les plus satisfaisants ; l'enseignement y est donné par des hommes capables et dévoués ; les cours sont très-bien suivis et la classe ouvrière qui forme la presque totalité des élèves de cette institution, y puise à la fois les bienfaits de l'instruction appliquée à l'industrie des diverses professions qu'elle exerce. Les écoles de Courtrai, d'Ostende et d'Ypres, dont l'organisation est encore trop récente pour qu'il soit possible de se prononcer sur leurs résultats, se trouvent néanmoins dans des conditions à pouvoir rendre par la suite les plus grands services aux populations laborieuses de ces diverses villes.

La durée de la fréquentation des écoles primaires inspire à la députation permanente de la Flandre orientale la réflexion suivante : « Ainsi que nous le faisons » observer l'année dernière, si nous gagnons sous le rapport de la fréquentation, » nous devons constater plutôt un mouvement rétrograde qu'un progrès dans la » durée de cette fréquentation, et par conséquent dans le degré d'avancement des » élèves. Cette remarque s'applique principalement aux villes industrielles, où » les enfants pauvres quittent l'école à un âge trop peu avancé. Toutefois, » moins d'élèves quittent actuellement les écoles sans avoir reçu quelque instruc- » tion ; en effet, quoique la population soit plus considérable, le nombre de ceux » qui, en 1867, ont renoncé à l'instruction est inférieur au nombre de l'an- » née 1866. » — Dans la même province, sixième ressort notamment, la période de l'enseignement des adultes est, en général, du 15 octobre au 15 mars ; les progrès de tous les élèves, y compris ceux qui n'avaient jamais fréquenté d'école, ont été très-satisfaisant ; il en est de même de leur conduite et du zèle des instituteurs.

Dans le Hainaut, les bibliothèques des vingt-huit cercles des conférences d'instituteurs ont été dotées d'un certain nombre de nouveaux ouvrages envoyés par le Gouvernement, qui a mis en outre à la disposition de l'inspecteur provincial une somme de 1,200 francs. Cette somme a été employée à l'acquisition de livres jugés utiles aux instituteurs et déposés dans les bibliothèques à leur usage. Il y a eu, en 1867, quinze conférences d'institutrices de plusieurs cantons réunis pour une même conférence. L'inspecteur provincial a présidé cinq de ces réunions ; les neuf autres ont été présidées par les inspecteurs cantonaux. Quinze institutrices en moyenne ont assisté à chaque conférence. Les maîtresses attachent généralement beaucoup de prix aux travaux de ces réunions. Des leçons modèles y sont données par les plus habiles d'entre elles, sur les différentes parties du programme de l'enseignement primaire. A quelques exceptions près, les administrations communales du Hainaut acquittent régulièrement les sommes dues au personnel enseignant et témoignent, en toute circonstance, de leur sollicitude tant pour l'instruction primaire, en général, que pour l'amélioration du sort des instituteurs. « Mais, nous devons le constater avec un vif regret, ajoute la dépu- » tation permanente, certains conseils communaux font preuve de dispositions

NOTES EXPLICATIVES.

» peu bienveillantes pour tout ce qui touche à l'instruction populaire. Pour vaincre ces dispositions et la force d'inertie qui en était la conséquence, on dû provoquer des arrêtés royaux réglant d'office les revenus scolaires jugés insuffisants. Que ces administrations et celles qui voudraient les suivre dans cette voie, se le tiennent pour dit : nous ne faillirons pas à la mission que la loi nous a confiée en cette matière et que nous considérons comme le premier de nos devoirs ; toute résistance sera brisée, et nous aurons, s'il le faut, recours à la publicité, pour livrer à l'appréciation du sentiment public, des administrateurs assez malheureux pour oublier ou méconnaître que le meilleur usage qu'on puisse faire des deniers des contribuables, c'est de les employer à combattre l'ignorance et son hideux cortège. »

Afin de satisfaire à un désir manifesté dans la dernière session du conseil provincial de Liège, l'inspecteur provincial a été invité à donner une situation plus complète que précédemment sur le service important de l'enseignement primaire. L'exposé reproduit ce document *in extenso*. — La commission administrative de l'école industrielle de Liège, se plaint du manque d'assiduité des élèves. Ceux de la première année et les auditeurs laissent surtout à désirer sous ce rapport : ils abandonnent successivement les cours en été. A côté du manque d'intelligence ou d'énergie qui explique quelques disparitions, il faut signaler certains motifs graves, tels que maladies, accidents ou changements de résidence et ensuite la prolongation des heures de travail pendant la bonne saison.

A l'occasion des subsides accordés dans le Limbourg pour construction et ameublement de maisons d'école, la députation permanente termine en disant : « Nous aimons à espérer que le conseil se convaincra, par ce court exposé et les données qui suivent, de l'intérêt tout particulier que porte l'administration provinciale à cette partie importante du service de l'enseignement, et qu'aucun effort n'est épargné pour répondre aux généreuses intentions qu'il manifeste chaque année, par la dotation de crédits extraordinaires relativement considérables destinés à faire face aux besoins de l'exercice. Bien que nous nous fassions un impérieux devoir de plaider chaleureusement auprès du Gouvernement les intérêts de nos communes et de la province, nous sommes, presque toujours, tenus d'engager, dans une certaine proportion, les ressources futures. »

Pendant l'année 1867 et en vertu de l'arrêté royal du 1^{er} septembre 1866, cent et une communes de la province de Namur ont adopté, pour la tenue d'écoles d'adultes, des règlements conformes au modèle donné par le Département de l'Intérieur.

VIII. — LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

Un changement de détail, mais qui n'est pas sans importance, a été introduit dans la législation concernant le concours de Rome, à l'académie royale d'Anvers. Depuis l'institution des grands concours, il y a toujours eu une exposition publique des concours définitifs, mais il n'en était pas de même pour les épreuves préparatoires, qui n'avaient jamais été exposées ni avant, ni après le jugement.

NOTES EXPLICATIVES.

A l'avenir, les deux concours seront mis sur la même ligne, et une publicité égale sera donnée aux ouvrages qui y seront produits et à l'appréciation qui en sera faite par le jury. L'arrêté royal du 20 avril 1867 a décidé qu'à l'avenir, les concours préparatoires dans toutes les branches seront, pendant trois jours, exposés publiquement, mais seulement après le jugement. — Le congrès international archéologique, qui, en 1866, avait été ajourné à cause de l'épidémie régnante, s'est ouvert au mois d'août 1867, à Anvers, sous la présidence de M. le gouverneur de la province. Organisée par l'académie d'archéologie de Belgique, avec le concours de M. de Caumont, directeur de la grande société française, dont les travaux ont le même but, cette solennité scientifique s'est fait remarquer et par le concours des savants venus de tous les pays de l'Europe, et par les questions intéressantes qui ont été discutées dans les sections. — La commission provinciale de statistique s'est occupée de la publication du futur exposé décennal de la situation du royaume pour la période de 1861 à 1870.

Dans la Flandre occidentale, est-il dit dans l'exposé de cette province, les académies des beaux-arts et les écoles de dessin se trouvent dans un état des plus prospères. Les généreux encouragements accordés par les autorités intéressées et les succès obtenus par les élèves qui ont pu se créer une belle carrière, ont développé le goût des études artistiques et ont considérablement augmenté la population des établissements dont il s'agit... Le Gouvernement, voulant constater les résultats actuels de l'enseignement des arts plastiques et graphiques et introduire, s'il y a lieu, des modifications dans cet enseignement, vient de décider qu'il sera organisé, dans le courant de l'année 1868, une exposition où seront réunis : *a.* Les travaux exécutés en vue des concours locaux annuels par les élèves des académies et écoles de beaux-arts du royaume; *b.* Les méthodes, instruments et tous autres objets employés ou susceptibles d'être employés dans l'enseignement des arts plastiques et graphiques. Un congrès, auquel seront conviés les directeurs, professeurs et administrateurs des institutions ci-dessus mentionnées, aura lieu à Bruxelles pendant la durée de l'exposition. « Une exhibition de » cette nature, ajoute la députation permanente, qui permettra d'examiner le » niveau de l'enseignement artistique donné dans tout le pays et de prendre des » mesures utiles pour améliorer encore cet enseignement, ne peut manquer de » fournir un excellent résultat. » Il ne sera pas sans intérêt de noter en passant que deux artistes, appartenant à la Flandre occidentale, MM. Pickery et Dobbelaere de Bruges, ont obtenu des distinctions à la grande exposition internationale de Paris. Grâce à l'intervention de la province, un spécimen d'une branche importante de l'industrie artistique de la Belgique a pu figurer à ladite exposition internationale. La peinture sur verre n'y aurait pas eu de représentant, s'il n'avait pas été décidé de placer un vitrail peint dans la grande fenêtre du transept sud de la cathédrale de Bruges, et si la députation permanente ne s'était pas empressée d'accorder pour cet objet l'appui financier de la province. Ce travail a été commandé à M. Dobbelaere; une partie de la verrière a pu être exposée, et M. Dobbelaere a obtenu la distinction dont il est parlé plus haut.

« L'insuffisance des locaux de l'école industrielle de Gand, dit le bureau admi-

NOTES EXPLICATIVES.

» nistratif de l'école, dans son rapport sur la situation de cette institution pendant
 » l'année scolaire 1866-1867, continue d'être un obstacle sérieux au développe-
 » ment des cours de mécanique et de physique. Les mêmes raisons empêchent
 » de faire usage, dans le cours pratique de tissage, des métiers mécaniques et de
 » la machine à vapeur, dont la démonstration serait chose éminemment utile. La
 » salle de lecture où est installée la bibliothèque, ne répond également qu'impar-
 » faitement à son but. Il serait donc à désirer qu'un prompt remède fût apporté
 » à cet état de choses, par l'agrandissement des bâtiments dont il s'agit... Les col-
 » lections scientifiques se sont enrichies de divers modèles et appareils de valeur.
 » Des dons particuliers ont également été faits à l'école. » A la bibliothèque de
 ladite école industrielle, 2,255 ouvrages ont été empruntés pendant l'année. Ce
 total accuse une nouvelle diminution de 255 ouvrages, qui porte entièrement sur
 les auteurs flamands. L'année précédente, on avait déjà constaté une différence
 en moins de 271 volumes. Cet état de choses doit être attribué, en grande partie,
 croit-on, à l'influence des bibliothèques populaires établies dans la ville, dont les
 ouvrages, en général, plus attrayants, sont quelquefois préférés aux livres scien-
 tifiques. A l'occasion du classement des archives de l'ancien conseil de Flandre,
 l'exposé de la province fait connaître que la chambre légale, souveraine cour du
 conseil de Flandre, avait dans ses attributions l'administration de la justice féodale;
 elle recevait les reliefs et donnait l'investiture des fiefs de sa juridiction, en auto-
 risait les ventes, les aliénations, les saisies, et jugeait en appel et dernier ressort
 les décisions des cours féodales subalternes. L'un des greffiers du conseil de
 Flandre remplissait d'ordinaire les fonctions de greffier de la chambre légale; les
 archives de cette chambre se sont trouvées ainsi mêlées à celles de la cour judiciaire.
 « Nous avons à très-peu de chose près terminé dans le courant de l'année 1866
 » la visite de toutes les églises rurales et urbaines de la Flandre orientale, dit le
 » comité provincial des monuments dans le rapport qu'il a adressé à la dépu-
 » tation permanente de la province sur ses opérations pendant l'année 1867.
 » Ce travail considérable, ordonné par notre comité en 1861, peut être consi-
 » déré comme un des résultats les plus heureux que nous ayons obtenus. En
 » effet, à l'heure qu'il est, le comité est à même de déterminer, séance tenante,
 » l'importance de tous les monuments religieux de la Flandre orientale, leur valeur
 » artistique au point de vue de l'architecture, leurs besoins comme restauration,
 » et, jusqu'à un certain point, leur valeur sous le rapport de l'ameublement inté-
 » rieur. Notre comité est actuellement à même d'apprécier les demandes de sub-
 » sides qui peuvent être adressés au Gouvernement pour restauration, appropria-
 » tion ou agrandissement, sans avoir à se déranger, en un mot, nos monuments
 » religieux, au nombre d'environ quatre cents sont en quelque sorte concentrés,
 » pour tout ce qui concerne leur conservation et leur surveillance, dans nos mains,
 » sous nos yeux et à la portée de notre action. Ce n'est que dans des circonstances
 » particulières qu'une visite nouvelle du monument pourrait être nécessaire. »

Depuis notre dernier rapport, dit la députation permanente du Hainaut,
 il ne nous a été rien signalé de particulier en ce qui concerne les écoles de
 musique de cette province. Si l'on y comprend les cours gratuits organisés par

NOTES EXPLICATIVES.

les sociétés d'harmonie, de fanfares ou de chant d'ensemble, les institutions de ce genre sont très-nombreuses et rendent de grands services dans les communes, notamment dans les importantes localités industrielles du couchant de de Mons, du Centre et de Charleroi. « Ces écoles méritent d'être encouragées. » Récemment encore, à l'occasion d'une demande de subside faite pour l'une d'elles, M. le Ministre de l'Intérieur, ainsi que son honorable prédécesseur l'avait déjà fait pressentir l'année dernière, a déclaré que son Département a pris pour règle invariable de subordonner l'intervention de l'État, dans l'allocation des subsides, à la participation de la province. » La société historique et littéraire de Tournay a entrepris la réimpression de l'*Histoire de Tournay*, par Jean Cousin; cet important travail va être terminé. La nouvelle édition sera précédée d'une préface, d'une biographie de l'auteur, et elle contiendra un grand nombre de notes.

Pendant la reconstruction de l'aile du palais à Liège, dans laquelle est établi le musée archéologique liégeois, les objets dont il se compose seront déposés sous les combles, au-dessus de l'ancien local des archives de l'État. Une occasion toute spéciale s'est offerte, au commencement de l'année, d'enrichir le musée d'une collection formée avec patience et sagacité par un amateur, composée en grande partie d'antiquités romaines trouvées à Tongres et aux environs de cette ville; elle allait être dispersée, lorsque MM. les conservateurs eurent connaissance de l'intention où était le propriétaire de s'en dessaisir. Malgré la somme considérable que l'on en demandait, le nombre et la beauté des objets, et particulièrement la circonstance qu'ils provenaient d'un territoire appartenant à l'ancien pays de Liège, les décidèrent à en faire l'acquisition.

Dans les communes rurales du Limbourg, les administrations montrent peu d'empressement à organiser les bibliothèques populaires; elles reculent généralement devant les nouvelles dépenses. Cependant aucun projet d'école n'est plus approuvé sans qu'il y soit ménagé un local propre à y établir la bibliothèque populaire.

IX. — SALUBRITÉ PUBLIQUE.

« A la suite d'instructions combinées entre les Départements de l'Intérieur et des Affaires Étrangères, sur la demande du gouvernement ottoman, la commission sanitaire de l'Escaut délivre aux navires qui partent d'Anvers, des patentes de santé qui seront seules désormais reconnues comme régulières et authentiques; cette mesure reçoit son application depuis le 1^{er} février 1868. » Cette information, donnée dans l'exposé de la province d'Anvers, y est précédée des considérations suivantes: « L'étude d'un projet de lazaret n'a pas abouti. Le Gouvernement n'admet pas que le port d'Anvers soit, quant à la nécessité de pareil établissement, dans la même position que certains ports importants qui ont des relations suivies avec les contrées suspectes. La dépense considérable de la construction, de l'ameublement, de l'entretien et de la surveillance d'un lazaret ne lui semble en conséquence aucunement justifiée. Le régime sanitaire institué par la loi ne s'applique d'ailleurs qu'aux arrivages et non aux

NOTES EXPLICATIVES.

» sorties ; il a pour but de donner aux villes maritimes les moyens de se défendre
» contre les dangers résultant de l'importation de maladies du dehors et non
» contre ceux à naître de maladies épidémiques qui se sont déclarées dans leurs
» propres murs. Le Gouvernement n'a pas à pourvoir aux exigences de la salu-
» brité locale, à laquelle la loi fait aux communes le devoir de veiller par elles-
» mêmes, et par conséquent l'érection d'un lazaret, au point de vue du service
» d'isolement éventuel des émigrants, que la commission sanitaire de l'Escaut
» avait cru devoir alléguer comme un puissant argument, ne saurait être admise
» par le Gouvernement. »

L'état sanitaire de la Flandre occidentale a été exceptionnellement satisfaisant, en 1867, ainsi qu'on le remarque d'ordinaire après les grandes épidémies comme celle que nous avons traversée en 1866. Quelques cas isolés ont encore été signalés en 1867, sans poursuivre une marche envahissante comme l'année précédente. Il a été beaucoup fait par les administrations communales au point de vue de l'hygiène publique ; malheureusement, ces efforts n'ont pas été continués, au moins dans beaucoup de localités. Une fois le danger passé, on s'est relâché de l'énergique sévérité qui avait été déployée pendant l'épidémie : les prescriptions de l'hygiène ont cessé d'être appliquées et les mesures coercitives n'ont plus été mises en œuvre. « Il est des causes qui, si elles n'engendrent pas, propagent
» et étendent une épidémie : ce sont ces causes qu'il importe de détruire ; parmi
» elles, il est à peine nécessaire de citer l'encombrement, la mauvaise ventilation
» des maisons pauvres, les mares d'eaux stagnantes, l'absence, dans les quar-
» tiers habités par les indigents, d'égouts, de pavage régulier, l'existence de puits
» perdus dans lesquels s'écoulent les eaux ménagères et qui corrompent toute la
» nappe d'eau supérieure, les fossés boueux, enfin, dans beaucoup de localités,
» l'insuffisance, la mauvaise situation, l'insalubrité des cimetières. En détruisant
» ces causes, en améliorant autant que possible l'hygiène du pauvre, on aura
» rendu un grand service à la classe indigente, la plus cruellement éprouvée à
» chaque apparition épidémique. »

L'exposé de la Flandre orientale contient, sur l'état sanitaire de la province, un tableau descriptif, qui mérite d'être rapporté. « Relativement aux conditions
» atmosphériques défavorables des trois premiers mois de l'année 1867, le
» nombre des maladies qui se sont manifestées, pendant cette époque, dans la
» Flandre orientale, a été peu considérable, et elles ont généralement présenté
» peu de gravité. Ces maladies ont été celles qui sont habituellement produites
» par un air froid et humide, telles que les amygdalites, les laryngites, les bron-
» chites, les pleurésies, les pneumonies, les rhumatismes. Quoique ces maladies
» se soient montrées sous une forme inflammatoire, elles ont le plus souvent été
» exemples de complications. Cette dernière circonstance a rendu leur guérison
» assez prompte et facile. — Quelques fièvres intermittentes ont également été
» observées, surtout dans les localités voisines des polders. — Les fièvres érup-
» tives, telles que la rougeole, la scarlatine, la variole, qui s'étaient déjà déclara-
» rées, l'année précédente, sur plusieurs points de la province, ont continué à
» s'étendre sur d'autres points où parfois elles ont revêtu un caractère épidé-

NOTES EXPLICATIVES.

» mique, mais peu intense. C'est ainsi que la variole a éclaté, au mois de jan-
 » vier, dans plusieurs communes des cantons de Deynze et de Nevele, limitro-
 » phes de la Flandre occidentale. A l'exception d'une température moins basse,
 » l'état de l'atmosphère est resté à peu près le même en avril que pendant les
 » mois précédents. La constitution médicale a peu varié pendant ce mois et les
 » maladies déjà constatées n'ont pas cessé de se montrer. On a observé de plus
 » bon nombre d'angines simplës et quelques cas d'angine diphthéritique. — Au
 » commencement du mois de mai, une forte et brusque élévation de la tempéra-
 » ture a arrêté en peu de temps le développement des maladies des organes de la
 » respiration et de la locomotion, citées plus haut. Par contre, elle a occasionné
 » de fréquentes congestions et apoplexies cérébrales, de même que des désordres
 » dans les voies digestives, mais rien jusqu'alors qui ait rappelé le choléra. — Les
 » fièvres éruptives mentionnées ci-dessus, en conservant leur forme bénigne,
 » ont envahi successivement un grand nombre de communes, sans cependant y
 » causer une mortalité remarquable. Parmi ces fièvres, c'est la variole qui doit
 » être citée particulièrement comme ayant pris la forme épidémique. Elle a sur-
 » tout exercé ses ravages dans la partie située au sud et à l'ouest de la province,
 » là où la vaccination est le moins accréditée et pratiquée. — Les premiers jours
 » d'août, exceptionnellement chauds, puisque la température s'est parfois élevée
 » au point d'atteindre 50° à 52° centigrades, ont donné lieu à plusieurs cas
 » d'entérite, de dyssenterie et de cholérine de nature bénigne. Quelques cas rares
 » et isolés de choléra sporadique ou indigène, qui ont eu une terminaison fatale,
 » ont été signalés à l'administration provinciale. Trois cas de choléra à forme
 » asiatique, et suivis de mort, ont été constatés à Zwyndrecht par la commission
 » médicale de la province, dans des habitations malsaines et malpropres, situées
 » au bord de l'Escaut. Il n'en a pas fallu davantage pour éveiller momentanée-
 » ment dans le public des appréhensions sur le retour possible d'une maladie
 » dont le nom seul fait frémir les populations et qui, à chaque épidémie, a péné-
 » tré dans la province en remontant l'Escaut. Heureusement ces manifestations
 » isolées de la terrible maladie n'ont pas eu d'autre suite. La persistance des
 » fièvres éruptives, surtout de la variole, et l'éruption de quatre foyers de fièvres
 » typhoïdes, observés dans des habitations des communes de Gavre, de Lochristy,
 » d'Ursel et d'Overboulaere, où ils ont éclaté par l'effet de causes purement
 » locales, sont les faits les plus importants qu'il y a eu à noter pendant les mois
 » de septembre et d'octobre. La commission médicale provinciale a réussi, par
 » des mesures sanitaires, prompts et efficaces, à concentrer et à éteindre ces
 » foyers dans les demeures mêmes où ils s'étaient produits. — Pendant le reste
 » de l'année on n'a pas observé d'autres maladies que celles qui sont propres aux
 » saisons d'automne et d'hiver, et que l'on a vu régner pendant les quatre pre-
 » miers mois de l'année. — Somme toute, l'état sanitaire de la population
 » de la province a été satisfaisant en 1867, comme il arrive presque
 » toujours après une forte épidémie; ce qui le prouve d'ailleurs, c'est que le
 » chiffre total des décès est resté de beaucoup inférieur à celui des naissances. »
 — Le programme de l'enquête instituée par le Gouvernement à l'occasion du

NOTES EXPLICATIVES.

choléra de 1866, programme arrêté par l'Académie royale de médecine, a dû être modifié, à la suite des objections auxquelles il avait donné lieu de la part d'une des commissions médicales du pays. — La société de médecine de Gand a soin d'avoir constamment ouvert un concours pour la solution de certaines questions médicales, qu'il importe de faire résoudre dans l'intérêt de la science et du bien-être public. Celui qui a été ouvert l'année dernière, et qui sera clos au mois d'octobre de l'année courante, a eu principalement pour but d'obtenir des mémoires en réponse à ces questions-ci, d'une si grande actualité : Quels sont les enseignements que nous a fournis la dernière épidémie de choléra, au point de vue de la thérapeutique et de la prophylaxie médicales : Quels sont les meilleurs moyens d'assainissement des villes et des campagnes ? Le choléra est-il contagieux ?

L'état sanitaire du Hainaut, pendant l'année 1867, a été assez satisfaisant. Il en a été de même dans la province de Liège ; les maladies qui se sont particulièrement montrées, sont : la rougeole, la scarlatine, les angines couenneuses, des affections pulmonaires aiguës, la cholérine et même quelques cas de choléra sporadique. Les comités locaux de salubrité, réorganisés en 1866, dans les villes et les principales agglomérations rurales de la province de Liège, continuent à éclairer les autorités communales de leurs avis, dans toutes les circonstances où elles recourent à leurs lumières spéciales. Des travaux importants d'hygiène publique ont été entrepris par les communes dans le but de procurer de l'eau potable aux habitants, d'établir de nouveaux cimetières et d'assainir des chemins intérieurs. — Les deux sociétés qui existent à Liège et les deux sociétés établies à Verviers, ont acquis, en 1867, différents terrains et fait construire un grand nombre de maisons qui seront louées ou vendues à des chefs de familles ouvrières. Les hospices de Huy ont fait aussi construire diverses habitations qu'ils louent à des ouvriers à des prix réduits.

L'exposé de la province de Namur renferme un rapport détaillé de la commission médicale provinciale, se rapportant au déplacement et à l'agrandissement des cimetières et aux réparations à y effectuer.

X. — POLICE, JUSTICE ET PRISONS.

« Tout ce qui intéresse la sécurité des habitants, la conservation et la préservation des propriétés, des récoltes, du bétail, etc., doit exciter au plus haut point la sollicitude des administrations communales, dit la députation permanente de la province d'Anvers. De bons appareils contre incendie sont indispensables pour atteindre ce but. Les communes qui n'auraient pas les moyens de se procurer des pompes à incendie, feraient bien de s'entendre avec les localités voisines pour s'en pourvoir à frais communs. Il va sans dire que les appareils contre incendie ne peuvent servir efficacement qu'autant qu'on ait des hommes dressés, qui soient en état de les faire manœuvrer et que les machines et tout le matériel soient bien entretenus. »

Le vœu émis par le conseil provincial du Brabant, et qui tendait à voir rayer

NOTES EXPLICATIVES.

de nos codes l'obligation imposée à certaines catégories d'habitants d'être munis d'un livret, a été transmis aux deux Chambres législatives, ainsi qu'à M. le Ministre de l'Intérieur ; aucune suite n'a encore été donnée à cette communication.

Dès les premières chaleurs de 1867, la rage canine se manifesta dans plusieurs localités de la province de la Flandre orientale, et ne tarda pas à donner lieu à de graves accidents. « L'administration provinciale, dit, à ce sujet, la députation » permanente, ne négligea aucune recommandation pour mettre les administrés » en garde contre ce terrible fléau : plusieurs conseils communaux, secondant » les vues de notre collège, s'empressèrent de voter des règlements de police » prescrivant des mesures énergiques à appliquer en cas d'apparition de cette » dangereuse maladie ; mais nos conseils n'ayant pas été suivis partout, notre » collège adopta, dans le courant de l'été, un arrêté ordonnant momentanément » le musèlement général des chiens. Soit que les germes du mal fussent déjà » très répandus, soit que, faute d'exécution rigoureuse, cet arrêté n'eût pas » produit ses effets, toujours est-il que de divers points de la province arrivèrent, » quelques mois plus tard, des rapports constatant des cas de rage, suivis parfois » de fâcheuses conséquences. Notre collège crut que cet état de choses lui com- » mandait impérieusement d'insister sur l'exécution ponctuelle et indéfinie des » mesures de précaution qu'il avait prescrites. M. le gouverneur fit, de son côté, » aux autorités que la chose concernait les recommandations les plus expresses » à cet égard, et assura l'insertion successive au Mémorial administratif, d'une » série de notices et d'instructions propres à faire connaître les symptômes de la » maladie, ses dangers et les moyens à employer pour en atténuer les effets. »

La députation permanente du Hainaut, rappelant le rapport qu'elle a adressé au Département de l'Intérieur, sous la date du 7 septembre 1850, insiste sur la nécessité d'instituer des commissaires de police cantonaux ayant sous leur ordres immédiats des adjoints ou brigadiers, chargés d'exercer leur juridiction dans le canton et de surveiller ou diriger les gardes champêtres. Malgré les mesures qui ont été prises, tant par la Législature que par le Département de la Guerre, pour faciliter le recrutement de la gendarmerie, il est aujourd'hui démontré, semble-t-il, que ces mesures sont insuffisantes et qu'il faudra recourir à d'autres moyens pour arriver à compléter le personnel du corps, lequel présente un déficit de plus de cent cinquante hommes sur un effectif organique fixé à mille quatre cent quarante-huit pour tout le royaume.

XI. — MILICE NATIONALE.

« Dans l'exposé du Brabant on lit : « Le vœu du conseil, tendant à ce que le » Gouvernement renvoie dans leurs foyers le plus de classes de miliciens pos- » sible, sans cependant compromettre le service, a été communiqué à M. le » Ministre de la Guerre, qui a répondu que son Département accorderait, cette » année comme précédemment et dans certaines limites, des congés aux miliciens » qui seraient réclamés pour les travaux de la moisson. »

Il se produit dans le Hainaut, depuis l'année 1866, dit la députation perma-

NOTES EXPLICATIVES.

nente, un fait remarquable, qui appelle à juste titre ses investigations et son plus sérieux examen : l'augmentation vraiment extraordinaire et hors de toute proportion du nombre des inscriptions pour la milice, avec l'accroissement normal de la population. « L'on sait, dit ensuite la députation, que la statistique assigne au » Hainaut le dernier rang sous le rapport du degré d'instruction des jeunes gens » inscrits pour la milice. Tout en tenant compte des causes multiples qui, dans » une province industrielle comme la nôtre, sollicitent la cupidité des parents » et provoquent à la désertion de nos écoles, nous avons dû être péniblement » affectés de la révélation d'un fait qui semble placer notre province dans un état » d'infériorité vis-à-vis des autres, en matière d'instruction élémentaire, alors » que le conseil provincial fait d'immenses sacrifices et que l'autorité journalière » ne cesse de redoubler d'efforts pour en propager les bienfaits. Nous sommes » fondés à croire que l'accroissement extraordinaire que nous venons de signaler » dans le nombre des inscriptions pour la milice, d'une année à l'autre, est dû à » l'immigration, dans nos centres industriels, de nombreuses familles étrangères » au Hainaut, venant particulièrement des Flandres, à l'époque où elles étaient » en proie à une profonde misère. Or, s'il en était ainsi, il suffirait, pour expliquer le fait qui nous a causé une légitime émotion, de faire remarquer que » parmi nos miliciens figurent aujourd'hui les enfants de ces familles étrangères » au Hainaut, presque généralement dépourvus d'instruction, soit par la négligence des parents, soit à cause de l'impossibilité où l'on s'est trouvé, à l'origine, » de leur en procurer dans leur langue maternelle. » Plus loin, la députation fait observer qu'on voit, chaque année, bon nombre de petites communes appelées à fournir un homme, alors que la liste d'inscription ne présente qu'un seul milicien, tandis que d'autres ne sont pas imposées, bien qu'elles comptent quatre inscrits ; ailleurs sur huit inscrits, un seul homme est demandé et, sur cinq, deux sont parfois appelés au service. Cela provient de ce que l'art. 7 de la loi impose (ce qui est juste en général) l'obligation de tenir compte à chaque commune, dans la répartition du contingent, des fractions favorables ou défavorables de l'année précédente.

XII. — GARDE CIVIQUE.

Rien de particulier n'est signalé relativement à ce service. Les dispositions habituelles ont été prises pour assurer l'inscription des jeunes gens qui devaient entrer dans la garde civique, en 1867, et pour fixer les époques des sessions des conseils de recensement.

XIII. — CONTRIBUTIONS PUBLIQUES.

Un arrêté de M. le Ministre des Finances, du 8 juin 1867, pris en exécution de la loi du 10 octobre 1860, a déterminé les nouveaux chiffres du revenu imposable des propriétés foncières d'après les résultats fournis par les opérations de la révision des évaluations cadastrales décrétées par cette loi.

NOTES EXPLICATIVES.

Conformément à la nouvelle péréquation, le revenu imposable, en 1867, dans la Flandre orientale, présente, sur celui de 1866, une différence en plus de fr. 12,872,859-59. Si cette augmentation de la base imposable n'entraîne pas une aggravation de charges pour les contribuables, cela provient de ce que, dans les autres provinces, l'ancien revenu imposable s'est accru dans une proportion beaucoup plus forte que la somme d'impôt dont était grevé le foncier qui est resté le même.

XIV. — TRAVAUX PUBLICS.

La députation permanente de la province d'Anvers constate, dans l'exposé, que les communes se pénètrent de plus en plus de l'esprit et du but de la loi du 10 avril 1841; on montre, dit-elle, beaucoup de zèle pour maintenir les chemins vicinaux dans un état d'entretien aussi satisfaisant que possible. De commun accord avec le Département des Finances, M. le Ministre des Travaux Publics a chargé la direction des ponts et chaussées, des études des projets d'appropriation de la maison hanséatique, pour y établir divers services publics.

Dans la Flandre occidentale, nonobstant de nouvelles lignes de chemin de fer, les moyens publics de transport ont encore été augmentés par l'établissement de plusieurs services de messageries, qui tous mettent les voyageurs en correspondance avec les voies ferrées. Sur les côtes de la mer, les dunes appartenant à l'État sont entretenues avec soin, les parties faibles en sont garnies d'oyats et d'épines, que les garde-dunes ont mission de bien entretenir.

La députation permanente du Hainaut fait connaître qu'elle s'occupe, avec tout le soin que la matière comporte, de la réunion des éléments nécessaires à la solution des questions si importantes et si complexes qui se rattachent à la suppression des barrières provinciales et des péages communaux, ainsi qu'au rachat des routes concédées. La question de l'emplacement du nouveau palais de justice à Tournay est aujourd'hui résolue à la satisfaction des administrations intéressées. Le conseil communal de Tournay ayant appris que le Gouvernement avait décidé la démolition de la citadelle de cette ville, a pensé que le nouvel édifice serait très-convenablement établi sur une partie des terrains situés au pied des ouvrages militaires et actuellement encore occupés par une partie des glacis de la forteresse. La députation permanente du conseil provincial a adhéré à cette proposition, après s'être assurée de l'assentiment de la magistrature et de l'acquiescement de M. l'ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées.

Toute demande tendante à apporter des changements à la voirie vicinale, doit, aux termes de la loi du 10 avril 1841, modifiée par celle du 24 mai 1863, être précédée d'une enquête et recevoir l'approbation de la députation permanente. Dans une tournée administrative, M. le gouverneur du Limbourg a été dans le cas de remarquer que ces formalités n'étaient pas toujours remplies préalablement aux changements introduits à la voirie par les communes. Afin de prévenir les conséquences graves qu'un tel procédé peut entraîner, cette irrégularité a été signalée aux administrations communales et aux commissaires-voyers, par circulaire du 8 octobre 1867, publiée au *Mémorial administratif*. « L'activité

NOTES EXPLICATIVES.

» déployée depuis quelque temps par les communes dans l'exécution des travaux
» de voirie ne fait qu'accroître. Partout les projets entrepris se terminent ;
» d'autres surgissent qui permettent d'augurer que décidément une impulsion de
» plus en plus forte sera donnée à cette branche d'administration. Cet heureux
» élan, dont l'agriculture, le commerce et l'industrie profiteront également, doit
» être attribué autant au zèle intelligent des communes qu'aux encouragements
» du Gouvernement et de la province. »

« Une grande préoccupation des administrations communales, en ce qui con-
» cerne la voirie, dit, à son tour, la députation permanente de la province de
» Namur, c'est de trouver les fonds nécessaires pour entretenir les voies vici-
» nales qu'elles ont améliorées. Quand il s'agit de l'exécution d'un chemin, la
» commune intéressée à posséder de bonnes voies de communication, cherche
» des ressources extraordinaires. Elle est souvent aidée par des dons volontaires,
» et toujours par des subsides de l'État et de la province, qui lui sont accordés
» d'autant plus largement qu'elle a moins de revenus. Il n'en est pas de même
» pour l'entretien des voies vicinales améliorées ; aucun secours n'est accordé
» aux administrations communales, qui doivent trouver les fonds nécessaires
» pour maintenir leurs voies de communication dans un état convenable de via-
» bilité. Cependant beaucoup de communes ont une telle étendue de chemins
» que, dans peu de temps, leur rôle entier ne suffira pas pour leur entretien. Il
» n'est pas bien difficile de fixer cette époque pour les communes qui persistent à
» entretenir leurs chemins par l'ancienne méthode ; car, malgré les impositions
» pour dégradations extraordinaires, la réparation de l'usure habituelle des routes
» restera toujours à charge de la commune. Tous les efforts des communes et des
» agents voyers doivent donc tendre à obtenir le meilleur entretien possible des che-
» mins et le moins coûteux. Or, de tous les moyens essayés jusqu'à ce jour pour
» parvenir à ce double but, l'emploi de cantonniers est le plus efficace. . . » — « La
» police des chemins vicinaux laisse toujours à désirer sous le rapport des dépôts
» nombreux qui se font le long des voies de communication. Ces dépôts ont en
» grande partie disparu le long des chemins de grande vicinalité, dans les limites
» assignées à ces voies ; mais il n'en est pas de même le long des chemins ordi-
» naires. Les administrations communales, dans l'intérêt de leur mandat, usent
» d'une tolérance souvent exagérée, et qui contribue à maintenir un état de
» choses contraire à l'hygiène et à la circulation. L'élagage des haies, le long des
» voies vicinales, laisse encore aussi à désirer, malgré les nombreuses condamna-
» tions encourues par les riverains négligents ou réfractaires. Comme pour le
» curage des ruisseaux, ce travail se ferait d'une manière beaucoup plus régu-
» lière, si les administrations communales pouvaient faire procéder à cet éla-
» gage, et en répartir les frais sur les riverains, au prorata de la longueur de
» leurs haies le long de la voie ; car il est à remarquer que beaucoup de ménages
» doivent prendre des ouvriers pour exécuter ce travail, et qu'ils reculent
» souvent devant la dépense qu'il entraîne. »

NOTES EXPLICATIVES.

XV. — AGRICULTURE.

En présence des ravages que la peste bovine exerçait en Hollande, d'où la province d'Anvers recevait annuellement un grand nombre de vaches laitières, les cultivateurs ont compris qu'il était de leur intérêt de donner plus d'extension et plus de soin à l'élève du bétail. Les mesures adoptées dans notre pays pour combattre cette épizootie ont permis aux éleveurs de se livrer à leur industrie sans risques ni périls. Aussi le nombre de têtes de bétail s'est-il, depuis deux ans, considérablement augmenté. « Depuis la publication du dernier exposé, le » typhus contagieux s'est encore manifesté dans douze étables de cette province. » Les diverses irruptions de la maladie, sauf une qui se rattache à un cas de » fraude, sont attribuées à l'introduction dans les étables de matières contami- » nées. L'épizootie s'est surtout montrée avec une grande ténacité dans l'agglo- » mération anversoise. Malgré les soins pris pour détruire et isoler le premier » foyer qui s'était produit au Kiel, sous Anvers, le mal s'est propagé d'étable en » étable, et, pour arrêter le fléau dans sa marche menaçante, la nécessité a été » reconnue de sacrifier tout le bétail qui se trouvait dans ce cordon sanitaire. » Les détenteurs de ces animaux ont été les premiers à consentir à cette mesure » radicale. Tous étaient, en effet, exposés à un danger imminent, et, en expro- » priant leur bétail, on les préservait de la ruine et on empêchait la maladie de » se propager au loin. Cet abatage préventif a eu d'heureux résultats. Les animaux » des étables situées à quelques mètres à peine de la ligne extérieure du rayon, » ont été préservés et, depuis le 27 janvier 1868, la province est entièrement » délivrée du fléau. Ces derniers foyers d'infection ont été heureusement éteints » sans devoir remettre la province en interdit et imposer, de nouveau, au com- » merce, qui avait repris toute son activité, les entraves dont il était débarrassé » depuis le 21 novembre 1867. » Plus loin, au paragraphe relatif à l'échenillage, la députation permanente s'exprime en ces termes : « D'après les rapports reçus, » cette opération, quoique laissant encore beaucoup désirer, s'est faite dans des » conditions meilleures. Comme nous avons attiré, l'année passée, l'attention des » autorités communales sur la nécessité d'empêcher, dans l'intérêt de l'agricul- » ture, la destruction des oiseaux insectivores et surtout de leurs nids, nous » croyons qu'il serait aussi grandement nécessaire de les inviter à s'opposer égale- » ment par tous les moyens en leur pouvoir à la chasse aux mésanges, pendant » leur migration. Ces oiseaux rendent de véritables services en enlevant des » arbres, haies, murs, etc., les chrysalides et les œufs des chenilles.

Dans la Flandre occidentale, la situation de l'industrie agricole a été moins bonne en 1867 que pendant les années précédentes. Les céréales et les farineux ont donné des récoltes inférieures en rendement à celles de 1866 et de 1865. Les pommes de terre ont également produit moins ; toutefois le rendement a suffi aux besoins de l'alimentation publique. Les plantes industrielles, telles que le tabac, le houblon et la chicorée ont assez bien réussi. Le lin a fourni une assez bonne récolte sous le rapport de la quantité, mais médiocre sous celui de la qualité. Quant aux plantes racines et fourragères, aux prés à faucher et aux

NOTES EXPLICATIVES.

pâturages, ils ont produit une nourriture saine et abondante pour les bestiaux. L'exposé reproduit ensuite, à partir de la page 469, des rapports détaillés sur les maladies contagieuses et incurables dont ont été atteints les chevaux et le bétail dans la province pendant l'année 1867.

Dans la Flandre orientale, l'amélioration du porc commun, par le verrat anglais, se poursuit et s'étend; les stations de reproducteurs de race perfectionnée, encore au nombre de dix-sept, sont en bonne situation.

Dans la province de Liège, l'inoculation comme moyen préservatif de la pleuropneumonie, d'après le système Willems, n'a guère été pratiqué en 1867. On hésite encore à recourir à ce procédé, tant à cause du manque de confiance dans son efficacité que des dangers que l'on appréhende pendant la période inflammatoire, pour les animaux qui y sont soumis. Quant à ce second point, s'il est vrai que l'inoculation produit parfois la chute d'une partie de l'appendice caudal, l'expérience a prouvé que, pratiquée très-bas et avec les précautions convenables, cette opération est inoffensive et généralement couronnée de succès. Un témoignage qui subsiste d'ailleurs en faveur du procédé Willems, c'est que ceux qui l'ont adopté s'accordent généralement à en reconnaître les bons résultats. — Dans la même province, la tenue des bois continue à être satisfaisante et l'exploitation de leurs produits s'opère avec régularité, conformément à la loi du 19 décembre 1854, et aux règlements arrêtés par la députation permanente en exécution de cette loi et de l'arrêté royal du 20 décembre 1854. L'humidité constante du printemps de 1867 a préservé les forêts des incendies auxquels elles sont exposées pendant cette saison; cependant, deux incendies insignifiants ont éclaté dans les bois communaux de Sart et de Spa; ils ont été occasionnés par la fin des locomotives circulant sur le chemin de fer qui traversent ces bois.

La société provinciale d'agriculture du Limbourg et les sections qui en dépendent continuent à se maintenir dans une bonne situation et font, de commun accord, de louables efforts pour répondre au but de leur organisation. — La moyenne des défrichements opérés dans la province, de 1847 à 1865, a été de cinq cent et trente hectares par année; grâce aux travaux importants exécutés par les acquéreurs des terrains faisant partie du marais de Kinroy, vendu le 5 juillet 1865, les défrichements faits, en 1866 et en 1867, dépassent le double de la moyenne des années antérieures. — Il y a aujourd'hui dix-neuf stations de pores de race anglaise dans la province; quelques demandes en obtention de stations de l'espèce sont en instruction. Cette situation, ajoute la députation permanente, indique combien cette race est en faveur auprès de nos éleveurs et que les croisements avec nos races indigènes donnent de bons résultats.

Dans le rapport sur l'état de l'agriculture dans la province de Luxembourg, on lit ce qui suit : « En vue d'un intérêt général du boisement des grandes surfaces » incultes, la province continue à faire cultiver avec fruit six pépinières, dont » les produits sont très-recherchés; ces pépinières ont fourni des millions de » plants en résineux, d'après un tarif qui ne permet aucune concurrence. Il y a » nécessité de conserver ces pépinières qui rendent des services inappréciables. » Ces six pépinières sont actuellement bien soignées; elles renferment encore

NOTES EXPLICATIVES.

» de nombreux plants qui sont demandés par les communes et par les proprié-
 » taires. »

XVI. — INDUSTRIE ET COMMERCE.

Dans la Flandre occidentale, tout faisait espérer une bonne récolte de lin, en 1867, mais après le teillage on a dû reconnaître que le rendement et la qualité étaient médiocres. Les lins ont donc été chers et les fils ont maintenu leur prix. La demande de ceux-ci a été faible, parce que les fabricants ne se sont approvisionnés qu'au fur et à mesure de leurs besoins. En somme, l'année a été mauvaise pour les filatures qui ont encore vu aggraver leur situation par suite de la baisse du prix des cotons. Plusieurs de ces établissements ont été obligés de diminuer les heures de travail. La fabrication des toiles ne s'est pas restreinte en proportion de la stagnation générale des affaires occasionnée par la situation politique de l'Europe; les fabricants ont continué à donner de l'ouvrage et le salaire des tisserands n'a subi aucune dépréciation; mais il en est résulté un *stock* considérable, la vente ayant été presque nulle pendant toute l'année. « Malgré la crise » que nous avons traversée en 1867, dit plus loin la Députation permanente, les » ateliers d'apprentissage n'ont cessé de marcher dans une voie de prospérité » soutenue. Ces institutions continuent à être pour les populations des campa- » gnes une source féconde de bien-être, et les bienfaits se font encore mieux » sentir aujourd'hui, que la cherté des vivres frappe si rudement nos classes » ouvrières. »

« Sous l'influence du manque général de confiance, résultat de la crainte per- » manente de nouvelles guerres, ainsi que de la cherté exceptionnelle des » denrées alimentaires, la situation de l'industrie, comme celle du commerce, » a été très-mauvaise, » dit à son tour la Députation permanente de la Flandre orientale. Dans cette province, comme dans la Flandre occidentale, les ateliers d'apprentissage continuent à produire de bons résultats dans les centres où ils fonctionnent. Les ouvriers qui ont appris le tissage, dans ces établissements, tirent de l'exercice de cette profession leurs moyens d'existence, pendant les sept ou huit mois de l'année que chôme l'agriculture. De cette façon, ils sont fixés à la campagne, et le fermier, disposé à donner le salaire équitable, les trouve à sa disposition lorsqu'il a besoin de leurs bras pour les travaux champêtres. L'alliance du tissage avec l'agriculture produit les plus salutaires effets à la campagne. « Nous n'avons à notre disposition aucun moyen » d'investigation pour déterminer l'importance de commerce intérieur, tant en » ce qui concerne les tissus confectionnés dans le ressort, et qui sont générale- » ment livrés à la vente indigène, qu'en ce qui touche la plupart des autres pro- » duits manufacturés. Nous ne pouvons qu'affirmer que l'incertitude des destinées » politiques, la cherté des vivres, la dépréciation du coton et l'envahissement du » marché national par les étoffes similaires de l'étranger, ont tellement paralysé » les transactions, qu'une énorme quantité de l'approvisionnement, fabriqué en » vue des besoins habituels, est restée accumulée dans les magasins des produc- » teurs. » Ainsi s'exprime la chambre de commerce de Saint-Nicolas dans son

NOTES EXPLICATIVES.

rapport général, le seul qui soit parvenu à la députation permanente du conseil provincial.

Le rapport de M. l'ingénieur en chef, directeur des mines et usines, du Hainaut, sur la situation en 1867, fait connaître que la consommation en houille crue de la Belgique, avait été, en 1865, de 7,090,000 tonneaux et même de 8,409,000 tonneaux en 1866; celle de l'année suivante aurait atteint, d'après les calculs produits, l'énorme chiffre de 8,816,594 tonneaux. Mais, au 31 décembre de la même année, il se trouvait sur le carreau des fosses et aux rivages, des quantités assez considérables de charbon invendu et qu'on peut estimer, pour la seule province de Hainaut, à 565,000 tonneaux, d'où l'on doit conclure que la consommation indiquée ci-dessus, soit 8,816,594 tonneaux, n'a pas été évidemment atteinte.

Le rapport de M. l'ingénieur principal des mines de la province de Namur contient des détails inconstanciés sur la grève des ouvriers mineurs qui a eu lieu au commencement de 1868; il en résulte que la grève qui a affligé le bassin namurois, aurait été la conséquence de celle du bassin de Charleroi. En somme, lit-on dans le rapport, la valeur créée par l'ouvrier mineur dans sa journée y est moindre (au couchant de Namur) que le salaire; le travail a donc absorbé plus que le tout et aurait à restituer au capital. » Ce n'est donc pas à une insuffisance de salaire que les grèves doivent être attribuées, mais bien aux excitations de l'association internationale des travailleurs, dont la fondation date de 1864, et qui, ayant son siège à Londres, paraît avoir pour but principal d'implanter dans chaque pays le système anglais de la grève organisée, et comme conséquence naturelle de cette implantation, d'obtenir que chacun respecte la grève d'un voisin, c'est-à-dire que les ouvriers d'un pays ne viennent pas offrir leur travail aux patrons d'un autre pays, de façon à neutraliser les effets d'une grève dans celui-ci. On en revient ainsi aux idées étroites de nos mineurs de l'Entre-Sambre-et-Meuse, écartant de force dans chaque commune, les étrangers qui y voudraient travailler. On voit que l'ouvrier anglais ne cherche en définitive qu'à intéresser l'étranger à sa cause et que le bonheur de ses frères belges, français, etc., lui importe, en réalité, très-peu.

